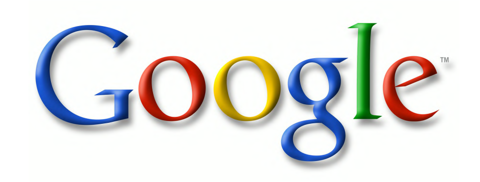
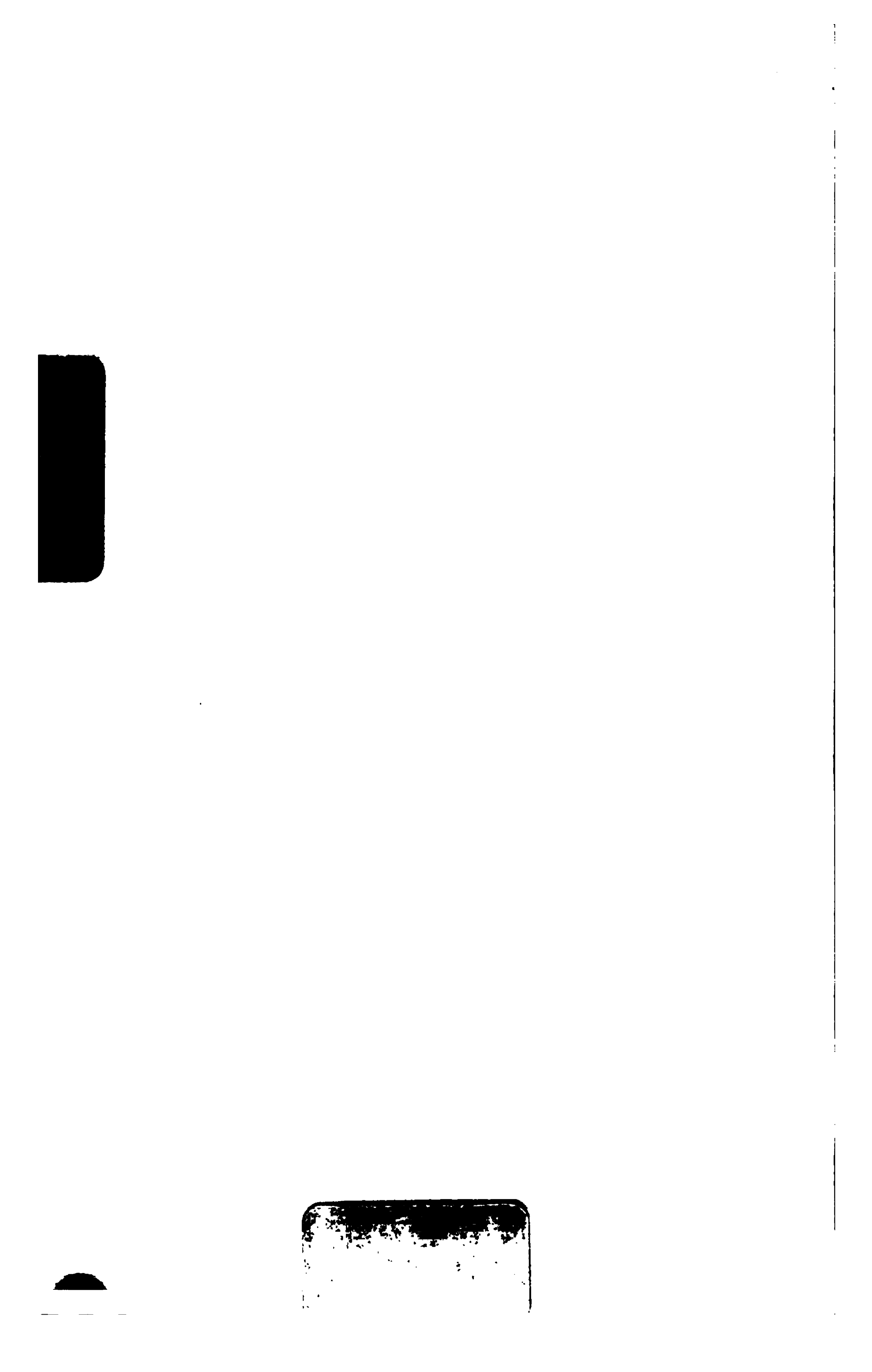






ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTERAIRES.

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, A VALENCIENNES.

ARCHIVES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES
du Nord de la France
et du Midi de la Belgique,

Par MM. Aimé Leroy, Bibliothécaire, et Arthur Dinaux,
de la Société Royale des Antiquaires de France.

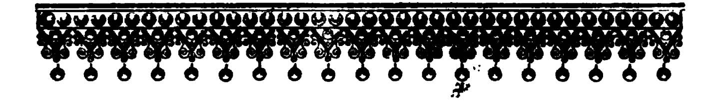
NOUVELLE SERIE.

TOME 4e.



A VALENCIENNES,
AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DE LA NOUVELLE HOLLANDE, 7 bis
1842.





LES

BLASONS ET CRIS D'ARMES

DES CHEVALIERS

DES COMTÉS DE FLANDRE, HAINAUT, ARTOIS ET CAMBRÉSIS.

VERS L'AN 1500.

Ces documens héraldiques sont extraits et fidèlement copiés d'un manuscrit petit in f°, sur papier, de 80 feuillets, provenant de M. le baron d'Assignies, et ayant sur sa garde le nom du *marquis de Brandembourg*. Ce manuscrit paraît exécuté vers la fin du XV[e] siècle pour une partie, au commencement du XV[e] pour une autre, et enfin peu après l'an 1607 pour un acte portant cette date dont la copie termine le volume. Il appartient aujourd'hui à Mad[e] *Laure d'Assignies*, et c'est par l'entremise de son parent, M. le baron *Ferdinand de Roisin*, que nous avons été mis à même de publier ces pièces.

Le manuscrit d'Assignies a été analysé par M. de *Gillabox*, ancien bibliothécaire de Lille; il ne contient que des matières héraldiques, mais elles sont plutôt générales que particulières à telles ou telles provinces. Excepté les Statuts de l'ordre de la *Toison d'or* avec la liste des Chevaliers institués à Lille le 23 novembre 1451, et un *Petit traictié de noblessé, composé en langue d'Espaigne et translaté en franchois par maistre Hugues de Salve, prévost de Furnes, lequel traictié s'adresse au noble roy de Castille*, il n'y a, sur notre contrée, que les quatre petites pièces que nous publions ci-après.



Ces documens ont le mérite de donner exactement l'état des fiefs et de la noblesse de plusieurs de nos provinces, tel qu'il se comportait peu après la naissance de Charles-Quint, au commencement du XVIe siècle, époque à laquelle on peut reporter leur composition. On y trouvera des noms de maisons éteintes, des fiefs perdus, des cris de familles oubliés ; ces renseignemens deviendront précieux pour l'histoire de notre noblesse, si ancienne, et si illustre à tant de titres. On verra quelquefois que les blasons ne sont pas indiqués tels que *Jean le Carpentier* ou d'autres généalogistes les ont décrits dans leurs ouvrages, nous n'avons rien voulu corriger ni modifier; nous offrons une source nouvelle, les diplomatistes y puiseront s'ils la trouvent plus pure que les anciennes ; nous ne les influençons pas : c'est à eux de comparer et de choisir, en faisant la part de l'époque où ces pièces ont été produites.

Les généalogistes ont trop négligé jusqu'ici de mentionner les *cris* d'armes des familles en donnant leurs blasons ; ces cris sont pourtant plus curieux que les émaux et les pièces de l'écu, en ce qu'ils tiennent essentiellement à l'histoire des nobles maisons, et indiquent ou une dépendance de fief, ou une alliance, ou un événement marquant de famille. En Hainaut, par exemple, ceux qui portent des *croissans* dans leurs écussons crient *Trith*, parce que le chef illustre de l'ancienne famille de ce nom, *Renier de Trith*, s'illustra aux croisades et en revint *duc de Philippopolis*. Ceux qui portent des *chevrons* crient *Machicourt*, ceux qui portent des *coquilles* en la terre d'Enghien, crient *Lebos*, etc.

A. D.

LES ARMES DU CONTE DE HAYNNAULT

ET DE PLUSIEURS SEIGNEURS DU PAYS.

Le comte de *Haynnault* crie *Haynault au noble conte*, d'or au lion de sable et lampassé de gueules, telles que portoit Jehan d'Avesnes, comte de Haynault.

Le comte d'*Ostrevant* porte d'argent au lion d'azur à la bordure componée de meismes.

Le s^r D'*Enghien* crie *son nom*, banière gyronnée d'argent et de sable de X, et sur chacun giron de sable trois croix croisées d'argent.

Le prince de *Chimay*, de geulles à l'espée d'argent en bende, la poincte en bas, emmanchie et pomelée d'or.

Le s^r D'*Avesnes*, per, bendé d'or et de gueulles de VI.

Le s^r de *Chièvres*, per, de geulles à trois lions d'argent.

Le s^r de la *Hamaide*, per, d'or à trois hamaides de geules en face.

Le s^r de *Barbenchon*, per, crie *son nom*, d'argent à trois lions de geules, armez, couronnez et lampassez d'or.

Le conte du *Rœux*, per, d'or à trois lions de geulles.

Le s^r de *Lens*, per, crie *Gavre*, d'or au lion de geulle à le bordure endenté de sable.

Le s^r de *Wallincourt*, per, crie *son nom*, d'argent au lion de geulle.

Le s^r de *Silly*, per, crie *son nom*, bendé d'or et d'azur de VI à l'ombre de lion et une bordure endentée de geulles.

Le s^r de *Longueville*, per, crie *Haynnault*, d'azur au lion d'argent, armé de geulles, bilettė de meismes.

Le s^r de *Baudoul*, per, crie *Jauche*, de geulles à le face d'or.

Le s^r de *Rebaix*, per, d'argent à la bende lozenguée de sable.

Le s^r du *Petit Quiévy*, doien des pers, de sable au chief d'or.

Le séneschal de Haynnault (*Werchin*) crie *Haynnault*, d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de geulles billetté de meismes.

Le s^r d'*Anthoing* crie *Bury*, banière de geulles au lion d'argent.

Le c^te de *Lignes* crie *son nom*, d'or à le bende de geulles.

Le c^te de *Lalaing* crie *son nom*, de geulle à X lozenges d'argent.

Le c^te de *Beaumont* porte....

Le s^r de *Braine* crie *Enghen*, gironné de geulles et d'argent de X, et sur chacun giron de geulles VI croix d'or.

Le s^r de *Ville*, crie *Estrepy*, d'or à V bastons de geulles.

Le s^r de *Gomegnies*, de geulle à une face d'or, à ung baston de meismes, wyvré en chief, crie *Jausse*.

Le s^r de *Quiévrain*, d'or au chief bendé d'argent et de geulles de VI.

Le s^r de *Berlaimont* crie *son nom*, face de vair et de geulles de VI.

Le s^r de *Condet* crie *son nom*, d'or à le face de geulle, crie *Chastillon*.

Le s^r de *Havrecz* crie *Enghien*, banière, gironné de geulles et d'or dix, et sur chacun giron de geulles trois croisettes d'argent croisées.

Le s^r de *Mastaing* crie *Jauche*, de geulles à le face d'or et une wyvrure de meismes sur le chief.

Le s^r de *Bousies* crie *Bousies au bon fiz*, d'azur à le croix d'argent.

Le s^r de *Boussoit* crie *son nom*, d'azur à le croix d'argent ancrée.

Le s^r de *Leuze* crie *Chastillon*, de geulles à trois palz de vair au chef d'or, et une fleur de lis de sable copée, yssant sur le chief.

Le s^r de *Manny*, d'or à trois chevrons de sable.

Le s^r d'*Aymeries* crie *Lignes*, d'or à le bende componée d'argent et de geulles.

Le s^r de *Montigny-Saint-Christophe* crie *son nem*, burlé de X d'argent et d'azur.

Le s^r de *Montigny-en-Ostrevant* crie *son nom*, de synople au lion d'argent.

Le s^r de *Moreaumez* cric *son nom*, de vair à deux chevrons de geulles, le premier rompu.

Le s^r de *Roisin* crie *son nom*, bendé d'argent et de geulles.

Le s^r de *Waudripont* crie *Ciel à ciel*, d'or à II lions de geules adossez.

Le s^r de *Bislonne* crie *Bury*, de geulles au lion d'argent semé de fleurs de lis de meismes.

Le s^r de *Briefœul*, de geulles au lion d'argent.

Le s^r de *Harnes* crie *Bury*, de geules au lion d'argent la queue fourchue.

Le s^r de *Thiant* crie *Montigny en Ostrevant*, de sinople au lion d'argent billetté de meismes, armez et lampassé de gueulles.

Le s de *Peruez* crie *son nom*, eschecqueté d'or et de geulles.

Le s^r de *Honcourt* crie *Wallincourt*, d'argent au lion de geulles biletté de meismes.

Le s^r de *Frewy*, d'or au double trésoir de synople, à la face de geulles freté d'argent.

Le s^r de *Villers-sire-Nicole* crie *Barbenchon*, burlé de X à III lions de geulles.

Le s^r de *Sars* crie *Ligne*, d'or à le bende de geulles et trois lions d'argent sus.

Le s^r de *Blégny* crie *Genlain*, de sable au lion d'or et billetté de meismes.

Le s^r de *Denaing*, d'or à le croix de geulles.

Le s^r de *Louvignies* crie *son nom*, de gueulles au lion d'argent, biletté de meismes.

Le s^r de *Rampemont* crie *son nom*, de sable au lion d'argent.

Le s^r de *Haussy* crie *son nom*, d'or au lion de geulles.

Le s^r d'*Escarmaing* crie *Haussy*, d'or au lion de geulles la gueulle fourchue.

Le s^r de *Robersart* crie *son nom*, de synople au lion d'or.

Le s^r de *Moncheaux* crie *Fanmars*, d'argent à l'aigle de sable membré de geulles.

Le s^r de *Tricq* crie *son nom*, d'argent au croissant de geulles.

Le s^r de *Ciply* crie *son nom*, d'argent à trois lions de sable ar més et couronnez de geulles.

Le s^r de *Estrepy* crie *son nom*, d'or au baston de gueulle.

Le s^r d'*Aubry*, de gueulles au croissant d'argent.

Le s^r de *Bailleul*, vairé à deux chevrons de gueulle.

Le s^r de *Biaudegnies*, de guenlles au croissant d'argent, billetté de meismes.

Le s^r de la *Mote Prezel*, d'or au croissant d'azur, billetté de meismes.



Le s^r^ de *Quesnoy* crie *Peruez*, d'or eschecquetté de geulle.

Le s^r^ de *Rieullay* crie *son nom*, d'or à le croix de sable

Le s^r^ de *Potelles* crie *Tricq*, d'argent au croissant de geulles billetté de meismes.

Le s^r^ de *Marquettes*, d'azur au croissant d'or et billetté de meismes.

Le s^r^ de *Préseau*, vairré d'or et de sable au croissant de geulles.

Le s^r^ de *Condet* crie *Viescondet*, d'argent à le face de geulle.

Le s^r^ de *Briast*, de sable au croissant d'or.

Le s^r^ *Desclebes* crie *Chievres*, de geulle à trois lions d'argent.

Le s^r^ de *Marchiennes* crie *Wallincourt*, d'argent à trois lions de gueule.

Le s^r^ de *Famars* crie *son nom*, d'argent à l'aigle de sable, membré de gueulles.

Le s^r^ d'*Oisy*, d'argent à V croisans de geulles.

Le s^r^ d'*Ennes* crie *Croisilles*, de sable à X lozenges d'argent.

Le s^r^ de *Sautaing*, de geulle freté d'argent au croissant d'or.

Le s^r^ de *Beaufort* crie *son nom*, de geulle à III escus d'argent.

Le s^r^ de *Beaurains* crie *son nom*, d'azur à l'escu d'argent à l'ourlet de VIII cocquilles de meismes.

Le s^r^ de *Bringelet* crie *son nom*, de geulle au chevron d'or.

Le s^r^ de *Saintes* crie *son nom*, de synople à le croix d'or ancrée.

Le s^r^ de *Genly* crie *Lignes*. D'or à le bende eschecquetée d'or et de geulles.

Le s^r^ de *Wernes*, d'azur à trois lions d'or couronnés et lampassés de geulles.

Le s^r^ de *Reque*, de geulles à trois roes d'argent.

Le s^r^ de *Manchicourt* crie *son nom*, de geulles à trois chevrons d'argent.

Le s^r^ de *Hordaing* crie *Ostrevant au séneschal*, d'or au chef d'argent à un lion de geules.

Le chastelain de *Beaumont*, de geules à II bars d'argent.

Le s^r^ de *Stourmel* crie *Creton*, de geule à le croix ancrée d'argent.

Le s^r^ de *Hornaing* crie *Lignes*, d'or à le bende de geules à l'ourlé de merles de meismes.

Le s^r^ de *Clermont*, bendé d'argent et de sable de VI.

Le s^r *Des Cauffours* crie *Machicourt*. D'or à III chevrons de geulles.

Le s^r de *Wifquet*, de synople au chevron d'argent et trois poinctz de meismes.

Le s^r du *Hamel* crie *Denaing*, d'argent à le croix de sable engrelée.

Le s^r de *Wassehove* crie *Enghien*, gironné d'or et de sable de X, et sur chacun giron de sable trois croix d'argent croisées.

Le s^r de *Thil* crie *Montigny*, burlé de X à II bars d'or adossés.

Le s^r d'*Ammerval*, d'or à trois tourteaux de geules.

Le s^r de V*iescondet* crie *son nom*, d'argent à le face de geule, et sus une wyvrure d'or.

Le s^r du *Molin*, escartelé d'argent et de geule.

Le sieur de*Wagnonville*, de synople au lion d'or à l'ourlet de gueulle ondé.

Le s^r de *Lesclatière* crie *Le bois*, de synople à trois cocquilles d'argent.

Le s^r de *Herypont* crie *son nom*, d'azur à le bende d'or.

Le s^r de *Pienne*, d'or au lion de geule bileté de meismes.

Le s^r de *Blaton* crie *Blaton à force*, de geule au lion d'or.

Le s^r *Daing*, d'argent à trois croix de sable.

Le s^r du *Petit-Wargny* crie *son nom*, d'argent à III croissans de geulle.

Le s^r de *Chastel*, d'argent à III escus de geulle.

Le s^r de *Rongnies*, d'argent au sautoir de geulles.

Le s^r *Darlengues*, d'or à III aigles de geulles.

Le s^r de *Harchies*, d'or à V bastons de gueule au canton de meismes.

Le s^r de *Baulenghien* crie *son nom*, d'argent à le face de sable.

Le s^r de *Rebaix*, d'argent à le bende lozengée de sable.

Le s^r de *Somaing* crie *Wallincourt*, d'argent au lion de geule et ung ourlet d'azur undé.

Le s^r de *Nœufville*, d'argent à le bende de geule.

Le s^r de *Blaregnies*, bendé d'argent et de geule de six, et sur les bendes de geulles six cocquilles d'or.

Le s^r des *Marles* crie *Denaing*. D'or à le croix de sable ancrée.

Le s^r de *Helaines*, d'azur à le bende d'argent.

Le s^r de la *Croix*, de sable à trois croix d'or.



Le s^r de *Hertaing* crie *Wargny*, bendé d'or et de sable de VI.

Le s^r d'*Aubrechicourt* crie *Lambres*, d'hermines à trois hamaïdes de geules en face, et sur chacune deux cocquilles d'or.

Le s^r de *Ruéne* crie *son nom*. De geule à III roes d'or.

Le s^r de *La Vallée*, face d'or et de geule de VI.

Le s^r de *Hollaind* crie *son nom*, burlé de X à le bende de geule.

Le s^r d'*Orgimont* crie *Waudripont*, d'argent à II lions de geules adossez.

Le s^r de *Warlaing* crie *Landas*. Emmanchié d'argent et de geules en pal.

Le s^r de *Florenville* crie *Sylly*. Bendé d'argent et d'azur de VI, à le bordure engrelée de geules.

Le s^r de *Bellaing* crie *Machicourt*, de geule à III chevrons d'hermines.

Le s^r de *Rongnies*, d'or à ung double trésoir de sinople et une bende de gueulles.

Le s^r de *Buars*, de gueulles à VI hermines.

Le s^r de *Bernissart*, d'azur au chief d'hermines à une engrelure de geules sur ledit chef.

Le s^r *Du Bies*, de geule à le face d'or à une wyvrure de meismes sur le chef, et sur ladite face ung escu d'or à le croix croisée de geulles.

Le s^r de *Chasteler*, d'argent à le bende de sable à ung lion de meismes sur le chef.

Le s^r de *Maude* crie *Lignes*, d'or à le bende de sable fretté d'argent.

Le s^r de *Molbais*, d'argent à le bende de geulles à ung lion de sable sur le chief.

Le s^r de *Liancourt* crie *Wavrin*. De synople à l'escu d'argent.

Le s^r de *Buillemont* crie *Le bos*. De sable à l'escu d'or.

Le s^r de *Guiebrechies*, d'argent à VII lozenges d'azur.

Le s^r de *Potes*, d'or à III potz de sable à chacun deux oreillets.

Le s^r de *Hoves* crie *Le bois*. D'azur à III cocquilles d'or.

Le s^r de *Trivières* crie *Namur*. D'or au lion de sable et I baston de geulles.

Le s^r de *La Haie*, de vair à III palz de geulles.

Le s[r] de *La Glizeule*, de gueulle au chief d'argent.

Le s[r] de *Fontaines*, d'azur à l'aigle d'or, membré de geulles et ung baston de geulles.

Le s[r] de *Trélon*, de geulles à II faces breteges d'argent.

Le s[r] du *Bois-St.-Pierre*, de sable au canton de geulles à I griphon d'or.

Le s[r] de *La Dheuse*.......

Le sieur de *Montigny-St.-Cristofle*, burlé d'argent et d'azur en XII pièches.

LES ARMES DU COMTE DE FLANDRES

ET DE PLUSIEURS SEIGNEURS DU PAIS.

Le comte de Flandres crie *Flandres au lion*, d'or au lion de sable armé et lampassé de geulles. — Les armes de Flandres anchiennes sont gyronées de XII pièches d'or et d'azur à un escuchon de gueulle en la face de l'escut.

Le prince de *Gavres* crie *Gavres au chapelet*, de geulle à trois lions d'argent couronnez d'or, armez et lampassez de meismes (1).

Le s[gr] de *Ghistelles*, de geult au chevron d'hermines quy jadis fut d'argent, et crie *Ghistelles*.

Le s[gr] *Disquinie* crie *Bevres*, face d'or et d'azur de VIII au saultoir de geulles.

Le s[gr] de *Sottenghien*, gironé d'or et de geulles dix, et sur chacun giron de geulles trois croisettes d'argent croisées.

Le s[gr] de *Hallewin* crie *son nom*, d'argent à trois lions de sables, armez, lampassez et couronnez d'or.

---

(1) Depuis, ceulx de Gavre ont porté d'or au lion de gueulles, armé et lampassé et couronné d'azur, à la bordure endentrée de sable, qui sont les armes de Roland, comme aulcuns veullent maintenir.



Le s^gr^ de *Roubaix*, d'hermines au chief de geulles et crie *Bourgailles*.

Le s^gr^ *Descornaix* crie *Gavres au Cappelet*, d'or à ung double trésoir de sinople au chevron de geulles sur tout.

Le s^gr^ de *Wavrin* crie *Mains que le pas*, d'azur à l'escut d'argent.

Le s^gr^ de *Licquerque*, de geulles à trois lions d'or, couronnez armés et lampassez de meismes.

Le s^gr^ de *Haveskerque*, d'or à la face de geulles.

Le s^gr^ de *Stavelle*, d'hermines à le bende de geulle et crie *Furnes*.

Messire *Colart de le Clyte*, s^gr^ de *Commines*, de gueulles à trois cocquilles d'argent à le bordure de meismes.

Le s^r^ de *Courtray*, d'or à quatre chevrons de gueulles, le premier rompu.

Le s^r^ de *Lannoy* crie *Hennin-Liétard*. D'argent à trois lions de sinople, armés, couronnés et lampassez de gueulles.

Le s^r^ de *Duizelles*, d'argent au chevron de gueulles.

Le s^r^ de *Bollers*, d'or à l'escus de gueulles.

Le s^r^ de *Herzelles*, de geulles au chevron d'or.

Le s^r^ de *Rassenghien*, crie *son nom*, d'azur au lion d'or armé, couronné et lampassé de geulles.

Le chastelain de *Gand*, de sable au chief d'argent.

Le s^r^ d'*Audenaerde*, fache de gueulles d'or de 6; aulcuns disent de VI pièces d'or et de gueulles.

Le s^r^ de *Mortaigne*, chastelain de Tournay, d'or à le croix de gueulles ou de sable.

Le chastellain de *Douay* crie *Douay passez oultre*, de sinople au chief d'hermines.

Le s^gr^ de *Maldeghem*, d'or à le croix de geulles à l'ourlet de merles de meismes

Le s^r^ de *Prart*, d'or au sautoir de geulles.

Le s^r^ de *Chisoing*, bendé d'azur et d'or de VI

Le chastelain de *Lille*, de geulles au chief d'or.

Le s^r^ de *Rodes* crie *son nom*, d'azur au lion d'or lampassé de geulles et armé d'argent.

Le s^r^ de *Harlebecq*, d'or au chevron de geulles, à le bourdure de meismes.

Le chastellain de *Berghes-Sainct-Winnoc*, d'or au lion de geulles, armé et lampassé de sable.

Le s^r de *Hassehove*, de gueulles au lion d'or.

Le s^r de *Nivelle*, d'argent à le croix de gueules.

Le s^r de *Landas*, emmanchié d'argent et de gueulles en fache.

Le s^r de *Launais*, emmanchié d'argent et de sable en faches.

Le s^r de *La Boure*, d'argent à l'escu de gueules.

Le s^r *Des Pierres*, bendé d'azur et d'or de VI, à l'ombre de lion et une bordure de geulles.

Le s^r de *Morbeque*, d'azur à le face d'or à trois croisettes croisées de meisme, à long piet, II au chef et I au pied; pour le présent sont d'argent à le face d'or seulement.

Le s^r de *Drinquan*, de geulle au chevron d'hermines au canton des armes de Flandres.

Le s^r de *Le Graact*, d'argent au chevron de geulles et trois merles de sable.

Le s^r de *Bousingues*, d'or à VI campanes d'azur.

Le s^r de *Ruines*, d'argent à le face de sable.

Le s^r de *Le Walle*, de geules à dix merles d'argent.

Le s^r de *Rinchefiies*, d'azur à le croix d'argent.

Le s^r de *Poucques*, d'or à ung léopard leonné de sable, denté et lampassé de gueules.

Le s^r de la *Gruthuse*, escartélés le premier et dernier de geules au sautoir d'argent, le second et trois à le croix de sable.

Le s^r de *Cocguelaire*, d'azur à trois besans d'argent.

Le s^r de *Isenghien* crie *Maldeghem*. D'argent à le croix de sable à l'ourlet de merles de meismes.

Le s^r de *Vormiselle*, eschecquetté d'argent et de sable.

Le s^r de *Baillœul*, de gueules au sautoir de vair.

Le s^r de *Steveneghien*, de gueules à trois chevrons d'argent.

Le s^r de *Hazebrœucq*, de gueules à le bende d'argent et III aigles de sable sur ladite bende.

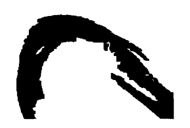
Le s^r de *Meserode*, d'or au chevron de gueulles.

Le s^r de *Cuinghien*, d'argent a trois chevrons de geules.

Le s^r de *St.-Albin*, d'or au chief de gueulles.

Le s^r de *Blancquemailles*, d'hermines au chevron de geulles et III cocquilles d'or suz.

Le s^r de *Watefliet*, d'or au sautoir de gueules et V anneaux d'argent sus.



Le s[r] de *Télinghen*, éschequetté d'argent et de gueules.

Le s[r] de *Barnem*, d'azur semé de fleurs de lis d'or au chief de geulles à III palz d'argent.

Le s[r] *De La Haie*, d'azur à le face bretesquié et contre bretesquié d'or.

Le s[r] de *Heule*, d'or au chief de geules à trois palz d'argent.

Le s[r] de *St.-Bavon*, d'or a le face eschecquété d'argent et de geulles.

Le s[r] de *Relenghes*, d'azur à le bende d'or et VIII billettes de meismes.

Le s[r] de *Corchire*, de geulés à le face d'argent, billetté de meismes.

Le s[r] de *Lichtervelde*, d'azur au chief d'hermines.

Le s[r] de *Colscamp*, d'azur au chief d'hermines et sur ledit chief ung d'or au saultoir de geulles, à V besans d'argent sus.

Le s[r] *Daxelle*, d'or au chevron de gueulles.

Le chastelain d'*Alloest*, de sable à le face d'argent et trois merles de sable sus.

Le s[r] *Daisebonne*, de gueules au lion d'or.

Le s[r] de *Saumon*. Emmanchié d'or et d'azur en pal.

Le s[r] de *Lenet*, d'or fretté de sable.

Le s[r] de *Daise*, face d'argent et de gueulles de 8.

Le s[r] de *Bourgailles*, d'argent au chief de geulles.

Le s[r] de *Tourmignies*, de gueulles à le face d'hermines (telles sont celles *Daigremont*).

Le s[r] *D'assignies*, fache de geules et de vair de VI.

Le s[r] de *Hérignies*, escartellé le premier et dernier...

Le s[r] *Du Bos*, d'argent au lion de sable à le bordure de gueulles

Le s[r] *Dallennes*, de geulles a X lozenges d'or.

Le s[r] de *Lis*, de vair au chief de geulles.

Le s[r] de *Morsledt*, d'or à II bendes de gueules.

Le s[r] de *Westende*, d'argent à le face de gueulles bretesquié.

Le s[r] de *Boubancq*, fache d'argent et d'azur de 8 à le bende de geulles.

Le chastelain de *Raisse*, d'or à le croix de sable, à l'ourlet de merles de meismes.

Le s[r] de *Raisse*, d'or à trois chevrons de sable.

Le s[r] de le *Hovardrie*, au lion de....

Le Chastellain de *Furnes*, d'hermines à le bende fusellé de geulles.

Le s^r de *Liévin,* d'argent à II léopards de sable armés, couronnez et lampassez de geulles.

Le s^r de *Piennes,* d'azur à le face d'or et VI billettes de meismes.

Le s^r de *Pontrewart,* de geulles au chief d'or et sus ledit chief ung escus pallé d'argent et d'azur de VI, à une bordure de geulles.

Le s^r de *Moriammez,* d'or à le croix de geulles et sus V cocquilles d'argent.

Le s^r de *Verbois,* de sable à une bende fuselée d'argent.

Le s^r de *Dunquerque,* d'argent à le croix de sable et V cocquilles d'or sus.

Le s^r de *Meny,* d'argent à l'aigle de guelles à double teste, membré d'azur.

Le s^r de *Bellenghen,* d'argent à III chevrons de geules.

Le s^r de *Lemberghe,* d'argent à le face de gueules.

Le s^r *Deplateaux,* d'or au lion de gueulles.

Le s^r de *Brouckuercque,* d'argent à le face de sable et trois roses d'or sus.

Le Chastellain d'*Ypre,* de geulles à le croix de vair.

Le s^r de *Utquerque,* d'argent au sautoir de sable et V cocquilles d'argent sus.

Le s^r de *Frasnoit,* d'argent au saultoir de geulles.

Le s^r *Dosguergue,* de geules à III croissans d'argent

Le s^r de *Pouroart,* d'azur à l'aigle d'or.

Le s^r de *Vianne,* d'or au lion de geules, billeté de meismes.

Le s^r de *Roisimbos*, bendé de geule et d'argent de VI.

Le s^r de *Croix de Croix,* d'argent à le croix d'azur.

Le s^r des *Wastinnes*, d'argent à le bordure de sable.

Le s^r de *Wasquehal-en-pévèle,* d'or au pellican de sable.

Le s^r de *Roquenghien,* d'or au double trésoir de sinople à le croix de geules.

Le s^r de *Steellart,* de geules à le face d'argent fretté d'azur.

Le sieur de *Baust*, de sable à le face d'argent et trois merles de meismes en chief.

Le s^r de *Hérin,* d'or au chef de sable.



LES ARMES DU COMTE D'ARTOIS

ET DE PLUSIEURS SEIGNEURS DU PAÏS.

Le conte d'*Artois*, d'azur semé de fleurs de lis d'or au lambeau de de geulles et sur chacun trois tours d'or.

Les anchiennes armes du conte d'*Arthois* sont de geulles à ung lion d'or armé d'azur.

Le conte de *St.-Pol*, de geulles à trois palz de vair au chief d'or et lambeau d'azur.

Le comte de *Guisnes*, vairrié d'or et d'azur.

Le conte de *Fauquemberghe*, d'azur à le face d'or.

Le c[te] de *Blangy*, porte......

Le c[te] d'*Arques*, porte.....

Le princhе d'*Espinoy*, porte....

Le s[r] de *Créquy* crie *son nom*. D'or au créquier de geulles.

Le s[r] et ber d'*Auxy*, eschecqueté d'or et de geulles.

Le s[r] de *Fosseux*, de geulles à trois gemelles d'or.

Le s[r] et marquis de *Renty* crie *son nom*, d'argent à trois doloires de geulles.

Le s[r] de *Nœufville*, d'or freté de geulles.

Le s[r] de *Croysilles*, de geules à X lozenges d'or.

Le s[r] de *Rallencourt*, d'azur à trois gemelles d'argent.

Le s[r] de *Monchy*, de geulles à trois mailletz d'or.

Le s[r] de *Humières*, d'argent fretté de sable.

Le s[r] de *Licques*, bendé d'argent et d'azur de VI à le bordure de geulles.

Le s[r] de *Beaufort*, d'azur à trois gemelles d'or.

Le s[r] de *Habarcq* crie *La Viefville*, face d'or et de d'azur de VIII.

Le s[r] de *Hamelaincourt*, d'azur freté d'or.

Le sieur de *Brymeu*, d'argent à trois aigles de geulles, membré d'azur.

Le s[r] de *Baillœuil* crie *son nom*, d'argent à le bende de geulles.

Le s[r] de *Boncourt* crie *son nom*, d'argent à le bende fuzelée de sable.

Le s^r de la ***Viefville*** crie ***Habarcq***, facé d'or et d'azur de VIII à III anneaux de geulles sur le chief.

Le s^r du ***Caurroy*** crie ***Wavrin moins que le pas***, d'azur à l'escu d'argent au chevron de geulles sur tout.

Le s^r ***Davredoing***, d'argent au lion de synople.

Le s^r de ***Heuchin***, d'argent au lion de sable bilетté de meismes.

Le s^r de ***Wissocq***, de geulles à le face d'argent à trois poinctz d'or, deulx en chief et I au pied

Le s^r de ***Gregny***, d'argent à trois doloires de sable.

Le s^r de ***Boure***, de geulles à le bende de vair.

Le s^r de ***Béthune***, d'argent à le face de gueulles.

Le Chastelain d'***Arras***, de geulles au chief d'hermines.

Le Chastelain de ***Lens*** esquartelé d'or et de sable.

Le s^r de ***Willerval***, vairrié d'argent et de geulles.

Le s^r de ***Bouberch***, porte.....

Le s^r de ***Mammez***, de guelles à trois chevrons eschequétés d'argent et d'azur.

Le s^r ***De la Broye***, porte.....

Le s^r ***D'aveluez***, d'argent à III mailletz de geulles.

Le s^r de ***Fillieures***, d'or à III meullettes de geulles et quatre croix croisées de meismes.

Le s^r de ***Robecq***, porte.....

Le s^r de ***Souastre***, de synople freté d'argent.

Le s^r de ***Berlettes***, d'azur à l'escus d'or à une mollette d'argent.

Le s^r ***Dolhaing*** crie ***Boullongne***, d'argent à trois tourteaux de geulles.

Le s^r de ***Rely***, d'or à III chevrons d'azur.

Le s^r de ***Nedonchel***, d'azur à le bende d'argent.

Le s^r de ***Fléchin***, face d'or et de sable de VI.

Le s^r de ***Mammez***, face d'or et d'azur de VIII à le bende de geulles.

Le s^r ***Dongnies***, de synople à le face d'hermines.

Le s^r de ***Moulle***, de geulles au cheuron d'or.

Le s^r de ***Waregnies***, de geulles à III chevrons d'argent.

Le s^r de ***Noyelle***, crie ***Hulus***, esquartelé d'or et de geulles.

Le s^r de ***Ste.-Aldegonde***, d'hermines à le croix de geulles et V roses d'or sus.

Le s^r de ***Tournehem***, porte.. ..



Le s^r *Desprelecques*, porte....

Le s^r de *Caumont*, gironé d'or et de geulles de 8.

Le s^r de.... de sinople au lion d'or.

Le s^r *Deulle*, d'or à le bende de geulles.

Le *Chastelain de Beaumez* de gueulles à le croix d'or engreslée.

Le s^r de *la Loge* gironné d'or et de geules de X.

Le s^r de *Hartcourt*, d'hermines au chief de geulles.

Le s^r de *Broully*, d'argent au lion de synople armé et lampassé de geulles.

Le s^r de la *Vacquerie*, eschecqueté d'argent et d'azur.

Le s^r de *La petite Vacquerie*, esquartelé le premier et dernier de geules à trois lions d'argent armez et couronnez d'or ; et le second et tiercz de geulles au croissant d'or.

Le s^r de *Sus-Sainct-Légier*, de geulles fretté d'hermines.

Le s^r de *Barly*, de sable à III chevrons d'or.

Le s^r de *Housdaing*, d'or au créquier de synople.

Le s^r *Dallewaigne*, d'azur à le face bretesquié d'or de trois.

Le s^r de *Nedon*, d'or à III mailletz d'azur.

Le s^r du *Maynil*, d'azur à l'escu d'argent à l'ourlet de cocquilles de meismes.

Le s^r de *Calonne*, d'argent à l'aigle de sable membré de geulles.

Le s^r de *Lippendale*, d'or à le face de gueulles.

Le s^r de *Raycourt*, bendé de vair et de geulles de VI au chief d'or.

Le s^r de *Vauloie*, d'argent à II faces de gueulles.

Le s^r *Days*, d'argent à l'aigle de sable.

Le s^r *Daignicourt* (ou Crepiens, porte les mêmes armes) d'argent à l'aigle de gueulles et membré d'azur ; l'aigle at deux testes.

De s^r de *Contes*, d'argent au créquier de geulles.

Le s^r de *Wisque*, d'argent au chef de geules à unq baton de sable.

Le s^r *Dococh*, d'argent à le face de geulles et sur le chef trois cocqueletz de sable, membrez de geulles.

Le s^r *Des Plancques*, d'argent au lion de sablé armé et lampassé de geulles billeté de meismes.

Le s^r de *Sombrin*, de geulles fretté d'argent.

Le s^r de *Villers*, de sable à X lozenges d'argent.

Le s^r^ *D'Incy*, faché d'or et de sable de VI, à le bordure de gueulles.

Le s^r^ de *Sapignies*, d'azur à le croix engreslée.

Le s^r^ de *Bierlo*, gyronné d'argent et de geules de X.

Le s^r^ de *Fretin*, de sable au lion d'argent et ung baston de geulles.

Le s^r^ de *Frenne* crie *son nom*, d'argent au lion de sable.

Le s^r^ de *Divion*, d'argent au lion de gueulles lampassé d'or et onglé d'or.

Le s^r^ de *Brancourt*, de geulles à le bende d'argent engreslée.

Le s^r^ de *Vermelles*, d'or à le croix d'azur ancrée.

Le s^r^ de *Lyères*, bendé d'argent et de sable de VI, à le bordure de geules endentée.

Le s^r^ de *Mory*, d'or à le face d'azur et trois estoilles d'argent sus.

Le s^r^ de *La Bove*, de synople au chief d'or à le bende de geulles.

Le s^r^ de *Montigny*, d'argent à II tourteaux de geulles.

Le s^r^ de *Cresecques*, d'azur à III tierches d'or au chief de meismes.

Le s^r^ de *Frin*, d'or à le face de geulles et trois cocqueletz de sable membrez de gueulles, deux au chief, et l'autre au pied.

Le s^r^ de *Norencq*, d'or à deux bendes de gueulles.

Le s^r^ de la *Thieulloye*, de gueulles au lion d'hermines.

Le s^r^ de *Bordraviulle*, eschequeté d'or et de sable au chief d'or et un demy-lion de sable sur le chief.

Le s^r^ de *Gaucourt*, d'argent à l'aigle de gueulles membré d'azur.

Le s^r^ *Diaucourt*, de geulles à le bende d'argent lozengée.

Le s^r^ de *Hestrus*, d'argent à le face de geulles wyvrée.

Le s^r^ de *Mingoval*, de geulles à le bende d'argent.

Le s^r^ de *Hames*, varrié d'or et d'azur au contraire de celles de *Ghuisnes*.

Le s^r^ de *Monestant*, d'or à le bende de gueulles à trois cocquilles d'argent sus.

Le s^r^ *Daigrewain*, d'argent freté de geulles.

Le s^r^ de *Machicourt*, d'argent à trois faces de geulles.

Le s^r^ de *Vaulx*, de synople à III poinctz d'argent.

Le s^r^ de *Cohen*, lozengé d'argent et d'azur au chef d'or à un demy lion de gueulles sur ledit chief.



Le s[r] de ***Ranchicourt*** crie ***Boullongne***, d'argent au chevron de geulles à trois tourteaux de meismes, deux au chef et I au pied.

Le s[r] de ***Hennin–Liétard***, de geulles à le bende d'or.

Le s[r] de ***Trancourt***, de geulles à le bende d'argent lozengée.

Le s[r] de ***Bretencourt***, d'argent à le bende de geulles et trois cocquilles d'or sus.

Le s[r] de ***Marcoing***, de gueulles à le croix d'or à I escu d'argent au canton de XV.

Le s[r] de ***Fourny***, d'argent à le face de geulles à une wyvrure de meismes sur le chef.

Le s[r] de ***Tenques***, d'azur à trois aigles d'or membrez de geulles.

Le s[r] de ***Lannoy***, eschecquété d'or et d'azur.

Le s[r] du ***Ploich*** crie ***son nom***. D'argent à II faces de sable à le bordure de geulles endentée.

Le s[r] de ***Herbamez***, d'argent à le face d'azur.

Le s[r] de ***Molinghen***, d'argent au canton de geulles.

Le s[r] de ***Goy***, de sable à le bende d'argent fuzelée.

Le s[r] de ***Quiquempoix***, d'or à V mollettes de geulles perchées.

Le s[r] de ***La Mote***, vairrié d'or et de geulles.

Le s[r] de ***Fontaine-lez-Boullans***, d'or à le face de geulles.

Le sieur de ***Chymecourt***, d'azur au chief d'argent à ung demi lion de geulles couronné d'or sur le chief.

Le s[r] de ***Senlis***, gyroné de geulles et d'or de VIII.

Le s[r] de ***Rullecourt***, d'azur à trois gemelles d'argent.

Le s[r] de ***Noyelle-Wion*** crie ***Noyelle-blanc-chevalier***, d'argent à III gemelles de geulles.

Le s[r] ***Danequin***, escartelé d'or et de sable à ung baston de gueulle armé.

Le s[r] de ***Coucy***, de geulles à le face d'argent wivrée.

Le s[r] du ***Pont-à-Wendin***, d'or à l'escu de geulles.

Le s[r] de ***Warluzel***, de synople à le face d'argent à le bende lozengée de geulles.

Le s[r] de ***Mons***, d'argent à trois cocquilles de geulles.

Le s[r] ***Du Bos***, d'argent au lion de sable à le bordure de geulles.

Le s[r] de ***Hennin***, d'argent à le croix de sable et de cocquilles d'or sur le croix.

Le s[r] de ***Noirthond*** crie ***Balinghien***, d'argent à le croix ancrée de geulles.

Le s[r] de *Ricamez* crie *Boullongne*, de geulles à trois cocquilles d'or.

Le s[r] du *Maisnil*, d'or à III cocquilles de geulles.

Le s[r] de *Hezecques*, face d'or et d'azur de VI au chevron de sable.

Le s[r] de *Lescarre*, d'or à le croix de sable.

Le s[r] de *Gryboval*, de sable à trois meullettes d'argent perchées.

Le s[r] de *Beauvoir*, d'argent à deux beudes de geulles.

Le sieur de *Rebreviettes*, d'argent à trois faces de geulles et III merles de sable sur le chef.

Le s[r] de *Bours*, de geulles à le croix d'or.

CAMBRÉSIS.

Le conte de *Cambrésis* porte d'or à trois lions d'azur armés et lampassés de gueulles.

Les XII pers :

Le s[r] de *Montrecourt*, d'argent à l'escarboucle d'or à la bordure de gueulle. (L'evesque donne led. Montrecourt à qui que bon luy samble).

Le s[r] de *Cauroit*, d'argent à deux faces de geulle frété d'or.

Le s[r] d'*Audencourt*, d'argent en saultoir de gueule à le bordure engreslé de meisme.

Le s[r] de *Cantain*, d'or à trois lions d'azur, armés et lampassés de gueulles, comme Cambrésis.

Le s[r] de *Rumillies*, d'azur au mouton d'argent.

Le s[r] de *Marcoing*, de gueulle à la croix d'or engrélée, au premier canton d'argent au lion de sable à la queue fourchue.

Le s[r] de *Blaregnies*, d'argent à trois bendes de gueules et VI cocquilles dessus d'or, et crie *Roisin*.

Les armes de *Preumont*, de gueulle à trois chevirons d'argent à le bordure de meismes, crie : *Saint-Aubert !*

Le s[r] d'*Esne*, de sable à X losenges d'argent, crie *Croisilles !*

Le s[r] de *Cuvillers*, de gueulle à la bande d'or au lion d'azur, crie *Hennin Liétart !*

Le s[r] de *Mergnies*, de sable frété d'argent.

Le sieur de *Bouzies*, d'azur à le croix d'argent, crie : *Les Corbeaux !*

Le s[r] de *St.-Aubert*, d'or à trois chevirons de gueulle, à la bordure de meismes.

Le s[r] de *Grancourt*, de sable à deux chevrons d'argent, crie : *St.-Aubert !*

Le s[r] de *Rosel*, écuyer, de sinople, à trois chevrons d'argent, crie : *St.-Aubert !*

Le s[r] d'*Esturmel,* de gueulle à le croix d'argent engrelée, crie : *Creton !*

Le s[r] de *Clermont*, bendé de six pièches d'argent et de sable.

Le s[r] de *Lonsart*, d'or à 5 lions d'azur, au lambeau de trois pièches de gueules, et crie : *Cambrésis !*

Le s[r] de *Noevelles,* de gueulles à la croix d'or, à la mollétte de sable sur la fache de la croix.

Le s[r] de *Blecourt*, de gueulle à trois aigles à une teste d'or, membré d'azur.

Le s[r] d'*Arlœux,* d'or à trois aigles de gueulle à une teste, membré d'azur.

Le *Borgne de Hainocourt*, de Cambrésis les porte.

Philippes de Hartain, escuyer, d'azur à le bende d'azur à trois cocquilles d'or, au petit cruchon de gueulle. Crie : *Les bois !*

Jehan Creton, escuyer, d'or à trois lions naissans de gueulle.

Thierry Longuet, escuyer, escartelé d'or, à trois hamaides de gueules, et d'or à trois lions de gueulle.

Antoine de Beaulaincourt, dict *Hardy*, escuyer, escartellé de *Buves* (?) qui est d'azur à deux lions assis d'or, une..... de meismes par dessus ; l'autre quartier party de *Solesmes* qui est de sable à trois croissans d'argent et d'*Estrepy* qui est d'or à V bastons de gueulle, et sur le tout de gueulle à ung aigle d'argent à deux testes. Crie : *Buvez tout assis !*

Le s[r] de *Le Marlière*, d'argent au canton de gueulle.

Le s[r] *Du Crocq*, d'argent au baston de gueulle.

Le s[r] de *Fersies*, d'or à le croix de sable, engrelée au premier canton de gueulle.

Le s[r] D'*Eswars*, de gueulle à trois croix ancrées d'or.

Anthoine de Roes, d'azur à trois rouetz d'or.

Jehan de Noiers, de gueulle à trois mollettes d'or perchées.

Les armes de S. Vaast d'azur à l'aigle d'or à deulx testes, à la bordure engrélée de sable.

Sire *Guillaume du Paiage*, chevalier, qui fut en turquie, d'or à le face de sable, à trois cocquilles d'argent.

Les armes *Du Fay*, d'azur à trois estoilles à cincq poinetes d'or.

Jehan de Flamines, d'or au loup d'azur.

Sire *Jehan de Heraughières*, escartelé d'azur à X lozengues d'argent, au second facé de VI pièches d'argent et de gueulle.

Les armes *Adrian d'Anneu*, de gueulles à trois croissans d'or.

Les armes de *Henry de Liévin*, d'argent à deulx léopardz de sable, chevronez de gueulles.

Les armes de *Guillaume de Buissy*, escartelé, le premier d'azur au chevron d'or à V tourteaux d'azur sur le chevron, le second de sable à ung escu d'argent à l'aigle à deulx testes de sable à trois mollettes d'argent, deux au chief l'autre en poincte au premier escut.

Les armes de *Frédéric de Thilly*, escartellé au premier et dernier d'argent à trois chevirons de gueulle, au second d'argent à une croix de gueulle à V cocquilles D'argent, et au III° quartier d'argent frété de sable.

Les armes *Cornille Dason*, de gueulle à un chevron d'argent à trois estoilles à V poinctes de meisme, deux en chef, l'autre en poincte.

Les armes *Arnould de Barbaize*, escartelé au premier d'argent à la croix de sable à V besans d'argent, l'autre de geulle au saultoir d'argent.

Les armes *Jehan de Wingle*, d'asur à l'escuchon d'argent au baston engrelée de gueulle.

Les armes *Loïs de Saveuse*, de gueulle à le bende d'or à six billettes de meismes, et crie : *Bien à poinct !*

Les armes de *Blondel*, escartelé au premier de sable à le bende d'or, l'autre d'or freté de gueule au quanton de *Wavrin*.

Le s^r^ d'*Aubenchœul-au-bois*, de gueulle à trois hamaides d'hermines.

Le s^r^ *Duvivier*, de sable au léopard d'or.

Le s^r^ d'*Elincourt*, de gueulles au canton d'hermines.

Les armes *Le Linnières* sont party d'argent et d'azur à le croix ancrée de gueulle et d'argent, la gueulle sur l'argent, à ung lam-

beau de trois pièches d'azur, et de gueulle, l'asur sur l'argent et le gueulle sur l'asur.

Les armes de *St.-Hilaire*, d'azur à le croix ancrée d'argent.

Le s^r *Du Flos*, eschecquetté d'argent et de gueulle de V ordres, au chef de vair d'argent et d'azur ; un s^r *Du Flos* fut premier fondateur des cordeliers de Cambray.

Le s^r de *Floreville*, de sinople à le croix engrelée d'argent bordée de meisme.

Le s^r de *Houcourt*, d'argent au lion de gueulle, billetté de meisme, crie *Wallincourt !*

Le Borgne de Cambrésis, d'or fretté de sable.

Les armes *Wille* de Claisque, bendé de VI pièces d'or et de gueulle, au chef d'azur à trois estoilles à V poinctes d'or en fasche.

Jehan Mairesse, escartellé de *Bousies* et une partie d'*Enghien*, assavoir 4 girons.

Jehan Fuselier, d'argent à le bende d'azur fuselée de V et deux demy.

Jehan de Louverval, d'argent à le bende de gueulles fuselée de V et de deulx demyes.

Les armes de *Maldroix*, d'argent au lion de gueulle.





LE TOURNOI D'ANCHIN.

(AN 1096.)

« Ainsi doit-on les preus trover,
» Ainsi se puet-on esprover.
» Cist maintiennent le droit mestier,
» Cist ont le pardon tout entier ;
» Cist sont droit saint et droit martyrs ;
» Cist doivent bien à droit partir
» As biens c'onors et loiautez,
» A maintes fois au siens prestés. »

JACQUES BRETEX. *Les Tournois de Chauvenci*. V. 4015.

Une petite île, formée par la Scarpe, et les deux petits ruisseaux nommés l'Ecaillon et le Bouchard, dans les environs de Marchiennes et sur la commune de Pecquencourt, reçut le nom latin d'*Aqui-cinctum* (ceint, entouré d'eau), que l'on traduisit par le mot roman, ou vieux français, d'*Anchin*. Ce fut en ce lieu presqu'inabordable, refuge des bandits et des bêtes fauves, et à demi inculte par la quantité d'eau qui s'y amassait, que s'éleva, vers l'an 1077, selon les uns, ou 1079 selon d'autres, l'abbaye d'*Anchin*, devenue depuis si célèbre, parmi toutes celles de l'ordre de Saint Benoît. Ses fondateurs furent deux gentilhommes de la ville de Douai, l'un nommé *Wautier* ou *Gautier*, seigneur de Montigny et Pecquencourt, l'autre, appelé *Sohier* ou *Siger*, seigneur de Los et de Corcelles, dont l'épouse *Mathilde*, femme noble et pieuse, l'incitait souvent à faire quelque belle fondation non loin de leur résidence. C'est pourquoi ils choisirent l'île d'Anchin, où longtems auparavant Saint Gordien avait bâti un ermitage et une petite église. Ce lieu appartenait à Messire *Anselme de Ribemont*, preux chevalier, comte d'Ostrevant et châtelain de Valenciennes, lequel, apprenant leur louable intention, fit volontiers l'abandon de son droit et de sa seigneurie, moyennant toutefois le consentement

de Gérard II, évêque de Cambrai et d'Arras, de qui il le tenait en fief. De son côté, l'évêque Gérard, qui voyait cette création avec un extrême plaisir, ne se borna point à y donner seulement son approbation, il appela deux honnêtes et pieux religieux du couvent d'Hasnon, de l'ordre de Saint Benoit, pour fortifier le nouveau monastère ; il ordonna, comme premier abbé, *Alard*, l'un d'eux, puis il bénit l'église nouvelle et la dédia au *Saint-Sauveur*, en l'an 1086.

Les deux fondateurs Wautier et Sohier entrèrent dans le cloître comme religieux et lui laissèrent tous leurs biens ; Anselme de Ribemont ajouta à ses premiers bienfaits, les villages de Vred et d'Auberchicourt, dont il donna la seigneurie au nouveau couvent, toujours avec l'assentiment de l'évêque Gérard ; enfin il voulut couronner son œuvre par une solennité brillante et mémorable qui pût fixer l'attention des peuples sur le nouveau monastère et lui attirer les dons des seigneurs et des prélats.

Au printems de l'an 1096, un tournoi, aussi remarquable par la qualité que par le nombre des personnages qui y figurèrent, eut lieu dans l'île d'Anchin et à l'ombre de la nouvelle église, qui ne comptait encore que dix années d'existence. Plus de trois cens chevaliers s'y réunirent, et à la suite de maints exercices chevaleresques, vainqueurs et vaincus firent un grand nombre de dons à l'abbaye naissante, et tous s'engagèrent à prendre la Croix et à aller en Asie, dans le cours de l'an, pour combattre les infidèles et conquérir le tombeau de Jésus-Christ. Le Président et le juge suprême du Tournoi, était *Baudouin II*, comte de Hainaut, qui, tenant sa promesse faite à Anchin, partit le 15 août de la même année pour la croisade, à la tête d'une brillante troupe d'Hainuyers, en se mettant sous les ordres de Godefroy de Bouillon : il gagna depuis le surnom de *Baudouin de Jérusalem*.

Le Tournoi d'Anchin fut encore honoré de la présence de *Manassès*, évêque de Cambrai, et de celle de *Lambert*, évêque du diocèse d'Arras, que l'on venait de séparer de celui de Cambrai depuis deux ans seulement, et enfin de *Ratbold*, évêque de Noyon. Outre le pieux *Aimeric*, troisième abbé du jeune monastère d'Anchin, qui alla plus tard au concile de Clermont avec Lambert, son

évêque, et qui présidait aux fêtes du Tournoi donné dans son propre cloître, on y remarquait encore *Albert*, 20e abbé d'Hasnon, choisi par les jeunes moines dont l'élection prévalut sur celle des anciens ; et *Lambert*, 6e abbé de Crespin, qui avait fait une longue traite pour venir à Anchin assister à ce spectacle curieux. A cette époque, l'église ne défendait pas encore les tournois et les joûtes. Moins d'un demi-siècle plus tard, le pape Innocent II, vers 1140, et Alexandre III, au Concile de Latran, tenu en 1179, furent les premiers qui fulminèrent anathème contre ces jeux guerriers qui dégénéraient quelquefois en scènes sanglantes et en luttes mortelles.

C'était un puissant ressort pour remuer les chevaliers que de leur offrir une assemblée où ils pouvaient s'exercer à un simulacre de guerre, devant une galerie élégante et choisie, qui ne leur ménageait ni les applaudissemens, ni les triomphes. Anselme de Ribemont, d'accord avec le comte Baudouin, et poussé peut-être en dessous main par les évêques du pays, avait bien pensé qu'il tirerait un excellent parti de l'enthousiasme qui se manifeste toujours quand les hommes de cœur sont réunis en armes, et se trouvent échauffés par le simulacre des combats : aussi obtint-il un résultat immense à la suite de cette fête guerrière. Le comte Baudouin et lui s'étant croisés, tous les chevaliers présens firent de même, et dans l'espoir que les prières de l'église rendraient leur entreprise heureuse, ils dotèrent richement le couvent récemment fondé auprès d'eux, et dans l'enclos duquel ils venaient de s'ébattre et de festoyer.

Il faisait beau voir arriver dans ce lieu, nouvellement embelli par les constructions des seigneurs de Pecquencourt et de Courcelles, cette foule de chevaliers, venant par des routes différentes, du Hainaut, du Cambrésis, de l'Artois et du Tournésis. Tous brillans par leurs armures, leurs éperons d'or, leurs manteaux et leurs cordons d'or au bonnet, signes caractéristiques de leur rang (1), tous montés sur de nobles destriers exercés aux combats ;

(1) *Recherches sur les carrousels anciens et modernes*. (Par Du Vernois) (Cassel) 1784, pet. in-8o, pag. 34-35.

les barons suivis de leurs écuyers, portant les écus de leurs maîtres et reconnaissables à leurs éperons d'argent ; puis les valets conduisant les chevaux de rechange, et grossissant cette troupe d'étrangers, telle qu'on n'en vit jamais sur les bords marécageux de la Scarpe.

Toute cette troupe éclatante par ses armes et ses habits, accompagnée d'une masse de peuple venu de tous les villages de l'Ostrevant et de la rive gauche de la rivière, commença par entendre dévotement le service divin, célébré par l'évêque d'Arras, aidé du pieux abbé *Aimeric*. Là, un spectacle singulier frappa d'étonnement l'assistance : par suite d'une coûtume du lieu, le célébrant de la première messe dite à Anchin portait à l'autel une couronne de fleurs qu'il gardait jusqu'à l'offertoire, puis il l'envoyait à sa plus proche parente qui la portait pendant le reste de la journée. La couronne de fleurs ornant la tête du prêtre à l'autel, signifiait qu'il ne devait y monter qu'avec la bonne odeur de la vertu ; il s'en defaisait à l'offertoire par respect pour le saint sacrifice, et il l'envoyait à une proche parente en témoignage d'une sainte bienveillance. C'est ainsi du moins qu'on expliquait ce singulier usage du pays (1).

Après la messe à jeun venait le premier repas ; puis on commençait les opérations du Tournoi, le plus remarquable des exercices de l'ancienne chevalerie. C'était un combat d'honneur, une *école de prouesse*, imaginée pour tenir continuellement en haleine les gens de guerre, surtout dans les tems où la paix ne laissait point d'autre exercice à leur courage. A l'époque où le tournoi d'Anchin fut donné, ces spectacles avaient lieu tout autant pour solenniser une fondation, un sacre, une dédicace, ou toute autre célébration qui avait un motif religieux, que pour accompagner les divertissemens profanes, tels que couronnemens, victoires, mariages, naissances, paix ou trèves. Les tournois étaient établis non seulement pour passer le tems, fuir l'oisiveté et donner une

---

(1) *Voyage littéraire de deux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, 1717-1724, in-4°, tome 2, p....

curieuse récréation aux spectateurs, mais aussi comme de nobles assemblées, où la vertu était, pour ainsi dire, épurée. La charte que nous publions ci-après en est la preuve. Les princes, juges des tournois, étaient fort sévères sur l'admission des chevaliers dans ces nobles luttes ; cette rigueur forçait la noblesse à remplir ses devoirs, l'obligeait à suivre le sentier de la vertu, et à s'abstenir des fautes qui l'eussent mise dans le cas de recevoir une leçon publique. Le désir que les gentilhommes avaient d'être reçus au rang des combattans, les rendait honnêtes gens, et les incitait à fuir le vice qui pouvait les en éloigner.

Le tournoi d'Anchin subit toutes les phases de ces sortes de divertissemens : les chevaliers se lancèrent d'abord deux à deux dans les *joûtes* ou combats à la lance ; puis vinrent les *pas d'armes*, ou défense d'un point par un seul guerrier contre plusieurs ; ensuite on vit une *castille*, c'est-à-dire un semblant d'attaque contre une tour ou un château ; enfin la fête se termina par un *combat à la foule* dans lequel figuraient les combattans en masse.

S'il faut en croire Anselme de Ribémont, promoteur de ce Tournoi, et l'attestation qu'il en donne à la fin de la charte que nous publions plus bas, aucun chevalier n'aurait reçu de blessures graves dans cet exercice chevaleresque, et tout le monde put se retirer chez soi sain et sauf. C'est qu'aussi dans ces tournois et *combats à plaisance*, il était expressément défendu de frapper de la pointe du glaive ; on se servait des *masses de mesure* et d'*espées rabattues*, ou émoussées, et l'on ne frappait que de la ceinture à la tête. Au reste, les combattans ne se présentaient qu'*en harnois propres pour ce faire*, et l'on doit dire ici que les armures dont on usait dans les tournois en Brabant, en Flandre et en Hainaut, étaient plus pesantes, mieux conditionnées et plus propres à préserver des accidens et à parer les coups de masses et d'épées, que celles usitées en France, dans lesquelles on sacrifiait trop à la grâce et à l'élégance (1).

(1) *Traité de René d'Anjou, Roi de Sicile, sur la forme observée dans un Tournoi, selon qu'il se pratiquoit en France, en Allemagne et ailleurs*, Ms. à la Bib. du Roi.

Quand tous les exercices chevaleresques furent terminés, quand les vainqueurs eurent recueillis leurs *loz* et leurs prix, et que le cri de leurs armes eut été répété par les acclamations publiques, le comte d'Ostrevant, qui exerçait dans cette belle journée l'office de maître des cérémonies, fit rédiger par le moine *Rumold*, de la nouvelle abbaye, une espèce de procès-verbal de la séance, qui est devenue depuis lors une pièce curieuse pour l'histoire, et particulièrement pour celles des familles nobles de ces provinces, qui, après sept siècles et demi retrouvent aujourd'hui les noms de leurs ancêtres figurant dans cette cérémonie chevaleresque et religieuse du moyen-âge. La charte du Tournoi d'Anchin est maintenant sans doute la première racine de l'arbre généalogique des maisons d'*Estourmel*, de *Roisin*, de *Bellaing*, de *Courcelles*, de *Lannoy*, de *Sérenviller*, de *Bourlon* et de tant d'autres, qui existent encore, et qui sont heureuses si elles peuvent joindre, sans interruption, les fils qui les lient à l'année 1096. Cette pièce est restée de nos jours un précieux document historique et généalogique et porte avec elle un intérêt tout aussi palpitant pour les familles que cet autre instrument puisé dans notre histoire littéraire locale, qui peut lui servir de pendant; nous voulons parler du vieux poème en langue romane : *Li tornois des dames Monseigneur Huon d'Oisy* (1), écrit vers 1180, et dans lequel le châtelain de Cambrai, Hugues d'Oisy, passe en revue toutes les belles dames de son tems qui voulurent joûter au château de Lagny, pour juger par elles-mêmes, en combattant entr'elles, quels étaient les dangers véritables que couraient leurs amis de cœur toutes les fois qu'ils rompaient des lances en leur honneur. L'indiscrétion de Messire d'Oisy fournit en ce jour d'irrécusables titres d'ancienneté à maintes nobles maisons. Assurément les belles châtelaines réunies à Lagny n'avaient pas plus prévu que les chevaliers rassemblés à Anchin, qu'un jour, la fantaisie féminine des unes et la piété chevaleresque des autres, serviraient comme preuves d'illustrations à leurs derniers neveux.

---

(1) Voyez *Les Trouvères Cambrésiens*, dont nous avons publié la 4e édition en 1837, Paris, Techener, gr. in-8o, article *Hues d'Oisy*, pages 126-142.

La charte du Tournoi d'Anchin nous a été conservée par plusieurs auteurs : on la trouve dans les pièces justificatives de l'*Histoire de Cambrai* de Jean Le Carpentier (1), dans les *Actes Diplomatiques* d'Aubert le Mire (2) et en abrégé dans le *Traité des Tournois* du savant père Ménestrier (3). L'historien de Valenciennes (4) sans la donner, publie quelques fragmens d'un acte du comte Baudouin qui y a rapport et qui relate les principales matières de la Charte. Nous la reproduisons ici en entier, en y joignant une traduction française et de rares notes sur quelques familles du pays ; notes qu'il eut été possible d'étendre à l'infinie, mais sur lesquelles nous avons cru devoir glisser légèrement, sauf à y revenir un jour.

Voici cette charte du Châtelain de Valenciennes, Anselme de Ribémont, telle qu'on la disait jadis reposant dans le monastère où elle avait été écrite en l'an 1096. On y remarquera que les signataires ont presque tous des surnoms : c'est effectivement au XI[e] siècle que cette coutûme commença à prendre faveur.

De l'Abbaye d'Anchin (5).

Au nom de la Sainte et indivisible Trinité. Ainsi soit-il.

Nous avons souvent entendu cette parabole de l'Evangile : *Qu'un arbre n'est pas bon lors-*

Ex abbatiâ Aquicintensi.

In nomine sanct(æ) et individu(æ) Trinitatis, amen.

Sepiùs audivimus illud Evangelii : *quia non est arbor bona q(uæ)non facit fructum bo-*

---

(1) *Histoire généalogique des Païs-Bas, ou histoire de Cambrai et du Cambrésis, contenant ce qui s'y est passé sous les Empereurs et les Rois de France et d'Espagne*, etc. Par Jean Le Carpentier. Leide, 1664, 2 vol. in-4o fig.—(Voyez la 4e partie, contenant *les preuves*, p. 14-16.) Le même écrivain avait déjà inséré cette curieuse pièce dans sa *Généalogie des Sohier* de Vermandois, imp. à Leyde, 1661, in-f°.

(2) *Auberti Miræi Opera diplomatica et historica.* Editio secunda. Lovanii, 1723, in-fo, tome 2, p 1144-1147.

(3) *Traité des Tovrnois, iovstes, carrovsels et avtres spectacles pvblics.* Lyon, J. Mvgvet, 1669, in-4o, p. 76-77.

(4) D'*Oultreman. (Histoire de la ville et comté de Valentiennes).* Douay, 1639, in-fo, page 317 et preuves.

(5) Voir *Petites histoires des pays de Flandres et d'Artois*, par M. H. R. *Duthillœul* (tirés des mss. de feu *Guilmot*, de Douai). A Douai, Foucart, 1835, in-8o, page 11, article *Anchin*.

qu'il ne produit pas de bons fruits, etc. ; en conséquence, moi, ANSELME DE RIBÉMONT, Châtelain de Valenciennes et Seigneur de l'Ostrevant, je veux faire savoir à tous ceux qui sont prédestinés à la vie éternelle, quelle joie j'éprouve en voyant l'île d'*Anchin*, auparavant le repaire des bêtes fauves et la retraite des brigands, transformée aujourd'hui, par la grâce de Dieu tout-puissant, en cette habitation d'hommes saints, dont la bonne renommée me tient réellement au cœur, et pour lesquels j'éprouve une telle affection de charité, que de plus en plus et chaque jour je m'occupe tout entier de leur avancement et de leur gloire !

C'est pour cette cause qu'aujourd'hui j'ai comparu ici, entouré d'un grand nombre d'hommes de guerre, afin qu'avec moi ils honorent ou imitent la sainteté de ces religieux, ou qu'animés d'une tendre dévotion envers cette plantation nouvelle d'oliviers spirituels, ils multiplient cette famille par l'abondance de leurs aumônes et la comblent de joie.

Et en effet, cette fête solennelle ne s'est pas terminée sans un pieux résultat. Un homme d'une grande renommée et noblesse, BAUDOUIN KALDERUNS, excité par un sentiment excellent de charité envers ce troupeau naissant et encore faible, s'est approché de moi comme protecteur de cette maison, en présence de toute l'assemblée, et m'a ainsi parlé :

num etc. Eapropter ego ANSELLUS Valencea(*ensis*) Castellan(*us*) Ribodimontis et Oestrevandi(*æ*) Dominus, notum fieri volo omnibus ad vitam preordinatis q(*uan*)tum gaudium percipiam dum *Aquicinctum* insulam, priùs cubile ferarum et latibulum latronum hodiè videam, Dei summi gratiâ, hanc in sanctorum hominum habitationem transformatam q(*uo*)rum bona fama ita michi cordi est, et eos tanto karitatis affectu prosequor ut de die in diem totus in ipsorum promotione et gloriâ verser.

Eam ob causam hic hodiè comparui multorum militum conventu stipatus, ut ij mecum vel eorum sanctitatem honorent, vel imitentur, vel tenerâ devotione escitati, ergà illam novellam olivarum spiritalium plantationem eleemosinarum q(*uan*)titate ejus multiplicarent gentem et magnificarent letitiam. Nec eq(*ui*)dem hoc festum solempne absq(*ue*) pio transivit effectu, quandoquidem Vir preclarus et nobilis BALDUINUS KALDERUNS escellenti karitatis erga nascentem et pusillum hunc gregem affectu stimulatus me palam tanq(*ua*)m hujus fautorem convenerit dicens :

« Seigneur ANSELME, et vous » tous chevaliers, hommes de » guerre, porte-écus, écuyers, » serviteurs et peuple, prêtez-» moi, je vous prie, une oreil-» attentive..... Moi, Baudouin, » levant en ce moment les mains » au ciel en vostre présence, » j'offre à ce monastère, en » l'honneur de Dieu tout puis-» sant, de notre Sauveur, et du » Bienheureux Pierre, prince » des Apôtres, pour la rémis-» sion de mes péchés, tout ce » que je possède dans le villa-» ge appelé *Inchy*, en totalité » et sans en rien réserver, avec » les *manoirs* (seigneuriaux et » non seigneuriaux), les alleux, » les fiefs, les serfs, les champs, » les pâturages, les eaux et au-» tres biens; et pour ce don » je dépose sur l'autel dudit » monastère, *un rameau et une* » *touffe d'herbe* (1), afin qu'au-» cun de mes héritiers, présent » ou absent, ni aucune autre » personne après eux, ni aucu-» ne autre autorité que celle de » l'abbé, qui sera régulièrement » établi en ce lieu, n'ait jamais » espoir de disposer de la moin-» dre parcelle de cette dona-» tion. »

« Domine mi ANSELLE et vos » omnes Proceres, Milites, Scu-» tiferi, Armigeri, Famuli, et » Plebei aures obsecro prebete » attentas.... : Ego BALDUINUS » KALDERUNS manus meas ad » calum elevans in presentiâ » v(*est*)râ Deo Omnipotenti et » Salvatori n(*ost*)ro ac Beato Pe-» tro apostolorum principi to-» tum et integrum cum mansis » dominicatis, et indominica-» tis, alodiis, feudis, manci-» piis, campis, pascuis, aq(*ui*)s » et ceteris q(*uæ*) possideo in » villâ q(*uæ*) dicitur *Incis*, pro » peccatorum meorum remis-» sione offero huic Cenobio, il-» ludque donum super ejus al-» tare per ramum et cespitem » pono ut nunq(*ua*)m in ali-» q(*ua*) hujus donationis par-» ticula spem habeat dominan-» di ullus hæres meus hìc pre-» sens, vel absens, vel aliq(*ua*) » alia subseq(*ue*)ns persona et » potestas, nisi q(*ui*) regulari-» ter hic prefuerit abbas. »

(1) Il était anciennement d'usage, lorsqu'on faisait quelque donation de terres à une église, d'en consacrer la remise par le dépôt d'une touffe d'herbe, de paille ou de feuillage, espèce de représentation des prés, champs et bois donnés. Une donation au monastère de Gembloux, faite en 950 par Folquin, fut consacrée par cette cérémonie dont l'origine remonte dans la nuit des tems. Quelquefois même certaines églises conservaient du gazon dans leur sacristie en mémoire de cette tradition. C'est pour cela qu'on en voyait jadis dans l'église de Saint-Servais, à Maestricht.

Après qu'il eut ainsi parlé, moi, ANSELME, transporté d'une grande joie, j'ai rendu les actions de grâces dues à ce noble chevalier, et lui ai promis la vie éternelle ; ce que firent en même tems tous les assistans.

Puis, me tournant vers l'assemblée, et lui adressant la parole, je dis :

« Au nom du Seigneur, notre Dieu et notre Sauveur, » vous tous qui êtes ici présens, » Evêques, Abbés, Comtes et » Barons, parens et étrangers, » Chevaliers et Ecuyers, ainsi » que vous tous hommes d'armes, je vous prie et vous supplie, je vous conjure et vous » commande, autant qu'il est » en moi, de me promettre » qu'en l'honneur de notre Dieu » et Sauveur, vous conserverez » tous ensemble ce qui a été » donné comme aumône à ce » monastère par Baudouin ou » par moi, avant lui ou par » d'autres ; vous confirmerez » cette promesse par serment » au pied de cet autel ; vous » ordonnerez que vos successeurs les conservent également, afin que nous méritions » de recevoir des mains de notre Rédempteur, la récompense d'une si belle œuvre, » étant comblés d'une joie éternelle dans les siècles des siècles. »

Et quand tous ont répondu *Amen*, et crié avec une entière liberté : *que cela soit ainsi !* après qu ils eurent promis avec serment d'être les soutiens et les défenseurs de ce monastère con-

Ad hæc ego ANSELLUS gaudio magno gaudens debitas gratias egi dicto militi illiq(*ue*) vitam eternam promisi et idem astantes promiserunt. Ad q(*uo*) Ego ANSELLUS oculos et vocem dirigens dixi :

« In nomine Domini Dei et » Salvatoris n(*ost*)ri vos omnes » deprecor, et quibus possum » mandans, obsecro et obtestor, tam Ep(*iscop*)os q(*ua*)m » Abbates, tam Comites q(*ua*)m » Barones, tam consanguineos » q(*ua*)m Straneos, tam Milites » q(*ua*)m scutiferos, alios que » Viros militares, ut q(*uo*)d hic » BALDUINUS tradidit, vel ego » priùs, vel alii tradiderunt in » Eleëmosinam huic cenobio, » pariter vos servaturos Deo et » Salvatori n(*os*)tro michi promittatis, atque promissionem » ad pedes altaris hujus sacramentis corroboretis, vestrosque successores eadem servaturos preordinetis ; q(*ua*)tenùs tam egregii operis fructum à Redemptore n(*ost*)ri » colligere mereamur, gaudentes in seculorum secula. »

Dùmque omnes AMEN respondissent, et *fiat* liberis animis proclamassent, seq(*ue*) contrà temerarios hujus cenobii adjutores et defensores futuros jurando confirmassent, Ego AN-

tre les violateurs, moi, Anselme, j'ai ajouté : « Illustres *Magnats* et *Primats*, et vous » tous, hommes courageux qui » êtes ici présens, je vous rends » d'inexprimables actions de » grâces pour votre pieux amour envers les ministres de » Dieu, et pour votre présence, » qui m'a été si agréable dans » ce solennel et joyeux *tournoi*; et je me réjouis de vous » voir tous retourner dans vos » foyers sains et saufs et sans » blessures, ce qu'à Dieu plaise ! »

Et afin que toute confiance soit donnée à cette charte à présent et dans l'avenir, j'ai voulu en augmenter le crédit par l'apposition de mon sçel et de celui de ma châtellenie, et je l'ai fait confirmer par le sçeau de *Baudouin*, donateur précité.

Suivent les noms des Prélats, des Chevaliers et des Ecuyers qui furent présens à cette solennité.

MANASSÉS, † de Cambrai		
RATBOLD, † de Noyon		évêq.
LAMBERT, † d'Arras		
ALBERT, d'Hasnon		abbés.
LAMBERT, de Crespin		

BAUDOUIN, *Comte, Juge et Président du Tournoi*.

*Des Comtés d'*OSTREVANT *et de* HAINAUT *on y compta les personnages suivans :*

Godefroi de Ribémont, mon fils.

SELLUS adjeci dicens : « Magnates et Primates incliti Virique » omnes strenuissimi q(*uo*)tq(*uo*)t adestis gracias vobis » rependo inenarrabiles pro » v(*est*)ro pio erga Dei ministros amore, et pro v(*est*)ra acceptissima michi in hoc solempni festivoque certamine » presentia, gaudeoque vos » omnes incolumes et insaucios » ad propria redituros, q(*uo*)d » faxit Deus ! »

Et ut Charte huic in presenti et in futuro firmissimè credatur, hanc signo meo Castellani(*æ*)que me(*æ*) sigillo, ac signo dicti donatoris B(*alduini*) corroborari feci etc.

Nomina autem Eccle(*s*)ia(*sti*)corum, Militum et Scutiferorum q(*ui*) p(*rese*)ntes fuerunt hi sunt.

Manasses, Cam(*eracensis*)	Episcopi
Ratbodus, Noviom(*ensis*)	
Lambertus, Atrebatensis	
Albertus, Hasnonii	abb.
Lambertus, Crispinii.	

BALDUINUS, *Comes, Certaminis Judex et Præses.*

Ex OESTREVANDIS *et* HANNONIIS *hi fuerunt :*

Godefridus de Ribodimonte, filius meus.

Almaric de Landas (1).	Almaricus de Landast.
Rénier, mon Maître-d'hôtel (2).	Reinerus, *Dapifer* meus.
Rénier de Trith, son neveu (3).	Rainerus de Trith, nepos ejus.
Heroard de le Bohée, dit de Réthel.	Hereardus de le Rohée, dictus à Restellâ.
Baudry de Roisin (4).	Balduinus de Rosgin.
Foulques du Châtel (5).	Fulco de Castello.
Simon, fils de Hugues, avoué.	Simon, filius Hugonis advocati.
Gautier d'Auberchicourt	Gualterus de Oberchicorte.
Wautier, l'aîné de Hamricourt.	Walterus senior de Hamercincorte.
Jehan de Malincourt.	Johannes de Malcicorte.
Helgot, son fils.	Helgotus filius ejus.
Herimbert de Rosel, fils d'Helgot.	Herimbertus à Rosellà, Helg. filius.
Gerard de Famars (6).	Gerardus de Fanimarte.
Godefroi de Doulx.	Godefridus de Dulci.
Rénier de Malsrois.	Rainerus de Malsrois.
Gilles d'Yvoi.	Egidius de Ivodio.

(1) La famille de *Landas* n'est pas éteinte. Un chevalier de *Landas*, qui possédait la terre de ce nom entre St.-Amand et Orchies, vivait encore naguères, après avoir subi les vicissitudes de l'émigration.

(2) Cette qualification de *Dapifer* donnée à Renier, prouve que le comte d'Ostrevant avait, au XIe siècle, une cour et des officiers ; on voit d'ailleurs, un peu plus loin, que le seigneur d'Hordain était fils d'Adam, *sénéchal* du Comte ; Anselme de Ribemont était donc un important personnage. Ce qui le prouve encore, c'est qu'il avait convoqué le *Tournoi d'Anchin*, et l'on sait que les princes et les hauts barons avaient seuls le droit de convoquer et d'ordonner un tournoi. Au reste, le comté d'Ostrevant comprenait une multitude de villages.

(3) Cette maison de *Trith* s'est distinguée aux Croisades ; l'un de ses membres y fut décoré du titre de *Duc de Philippopolis*.

(4) La famille de *Roisin* se perpétue encore aujourd'hui honorablement dans la personne de deux généraux-majors dernièrement au service du royaume des Pays-Bas, et dans celle du Baron *Ferd. de Roisin*, docteur-ès-lettres, auteur de quelques traductions allemandes et l'un des correspondans utiles de nos *Archives*. Une branche cadette est en Espagne.

(5) Les comtes *Duchâtel* de la Hovardrie et de Bruxelles, entre St.-Amand et Tournai, aujourd'hui revivifiés par des rejetons pleins de force et de jeunesse, descendent sans doute du chevalier qui joûta au Tournoi d'Anchin.

(6) Le dernier seigneur de Famars n'a laissé que trois filles, dont deux vivent encore à Valenciennes.

Godin, s[r] de Hordain, fils d'Adam, mon Sénéchal.	Godinus, miles de Hordeng, Adami *Senescalli* mei filius.
Gérard de Wallers (1).	Gerardus de Valers.
Gobert d'Anzin.	Gobertus de Anseng.
Guillaume, son frère.	Willelmus, frater ejus.
Géry de Neuville (2).	Gerricus de Novavilla.
Richer de Bugnicourt.	Richerus de Bugnicorte.
Vilfrand, son frère.	Vilfrandus, frater ejus.
Hue de Denain.	Huo de Deneng.
Liébrand de Hellesmes.	Liefbrandus de Hellemes.
Philippe de Marca.	Philippus de Marca.
Hugues, son frère.	Hugo, frater ejus.
Roger de Marquette.	Rotgerus de Marketa.
Pierre, son frère.	Petrus, frater ejus.
Liethon de Enic.	Liestro de Enich.
Robert du Saule.	Robertus de Salice.
Jean, son frère.	Johannes, frater ejus.
Alelme de Dechy (3).	Alelmus de Dechi.
Verinfroi, son père.	Verinfredus, frater ejus.
Gedric d'Erre, fils de Thierri.	Gedricus de Era, Terrici filius.
Robert de Hornaing.	Robertus de Horneng.
Riculfe de Flers.	Riculfus de Fles.
Gilles de Hertaing.	Egidius de Hertaing.
Rodolfe de Fressin (4).	Rodolfus de Ferseng.
Hunold d'Onnaing.	Hunoldus de Oneng.
Amand de Prouvy.	Amandus de Prouvi.
Hugues de Wasne.	Hugo de Wasnes.
Ernulfe, son frère.	Ernulfus, frater ejus.
Giraud de Quaroube, neveu de Hunold.	Giraldus de Quarubio, nepos Hunoldi.
Guillaume de Haussi (5).	Willelmus de Haussi.
Wautier de Rombies (6).	Walterus de Rumbies.
Jean de Montigny.	Johannes de Montingniaco.
Gilles de Glargies, son frère.	Egidius de Glargeis, frater ejus.
Gilles de Bermerain.	Egidius de Bermereng.
Gui de Somain.	Guido de Someng.

---

(1) Une famille de *Wallers* demeurait à Valenciennes ; il en reste deux filles.

(2) Une branche de *Neuville* existe encore aujourd'hui.

(3) Le nom de *Dechy* est commun à Cambrai.

(4) Ce titre se confondit dans la maison de Créqui.

(5) Nom fort répandu à Valenciennes et en Belgique

(6) Nom resté commun à Valenciennes.

Amand de Haspres.	Amandus de Haspra.
Wautier de Malincourt, dit de Lattre, fils de Jean (1).	Walterus de Malcicorte, dictus à Lattrà d. Johis filius.
Gilles d'Escaillon.	Egidius de Escailloins.
Anselme de Bruille.	Anselmus de Bruilo.
Vedric de Mastaing.	Vedricus de Masteng.
Hellin de Sin.	Hellinus de Seins.
Alulfe, fils de Védric.	Alulfus, d. Vedrici filius.
Bérinard de Douai.	Berinardus de Duaco.
Richard d'Hasnon.	Ricaredus de Hasnonio.
Sicher de Bellenghien.	Sicherus de Bellodenguiens.
Gilles Turpin.	Egidius Turpinus.
Hugues Du Fresne.	Hugo à Fresna.
Othon de Bernissart.	Otho de Bernerisarto.
Adam de Moncel.	Adam de Moncello.
Godin de Foret, dit de Ronsois.	Godinus de Silva, dictus de Ronsois.
Alman de Pont.	Almanus de Ponte.
Simon d'Anlnoy.	Simon de Alneto.
Simon de Jenlain (2).	Simon de Genlain.
Pompe de la Vigne.	Pompo à Vinea.
Hugues de Moulin.	Hugo de Molino.
Hugues de Mercier.	Hugo de Merceriis.
Helbert de Bellaing (3).	Helbertus de Beleng.
Rumold de Vasberg.	Rumoldus de Vasberche.
Guillaume Bubais.	Willelmus Bubais.
Odon li Partit (4).	Odo li Partit.
Hubert de Courcelles (5).	Hubertus à Curcello.
Wagon, son frère.	Wago, frater ejus.
Anthoine li Brochons.	Anthonius li Brechons.
Boson li Brasseurs.	Boso li Brasseurs.
Gonthier de Muissart (6)	Gontherus de Muisarto.

(1) Plusieurs familles honorables du nom de *Delattre* existent encore ; *Orlando di Lasso* (Roland De Lattre) naquit à Mons d'une famille de ce nom.

(2) La terre de *Jenlain* est passée dans la famille des comtes d'Espiennes, qui y a fixé sa demeure.

(3) La famille de *Bellaing* existe encore nombreuse et vivace, dans la terre de ce nom, près Valenciennes.

(4) *Li Partit*, *Li Brochons* et *Li Brasseurs* qui suivent, étaient de ces riches et puissans bourgeois de Valenciennes dont les noms reviennent souvent dans les annales communales de cette ville.

(5) Diverses branches de *Courcelles* vivent encoré à Lille et aux environs de Tournai.

(6) Un des derniers maires de Lille portait le nom de *Muyssart*.

Libert de Baissi (ou de Bussy-Baralle).	Liebertus de Baissi.
Renier de Pierre.	Reinerus de Petra.
Vautier Le Ballois.	Valterus li Bailois.
Adulfe Petit.	Adulfus Parvus.
Liefrand le Valet.	Liefrandus li valet.
Huart de la Cour.	Huardus de Curia.
Et Hubert de l'Escaut, dit de la Vinette.	Et Hubertus de Scaldeng, dictus à Vineta.

Parmi les Cambrésiens on cite:	Ex CAMERACENSIBUS, *hi:*
Hugues, Châtel. de Cambrai (1).	Hugo, Castellanus.
Amalric.	Amalricus.
Rufin, dit de Marcoing, son gendre.	Rufus, dictus de Marcoeng, gener ejus.
Hugues Sohier, dit de Héries (2), frère d'Amalric.	Hugo Sohierus, dictus ab Heriis, A. frater.
Foulques Liévin, vidame de Cambrai (3).	Fulco Lievinus, Camer. subdompnus.
Liétard Brochet, dit Cuvillers.	Lietardus Brochet, d. Cuvillarius.
Wautier Roussy, dit Cholet.	Walterus Ruciacus d. Cholet.
Mard de Cambrai.	Mardus de Cameraco.
Huard. Arnold. Isaac, Dehaye de Cambrai. } neveux du feu comte Arnould (4).	Huardus. Arnoldus. Isaac, de Hai de Cameraco. } defuncti Comitis Arnoldi nepotes.
Vinchil de Cantain, fils d'Ad.	Venchilo de Canteng, filius d. A.
Adam de Wallincourt.	Adam de Wallincorte.
Gérard de Saint-Aubert.	Gerardus de Sto. Autberto.
Hugues de Crèvecœur.	Hugo de Crepicordio.
Oilard, son fils.	Oilardus, filius ejus.
Senvard, son frère.	Senvardus, frater ejus.

(1) Ce châtelain était *Hugues d'Oisy ;* Hugues I devait être trop vieux en 1096 pour assister à un tournoi : c'est sans doute Hugues II, qui fonda l'abbaye de Vaucelles en 1132, dont il est ici question.

(2) Un sieur Bourdon *De Héries* est mort à Valenciennes au commencement de ce siècle.

(3) Le vidame de Cambrai était le bras droit de l'évêque, celui qu'il chargeait de gouverner et de défendre son territoire.

(4) Il est ici question du comte de Cambrai *Arnould*, décédé sans hoirs.

Wautier Tonnerre.	Walterus Tonitruus.
Raimbaud Creton, dit d'Estourmel (1).	Raimbaldus Cretons, dictus à Strumella.
Amalric de Caudry.	Amalricus de Calderiaco.
Tiétevin d'Haucourt.	Tietuvinus de Haucorte.
Hugues de Fosse.	Hugo de Fossa.
Alelme de Manières.	Alelmus de Maneriis.
Gautier de Vendegies (2).	Gualterus de Venchilio.
Ricard, son fils.	Ricardus, filius ejus.
Hugues de Rumelies.	Hugo de Rumeli.
Radolphe de Vinci.	Radolfus de Vinciaco.
Heruard, Odon } fils de Senvart.	Heruardus, Odo } d. Senvarti filii.
Vautier de Gonnelieu, sr de Viesly.	Valterus de Guineliu, d. de Vieslis.
Gilles Louvet, dit de St.-Vaast.	Egidius Louvet, d. de Sto.-Vedasto.
Hugues de Solesmes.	Hugo à Soleniis.
Rénier de la Fontaine, dit Wicart (3).	Reinerus à Fontevicardi.
Wautier son frère, mon neveu.	Walterus, frater ejus, nepotis mei.
Herbert de Forest (4).	Herbertus de Foresto.
Enguerrand d'Anneux, neveu de Rénier de Trith (5).	Inguerranus de Anneus, nepos R Trith.
Gautier d'Aubencheul.	Gualterus de Aubencuel.
Baudouin, son neveu.	Balduinus, nepos ejus.
Siger de Thuin.	Sigerus de Thuins.
Amand de Bourlon (6).	Amandus de Burlong.

(1) La famille d'*Estourmel*, dont l'illustration remonte aux premières croisades, existe toujours. Des deux membres de cette maison qui vivent aujourd'hui, l'un était dernièrement député et agent diplomatique. (Voyez, pour l'hist. de cette famille, *Les Belges*, poème par *Le Mayeur*, tome 2, page 365).

(2) Les de *Vendegies*, ancienne maison du Cambrésis, sont retirés à Valenciennes, et se perpétuent honorablement.

(3) Les *de la Fontaine*, dit *Wicart*, se sont perpétués à Valenciennes, où ils ont acquis de l'illustration. On connait un annaliste de ce nom. Cette famille existe encore.

(4) Le dernier Président de la Cour royale de Douai était un *De Forest de Quartdeville*.

(5) *Renier de Trith*, *duc de Philippopolis* en Orient, pendant les guerres des croisades, était sr. du village de *Trith*, (Pont, *Trajectus*) sur l'Escaut, près Valenciennes.

(6) La famille de *Bourlon* existe à Cambrai et aux environs.

Wautier d'Audencourt.	Walterus de Audencorte.
Jacques de Saint-Hilaire.	Jacobus de Sto.-Hilario.
Hugues Le Kien, son fils.	Hugo Canis, filius ejus.
Jean de Longsart.	Johannes de Longosarto.
Gilles d'Auvain.	Egidius de Auvaing.
Gilles de Cauleri.	Egidius de Cauleri.
Jehan de Serenvillers.	Johannes de Serenviliers.
Thierry de Briastre.	Terricus de Briastro.
Gilles de Lesdain.	Egidius de Lesdeng.
Ernold, dit d'Orville, son fils.	Ernoldus, d. de Orevilla, filius ejus.
Thierry de Mœuvres.	Terricus de Mœuvres.
Renier de Sart (1).	Reinerus de Sarto.
Werric de Grincourt.	Werricus de Grincorte.
Adam de Goderi, son fils.	Adam, d. Goderis, filius ejus.
Alman d'Ongnies.	Almanus de Ongnies.
Gilles de Wambaix.	Egidins de Wambais.
Renaud d'Aspiers, son fils.	Rainaldus d. Aspiers, filius ejus.
Gautier de Paillencourt.	Gualterus de Paisloncorte.
Gilles de Fayet.	Egidius de Faieto.
Baudouin de Maretz (2).	Balduinus de Marets.
Gilles de Grébert, fils de Tietevin.	Egidius de Greberto, d. de Tietewini filius.
Joseph Boulé.	Josephus Beulleus.
Hugues Le Loup, d. de Banteux.	Hugo Lupus, d. de Bantuel.
Pagan Bully.	Paganus Bulliens.
Gautier de Quiévy.	Gualteris de Kievi.
Robert le Mire, son fils.	Robertus le Mire, filius ejus.
Rigault le fuselier, d. de Gabeville.	Rigoldus li Fuesiliers, d. de Gabevilla.
Gilles de Fontaine.	Egidius de Fonte.
Grégoire de Flory.	Gregorius de Floriaco.
Gautier de Flesquières, neveu de Vinchilon.	Galterus Feleschiers, nepos Vinchilonis.
Jean de Baralle (3).	Johanues à Barala.
Michel, dit Bernard, son fils.	Michael d. Bernardus, filius ejus.
Renaud de Goui, dit Le Fèvre.	Rainaldus de Goui, dictus Faber.
Amand Picot.	Amandus Picot.
Wasnulfe de Raigneries.	Walnulfus de Raigneriis.
Jean li Regniaumes.	Johannes li Reguialmes.
Et Pierre, dit Goulart.	Et Petrus, d. Gulartus.

(1) Plusieurs branches des *de Sart* se perpétuent encore.

(2) Ce nom est répandu dans le Cambrésis et à Valenciennes.

(3) Les *De Baralle* existent encore à Cambrai. Il y a eu un *Trouvère* de ce nom.

Parmi les Artésiens, *on remarquait* :	*Ex* Atrebantibus *hi* :
Robert, avoué d'Arras (1).	Robert, advocatus Atrebat.
Hugues de Havet, d. d'Aubigny.	Hugo de Havet, d. de Albeingui.
Anselme de Houdain.	Anselmus de Houdeng.
Baudouin de Lens.	Balduinus de Lensio.
Rumold, Hugues, Geoffroi } d'Inchy, cousins du comte Baudouin de Hainaut.	Rumoldus, Hugo, Goifridus } de Incis, d^{ni} B. Kalderuns Cognatis.
Eustache de Neuville.	Wistachius de Novavilla.
Gui de Cagnicourt.	Guido de Caunicorte.
Roger Bucelle.	Rogerus Bucellus.
Baudouin de Bailleul (2).	Balduinus Bailliolanus.
Hubert d'Estrées (3).	Hubertus de Estries.
Sicher, Alexandre } d'Ablaing.	Sicherus, Alexander } de Ableing.
Gautier de Gonnelieu.	Gualterus de Guignelieu.
Guillaume, dict Vailli, son frère.	Willelmus, d. Vailli, frater ejus.
Guillaume, dit Blondel (4), son neveu.	Willelmus d. Blondellus, nepos ejus.
Olard de Neuville.	Olardus de Novavilla.
Oprime de Montigny.	Oprimius de Montigniaco.
Hugues de Bernimicourt.	Hugo de Bernimicorte.
Pierre de Noyelles.	Petrus de Noiella.
Vasque de Cordis.	Wasco de Cordis.
Vasque, dict Giélon, son fils.	Wasco d. Gielons, filius ejus.
Foulques de la Mote.	Fulco de Mota.
Amand.	Amandus.
Brunel.	Burnellus.
Anselme de Saint Léodegaire.	Ansellus de Sto-Leodegario.
Huard de Dovrin.	Huardus de Dovrinio.
Romuald de Bullientimont.	Rumaldus de Bullientimonte.
Etienne dou Hamel.	Stephanus dou Hamel.
Frémin de Tortequenne.	Freminus de Torteken.
Martin de Sains, dit de Duries.	Martinus de Sains, d. à Duriis.
Guillaume Hangart, son neveu.	Willelmus Hangart, nepos ejus.
Paul de Brebières.	Paulus à Bierberiis.

(1) Ce *Robert* était de l'illustre maison de Béthune, qui donna aux lettres le Trouvère *Quènes de Béthune*, et à la France le fameux ministre *Sully*.

(2) Famille non éteinte en Artois.

(3) Ce nom s'est divisé en maintes branches.

(4) Plusieurs maisons de *Blondel* existent en ce moment. Un chevalier de *Blondel* est mort dans le Tournaisis il y a peu d'années.

Jean Corbehen.	Johannes Corbehen.
Ambroise de Martiville.	Ambrosius de Martisvilla
Amand de Lagnicourt.	Amandus de Lagnicorte.
Walbert de Fampoux.	Walbertus de Fampolio.
Gilles d'Arras, neveu du Châtelain.	Egidius de Atrebato, castellani nepos.
Virel de Raimes.	Virelus de Remis.
Lietbert, son frère.	Lietbertus, frater ejus.
Gautier de Vagnonville.	Gualter de Vagnonvilla.
Gautier de Ranchicourt.	Gualterus de Ranchicorte.
Hugues, dit Petit, son fils.	Hugo, d. Parvus, filius ejus.
Hugues de l'Ecluse.	Hugo de Sclusa.
Alard de Boulecourt.	Alardus de Bulecorte.
Martin Pellicorne.	Martinus Pellicorneus.
Guimart de Saudmont.	Guimarus de Sademonte.
Pierre de Beaupré.	Petrus de Belloprato.
Soyer de Ribestelle.	Seiherus de Ribestella.
Adam de Selency.	Adam de Selenciis.
Gervais de Hermes.	Gervasius de Hermis.
Simon du Val.	Simon de Vallo.
Jacques Quieret.	Jacobus Kieret.
Simon de la Porte.	Simon à Porta.

Du TOURNAISIS *et des environs on ne comptait que les suivans* :	*Ex* TORNACENSIBUS *et vicinis hi pauci* :
Hellin Vavrin, fils de Hellin.	Hellinus Vavrinius, H. filius.
Cuno de Tournai.	Kono de Tornaco.
Hugues de Lannoy (1).	Hugo de Lannois.
Jacques de Bondues.	Jacobus de Bondues.
Gossuin d'Escobèque.	Gossuinus de Escobec.
Hugues, dit de Parmentier, son fils.	Hugo, d. Paramentariâ, filius ejus.
Amand de Hem.	Amandus de Hems.
Eustache des Angles.	Eustachius del Anglees.
Jean Hamèse.	Johannes Hamesius.
Vagon des Planques.	Vago de Planca.
Valnulfe de Saint-Amand.	Valnulfus de Sancto Amando.
Mathieu d'Ath.	Matheus de Aths.
Brice de Saint-Pierre.	Brisius de Sto-Petro.

(1) Les *Lannoy* ont reçu toutes les illustrations : le comte de Lannoy, aujourd'hui vivant, est ambassadeur du Roi des Belges.

Manfroy de Saint-Martin.	Manfridus de Sto-Martino.
Gerard.	Gerardus.
Guillaume.	Willelmus.
Gerard, son fils.	Gerardus, filius ejus
Hugues Blanc.	Hugo Blancus.
Simon Bus.	Simon Bus.
Et une foule d'autres serviteurs qui tous promirent d'entrer dans le cours de l'année dans la sainte milice des croisades, à moins d'empêchement grave et sérieux.	Et alii serventes, qui omnes, nisi graves obsint cause, se indictam Crucis militiam hoc anno inituros etiam promiserunt.
Fait l'an mil nonante et six, à l'abbaye d'Anchin, où nous avons déposé une copie de la présente charte pour y être fidélement gardée. Louange, honneur et gloire soient à Dieu. Ainsi soit-il.	Actum *Aquicincti*, anno DD nonagesimo sesto, ubi unam ex his n(*ostr*)is chartis custodiendam contradidimus. Deo sit laus, honor et gloria. Amen.
Ecrit, et relu par *Rumold*, moine de Céans (1).	*Rumoldus*, monachus, hæc scripsi et perlegi.

On comprend facilement de quelle autorité devait être un acte comme celui que nous venons de rapporter, fait, signé et scellé de-

---

(1) Cette charte originale de 1096 devait se trouver dans les archives de l'abbaye d'Anchin qui ont été transportées au dépôt général des archives du département du Nord, à Lille. Sur ma demande, mon honorable et savant ami le docteur Le Glay, archiviste-général, a bien voulu chercher cette pièce dans le dépôt qui lui est confié ; elle ne s'y trouve pas. Il est, du reste, une remarque à faire : c'est que souvent on perd la trace des originaux dont le texte a été imprimé. Cela tient sans doute à l'incurie, quelquefois même à l'infidélité de ceux qui ont eu ces pièces en mains pour les publier. Les uns auront négligé de les réintégrer, les autres auront jugé bon de les garder.

On trouve néanmoins aux archives de Lille un titre original daté de l'an 1096 comme l'acte du Tournoi. C'est la confirmation par l'archevêque de Rheims, Manassés, de la concession du prieuré de Saint-Georges d'Hesdin à l'abbaye d'Anchin. Cette charte a été délivrée à Laon en présence du roi Philippe I[er] et de huit évêques : ce qui lui donne un caractère remarquable de solennité. Comme nous la croyons inédite, nous la publierons quelque jour.

vant toutes les notabilités de la contrée, et à la fin de fêtes, de prières publiques, au milieu de sermens et d'acclamations populaires dont le retentissement devait dépasser de beaucoup l'enceinte resserrée de l'île d'Anchin. Après une solennité aussi éclatante, Anselme de Ribemont pouvait partir pour la Syrie, dans une parfaite tranquillité d'esprit sur l'avenir de la fondation qu'il avait si bien protégée : c'est aussi ce qu'il fit.

Peu après ce Tournoi, le comte d'Ostrevant, qui venait de lier toute la noblesse du pays par un acte authentique, passé à la suite d'une solennité, pendant laquelle toutes les têtes s'étaient montées en faveur de la croisade, crut devoir encore enchaîner les principaux chevaliers par un serment, et les faire agir par un mobile qui eut de tout temps de l'empire sur les hommes de guerre. Il fonda à Valenciennes, en cette même année 1096, un ordre de chevalerie, intitulé l'*Ordre de la Licorne*, dans lequel il fit entrer tous ceux qui devaient marcher avec lui en Asie à la conquête de la Palestine. Cet ordre, dont il est très-peu parlé dans les ouvrages sur la matière, paraît n'avoir pas eu une grande extension, et s'être éteint avec son fondateur et la circonstance qui l'avait fait naître (1).

L'abbaye d'Anchin, en s'appuyant sur des racines aussi profondes, ne put que croître et prospérer ; en effet, l'église s'agrandit sous le Bienhèureux *Goswin*, VII[e] abbé, en 1155, qui assista aux conciles de Rheims et de Paris en 1147. En 1181, un nouveau temple fut commencé, et beni en 1218. Le nombre des religieux s'accrut considérablement, les bâtimens furent augmentés, les donations se multiplièrent et le monastère devint un des plus célèbres de l'ordre de St.-Benoit. Aussi, voit-on les plus grands noms figurer dans la liste de ses abbés. Le 14[e] est un des seigneurs de la maison de Béthune, d'où sortit le ministre Sully; le 28[e] est *Raoul de Longueville ;* le 31[e] *Henri de Conflans ;* le 35[e] *Guillaume*

(1) Voyez *Journal des Sciences et Beaux-Arts* du 15 avril 1776, et l'*Abrégé historique des ordrés de chevalerie anciens et modernes.* (par l'abbé Millot.) Bruxelles et Paris, J.-D. Dorez, 1776, in-12, p. 2.

d'Ostrel, qui fut chancelier de Philippe, archiduc d'Autriche ; le 38e *Jean l'Entailleur*, ami du Bienheureux Louis de Blois, et fondateur du fameux collège d'Anchin en l'université de Douai ; puis enfin vinrent, dans le dernier siècle d'existence de ce riche monastère, les abbés *François de Calonne*, *César d'Estrées*, *Melchior de Polignac*, auteur de l'*Anti-Lucrèce*, et *Henri de la Tour d'Auvergne*, ces trois derniers cardinaux ; puis le prince d'*Est de Modène* et le cardinal d'*Yorck*, en qui s'éteignit la maison royale des Stuarts d'Angleterre. Un monastère régi par de tels personnages ne devait pas, certes, manquer d'importance, et, comme on le voit, les *oliviers spirituels* plantés par Anselme de Ribemont au milieu des joies bruyantes du Tournoi de l'an 1096 n'avaient pas oublié de s'étendre et de produire.

ARTHUR DINAUX.





NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE M. LE COMTE MERLIN,

PAR M. MIGNET,

Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques (1).

De tous les changements extraordinaires que nous avons vus de nos jours, le plus profond, sans contredit, et le plus complet, est celui qui a renouvelé en France la constitution de la société civile. Cette révolution a achevé l'œuvre commencée, il y a dix-huit cents ans, par la religion, et a rendu égaux devant la loi les hommes que le christianisme avait rendus égaux devant Dieu. Effacer sur le sol toutes les traces des anciennes inégalités ; abolir dans les familles les priviléges fondés sur la priorité de la naissance et la supériorité du sexe, pour reconnaître les mêmes droits à ceux qui, nés du même sang, devaient être l'objet de la même affection ; supprimer dans l'Etat les différences des classes, et soumettre toute une grande nation à une règle juste et uniforme ; non-seulement proclamer cette vaste égalité, mais l'organiser ; diviser la propriété, étendre le bien-être, honorer le travail, ne

---

(1) Sur notre demande, M. Mignet nous a permis d'insérer dans les *Archives* cette intéressante notice historique : c'est une faveur dont nous le remercions bien sincèrement pour nos lecteurs et pour nous.

A.A.

donner au droit de chacun d'autre limite que le droit de tous, voilà ce qu'a produit cette révolution, qui a mis la société française à la tête des sociétés européennes, et l'a rendu la plus heureuse comme la plus avancée d'entre elles. C'est de l'un des auteurs de cette révolution que j'ai à vous entretenir aujourd'hui.

Philippe-Antoine MERLIN naquit à Arleux, dans l'ancienne Flandre française, le 30 octobre 1754. Son père était un cultivateur aisé qui, lui trouvant d'heureuses dispositions, voulut les faire développer par une éducation libérale. Le jeune Merlin fut élevé dans le collége d'Anchin, à Douai. Après avoir terminé ses classes à l'âge de dix-sept ans, il étudia jusqu'à vingt et un ans le droit, vers lequel l'entraînait une vocation naturelle. Il fut alors reçu avocat au parlement de Flandre.

Doué d'un esprit pénétrant et ferme, d'un talent vigoureux, d'une activité rare, appliqué, ardent; instruit, honnête, il acquit bientôt une réputation étendue et une clientèle considérable. Les quatorze années qui s'écoulèrent entre 1775 et 1789 furent l'époque où il se forma, par de fortes préparations, au rôle important qu'il joua depuis dans les assemblées publiques et dans la magistrature. C'est alors que, semblable à ces sources dont les eaux s'accumulent lentement dans les entrailles de la terre pour ne jamais tarir lorsqu'elles en sortent, M. Merlin amassa ces profondes connaissances qu'il devait répandre si abondamment plus tard. Levé à quatre heures du matin, il ne quittait son cabinet que pour aller aux audiences du palais, et il ne terminait sa journée qu'après avoir achevé tout son travail. Ces habitudes laborieuses, auxquelles il a été fidèle le reste de sa vie, lui permirent alors d'étudier sérieusement les diverses législations qui régissaient la vieille France. Il apprit à fond, et le droit romain, qui restait encore la plus solide base de l'ordre civil dans les provinces mêmes où il n'était pas la loi du sol ; et le droit canonique, qui contenait les règles de la société religieuse et fixait les rapports de l'Eglise et de l'Etat ; et le droit féodal qui, dépossédé de presque toutes les positions politiques, se conservait encore dans les régions privées ; et le droit coutumier qui, avec ses innombrables variétés et ses dispositions souvent bizarres, était le code bigarré de la moitié de la France ; et les ordonnances des rois, surtout celles de Fran-

çois I[er], de Henri III, de Louis XIV et de Louis XV, qui formaient un droit nouveau ayant, en beaucoup de points, modifié tous les autres. S'appliquant à les connaître dans leur histoire pour mieux pénétrer leur esprit, il appela de plus au secours de ses propres jugements les opinions déjà éprouvées de leurs plus doctes interprètes. De cette manière s'opéra en lui l'heureuse et solide union de la science et de la pratique, union sans laquelle la science est souvent stérile et la pratique est toujours étroite.

La renommée de M. Merlin s'étendit promptement au delà de sa province. Il fut consulté par le spirituel Beaumarchais, par le célèbre président Dupaty ; et, dans un procès important qu'il parvint à gagner, il devint l'avocat du duc d'Orléans, qui le nomma, après 1789, chef de son conseil privé. Mais on ne recourut pas seulement à son habileté, on invoqua ses doctrines. Le jurisconsulte Guyot, ayant fondé son *Répértoire de jurisprudence*, M. Merlin en fut le principal collaborateur. Il entreprit de plus avec Treilhard, Henrion de Pansey, de Sèze, de composer un *Traité des Offices* destiné à remplacer celui de Loyseau, qui, publié depuis deux cents ans, n'était plus en rapport avec la constitution de la monarchie. Cet ouvrage nouveau, commencé en 1786, faisait connaître avec netteté et avec étendue les divers pouvoirs de l'Etat, leur origine, leur organisation et leurs rapports mutuels. Quatre volumes in-4°, presqué uniquement écrits par M. Merlin, avaient paru en 1778. Mais les grands événements qui approchaient interrompirent cette publication savante. Il devenait inutile d'exposer un mécanisme social que la main des révolutions allait briser.

M. Merlin fut même appelé à concourir à sa ruine. Le bailliage de Douai le députa aux Etats généraux de 1789. Dans cette célèbre assemblée, la réserve de son caractère et la simplicité modeste de son talent ne lui permirent pas d'abord de se mêler aux luttes éclatantes à la suite desquelles le parti populaire victorieux changea la constitution de la France, transforma les trois ordres de l'Etat en une seule nation, et fit de la loi l'unique souveraine de tout le monde. Mais son tour arriva bientôt. La révolution politique était décidée ; la révolution restait à faire. Ce fut l'œuvre de la nuit à jamais célèbre du 4 août. Depuis l'avénement du chris-

tianisme, qui avait annoncé aux hommes une pieuse fraternité morale, il ne s'était rien passé d'aussi admirable pour eux que ce qui s'accomplit dans cette grande nuit, où l'esprit de la charité civile pénétra toutes les âmes ; où la noblesse, le clergé, les provinces, les villes, entraînés par une généreuse émulation de sacrifices, renoncèrent à tous leurs priviléges, où le régime féodal fut aboli, le rachat des dîmes décrété, l'uniformité de l'impôt admise, l'émancipation du travail reconnue, les législations particulières détruites, toutes les inégalités anéanties ; et où, au milieu des plus touchantes émotions et du plus vertueux enthousiasme, fut proclamé l'évangile social du monde nouveau.

Mais ce qui avait été arrêté en principe et d'une manière générale avait besoin d'être réalisé en détail et avec précision. Le grand arbre féodal qui avait autrefois couvert la France entière, et dont, pendant sept siècles de suite, les rois avaient abattu toutes les branches, vivait encore par ses innombrables racines. Il fallait l'extirper du sol qu'il épuisait. C'est dans ce but que fut formé un comité féodal, composé de vingt-quatre membres, représentant les diverses provinces de France. M. Merlin en fit partie avec Tronchet. Il avait soigneusement étudié les coûtumes locales et savait ce qui avait été écrit sur chacune d'elles par leurs plus éminents interprètes, en Bretagne par d'Argentré, en Bourgogne par le président Bouhier, à Troyes par Legrand, en Auvergne par Chabrol, en Normandie par Basnage, à Orléans par Pothier, à Paris par Duplessis, Renusson, Lebrun et Laurière ; il s'était nourri du droit des fiefs qu'avaient si savamment exposé Cujas, Dumoulin, Chantereau Lefèvre, Brussel, Salvaing. Aussi ses profondes connaissances, sa rare sagacité et son esprit concluant le placèrent à la tête du comité dont il dirigea les délibérations et devint le rapporteur. Il posa nettement les problèmes sociaux qui lui étaient soumis, et trouva dans quelques principes féconds les raisons simples et supérieures qui devaient les faire résoudre.

Que restait-il du régime féodal ? Trois choses.

1° Des justices seigneuriales, qui étaient des portions détachées de l'autorité publique, et qui permettaient au possesseur

d'un fief d'exiger serment de fidélité de ses vassaux, de les soumettre à ses décisions, de les obliger à garder son château, de leur infliger, en certains cas, des amendes, et de lever l'impôt sur la plupart de leurs actes civils.

2° Des servitudes personnelles ou des redevances qui en représentaient l'abolition : ainsi les serfs et les mainmortables, que Louis XVI avait récemment rendus libres dans les domaines de la couronne, avec une humanité vraiment royale, par le bel édit de 1779, existaient encore sur quelques terres seigneuriales, et là où ils avaient été affranchis, contraints de travailler pour leur ancien maître, de moudre le blé à son moulin, de cuire leur pain à son four, de vendre leurs denrées à son marché, ils payaient leur émancipation au prix de corvées onéreuses ou de devoirs assujettissants.

3° Enfin, des contrats d'inféodation en vertu desquels des terres avaient été concédées à la condition d'acquitter un cens annuel ou en nature, ou en argent, ou en travail ; de laisser au maître du fief, chaque fois qu'elles changeraient de main, une partie du prix de leur vente, et de rester soumises, soit envers la terre supérieure dont elles étaient détachées, soit envers son possesseur, à des obligations convenues.

D'après les principes de l'époque, de ces trois sortes de droits féodaux, les premiers attentaient à la souveraineté de l'Etat, les seconds violaient la liberté des citoyens, les troisièmes, seuls, étaient conformes à l'ordre commun. Le comité décida, dès lors, que les premiers et les seconds devaient être abolis sans indemnité, parce qu'ils provenaient de l'usurpation et de la violence, en faveur desquelles le temps ne saurait amener la prescription, selon la belle maxime de Sieyès : *Si le fort parvient à opprimer le faible, il produit effet sans produire obligation ;* mais il admit le rachat pour les troisièmes, qui étaient de véritables propriétés, ayant pour origine des contrats respectables, malgré la forme féodale qu'ils avaient revêtue.

Ce système, qui dégageait avec soin la propriété de la féodalité, fut exposé, par M. Merlin, dans un rapport admirable de raison

et de brièveté. Aussi, lorsqu'il fit connaître les grands motifs qui avaient dirigé le comité ; lorsque, déroulant avec une forte logique les conséquences des principes votés dans la nuit du 4 août, il déclara qu'il n'y aurait plus de maîtres ni de serfs, de seigneurs recevant hommage, ni de vassaux promettant fidélité, de propriétaires dominants ni de possesseurs censitaires ; que tous les hommes étaient égaux sur le sol, que toutes les terres y devenaient libres et aliénables ; lorsqu'il ne reconnut plus dans les contractants féodaux que des créanciers pouvant être remboursés et des débiteurs capables de se libérer ; lorsqu'il lut le décret qui effaçait les dernières traces de la vieille société, sans porter aucune atteinte aux droits légitimes, il fut accueilli par les applaudissements unanimes de l'assemblée. Au moment où il descendait de la tribune, Mirabeau courut à sa rencontre et lui dit en l'embrassant : « Votre travail est excellent, et la preuve, c'est que Sieyès, qui ne trouve bon que ce qu'il fait, en juge comme moi. »

Toutes les mesures particulières pour abolir entièrement ce régime dans les diverses provinces, ainsi que la législation nouvelle sur la chasse, si étroitement liée au droit de propriété et à la bonne culture de la terre, furent provoquées ou rédigées par lui. Après avoir concouru à l'établissement de l'égalité dans cette partie de l'ordre social, M. Merlin, que son activité et sa science avaient fait attacher en outre au comité de constitution et au comité d'aliénation des biens nationaux, proposa, en leur nom, d'introduire la même égalité dans la famille. Rapporteur de la loi sur les successions *ab intestat*, il lui donna pour base l'équité naturelle et l'affection présumée. Il fit abolir le droit d'aînesse et de masculinité pour consacrer le partage égal entre les héritiers du même degré ; admettre la représentation à l'infini en ligne directe et jusqu'aux neveux inclusivement en ligne collatérale ; établir l'identité de tous les biens, meubles ou immeubles, transmis ou acquis, quant à leur distribution ; supprimer la règle qui, dans plusieurs provinces, prescrivait, lorsqu'il n'y avait pas d'enfants, le retour des biens paternels et des biens maternels aux diverses lignes d'où provenaient ces biens, et privait souvent d'une partie considérable de la succession l'héritier le plus proche, pour la transporter, au mépris de la justice et dans l'intérêt purement

abstrait des familles, sur la tête d'un héritier éloigné. Il provoqua également la destruction des priviléges, qui, dans les villes comme dans les campagnes, sous le nom de droit de *bourgeoisie* et d'*habitation*, et sous celui de *retrait lignager*, paralysaient le mouvement des propriétés en permettant au cohéritier de garder les unes, au plus proche parent de revendiquer ou de racheter les autres. Pendant que se décrétait ce régime d'égalité pour les personnes, de disponibilité pour les biens, on entendit une voix s'écrier amèrement : *Mais vous allez diviser la terre à l'infini ;* et la généreuse assemblée, loin de se troubler à une aussi heureuse menace, y répondit par ses applaudissements.

Non content de servir sa cause en législateur, M. Merlin la servit comme écrivain. Se faisant le commentateur lumineux de la révolution et l'avocat consultant du peuple, il prit à tâche, dans un recueil périodique consacré aux plus hautes matières du droit nouveau, d'en répandre la théorie, d'en expliquer les difficultés, d'en démontrer les bienfaits. Pendant cette mémorable époque, on est frappé de l'abondance et du mérite de ses travaux. M. Merlin se distingua parmi ceux qui assurèrent la révolution politique par la révolution civile. Ses rapports à l'assemblée constituante furent de véritables modèles. Il y montra un esprit positif et élevé qui, sans perdre de vue les besoins contemporains, remontait jusqu'à la raison première du droit. Son intelligence s'était agrandie au milieu du vaste horison de cette assemblée qui, ne mettant d'autres bornes à ses pouvoirs que celles de ses idées, et portant ses idées aussi loin que s'étendaient ses sentiments de justice et ses élans d'humanité, introduisait les principes de la plus belle philosophie sociale dans la législation.

M. Merlin aurait voulu placer le maintien des institutions nouvelles sous la sauvegarde de ceux qui les avaient fondées. C'est dire qu'il ne partagea point l'entraînement presque universel qui porta les membres de la constituante à décider, avec une abnégation plus généreuse qu'habile, leur propre exclusion de l'assemblée suivante. Il soutint la liberté illimitée des choix, fit valoir les conseils de l'expérience et prononça ces prophétiques paroles : *Je crains qu'une nouvelle législature ne change la constitution, et que si elle ne la change pas, elle la laisse périr*. Un an s'était



à peine écoulé, et l'assemblée législative décrétait, au bruit du canon victorieux du 10 août, la fin de la débile monarchie que lui avait confiée la constituante.

Dans ce moment, M. Merlin, après avoir été nommé d'abord président de l'un des douze tribunaux de Paris, exerçait, depuis bientôt une année, les fonctions de président du tribunal criminel du département du Nord. Il y avait été appelé par le choix de ses compatriotes, qui l'envoyèrent alors à la convention nationale. Pendant cette terrible époque où des périls immenses menacèrent la France révolutionnaire et exaltèrent au plus haut degré ses passions ; où l'Europe s'avançait en armes contre un pays désorganisé ; où le roi prisonnier était regardé comme complice de cette invasion ; où les regrets et les espérances des partis vaincus passaient pour être des complots ; où le parti vainqueur, conduit par quelques hommes audacieux, animés d'une énergie formidable, voulait sauver à tout prix l'indépendance du territoire et la cause de la révolution, la république ne pouvait être qu'un nom, la convention qu'une assemblée dictatoriale, les lois que des mesures de faction ou de guerre. Pour de pareils temps, M. Merlin n'avait ni l'excitation qui emporte, ni la force qui résiste. Il appartint à cette masse modérée et soumise de la convention qui céda aux circonstances. Après s'être associé à la condamnation du royal et infortuné vaincu du 10 août, il essaya de se soustraire à la violence des luttes intérieures, pour aller remplir des devoirs simples et utiles en qualité de commissaire de la convention auprès de l'armée du Nord et de celle de l'Ouest. Il s'acquittait de cette dernière mission lorsqu'il apprit l'attentat du 31 mai. Du fond de la Bretagne il protesta contre cette violation de la représentation nationale. Mais bientôt tout fléchit devant l'audace victorieuse des hommes qui l'avaient commise. Revenu de sa mission et nommé membre du comité de législation, M. Merlin ne sut pas combattre leurs passions, braver leurs menaces. La fièvre révolutionnaire était parvenu à son plus violent accès. Elle troublait les esprits, endurcissait les âmes, faisait planer sur la convention une terreur profonde, qui de la convention se répandait sur le reste de la France Compromis par sa protestation, menacé dans sa vie, M. Merlin eut la faiblesse de coopérer à cette loi qui, sous un prétexte de sûreté, faisait commencer les châtiments là où ne

commençaient pas même encore les actes, en ordonnant la détention jusqu'à la paix de ceux dont les inexorables dominateurs du temps craignaient les opinions ou les sentiments. Il est des mesures tellement contraires à la justice, qu'on doit au moins y rester étranger, et il est des principes au maintien desquels un homme public doit être prêt à faire tous les sacrifices, même celui de sa vie.

Le 9 thermidor rendit M. Merlin à ses sentiments naturels. Deux jours après la chute de Robespierre, il fut nommé président de la convention redevenue libre, et il fit bientôt partie du nouveau comité de salut public, dont il ne cessa presque plus d'être membre jusqu'à la fin de cette assemblée. Il fut un de ceux qui mirent le gouvernement dans de nouvelles voies, au dedans par la ruine du régime révolutionnaire, au dehors par le démembrement de la coalition européenne.

Avant tout il fallait briser les instrumens légaux de la tyrannie renversée, de peur qu'elle ne parvînt à se relever. Les trois principaux de ces instruments étaient le club des jacobins qui avait entretenu ses passions, la municipalité de Paris qui lui avait fourni ses forces, le tribunal révolutionnaire qui avait frappé ses victimes. M. Merlin fit décréter d'abord une nouvelle organisation du redoutable tribunal dont les membres devinrent temporaires, auquel on imposa une lenteur rassurante, et qui fut soumis à des formes protectrices. Il proposa ensuite la dissolution de cette puissante commune qui avait dominé les gouvernements et les assemblées, et qui fut décomposée en douze commissions séparées et indépendantes les unes des autres. Mais ce qui était plus difficile, c'était de fermer la société des Jacobins, dans laquelle se conservaient les maximes et les regrets du régime détruit et dont les séances provoquaient dans Paris une guerre journalière. Les trois comités de salut public, de sûreté générale et de législation, en demandèrent la clôture à la convention qui passa à l'ordre du jour. Par une interprétation hardie, M. Merlin prétendit que c'était là un acte de gouvernement et non une une mesure législative, et il persuada aux comités assemblés dans la nuit de faire fermer le club sous leur responsabilité. Il en signa le premier l'ordre qui fut exécuté une heure après, et le lendemain la con-



vention approuva dans ses comités, l'énergie qu'elle n'avait pas osé avoir elle-même.

Ces retours à la légalité et à la modération furent suivis de réparations équitables envers les membres de la convention qui avaient été exclus de son sein. M. Merlin, organe des comités, proposa de réintégrer dans tous leurs droits d'abord les soixante et treize députés qui avaient protesté contre l'attentat du 31 mai, et ensuite les Girondins qui avaient survécu à la proscription. Il s'excusa de ce qu'on rendait si tard à ces derniers *le caractère sacré que l'injustice n'avait pu leur enlever et qui avait reçu un nouvel éclat de leurs malheurs et de leur courage ; mais*, dit-il, *le moindre oubli des précautions aurait fourni à la tyrannie terrassée les moyens de se relever. Aujourd'hui que vous n'avez plus rien à redouter, ni des tyrans, ni des factieux ; aujourd'hui que les portes des jacobins sont fermées, vous pouvez, dans toute la plénitude de votre force, combler celle de votre justice.*

Une situation plus légale exigeait des maximes plus régulières. Le malheur avait donné de l'expérience, et les excès avaient fixé les limites des droits. Aussi M. Merlin fit adopter par la convention, sous le nom de *principes essentiels de l'ordre social et de la république*, une déclaration des droits qui modifiait celle de 1789. A l'égalité devant la loi était opposée l'inégalité naturelle du talent, de la vertu, du travail, de la richesse dans la société. La liberté était ramenée dans ses bornes naturelles par la répression de ses abus. La souveraineté populaire ne pouvait s'exercer que par des assemblées autorisées, et il était défendu à tout rassemblement partiel de s'appeler le peuple. Enfin le droit d'insurrection devait s'appuyer sur une décision de la majorité des assemblées primaires régulièrement convoquées et ayant reconnu que les lois avaient été violées par le gouvernement, sous peine d'être une rébellion punissable. L'esprit nouveau de cette déclaration, qui fut adressée à toutes les assemblées et dut être lue régulièrement dans toutes les écoles primaires, était exprimé par la phrase suivante : « Celui qui parle aux citoyens de leurs vertus sans les avertir de leurs erreurs, de leurs droits sans leur rappeler leurs devoirs, est un flatteur qui les trompe, ou un ambitieux qui cherche à les asservir. »

L'influence que M. Merlin exerça sur les affaires extérieures de la république ne fut pas moins grande. Le moment de la paix paraissait arriver avec plusieurs des puissances coalisées qui n'étaient pas irrévocablement contraires à la révolution par haîne de son principe et de sa grandeur. L'Europe commençait à ressentir une admiration craintive pour ces fiers et intrépides bourgeois qui avaient su lui résister et qui avaient pu la vaincre. Les soldats de la révolution avaient franchi le Rhin, envahi la Hollande, débordé au delà des Pyrénées, et ils occupaient le sommet des Alpes, prets à fondre sur l'Italie, lorsque la Prusse, l'Espagne, les Provinces-Unies des pays-Bas, la Toscane, la Hesse, firent coup sur coup des ouvertures de paix, et que l'ambassadeur de Suède vint, au milieu de la convention, renouveler dans un langage magnifique, la vieille amitié de son pays avec la France. M. Merlin, sur la proposition duquel les honneurs dus à la souveraineté furent rendus à l'ambassadeur du roi de Suède qui occupa un fauteuil en face du président, et y parla assis et couvert ; M. Merlin exposa les négociations entamées avec une modération et une fierté tout à fait dignes des grandes choses qu'exécutaient les armées nationales. « Nos triomphes, dit-il à la convention, et nos principes nous permettent à la fois de vouloir et de dire ce que nous voulons. Le peuple français saura distinguer ses ennemis et les motifs de leur aggression, et, dans les lois que ses victoires lui donneront le droit de dicter, il aura surtout égard à ceux que la crainte et la violence ont contraints de marcher à la suite des chefs d'une ligue insensée. En traçant de sa main triomphante, mais généreuse, les limites dans lesquelles il lui conviendra de se renfermer, il ne repoussera aucune des offres compatibles avec ses intérêts et sa dignité, avec son repos et sa sûreté. Telle est sa politique : elle marche à découvert comme la gloire de ses armes. Il traitera avec ses ennemis comme il les a combattus, à la face de l'univers qu'il prend pour témoin de sa justice comme il l'a eu pour témoin de ses victoires. »

Ces belles déclarations ne furent point vaines, et les traités de Bâle avec la Prusse, l'Espagne et la Hesse, de la Haye avec la Hollande, conclus dans cet esprit, avec l'autorité et la mesure que donne la force, procurèrent l'occupation de la rive gauche du Rhin, la possession de la Flandre hollandaise, de Maëstricht et de



Venloo, la disposition du port de Flessingue, la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue à la France, qui, à ces conditions, évacua les Etats allemands du roi de Prusse et du landgrave de Hesse, et dont les troupes repassèrent les Pyrénées.

M. Merlin prit une part considérable à ces négociations. Après avoir annoncé à la convention plusieurs des traités conclus, il proposa et fit décréter par elle la réunion de la Belgique, du pays de Liége et de la principauté de Bouillon à la France. S'appuyant sur le vœu exprimé des Belges, il exposa de plus les grandes raisons de cette mesure : « Sous le rapport militaire, dit-il, nous nous portons au delà de la ligne des places de 1792, qui n'a pas pu nous garantir de l'invasion des ennemis. Sous le rapport politique, moins Paris sera voisin du théâtre de la guerre, plus il sera tranquille, moins les puissances étrangères seront tentées de nous attaquer, parce qu'elles n'auront pas l'espérance de pénétrer jusqu'à cette ville centrale et d'y venir renverser le gouvernement. »

C'est ainsi que ces plébéiens, parvenus à la victoire et au gouvernement, portaient jusqu'à l'Escaut et jusqu'au Rhin la frontière de la France. Moments glorieux pour notre pays et pour ceux qui, comme M. Merlin, le ramenaient à la modération, à la justice, et le maintenaient habilement, par des traités, dans la grandeur qu'il devait à ses armes !

Mais cette marche prudente et heureuse ne convenait pas aux partis extrêmes. Le 1er prairial, le parti des anarchistes attaqua la convention parce qu'elle était trop modérée. Le 13 vendémiaire, le parti contre-révolutionnaire l'assaillit à son tour, parce qu'après avoir adopté la constitution directoriale de l'an III, elle avait déclaré les deux tiers de ses membres rééligibles dans les nouveaux conseils, pour ne pas répéter la faute de 1791 et remettre le dépôt de la république à des royalistes, comme l'assemblée constituante avait confié le dépôt de la monarchie à des républicains. Toutes les sections de Paris marchèrent en armes contre le palais même de ses séances. Jamais insurrection n'avait été mieux organisée et plus formidable. Dans ce danger extrême, la convention chargea un comité de cinq membres de pourvoir à sa

sûreté. M. Merlin en fit partie. C'est sur sa proposition que Barras reçut le commandement des troupes conventionnelles. Mais il désigna de plus le véritable défenseur de la convention assaillie.

Peu de temps auparavant, le général de brigade Bonaparte, que, dans le mouvement réactionnaire, le représentant Aubry avait privé de tout commandement, s'était présenté au comité de salut public pour demander des passe-ports. Il se proposait d'aller servir en Turquie dans l'armée du Grand Seigneur. Bizarrerie de deux destinées à tant d'égards semblables! De même que Cromwell, dont les opinions étaient persécutées en Angleterre avant la révolution de 1640, avait voulu se réfugier en Amérique avec Hampden et avait été arrêté dans son dessein au moment où il était prêt à monter sur le vaisseau qui devait le porter obscurément loin des grandeurs auxquelles il était réservé, de même Bonaparte voulut partir pour Constantinople et ne le put pas. La Providence ne se laisse pas ainsi dérober ses instruments. M. Merlin, devinant en quelque sorte l'homme supérieur dans ce premier entretien, lui refusa des passe-ports, l'engagea à ne pas quitter son pays, et promit de lui faire rendre justice. Il se souvint alors de sa promesse, et Barras ayant demandé un commandant en second, il proposa et fit agréer le général Bonaparte. En retenant ainsi cet inquiet et aventureux jeune homme lorsqu'il allait se jeter avec une téméraire impatience dans cet Orient qu'il devait bientôt remplir de merveilles, en le replaçant dans les voies où il devait trouver d'abord la gloire et plus tard l'empire, M. Merlin contribua à donner à la convention son sauveur, à la France son réorganisateur, et au monde l'un de ses plus grands hommes.

Pendant qu'il dirigeait les affaires intérieures et extérieures de l'Etat dans les comités où il passait souvent ses nuits, M. Merlin avait trouvé le loisir de faire tout un code. Le 22 avril 1794, la convention l'avait chargé avec Cambacérès d'un travail général sur la législation civile et criminelle de la France. Cambacérès s'occupa plus particulièrement de la première; M. Merlin de la seconde. Trois jours avant que la convention se retirât, M. Merlin lui offrit le beau résultat auquel il était parvenu. « Commencé, lui dit-il, depuis dix-huit mois, en exécution du décret qui avait ordonné

la refonte de toutes les lois émanées des trois assemblées représentatives, le projet que je vous soumets a exigé beaucoup de recherches, de longues méditations et un travail pénible. »

Ce code, conçu dans un esprit très-philosophique, divisé avec une méthode rigoureuse, rappelait dans des dispositions préliminaires les beaux et immortels principes sur lesquels reposaient à la fois la protection sociale et la sécurité individuelle, et il embrassait en deux livres, l'action de la police judiciaire chargée de poursuivre les délits, et celle de la justice appelée à en punir les auteurs. Jamais jusque-là on n'avait aussi bien pourvu à la prudence des arrestations, à la publicité de l'instruction, à la latitude de la défense, à l'équité des jugements, à l'application proportionnée des peines.

Toutefois, dans ce système, le mécanisme des divers pouvoirs qui concouraient aux actes variés de la justice criminelle était peut-être un peu trop compliqué. Ce défaut remontait à la division des pouvoirs publics, telle que l'avait conçue l'assemblée constituante avec une trop jalouse sollicitude.

D'autres dispositions, dont le vice avait une semblable origine, péchaient par un excès de scrupule et de prévision. Ainsi il était à craindre que des questions trop nombreuses posées au jury ne l'embarrassassent dans des appréciations trop subtiles ; que le jugement de l'intention, séparé du jugement du fait, ne conduisît souvent à l'acquittement des coupables ; que le désir de déterminer toutes les circonstances des délits et de soumettre les délits du même ordre à des châtiments invariables, sans établir dans les peines un minimum et un maximum qui permissent au juge de mesurer l'étendue de la condamnation au degré de la perversité, n'aboutît ou à trop de rigueur ou à trop d'indulgence ; enfin que l'accumulation des causes de nullité n'exposât les procédures à l'incertitude et ne frappa la justice de découragement. Ces imperfections ne sauraient être attribuées à M. Merlin. Elles provenaient des théories encore dominantes qui sacrifiaient un peu trop la société à l'individu, et elles ne disparurent que plus tard. La législation de l'empire, tout en empruntant au code de brumaire une partie considérable de sa procédure, les repoussa, mais elle re-

poussa également ce qu'il y avait de philosophique dans les déclarations de ce code, de libéral dans ses précautions, de modéré dans ses peines. Elle se montra plus impérieuse, plus défiante, plus sévère : elle rétablit la confiscation qui semblait étendre jusqu'aux familles des coupables la solidarité de leurs crimes ; la marque qui y avait été supprimée comme déshonorant à jamais le corps de l'homme, et les peines perpétuelles qui avaient été abolies pour ne détruire l'espérance dans aucune âme humaine, et pour faire du châtiment un moyen d'expiation publique et d'éducation morale, et non une sorte de damnation terrestre.

Le code de brumaire an IV, sauf quelques changements, s'en référait à la loi pénale du 26 septembre 1791. C'était un code d'instruction criminelle en six cent quarante-six articles ; expression généreuse de la philosophie sociale la plus avancée, écrit avec une clarté élégante, chacune de ses dispositions portant pour ainsi dire sa raison en elle-même, il fut voté en deux séances par la convention, qui l'adopta de confiance. La pensée de M. Merlin resta pendant près de quinze ans la législation de la France.

La convention termina ses travaux en fondant l'Institut national, dont M. Merlin fut élu membre. Ses titres, comme jurisconsulte et comme législateur, le firent attacher à la classe des sciences morales et politiques. En même temps, les suffrages de plus de quatre-vingts assemblées électorales l'appelèrent au conseil des Anciens. Mais il n'y siégea qu'un jour, le directoire lui ayant confié, par son premier arrêté, le portefeuille de la justice. Ces hautes fonctions lui convenaient d'autant mieux que les lois étaient plus confuses, et que les devoirs du magistrat suprême chargé d'en assurer l'exécution étaient plus difficiles. Tous les tribunaux, tous les directeurs du jury, tous les officiers du ministère public, tous les juges de paix, recoururent à son expérience, pour qu'il en expliquât le sens ou qu'il en fixât les formes. Rien n'égala la célérité de sa correspondance et la précision savante de ses avis. Aucune lettre ne restait plus de huit jours sans réponse. Toutes les affaires importantes étaient traitées par lui seul, et il ne donnait sa signature aux autres qu'après les avoir revisées.

Lorsqu'il eut organisé le ministère de la justice, le directoire le



chargea de diriger celui de la police générale, qui venait d'être créé. M. Merlin accepta ; mais au bout de quatre mois, ses forces épuisées le contraignirent de renoncer à des obligations trop fatigantes. En recevant avec regret sa démission, le directoire le rappela de nouveau au ministère de la justice, dont les devoirs devinrent très-pénibles pour lui. Les partis avaient recommencé leurs entreprises, et gouverner se réduisait de nouveau et presque uniquement à combattre. Défenseur de l'ordre existant, au moyen des lois politiques, souvent aussi passionnées que les partis eux-mêmes, M. Merlin se servit d'elles, quelquefois avec rigueur. Il éprouvait une sorte d'animosité patriotique contre ceux qui avaient quitté la France pour combattre la révolution, et ce sentiment, qui prenait sa source dans l'amour de son pays et de sa cause, le disposait à être sévère envers les émigrés. Aussi se montrait-il à leur égard l'interprète inflexible d'une justice écrite dans la loi, mais qui n'était pas toujours avouée par l'équité.

Il ne faut pas s'étonner s'il fut en butte aux attaques acharnées de tous ceux qui souffraient de son inexorable logique, et qui étaient exposés à ses froides sévérités. La presse, alors extrêmement libre, de tous les partis, le prit pour l'objet de ses agressions. L'anarchiste Babœuf se chargea de le décrier en le louant, et lorsque M. Merlin fit saisir ses papiers, on y trouva ces mots : « Il faut que je dise du bien de Merlin, afin que tout le monde lui tombe dessus. » D'un autre côté, les journaux de l'opinion opposée le poursuivirent des plus vives accusations, et l'un de leurs rédacteurs eut un jour la bonne foi de lui dire : « Quand il nous manque quelque chose pour remplir nos colonnes, vous êtes notre ressource, et nous vous attaquons. »

Bientôt la constitution nouvelle ne suffit plus pour maintenir la paix entre les pouvoirs qu'elle avait établis. Trop faible pour n'être pas condamné à devenir violent, le directoire recourut, par un instinct naturel de conservation, aux coups d'Etat, contre le parti qui, après avoir attaqué militairement la révolution au 13 vendémiaire, la menaçait alors légalement du sein même des conseils. Le lendemain du 18 fructidor, M. Merlin fut nommé l'un des cinq directeurs. Il était appelé à l'exercice du suprême pouvoir dans un fâcheux moment. Le directoire, en frappant ses en-

nemis, s'était blessé mortellement lui-même, et la dictature qui avait facilité sa victoire devait préparer sa chute. Obligé de continuer le régime des coups d'Etat contre le parti démocratique, ce gouvernement, qui n'avait pour se soutenir ni l'unité, ni le génie, ni la loi, ni même la crainte, perdit de plus le prestige des succès extérieurs. Tout le monde se déchaîna contre lui. On accusa Laréveillère-Lepaux, Treilhard et Merlin, formant la majorité du directoire, d'avoir amené tout ce qu'il leur avait été impossible d'empêcher. L'Autriche avait rompu la paix de Campo-Furmio, et les plénipotentiaires français avaient été lâchement assassinés à Rastadt : ils étaient complices de la rupture et du meurtre. Scherer se faisait battre en Italie : ils étaient causes de sa défaite. Bonaparte avait voulu aller en Egypte : ils l'y avaient déporté. Rendus responsables de la faiblesse du gouvernement, de l'anarchie, des volontés et des désastres publics, on les força à donner leur démission de directeurs quatre mois avant la célèbre journée où l'ambitieux soldat d'Arcole et des Pyramides renversa le directoire lui-même.

Ici se termine pour M. Merlin, la vie agitée du législateur et de l'homme politique, et commence la vie du magistrat civil. Bien préférable à la première, conforme aux goûts de M. Merlin et à ses grandes aptitudes, ne l'appelant à remplir que des devoirs simples, n'exigeant de lui ni efforts, ni sacrifices, se passant toujours dans les régions supérieures de la science et de la justice, cette vie nouvelle lui procura un bonheur tranquille et une célébrité pure.

Six mois après le 18 brumaire, M. Merlin lut à la deuxième classe de l'Institut un mémoire fort curieux sur la nécessité d'un code universel pour toute la France. On ne pouvait pas dire, comme on le faisait en 1789, qu'on changeait de lois en changeant de chevaux de poste. Mais la législation restait encore extrêmement confuse. Au droit romain, au droit coutumier, aux ordonnances des rois, aux arrêts généraux des parlements, dont le décret du 21 septembre 1792 avait maintenu toutes les dispositions qui n'avaient pas été abrogées, il fallait joindre et les lois étrangères qui régissaient les pays nouvellement annexés au territoire par la conquête, et les trente ou quarante mille lois portées, dit M. Mer-



lin, dans des assemblées où chaque membre avait le droit d'initiative, et où tel homme se serait cru déshonoré, s'il n'avait eu à la fin de la session au moins cinq ou six lois de sa façon à présenter pour certificats de ses talents ou de son influence.

Il pressait le gouvernement consulaire d'établir l'uniformité de législation dans un pays que la révolution avait rendu complétement homogène. Le vœu de M. Merlin était d'accord avec le besoin de tout le monde. Le moment était alors venu où cette œuvre désirée pouvait être entreprise avec suite, et exécutée dans toute sa grandeur. Reconstruire une société nouvelle sur un vaste plan et sous le niveau de l'égalité civile, était réservé au pays fécond qui, après avoir produit des philosophes pour provoquer les innovations, des réformateurs pour les accomplir, des soldats pour les défendre, avait des jurisconsultes pour les régulariser. La France était particulièrement propre à ce travail. Depuis trois siècles elle avait été la grande école du droit, et la patrie des hommes les plus profondément versés dans la science de la justice et la connaissance philosophique des lois. En même temps qu'elle avait marché, sous la conduite de ses rois, vers l'unité politique, elle avait tendu, par ses éminents jurisconsultes et ses grands magistrats, vers l'unité civile. Cujas, Dumoulin, Doneau, L'Hôpital, Pithou, Loisel, Brisson, Lamoignon, Domat, d'Aguesseau, Pothier, l'avaient successivement rapprochée de ce but important que la révolution devait seule atteindre.

Quelques-uns même d'entre eux avaient visé à une unité intellectuelle du droit. Cujas avait rétabli, dans son majestueux ensemble, la vieille législation romaine. Dumoulin, après avoir combattu la féodalité civile au nom du droit naturel, avait été conduit à l'unité du pouvoir et de la législation par l'unité de l'Etat, et avait réclamé la concordance des coûtumes avec toute la verve de son grand sens. Domat était allé plus loin par son magnifique ouvrage *des lois civiles dans leur ordre naturel*. Cet austère métaphysicien du droit, cet ami de Pascal et de Boileau, nourri des doctrines des pieux solitaires de Port-Royal, qu'on peut appeler les stoïciens du catholicisme, franchissant l'intervalle qui sépare Louis XIV de Napoléon, créa, en 1689, un code complet, dont les titres et les dispositions ont en partie passé dans le

nôtre, et ont ainsi fait de lui le régulateur posthume de l'avenir. Enfin, un peu plus tard, le célèbre Pothier, dans ses *Pandectes rédigées selon un nouvel ordre*, et dans ses beaux ouvrages sur les *obligations*, *les contrats*, *les successions*, *les donations*, présenta une classification régulière et une analyse profonde de toutes les matières civiles qu'il traita en jurisconsulte et en praticien consommé, puisant à la fois ses principes dans les règles de la sagesse romaine, dans les inspirations morales du christianisme et dans les indications avancées de la raison moderne.

Ce que Domat et Pothier avaient fait pour la science, les auteurs de nos codes, qui étaient leurs disciples et qui furent leurs continuateurs, le firent pour la société. S'appropriant les travaux de ces deux grands jurisconsultes, et fidèles à l'esprit de la révolution, ils donnèrent à la France renouvelée la loi la plus raisonnable, la plus claire, la plus juste, qu'aucun pays eût encore possédée. Ils la donnèrent; j'emprunte ici les brillantes paroles de Portalis : « Avec cette sagesse qui préside aux établissements durables, et d'après les principes de cette équité naturelle dont les législateurs humains ne doivent être que les respectueux interprètes. » Par là ils fondèrent ce bel ordre civil vers lequel s'avançait depuis longtemps le genre humain, et que le peuple placé à sa tête, venait enfin d'atteindre si heureusement. Je dis heureusement, car je ne suis pas de ceux qui craignent qu'en se perfectionnant le monde se rapproche de sa dissolution, et que le mieux doive être le commencement du pire. Je ne crois pas que la famille souffre de l'affectueuse égalité établie entre les enfants ; que la société éprouve moins de sécurité là où l'individu jouit de plus de bien-être ; et que plus d'équité dans les rapports privés conduise l'Etat à plus de désordre. Non, la liberté acquise au travail, la protection accordée à la faiblesse, la justice assurée au bon droit, l'essence des contrats mieux connue et plus respectée, l'égalité dans les partages solidement établie, la propriété plus répandue, la richesse mieux distribuée, la famille plus unie, la nation plus homogène, doivent augmenter la force du pays et y affermir cette profonde et universelle paix civile qui est le but et le bienfait des lois. Nous serions aveugles et ingrats si l'inconstance de nos désirs et l'inquiétude de notre esprit nous faisaient posséder avec



désenchantement ce que nos pères ont recherché avec enthousiasme.

Ce code fut l'œuvre des Portalis, des Tronchet, des Cambacérès, des Bigot-Préameneu, des Maleville, des Treilhard, des Siméon, et de tous ces habiles jurisconsultes auxquels les événemens et les révolutions avaient mieux fait connaître les intérêts des hommes et les ressorts des sociétés civiles. On est surpris de ne pas trouver parmi eux M. Merlin. Frappé d'une sorte de défaveur publique et vivant à l'écart depuis sa sortie du pouvoir, il avait de plus encouru l'inimitié des frères du puissant général, sous la direction suprême duquel s'exécutait alors la réorganisation de la France. Aussi sait-on ce qui fut offert à celui dont la célébrité datait de la constituante, qui était devenu l'un des principaux chefs du gouvernement conventionnel après le 9 thermidor, qui avait négocié avec l'Europe, fait décréter la réunion de la Belgique, rédigé à lui seul tout un code, été ministre et directeur ? On lui proposa d'être substitut du commissaire du gouvernement auprès de la cour de cassation. M. Merlin, pensant sans doute qu'on peut être utile à son pays dans les positions les plus humbles, s'honora jusqu'à accepter. Mais il n'eut pas besoin de beaucoup de temps pour prendre sa véritable place. Dès 1801, il fut nommé commissaire du gouvernement, c'est à-dire procureur général auprès de cette cour de cassation qu'il avait appelée, sous l'assemblée constituante, *la gardienne suprême des lois et le lien des tribunaux*.

Après l'établissement d'une législation régulière, il s'agissait de fonder une jurisprudence uniforme. C'était l'œuvre réservée aux cours de justice. Pour l'accomplir avec le succès nécessaire au maintien de l'unité civile. Il fallait ne pas exposer la loi aux applications contraires des tribunaux qui auraient détruit son autorité en comprenant diversement ses dispositions ; il fallait la rendre l'objet d'une interprétation supérieure qui, descendant toujours lumineuse des plus grandes hauteurs de la justice, fit de la cour de cassation l'organe respecté et presque infaillible de ses volontés, moins encore comme le tribunal qui jugeait le dernier, que comme le tribunal qui jugeait le mieux ; il fallait enfin donner à la loi autant de force que si elle était ancienne, en ne remontant

jamais à d'autres principes que les siens, de peur que, sous le dangereux prétexte de l'équité, elle ne fût livrée à l'arbitraire des pensées particulières et au désordre des perfectionnements journaliers.

Personne n'était plus capable que M. Merlin de donner à la législation cette utile fixité, et à la cour de cassation cette puissance régulatrice. Aux lumières du jurisconsulte, il joignait l'habileté du praticien. Intelligence parfaite des principes constitutifs du droit, de leur génération, de leur emploi ; connaissance exacte des textes et de leur esprit ; savoir éclairé de l'expérience qui, sans nuire à la liberté de la réflexion, fait connaître la succession des doctrines et la pratique progressive du genre humain ; pénétration, discernement, sûreté d'idées, clarté de langage, talent de démonstration, voilà les qualités rares que M. Merlin apporta dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Se pénétrant du rôle du magistrat, il se renferma avec déférence dans l'horizon de la loi, dont le texte fut son point de départ ; l'esprit, sa philosophie ; la volonté, sa justice.

Mais comme cette justice était l'œuvre de deux civilisations successives, comme elle était le savant résultat auquel avait abouti, à travers une suite immense de générations, ce beau sentiment de l'équité donné à l'homme pour mettre de plus en plus l'ordre social en rapport avec l'ordre moral, M. Merlin pouvait s'en rendre l'interprète sans l'isoler du commentaire des siècles. Aussi puise-t-il abondamment dans les doctrines du passé pour expliquer les obligations du présent, et il montre encore mieux ce qu'exige la règle en recherchant d'où elle vient. En général, ses réquisitoires sont des chefs-d'œuvre dans leur genre. Il y pose toujours nettement le problème, le dégage de toutes les inutilités qui l'environnent et l'obscurcissent, le résout à l'aide d'une déduction irrésistible, dans le tissu serré de laquelle il introduit les textes, expose les principes, produit les exemples, classe les raisons, avec une sûreté rare, une force invincible et une intelligence si facile qu'elle ne paraît pas profonde. C'est ainsi que, maîtrisant les convictions, il a fait sanctionner la plupart de ses avis par des arrêts et fixé la législation au moyen des plus lumineux commentaires. Sous ce rapport, le procureur-général à la cour de cassa-

5



tion a continué les législateurs du conseil d'Etat, et la jurisprudence saine et ferme, qu'il contribua tant à fonder, a été le complément nécessaire du Code civil.

Avant d'être l'interprète du droit nouveau, M. Merlin avait eu le mérite, peut-être plus difficile encore, de guider pendant trois ans la justice française à travers les détours de la législation intermédiaire. Il l'avait fait sans jamais l'égarer, en éclairant de la plus vive lumière le chaos obscur dans lequel se confondaient les débris du vieux droit et les éléments encore informes du nouveau. Approfondir la législation transitoire tout autant que si elle devait être durable, se pénétrer de son esprit comme s'il reposait toujours sur les principes éternels de la justice ou sur la réalité permanente des choses, tirer de ce droit momentané la règle applicable aux contestations privées, savoir trouver pour chaque cause, et d'après son origine, la disposition de loi qui devait la régir, et lui appliquer cette disposition d'une manière sûre, telle fut la tâche que M. Merlin remplit alors avec une supériorité incomparable. Il porta le même génie d'interprétation dans le droit étranger dont il s'appropria les richesses, lorsque le Piémont, l'Italie, la Belgique, la Frise, la Hollande, les provinces allemandes du Bas-Rhin et de l'Ems, furent annexées à la France. Successeur des Luca, des Richeri, des Casaregis, des Bynkershœkh, des Stockmans, des Leyser, des Grœneweghen, des Voët, qui avaient rendu florissantes la science et la pratique du droit dans ces divers pays, M. Merlin aida la cour de cassation à accomplir avec dignité, savoir et justice, la magnifique mission qu'elle tenait de la grandeur des événements, et qui faisait d'elle l'arbitre judiciaire d'une partie de l'Europe.

Pendant la période de 1804 à 1814, qui fut, sans contredit, la plus importante dans l'histoire de notre jurisprudence, puisque c'est alors que toutes les grandes difficultés de la législation transitoire, soit française, soit étrangère, furent résolues, et que tous les principes fondamentaux de la législation définitive furent appliqués aux questions douteuses ou sur les personnes ou sur les propriétés, M. Merlin fut l'oracle de la justice. Il exerça une sorte de souveraineté juridique dont les traces se trouvent dans le célèbre *Répertoire de jurisprudence* et dans le livre *Des ques-*

tions de droit qui lui est peut-être encore supérieur. Ces immenses ouvrages, qui formeraient plus de cent cinquante volumes ordinaires, embrassent toutes les parties et tous les problèmes du droit.

Le droit civil, français, romain, coutumier, étranger, la procédure civile, le droit criminel, le droit commercial, le droit maritime, le droit administratif, le droit public ancien et moderne, le droit des gens, le droit féodal, le droit canonique, sont traités dans le *Répertoire de jurisprudence*, avec une étendue proportionnée à leur degré d'importance. M. Merlin s'y montre jurisconsulte universel. Si dans ses articles, dont plusieurs sont des ouvrages, il n'omet rien de ce qu'ont pensé les autres, s'il invoque l'expérience des temps et des hommes qui ont contribué au perfectionnement de la justice, ce n'est pas pour éviter de se prononcer lui-même. Loin de là, sa vaste instruction éclaire toujours son jugement. Aussi ses livres servirent-ils de guides aux tribunaux et de manuels aux jurisconsultes. Quant à lui, il obtint une telle autorité que ses conclusions devinrent la raison dernière de la loi et qu'en 1815 le conseil-d'Etat-cour de cassation du royaume de Westphalie, se trouvant partagé d'opinions sur une question majeure de jurisprudence, le choisit unanimement pour arbitre, et régla son arrêt sur son avis.

C'est pendant cette époque de sa vie que la gloire de M. Merlin resta sans mélange, que son esprit vigoureux ne subit de la part des circonstances aucune déviation, que sa logique ne servit qu'au bien. Le pouvoir et les honneurs vinrent, sans qu'il les recherchât, récompenser son mérite et s'attacher à sa renommée. Il fut fait successivement conseiller d'État à vie, comte de l'empire, grand officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de la Réunion, membre du comité pour les affaires contentieuses de la couronne et pour celles du domaine privé de l'Empereur.

Cette brillante situation dura jusqu'en 1814. Alors, avec les revers de sa cause, commencèrent pour lui les disgrâces et les malheurs. Exclu d'abord du conseil d'État, il fut ensuite destitué de ses fonctions de procureur-général. Replacé auprès de la cour de cassation et devenu ministre d'État durant les Cent Jours,

tandis que le département du Nord l'envoyait à la chambre des représentants, ce retour de prospérités trompeuses l'exposa à de plus rudes traverses. Il fut mis sur la fameuse liste des *trente-huit* bannis par l'ordonnance de juillet 1815. Il se réfugia en Belgique. Mais on ne le trouva pas assez éloigné de la France, et un ordre des puissances alliées enjoignit au roi des Pays-Bas de mettre un terme à la dangereuse hospitalité qu'il exerçait envers des vaincus et des vieillards. Ce fut un exil dans l'exil. Contraint de quitter ce pays rapproché du sien, M. Merlin espéra du moins pouvoir rester en Europe, et recevoir un asile chez quelque peuple assez libre, ou assez éclairé et assez puissant pour oser être hospitalier. Il écrivit dans ce but en Angleterre, mais on lui répondit de ne pas s'y rendre parce qu'il n'y serait pas admis. Se tournant alors vers la Prusse, il s'adressa au prince de Hardenberg, avec lequel il était entré en communication lors du traité de Bâle, et qui ne lui répondit même pas.

Il fallut renoncer à l'Europe, et il s'embarqua sur un navire qui devait le porter aux États-Unis. Son fils, qui depuis l'âge de quatorze ans servait sous le drapeau de la France, et qui était alors maréchal-de-camp, l'accompagnait. Mais, non loin de Flessingue, le navire qu'il montait fut jeté par les vents contraires sur un banc de sable qu'avaient signalé de nombreux naufrages. Poussé par les vagues furieuses, il y heurta avec violence, et s'entr'ouvrit. Après dix heures des plus cruelles angoisses, les passagers allaient périr, lorsque la mer s'appaisa tout-à-coup. Avant que le vaisseau s'engloutît, M. Merlin put regagner cette terre où les puissances de l'Europe lui défendaient de rester, et d'où les vents ne lui permettaient pas de sortir. Invoquant alors le bénéfice de la tempête, il demanda au roi des Pays-Bas de ne plus voir en lui qu'un étranger que la mer avait jeté sur ses côtes. Ce prince, qu'on avait contraint de renvoyer un banni, ne voulut plus exécuter les rigueurs européennes contre un naufragé, et, malgré des injonctions répétées, il laissa vivre M. Merlin à Harlem et Amsterdam, sous un nom supposé, jusqu'à ce qu'il pût se livrer lui-même à sa générosité naturelle, et recueillir librement dans ses Etats les débris errants de la révolution.

Quand il fut permis à M. Merlin de reparaître sous son nom et

de reprendre ses travaux, il donna de savantes consultations, et refondit, en les complétant, son *Répertoire de jurisprudence* et ses *Questions de droit* (1). Quoique en France la proscription se fût étendue jusqu'à la science de M. Merlin, et qu'on eût interdit de citer son nom devant les tribunaux, les vingt mille exemplaires de ses deux ouvrages s'écoulèrent rapidement, et le plus célèbre professeur des écoles, le plus habile commentateur du Code civil, Toullier décernait à l'illustre banni le titre mérité de *prince des jurisconsultes*..

Jusqu'à l'âge de soixante et douze ans, M. Merlin put se livrer avec la même suite et la même force à ses occupations. Mais à cette époque de sa vie, aux peines de l'exil, vinrent se joindre des privations peut-être plus cruelles encore. Usé par les veilles et les méditations, M. Merlin éprouva, en 1826, une légère attaque de paralysie. Sa santé n'en fut pas altérée, mais les médecins l'obligèrent à restreindre ses travaux. Lorsqu'après cinquante-six ans d'une activité qui ne s'était jamais reposée ni fatiguée, M. Merlin se vit enlever, du moins en partie, ces grandes consolations de l'intelligence qui lui avaient fait jusqu'alors supporter l'exil, il en ressentit un amer chagrin. Ne plus vivre librement dans ce monde des idées où il s'était réfugié, c'était en quelque sorte pour lui perdre sa dernière patrie.

Enfin, le moment arriva où cessèrent les épreuves que, dans sa sagesse profonde, la Providence réserve aux causes qui ont abusé de leur force, aux hommes qui se sont laissé entraîner aux excès de leurs victoires ou de leurs systèmes. La révolution de 1830 ramena M. Merlin dans son pays. Il y revint avec tous les partis pris de l'expérience. Les souvenirs de la première révolution, dont il avait partagé quelques-uns des entraînements, ressenti les vicissitudes, subi la défaite, revu le triomphe, l'avaient rendu extrêmement modéré. Il ne demanda qu'à jouir en paix de cette liberté à l'établissement de laquelle il se rendait la justice de n'avoir été étranger ni par ses travaux ni par ses malheurs. Ren-

(1) Le premier de ces ouvrages dans une 5e édition, et le second dans une 4e



tré dans l'Académie des sciences morales et politiques, il assista avec une assiduité persévérante à toutes ses séances, lui apportant, à défaut d'une coopération active, le souvenir de ses ouvrages et la gloire de son nom.

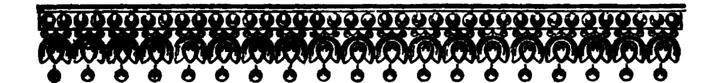
Cet homme, qui avait habité le palais des rois, et qui avait un moment exercé leur autorité, cet auteur de lois importantes, ce fondateur principal de la jurisprudence française, cet habile et infatigable écrivain, devenu vieux et presque aveugle, privé du travail qui lui manquait beaucoup plus que la puissance, passa les huit dernières années de sa vie dans la plus modeste retraite. Il y était entouré des soins affectueux et des respects de sa famille. Universellement honoré, il portait avec simplicité sa grande renommée. Il ne recherchait pas les distractions du monde, auquel il était resté presque toujours étranger. Enfermé toute sa vie dans son cabinet, il n'avait établi d'étroites relations qu'avec les célèbres jurisconsultes et les grands écrivains de tous les temps, qu'il pouvait, comme le faisait Bolingbrocke, appeler ses *amis défunts*. Quoiqu'on l'eût contraint de renoncer à leur commerce assidu, il était souvent ramené vers eux par un irrésistible attrait; et lorsqu'il voulait charmer ses loisirs devenus si longs, il se faisait lire par son sécrétaire quelques pages de ce vieux Digeste qui, pendant soixante ans, avait été le fidèle compagnon de toutes ses fortunes. Mais peu à peu ses forces déclinèrent, et il finit par s'éteindre le 26 décembre 1838. Sa dernière et ferme volonté prescrivit de ne prononcer aucune parole sur sa tombe. Il pensait, sans doute, qu'il fallait mettre du temps entre les hommes des révolutions et leurs juges.

En attendant que la postérité décide souverainement sur ces hommes extraordinaires qui ont entrepris de renouveler la face de notre pays et qui y sont parvenus, disons que si M. Merlin fut entraîné quelquefois plus loin qu'il ne le voulait, par des passions dont il ne partageait pas la violence, il était modéré de caractère, irréprochable de mœurs, honnête dans ses sentiments, bienveillant dans ses rapports. M. Merlin fut en quelque sorte un savant égaré dans une révolution. Timide comme homme, il était hardi comme jurisconsulte, et il montrait dans la région des idées et pour l'observation de la justice une vigueur de caractère qu'il

ne trouvait pas toujours dans la conduite de la vie. Prompt dans ses avis, ferme dans ses doctrines, il n'était jamais embarrassé par l'immensité de ses connaissances, et savoir, qui est si souvent une raison de douter, était pour lui un moyen de plus de se décider. Profondément attaché à la révolution, il en servit la cause indépendamment des formes qu'elle adopta. Il combattit et il souffrit pour elle. Après avoir contribué à l'accomplir, il concourut à la régler et à l'asseoir. Jamais le savoir dénué d'ambition, et l'habileté pour les choses sans l'empire sur les hommes, n'avaient donné un rôle si considérable et si varié.

Aujourd'hui la science à laquelle M. Merlin a dû son importance et sa renommée est dans d'autres voies. Elle recherche la raison historique du droit et s'attache plus à le comprendre qu'à s'en servir. Elle remonte avec une érudition plus sûre à ses origines lointaines; elle connaît mieux son esprit réel, et rattache avec une précision intelligente la diversité de ses formes aux situations variées des sociétés humaines et aux besoins mobiles des temps. Mais il ne faut pas qu'elle s'énorgueillise trop d'elle-même, et qu'ayant perdu son unité en se répandant sur les siècles, et pour ainsi dire sa foi en renonçant à la certitude absolue de ses principes, elle considère avec moins de respect cette science plus simple, plus bornée, plus dogmatique et plus féconde, qui donnait aux hommes du dernier siècle le génie de l'organisation et une sorte de faculté législative. C'est ce mérite immense qu'a eu M. Merlin. Il a appris pour appliquer; il a su pour agir. Il a enrichi la pratique contemporaine à l'aide de ses recherches, et la justice a toujours été la fin de son savoir. S'il a pénétré moins avant que d'autres jurisconsultes dans les profondeurs historiques de la science, s'il s'est élevé moins haut dans la région philosophique du droit, il a laissé une plus forte empreinte de son esprit dans la jurisprudence positive, et il a fait du droit le plus utile usage en l'employant à perfectionner les institutions politiques et à régler les rapports civils d'un grand peuple.





HOMMES ET CHOSES.

Le Valmuse.

A la fin du siècle dernier, il se forma dans le nord de la France quelques unes de ces sociétés poétiques, sous des noms empruntés à leurs occupations favorites ou au lieu où elles tenaient leurs séances, à l'instar des Académies Italiennes. C'étaient de vieux restes des Chambres de Rhétorique flamandes, et le dernier écho des *Puys d'amour* et des *Puys verts* de l'Artois. Au nombre de ces sociétés on distingue celle des *Rosati* d'Arras, et l'Académie bocagère du *Valmuse;* la première est assez connue pour que nous n'en disions rien, la seconde l'est moins et mérite une mention spéciale.

La ville de Douai après avoir vu naître dans son sein et dans ses environs la *Confrérie des Clercs Parisiens* et le *Banc poétique des seigneurs de Cuincy*, devait aussi voir fleurir autour d'elle l'*Académie bocagère du Valmuse*. Le *Valmuse* était une jolie maison de campagne que M. de Wavrechin avait permis à M. *Roman* de bâtir dans sa terre de Brunemont, sur les bords de la Sensée, entre Douai et Cambrai, et qui donna son nom à une société anacréontique que cet aimable poète y a formée. Voici à quelle occasion : Madame de Wavrechin avait un perroquet chéri qui mourut ; on lui éleva un mausolée à la campagne : et tous les poètes de la banlieue voulurent chanter les vertus et les grâces de *Jacquot*. En assemblant toutes ces pièces de vers, les unes sérieuses, les autres badines, on connut les richesses poétiques de la contrée. Le spirituel abbé *Roman* eut l'idée de les réunir, et il inculqua dans la tête de M. de Wavrechin la pensée de faire bâtir, dans un joli vallon de sa terre, un lieu de plaisance pour y rassembler les poètes et poétesses qui avaient fait preuve de talent et d'amabilité. Cet endroit fut appelé *Valmuse* et les membres de l'académie se nommèrent *Valmusiens* et *Valmusiennes ;* on les désignait aussi sous le nom de *Bocagers* et de *Bocagères*. Chacun d'eux avait dans le Valmuse un arbre qui lui était dédié et qui portait son chiffre ou son nom ; en revanche le membre de la Société signait ses vers du nom de son arbre, et il était défendu de l'interpeller autrement que par son titre de *Valmusien*. Ainsi, l'un s'appela le figuier, l'autre le coudrier, le palmier, le myrthe ou le rosier ; on voyait aussi dans la liste des admis, comme dans l'avenue du Valmuse les noms inscrits de Cornouillier, Sureau,

Chêne, Mezeréon, Lilas, Seringat, Charme, Frêne, Chevrefeuille, Oranger, Cerisier, Aubepine, Ozier, Buis et Noyer. M. de *Neuflieu*, lieutenant-colonel dn génie à Douai, brave militaire qui n'avait rien de piquant, et qu'on savait très-bien par quel bout prendre, signait *Le Houx*, et *Le Gay*, d'Arras, auteur doucereux des *Souvenirs* n'y était connu que sous le nom du *Pêcher*. Au reste, tous les sociétaires, cavaliers et dames, paraissaient gens de bonne compagnie, bons vivans et passant gaiment leur tems ; après les plaisirs de la table, qu'on tint toujours en Flandre au rang des premiers devoirs, la poésie légère et les exercices champêtres étaient leurs principaux amusemens : ils s'occupaient aussi beaucoup de botanique et de chasse.

Il nous reste peu de pièces de l'Académie bocagère du Valmuse ; ses mémoires, en feuilles fort légères, comme on le pense bien, s'envolèrent comme celles de la Sybille, au premier vent qui troubla l'air tranquille du vallon. Beaucoup de vers de ces académiciens-arbustes n'eurent même pas les honneurs de la transcription et se perdirent dans les airs avec le son de la voix qui les chantait. Cependant nous avons retrouvé un *diplôme de Valmusien*, conservé dans *Mes Souvenirs*, par *Le Gay-Pêcher*. (Caën, 1788, in-18. Tome 1er, pag 148) ; il est rédigé par M. *Roman* :

Diplôme de Valmusien.

Nous, fondateur de Valmuse, ou
Sur l'escarpolette volage,
Sur le plus joli cassecou,
Tout agrégé, selon l'usage,
Doit se démener comme un fou
Pour mériter le nom de sage,
Permettons qu'au mois de mai
Vienne à son tour y prendre place
Cet original de *Le Gay*,.......
....
Par une jeune *Bocagère*
Nous avons fait graver son nom
Sur le *Pêcher* où Cupidon,
Pour les favoris de Cythère,
Va multipliant le téton,
Le joli téton de sa mère.
Fait au Valmuse, où sans façon
Nous faisons siéger la folie
Sur les genoux de la raison.
(Signé) *Roman* et son académie.

La pièce la plus importante qui nous reste de la société anacréontique qui nous occupe, est intitulée : L'*Académie bocagère du Valmuse, poème*, 1789. Par M. B** de N** L.-C. au C.-R. du G. (*Benois*



de Neuflieu, lieutenant-colonel au corps royal du génie). Au Mont-Parnasse, chez les Neuf-Sœurs. (Douai, J.-P. Derbaix neveu), in-8o de 32 pages. C'est l'histoire en vers de l'Académie, écrite par celui de ses membres qui signait *Le Houx*. Il termine ainsi son poème, devenu aujourd'hui fort rare, même à Douai :

O *Valmuse*, rians bocages,
Frais et délicieux vallon,
Musée et cabinets tapissés de feuillages,
Bancs de gazons, et verdoyant sallon,
Berceaux, parterre, escarpolette,
Canal, théâtre, rivièrette,
Et des Péripatéticiens
Vous longue et superbe avenue,
Valmusiennes et *Valmusiens*,
Avec respect je vous salue,

Le Houx.

M. *de Neuflieu*, auteur de ce poème, né à Ham en 1729, vint mourir à Cambrai, le 10 février 1809, en sortant de la présidence de la Société d'Emulation de cette ville. Nous même, étant enfant et collégien, nous avons vu ce dernier des *Valmusiens*, âgé de 80 ans, appuyé sur son bâton qui n'était autre que son arbre de *Houx*, de Brunemont, mort avant lui ; nous l'avons vu venant présider l'Académie naissante de la ville de Fénelon, et y débitant, après les graves discussions, quelque fable légère de son crû, qu'il appelait *la petite pièce* de la séance ; eh bien ! ce Nestor des académiciens, qui avait assisté aux batailles de Fontenoy et de Crevelt, qui avait traversé nos révolutions et entendu gronder l'orage sur les bosquets du Valmuse, avait conservé quelque chose d'aimable et de courtois que n'avaient pu lui enlever ni la guerre, ni les années, ni les rigueurs de l'adversité, et qu'il devait peut-être aux traditions de sa joyeuse et galante académie bocagère.

A. D

Animaux judiciairement mis à mort.

Au Moyen-Age, des procès étaint intentés contre tous faits condamnables, et comme on sait, «les procès et les prisons ne sont pas matière à rire... » Alors, les excommunications étaient lancées à droite et à gauche, voire contre des corbeaux et des chenilles. — Les juges exécutaient souvent, a-t-on dit, eux-mêmes les condamnés. — «Le culte du Porc se trouve partout.» C'est ce qu'on lit dans des mémoires savants, mais en France on lui prouva maintes fois son amour par des châtimens remarquables. — Maudite soit la Truie qui occasionna la mort du fils aîné de Louis-le-Gros ! Eléonore d'Aquitaine n'aurait

point démembré le royaume au profit du perfide étranger! Mais le jeune prince qui donnait de si belles espérances, ayant rencontré dans les rues de Paris, l'animal fangeux qui s'embarrassa dans les jambes de son cheval, fut jeté à terre violemment, et sa tête alla se briser contre une borne. Qu'en advint-il à cet impur régicide? Il n'eût que trop d'imitateurs! — Un porc fut exécuté à Falaise en 1386, en habits d'homme et avec des gants.—On supplicia à Mantes, le 15 mars 1403, une truie pour avoir dévoré un enfant; le 21 juin 1408, un porc au Pont de l'Arche, et le 10 juin 1426, un pourceau à Bailleul pour le même motif.—Le 10 janvier 1457, une truie à Savigny pour une cause semblable, et en juin 1494, en avril 1499, d'autres porcs à St-Martin de Laon, et à Sèves près Chartres, pour méfaits identiques. — Dans le siècle suivant, le Chapitre de Chartres condamna le 2 mars 1552, un pourceau à être étranglé pour avoir occis une jeune fille.—En Picardie les porcs étaient condamnés au bûcher lorsqu'ils dégradaient les fortifications.—Un relevé de ces sortes de jugements en présenta encore une centaine dans le 17e siècle.—On brûla alors à Bâle, un coq soi-disant pour avoir fait un œuf. — Depuis, le chant du coq a constitué le tapage nocturne dans une justice de paix de la Normandie; et à Copenhague, trois chiens furent pendus pour avoir dévoré une fille d'auberge

Nous avons fait connaître ailleurs qu'un âne avait été arquebusé en octobre 1735, par sentence du magistrat de Clermont, en Picardie, pour avoir mordu sa nouvelle maîtresse; lors de l'ère du progrès des lumières, on devint plus tolérant: Grâce fut faite, à Arras, au perroquet Jeannot, mais on immola le fidèle Vieux-Fort.

Bon! cela fait toujours passer une heure ou deux.
Allons nous délasser à voir d'autres procès,

Ces plaisanteries du poète n'ont été que trop souvent répétées et plus sérieusement qu'on ne pourrait en général le supposer... Mais revenons à notre sujet, et racontons aussi ce qui s'est passé chez les Audomarois dans ce genre de spectacle.

On a prétendu que par sentence des Echevins, un porc avait été pendu à St-Omer, le 18 décembre 1370, en présence des juges, pour avoir dévoré un enfant. Ce fait, le plus ancien de ceux que nous avons énumérés, a été fortement contesté; mais il n'est pas possible de révoquer en doute l'exécution semblable, consignée par Deneufville dans ses annales, d'après Hendricq, et qui a été répétée par tous les écrivains qui l'ont suivi; exécution attestée au surplus par nos Archives, et dont voici les détails: Le 27 octobre 1585, il se fit une justice extraordinaire dans la ville de St-Omer. Un enfant de l'hôtel du Mortier, en la Tenne-Rue, ayant été tué par un porc, l'animal fut appréhendé et livré au ministère public. Le 30 du même mois, il fut pendu et étranglé à la potence, sur le grand Marché; ensuite on le transporta sur le chemin d'Arques où l'on avait fait dresser un gibet

dans la pâture du côté gauche. Là, l'animal coupable fut pendu de nouveau et y resta, dit-on, plusieurs années. Cette singulière circonstance contribua sans doute à faire garder le souvenir de ce mémorable supplice, car vers la fin du siècle dernier, plusieurs historiens considéraient encore malignement les Audomarois comme ayant l'usage de faire pendre les Porcs sur les places publiques.

H. P.

Esprit du Château d'Egmont.

M. Segrais, de l'Académie Française, fait mention dans ses remarques historiques d'un esprit dont les faits sont singuliers. Il ne faisait mal à personne, dit-il, et je veux vous rapporter une de ses gentillesses que je sais de bonne part, puisque je l'ai apprise de ceux qui en étaient témoins.

« M. Patris avait suivi M. Gaston en Flandre, il logea dans le château d'Egmont : l'heure du dîner étant venue, et étant sorti de sa chambre pour se rendre au lieu où l'on mangeait, il s'arrêta en passant, à la porte d'un officier de Monsieur, de ses amis, fort honnête homme, pour le prendre avec lui ; il heurta assez fort : voyant que l'officier ne venait pas, il frappa une deuxième fois, et l'appela en même temps, en lui demandant s'il ne venait point dîner ; l'officier ne répondit pas. Patris ne doutant pas qu'il ne fut dans sa chambre, parce que la clé était à la porte, ouvre, et en entrant il le voit assis près de sa table comme hors de lui-même ; il s'approche de fort près et demande ce qu'il avait. L'officier revenant à lui, dit : vous ne seriez pas moins surpris que je le suis, si vous aviez vu comme moi ce livre que vous voyez en cet endroit là y passer tout seul, et les feuillets se tourner d'eux-mêmes, sans que je visse autre chose : c'était le livre de Cardan de la subtilité. Bon, lui dit M. Patris, vous vous moquez, vous aviez l'imagination remplie de ce que vous venez de lire, vous vous êtes levé de votre place, vous avez mis vous-même le livre à l'endroit où il est, vous êtes revenu ensuite vous mettre en votre place, et ne trouvant plus votre livre auprès de vous, vous avez cru qu'il était allé là tout seul. Ce que je vous dis est très vrai, dit l'officier, et pour marque que ce n'est pas une vision, c'est que la porte que voilà s'est ouverte et refermée, et c'est par là que l'esprit s'est retiré ? M. Patris alla ouvrir cette porte qui était celle d'une galerie assez longue, au bout de laquelle il y avait une grande chaise de bois si pesante, que c'est ce que deux hommes auraient pu porter, et il n'y avait autre chose. Il vit que cette chaise si matérielle, se branla et quitta sa place en venant vers lui comme soutenue en l'air ; ce fut alors que M. Patris dit : Monsieur le diable, les intérêts de Dieu à part, je suis bien votre serviteur ; mais je vous prie de ne me pas faire peur davantage, et la chaise se retourna à la même place d'où elle était venue. Cela fit une forte impression sur

l'esprit de M. Patris, et ne contribua pas peu à le faire devenir dévôt. Je n'ai rien vu de ces sortes de choses ; mais voilà ce que j'en ai appris de positif, et je ne crois pas que M. Patris, qui était un homme sincère et qui me l'a raconté très-sérieusement, ait voulu inventer une fable, pour m'en faire le récit comme d'une vérité.»

Le chanoine Dumarquez.

Louis-Joseph Dumarquez est un bon moine flamand qui aimait à rire, à boire et à chanter comme s'il eut été laïc ; aussi entra-t-il dans la société des *Rosati* d'Arras, où l'on faisait tout cela. Né au village d'Equerchin, près de Douai, un peu avant le milieu du siècle dernier, il fit de bonnes études à l'Université de cette ville et se destina à l'état ecclésiastique. S'il faut l'en croire sur parole, il eut maille à partir avec l'envie et la calomnie ; peut-être ne faut-il pas prendre tout-à-fait au sérieux ses motifs de plaintes contre l'humanité, qui n'étaient après tout que des déboires de poète et d'auteur. Quoi qu'il en soit, Dumarquez entra, comme chanoine régulier, dans l'abbaye d'Eaucourt, de l'ordre de Saint Augustin, à une lieue de Bapaume, fondée vers l'an 1101, par Odon, prêtre et ermite. Cette prise d'habit n'empêcha pas le nouveau chanoine de se livrer à son penchant pour la culture des muses ; aussi l'académie royale des Belles-Lettres d'Arras ne crut-elle pouvoir mieux faire que de l'admettre dans son sein, en qualité d'académicien ordinaire, en remplacement de M. *Marescot*. Son discours de réception fut lu dans la séance publique du 17 juillet 1789 ; il y remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui fait, puis traite les trois règnes de la nature, considérés relativement à la province de l'Artois.

Il était difficile à la fin du siècle dernier, de rimer quelques couplets ou de faire gémir la presse plus ou moins, sans devenir le justiciable des auteurs du *Petit almanach de nos grands hommes ;* c'est ce qui arriva à L.-J. Dumarquez. Voici comment Rivarol et Champcenetz trouvèrent bon de traiter notre religieux-poète dans leur édition de 1788, page 76 : « M. Dumarquez est un chanoine régulier, qui vient » de s'immortaliser en chantant des couplets à la vêture d'une reli- » gieuse. Il a fort égayé la cérémonie en désirant, comme sœur *Be-* » *sogne*, de s'enfermer avec son ouaille :

» Dans la douleur qui me lutine,
» Je peste contre le destin
» De n'être fille et Bernardine. »

Ces vers furent effectivement chantés à une prise de voile à l'abbaye de la Woëstines, en Flandre, sous la prélature de madame *Briois*, abbesse ; ils furent imprimés depuis (1). Ceux qui en firent une critique

(1) On lit ces vers, page 111, des *Délassemens d'un paresseux*.



perfide ne connaissaient pas sans doute l'en-train et la gaîté qui règnent dans les repas à la suite des professions religieuses flamandes : les chants qui s'y font entendre ne respirent pas toujours, il est vrai, la gravité qui doit régner dans les saintes maisons, mais encore a-t-on lieu de penser qu'il ne s'y fait pas plus de mal là qu'ailleurs. Dumarquez fut néanmoins sensible à cette critique, car il décocha contre Rivarol force épigrammes, couplets et traits, dans lesquels il serait difficile de reconnaître le principe de la charité chrétienne (1).

L.-J. Dumarquez ne manquait, ni d'esprit, ni de facilité; il avait surtout un grand fonds de gaîté qui le fit rechercher partout, et lui obtint, comme nous l'avons dit, l'ouverture des portes de la société des *Rosati*, d'Arras, où l'on chantait le printemps, le vin et l'amour sous un berceau de roses, ce qui n'était pas trop orthodoxe pour un chanoine *régulier*, de l'ordre de Saint Augustin. Il mit en lumière le recueil de ses opuscules littéraires en 1790. Il était temps: l'orage grondait et la tempête révolutionnaire allait balayer les *Rosati* et les petits vers, les chanoines et les abbayes. Son œuvre est intitulé : « *Les délassemens d'un paresseux*, par un C. R. D'E. A. C. D. L., membre de plusieurs Académies et de la Société anacréontique des *Rosati* d'Arras. A *Pigritiopolis*, et se vend à *Lille*, chez *Vanackère*, 1790. » Très-petit in-12 de 225 pages. L'auteur de la *Bibliographie Douaisienne* assure que cet ouvrage fut imprimé à *Douai*, chez *Amable Wagrez*, qui jugea à propos de n'y pas mettre son nom, on ne sait trop pourquoi. On explique les initiales du titre par les mots : *Chanoine Régulier d'Eaucourt, ancien chanoine de Lille.* Nous sommes plus surs de la première partie de l'explication que de la seconde. Le livre est dédié à M. B*** (Dom *Billiau*), abbé d'E. (*Eaucourt*) et au frère de l'auteur. Les pièces principales qu'il contient, outre quelques contes, fables, idylles et chansons, sont un poème en quatre chants, sous le titre de *La Pancraciade*, satyre qui paraît dirigée contre un prélat gourmand du pays, et la *Relation du voyage de l'auteur à Arras*, entremêlée de prose et de vers, pièce dont il faudrait tenir la clé pour en saisir le sel.

Le religieux d'Eaucourt était lié avec le savant *Harduin*, d'Arras, le poète *Legay* de la même ville, avec *Beffroy de Reigny* dit le *Cousin-Jacques*, qui visita son abbaye, et avec le seigneur d'Hermaville dont il fréquentait le château.

La Révolution dispersa toute cette société : Dumarquez déposa sa lyre et dépouilla le froc; il paraît même que revenant à la profession de ses pères, il s'occupa d'agriculture dans le village de Gonnecourt, en Artois. Si nous devons en croire le titre de la dernière production de l'ex-poète, il aurait eu un procès vers la fin de ses jours; voici du moins la suscription de ce chant du Cygne: *Relation historique et*

---

(1) Ibidem, pages 215-220.

philosophique du grand pélérinage d'Eraste au temple de Thémis, par le citoyen Louis-Joseph Dumarquez, ci-devant cultivateur à Gonnecourt. Douai, Ve Amable Wagrez, in-8o de 70 pages et 2 f. de table. Ce volume ne porte pas de date, mais la qualité de *citoyen* que se donne l'auteur, le reporte vers le commencement de 1804, madame Wagrez étant devenue *veuve* le 13 décembre 1803. Dumarquez est mort en 1806; il a laissé plusieurs autres écrits et beaucoup de poésies inédites qui méritaient, dit-on, d'échapper à l'oubli. Puissions-nous lui rendre le service de le faire revivre un moment !

A. D.

Les chevaliers de Saint Antoine en Hainaut.

Il y a plus d'ordres et de décorations abolis, qu'il n'en existe aujourd'hui; au nombre des déchus on doit citer l'*ordre de Saint Antoine* en Hainaut. Cet ordre militaire fut institué dans cette province, en 1382, par le comte Albert de Bavière. S'il fallait en croire Vinchant et Ruteau, auteur des *Annales du Hainaut*, le pape Boniface VIII aurait déjà institué un ordre de *Saint Antoine*, dès l'an 1298, mais comme eux seuls font mention de ce fait, il a besoin d'être confirmé.

Il régnait en Hainaut au XIVe siècle, une maladie qu'on appelait *feu sacré* ou *feu de Saint-Antoine;* ceux qui en étaient affligés portèrent leurs vœux et leurs prières à une petite chapelle du saint, située en Barbefosse, au bord du bois d'Havré, à trois quarts de lieue de la ville de Mons. Par suite de ce pélérinage, beaucoup d'entr'eux se sentant soulagés ou du moins croyant l'être, le comte Albert voulut donner une preuve touchante de sa reconnaissance au grand Saint Antoine, en créant un ordre militaire portant son nom et ses attributs, Telle est l'origine des *Chevaliers de Saint Antoine* et de leur ordre.

Cette association ne fut composée que de nobles gentilshommes, ayant fait leurs preuves, et de personnages d'un mérite reconnu, tels que des *docteurs rendus nobles par leur science.* Les premiers chevaliers se distinguèrent surtout par leur empressement à se croiser, pour aller combattre les infidèles dans la Prusse et en Afrique. Plus tard ils se refroidirent; aussi l'ordre ne subsista-t-il pas longtems. Les chevaliers portaient un collier fait en forme de cordelière d'ermite en or, auquel pendait une petite béquille figurant la lettre T, aussi en or ou en argent, et une clochette d'argent, tous attributs du Saint qui avait donné son nom à la congrégation (1). Les membres du nouvel ordre tenaient

(1) *Aubert le Mire, Helyot*, et autres, ont parlé de cet ordre militaire; *A. Schoonebeck* en a gravé la représentation d'un chevalier en pied, p. 212 du 2e vol. de l'*Histoire de tous les ordres militaires ou de chevalerie*, Amsterdam, 1699, in-8o.



leurs assemblées dans la chapelle d'Havré, où l'on établit en 1415, des moines sous l'invocation du Saint, chargés de desservir un hôpital destiné à recevoir des Pélerins. Dès lors, les compagnons de St-Antoine se tinrent dans le monastère et l'on y plaça les portraits des chevaliers avec leurs armoiries entourées des cordelières d'or, de la béquille en T et de la cloche d'argent.

Le musée de Valenciennes possède un tableau que l'on croit représenter le vieux monastère de Saint Antoine, en Barbefosse, à Havré, près Mons. On y voit l'hospice dont la porte est surmontée de la lettre T et d'un saint dans une niche. Un religieux, qui porte aussi un T sur sa robe, lit ses heures devant la maison; un autre délivre de la soupe à un pèlerin infirme par une fenêtre du cloître. Un cul de jatte attend sa pitance. Des *ex-voto* sont pendus au dessus de l'entrée du couvent, et des petits animaux semi-fantastiques circulent dans les environs de l'hospice. Pour trouver ce tableau qui, sans doute, a appartenu au monastère de St-Antoine d'Havré, et qui parait fait avant ou peu après la découverte de la peintdre à l'huile, il ne faut pas le chercher parmi ceux qu'on voit dans la galerie de Valenciennes, mais bien parmi ceux qu'on ne voit pas. En effet, il existe derrière une *Tentation de Saint Antoine*, faisant jadis partie d'un volet de tryptique, peint sur les deux faces. Nous avons donné la description et le trait de cette curieuse *Tentation*, dans la première série des *Archives du Nord*, tome IV, p. 189-192. Ce vieux panneau peint, est probablement tout ce qui existe aujourd'hui de la chapelle, de l'hospice et de l'ordre de St-Antoine, en Hainaut.

A. D.

La singulière redevance.

Du système féodal sont nées une infinité de redevances, de prestations et de charges diverses, plus ou moins onéreuses, plus ou moins bizarres, provenant de concessions forcées ou volontaires, ou imposées arbitrairement par les seigneurs.

On peut assigner à la plupart de ces droits une origine et des motifs quelconques, mais il en est d'autres qui, sous ce double rapport, échappent à toutes les investigations et ne se prêtent à aucune supposition raisonnable.

C'est ainsi qu'on ne peut s'expliquer pourquoi, d'après un usage très-ancien, remontant probablement au moyen-âge, et qu'on suivait encore dans la seconde moitié du 18e siècle, le magistrat (1) de la ville

(1) Le *magistrat* ou corps municipal de Maubeuge se composait anciennement, outre le mayeur, de sept échevins dont la nomination appartenait, par moitié, au souverain et à l'abbesse du chapitre de Ste-Alde-

de Maubeuge, réuni en corps, se transportait chaque année, le jour de St-Jean-Baptiste (24 juin), à midi, sur les terres de l'abbaye de St-Pierre d'Hautmont, en un lieu nommé *la mairie héréditaire de la Haute-Louvroil* (1), où, en plein air, au milieu du grand chemin, il faisait présenter avec un certain apparat, par le massart ou un valet de ville, aux députés de cette abbaye qui, aussi, s'y rendaient exprès, une petite bourse renfermant *or, argent, denier et maille* (2).

On se perd, en effet, en conjectures sur le principe et la cause d'une telle redevance, non moins singulière par le cérémonial qui s'y liait, que par le refus que les députés faisaient toujours ostensiblement et même avec affectation de la bourse offerte; quand on sait surtout que les moines d'Hautmont n'ont été ni seigneurs, ni bourgeois de la ville de Maubeuge, qui, non plus, du moins que l'on sache, n'a jamais rien tenu d'eux à quelque titre que ce soit.

Il a nécessairement fallu un concours d'événemens et de circonstances bien extraordinaires pour amener un corps aussi respectable que le magistrat de Maubeuge, qui, toujours, s'est montré le digne défenseur des droits et des privilèges de la ville, à accepter, une fois par an, un rôle si servile et d'autant plus humiliant pour lui, que c'était un devoir personnel dont aucun membre ne pouvait se dispenser sans cause grave et légitime, tandis que le couvent se faisait représenter par de simples délégués.

Il vint pourtant un temps où les mayeur et échevins de Maubeuge,

---

gonde. Mais ce nombre ayant été jugé trop considérable, il fut réduit à quatre par un arrêt du conseil-d'état du 29 août 1681, tellement que dans le 18e siècle, le Magistrat comprenait le mayeur, le trésorier-massart, quatre échevins, un procureur-syndic et un greffier.

(1) *Louvroil* est un village voisin de Maubeuge qui appartenait, au commencement du 12e siècle, aux chanoines et chanoinesses de Nivelles. Oddon, évêque de Cambrai, leur abandonna entièrement l'autel du lieu, en l'an 1112 (*Notitia eccl. belg. cap.* 56). Ils cédèrent, en 1158, au monastère d'Hautmont, la terre de Louvroil, à charge d'un cens annuel de six livres, monnaie de Valenciennes (*Hist. de Valenciennes, par d'Outreman, p.* 351). Cette cession fut ratifiée et confirmée par un décret impérial, et le 2 des nones d'avril 1183, par une bulle du pape Lucius III, qui mentionne entr'autres choses le refuge et l'église de Louvroil. (*Cart. de l'abb. d'Hautmont.*) Ce monastère a conservé la seigneurie de ce village jusqu'à la révolution française.

(2) Il s'agit évidemment d'une petite monnaie de cuivre nommée *maille* qui valait la moitié d'un denier et équivalait à l'obole, et non des *mailles* blanches frappées sous Philippe-le-Bel, ni des *mailles de Lorraine*, petite monnaie d'or, qui existait du temps de François Ier. (*Voir le Glossaire de Roquefort*).



révoltés de servir de jouets à la vanité de ceux même qui devaient, par état, l'exemple de la plus profonde humilité, s'affranchirent de cette sorte d'hommage. Le jour de St-Jean-Baptiste 1769, les délégués de l'abbaye furent comme toujours exacts au rendez-vous. Mais, cette fois, ils n'y trouvèrent qu'une foule de curieux accourus de Maubeuge et des alentours: le corps municipal avait fait défaut. Après avoir longtemps et vainement attendu, les délégués se retirèrent, honteux et confus de l'affront, se promettant bien d'obtenir judiciairement une réparation aussi éclatante que l'était la mystification. L'évènement, ainsi qu'on le verra, ne répondit point à leur attente. Ce n'était pas, du reste, la seule déception que l'avenir réservait aux moines: à une époque peu éloignée de là, ils devaient subir de plus fortes épreuves et recevoir de plus terribles leçons.

Cette affaire avait jeté quelqu'inquiétude dans le couvent, mais elle faisait encore beaucoup plus de bruit au dehors, et excitait, à un haut degré, dans tous les environs, l'attention publique. Personne ne doutait qu'elle ne fût prochainement portée devant les tribunaux: il avait transpiré, hors du cloître, que le procureur et le chartrier de l'abbaye étaient sérieusement occupés à rechercher, rassembler et compulser leurs titres, et, d'ailleurs, on savait combien les moines tenaient à conserver jusqu'aux moindres de leurs prérogatives, même au prix des plus grands sacrifices, et qu'il n'y en avait guère qui flattassent autant leur amour-propre que la respectueuse démarche du corps de ville de Maubeuge. Ce ne fut toutefois que le 2 novembre, que l'abbé et le couvent présentèrent requête au prévôt de Maubeuge pour faire condamner le magistrat de cette ville à leur rendre dorénavant, selon l'usage et aux lieu, jour et heure accoutumés, l'hommage dont il prétendait s'exempter nonobstant leur possession très-ancienne, qu'ils ne purent néanmoins prouver par actes antérieurs au 24 juin 1687. Sur cette demande, instruite contradictoirement, le prévôt rendit, le 2 mai 1770, une sentence qui débouta les religieux. Loin de se laisser abattre par cet insuccès, ils interjetèrent appel de la sentence, devant le parlement de Flandre, et parvinrent à la faire infirmer par un arrêt du 14 novembre de la même année, condamnant le magistrat de Maubeuge à remplir la cérémonie en question. Mais ce corps municipal, peu satisfait à son tour d'un pareil résultat, se pourvut contre cette décision au conseil-d'état du roi qui, par un arrêt définitif du 13 avril 1773, ordonna que la sentence du premier juge serait exécutée selon sa forme et teneur, sans avoir égard à l'arrêt du parlement.

Ainsi fut supprimée cette inqualifiable cérémonie, puisque, au fond, ce n'était ni un hommage: l'hommage étant un devoir qui liait le vassal au seigneur; ni une servitude qui supposait nécessairement un titre de création; ni une obligation qui devait toujours avoir une cause, et même une cause utile. C'est du reste le sort qu'elles ont éprouvé, 16 ans plus tard, en vertu de la mémorable résolution prise par l'assemblée nationale, dans sa séance de nuit du 4 au 5 août 1789, pour l'abolition du régime féodal.

MICHAUX, aîné.

Richesses des Jésuites en Flandre et en Haynaut.

Avant l'expulsion des jésuites de France, qui eut lieu en 1762, ces pères avaient acquis des biens considérables en Flandre et en Hainaut, lieux où ils avaient des maisons. Tous ces biens devinrent-ils la propriété de l'ordre par des moyens bien licites ? Nous ne le savons, mais il reste contre eux des accusations dont ils ne songèrent jamais à se laver entièrement.

On lit dans la *Préface* d'un mémoire sur le *procès pour la succession d'Ambroise Guy*, sous la rubrique de *Brest* (pag. VIII), que vers l'an 1650, les jésuites obtinrent *d'Hypolyte Braem*, de Lille, homme d'une conscience timorée et d'un caractère simple et timide, une donation générale des maisons qu'il possédait à Lille, à Gand et à Armentières, outre ses autres biens, montant à plus de 300,000 livres. On trouve un sauf-conduit donné à ce bon homme, en 1650, signé du P. Recteur et de deux autres jésuites du collége de Gand, scellé du grand sceau de la Compagnie, par lequel, le prenant sous la protection de la Société, ils promettent de le maintenir contre tous ceux qui pourraient attenter à sa personne, à son honneur et à ses biens ; et d'employer, en cas de besoin, l'autorité de l'archiduc Léopold, lors gouverneur des Pays-Bas. Il y eut un grand et fameux procès entre les jésuites de Flandre et les héritiers du sieur Braem : mais ces Pères eurent le crédit d'empêcher qu'il ne fut jugé en donnant quelques sommes d'argent aux parens, tous pauvres, pour les faire désister.

Dans la même préface (pag. IX), on cite une copie authentique d'un testament et d'un codicile, datés des 23 août et 30 septembre 1703, par lesquels la demoiselle *Grumelier*, veuve du sieur *Jacquet*, demeurant à Valenciennes, lègue, tant à la Compagnie qu'à son fils *André-Joseph-Jacques*, jésuite, sa vaisselle d'argent, ses bijoux, les revenus de sa maison, une rente de 800 livres, 26,000 livres d'argent comptant ; le produit de la vente qu'elle ordonne être faite de ses fiefs, actions, meubles, etc., tout cela formant une valeur de 100,000 écus. Les nièces de la testatrice, ses héritières naturelles, furent réduites à l'aumône par l'exécution de ce testament.

Le P. *Grébert*, jésuite de Lille, se fit léguer par sa mère mourante, au détriment de son frère *Grébert*, négociant et père de famille à Lille, tous ses biens, meubles et immeubles, montant à plus de 150,000 livres ; en vain, le père de famille proposa-t-il à son frère jésuite de lui laisser la jouissance viagère des biens de leur mère, à condition d'en assurer la propriété à ses enfans. Le jésuite a préféré sa Société à ses neveux. (Voy. la *Réponse aux écrits calomnieux du P. Grebert.*)

La demoiselle *Louise Thérèse de Rantre de la Rosière*, à Valenciennes, par son testament et son codicile des 3 janvier et 6 juillet 1726, a ordonné que la moitié d'une prairie et quatorze mencaudées de terre seraient vendues, pour être, les deniers en provenant, mis ès mains



du P. recteur des jésuites ; à quoi elle a joint un sixième qu'elle a dans les terres d'Aulnoy, et plusieurs petites rentes, ce qui forme en tout un capital d'environ 15,000 livres. Enfin, en 1732, les jésuites du collége de Valenciennes se sont fait léguer 16,000 livres par la demoiselle *Anne-Claire Pollet* ; son testament est du 8 novembre de la même année.

Nous trouvons inutile de parler ici de l'affaire des jésuites de Bruxelles, arrivée en 1738, quand la dame Marie-Anne *Justidavis*, femme du sieur *Rombaut de Viane*, vint s'établir à Bruxelles, et que se trouvant propriétaire d'une valeur d'environ 300,000 florins, ou 600,000 livres, argent de France, tant en or monnoyé qu'en lingots, en diamans bruts et bijoux, elle eut assez de confiance pour les déposer entre les mains du P. *Lutger Janssens*, de la compagnie de Jésus, en dépôt, sans en retirer de reçu. Le dépôt fut nié et l'affaire fut poursuivie juridiquement et dura jusqu'en 1743. Le mémoire en a été imprimé, sous le titre : *Affaire des jésuites de Bruxelles*.

Il est fâcheux de voir cette avidité et cet amour des biens de la terre dans un Ordre qui a rendu des services incontestables à l'éducation de la jeunesse, qui a enrichi presque toutes les branches des sciences et produit des hommes si recommandables dans le ministère sacré, et surtout celui de la prédication, et qui, enfin, a donné des missionnaires courageux qui ont été porter aux peuples étrangers la civilisation de l'Europe, et rapporté en Europe des lumières nouvelles sur la géographie, la linguistique et l'éthnologie. A. D.

Fastre le Carlier.

Il n'est aucune petite bourgade, si minime fut-elle, qui n'ait eu son grand criminel, dont le nom est resté en horreur parmi les générations qui l'ont suivi ; la ville de Condé comptait aussi jadis dans ses murs un vrai gibier de potence, nommé *Fastre le Carlier*, dont voici l'histoire et la fin tragique.

Fàstre le Carlier, naquit à Condé, vers 1435, il étudia pour entrer dans les ordres monastiques, bien qu'il n'eut aucune vocation, comme on va le voir, et revêtit bientôt, et fort jeune, l'habit religieux dans l'église des Carmes à Valenciennes. Dès qu'il fut en âge d'homme, la discipline ecclésiastique, la règle de son ordre, le vœu de chasteté, le jeûne et la prière, tout cela lui devint à charge au point qu'il jeta le froc aux orties, se sauva de son couvent et se livra au vagabondage et à toutes sortes de vices et de turpitudes. Comme il manquait d'argent et que son père et sa mère ne lui en voulaient point donner, il leur fit dire qu'il mettrait le feu à la maison paternelle si on ne finançait pas.

Voulant sans doute mettre cette menace à exécution, il réunit plusieurs compagnons de mauvaise vie et s'avança avec eux vers la ville de Condé, dont le portier, qui probablement avait son signalement, s'op-

pesa à son entrée ; mais Fastre le Carlier le battit et le *décoppa moult vilainement*. Pour cela, le bailli ordonna, le 18 décembre 1461, à deux sergents de son office, qu'ils fissent tant que ledit Fastre fut pris et conduit au château de Mons. Ceux-ci s'acquittèrent si bien de leur charge, que le 21 décembre Fastre le Carlier fut amené dans les prisons de la capitale du Hainaut.

On l'interrogea, mais l'ex-carme joignit le mensonge à ses autres vices, et il nia ses méfaits ; à cette cause, *et de tant que on estoit acertenez que c'estoit ung très mauvaix garchon*, il fut mis à la torture par trois fois, avant qu'on put savoir de lui la vérité. Le bourreau de Mons reçut pour cette triple opération 18 sols, ainsi que cela est constaté aux *Archives générales* de Lille, dépouillées par M l'archiviste *Gachard*, de Bruxelles.

L'affaire de Fastre éclaircie, on délibéra sur ce qu'on ferait de ce grand coupable ; attendu qu'on le tenait pour religieux et moine profès, il fut délibéré qu'on le livrerait à son ordinaire, c'est-à-dire au souverain de l'église à laquelle il avait appartenu ; mais quand on eut fait au chef des carmes la proposition de lui rendre ce bon sujet, il n'en voulut point et déclara qu'il ne le regardait pas comme religieux, que c'était un très-mauvais garnement qu'il abandonnait à la justice séculière. Le conseil délibéra de rechef sur ce cas nouveau, et décida, dès-lors, de faire mourir ledit Fastre, *et de nuit*, vu sa quasi-qualité d'ex-religieux.

Cette exécution eut lieu à Mons le 11 décembre 1462, et il est assez curieux de savoir ce qu'il en coûta pour les frais de cette justice. C'est l'ancienne chambre des comptes de Lille qui nous en a gardé les notes : Aux frères mineurs de Mons, *en regard que ce fut de nuit*, et peut-être aussi parce que la confession de Fastre était lourde à entendre, 12 sols ; au bourreau, pour l'avoir exécuté par l'épée, 20 sols ; au même, pour son écuelle de viande, 3 sols ; pour pain et vin fourni au patient, 3 sols ; pour le souper du prévôt de Mons, de son lieutenant, des clercs et sergents du bailliage et de la prévoté, qui assistèrent à l'exécution, ainsi qu'il est de coûtume, 64 sols. Si l'on en excepte le souper du prévôt, qui coûta un peu cher, ce fut le bourreau qui grèva le plus, à cette occasion, les finances du bailliage. A. D.

M. Guillemin, d'Avesnes.

Quoique n'ayant pas vu le jour dans le département du Nord, M. Guillemin appartient tellement à la ville d'Avesnes, où il a passé toute sa vie, et où ses cendres reposent, qu'il est regardé par tous comme un enfant du pays, dont l'existence se rattache d'autant mieux à la contrée qu'il lui fut plus utile.

Joseph Guillemin naquit à Mydrevaux, près Neufchateau (dépar-



tement des Vosges) le 17 novembre 1772. Il fut élevé par un oncle, respectable ecclésiastique, qui, nommé plus tard vicaire à Choisy-le-Roi, près Paris, mit, en 1785, son neveu au collége de Montaigu, l'un des meilleurs de Paris. Le jeune Guillemin, doué d'une rare intelligence et d'un vif amour pour l'étude, y obtint de nombreux succès et enleva même des palmes au concours du collége des Quatre-Nations. Sorti de collége au commencement de la Révolution, il en adopta les principes avec une chaleur de jeune homme et vit avec enthousiasme cette grande régénération sociale. Il assista à la fête de la Fédération, et revint dans ses foyers, au moins d'août 1790, pour entrer dans les bureaux du district de Neufchâteau qu'on venait de former et remplir les fonctions de bibliothécaire de la ville. Son activité ne lui permit pas de rester enfermé dans les murs d'une petite commune sans importance En 1792, la guerre éclata, M. Guillemin fut employé comme commis aux écritures à la suite de l'ambulance des armées de Lafayette et de Dumouriez; il fut envoyé au camp de Grandpré et assista aux batailles de Valmy et de Jemmappes. Nommé directeur d'une division d'ambulance de l'armée d'expédition de Hollande, il dirigea successivement les hôpitaux de Bréda, Willemstadt et Gertruydenberg, jusqu'en mai 1793. Après l'évacuation de la Belgique, il reprit la direction d'une division d'ambulance du quartier-général de l'armée du Nord, et prit part à la bataille de Wattignies et au déblocus de Maubeuge.

Au commencement de 1794, il établit une ambulance à Avesnes, qui devait être bientôt pour lui une ville d'adoption et de séjour définitif. Il y reçut, en juin de la même année, dans l'église paroissiale transformée en hôpital, les blessés de la bataille de Fleurus. Le 24 août 1794, il y épousa Mlle Willaume, fille d'un pharmacien de cette ville, qui y possédait quelques établissemens industriels, et qui venait d'échapper, comme par miracle, et par les efforts de Gossuin, Boyaval et Cochet, députés du pays à la Convention, à une dénonciation portée par St-Just, qui lui faisait un crime capital d'avoir fait blanchir sa maison que son prédécesseur avait peinte aux couleurs nationales. Sous le régime de la liberté pure, on mourait pour moins que cela.

Après son mariage, M. Guillemin fut nommé directeur en chef de comptabilité des hôpitaux de l'armée du Nord jusqu'au 4 vendémiaire an IV, puis directeur de l'hôpital de Mons jusqu'en 1801. En cette année, il vint à Avesnes prendre la direction des usines de son beau-père, retiré à Berlaimont, et leur donner plus d'extension; ses nombreuses occupations ne l'empêchèrent pas de s'adonner à la littérature, de composer quelques pièces de vers, de cultiver la langue italienne, et de diriger, jusqu'à sa clôture en 1823, les travaux de la loge maçonnique d'Avesnes, sous le titre de l'*Aménité*, nom qui rappellait une des précieuses qualités de son vénérable président.

Successivement secrétaire et vice-président de la société d'Agriculture d'Avesnes, M. Guillemin se fit remarquer par l'esprit de ses rap-

ports, la lucidité de ses procès-verbaux et l'utilité de ses communications. Il contribua puissamment aux progrès de l'agriculture et à l'élève des races bovine et chevaline dans son arrondissement. Il fut l'auteur de la pétition de cette société, imprimée à *Valenciennes*, (*Prignet*, 1829.) tendant à obtenir la réduction des droits sur les charbons belges et le maintien de ceux des sucres coloniaux et étrangers. Il fut un des plus actifs promoteurs de la jonction de la Sambre à l'Oise, débouché riche et nouveau pour toute la partie Orientale du département du Nord.

En 1826, piqué avec raison du dédain avec lequel l'*Hermite en province*, avait parlé, dans son tome IX, de l'arrondissement d'Avesnes qu'il ne connaissait pas, M. Guillemin composa, sous le titre modeste de *Réponse à l'hermite*, une série d'articles, insérés dans l'*Echo de la Frontière*, alors *Petites Affiches de Valenciennes*, qui forment encore aujourd'hui un ouvrage complet et des plus intéressans sur la contrée.

A la suite de la Révolution de 1830, M. Guillemin, qui, plusieurs fois, fit partie des bureaux électoraux de son arrondissement, et qui jouissait d'une haute réputation de probité, de capacité et de dévoûment au régime constitutionnel, fut appelé aux fonctions importantes de maire d'Avesnes. Il les remplit avec intelligence et désintéressement depuis le 2 octobre 1830 jusqu'au 5 août 1837, qu'il donna sa démission par suite d'un malheureux dissentiment administratif avec l'autorité supérieure. Ces sept années d'administration furent remplies, dans ces temps difficiles, par une multitude d'actes utiles, d'améliorations intelligentes, et de progrès en faveur de sa ville d'adoption. Ses travaux municipaux sont constatés dans deux volumineux mémoires imprimés chez *Viroux*, (Avesnes), en 1840-41, et se trouvent mieux gravés encore dans le souvenir de tous les habitans d'Avesnes.

M. Guillemin était encore vert et actif, lorsqu'en 1841, une maladie de cœur, développée peut-être par des discussions trop vives dans le sein du conseil municipal, prit un caractère alarmant et finit par l'enlever, le 2 octobre de cette année, à sa famille chérie et à ses nombreux amis. Toute la ville voulut assister à ses obsèques, et M. *Désiré Hannoye*, membre du conseil-général du département et collègue de M. Guillemin au conseil municipal, prononça, sur la tombe de ce bon père de famille et de cet excellent citoyen, un discours qui tira des larmes des yeux de tous les assistans (1). A. D.

---

(1) *Echo de la Frontière*, n. du 7 octobre 1481. — M. Guillemin ne meurt pas tout entier; il laisse trois fils : l'un, avocat distingué, bâtonnier du barreau d'Avesnes; le second, ingénieur civil, directeur d'un vaste établissement de mines de houille; et le troisième livré à l'industrie.





BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

112. — BIBLIOGRAPHIE DOUAISIENNE, ou catalogue historique et raisonné des livres imprimés à Douai, depuis l'année 1565 jusqu'à nos jours, avec des notes bibliographiques et littéraires, par *H. R. Duthillœul*, bibliothécaire de Douai, etc., nouvelle édition, considérablement augmentée. Douai, Adam, d'Aubers, 1842, in-8° de 468 pages.

Lorsque la première édition de ce livre parut, il y a sept ans, nous en félicitâmes l'auteur, tout en lui indiquant maintes omissions échappées et quelques améliorations à introduire. Il faut lui rendre la justice de dire qu'il a sensiblement perfectionné son œuvre, dans lequel on trouve aujourd'hui un *Essai historique* et quelques bons articles littéraires dans lesquels on reconnait la touche d'un maître en bibliologie; celle de M. Gratet-Duplessis, recteur que l'académie de Douai regrettera longtemps; outre ces avantages, l'ouvrage a gagné six cents articles nouveaux, de bonnes tables, une meilleure disposition typographique, et beaucoup de clarté. Après avoir donné à cet ouvrage estimable la part de l'éloge que mérite son laborieux auteur, il nous reste à avouer qu'on aurait pu, peut-être, mettre plus à profit les sept années d'intervalle qui séparent les deux éditions. Deux cent soixante ouvrages sont encore cités sans nom d'imprimeur connu, ce qui dénote assez qu'on n'a pas pris tous les moyens possibles pour traiter *de visu* de livres qui ne peuvent être sortis du pays. La *Bibliographie douaisienne*, telle qu'elle est aujourd'hui, est une œuvre assez importante, pour l'histoire littéraire du pays, pour que l'on désire de la voir arriver au plus haut degré de perfection. C'est dans ce but seul que nous nous permettrons d'indiquer à son estimable auteur qu'il a oublié de mentionner un *Nicolas Télu* qui imprimait, vers 1630, des sermons de *Pierre de Besse*; en outre, M. D. prolonge, par erreur, la vie de Jean Bogart (qu'il écrit toujours *Bogard* par un *d* final) jusqu'en 1634, et il dit au catalogue des livres imprimés que *ses héritiers* exercèrent de 1627 à 1636, c'est-à-dire sept ans avant la mort de leur père. Ces héritiers étaient *Pierre* (l'aîné qui devrait être placé le premier) et *Martin Bogart*, tous deux neveux de Pierre *Trigault*, abbé de Crespin, à qui ils dédièrent, en 1632, un livre omis dans la *Bibliographie*. *Gérard Pinchon* est encore un imprimeur sur lequel les données ne sont pas très-exactes; se-

lon le catalogue des livres imprimés à Douai, il serait resté inactif de de 1609 à 1627, et il n'est pas possible que ses presses n'aient rien produit dans ce laps de temps : aussi voyons-nous qu'il publia en 1611 un livre de droit tiré d'*Ulpien*, et ce n'est pas le seul de ses labeurs. Le même *Pinchon* n'avait pas pour enseigne ; *à la Colonne*, comme on le dit, mais bien *A la ville de Cologne* (Coloniœ) avec un petit écusson portant ses initiales et un petit *pinson*, ce qui faisait des armes parlantes. Il nous reste encore à signaler une légère lacune dans la *Bibliographie* : nous voulons parler des ouvrages qui, portant la souscription de *Douai*, n'ont vraisemblablement pas été imprimés dans cette ville, et n'en ont retenu le nom sur leur titre que par supercherie, allusion, ou facétie. Dans un ouvrage tout local il était bon de signaler ces finesses bibliographiques et d'en dévoiler les motifs. Ainsi, par exemple : *La réponse du roy* (Henri IV) *au soldat françois qui demande la guerre et au soldat espagnol qui demande la paix, qu'il ne fera ni la guerre ni la paix*, est datée de *Douay*, 1604, in-8°. Le soldat espagnol et le français plaident chacun leur cause ; le discours du français est sensé, celui de l'Espagnol est burlesque ; il est évident que l'intervention sur le titre du nom de *Douay*, ville alors soumise à la domination espagnole, n'est là que pour rendre plus ridicule encore le discours du soldat espagnol. Nous croyons qu'il en est de même du livre : *Le réveil-matin ou le mot du guet des bons catholiques*, *Douay*, 1591, ouvrage plein de contes impertinens, attribué à *J. De la Mothe*, ou à *Yves Magistri*, cordelier. Nos observations, de peu d'importance, n'altèrent, au reste, en aucune manière le mérite et l'intérêt d'un ouvrage que nous-même, comme tous les bibliophiles, avons accueilli avec joie et reconnaissance : notre vœu serait qu'il en parut souvent de semblables.

A. D.

115. — ESSAI SUR LES COURS D'AMOUR, par *Frédéric Diez*, professeur à Bonn, traduit de l'allemand par le baron *Ferdinand de Roisin*, docteur en droit. Lille, Vanackère, 1842, in-8°, 129 pages.

Ce joli et galant opuscule est extrait des Mémoires de la Société Royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, où il a dû se trouver bien isolé au milieu de dissertations graves et scientifiques sur l'histoire naturelle et la culture des terres. M. Diez a traité son sujet en homme qui l'a approfondi : il parle de cours d'amour sans y croire, c'est-à dire qu'il n'admet pas de tribunaux légalement établis, jugeant à jour fixe les matières galantes, comme quelques écrivains ont paru le penser, en prenant au sérieux les *arrêts d'amour* qui nous ont été conservés. M. Diez regarde les cours d'amour comme de simples jeux de société, des divertissemens de châtelaines et des distractions du grand monde au moyen-âge. Nous sommes heureux de nous être rencontré avec le savant allemand et d'avoir émis la même opinion il y a quelques



années dans un ouvrage spécial. L'autorité de M. Diez nous donne foi en notre manière de voir et nous y persistons plus que jamais. Nous pouvons seulement reprocher au professeur de Bonn de n'avoir pas assez cherché ses preuves dans les œuvres des poètes du Nord, des trouvères, si riches sur cette matière ; il y eut puisé des matériaux moins connus, mais peut-être plus concluans que ceux qu'il emprunte aux troubadours.

Le traducteur a bien rempli sa mission : il a éclairé le texte d'un avant-propos et de notes savantes, qui ajoutent au mérite de l'ouvrage. Son style est élégant, agréable et facile : M. Ferdinand de Roisin nous permettra dorénavant de compter sur lui pour faire jouir notre pays des patientes investigations des savans de l'Allemagne. A. D.

114. — CHRONIQUE DU HAINAUT ET DE MONS, publiée par *Auguste Lacroix*, conservateur des archives de l'état et de la ville, à Mons, membre de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons. Em. Hoyois, imprimeur-libraire-éditeur, 1842, in-4° goth.

M Auguste Lacroix est un homme laborieux et de conscience, qui a introduit de l'ordre et de la clarté dans les archives de Mons, et qui a métamorphosé un vaste monceau de fatras, donné, pêle-mêle, en pâture aux rats et à la poussière, en une belle collection de chartes originales, de lettres missives de souverains, de registres journaliers des affaires urbaines, et de pièces authentiques, toutes rangées, cataloguées et analysées. La capitale du Hainaut ne possédait qu'un tas de papiers et de parchemins sans valeur, elle est aujourd'hui à la tête d'un cabinet historique d'un prix élevé et d'un intérêt sans bornes. C'est dans ses travaux de classement et de recolement que M. Lacroix a découvert la chronique que nous annonçons ; elle parait avoir été écrite par plusieurs mains, dont la plus ancienne est du XIVe siècle. Elle traite principalement de la fondation, des biens et des affaires de l'église et du chapitre de *Sainte-Waudrud* de Mons, sauf le premier chapitre, qui a pour objet la descente généalogique des comtes de Hainaut, à partir du mariage de la comtesse Richilde avec Hermann de Turinje, comte de Saxe. L'auteur s'étend avec assez de complaisance sur cette princesse dont la vie passablement dramatique, a fourni à M. Coomans aîné, le sujet d'un roman historique. Cette période embrasse les années 1028 à 1086, qui séparent la naissance de la mort de la comtesse. La chronique est précédée d'un avant-propos de M. Lacroix, et chacun des quatre chapitres du texte original est suivi de notes philologiques qui l'expliquent et le commentent. Il y aurait injustice à nous de ne pas parler de la délicieuse exécution typographique de cette chronique, imprimée en *facsimile* gothique avec majuscules et ornemens de plusieurs couleurs, par M. *Em. Hoyois*, un des intelligens typographes de la Belgique. Nous ne sommes pas étonnés que ce petit chef-d'œuvre lui ait valu une

médaille d'argent et une mention honorable dans le rapport du juri, à la dernière exposition de l'industrie de Bruxelles : Cela n'a été qu'une justice rendue. A. D.

115.— NOTICE SUR JOSSE BADE, par *Em. Hoyois,* membre de Société des sciences, arts, etc., du Hainaut, et de la Société des bibliophiles de Mons. (Extrait des *Mémoires et publications* de la Société du Hainaut, 3e liv. du tome 2.) in-8°, 22 pp.

Il appartenait à un bon imprimeur du Hainaut de faire l'éloge d'un bon imprimeur né dans le Brabant. *Josse Bade* vit le jour à Assche, entre Bruxelles et Alost, en 1462, c'est là ce qui le fit surnommer *Ascensius ;* il étudia d'abord à Gand chez les frères de la vie commune et finit ses études à Bruxelles. Il alla ensuite perfectionner ses études à Ferrare sous Guarini. De là, il se rendit à Lyon et y professa le grec et le latin. Dans ses momens de loisir, dit l'auteur, il se *délassait* (quel délassement!) en corrigeant des épreuves d'imprimerie pour *J. Treschel*, typographe allemand, établi à Lyon depuis 1487. Ce fut là son début dans l'art des Fust et Guttenberg. Bientôt il épousa la fille de Treschel, s'associa avec son beau-père, produisit avec lui d'excellens classiques d'une correction que tous les bibliophiles reconnaissent, et prit enfin l'établissement à son compte, après la mort de son beau-père. Sur l'appel de Robert Gaguin, général des Trinitaires, il vint s'établir à Paris, où il fut nommé professeur de belles-lettres à l'Université Il commença à imprimer en cette ville, en l'an 1500; en 1507, il était imprimeur de l'Université et sa réputation s'étendait dans toute l'Europe savante, car il annotait et commentait les livres sortis de ses presses, avec une érudition peu commune. Jose Bade mourut à Paris en 1535 et fut enterré à St-Bénoit. Il laissa un fils nommé *Conrad*, comme lui imprimeur distingué, et trois filles qui épousèrent toutes trois les premiers typographes de Paris. L'aînée s'allia à *Michel Vascosan*, la seconde à *Jean Roigny* et la troisième au fameux *Robert Estienne;* il est difficile de voir plus d'illustrations typographiques dans la même famille. Nous devons savoir gré à M. *Em. Hoyois* de ses recherches, et d'avoir mis sous son vrai jour les mérites distingués d'une famille laborieuse et éclairée, dont l'éclat rejaillit sur la province d'où elle est sortie. A. D.

116.— SIÈGE DE LILLE, par *Victor Derode,* chef d'institution, membre de la Société royale de Lille, et de la Societé du département du Nord, etc., etc. Lille, Danel, 1842, gr. in-8°, fig., 79 pages, avec l'épig. *Urbi et orbi.*

Le siège de Lille de 1792, composé par M. V. Derode, n'est qu'une feuille détachée d'une vaste couronne que ce citoyen zélé a tressée en



l'honneur de sa ville natale. M. Derode compose en ce moment une histoire complète de Lille, de ses institutions civiles, religieuses, militaires, industrielles, commerciales et littéraires; il en a extrait le siége de 92, à l'occasion de la fête anniversaire et commémorative qui eut lieu à Lille le 8 octobre 1842, jour de la pose de la première pierre du monument destiné à rappeler la belle défense des citoyens. Cette brochure a eu, dans cette circonstance, tout le succès qu'elle méritait. L'auteur divise sa relation en trois parties: *Avant*, *Pendant* et *Après*. Il traite d'abord les préparatifs de la défense, ce sont comme les approches du corps de la place; puis vient le nœud du drame, et enfin le dénoûment et ses suites. Cette relation est présentée avec ordre et méthode; elle offre une foule de renseignemens locaux que l'auteur était à même de réunir et qu'il a bien fait de consigner ici, car bientôt les traditions seront enfouies avec les derniers contemporains de cet événement qui n'existent plus qu'en petit nombre. Si l'on éprouve un regret en lisant le siège de 1792, c'est de ne pas y voir la partie *militaire* aussi complète que la partie *bourgeoise*, si l'on peut s'exprimer ainsi. Il doit y avoir, dans les mémoires imprimés à l'étranger, des détails de l'extérieur qui manquent dans la relation de M. Derode. Nous les retrouverons peut-être un jour dans l'histoire complète de Lille. Attendons. L'exécution typographique de ce volume fait honneur aux presses de M Danel; nous n'étions pas habitués à tant de luxe dans les productions de l'imprimerie de Lille. C'est un progrès. A. D.

117. — DE L'ARSIN ET DE L'ABATTIS de maison dans le nord de la France. Par M. Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut. Seconde édition, revue et augmentée, Lille. L. Danel, 1842, gr. in-8°. 55 pp.

Cet opuscule avait déjà paru dans un recueil littéraire; il se trouve aujourd'hui augmenté et enrichi de quelques pièces probantes tirées du vaste et précieux dépôt confié à la garde de M. Le Glay. L'*Arsin* ou l'*Incendie judiciaire* et l'*Abattis de Maison* opéré solennellement par les bourgeois d'une ville contre un villageois qui aurait insulté un membre de la cité, sont deux des plus singulières coûtumes que l'on retrouve dans nos vieilles villes de Flandre. Le récit et l'explication qu'en donne M. le docteur Le Glay sont d'un haut intérêt historique; aussi ne sommes-nous pas étonnés que ces matières aient frappé son attention. Il appartenait au savant qui a traité avec tant d'élégance et d'érudition le sujet des *duels judiciaires* dans notre contrée, d'y ajouter celui de l'*Incendie judiciaire* qui a presqu'un lien de famille avec le premier. L'*Adjour, ou l'Abattis des maisons*, vengeance énergique des communes du moyen-âge, n'a pas seulement laissé des traces dans nos chartes et nos archives, l'art aussi en a reproduit le souvenir, et le musée de Valenciennes possède en ce

moment un ancien tableau, peint à l'huile, représentant le magistrat en corps et la milice citoyenne de cette ville, sortant en armes, pour aller mettre à exécution une sentence d'Abattis de maison dans les villages de Fresnes et de Bruai, le 25 avril 1456. La gravure de ce précieux tableau (attribué à *Otelin*, peintre de Valenciennes) eut fait un admirable frontispice à l'intéressant opuscule du docteur Le Glay.

A. D.





NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— La bibliothèque de prêt gratuit de Valenciennes, a été réouverte au commencement du mois d'octobre 1842. L'affluence des lecteurs paraît devoir doubler au moment où les longues soirées apportent des loisirs aux artisans On sait que notre honorable concitoyen, M. Onésime Leroy, avait offert aux vingt cinq plus forts souscripteurs à cet utile établissement, les vingt-cinq premiers exemplaires de son ouvrage sur *Corneille et Gerson*, pendant qu'on l'imprimait à Valenciennes. Grâce à la généreuse émulation d'un grand nombre de nos compatriotes, grâce au nouveau don de 1,500 francs, prix décerné par l'Académie Française à l'excellent ouvrage de M. Onésime Leroy, la bibliothèque de prêt est pour quelque temps à l'abri du besoin et peut se mettre en rapport avec les exigences des nombreux lecteurs de notre populeux arrondissement. Nous publierons bientôt un rapport détaillé sur les opérations et le mouvement qui ont eu lieu dans la première année d'ouverture. En attendant, nos lecteurs pourront se faire une idée de l'importance de cette bibliothèque populaire, en apprenant que le chiffre des volumes distribués dans les premiers mois d'essai écoulés jusqu'aux vacances, a dépassé le nombre de *vingt mille* ! Honneur donc aux hommes qui se sont dévoués et qui se dévouent pour mener à bien cette utile entreprise.

(*Echo de la Frontière.*)

— Le révérend docteur ***Th. Frognall Dibdin***, bibliophile et bibliographe anglais dont la réputation est européenne, vient de faire un voyage et un séjour en Belgique qui va nous valoir un excellent ouvrage de plus du digne docteur qu'il intitule : *A tour through Belgium*. Ce voyage sera à la fois Archéologique. Paléographique, Philologique et Bibliographique. Dans toutes les vieilles et riches villes de Flandre que le docteur Dibdin a parcourues, il a visité avec soin les bibliothèques publiques et particulières, les archives communales et provinciales, les collections de numismatique, de tableaux et de gravures, les établissemens de librairie, sans dédaigner les humbles étalages des bouquinistes où il a fait plus d'une trouvaille précieuse.

Les bibliophiles de Bruxelles offrirent un banquet somptueux au bibliophile anglais le 26 octobre 1842, chez Dubos; le 5 novembre, le savant étranger assista à Gand à une fête littéraire et triomphale donnée à l'Université de Gand et à un diner monstre de 115 couverts; enfin, le 7 du même mois, la *Société des Bibliophiles Belges*, séant à Mons, reçut dans son sein le docteur Dibdin, lui décerna un diplôme de membre honoraire, et lui offrit un banquet à l'hôtel Glineur, où assistèrent M. *Van de Weyer*, ambassadeur de Belgique en Angleterre, M. *Liedt*, gouverneur de la province, M. le baron de *Reiffenberg*, bibliothécaire du Roi, M. *Defuisseaux*, président de la Société du Hainaut, M. *Adelson Castiaux*, membre des Etats provinciaux, M. *Yenson*, savant polonais, M. *Deneufcour*, ingénieur, et plusieurs autres notabilités du pays. Avant l'heure du banquet, M. Dibdin visita la bibliothèque publique de Mons, où M. *Ad. Mathieu*, bibliothécaire et homme de lettres, lui fit passer en revue les curiosités typographiques; puis les riches archives provinciales et communales où il remarqua l'ordre et le classement introduits par le zélé et consciencieux archiviste de Mons, M. Lacroix; etc., etc. M. *René Chalon*, président de la Société des Bibliophiles, venu de Bruxelles pour assister à cette fête littéraire, fit passer sous les yeux du savant anglais, le premier livre imprimé à Mons en 1580 par *Rutgher Velpius*. M. *Arthur Dinaux*, de Valenciennes, membre de la Société des Bibliophiles Belges, fit également voir au docteur Dibdin, les premiers livres imprimés dans les anciennes provinces formant aujourd'hui le département du Nord, et sortis des presses de *Jehan de Liège*, qui imprimait à Valenciennes à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Il montra aussi au bibliophile anglais des monumens littéraires précieux, laissés dans la contrée par les catholiques de la grande Bretagne réfugiés aux Pays-Bas durant la persécution de la reine Elisabeth.

Avant de quitter la Belgique, M. le docteur Dibdin à fait insérer dans la *British Gazette*, de Bruxelles, (N^os^ des 18 et 25 nov. 1842) deux lettres pleines d'un piquant intérêt, sous la date des 15 et 25 novembre 1842, sur les *Archives de la Belgique*. Le savant anglais y passe en revue les différents dépôts paléographiques du royaume et avoue qu'il ne connait rien en Angleterre de comparable pour l'ordre et la richesse des titres, pour la quantité des instrumensdiplomatiques et le zèle des conservateurs à qui ils sont confiés. Il donne de justes éloges à M. *Gachard*, archiviste général du royaume, et à MM. *Octave Delepierre*, de Bruges, qui lui a montré une charte de 1087, *Jules de St-Genois*, de Gand, *Verachter*, d'Anvers, et *Lacroix*, de Mons. Le généreux anglais termine en exprimant son étonnement de ce que les hom-



mes si bien placés à la tête de riches et importans dépôts, dont ils ont augmenté immensement la valeur par leurs soins, leur classement et leurs études, soient si-peu rétribués qu'ils le sont. Sous ce rapport seulement, dit-il en finissant, « on fait mieux les choses en Angleterre : » *they order things better in England*. Un jour viendra sans doute où le gouvernement mieux éclairé se fera anglais sur ce point. A. D.

— MM. Lacroix et Mathieu, de Mons, viennent de faire, pour la société des bibliophiles, une publication nouvelle qui consiste en deux pièces extraites des archives de Mons. La première renferme un catalogue de quelques livres rares et curieux qui appartenaient aux anciens comtes de Hainaut et qui furent transférés en 1455 dans la bibliothèque de Philippe-le-Bon. La seconde est un inventaire des meubles qui étaient à Paris dans l'hôtel de Guillaume IV comte de Hainaut, rue de Jouy-lez-la-poterne de St-Pol, le 20 novembre 1409.

— M. Pilate-Prévost, secrétaire en chef de la mairie de Douai, a terminé son important travail sur les titres et documents qui reposent aux archives de la ville de Douai. Ce travail forme un beau volume in-8°. de plus de 500 pages; publication curieuse et intéressante, digne d'un véritable succès et qui doit obtenir le suffrage de tous nos concitoyens.

— Un bibliographe belge a fait une précieuse trouvaille; dans un lot de vieux livres qu'il avait achetés à très-bas prix, se trouvait un septième exemplaire connu de la première Bible imprimée à Mayence par Guttenberg. Cette Bible se compose de deux volumes in-folio-maximo sur *vélin;* elle a été imprimée à Mayence en 1455, en grands caractères (*typis grandioribus*.)

D'après le catalogue de Gaignat, elle avait été vendue 2,100 livres.

Elle fut achetée, d'après Laire, 2,499 livres 19 sols.

Louis XVIII a acquis, en 1816, celle de Mac-Carthy, pour la somme de 20,000 francs.

Celle du bibliographe belge a maintenant une plus grande valeur. *Habent sua fata libelli.*





DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

DANS SES RAPPORTS

AVEC

LE THÉATRE FRANÇAIS.[1]

APPENDICE A LA IIIe ÉPOQUE.

CHAMBRES DRAMATIQUES OU LITTÉRAIRES

DITES *RHÉTORIQUES*.

Si, comme on en est convenu, le moyen-âge finit à la prise de Constantinople par les Turcs, aucun drame plus remarquable que le *Vœu du Faisan*, si solennellement représenté à Lille, ne pouvait le couronner; aucun ne méritait mieux que l'histoire s'y arrêtât, puisqu'il est un brillant épisode de cette histoire même, et qu'il retrace en traits frappans la catastrophe d'où une ère nou-

(1) M. O. Leroy, dans un de ses séjours à Valenciennes, ayant bien voulu lire à notre Société des Sciences et des Arts, dont il est membre, des morceaux de cet ouvrage inédit qu'il nous a communiqués, nous y avons pris ce chapitre qui termine son premier volume. Nous l'avons préféré à d'autres plus *saisissants* et plus savants encore peut-être, parce qu'il peut plus facilement se détacher, et qu'il rentre tout-à-fait dans le cadre des *Archives du Nord*, dont nous nous sommes imposé la loi de ne pas sortir. Ce chapitre d'ailleurs offre un à-propos qui ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs, en France et en Belgique. A. A.

velle doit sortir pour les lettres, les arts, les mœurs, la religion, grâce à la presse que le Ciel, qui ne fait rien en vain, envoye précisément pour recueillir et nous transmettre les trésors de la Grèce, conservés dans la ville de Constantin. D'éclatantes parcelles s'en étaient précédemment répandues, surtout en Italie, où les papes avaient accueilli des Grecs éclairés, *sans craindre leurs présents*. Et pourtant les subtilités de leur métaphisique étaient suspectes à la plupart des membres de l'Eglise latine qui voyaient dans ces étrangers des nouveaux Grecs sortis du cheval de Troye, pour venir renverser leur culte (1).

Mais avant de rentrer au cœur de la France où nous attend une immense révolution, dont nous avons vu les premiers symptômes, et que notre théâtre agrandi nous réfléchira, arrêtons-nous encore dans cette partie des Etats du bon duc Philippe (de Bourgogne), qui nous touchent de près, qui reviendront, quelques-uns, du moins, à la France, comme il y est revenu le premier, grâce peut-être à la lettre de notre Jeanne d'Arc, si heureusement retrouvée aux Archives de Lille.

L'institution que nous devons examiner en France, en Belgique, en Brabant, n'est pas, je crois, indigne de notre attention. Nous y verrons d'ailleurs une autre lettre de notre héroïne, dont aucun historien n'a eu connaissance; nous y verrons enfin, en allant à nos *Rhétoriques*, des traits, fort peu connus aussi, du caractère de Louis XI.

Comment l'histoire n'a-t-elle indiqué qu'en passant ces chambres qui, avant la découverte de l'imprimerie, furent si long-temps en Belgique, ou plutôt dans les Dix-Sept provinces, les organes de l'opinion? N'en peut-on regarder la persistance, au milieu des troubles civils dont ces pays ont été si souvent le théâtre, comme une sorte de protestation contre la barbarie?

---

(1) *Guarino, Philelpho, Leonardo Aretino, Carolóque, tanquam ex equo trojano prodeuntibus.....*

Platina, in vitâ Bonif. IX.

Ces sociétés dramatiques qui, plus tard, quand on lut davantage, ne furent plus que littéraires, mais toujours religieuses et libérales, quelques historiens latins de la Belgique en ont parlé, assez pour exciter notre intérêt, mais trop peu pour le satisfaire. Rappelons ce que nous en avons recueilli chez eux et dans de nombreux documens littéraires.

D'abord ce mot de *Rhétorique* qui a passé dans le langage de nos chroniqueurs français, latins, flamands, n'a pas chez eux le sens restreint, parfois même défavorable, qu'on lui a prêté chez nous, probablement par suite de l'abus qu'on y a fait du grand art de bien dire. Les flamands traduisent les mots *Chambres de Rhétorique* par ceux-ci : *Rederyke Kamers* qui, suivant un de leurs historiens latins, pouvait se retraduire par *Institution pour les progrès de la raison* (1).

Y avait-il trop de prétention dans le sens donné à ce mot par nos voisins ? On ne le croira pas quand on saura ce que furent ces Chambres, au sein des ténèbres où se trouvait tout ce qui les environnait alors.

Fondées, suivant quelques auteurs, avant le XIV[e] siècle (2), les Chambres de Rhétorique, qui se composaient des hommes les plus distingués d'une ville par leur savoir ou leur esprit, avaient pour but d'éclairer l'opinion et de la diriger sur des points importans. Comme la société de l'*Immaculée Conception*, comme presque toutes les sociétés littéraires, elles furent d'abord dramatiques, car avant la découverte de l'imprimerie, et même encore après, quand on lisait peu, le drame était, avec la chaire, le plus grand

---

(1) *Rhetoryckers, id est rationum divites et fœcundi. Davidis Lindani Op. Lovani*, 1708. *in-f°, p.* 49.

(2) Voir nos *Etudes sur les Mystères*, p. 144. Le savant examinateur de cet ouvrage, auquel l'Académie des Inscriptions, sur le rapport de sa Commission des Antiquités Nationales, a décerné une de ses médailles, et plusieurs membres de l'illustre assemblée m'ont fait comprendre tout l'intérêt de ce sujet, dont je n'avais guère, dans mes premières recherches, qu'indiqué les sources.



moyen de publicité : de là ce nombre infini de confréries ou de sociétés littéraires et tout à la fois dramatiques. Anvers avait deux Rhétoriques ; et Gand en eut quelquefois jusqu'à quatre. Une phrase remarquable d'un écrivain latin de la Belgique nous donne une idée du nombre de ces Chambres, puisque nous y lisons qu'en l'année 1497, les deux Rhétoriques d'Anvers remportèrent dans leurs combats le prix sur cinquante-deux Chambres (1).

Ce prix était ingénieusement qualifié *le Joyau du pays*, dit M. Cornelissen : c'était, en effet, ce que le pays pouvait décerner ou recevoir de plus beau. Et qu'étoit ce *joyau* précieux ? Une des Chambres va nous le dire : Les Rhétoriques de Bruxelles, Louvain, Malines, Anvers, Berg-op-Zoom, etc, ayant concouru sur cette question : *Qu'est-ce qui porte l'homme le plus aux arts ?* la Chambre de Louvain répondit dans son drame : *La Gloire* ; et elle obtint le prix ; elle obtint ce *joyau glorieux* ; et cette expression nous explique le titre d'un recueil de pièces que nous avons remarqué aux bibliothèques de Bruxelles et de Gand : *Constthoorende juweil*, ce que signifie *joyaux dramatiques*. Ce sont les pièces couronnées dans les concours en langue flamande, car on concourait dans les deux langues.

Et quelle était la prérogative de la Chambre et de la Cité victorieuses ? De pouvoir proposer, ou imposer aux autres cités et aux autres Chambres la haute question qu'elles devoient venir résoudre, dans ses murs, et dans des combats solennels, *certaminibus*. Ne passons pas légèrement sur ce mot de *combats*, que nous venons de voir dans Gramaye, et dont nous retrouvons l'équivalent dans les écrivains qui ont mentionné ces glorieuses luttes. L'importance s'en accroissoit encore de la rivalité qu'on a vue souvent, et dont il existe encore aujourd'hui quelques traces entre ces grandes villes, si long-temps divisées, car malheureusement ce ne fut pas toujours à des luttes d'esprit que se bornèrent leurs

---

(1) *Rhetorum societates duæ certaminibus palmam, 52 Cameris præripuere. Gramaye*, Antiq. Bel. *Lov.* 1708, *lib.* IV, *cap.* 8.

rivalités ; trop souvent les communes reproduisirent les inconvénients et les maux de la féodalité (1).

En 1431, dans l'ardeur des guerres allumées entre la Flandre et la France, la Rhétorique d'Arras qui faisait partie des dix-sept provinces, distribua des prix sur la question : *Pourquoi la paix si vivement désirée tardait tant à venir ?* Et la paix fut conclue, peu de temps après dans Arras même.

Plus tard, au milieu des dissentions qui déchiraient la Hollande, une des rhétoriques demanda *quelle serait la chose la plus nécessaire au peuple et la plus utile au pays ?* Les réponses ne sont pas venues jusqu'à nous ; mais la question même est-elle sans portée ? En l'absence, ou sous l'oppression des pouvoirs politiques, n'est-il pas intéressant de voir éclore du sein des lettres, ces germes de liberté, étouffés quelquefois, mais en vain ? La rhétorique de Gand ayant proposé en 1539 la question suivante : *Quelle est la plus grande consolation de l'homme mourant ?* soit que les concurrens ne l'eussent pas traitée conformément aux vues politiques du duc d'Albe, soit qu'elle lui inspirât d'effrayans retours sur lui-même, il fit mettre à l'index tous les ouvrages représentés ; c'est ce que nous apprend le passage suivant d'un précieux *Catalogue des livres défendus par Philippe II* : « Les jeux que par cy devant ont esté joués en la ville de Gand par les dix-neuf chambres sur le refrain : *Qui est la plus grande consolation de la personne mourante* (2) ? »

Aucun des dix-neuf ouvrages n'est venu jusqu'à nous, parceque, nous le présumons, la pensée y était dépourvue de cette expression qui lui fait traverser les siècles, en dépit des tyrans.

(1) Aux anciennes luttes ont succédé, entre les villes de Flandre et de la Belgique, des concours de musique où dominent encore des passions haineuses. Entre autres faits plus récens, on lit dans les journaux de Flandre (fin de juin 1839) qu'un de ces concours a été ensanglanté par les rivalités des sociétés concertantes.

(2) Anvers, Christ. Plantin, 1570, in-8°.



Nous verrons, tout-à-l'heure, de Louis XI un trait qui serait connu, si un Tacite l'eût écrit.

Elles comprirent encore noblement leur mission les Rhétoriques qui, indignées de l'atroce perfidie d'Elisabeth d'Angleterre envers Marie Stuart, lorsque l'Europe se taisait devant la calomnie, devant le crime heureux, protestèrent et flétrirent, jusque dans le titre d'un drame dont nous reparlerons, la *Trahison faicte par la royne d'Angleterre en la personne de la royne d'Escosse.*

Mais ce goût de littérature, à la fois indépendante et religieuse, qui lutte contre le despotisme de l'Espagne ou de l'Angleterre, où donc nos voisins l'avaient-ils puisé ? D'abord dans les Croisades auxquelles ils prirent tant de part, ensuite dans la terre classique d'où ils ont tiré la plupart de leurs institutions. M. Cornelissen, dans un excellent discours, prononcé à une distribution de prix à Gand, et que nous avons cité dans nos *Etudes*, a signalé plusieurs analogies entre les Rhétoriques flamandes et les sociétés littéraires des principales villes de l'Italie. Nous pourrions remarquer des rapports plus frappans encore entre les institutions politiques des deux contrées, et le développement qu'y ont pris les Communes. On verrait jusqu'où nos voisins, à la suite de leurs relations commerciales avec les républiques italiennes du moyen-âge, ont porté l'esprit d'imitation. Il suffit, pour s'en faire une idée, de lire, dans les *Antiquités Belges* de Gramaye, les chapitres intitulés : *Seditio plebis, Civium genius, Prætoria, Forum, Curia, De senatûs Reipublicæ formis, De templo Franciscanorum et de Capucinis.*

Je sais qu'aux yeux de plusieurs esprits distingués, ces formes à la fois religieuses et républicaines sont le caractère même de la nation, basé, dès sa formation, sur le catholicisme et les libertés communales, et non pas un esprit mobile, emprunté à des circonstances modernes.

Mais cet esprit existerait chez nos voisins qu'il faudrait peu s'en étonner, quand les événemens politiques qui les ont fait successivement passer sous tant de dénominations étrangères, leur ont si rarement permis d'être eux-mêmes. Et dans la difficulté où ils fu-

rent de se former une langue nationale, faut-il reprocher au grand nombre de leurs écrivains d'avoir adopté la langue de l'antique Rome et celle de l'Eglise, quand ils nous ont laissé dans cette langue si riche des monumens si précieux pour notre histoire? Ces vieux latinistes, que le savant baron de Reiffenberg doit venger enfin d'un injuste oubli, ont un cachet qui leur est propre. La bonne foi, l'exacte vérité donnent à leur style un prix inestimable, car ce style, c'est l'homme et le caractère de la nation.

Quand elle était stable, cette nation, l'originalité ne lui a point manquée, dans les arts surtout, et dans les arts utiles. Dès le tems de Charlemagne, la Flandre était déjà fameuse par ses tissus et ses fabriques, dit Robertson; et il avoue que l'Angleterre doit à des ouvriers flamands, véritables artistes, ses superbes manufactures (1).

Et ce n'était pas seulement d'intérêts commerciaux ou industriels que s'occupaient les Belges; ils s'envoyaient encore, d'une ville à l'autre, des hommes de choix, pour une échange d'idées, un commerce de science : *Ad hunc scientiæ mercantum mittebantur*, suivant l'heureuse expression de Gramaye (2).

Mais nos voisins (je ne parle point sans doute de ceux que relèvent des lumières supérieures ou l'éducation), n'ont-ils pas dégénéré de leurs ancêtres? Sont-ils toujours, suivant l'expression du même historien, *les heureux contrefacteurs de toutes les nations* (3)? Ne contrefont-ils que le bien? Méritent-ils l'éloge, qu'on a fait des Romains, de n'avoir emprunté aux nations étrangères que ce qu'elles avaient de meilleur (4)? N'empruntent-ils que nos bons livres? Hélas! ceux que revomit la Belgique sur toute la frontière répondent trop à notre question. Empruntent-ils aussi à l'Amérique, par exemple, ses *Sociétés de Tempérance*? Enfin, un grand nombre de Belges (et même de Français) en se li-

(1) *Introd. à l'Hist. de Charles-Quint.*
(2) *Antiq. Bel.* Lov. cap. VIII.
(3) *Felices omnium nationum simii.* Id. cap x.
(4) Sall. *in Catil. Orat. Cæsar.*

vrant exclusivement à l'industrie, n'oublient-ils pas qu'il est encore d'autres cultures? Ne se laissent-ils pas beaucoup trop aller au *comfort* des Anglais? Ne finirions-nous pas par préférer entièrement la matière à l'esprit et aux luttes si belles de l'intelligence, des luttes déplorables, des *défis de capacités*, par exemple, défis à qui boira ou *contiendra* le plus ?

S'il en était ainsi, ce serait là, de tous les emprunts faits à l'Angleterre, de toutes les *contrefaçons* la plus misérable; et nous rappelerions à ces malheureux concurrents ce que furent leurs pères et leurs nobles rivalités.

A-t-on réfléchi que ces Chambres de Rhétorique, dédaignées par l'histoire, ont devancé chez nous et peut-être amené nos tribunes législatives? Tout dans la civilisation s'enchaîne; et l'idée première de nos Rhétoriques elles-mêmes pourrait bien remonter à Charlemagne, à cette Ecole du Palais, à ces questions que nous a conservées Alcuin, et qui étaient publiquement posées et débattues.

Mais que fait ce passé à un public distrait, que le présent dévore? Le peuple belge lui-même, en lisant encore aujourd'hui sur un de ses théâtres ce mot de RHÉTORIQUE (1), en sent-il l'importance? Sait-il, et savons-nous ce qu'ont fait, pour les progrès de la raison, ces institutions glorieuses? Qu'en reste-t-il pourtant? Un nom, compris à peine, et le trop faible souvenir que nous leur consacrons sera, je le sais, affaibli encore par le reproche, qu'on m'adresse déjà, d'être sorti de l'histoire de France.

Ce reproche est-il fondé?

Quand nous retrouverons tout-à-l'heure à Tournai un si curieux reflet des Rhétoriques, devrons-nous donc aussi le négliger, parce que Tournai ne dépendra plus de la France? Est-ce aux démarcations de la politique que doit s'arrêter l'histoire des

---

(1) *Guide des voyageurs à Gand*, par M. Aug. Voisin, p. 160. Gand, 1831.

lettres et des mœurs? Mais nos villes frontières, aujourd'hui si françaises, ne l'ont pas toujours été : je lis au chapitre IX de l'histoire manuscrite de Valenciennes par Simon Leboucq, ces mots :

Pour la résiouissance de la prinse
du Roy François devant Pavie.

Pour ce fait peu français, mais trop authentique, et que je ne veux point taire, rayez donc aussi Valenciennes du rang des villes françaises; oubliez ce qu'en 92 et 93 firent ses habitans, avec ceux de Lille et de notre frontière, pour se conserver à la France; ne lisez pas même dans les *Archives du Nord* (1) le fidèle récit de leurs longues souffrances et leurs courageux sacrifices. Mais aussi, ôtez en même temps ce nom si glorieux de *Françaises* à ces villes qui, sous Charles VII vinrent se soumettre aux anglais : alors Paris, oui Paris même, ne nous sera plus rien.

Et sait-on, au moment où s'effectuait une soumission déplorable, sait-on ce qui se passait dans l'antique cité de nos voisins, qu'on veut effacer de notre souvenir? Eh bien! Tournai, lorsque tant de villes aujourd'hui si fières de leur nom, se courbaient sous le joug des Anglais, Tournai, ville libre et franche sous l'autorité de nos rois, recevait, et mérita de recevoir de notre Jeanne d'Arc, une lettre échappée jusqu'ici (qui le croirait!) à tous nos historiens. Cousin et Poutrain eux-mêmes, dans leurs *Histoires de Tournai*, ne mentionnent pas cette lettre que l'Archiviste de cette ville, M. Frédéric Hennebert, a insérée dans les *Archives du Nord*, *pour la plus grande gloire de la cité Tournaisienne*, dit-il (2).

M. Frédéric Hennebert a raison : nous aimons cette déclaration dans la bouche d'un de nos honorables voisins. Des hommes que Jeanne d'Arc, dans une de ses lettres, qualifie de *gentils et loyaux Français!* Ce serait là, s'ils en avaient besoin, des lettres de noblesse et de nationalité.

---

(1) T. 1er, p. 62 et suiv. — T. 1er, nouvelle série, p. 449 et suiv.
(2) Nouvelle série, t. 1, p. 520.

Mais avant de transcrire la missive dictée par Jeanne d'Arc, disons et citons quelque chose du registre qui la contient, et qui nous a été obligeamment communiquée à Tournai par M. Frédéric Hennebert.

Presque tous les registres de nos cités franches du Nord sont curieux à consulter. Celui de Tournai qui commence au 1[er] août 1428 et finit au 2 juin 1522, forme plusieurs volumes in-4° où sont recueillis les discours et propos tenus et les consentements donnés par les Corps de métiers, assemblés par bannières; les rapports faits aux prévots, jurés, eschevins, esgardeurs, par les doyens et les sous-doyens des métiers, etc., etc.

Nos lecteurs ont pu voir, dans les musées de la Belgique, des tableaux naïvement caractérisés de solennités religieuses et populaires, où, sous leurs bannières respectives, marchent processionnellement, à travers les rues de la cité, ces corporations si nombreuses, si diversifiées, si fières de leurs franchises et de leurs privilèges: quelquefois bien étranges (1).

Ici, le registre de Tournai, nous fait voir dans l'exercice de leurs fonctions, les chefs ou doyens de ces corps de métiers qui, joints aux autres pouvoirs communaux, formaient un gouvernement presque démocratique. Dans les cas graves, ou qui nécessitaient quelque dépense imprévue, ils étaient tenus d'en référer aux Bannières, aux corps de métiers. C'est ce qui arriva en cette circonstance. Les chefs de la Commune ou Consaux ayant reçu, le 7 juillet 1429, la lettre de Jeanne d'Arc, en firent aussitôt aux

(1) On voit au Musée de Valenciennes un très-ancien tableau dans lequel les bourgeois francs de la ville, dont un avait été insulté par un paysan des environs, s'en vont, bannières déployées et les échevins à leur tête, solennellement abattre la maison du pauvre aggresseur: c'était un des privilèges de nos francs-bourgeois.

Quant aux formes du régime municipal romain, que nous offre Tournai plus qu'aucune autre des villes au nord de l'Artois, elles proviennent, d'après l'opinion du savant Hermann Muller (*Archives du Nord*, nouvelle série, t. III, p. 90), de ce que cette cité enlevée aux Gallos-Romains, *mais non détruite* par les Francs, avait dû conserver ces anciennes formes, quoique devenue cité royale, *regalis quondam civitas*, suivant l'expression d'un très-ancien hagiographe (*Vita Sancti Eligii. Loc. cit.*)

trente-six Bannières (c'était leur nombre) un rapport qui se termine ainsi : « Et pour ce que nous sçavons vous estre toujours desirans de oyr et savoir bonnes nouvelles de l'estat et prospérité » du Roy, nostre sire, nous avons fait copier les lettres que la » Puchielle qui de présent est devers le Roy nostre sire, nous a » envoiées, qui contiennent la forme qui s'ensieut (*s'ensuit*) :

† *Jhésus* † *Maria.*

« *Gentils loiaux Franchois de la ville de Tournay, la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par dechà que en VIII* » *jours elle a cachiè* (chassé) *les anglois hors de toutz les places qu'ilz tenoient sur la rivière de Loire, par assaut et autrement, où il en a eu mains morz et prins, et lez a desconfis en bataille, et croiés que le conte de Suffort, la Poulle,* » *son frère, le sire de Scallez, et messires Jean Salscof, et* » *plusieurs chevaliers et capitainez ont esté prins, et le frère* » *du conte de Suffort et Glasdas mors. Maintenés-vous bien,* » *loiaux Franchois, je vous en pry, et vous pry et vous requiers que vous soiés tous prestz de venir au sacre du gentil* » *Roy Charles à Rains où nous serons briefment, et venés au* » *devant de nous quant vous saurés que nous aprocherons. A* » *Dieu vous commans, Dieu soit garde de vous et vous doinst* » *grâce que vous puissiés maintenir la bonne querelle du royaume de France.*

» Escript à Gien, le XX[e] jour de Juing.

» Aux loiaux Franchois de la ville de Tournai. (1) »

Les bannières réunies, chacune dans sa paroisse, reçurent la communication qui leur était faite, et répondirent qu'elles s'en rapportaient aux Consistoires. Une députation fut aussitôt élue, qui partit pour Rheims. Voici ce que nous dit de leur retour le registre des Consaux.

---

(1) On a pu voir, à la manière dont sont ici écrits les noms de *Suffolk, Jean Pôle, Talbot, d'Escalles, Falstolf, Glacidas*, comment ils étaient alors prononcés ou défigurés par le peuple.

Jeudi au soir, 21 Juillet, Bettremieu Carlier, grand-doyen, Jacques Queval, juré, et maistre Henri Romain, conseiller-général de la ville, revinrent de l'ambassade où ilz avaient esté envoiés devers le Roy nostre sire, à sen sacre et couronnement à Rains, et aux entrees qu'il avoit faites es villes de Troyes, Chalons et autres. Et le lendemain 22, les ditz ambassadeurs firent leur relation à la piere dessus les degrés de l'entrée de le halle du Conseil de la ville, en la présence et audience du peuple, et si, présentèrent les lettres du Roy nostre sire adrechans aux consaulx et communauté, qui furent leues en l'audience dudit peuple, et contenoient la response que le Roy faisoit sur la dite ambassade. Et le 26, les dites furent leues par devant les consaulx et commis, en halle.

A la sympathie peu démonstrative, mais profonde du peuple de Tournai pour la jeune héroïne, soutien de la monarchie chancelante, reconnaissons l'antique ville où fut le berceau de cette monarchie, près du tombeau du père de Clovis. Dans un article suivant nous reviendrons à ce tombeau qui a jeté tant de lumière sur nos antiquités nationales, et d'où il ressortira encore, dans une médaille d'un haut prix, une nouvelle preuve du lien qui attache Tournai à la France.

Nous voyons une preuve plus forte de cet attachement dans les généreux sacrifices des Tournaisiens pour se concilier, qui ? Louis XI ! Les détails dans lesquels nous allons entrer nous conduiront trop bien aux *Rhétoriques de Tournai*, pour qu'on ne nous pardonne pas cette digression.

Nous avons compris la noble sympathie des Tournaisiens pour la France, pour sa jeune héroïne, même pour Charles VII. Dans le moment où les anglais et surtout le duc de Bourgogne faisaient à la cité fidèle, afin de la gagner, les offres les plus avantageuses, Tournai persistait dans sa fidélité : et quoique libre et attachée à ses formes démocratiques et représentatives, se réjouissait, l'imprudente ! de la naissance de Louis XI. Voici ce que je lis à cette occasion, dans la longue et naïve histoire de Tournai par Poutrain.

« La reine, dit ce bon Tournaisien, accoucha en ce temps-là

» d'un fils, qui fut depuis Roi, sous le nom de Louis XI. Il était » né à Bourges le 2 juillet, et les nouvelles en vinrent à Tournai » le 17 août; elles n'avoient point été trop lentement dans un » temps où il n'y avoit pas encore de poste établie en France. Cette » hûreuse naissance fut célébrée par une procession solemnelle, » par le son des cloches de toutes les églises, et par des feux de » joie et des illuminations (1). »

Pendant que Louis XI croissait pour la France et pour Tournai aussi, malheureusement, cette grande cité se livrait au tumultueux exercice de ses libertés, qui étaient pour elle une seconde vie.

Le Dauphin, déjà Louis en espérance, s'était brouillé avec son père, et vivait éloigné de la cour de France, dans les états du duc de Bourgogne, et non loin de Tournai, qui n'avait osé lui donner un asile. De la retraite où il attendait les événemens, il avait pu voir l'opulente générosité des Tournaisiens, et que la France était, après leurs libertés communales, ce à quoi ils tenaient le plus.

Son père enfin mourut.

Louis XI, le roi, songe à réaliser le projet qu'il avait conçu de recouvrer nos villes de la Somme qui, par le traité d'Arras, avaient été détachées de la France, mais dont Charles VII s'était réservé le rachat, moyennant quatre cent mille écus. Dans l'état où nous étions réduits, où trouver une somme aussi considérable ? Louis XI était l'homme qui semblait envoyé tout exprès pour lever un impôt auquel, excepté lui peut-être, chacun devait contribuer, mais Tournai surtout. Dans cette collecte (j'allais dire récollection) de deniers, on apperçoit pourtant encore un roi de France, mais surtout l'adroit politique : il paraît octroyer, alors qu'il impose.

Ainsi, une députation de Tournai étant venue, dès son avénement à la couronne, l'en féliciter dans la ville d'Avesnes où il se

(1) T. 1, p. 271. Cette histoire anonyme (2 vol. in-4°), dont l'auteur est Poutraïn, n'a pas été imprimée à La Haye, comme le porte le titre, mais à Tournai même par Jovenenu, 1750.

trouvait, loin de rien témoigner du refus qui lui avait été fait d'un asile, il reçoit les Tournaisiens avec une distinction toute particulière, et les félicite, à son tour, d'être restés Français : *c'est un beau titre, et qu'on ne saurait trop payer*. Tel fut le sens de ses paroles, que les envoyés comprirent. Ils y avaient une réponse prête, qui fut très-bien reçue : elle consistait en seize mille écus d'or, qu'on les avait chargés d'offrir, en don gratuit, au nouveau souverain (1).

Louis XI jugeant sans doute qu'un procédé si beau devait être encouragé, rendit aussitôt l'ordonnance suivante :

« Louis, etc., sçavoir faisons, que considérant la grande et » volonté que nos chiers et bien amez les prévosts, jurez, esche- » vins, esvardeurs, doyens et sous-doyens des mestiers, bour- » geois et habitans de nostre ville et cité de Tournay ont de tout » temps eu, et démontré par effet avoir à nos prédécesseurs, » Rois et à la couronne de France avec l'entière loyauté qu'ils » ont tenue et guardée envers nos dits prédécesseurs, et mes- » mement envers nostre très-chier seigneur et pere, que Dieu » absoille, et après son trespas, envers nous, ensemble la sin- » gulière et bonne volonté qu'avons apperçue et appercevons eulx » avoir en nous et à nostre seignorie, en nous recognoissant, » comme faire le doibvent, estre leur légitime, naturel et souve- » rain seigneur ; pour ces causes, de nostre grâce espécialle, » certaine science et auctorité royalle, confirmons, loons, rati- » fions et approuvons tous et chacuns les droits, privilèges, fran- » ses, et liberté à eux donnés et octroyés par nos dits prédéces- » seurs, etc., et afin que ce soit chose ferme et stable, à tous- » jours, avons fait mettre etc. Donné à Avesnes en Haynaut, au » mois d'aoust 1461, et de nostre règne le premier. »

Munis de cette pièce qu'ils emportèrent précieusement, comme un palladium de leurs libertés, et qu'ils déposèrent dans un de

(1) Voir aux archives de Tournai, un diplôme du 1er août 1461 et plusieurs autres constatant les sommes données à Louis XI par les Tournaisiens.

ces mêmes registres où nous avons vu la lettre sincère de notre Jeanne d'Arc, les bons Tournaisiens ne sachant comment s'acquitter envers un roi si généreux, lui prêtèrent encore vingt mille écus d'or, et, saisissant, deux ans après, l'occasion d'un voyage qu'il fit en Picardie, vinrent le supplier de faire dans leur ville sa joyeuse entrée, il accepta leur invitation. Mais laissons parler le naïf Poutrain, qui au reste n'est que l'écho d'un autre historien Tournaisien, bien antérieur (1).

« Le Roi y vint, charmé de la générosité de ce peuple, et il y » entra par la porte de Sept-Fontaines. Jamais on n'y avoit vu » une réception plus magnifique : les consaux, suivis des princi- » paux bourgeois, au nombre de trois cents, allèrent recevoir » le Roi à mi-chemin du pont de Maire, et se rangeant des deux » côtés, le conduisirent jusqu'à la barrière. Il vit là un château » de carton qui représentait la ville dans toutes ses parties, avec » ses rues, ses places, ses églises, son quai et sa rivière, comme » pour la lui faire connaître d'un coup d'œil en petit. Le premier » conseiller l'ayant complimenté, les chefs lui présentèrent les » clés de la ville, qu'il ne prit que pour les leur rendre, en disant » qu'il ne pouvait mieux confier la garde d'une telle ville qu'à » elle-même. Comme il avançoit vers la porte d'entrée, un arc » de triomphe magnifique se présenta devant lui. »

Poutrain entre ici dans des détails infinis, et suit, sans se lasser, le cortège par toutes les rues.... Passons à la terrasse.

« Le Roi, continue Poutrain, prit sa marche lentement sur » cette terrasse, suivi de sa cour Il passa sous plusieurs arcs de » triomphe semés de devises qui exprimoient le génie de cette » ville et son inclination françoise. La ville lui présenta six queues » de vin....

---

(1) Cousin, dont la vieille histoire de Tournay a été imprimée en 1619 à Douai, est aussi dépourvu de critique ; mais on peut lire sur ces mêmes faits, un chroniqueur latin souvent cité par nous, Meyer, qui, n'étant pas de Tournai, ne ménage point la légèreté des Tournaisiens, notamment dans le chapitre de ses *Annales*, intitulé *Tornacensium levitas*, p. 333.

» Le Roi séjourna à Tournai depuis le six jusqu'au dix-huit fe-
» vrier (1465), et ce furent autant de jours de fête et de réjouis-
» sance pour les habitans. Il admit durant ce temps-là à sa table
» tout ce qu'il y avoit d'honorables bourgeois qui voulurent s'y
» rendre ; il se promenoit de pied dans les rues avec ses officiers,
» regardant partout, et s'arrêtant souvent, comme feroit un
» étranger curieux de tout voir et de tout examiner ; il entroit
» même dans les boutiques des marchands, les interrogeoit sur
» le fait de leur marchandise ou de leur commerce, et s'entrete-
» nait familièrement avec eux....

» Enfin toute la Commune, ravie des manières populaires et
» gracieuses d'un si grand Roi, inspira aux Consaux de lui faire
» remise du prêt des vingt mille écus. Ils prirent pour cela le
» temps de son départ, et venant lui rendre leurs respects en
» corps, lui représentèrent son billet, suppliant Sa Majesté de le
» reconnoître. Il le prit, et il le reconnut, croyant qu'ils vou-
» loient lui en demander des assignations ou des assurances, ou
» quelque nouveau privilège. Mais il fut bien surpris lorsque, vou-
» lant leur remettre la cédule, ils refusèrent de la reprendre, et
» dirent qu'ils s'en tenoient bien paiés et satisfaits.

» On vit en ce moment un spectacle d'autant plus touchant
» qu'il est infiniment rare, et qu'il avoit peut-être été jusqu'alors
» sans exemple : un combat d'affection et de gratitude entre un
» prince et ses sujets ; des sujets qui croyent ne pouvoir assez
» s'épancher en faveur d'un prince ; le prince qui crie et proteste
» que c'en est trop.

» Le Roi insista à ce qu'ils reprissent le billet, et le vouloit ab-
» solument. Ils persistèrent à le refuser, et ils furent les maîtres !
» *(très-bien !)*

» Après cela, le Roi partit pénétré d'*une tendre reconnois-*
» *sance pour sa bonne ville de Tournai*, qui, de son côté, crut
» avoir encore peu paié tous les honneurs qu'il lui avoit faits (1).

---

(1) *Hist. de Tournai*, t. 1, p. 283.

Ce document si curieux et si peu connu, cette page tirée en partie des registres du temps, et perdue dans l'énorme fatras de Poutrein, devait d'autant plus être recueillie, que nous y voyons, dans la bonhomie du narrateur, non seulement la bonne foi du Tournaisien que rien n'a détrompé, mais encore le caractère politique de Louis XI. L'accueil qu'il fit aussi à la noblesse flamande, suivant Mayer (1), avait pour but de la détacher du bon duc Philippe de Bourgogne, à qui néanmoins il devait tant, et de la faire entrer dans son parti.

Le grand prince qui, par son esprit conciliant, avait conclu et maintenu la paix entre la Belgique et la France, Philippe de Bourgogne étant mort (1467), les Tournaisiens, intéressés à ménager son successeur, Charles le Téméraire, dont les Etats les entouraient de toutes parts, firent si bien cause commune avec les français, qu'ils ne craignirent pas de jouer, dans des comédies que nous n'avons pu découvrir, *Le Téméraire* et ses sujets (2).

De semblables personnalités, si différentes des hautes questions traitées dans les Chambres de Rhétoriques, étaient plus qu'imprudentes. Charles s'en vengea par un blocus qui affama les Tournaisiens, les contraignit à capituler et à payer leur faute par une énorme amende.

Louis XI, loin de les dédommager de tout ce qu'ils avaient fait pour lui, voulut, de son côté, pendant qu'ils étaient affaiblis et sans défense, leur tirer de nouvelles sommes, sous prétexte de les confirmer dans leurs privilèges, oubliant les promesses qu'il leur avait faites, et les libres patentes dont il les avait gratifiés.

La mesure était comble. On peut voir aux archives de Tournai les diplômes originaux qui constatent les sommes données par cette ville à Louis XI, en de nombreuses circonstances (3). Pou-

(1) *Annal.* p. 331.

(2) *Ibid.* p. 350.

(3) Voir le contenu sommaire de ces diplômes dans [illegible] *Documens inédits concernant l'histoire de la Belgique*, par M. G[illegible]ard, t. 1, p. 22 et suiv.

train lui-même, malgré son inconcevable prédilection pour ce roi, avoue que Tournai se plaignit amèrement et réclama ses privilèges. Ce fut en vain. Tournai paya, et paya tout ce qu'on voulut, et ne nous abandonna point.

Cet attachement que nous conserva si longtemps la ville aux vieilles tours, à l'imposante cathédrale, la ville enfin d'où nous sommes issus, a quelque chose de touchant, et qu'avec notre légèreté nous n'avons pas remarqué encore : nous n'avons pas vu que cette bonne vieille ville nous regardait dans nos écarts comme des enfans ingrats et dissipés, dont elle était fière pourtant, et qu'elle se croyait obligée de supporter dans leurs torts.

Ces torts et l'oubli qui nous a gagnés sont chez la plupart d'entre nous l'effet de l'ignorance. Cette antique cité, qui nous touche de si près, claquemurée à l'écart, loin des routes frayées, à peine la connaissons-nous : mais qu'enfin la vapeur nous donne le rapide chemin qu'on nous promet toujours, qu'on nous annonce enfin! et le français le plus indifférent ira visiter celle à qui tant de souvenirs se rattachent. A sa noble caducité, aux soins hospitaliers où elle se complait, à son air de bonté enfin, il la reconnaîtra, sans l'avoir jamais vue, et le

Salve, Sancta Parens !
Salut, ô Mère vénérable !

lui échappera, j'en suis sûr.

Nous y reviendrons, nous, avec nos lecteurs, car nous éprouvons le besoin d'aller consulter le tombeau du père de Clovis ; et peut-être en tirerons-nous pour notre histoire une clarté nouvelle.

Tournai paya donc encore cette fois ce qu'on lui demandait, et elle ne nous fut que plus attachée. Cependant la cour de Bourgogne, non moins puissante alors que la France, et qui, par sa position, dominait la vieille cité, n'avait cesse de lui tendre une main protectrice, et de recommander aux Flamands de ne point la molester (1).

---

(1) Documens inédits, cités précédemment, t. 1, p. 19, 20, et *passim*.

Charles le Téméraire ayant été tué devant Nanci, et ne laissant qu'une fille pour lui succéder, Louis XI crut devoir profiter de la faiblesse de ses voisins pour s'agrandir, et la guerre entre les deux couronnes de Bourgogne et de France allait se rallumer.

La cour de Bourgogne fit enfin comprendre aux Tournaisiens que leur intérêt le plus pressant était, s'ils ne voulaient se déclarer pour elle, du moins de rester neutres, et de ne pas exposer leur ville à toutes les horreurs de la guerre, en y recevant une garnison française.

La cité de Tournai, tout en déclarant qu'elle ne voulait point se détacher de la France, promit pourtant de ne pas admettre dans son sein de garnison française (1); et certes, après ce qu'elle avoit eu à souffrir de Louis XI, et ce qu'elle pouvait craindre d'un voisin puissant, nous ne saurions la condamner.

Cependant Louis XI, recourant à ses armes ordinaires, les négociations et la ruse, députa, comme pour amuser les Flamands, son barbier-ministre, Olivier le Daim, à la cour de Bourgogne qui se tenait à Gand. Le confiant barbier ne craignit point de faire demander à la jeune duchesse qui régnait alors, une audience particulière. On le refusa ; ce qui le mit en butte à de grosses plaisanteries sur l'inutilité de son *ministère* près d'une jeune souveraine. Comme il était né près de Courtrai, l'orgueilleuse cour le félicita, en jouant encore sur les mots, d'être sorti d'un *Pays-bas*, et de s'être élevé *si haut*. Enfin il n'eut d'audience que des chefs du conseil, et reprit la route de France, mais en repassant par Tournai, où tout était prêt pour un coup de main. Nous y conservions de nombreuses intelligences ; la place n'avait qu'une garde bourgeoise ; elle fut aisément surprise et notre garnison introduite.

De là, une longue suite de combats, de dévastations, de pillages, dont le Tournésis surtout fut le théâtre. La religieuse ville de Tournai où l'on venait auparavant, de toute la Belgique, honorer Notre-Dame, ne voyait plus marcher vers elle que des hom-

(1) Registre ms. de la ville de Tournai.

mes armés. Un jour la garnison française et les Tournaisiens étant tombés sur les Gantois, leur prirent leur pavois, leurs tentes, leurs canons, en tuèrent beaucoup et firent de nombreux prisonniers. Ce fut le sujet d'une pièce de vers où la ville de Tournai mise en scène, apostrophe, avec assez de verve, les Gantois déserteurs du culte de Marie. Ils sont bien punis, dit-elle : ils n'envoyaient plus à la Vierge, ils y sont venus malgré eux.

Deux mille Flamens morts et pris
Furent par les François alors,
Et ne furent à ce compris
Plus de fuyards que pris, que morts.
Mille prisonniers grands et forts
Vindrent comme en procession,
Et offrirent tous leurs trésors
Pour obtenir remission.
Pour encens, croix et confannons,
Trompettes et autres beautez,
Tentes, pavois, poudre et canons,
Des Flamens me sont apportez.
Tournés en grand dérision,
Si, en ont eu de tous costez
Honte, perte et confusion.

Cette pièce dont je ne cite que les derniers vers, fut le réveil des Rhétoriques à Tournai; ce fut cette même année (1477) qu'elles se reformèrent.

Mais l'infortunée ville n'était pas au bout de ses tribulations; foulée tout à la fois et par ses ennemis et par ses défenseurs, elle se permit quelques plaintes. « Le Roi, Louis XI, fit alors venir, dit Poutrain, sept ou huit des Magistrats de Tournai à Paris, *d'où ils ne revinrent de tout ce règne.* » Le bénévole historien avoue enfin « qu'il était fort difficile que les habitans ne murmurassent de tant de désordres : mais il étoit encore plus dangereux, ajoute-t-il, de le faire ; et il en prit mal au nommé Gerardin, natif d'Huissegnies en Hainaut : ayant été accusé et convaincu d'avoir proféré quelques discours injurieux au gouvernement françois, il fut décapité sur la place, et sa tête exposée à la porte Marvis. »

« Louis XI exigea encore *une grande aide*, dit Poutrain, sur » le fondement que les habitans ayant contribué tant de finances

» au duc de Bourgogne, il étoit bien juste qu'il lui en fournissent
» aussi quelques-unes à lui qui étoit leur souverain. La ville en cria
» bien haut, il les laissa crier, et se fit payer ; mais pour faire
» voir qu'il l'aimoit encore, il lui remit, pour quelques années,
» les six mille livres tournois qu'elle lui devoit annuellement.

» Il est certain, dit encore Poutrain dans sa candeur inépuisa-
» ble, il est certain que Louis XI a toujours fait un cas particulier
» de cette ville, et il ne la perdit pas de vue. »

En effet, il la fit si bien fortifier et ravitailler, qu'elle ne sortit plus guère, la pauvre ville, des mains ou de l'oppression de son terrible protecteur, que pour retomber sous le joug d'un autre tyran plus cruel, un anglais ; plus absurde encore que féroce, Henri VIII.

C'est presque entre ces deux tyrannies (1), de 1477 à 1515, que fut inspiré, ou plutôt bien péniblement soupiré par la Rhétorique de Tournai, l'énorme recueil de pièces en vers, conservées manuscrites à la bibliothèque de cette ville, dans un épais in-folio d'épais papier de cinq cent vingt-six pages, et plus, car il en manque à la fin du volume. Tel est en somme ce recueil, dont la pensée captive est encore entourée de couvertures, j'allais dire de portes, auxquelles il ne manque rien, que la chaine dont jadis on chargeait quelquefois un volume, pour l'empêcher d'être enlevé.

Je ne connais rien de plus caractéristique d'une époque que cet effrayant in-folio ; effrayant, en effet, même par les choses qu'il ne contient pas.

Un homme de mérite, membre de la *Société des bibliophiles de Mons*, qui a extrait de ce volume des pièces assurément bien creuses, aurait pu, sans se compromettre, en signaler le vide im-

---

(1) Henri VIII n'eut guère le temps d'exercer la sienne à Tournai que sur l'Eglise, à laquelle il était cependant encore attaché. Il lui laissa un magnifique livre de prières, dont apparemment il n'avait plus besoin. J'ai vu en 1839 à Tournai des Anglais qui n'y étaient venus, disaient-ils, que pour contempler ce livre de leur Henri VIII.

mense, et s'écrier, au seul titre du livre : « Pauvre Rhétorique ! combien tu es déchue, non seulement des grandes libertés de tes sœurs, mais de leur servitude ! »

Arrêtons-nous aux dates, rapprochons les pièces et les événemens politiques de 1477 et 1478. Rappelons-nous les agens de Louis XI rentrés par surprise ou par séduction dans Tournai, y exerçant son despotisme ; des magistrats, pour un témoignage de mécontentement, *forcés de se rendre à Paris, d'où ils ne revinrent de tout ce règne ;* un pauvre jeune homme immolé pour quelques propos, et sa tête, comme un avis sanglant aux libres penseurs, attachée à la porte *Marvis.*

Voilà sous quels auspices venait de renaître la Rhétorique de Tournai ; et, par un rapprochement singulier, le premier chef ou président de la société portait un nom qui pouvait rappeler encore la prudence à ses membres : il se nommait *Marvis.*

En tête du susdit recueil, je lis que « Aulcuns compagnons, » amans et chérissant l'art et science de Rhétorique vulgaire, se » sont trouvés ensemble, regrettans le temps passé, que sembla- » bles compaignies se soloient assembler tous les mois une fois... » lesquelz pour ressoudre et remettre sus ladite congrégation qui » jà par plusieurs années a esté délaissée et mise en nonchaloir, » ont advisé, délibéré, ordonné et statué que.... tous les hommes » de bonne vie et honeste conversation, ouvriers de rhétorique, » tenans mesnaige en Tournay, seront reçus, s'il plaist à ceux » de la dicte compaignie... »

Ce qui reste de ce recueil forme quatre cent quarante-huit pièces de vers dont un quart à peu près a été publié en 1837 par la *Société des Bibliophiles de Mons.* Elle n'a pas été plus loin, étonnée sans doute elle-même de cette absence de poësie, de cette nullité qui pourtant n'a rien d'étonnant : nous serions bien fâché de trouver dans ces vers quelqu'élévation : ce qu'ils ont de contraint, de languissant, se conçoit : ce n'est point en traînant sa chaîne que l'habitant du bagne peut élever la voix. Si le serin captif chante, c'est qu'il est né dans sa prison. Mais un peuple qui, même quand il est libre, croit ne l'être jamais assez, doit chanter peu et mal.

Le premier président Marvis, ayant proposé ce refrein :

Bien commenchier, et mieulx conclure,

toutes les pièces envoyées ne conclurent pas mieux qu'elles ne commencèrent, et aucune ne mérite d'être même indiquée.

L'année suivante, après la plus grande oppression de Tournai, 1478, le refrein suivant fut proposé :

Soy récréer en l'art de réthorique (sic).

C'était bien le moment ! De cinq pièces citées sur ce thème, aucune ne sort du cercle étroit où semble enfermée la pensée, qui pouvait pourtant se faire jour encore, ne fût-ce qu'en rappelant les glorieux exemples des grands écrivains, des grands hommes qui trouvèrent dans les lettres une diversion à leurs peines, et qui surent, dans la tourmente politique

Soy récréer en l'art de réthorique.

L'auteur de la pièce couronnée qui se nommait Nicolaï, dit qu'avant son mariage il composait des *gaudrioles*, pour plaire aux dames, et *pour soy récréer en l'art de réthorique*.

Dans la seconde strophe, méritant le reproche que nous avons fait à Rutebeuf, il nous introduit dans son ménage, nous montre sa femme sous un jour odieux, et nous fait assister à ses plaids domestiques, *pour soy mieux récréer en l'art de réthorique*.

Enfin pourtant, il entrevoit que la poésie comporte d'autres sujets ; que pour s'y élever jusqu'à Dieu, il devrait lui suffire, à lui pécheur, de se rappeler *ses méfaits* et *de ce Dieu la bonté magnifique ;*

Licitement chascun poet sur telz fais
Soy récréer en l'art de réthorique.

En général, les plus remarquables de ces pièces sont celles où domine le sentiment religieux ou moral. Par exemple, sur ce refrein donné :

Il vaut trop mieulx tard que jamais,

on peut voir un petit drame dont la première scène est bien posée, le dialogue vif et le but utile :

Mon fils? — Mon père! — Entens à moy :
Temps est de ta vie amender ;
Laisse péchié (*le péché*). — Raison pourquoi?
— Péril y a à différer.
Josué suy. — Je y volray penser,
Quand vieulx seray. — Saulve ta paix,
Ce seroit tard! — Au fort aller,
Il vaut trop mieulx tard que jamais.

Mais ce *tard* qui jamais n'arrive, cet éternel *demain* que dictent les passions, met ce pauvre jeune homme dans la position du paysan d'Horace qui attendra toujours, pour passer la rivière, que l'eau soit écoulée....

La pièce se termine par un trait qui, suivant la coûtume, devait s'adresser au chef ou président, et ce trait est piquant : *Chef*, dit l'auteur, Jacques Despryers au président Gérard, « si, quelque jour *il vous plaisoit de bien finer*.

Il vaut trop mieulx tard que jamais.

Peut-être y avait-il dans ce dialogue un poète comique, un successeur des Trouvères d'Arras, Jean Bodel et Adam de le Halle.

Voici d'autres refreins donnés qui ont amené quelques morceaux assez forts de chose, mais toujours durs et rocailleux :

— *Il nous en pend autant devant les yeux.*
— *Vostre doleur se tournera en joye.*
— *Qui s'humilie, exalter se verra.*
— *Tout ce se fait par puissance divine.*

Le *Donneur* du premier refrein songeait-il à la porte Marvis? Je ne sais, mais les auteurs des pièces s'en sont prudemment détournés ; presque toutes sont morales, et elles ne touchent point à la politique.

J'ai cru cependant un moment que les concurrens au dernier refrein : *Tout ce se fait par puissance divine*, allaient complètement entrer dans leur sujet, montrer que tous les maux, et mê-

me les tyrans, entrent dans l'économie de ce monde et dans les desseins de la Providence : mais nos poëtes se sont arrêtés, même devant une pensée si vraie ; songeant peut-être à la porte *Marvis* et à cette tête qui, comme celle de Méduse, semble avoir tout pétrifié.

Ce recueil n'en fait pas moins d'honneur à nos voisins qui sous l'oppression cherchèrent dans les lettres un refuge, et qui ne pouvant s'élever contre la tyrannie, la condamnèrent, du moins par leur silence. Il est intéressant, d'ailleurs, de voir quel développement ces sociétés littéraires ou dramatiques prirent jusques dans les villes aujourd'hui les moins lettrées et plongées dans le plus triste oubli.

Parmi les noms des concurrens, nous en remarquons quelques-uns dont les descendans peut-être existent encore aujourd'hui en Belgique ou dans nos provinces du Nord. Ce sont : Robert Puissant, Jacques Despryers, Gérard, Chergier, Massin, Jehan de Marcoing, Johannes Nicolaï, de Baudrenghien, Michel Canonne, Jacques del Planque, Nicolas Didier, Jehan Crespiel, Mathieu Grenet, Thomas Le Roy et Félix Coppin de Valenciennes, etc.

Nous reprocherons à quelques-unes de ces pièces une licence plus que poétique, et qui apparemment ne choqua pas Louis XI : la licence des mœurs ne déplaît point aux tyrans, elle les sert.

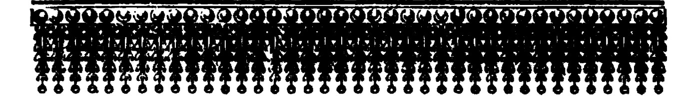
Les personnalités, non moins blâmables que cette licence, sont des écarts que quelques-uns de nos voisins ou de nos compatriotes ont tort de vouloir imiter aujourd'hui. Qu'il nous soit permis de le dire, ces torts ne sauraient nous être indifférens. L'attachement réciproque que se doivent deux peuples faits pour s'estimer est-il donc soumis aux oscillations de la politique ? Que dans la *balance obligée de l'Europe*, nous ne soyons plus, nos voisins et nous, dans le même plateau, ou sur la même ligne, en sommes-nous moins frères ? et ce domaine des lettres et des arts est-il donc divisé ? Non. Quand de grossières injures sont jetées entre les deux pays, par des gens qui semblent n'appartenir à aucun, les véritables hommes de lettres s'élèvent au dessus de ces animo-

sités déplorables. S'il leur arrive de donner au vulgaire quelque avertissement courageux, ils le font dans des intérêts généraux de raison, de morale publique,

Non pour soy récréer en l'art de réthorique.

ONÉSYME LEROY.





INVENTAIRE

DES

RELIQUES DE L'ABBAYE DE S.T-BERTIN,

A SAINT-OMER.

(1465.)

[Le dernier n.° (novembre 1842) du *Gentleman's-Magazine*, l'une des meilleures et des plus anciennes revues anglaises, contient la copie d'un inventaire de la belle collection de reliques de la vieille église abbatiale de Saint-Bertin, à Saint-Omer. Cet intéressant manuscrit appartient à M. *E. J. Curling*, consul de Hollande à Deal, en Angleterre, qui l'a acheté pendant son séjour à Calais, en 1818 ; il est écrit sur rouleau de parchemin, composé de sept peaux, mesurant ensemble trois mètres 65 cent. de longueur et 54 centimètres de largeur. Pour donner aux nombreux lecteurs des *Archives du Nord* une idée de la manière dont cet inventaire a été dressé, et de la nature de son contenu, nous nous empressons de transcrire l'article du *Gentleman's Magazine* (1).]

Rotulus sive Inventorium omnium Reliquiarum que invente fuerunt Anno Domini millesimo quadrigentesimo sexagesimo quinto in mense septembri in capsis, capsulis, vasis, cornibus, bustis

---

(1). Cet article est suivi des lettres initiales I. G. N. La traduction en est due à M. *H. J. De Rheims*, bibliothécaire de Calais.

cristallinis, eburneis, parvis feretris, et ceteris talibus hic inferius scriptis notatis et declaratis sive signatis, et Primo. —

In quadam capsula de ere deaurato et gemmis decorata cum quatuor ymaginibus videlicet dei et beate Dei genetricis Marie et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, existente sub feretro Sancti Folquini (1), *habentur que sequuntur. Et Primo.* —

In quadam parva laieta eburnea inclusa in eadem capsula habentur reliquie que sequuntur.

Primo de osse sancti Erkenbodonis (2) Morinen' episcopi et abbatis hujus cenobii sancti Bertini.

Item de sepulchro beate Marie Virginis.

Item de Vestimento quo fuit induta Elizabeth quando salutavit beatam Mariam matrem Domini.

Item de Sudario capitis sanctis Nicholai episcopi.

Item de mirra et incenso quæ fuerunt in sepulchro Domini.

Item de Junctura digiti santi Quintini.

Item de ligno Domini.

Item de fune sancti Andree apostoli.

Item de costa sancti Richarii abbatis et confessoris.

Item de petra montis Oliveti.

Item de capillis sancti Bartholomei.

Item de petra Gethsemani.

Item de sepulchro Domini.

Item dens unius undecim milium virginum.

Item de columpna ad quam flagellatus est Dominus.

Item de lintheaminibus quibus involutum fuit corpus Domini.

Item Reliquie quorum nomina ignorantur.

Item de columpna Domini ad quam ligatus et flagellatus fuit.

Item de vela beate Marie Virginis.

Item de vestimento quo fuit induta beata Virgo Maria cum abiit in montana et salutavit eam Elizabeth.

---

(1). Saint-Folquin, évêque de Thérouanne, mort en 855.

(2). « Jean *Iperius*, abbé de St.-Bertin, est auteur d'une vie de St.-*Erkembode*, dont le tombeau est une des antiquités les plus précieuses de Notre-Dame de Saint-Omer. » *Biographie de Saint-Omer*, *par M. H. Piers*.

Item de loco Calvarie.
Item de Sancto Stephano prothomartire.
Item de Sanctis Cecilia virgine et Valeriano.
Item de pulvere ablucionis corporis domini cum de cruce deponeretur.
Item de sepulchro Domini.
Item de ligno Domini.
Item de cute sancti Bartholomei.
Item de ligno Domini.
Item de lapide liquefacto ad tactum sanguinis fluentis de vulneribus Christi in cruce pendentis.
Item de ligno quod Dominus plantavit et (?) de Santa Maria.
Item dens undecim milium virginum.
Item de scapulari sancti Bernandi Clarevallis.
Addition : Item de Sancto Thoma apostolo.

Eciam habentur in eadem capsula in quadam bursa serica Reliquie que sequuntur. —

Primo de sancto Bertino abbate.
Item de sancto Folquino.
Item de sepulchro sancti Silvani episcopi.
Item de sancto Erkenbodone episcopo et abbate.
Item de sancto Godeardo episcopo.
Item de sancta Gertrude virgine.
Item Reliquie sancti Eudocii confessoris et de membris ejus et sancti Stephani martiris et sancti Johannis et de aliis multis sanctis.
Item de sancto Benedicto.
Item de stola sancti Winnoci.
Item de sancto Nicolao.
Item de sancto Maximo episcopo.
Item de sancto Georgio.
Item de sepulchro sancti Patricii episcopi.
Item de sancta Monica matre sancti Augustini.

Eciam habentur in eadem capsula in quadam parva bursa serica. —

De sancta Cecilia. De sancta Dorothea. De sancta Lucia. De sancta Agnete. De sancta Tecla. Et de ossibus aliorum sanctorum.
Item de sancta Leuwinna.

Eciam habentur in quadam parva bursa serica clausa in eadem capsula Reliquie quæ sequuntur. —

Primo de sancta Margareta.
Item de clavo Domini.
Item de sancto Andrea.

Habentur eciam in eadem capsula in quadam alba bursa linea rotunda in fundo Reliquie que sequuntur. —

Primo de veste unde tersit Dominus pedes discipulorum et de vestimentis sancte Marie quando lavit pedes Domini.
Item de sepulchro sancti Johannis Baptiste.
Item de terra in qua Dominus stetit cum ad celos ascendit.
Item de pulvere sancti Johannis Baptiste (1).
Item de sepulchro beate Marie matris Domini.
Item de lana sancte Marie et de sepulchro Domini.
Item de saxo ubi Christus fecit mandatum cum discipulis suis.
Iiem de cana Galilee.
Item de lapide revoluto ab ostio monumenti.

Eciam habentur in eadem capsa in quadam bursa de rubea serica Reliquiœ que sequuntur. —

Primo de oleo de infra sancto sepulchro Domini de lampade illa que in sancto baptismo divino nutu fertur accensa, id est vigiliis pasche seu et de reliquiis ubi Dominus fuit natus et in presepio positus. Et de sancto Calvarie loco seu et de sepulchro sancte dei genitricis Marie. Et de reliquo est hic in unum collocatum sanctificato loco. Et de terra infra sancto sepulchro Domini accepta habetur hic.
Item de osse sancte Marthe sororis Lazari.
Item de osse sancte Pharahildis.
Item Reliquie de sancto Bernardo penitente De capillis et cilicio ejus. De cuculla et sudario ejus. De pedulibus ejus laneis et lineis.
Item de capite sancti Jacobi fratris sancti Johannis evangeliste.
Item de sancta Austraberta,

Eciam habentur in eadem capsula in quadam alia bursa de veridi serica Reliquie que sequuntur. —

---

(1). Voir no 83, les *pièces justificatives* du *mémoire pour les Doyens etc.... de Saint-Omer.... dans l'instance entre.... J. A. de Valbelle, évèque de Saint-Omer et les religieux de St.-Bertin* in-4.°

Primo de quodam Innocente.
Item de sancto Rustico martire.
Item de sancto Achilleo.
Item de sancto Nereo.
Item reliquie de sancto Oswaldo.
Item reliquie sancti Gereonis sociorumque ejus.
Item de pileo sancti Thome.
Item de lapide super quem quievit beata virgo Maria cum filio rediens de Bethleem.
Item de Corpore sancti Fulvi confessoris. Et de veste ejus. Et de vestimentis sancti Colubmbani. Et Cassiani et de ossibus aliorum:
Item de sanguine sancti Petri archiepiscopi.
Item de sancto Amphibalo martire.
Item de sancto Mauricio sociisque ejus (1).
Item de sancto Blasio episcopo et martire.
Item de sanctis Fusciano, Victorico et Genciano.
Item de sancto Adriano martire.
Item de Columpna ubi Dominus fuit flagellatus.
Item de sanctis Crisante et Daria martiribus.
Item de lintheo quo extersus est sanguis Christi.
Eciam in eadem capsula habentur in quadam parva bursa de serica diversi coloris.
Pignora sancti Petri apostoli.

2. *In quadam capsula Eburnea quadrata depicta cum ymaginibus aureis. Existente in Ecclesia sub feretro corporis sancti Bertini habentur Reliquie quæ sequuntur.* —
Primo Reliquie de Thebea legione et sociis sancti Gereonis. Nomen militis de quo hec ossa sunt Trajanus.
Item reliquie Vndecim milium Virginum.
Item Reliquie Vndecim milium Virginum Justine et Margarete vel Balsadey.
Item de sancto Gereone et sociis ejus.
Item Reliquie Vudecin milium virginum.
Item hec sunt corporalia consecrata.

(1). Voir les *pièces justificatives* ci-dessus.

Et omnes iste Reliquie existentes in predicta capsula eburnea corporalibus consecratis involunte sunt.

Jusqu'ici nous avons réligieusement copié l'inventaire ; tous les objets contenus dans les coffrets n[os] 1 et 2 ont été décrits. Pour ne pas trop fatiguer le lecteur, nous allons maintenant nous contenter de transcrire l'indication sommaire des réceptacles ou reliquaires généraux et décrire quelques unes des curieuses reliques qui y étaient renfermées.

3. *In quadam capsula bipartata de ere deaurato cum turriculis et octo sanctis Argenteis superius amicta, et pluribus sanctis inferius cum pluribus scripturis et nominibus sanctorum.*

Il y avait dans cette cassette plus de 170 articles. Une bourse de toile blanche était ainsi décrite :

De s'c'o Quirino, valet de fistula laborantibus.

On y trouvait aussi une relique de Saint-Hubert qui guérissait les boiteux et les personnes mordues par des chiens enragés. Un grand nombre de *Corporalia* étaient renfermés dans un autre sac de toile avec cette note :

« Corporalia intincta sanguine domini nostri Jhesu Christi habantur pro magnis reliquiis. »

Un sac de soie contenait diverses parties des vêtemens de Saint-Thomas, sa *tunica,* sa *cuculla* (capuchon), sa *stamen* (chemise), sa *cappa fluvialis* (chapeau), et son *coopertorium* (manteau). Ensuite venaient des reliques de ses cheveux, de ses sourcils, de son sang et de sa *cappa.*

Il a déjà été deux fois question de dents qui provenaient des onze mille vierges. Il s'en trouvait encore quatre autres, dans une bourse en or (1). Une seconde bourse, en soie pourpre renfermait une relique de l'arbre que notre Seigneur planta lui-même.

---

(1). Voir les *pièces justificatives* ci-dessus.

4. *In quadam capsa de busco deaurato cum ymaginibus sanctorum Bertini et Folquini,*

Il y avait ici treize reliques ; quelques unes d'entr'elles avaient été trouvées anciennement sous plusieurs autels de l'église......

5. *In una capsa parva de ere deaurato cum ymaginibus crucifixi et aliorum de ebore antiqua.*

Vingt articles contenus dans des bourses, des sacs et du linge : Parmi ces reliques, se trouvaient un morceau de la crèche de notre Seigneur, et un morceau de sa table, renfermé dans une bourse de soie multicolore.

Item hic sunt tres digiti cum duobus dentibus cujusdam sacerdotis Roberti nomine qui ut dicitur honeste vite fuit et sancte conversacionis : ad sepulchrum ejus, quod est in cimiterio Sant' sanati sunt multi febricitantes.

Item de candela accensa ad ignem Domini in vigilia pasche.

6. *In capsa quadam eburnea circumdata ligaminibus de ere deaurato sanctorum Nerei et Achillei habentur reliquie.*

On y trouvait dans une bourse en toile, admirablement travaillée, une très-grande quantité de cheveux provenant de Saint Pierre, l'apôtre ; il y avait aussi un morceau de la table de pierre sur laquelle était écrite la loi que Dieu donna à Moïse : en tout, environ vingt articles, et plusieurs autres dont les noms étaient inconnus.

7. *In quadam capsula argentea.*

Ce coffret portait un signe ou chiffre sur le fond. Ce chiffre est dessiné dans l'inventaire.

Parmi d'autres merveilles qui se trouvaient ici nous citerons la myrrhe et l'encens qui provenaient de la tombe des Mages, de Cologne, une relique du berceau de Notre-Seigneur, un second morceau de sa table et une autre relique de sa tombe.

« Item de quadragesimo Domini. »

Enfin, une relique d'Oswald, roi : en tout soixante articles.

8. *In uno feretro ligneo deaurato cum ymaginibus sancti Thome martiris et sancti Audomari.*

Parmi ces reliques, il y en avait qui provenait de Saint-Thomas de Canterbury (6).

« Item de sancto Thoma archiepiscopo, scilicet, De sanguine ejus, de cerebro, de cilicio de vestimentis ejus et de sudario ejusdem. »

Ensuite, venaient sept cornes, marquées de différens signes, et qui contenaient aussi des reliques. Voici comment l'inventaire décrit ces cornes.

In cornu sive ungula grifonis valde curvo.

In cornu modicum albo cum cingulis argenteis et fine de argento.

In cornu modicum albo cum duobus cingulis de ere.

In cornu nigro cum principio et fine de ere deaurato.

In cornu nigro satis simili.

In cornu medium albo et medium nigro.

In cornu nigro cum duobus finibus de ere deaurato et duabus bendis de argento.

L'inventaire donne ensuite la description de quarante-huit autres reliquaires, tels que boites d'ivoire et de cristal, vases d'ivoire, croix, œuf (cet œuf devait être celui d'une autruche), etc. Il suffira de donner un extrait des descriptions les plus curieuses.

In busta eburnea rotunda cum ymaginibus et coopertorio de ere deaurato.

In busta eburnea cum floribus unaquaque et cingulo argenteo.

In vase eburnea cum agno in uno latere et deo in altero cum duobus lateribus de ere deaurato.

In una ampulla cristallina cumpede et cooperculo de argento deaurato cum talibus floribus.

In busta cristallina cum fundo et capite et lateribus argenteis crochea serica da foris apparente.

In busta cristallina frustrata cum duobus acuminibus argenteis.

---

(6). Thomas a Becket était venu à Saint-Bertin, en 1169.

In reliquia cristallina cum pede et turri de argento.

In une cruce argentea cum uno cristallo in medio et lapidibus in quatuor cornibus.

In quodam vase ad modum crucis cum decollatione beati Thome martiris et in dorso est unus flos de argenteo.

Ce vase contenait les reliques suivantes :

« De sanguine beati Thome martiris, de capillis beati Thome martiris et de staminea ejusdem. »

Dans l'œuf, étaient renfermé un morceau d'étoffe taché du sang et de la cervelle du bienheureux Thomas ; ce reliquaire contenait en même temps de la poussière des ossemens de Saint Quentin et de Saint Hubert, dont on faisait usage pour guérir les infirmités et les accidens que nous avons mentionnés plus haut.

In uno cristallo cum ymagine crucifixi et imagine beate Marie in una platina superius.

In quodam vase cum ymagine Dei, et litteris et gemmis in parte anteriori, et ymaginibus duorum sanctorum in dorso.

In vase eburneo cum ymagine crucifixi et quatuor parvis angelis ante et platina argentea in dorso.

In uno cristallo cum pede et turri de argento, et est in eodem cristallo una parva campanilla.

In quodam vase cristallino cum sex costis de argento deaurato et multis parvis lapidibus.

In uno vase ad modum crucis de ere deaurato, et quatuor cristallis cum catena, et scriptum in dorso hoc, **Ave Maria.** Habetur de mensa domini.

Toutes les autres descriptions de reliquaires et de reliques sont dans le même style. L'inventaire termine par l'attestation que voici :

« Anno domini millesimo quadringentisimo sexagesimo quinto in mensi septembri tempore Reverendi in Christi patris et Domini Guillelmi episcopi et presulis Tornacensis sive abbatis hujus ecclesie et monasterii sancti Bertini ordinis sancti Benedicti, Morinensis diocesis, ad Romanam ecclesiam nullo medio pertinentis, visitat' fuerunt capse, capsule, cornua,

parva feretra, bust' cristall' sive eburn', et omnia vasa predicta, per dominum Allelmum Platel priorem, Allelmum de Morcamp, Petrum le Pruvost, custodem, Willermum Craie, et quam plures alios Relig' professos hujus ecclesie sive monasterii sancti Bertini, et invente fuerunt omnes Reliquie superius scripte, notate, et signate in isto Rotulo. Feste Deo et omnibus sanctis ejus. »





LES CHARTREUX

A MARLY ET A VALENCIENNES.

(1288–1791.)

Egentes, angustiati, afflicti, quibus dignus non erat mundus, in solitudinibus errantes. (HEB. XII, 37.)

---

§ Ier. LA CHARTREUSE DE MARLY (1288-1566).

Une table mi-démembrée
Près du plus humble des grabats;
Six brins de paille délabrée,
Dressés sur deux vieux échalas:
Voilà les meubles délicats
Dont ma Chartreuse est décorée.

GRESSET. *La Chartreuse.*

L'ordre sévère des Chartreux fût fondé par Saint Bruno, né à Cologne et chanoine de Rheims, l'an 1086. L'événement qui entraîna ce pieux cénobite avec plusieurs amis dans les âpres déserts des montagnes des environs de Grenoble, est trop connu, depuis que le savant pinceau de Lesueur en a reproduit les détails, pour qu'il soit besoin d'en relater l'histoire, qui n'est peut-être, après tout, qu'un conte populaire. Il suffira de dire que Bruno et sept compagnons entraînés par son exemple, furent accueillis par Hugues, évêque de Grenoble, qui leur assigna dans les montagnes des environs, un gîte affreux et sauvage, nommé *Chartreuse*, qui a depuis donné son nom à l'Ordre.

Les chartreux furent solennellement reconnus par une bulle du pape Alexandre III, datée du 17 septembre 1170, qui mit l'ordre sous la protection du Saint-Siége; depuis lors, leurs maisons s'étendirent en France, en Italie et dans les Pays-Bas, sous la direction du prieur de la grande chartreuse de Grenoble, qui resta toujours leur général.

La chartreuse de Valenciennes eut des commencemens peu stables; elle dut sa naissance à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, qui, à la sollicitation de son frère, *Guillaume*, évêque de Cambrai, fonda d'abord cette maison près de cette ville, en un lieu qu'il acheta de *Jean de Franques*, archidiacre de Valenciennes, et qu'on nommait le *Val de Saint-Pierre* (1). Ceci se passait en 1288 (2); mais les premiers chartreux se trouvèrent si mal aux portes de Cambrai, et y rencontrèrent tant d'obstacles à l'observance exacte de leur règle étroite et sévère, que l'évêque Guillaume demanda lui-même au comte, son frère, de les pourvoir d'un autre local, plus commode et plus propice à leurs vœux. Le comte Jean acheta alors un héritage d'un nommé Jean Le Vilain et de ses sœurs, situé à Marly (3), près Valenciennes, et les pères chartreux y transportèrent leurs modestes pénates le 5 décembre de l'an 1295 (4), avec la permission de *Radulfe*, ou *Rodule* II, 17[e] prieur de St.-Saulve.

---

(1) Plusieurs historiens qui se répètent nomment cet endroit le *Val de St.-Paul*, mais les sceaux des chartes des anciens chartreux portent le *Val de St.-Pierre*. Nous suivons la version des pièces authentiques.

(2) D'après Jean Le Carpentier et les écrivains qui l'ont copié, Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, n'aurait obtenu cette qualité que vers 1292; c'est une erreur. Enguerrand de Creki, son prédécesseur, mourut en septembre 1285, comme cela est aujourd'hui prouvé par la complainte en vers composée sur sa mort par un trouvère du tems : le siége de Cambrai n'a pu rester longtems vacant, et Guillaume de Hainaut a pris la crosse peu après. Il avait d'ailleurs été chanoine de Cambrai avant d'être évêque.

(3) *Marly* ou *Marlis* est un lieu fort ancien, souvent cité dans les annales de la contrée. En 1195, un *Ségard de Marlis* figure comme témoin dans une charte de donation du comte Baudouin de Hainaut et de Flandre, à l'église de la Salle-le-Comte de Valenciennes.

(4) D'Oultreman dit que ce furent les Chartreux qui firent cet achat et qu'on en conservait des *lettres* de l'an 1297. Simon Leboucq assure que c'est le comte Jehan d'Avesnes, qui fit l'acquisition avant l'arrivée des Pères.

Trois années après, le petit couvent qui les renfermait et l'église où ils priaient étaient entièrement terminés, aux frais de Jean d'Avesnes que l'on regarde toujours comme le véritable fondateur des chartreux de ce pays, car on lisait dans l'obituaire de ce couvent la mention suivante : « II Id. septemb. MCCCV, nobilissimus « Princeps Domnus *Joannis de Avesnis*, Comes Palatinus Hanno- « niæ, *Primus fundator hujus domûs*. — Le 2 des Ides de » septembre 1305, très-noble prince Monseigneur *Jean d'Avesnes*, » comte Palatin de Hainaut, *premier fondateur* de cette maison. » Ce fut donc en 1298, que fut bénie et finie la chartreuse de Marly, appelée dès lors *Notre-Dame-de-Macourt*, du nom de la terre sur laquelle elle fut élevée (1). Ce fut en ce temps que Dom *Pierre Douchart*, religieux vertueux et de rare doctrine, qui avait conduit et dirigé ses compagnons dès l'origine et à Cambrai même, prit le titre de premier Prieur de la communauté définitivement installée.

Il nous reste une pièce bien curieuse de cette origine de la chartreuse de Valenciennes ; c'est la charte de fondation du couvent, donnée en cette même année 1298, par le comte Jehan d'Avesnes. L'original de cette précieuse charte avait été perdu et enlevé lors des guerres de Louis XI, mais il paraît que les Chartreux conservaient chez eux un vieux tableau où l'on représente le comte de Hainaut entouré de ses seigneurs, et donnant aux nouveaux religieux ses lettres patentes qui leur octroye des biens. Non seulement les personnages, le cloître, et les accessoires du tems se trouvaient reproduits consciencieusement sur ce tableau, mais on y avait encore poussé la précaution jusqu'à copier exactement le texte original de la charte écrite, sur celle qui était peinte au tableau. Cette relique du couvent des chartreux n'a pas été détruite comme le monastère lui-même ; elle est tombée dans les mains de M. *Ducas*, archéologue de Lille, qui l'a sauvée du naufrage ; nous devons à son obligeance d'avoir pu copier sur son tableau cette charte de fondation, et de pouvoir aujourd'hui l'offrir

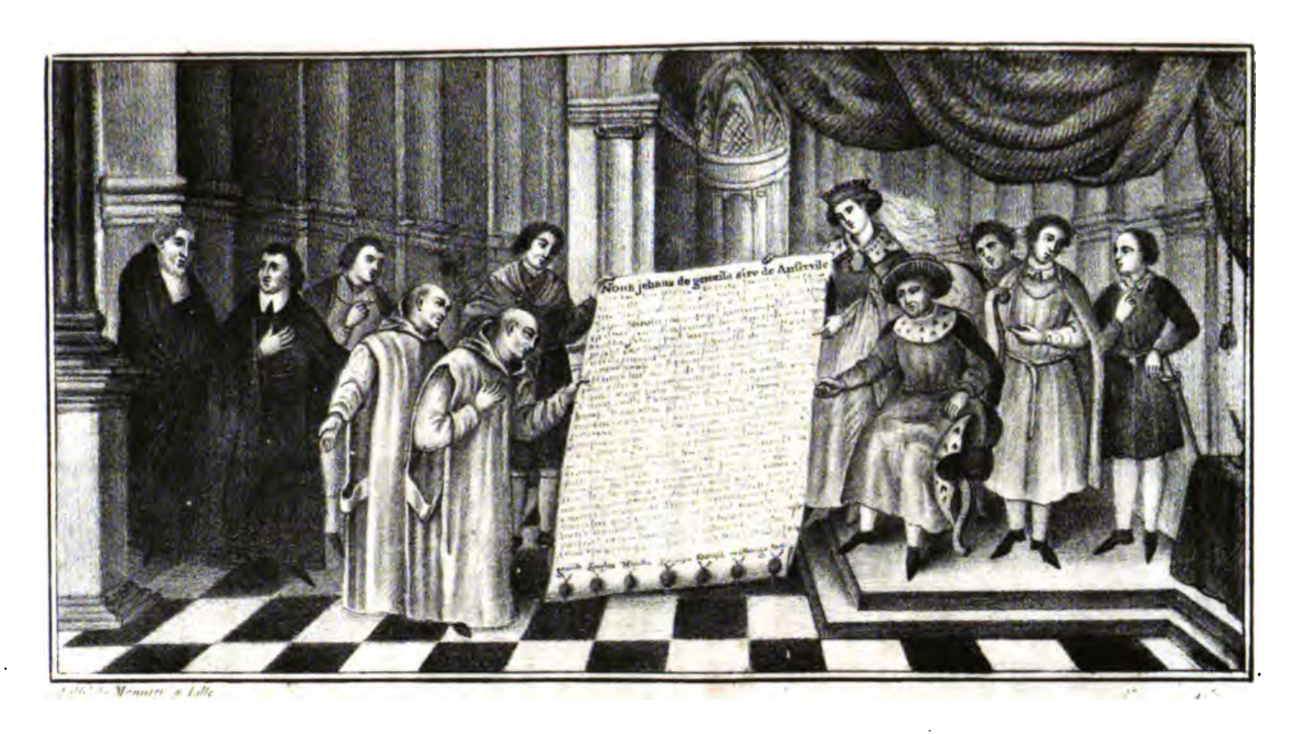
---

(1) *Macourt* signifie lieu près d'une rivière : *Ma*, habitation, *cwr*, (prononcez *cour*) rivière. (*Bullet*, mémoires de la langue celtique, tome I, pag. 310).

à nos lecteurs avec la représentation réduite de cette vieille peinture. C'est un de ces souvenirs comme nous aimons à en reproduire dans notre recueil. Voici la charte en entier dont nous laissons la garantie d'authenticité sur la conscience et à la charge des bons pères, qui la firent copier et peindre, afin que ce soit à toujours *chose ferme et durable :*

Nous Jehans de Gennile sire de Auferoile. Jehans Sauses sire de Boussoit. Nicoles de Houdayn sire de Espinoit. Maitres Bauduins dou Kesnoit doyen de Songnies. Jehans de Malbuege canoine de Songnies Jehans de Biaufort et Lotars dis membiers recheveres de Haynau home de fief a noble home no tres chier signeur le conte au Haynau. Faisons savoir a tous ke nous a chon apiellé et asamblé come home de fief al werp al heritanche et as autre choses faites bien et a loy dont mention est faite es lettres no chier signeur le conte devant dit des queles li teneurs est tele.

Nous Jehans d'Avesnes cuens de Haynau a tous fiaubles de Sainte eglise presens et a venir ki ches presentes lettres verrons ou orons salut en notre Signeur, permanable connente chose soit a tous ke nous recordable de l'escriture ki dit souvengne-toi de tes aarans jours et de ta fin et de l'autre ki dit comme li iaue estaint le feu ainsi estaint li aumosne le pechiet, et de celi qui dit fais bien a bons, et aussi de celi ki dit voies a cui tu dônnes. Par grande devotion par saine deliberation de le volonté dou consentement et de le areanche et dou conseil no chiere compaigne et espeuse Phelippe contesse de Haynau pour le remede et le salut de nos ames et des ames de nos anchisseurs et nos hoirs et sucesseurs. Pensée et considerée l'estoire religion le devotion et le sainté de l'ordene de Chartreuse avons en l'honneur de Dieu de le Vierge Marie se chiere mere et de tous Sains fondée et estorée une priorée ou une mai-



FONDATION DES CHARTREUX DE MACOU A MARLY-LEZ-VALENCIENNES.

d'après un Tableau du Cabinet de Mr Ducas de Lille.

son de devant dit dou notre et a notre coustre en notre ville de Marlis dalès Valenciennes en le maison et ou cheu ke on appielle Macoure et en apendanches et les avons ja merche Dieu doté et assennée de plusieurs biens et de plusieurs choses che apres. nommé etc. etc. et proumesimes et promettons en bonne foi pour nous pour nos hoirs et nos successeurs contes de Haynau à tenir et faire tenir et warder et a warandir contre tous au prieur et as freres devant dis et a leurs successeurs le prioret le maison et toute le choses devant dittes paisieulement et fermement a toujours et a chou astraignons nous, nous et nos hoirs contes de Haynau, au prieur et as freres devant dit et a leurs successeurs fermement. Et en voulons etre tenu come souverain et bon wardin : en toutes ches choses faites gracieusement et liberaumen si comme dit est devant a le louange et a se honneur de notre Signeur pour chou ke elles ne puissent etre destourbés, violées retracties amenties, ou ke on ne puist de rien faire ou aller en contre a notre tans ou au tans de nos successeurs : renonchons nous, pour nous et pour iaus à tous remedes et a toutes ayue de droit escrit de loy mondaine de coustume ou de constitution de le conté ou de l'empire et a toutes autres choses ki grever poroient au prieur et as freres devant dits ou a leurs successeurs ou porter aucun damage ou prejudice en tout ou en partie et volons et entendons et octrions pour nous et pour nos successeurs que ches choses soient estaules et duraules a toujours. A ces choses dites voire et ordonner si comme dis est furent tel notre fiauble hommes de fief assemblé : et appillé si souffisamment comme il affiert en telles choses : sil est ascavoir Jehans de Genuiles sire de Aufervile. Jehans Sauses sire de Boussoit. Nicholes de Houdain sire de Espinoit. Maistre Bauduin dou

Kesnoit doyen de Soignies. Jehans de Malbeuge canoine de Soignies. Jehans de Biaufort et Cotars dis li membliers recheveurs de Haynnau : Et en memoire en surete permanauble des kes choses nous avons ces presentes lettres sailées de notre saile et au prieur et as freres devant dis ou nom de leur maison en temoignage de vérité. Données l'an de grace mil deux cent quatreving et dix wit le jour saint Thumas l'apostle. En recorchanche en temoignage et en perpétuel memoire des queles choses, nous par comun avoir avons mis nos saiaus a cest escrit che fut fait si come contenue est es dites lettres no signeur le conte devant dit en le Sale a Valenchiennes en l'oratoire nostre chiere dame Phelippe contesse de Haynnau, l'an de grace mil deus cens quatrevins dis et wit, le jour saint Thumas l'apostle.

Sceau de : Gennile. S. de Sause. S. de Houdin. S. J. d'Avesne. S. Kesnoit. S. de Malbeuge. S. de Biaufort.

Pour compléter ce document, il faut y ajouter ce qu'on lisait à la fin de l'obituaire de ce monastère, sur le don fait à sa première fondation par messire *Jehan de Beaufort* que l'on vient de voir figurer dans la pièce précédente :

Che sont les terres que feu Monsr Mre Jean de Beaufort de bonne recordation, trésorier de saincte Croix, donna en sa première fondation en l'église des Chartreux-lez-Valentienne, premièrement : XX huitelées de terre tenant as terres de Berlaimont et Jean le Père ; item trois muis le tiercke d'un witelées et XXV verges de tierre tenant à le Cauchie au debout devers Aulnoit, item LXIIII witelées que terres, que prez, que pasture, gisans en costé la maison de Vult au lieu qu'on dict à Esklepons, pour lequel dons sommes tenus et obligiés tous les ans célébrer solennellement à nostre église, trois obits dont le

premier est le IIIe jour du mois d'apvril, le IIe le dernier jour de may et le IIIe le XXVI de septembre. Les lettres du présent don et des estolpes furent perdues avecq plusieurs aultres lettres. du temps des guerres, après la mort du feu duc Charles de Bourgogne, quant les François par le commandement du roy Loys XIe de ce nom vindrent camper lez notre maison pour aller au Quesnoy, lors furent les religieux contrains de leurs transférer à l'hostel Dieu à Valentiennes pour seureté. »

Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, promoteur de la fondation de la chartreuse de Macourt-lez-Valenciennes et protecteur des saints hôtes de cette retraite, y resta attaché durant sa vie et laissa un souvenir à ses protégés après sa mort. Etant décédé le 5 décembre 1297, en terre sainte, selon les uns, sur la route de la Palestine selon d'autres, son cœur fut rapporté au monastère de Flines, et son testament étant ouvert, on y vit qu'il léguait aux chartreux de Marly, une magnifique bible manuscrite en douze volumes in f°, propriété précieuse et rare au XIIIe siècle. Jean d'Avesnes, Comte de Hainaut et la Comtesse Philippe, sa femme, héritiers naturels du prélat, craignirent sans doute que ce legs ne fut un jour perdu pour le pays qu'ils gouvernaient; aussi, avant de le délivrer, exigèrent-ils, par acte authentique, une promesse des chartreux de ne jamais vendre, donner, ni engager la bible de l'Evêque Guillaume; ils renonçaient, en outre, à l'emporter avec eux dans le cas où ils seraient obligés de quitter le comté du Hainaut. Ce cas échéant, ils devaient la remettre au comte ou à ses successeurs. Cette charte, datée de la veille de Pâques de l'an 1300, existe en original aux archives de la Chambre des comptes de Lille, revêtué du sceau de la chartreuse et de la maison du val de St.-Pierre près Cambrai (1). Le parchemin qui constate les mesures de précaution prises par le comte de Hainaut a été conservé, mais que sont devenus les douze curieux volumes

(1) Cette charte existe aussi en copie dans le 4e cartulaire de Hainaut, pièce 91, archives de la chambre des comptes à Lille, et se trouve mentionnée dans les *Monuments anciens* du comte de St.-Génois, in-f°, tome 1er, page CCC XXX, année 1300. H. n° 186. — *Ibidem*, tome 2e, p. DCCCXCIV, extrait en français.

de l'évêque ? Non seulement ils sont sortis du Hainaut, mais il y a tout lieu de croire qu'ils n'existent plus.

Cette famille de Hainaut fut la providence des humbles chartreux de Macourt. Nous voyons qu'en l'année 1311, le chapitre général de l'ordre, assemblé à la grande chartreuse, délivra des lettres de participation aux prières, en faveur de Guillaume, comte de Hainaut, en considération de la somme de cent livres qu'il avait donnée pour bâtir la chartreuse de Macourt, près Valenciennes, fondée par ses prédécesseurs. Telle était alors la manière de reconnaître les dons que les nobles seigneurs faisaient aux monastères. Ces devoirs religieux rendus aux morts entraînaient les vivans à suivre leur exemple et à mériter la même reconnaissance : c'est ainsi que s'étendirent et s'enrichirent tant de congrégations religieuses qui couvrirent plus tard le sol fertile des Pays-Bas.

A peine les chartreux de Marly eurent-ils quelques années d'existence que déjà ils avaient des imitateurs dans le pays et qu'on leur demandait des religieux. Gautier, seigneur d'Enghien, ordonna par son testament en 1309, de bâtir une chartreuse à Hérinnes, dans le lieu où il y avait une chapelle et un ermite pour honorer l'image de la vierge qui y opérait des miracles ; les exécuteurs du testament ne crurent pouvoir mieux faire que d'appeler quelques chartreux de Marly près Valenciennes, pour fonder cette nouvelle maison et y adorer Dieu dans le silence.

En moins d'un demi-siècle l'église de la chartreuse de Marly fut changée de place trois fois. Elle fut d'abord élevée au lieu où depuis ces bons pères établirent leur grange. Ne la trouvant bientôt plus à leur taille, ils la reportèrent à l'endroit qu'ils convertirent ensuite en un réfectoire. Cette seconde église fut dédiée le jour de la chaise de St.-Pierre en mai de l'an 1300 (1).

---

(1) Nous ne savons où Delewarde (*Hist. générale du Hainaut.* T. 4, livr. X, p. 41) a pris que la première église des Chartreux fut consacrée par Guy, évêque de Cambrai, le 22 février 1304 ; ce qui fut un grand sujet de joie pour le comte Jean d'Avesnes, qui mourut le 12 septembre de la même année.

En 1339, messire Jacques de Maubeuge, chanoine de Cambrai et d'Arras, personnage opulent et de grande autorité dans le diocèse, fit élever aux chartreux, qu'il aimait et protégeait, une église plus magnifique et en un lieu plus commode que celle qui existait. Il dépensa pour cet édifice, construit en style gothique pur, la somme de 6,000 ducats de Florence : l'obituaire du couvent nous en a conservé l'exacte mention (1). En 1343, ce temple fut achevé, et le 5 mai de la même année, Gui de Ventadour, évêque de Cambrai, venu d'un pays et d'une famille de chanteurs troubadours, bénit solennellement la nouvelle église, sous le prieuré de *Dom Henry*, lorrain de nation, qui alors dirigeait la chartreuse. Cet événement a été ratracé plus tard par un autre prieur de la maison, *Jean Morocourt*, bon poète et bon religieux, qui chantait ainsi ce fait historique de la chartreuse :

Mille anni ruerant et quadraginta decembres
Cum tribus, ac decades numerum cumulare sinebant
Triginta, quando hæc sacrata Ecclesia fertur.

Traduction : « Mille années s'étaient écoulées, plus quarante-
« trois hivers avaient succédé à trente décades, (300 ans) lorsque,
« dit-on, cette église fut consacrée. »

Jacques de Maubeuge (2), qui dès l'an 1330, tenait à Valenciennes la maison ou plutôt le palais qu'on nommait *la cour de Hollande*, à cause du séjour qu'y faisait le prince, mourut quatre ans après l'édification de son église, et, suivant son désir, il y fut enseveli dans le chœur, devant le grand autel, où on lui dressa un

---

(1) Vj Kalend. Janua. Reverendus vir Dominus Jacobus de Malbodio, canonicus Cameracens. et Attrebatens. precipuus benefactor hujus dom. qui preter alia magna dona pro erectione nostræ ecclesiæ exposuit de suis pecunis sex millia florenorum de Florentià, cujus corpus an. sum. altare funeratum est, et anniversaria dies quotannis solemniter celebratur et eo die ex suo mandato monachis plena pitantiæ ministra.. Anno 1347.

(2) En l'année 1350, un *Henry de Maubeuge*, probablement de la famille du bienfaiteur des Chartreux, était seigneur du village de Préseau, aux lieu et place d'*Olivier de Préseau*, auquel il avait succédé.

magnifique tombeau, sur lequel on lisait, dans une planche de cuivre, l'épitaphe suivante :

Malbodio notus Dominus, Jacobusque vocatus
Hic locus huic gratus fuit : est ideo tumulatus.
Hic prudens, humilis semper, veraxque fidelis,
Exclusis telis fraudum, virtute virilis,
Falsis crudelis, veracibus undique lenis.
Complosis velis, succurrens semper egenis.
Corpore decessit, cum Christo mente quiescit,
Fama mori nescit : quia semper ubique diescit.
Non totus moritur justus tunc cum sepelitur,
Vivit justitia ; quem salvet Virgo Maria
Pandunt M. C. ter quater X septem quoque verum
Annum, quo clerum zelanti defuit æther.

Traduction. — « Messire Jacques de Maubeuge, à qui ce lieu fut cher, est ici inhumé. Homme sage et toujours humble, véritable chrétien, ennemi de la fraude, ami de la vertu, il se montra partout et toujours opposé aux méchans, doux aux bons, et libéralement secourable aux malheureux. »

« Sa dépouille mortelle a disparu : son âme repose aux pieds du Seigneur. Sa renommée qui s'étendit au loin, ne saurait périr. Le juste, couché sous la tombe, ne meurt pas tout entier ; il vît par ses actes de justice : que la Vierge Marie lui soit donc propice !

« L'année mil quatre cent et sept fut celle où la vie quitta cet homme de bien. »

Les bords de la Rhonelle, à Marly, étaient si frais et si fleuris, la Chartreuse en rendait le séjour si pittoresque et si calme que Marguerite, fille aînée du comte de Hainaut, qui se maria, en 1301, à Douai, avec Robert, comte d'Artois et oncle de Philippe Roi de France, voulut y avoir une maison de plaisance, à laquelle elle adjoignit bientôt une chapelle ou oratoire à son usage. Le lundi avant la fête de St.-Luc, en 1313, elle lève sur tous ses revenus en Hainaut une somme de 30 livres blancs en faveur de frère *Jean de Kiévraing*, chanoine de Vicoigne, à charge par lui de dire trois messes par semaine partout où elle sera *sinon en sa chapelle de sa maison à Marly-lez-Valenciennes* (1). Cette

(1) De Saint-Genois : *Monuments anciens*. Année 1313, p CCCV. — N° du titre : H 40.

fondation fut perpétuelle et les terres qui furent affectées à la chapelle de Marly ont été amorties par Guillaume, comte de Hainaut, le lundi après l'Exaltation de la Sainte-Croix en 1314 (1).

C'est peut-être de cette même maison de Marly de la comtesse Marguerite d'Artois qu'entendent parler les chroniqueurs lorsqu'ils disent qu'en 1383, une Margueritte, comtesse de Hainaut, veuve de l'Empereur Louis de Bavière, dernier rejeton de la maison d'Avesnes, donna aux chartreux de Marly un sien héritage, sur lequel ces bons religieux édifièrent une porte; et l'an suivant, Jean de Bohême, leur en donna un autre dépendant de sa terre de Coursolre, qui leur était nécessaire pour l'extension et la commodité de leurs constructions (2).

Bien souvent il ne faut pas toute la durée de la vie d'un homme pour établir sa fortune; quelques efforts bien combinés, quelques heureux hasards suffisent parfois pour cela. Il n'en est pas de même des richesses d'un couvent. Il a fallu des siècles pour asseoir sur des bases solides l'opulence de ces nombreux monastères, qu'une seule séance d'une assemblée législative fit évanouir. Ce ne fut donc pas de suite que les chartreux de Marly, les plus modestes des religieux de la province de Hainaut, virent leur cloître parfaitement pourvu et leur bien-être solidement assuré dans l'avenir. Aux bienfaiteurs que nous avons déjà nommés, il faut en ajouter encore un grand nombre qui se succédèrent et qui furent entraînés à être généreux par la vie exemplaire de ces cénobites. En effet, ces disciples de St.-Bruno vivaient dans l'observance d'un silence continuel, qu'ils n'interrompaient que pour chanter les louanges de Dieu; ils jeûnaient tous les jours et s'abstenaient de manger de la chair, même dans les plus grandes maladies. Ils vivaient isolés et dans une cellule étroite et lugubre; cependant on leur permettait de manger réunis un seul jour de la semaine, de peur que leur profond silence, joint à la solitude et aux autres austérités, ne

(1) Deux états de ces terres se trouvent dans Saint-Genois, idem, année 1318. H. N° 41.

(2) Histoire de Valenciennes, par d'Oultreman, page 463.

dérangeât leur cerveau, et ne produisît maints inconvéniens notables. Leur cloture était sévère ; toutefois on tolérait la promenade dans la campagne les jours de récréation. Leur costume était blanc : ils ne quittaient jamais le cilice, et ils passaient en prière la meilleure partie du jour et de la nuit. En prenant leur habit, les chartreux renonçaient à toutes les douceurs humaines, même à l'amitié, car ils ne conversaient entr'eux que le jeudi de chaque semaine. Ce qu'il y a de merveilleux, c'est que tandis que les autres ordres religieux se relâchaient sur leur discipline et avaient besoin de réforme, les chartreux ajoutaient de nouvelles austérités aux anciennes, plutôt que d'adoucir leur règle sévère.

Cette ferveur dans leur foi leur attira maints donateurs qui voulurent avoir leur sépulture au milieu d'eux. *Oulfart de Ghistelle*, *Sr de Waudinpraiel*, chevalier, leur donna, vers 1555, une rente de trente livres sur les bois de Raismes, et eut un beau tombeau dans l'église de la chartreuse où il fut inhumé en 1554. Il en fut de même de *Simon De le Motte*, mort en 1579. Messire *Gérard de Perfontaine* (1), chanoine d'Antoing, fondateur de la bonne maison de l'Hôtel-Dieu de Valenciennes, en 1430, donna en mourant une partie de ses biens aux chartreux et désigna lui-même sa sépulture dans le chœur de leur église. A sa mort, arrivée le 3 février 1444, on lui grava l'épitaphe suivante :

Subjacet huic tombæ de Petra Fonte Girardus,
Vitâ, sermone, doctrinâ ductor ad astra ;
Cuique benignus, ope pius, austerus sibi soli,
Ingenio vivax, verax, virtute repletus ;
Sprevit opes mundi, pompas, luxus et honores,
Arsit amore Dei, cunctis prodesse paratus,
Structa per hunc inopum Domini domus est prope Pauli
Ecclesiam, Deus huic centeno fenore reddat.

Obiit anno Domini MCCCCLIII tertia februarii.

---

(1) D'Oultreman fait de Gérard de Perfontaine, un *chevalier*, et couche auprès de lui, sur sa tombe, dame *Jeanne Vrédielle*, sa femme. Simon Leboucq, de son côté, en fait un *chanoine* d'Anthoing et lui donne une épitaphe toute canoniale qui ne permet guères de supposer qu'il fut marié : lequel croire ? Peut-être ont-ils tous deux raison : on a vu des laïcs obtenir des prébendes.

Traduction : « Sous cette pierre gît *Gérard de Perfontaine,* que sa vie, sa parole et sa croyance ont conduit au ciel ; bon pour tous, riche de piété, rigide pour lui seul, plein de génie, de franchise et de vertus, il méprisa les richesses, les pompes et le luxe de ce monde, pour l'amour de Dieu et le plaisir d'être utile au prochain. Il éleva un asyle aux souffreteux près de l'église de St.-Paul : que Dieu, en récompense, lui rende au centuple l'intérêt de son aumône !

« Il trépassa l'an du Seigneur 1443 */vieux-style/*, le 3 février. »

La famille des *Du Gardin* de Valenciennes est aussi comptée au nombre des bienfaiteurs des chartreux de Marly ; *Simon Du Gardin*, trépassé en 1465 y fut enterré, *Jean Du Gardin*, généreux protecteur du couvent, mort le 15 janvier 1505, y eut son tombeau où l'on déposa également la dépouille mortelle de *Marie Creste*, sa femme. Plusieurs autres personnages du pays y furent également inhumés.

Mais les plus riches monumens sépulcraux de la chartreuse furent les tombes des Seigneurs d'Aymeries, grands-baillis du Hainaut, maréchaux et veneurs héréditaires de la province, dont l'un, peu de tems avant de mourir, fit une donation à ces religieux, en janvier 1494, à charge par eux de célébrer tous les ans, suivant l'usage de l'Ordre, un obit pour ses prédécesseurs et pour lui après sa mort, en présence du receveur de la Salle-le-Comte de Valenciennes, ce que frère *Charles Sarraes*, prieur, accepta par une promesse passée le 25 novembre 1495 (1).

Il était tems : le seigneur d'Aymeries mourut peu après, et de magnifiques obsèques lui furent faites à la chartreuse, où on lui éleva, pour lui et pour les siens, un superbe mausolée. On y lisait l'inscription suivante :

Chi gist noble et puissant seigneur, Messire ANTHOINNE ROLIN, chevalier seigneur d'Authun, d'Aymeries et de Lens, Mareschal et Veneur héréditaire de Haynault, en son temps Grand Bailly et Capitaine géné-

(1) ST.-GENOIS : *Monuments anciens :* année 1495. Pièces n° 192. H.

ral dudit pays, qui trespassa l'an de grace mil CCCC. IIII$_{xx}$ XVII, le IIIIe jour de septembre. Et emprès luy, noble et puissante Dame, Dame MARIE DAILLY se compagne et espeuse, qui trespassa l'an de grace mil CCCC. IIII^{xx} XVIII, le VIIIe jour du mois de juing. Priés Dieu pour leurs ames.

Au dessous brillait celle de Louis Rolin son fils et de dame Gille de Berlaimont sa femme; elle était inscrite en lettres d'or comme suit:

Chi gist noble et puissant seigneur sire LOYS ROLIN, chevalier, seigneur d'Authun, d'Aimeries et de Lens, Mareschal et Veneur héréditaire de Haynau, filz de Messire ANTHOINNE ROLIN, en son temps Grand Bailly et Capitaine général de Haynau, et fina ses jours ledict Loys, l'an M. V^{c} XXVIII, le XVII de septembre. Priez pour son ame.

Chi gist très-noble et vertueuse Dame GILLE DE BERLAIMONT, espeuse de très-noble chevalier sire LOYS ROLIN, lesquelz ensemble, esprins de grande dévotion, furent fondateurs de ceste chapelle, et trespassa ladicte Dame, l'an de grace M. V^{c} XLV, le XIIII de décembre. Priez pour son ame.

Cette dernière inhumation eut lieu sous le prieuré de *Jean Morocourt*, savant chartreux, qui, né à Tournai, prit le surnom latin de *Nervius*, par suite de la prétention de cette cité d'enlever à Bavai la gloire d'avoir été la capitale du pays des *Nerviens*. Morocourt, après avoir jeté quelques rayons de gloire par ses écrits sur la chartreuse de Marly, qu'il dirigea longtems, s'y éteignit le 12 octobre (1) 1548; il était poëte latin assez estimé et fort loué de son tems. Ses vers ont pour sujet la vie de St.-Bruno fondateur de l'ordre, celle de Saint Hugues qui aida à l'établissement de la grande chartreuse (2), et enfin une longue et plaintive élégie contre les Luthériens. L'auteur, en se plaignant des

(1) Philippe Brasseur, dit *le* 15 *octobre*; Valère André, Foppens et Paquot adoptent la date du 12 *octobre*.

(2) Ces poèmes ont été librement traduits en vers français, par un autre prieur d'une chartreuse de la Champagne, sous le titre suivant: *Description de l'origine et première fondation de l'ordre sacré des Chartreux naifvement pourtraicte au cloistre des Chartreux de Paris, tradr. par François Lary, prieur du couvent de N. D. La Prée-lez-Troyes*. Paris, Guillaume Chaudière, 1578, in-4°. 32 feuillets.

hérétiques dans ses vers, semblait avoir le pressentiment qu'un jour les sectateurs de Luther et de Calvin jetteraient ses cendres au vent et ruineraient son monastère de fond en comble. Tous ces poëmes réunis ont été imprimés à *Anvers*, chez Jean *Crinitus*, 1540, in-4°. Ils sont tous datés de Marly et furent composés sur les bords tranquilles de la Rhonelle. Peut-être furent-ils inspirés par l'agréable situation du lieu ; ce qu'il y a de certain c'est que depuis le transfert du monastère de Marly *intrà muros*, on n'a pas entendu dire qu'aucun chartreux Valenciennois fut devenu poëte.

La vie et les chants du prieur Morocourt avaient cessé depuis dix-huit ans, lorsque la chartreuse de Marly reçut le coup le plus terrible. En 1566, les calvinistes avaient des réunions nombreuses dans la banlieue de Valenciennes, la Réforme y faisait des progrès, les ministres protestans prêchaient devant des auditoires de cinq à six mille personnes et échauffaient toutes les têtes. Ces conciliabules émurent la gouvernante des Pays-Bas qui manda à Bruxelles quelques membres du Magistrat et des habitans influens choisis parmi les novateurs, pour prendre des mesures d'ordre et de tranquillité. Tandis que ceux-ci étaient à Bruxelles, on y reçut la nouvelle que les calvinistes d'Anvers, après avoir fait une irruption dans les églises, y avaient renversé les effigies des saints, les reliquaires, les orgues, les tombeaux, et tout ce qui était l'objet de la vénération des catholiques, ce qui les fit surnommer *Brise-images*. Aussitôt que cette nouvelle se répandit, deux des notables Valenciennois, faisant partie de la députation à Bruxelles, montèrent à cheval et vinrent à bride abattue avertir leurs co-religionnaires de ce qui se passait à Anvers. Leur récit monta les esprits, il y eut une réunion organisée pour le lendemain qui était un samedi, jour de la Saint Barthélemi, 24 août 1566 : dès la pointe du jour, tous sortirent en armes et se portèrent avec furie dans les lieux saints pour y briser les images. Lorsque ce saccagement fut terminé en ville, ils coururent dans les campagnes et se ruèrent sur les monastères sans défense. La chartreuse de Marly ne fut pas oubliée. Les Huguenots y firent un horrible dégât : non seulement ils renversèrent les statues et détruisirent les tableaux, mais on les vit aussi ruiner les autels, les fonds baptismaux, et les sépulcres ; briser les cloches, les orgues, les

ciboires et les calices ; déchirer les chappes , surplis et ornemens d'autels ; brûler les châsses et reliquaires , les livres , chartes et missels servant au service divin. Enfin , ils chassèrent les pauvres religieux hors de leurs cellules et demeure , et les obligèrent à se séparer et à se réfugier en divers lieux pour y trouver le calme et la sûreté.

Ce n'est pas tout encore : jusqu'ici la chartreuse de Marly n'a éprouvé que le sort qu'on fit subir à Fontenelles , à Vicoigne , à St.-Saulve et à tous les monastères placés sous les coups des brise-images ; une calamité spéciale lui était réservée. Les Calvinistes s'emparèrent du pouvoir à Valenciennes, repoussèrent les ordres de la gouvernante des Pays-Bas et levèrent l'étendart de l'indépendance civile et religieuse. La ville voulut soutenir un siége contre les forces que la gouvernante envoya contre elle ; à l'approche des troupes commandées par le comte de Ste.-Aldegonde Noircarmes , lesValenciennois , sous le prétexte que la chartreuse de Marly pouvait servir aux assiégeans pour se mettre à couvert , firent une sortie pendant laquelle ils démolirent le monastère et ses dépendances , déjà abandonnés par ses hôtes jadis si paisibles , et rasèrent le tout au pied. C'est ainsi qu'après trois siècles d'existence , dans une belle et fertile campagne , la chartreuse de Notre-Dame-de-Macourt , à Marly, tomba pour ne plus se relever dans les mêmes lieux !

Quelle trace du séjour des enfans de St. Bruno retrouver aujourd'hui sur les bords de la Rhonelle? A peine en connait-on. Une fontaine, portant le nom des chartreux , est tout ce qui reste d'eux à Marly ; une petite ferme , qui a été longtems une guinguette de faubourg , et une fabrique de sucre , occupent une bonne partie de l'enclos des religieux. On dansait où ils priaient , on fait fortune où ils firent vœu de pauvreté ; l'industrie moderne fait bouillir et gronder la vapeur, là où les orgues accompagnaient les hymnes du Seigneur ; un obélisque de machine s'élève fièrement dans les airs au lieu même où la modeste flèche gothique des chartreux en soutenait les cloches argentines ; la terre , fertile encore aujourd'hui comme autrefois, est la seule qui n'ait pas changé : en bonne mère , elle donne ses fruits au laboureur moderne comme elle les donnait aux chartreux du moyen-âge. Seulement , lorsque le soc

de la charrue trace rapidement son sillon sur la rive gauche de la fraîche Rhonelle, il fait jaillir de loin en loin des fragmens de décombres ou d'ossemens, poussières réunies de la chartreuse et de ses vieux habitans!

---

§ II. LA CHARTREUSE DE VALENCIENNES.

(1575-1791.)

Contemplez ces pieux ermites,
Ces saints, ces savans cénobites,
Dont *Bruno* régla les loisirs,
Et dont les hymnes de louanges
Au séjour qu'habitent les anges
Montent sur l'aile des zéphirs.

LE COMTE DE MARCELLUS.

Les Chartreux, sans autel, sans abri, quittèrent les rives, si longtems fortunées pour eux, de la limpide Rhônelle, sous la conduite de dom *Jean de l'Ecluse*, leur prieur, homme de tête et d'intelligence, qui dirigeait le monastère depuis l'an 1557; ils allèrent chercher un refuge dans les couvens préservés de la furie des iconoclastes. Ils emportèrent avec eux leurs saintes reliques, vrai Palladium, qu'ils n'osèrent confier à la garde de personne. Peu après la ruine du cloître de Marly, des hommes pour qui les cendres des morts sont sacrées, prirent le soin de réunir les ossemens des Rolin d'Aymeries et de leurs femmes, dont les magnifiques tombeaux avaient été brisés, pour leur donner un asile convenable à Valenciennes, dans une chapelle de l'église de l'abbaye de St.-Jean, consacrée à cette même famille d'Aymeries.

Cependant les Réformés n'avaient pu tenir longtems à Valenciennes; le comte de Noircarmes fit le siège de cette ville, qui se rendit bientôt et demanda merci. Il y eut une réaction terrible: les excès des brise-images s'étaient fait sentir sur les statues, les tableaux, les autels et les tombeaux, ceux de leurs ennemis allèrent plus loin; le sang coula à flots: l'émigration des principales familles, la confiscation des biens des coupables, la ruine du commerce, la suppression des priviléges communaux, telles furent les suites de cette révolte déplorable, qui fit faire des pertes irréparables aux deux partis, pertes que rien ne balança dans la suite.



La tranquillité, ou du moins un calme qui tenait de celui des tombeaux, régnant dans Valenciennes, les Chartreux reparurent. Ils avaient éprouvé que la position de Marly, depuis l'invention de la poudre à canon, était doublement dangereuse; qu'à chaque siége de la ville, ils ne risquaient que d'être ruinés et brûlés par les deux partis à la fois; ils tentèrent donc de relever leur Chartreuse, mais de la rétablir dans l'intérieur des murs de la place, comme en un lieu plus sûr, en tems de guerre.

A cette époque d'agitation et de trouble, les locaux vastes et commodes n'étaient pas rares à Valenciennes; les Chartreux avisèrent le vieil et grand hôtel d'Arschot, situé *en la couture,* (en la montée) sur la paroisse St.-Nicolas, et en firent l'acquisition, à la fin de l'année 1574, de la veuve et des héritiers de messire Guillaume de Croy, marquis de Renty, troisième fils de Philippe de Croy, premier duc d'Arschot, etc. Le palais d'un pair de Hainaut du moyen-âge ne parut plus assez vaste pour recevoir les Chartreux : ils achetèrent, en outre, *dix-neuf* petites maisons qui avoisinaient l'hôtel, et ils reçurent des lettres d'octroi du Roi, touchant ces diverses acquisitions, datées d'Anvers, février 1574, probablement avant Pâques, ce qui reporte cette date au commencement de 1575. Par suite de l'activité qu'y mit le prieur dom Jean de l'Ecluse, la première pierre de l'église et du cloître, fut assise le 17 mars 1575, par messire Louis de Berlaimont, archevêque-duc de Cambrai, qui, le même jour, bénit et consacra le cimetière, sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste.

Avant d'aller plus loin, il convient de jeter un regard en arrière sur l'emplacement, tout-à-fait historique, choisi par les Chartreux pour devenir un séjour de retraite, de méditation, et de pénitence.

Un vieux proverbe, souvent mis en avant par les gens prudens, dit que les *murs ont des oreilles ;* s'ils pouvaient avoir des langues, pour raconter tout ce qu'ils ont entendu, cela serait bien plus curieux. Nous voudrions qu'un tel miracle se réalisât pour la maison des Chartreux de Valenciennes : elle a été occupée par des hôtes si différens, les évènemens qui se sont accomplis dans cette enceinte, parfois guerrière, parfois profane, puis enfin sacrée, sont si dissemblables, qu'il faut sortir du cercle d'i-

dées qui nous occupe depuis le commencement de cet article, pour en donner la plus légère idée.

En ne remontant seulement qu'au commencement du siècle où les disciples de Bruno s'y transportèrent, nous verrons que le local, appelé depuis *la Chartreuse*, était, en l'an 1500, un des plus riches hôtels de Valenciennes, appartenant au marquis d'Arschot, un des puissans et illustres seigneurs du Hainaut. A cette époque, les logis des nobles du pays, étaient, même dans l'intérieur des villes, de vastes demeures fortifiées, dans lesquelles on mettait des garnisons au besoin, et que, pour cette raison, on appelait *maisons fortes*. C'est ce qui arriva, en l'an 1525, à l'habitation dont nous parlons. Le duc de *Suffort*, qui commandait les Bourguignons y mit de l'artillerie et des gens de guerre, et en fit une véritable *bastille* au centre de Valenciennes, dont elle occupait un point élevé. Cette mesure fut prise par ordre de l'empereur Charles-Quint, en crainte des français qui menaçaient les frontières des Pays-Bas. Le 28 mars 1524, cet attirail guerrier fit place à des dispositions de fêtes et de réjouissances magnifiques pour le baptême de la fille du marquis d'Arschot, solennité qui amena, dans cette noble demeure, une foule immense de gentilshommes Hainuyers, attirés par leur parenté avec le noble marquis, et par l'appât d'obtenir quelque renom dans les tournois qui devaient couronner cette brillante cérémonie.

De semblables fêtes eurent lieu dans le même local et avec encore plus de pompe, à l'occasion de la naissance d'un héritier mâle du marquis, qui naquit le 10 juillet 1526, *à juste terme*, dit l'histoire, *avec l'aide de Dieu et de la Vierge Marie*. Le baptême eut lieu, cette fois, à l'église Saint-Nicolas, voisine de l'hôtel. Les parrains étaient le seigneur Philippe de Ravestein, venu de Cambrai exprès pour la cérémonie, et le comte de Montcornet, oncle de l'enfant. La marraine fut madame de *Saint-Py*, belle tante de l'accouchée. La splendeur du cortége, le nombre des flambeaux allumés, le luxe des cadeaux et la richesse des fonts baptismaux, renouvelés et couverts de drap d'or, se trouvèrent en rapport avec la noblesse des seigneurs qui figuraient à cette solennité.

Après le baptême, le marquis tint *cour plénière*. Le prévôt de

Valenciennes, *Nicaise Chamart*, seigneur d'Esselberghe, les échevins et jurés de la ville, les dames, demoiselles et bourgeois de la noble maison du marquis y soupèrent et assistèrent ensuite à un brillant tournoi : c'était souvent ainsi que nos respectables ayeux finissaient leur journée de fête et couronnaient un grand banquet. Un Piémontais, nommé messire *Bernardin de Valpergne*, seigneur de Candie, docteur en médecine, accompagné d'un bon gentilhomme de la maison du marquis, nommé *Guillaume Fornye*, tinrent la lice contre tout venant et portèrent de beaux coups de lance, dans l'endroit même où depuis il ne dut se donner que des coups de discipline. L'histoire parle longuement de la belle contenance que les magistrats de Valenciennes firent au souper où ils se comportèrent dignement, mais elle passe sous silence celle qu'ils tinrent au tournoi. Il apparaît que ces graves fonctionnaires ne furent point très désireux de recevoir de glorieux horions, ni de nobles bourrades ; au reste, il n'eut pas été étrange de voir nos échevins couverts de fer, et nos licenciés armés de pied en cap, puisque les docteurs en médecine, à qui, depuis, il n'est resté que la lancette, faisaient alors, en champ clos et la lance au poing, des meurtrissures qu'eux-mêmes pouvaient ensuite se charger de guérir.

Toute cette brillante famille des d'Arschot, prédécesseurs des Chartreux en ce lieu, périt dans les combats du XVIe siècle ; ces mêmes troubles de religion qui avaient chassé, de Marly, les pauvres Chartreux, enleva en Hainaut les hôtes de l'hôtel de Renty : celui qui y résida le dernier, et dont la veuve, Anne de Renesse, céda la place au prieur dom Jean de l'Ecluse, mourut, jeune encore, en son château de Renty, le 1er août 1565 ; il était chevalier de la Toison d'or, et colonel de mille cavaliers légers, dans les armées du Roi d'Espagne, Philippe II. Il fut inhumé dans l'église de Chièvres, en un magnifique tombeau qui reçut plus tard, sa veuve, morte à Condé.

La nouvelle église des Chartreux, placée, à droite en entrant, dans l'enclos et dans la partie élevée du terrein, fut consacrée et bénie le 22 juillet 1582, par l'évêque de Chalcédoine, *André Francquart*, suffragant de l'archevêque de Cambrai. Il la dédia à la mémoire et en l'honneur de l'Annonciation de la Vierge Marie et

des saints Bruno et Hugues, patrons et fondateurs de l'Ordre ; il en fixa la dédicace au dimanche précédant immédiatement la fête de Ste.-Marie-Magdeleine, et octroya 40 jours d'indulgence à tous ceux et celles qui visiteraient l'église le jour anniversaire de la consécration. Enfin, suivant l'usage de l'époque, tout en bénissant le grand autel dû chœur, il y déposa de notables reliques de plusieurs saints, pour exciter davantage la piété des fidèles.

Dom Jean de l'Ecluse, prieur et l'on peut dire restaurateur des Chartreux de Valenciennes, ne s'arrêta pas dans ses constructions. Outre les églises, les chapelles et les lieux où la communauté religieuse avaient coûtume de se réunir, il voulut que chaque Père eut comme une petite maison indépendante du reste du couvent. Ces logemens privés étaient composés de quatre compartimens qui pouvaient être, pour l'étendue, comparés chacun à la Chartreuse de Gresset : on y voyait une petite anti-chambre, un cabinet de travail où se trouvaient des outils, un oratoire et une chambre à coucher. Le tout était précédé d'une petite cour et d'un jardin particulier.

L'actif prieur ne se contenta pas seulement de ces bâtisses intérieures, il construisit aussi à l'extérieur des petites maisons, sur la rue, propres à être louées à des serviteurs ou à des cliens du couvent ; ce qui fut l'objet de vives doléances de la part du prieur de St.-Saulve et du pasteur de St.-Nicolas, qui s'adressèrent, le 20 mars 1585, au conseil de la ville, puis au conseil privé, pour se plaindre de ce que l'agrandissement des dépendances du cloître menaçait d'envahir une bonne partie de la paroisse. La portion de ces maisons qui forme le coin de la rue des Chartreux et de celle de Mons, existe encore aujourd'hui; on en reconnaît facilement la construction ancienne : l'on voit à l'angle, et au premier étage, une niche gothique, veuve en ce moment de la madone qu'elle abrita jadis.

Il deviendrait fatigant d'énumérer la liste des saintes reliques que le prieur se complut à rassembler dans son église et ses chapelles ; il suffira de savoir qu'il y en avait de toutes sortes, depuis les parcelles de la vraie croix et autres objets vénérés qui appartinrent au Christ, jusqu'aux restes des apôtres, des martyrs, des

saintes vierges et des bienheureux. La liste en est énorme, le pieux et consciencieux Simon Leboucq n'a pas manqué de la donner dans son *Histoire Ecclésiastique de Valenciennes*.

Dom Jean de l'Ecluse fit aussi bénir tous les autels particuliers de son église, avec une pompe peu commune, ce qui eut lieu dans l'ordre suivant : le second jour de Pâques 1597, Jean Sarrasin, archevêque et duc de Cambrai, dédie les autels de St.-Jean-Baptiste, St.-Michel et Ste.-Agathe, et y dépose maints riches reliquaires. Le 23 décembre 1601, l'archevêque Guillaume de Berghes, consacre ceux de la Vierge Marie, de St.-Nicolas et de St.-Bruno. Le même bénit encore, le 17 mai 1606, l'autel du chapitre en l'honneur des apôtres Pierre et Paul, et le 7 juin 1608, il dédie le dernier autel à Ste.-Marie-Magdeleine. Partout il dépose d'importantes reliques.

Quand l'excellent prieur de l'Ecluse eut achevé tous ses travaux, quand il eut complété sa métamorphose d'un hôtel somptueux et doré d'un pair de Hainaut, en une austère Chartreuse, après qu'il eut fait disparaître le dernier ornement profane, pour l'échanger contre des croix, des tableaux du genre de Zurbaran, de Ribéra et autres peintres de nature sévère et triste, de coloris de clair-obscur, dont le talent semble dévoué à orner les thébaïdes et les chartreuses ; à la suite de tous ces travaux menés avec persévérance, suite et intelligence, le vieux prieur rendit l'âme le 21 mars de l'an 1610, après avoir géré le monastère pendant 33 ans. Dieu parut ne vouloir l'appeler à lui, qu'après qu'il eut mit la dernière main à son œuvre. Ce vénérable octogénaire, ayant passé 58 années de sa vie dans les deux chartreuses, fut inhumé dans la chapelle de St.-Bruno, son père et son modèle, qu'il s'était plu à décorer, et on lui éleva un tombeau en marbre avec cette inscription qui résume toute sa vie.

DEO OPTIMO MAXIMO
SACRVM
Domino JOANNI DE L'ECLUSE
MONIMENTVM
Siste parumper hospes, illud te
Hoc SAXVM MONET
CLUSIUS hoc legitur hujus conditor Cartusiæ

Postquam hæreticorum dira rabies illam quæ in
Urbis pomærio florens conspiciebatur solo æquasset
Intra ejus mœnia hanc cœmptam aream,
Sumptus parcimoniâ suppeditante funditùs excitavit.
Annis
LVIII. solitudinem, silentium, carnisque privin. perpetuum
E. D. Brvnonis normâ professus religiosissimè coluit
E QUIBUS
LIII fratribus monendo præfuit, exemplo profuit
In illos lenis, in se rigidus,
XXXIII Galliæ Belgicæ sacros greges
Alternantibus annis lustravit;
Denique cum tantæ in eo virtutum, imo sanctitatis
Fulgerent notæ, universis penè patrv. votis summus
Minister expetitur, verum a majoris Cartusiæ
Moderatore assessor nuncupatur.
Tandem octogenario major, senectu et pietatis
Operibus gravatus, inter suorum suspiria et lacrymas
Animam lubens Deo creatori efflavit,
Die 21 mense Martio, anno 1610.

Traduction : « Passant, arrête-toi un instant devant ce monument consacré à *Jean de l'Ecluse*. Cette pierre recouvre la dépouille mortelle du fondateur de cette chartreuse, relevée dans l'intérieur de ces murs sur un sol acheté par lui, après que la rage des hérétiques eut rasé celle qui florissait dans un des faubourgs de la ville. Cette énorme dépense fut rachetée par son intelligente économie. Durant 58 années, il suivit religieusement la règle sévère de S. Bruno dans la solitude, le silence et la privation de la chair. Pendant 53 ans il dirigea ses frères et leur servit d'exemple ; il fut toujours doux pour les autres et sévère pour lui-même. Les couvens de la Gaule-Belgique furent visités et sanctifiés par lui 33 ans de suite. Alors, comme il brillait en lui tant de signes de vertu et de sainteté, il était appelé comme chef de l'Ordre par les vœux presqu'unanimes de tous les religieux, aussi fut-il nommé coadjuteur de la Grande Chartreuse. Enfin, étant plus qu'octogénaire, accablé par ses travaux et les rigueurs de sa règle, il rendit son âme à Dieu au milieu des larmes et des regrets de ses frères en Jésus-Christ, le 21 mai 1610. »

En récompense des travaux de ce laborieux et vertueux prieur,

le chapitre général de l'ordre des Chartreux a ordonné de lui célébrer annuellement un anniversaire solennel ; ce qui s'observa ponctuellement jusqu'à la suppression du couvent.

A la suite de la mort de dom Jean de l'Ecluse, la Chartreuse valenciennoise eut un siècle de repos. Cet intrépide et actif prieur n'avait rien laissé à faire à ses successeurs. Les bons Chartreux priaient, faisaient chère maigre, mais délicate et bonne, se levaient à minuit pour chanter matines, se promenaient le mardi et le jeudi, hors de leur enclos, sur les remparts de Valenciennes et hors des murs, et le reste du tems faisaient des petits ouvrages en ivoire, en os et en ébène, à l'aide des tours que presque tous possédaient dans leur laboratoire. Ils avaient aussi une bibliothèque commune, assez riche en manuscrits et en imprimés, qui servait à ceux que les charmes de l'étude entraînaient : il faut le dire ici, ce n'était pas la majorité. Leur costume était une ample robe de aine blanche avec un capuchon, ce qui ne les empêchait pas de porter un chapeau tricorne au-dessus, quand ils sortaient du cloître, et de tenir à la main une grande et belle canne en jonc (1).

Si les religieux de St.-Bruno sortaient quelquefois, du moins n'admettaient-ils personne dans leur cloître fermé impitoyablement aux laïcs. Seulement, et le jour du sacre, la procession y entrait, et, avant de s'arrêter dans l'église, parcourait tous les cloîtres, et les jardins ; mais, suivant un ancien usage, outre le clergé, on ne laissait passer, dans cette enceinte, que le nombre strict de vingt-quatre bourgeois.

Les revenus des Chartreux de Valenciennes augmentèrent durant le XVII[e] siècle, par suite de la plus value des terres et de la bonne administration des affaires de la maison. En 1625, ils possédaient la seigneurie de Havène de la Garbette ; des terres à So-

(1) Les promenades favorites des Chartreux, qui ne sortaient que le mardi et le jeudi, étaient le cimetière de St.-Roch, près de l'Escaut, et la fontaine de St.-Bruno, seul souvenir de leur vieille demeure de Marly.

lesmes, à Blaringhem, à Marly et Aulnoy, des rentes héritières et des maisons (1).

En 1710, une difficulté s'éleva entre l'abbaye de St.-Saulve et

---

(1) Nous avons sous les yeux une lettre, datée de la Chartreuse de St.-Omer, le 18 septembre 1709, et adressée à Dom *Landelin Laurent*, procureur de la Chartreuse, qui donne des détails sur la situation des biens de ces couvents pendant la guerre désastreuse de la succession et la fameuse année de disette de 1709. Voici cette lettre qui a aujourd'hui le mérite de peindre la situation exacte de cette époque malheureuse pour nos frontières :

Mon tres vénérable père en Notre Seigneur,

Jay differé a respondre a celle que vous m'avez fait lhonneur de m'escrire datté du deux de juin 1709 parce que Mons. Lenfant m'avoit promis de me faire tenir quelque argent provenant de vostre fermier de Blaringhem ce qui a esté prolongé jusque a present quil ma fait sçavoir quil avoit reçeu trente et un florins seize sols flandres et quil mat fait icy compter, pour laquelle somme je luy ay donné quittance et comme vous nous esties redevable de vingt cincq florins por une partie provenant du Sr. Gerard Bauduin et de treize flo: cincq sols pour les macreuses que je vous ay envoié por une autre partie, deduisant la somme cy dessus il samble que vous nous deverez encore six florins neuf sols. — Nous sommes presentement occupé a faire la moisson qui consiste tout en grains de mars; nous avons du bled que jay fait semer le vingt huict de mars qui commence a meurir, le scorion quon a aussi resemé est engrangé nostre depouille est tres belle pour une année telle que la presente: les bleds et autres grains sont a grand prix et il n'y a point dapparence qu'il diminuront, on a vendu une rasiere de bled nouveau qui a rechapé de lhiver 60 flo: il y en a qui!s l'ont vendu 30 escus cependant le vieux bled au marché ne vaut point plus de 30 a 36 florins la rasière, le scorion 16 flo: les feves 18 flo: lavoine 5 flo: nous navons point esté fort affligé lors que les trouppes ont esté campé aux environs de notre maison, nous avons esté assez bien conservé par le moien des sauve gardes on nous a fait livrer 30 ras: de bled pour le magasin cette année et 150 l'année passé, outre huict cent livres quon nous a quasi fait donner par force pour payer les trouppes lhiver passé, ainsi je compte que le Roi nous doit tout au moins trois mil livres de France et je ne scay point quand nous en serons payé. Ce qui nous est plus a charge sont les contributions, les tailles, la cherté du vin, de quoy pourtant on est dedomagé par la grande cherté des grains; je suis persuadé que de vos quartiers il y a bien dautres miseres et que le nombre des pauvres y est bien plus affligeant; jusque a present nous avons donnez du pain a tous ceux qui se sont presenté, je ne scay point si nous pourrons continuer. Nous avons a peu pres commencé a faire du pain bis pour les religieu[illegible]mps que vous lavez aussi fait pour vostre maison, et du depuis les religi[illegible]e meme content de se retrancher a une demie pinte de vin par jo[illegible] . que les vins sont encore manqué cette année, jay acheté notre provision de [illegible]que a la vandange prochaine; nous avons eu deux pipes de vin de Canarie tres excellent que jay fait sortir de Dunkerque sans payer aucun droit en vertu de nos privileges et qui nous revient a 24 patars le pot. Nous venons dapprendre quil sest donné une bataille tres considerable entre Valenciennes et Mons, je vous prie davoir la bonté de nous en ecrire les particularitez et lestat de la cherté des vivres de vos quartiers. Attendant lhonneur de vos nouvelles je demeure avec tout le respect possible

Mon tres ven: pere

Vostre tres ob: fils et humble serviteur

F. AGATANGE BRUNEAU
chartreux indigne.

De St.-Omer, ce 18 septembre 1709.

L'assurance de mes respects au tres v. p. dom Prieur.

les révérends pères Chartreux ; St.-Saulve ne pardonna jamais à la Chartreuse d'être venue, pour ainsi dire, chasser aux fidèles sur ses terres, et à chaque occasion, l'abbaye se regimbait, et se targuait de son antiquité et de ses vieux priviléges. Le parlement de Flandre trancha le différend en faveur des Chartreux (1).

Les disciples de Bruno avaient été trop tranquilles depuis longtems pour qu'ils ne fussent pas menacés d'une immense catastrophe. La fin du XVIII° siécle devait éclairer leur ruine, mais une ruine complète, sans remède, sans espoir, éternelle. La Révolution française, qui changea tant d'existences, bouleversa et détruisit celle des Chartreux de Valenciennes. La réforme ne respecta point des hommes qui vivaient dans le calme et l'isolement, dans la contemplation et la prière. Dans la nuit du 1er au 2 novembre 1789, on décréta que tous les biens ecclésiastiques seraient réunis aux domaines nationaux. Bientôt la suppression des ordres religieux s'ensuivit. Enfin en juillet 1791, la Chartreuse de Valenciennes fut évacuée. Ce n'était rien encore : les bons cénobites étaient ruinés, mais du moins ils avaient la vie sauve ; cela ne devait même pas durer longtems encore sur ce pied.

Au triste moment de la sortie des pères de leur couvent, ils étaient dix, et deux frères servans ; voici les noms des principaux d'entr'eux : dom *Charles Lecoutre*, de Beuvry, procureur de la maison, âgé de 55 ans ; dom *Bernard Ledoux*, de Brebières, 41 ans ; dom *Chrysogone Honoré*, de Vermeille, 56 ans ; dom *François Dubois*, de Renty, 56 ans ; dom N.... *Crinchon*, de Cambrai ; dom N.... *Duplessis*, de Cambrai, ancien capitaine de ca-

---

(1) L'affaire dont il s'agit ici commença par une requête des abbé et religieux de St.-Saulve, en date du 17 décembre 1700, et placet du 18 janvier 1701, tendant à obtenir, en qualité de patrons de l'église de Marly, de percevoir et lever toutes les dîmes grosses et menues de ladite église, en raison de ce qu'ils payaient annuellement au curé de Marly la somme de cent écus de portion congrue. Un arrêt de la cour du Parlement de Flandre, du 17 juillet 1710, rendu à Cambrai, siége alors de la Cour, débouta de leurs prétentions les abbé et religieux de St.-Saulve, après dix ans d'instance. Les Chartreux restèrent en jouissance des dîmes de l'église de Marly.

valerie, jeune et brillant vicomte, entré dans la Chartreuse, par suite du chagrin que lui donnait sa mère, cause de beaucoup de scandale dans le monde. De ces six religieux, si l'on veut savoir ce qu'il en restait quelques années plus tard, nous allons le dire. Les quatre premiers furent guillotinés sur la Place de Valenciennes, le 15 octobre 1794, avec 5 Ursulines, autant de curés de la ville et des environs, 2 Récollets et 2 vicaires, comme déportés rentrés à Valenciennes pendant l'occupation de cette ville par les troupes autrichiennes ; le cinquième fut trop heureux de trouver une petite place de scribe au bureau des logemens de la municipalité de Cambrai ; le sixième émigra et ne reparut jamais.

Nous en avons connu un septième, nommé le *père Noël*, homme sans fiel et sans défense, qui sauva ses jours en prêtant le serment constitutionnel, et qui, longtems après la Révolution, fut pendant quelques années, sous-bibliothécaire à Valenciennes. Il est mort il y a quinze ans environ : c'était le dernier Chartreux de la ville.

Le personnel une fois dispersé, le matériel de la Chartreuse fut bientôt abîmé. La bibliothèque fut disséminée : une partie servit à faire des cartouches pendant le siége de 1793 ; ce qui échappa aux artilleurs, aux épiciers et aux pillards est entré dans la bibliothèque de la ville de Valenciennes. On voit encore dans celle de St.-Amand, un beau Ms. in-f°. contenant les ouvrages de La Porte, dit *Joannes* de *Janud*, sous le titre de *Catholicon*, travail imprimé pour la première fois à Mayence, en 1460, par le célèbre Guttemberg.

Le bombardement de 1793 laboura l'église et les chapelles des Chartreux, le joli petit clocher contenant un carillon, à la mode flamande, s'écroula bientôt ; il y avait d'excellentes caves à l'abri de la bombe : elles servirent de refuge aux acteurs et actrices qui se trouvèrent enfermés pendant le siége ; singuliers hôtes que le hasard donna momentanément à la sévère Chartreuse ! Elle devait subir encore d'autres vicissitudes : au commencement de ce siècle, lorsque les ruines fumantes du bombardement étaient à peine balayées, ce lieu fut occupé par M. *Devismes*, ministre protestant qui le convertit en un petit temple réformé, où il prêchait le

dogme de sa croyance. Après la Restauration, nouvelle métamorphose : les frères de la doctrine chrétienne y furent installés. En 1824, on bâtit des classes nouvelles pour eux, on éleva une chapelle dans laquelle il ne fut jamais célébrée qu'une messe, et les élèves du vénérable Lasalle s'installèrent dans l'ancien logis des disciples de Bruno.

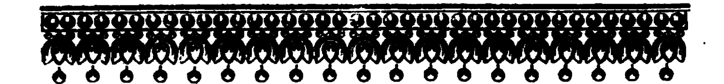
A la suite de la Révolution de 1830, ce vaste local, devenu communal, reçut encore des destinations nouvelles. Une école d'enseignement mutuel, d'après le système de Lancaster, y remplaça les écoles chrétiennes ; on y adjoignit bientôt une école primaire supérieure. Le reste des bâtimens et du terrein servit à fonder une salle d'asile modèle, et à recevoir la société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes. Les directeurs des écoles y sont également logés.

Il ne reste plus que bien peu de traces des constructions faites par les premiers Chartreux sur les bases du vieil hôtel du duc d'Arschot ; cependant, on voit encore en entrant, à droite, dans la maçonnerie de l'école mutuelle, une pierre de taille portant en relief la sculpture du millésime de 1575, date des constructions de dom Jean de l'Ecluse. C'est sans doute, grâce à sa dureté, que cette pierre a trouvé de l'emploi de la part du nouveau constructeur, qui, bien sûrement, n'a pas eu l'idée de placer là un souvenir et une date historiques.

ARTHUR DINAUX.







HOMMES ET CHOSES.

Saladin, curé de la Magdelaine, à Lille.

Philippe-François-Joseph SALADIN, naquit le 15 octobre 1740, dans la petite ville de Beaumont, en Hainaut, qui faisait alors partie du diocèse de Liége, mais qui fut depuis plus justement incorporée dans celui de Tournai ; il fit de bonnes études, entra dans les ordres et se dévoua à la prêtrise.

Les conquêtes de Louis XIV qui avaient divisé les provinces de Flandre et de Hainaut, en Flandre française et étrangère, et en Hainaut français et autrichien, n'avaient en rien altéré les juridictions ecclésiastiques, dont les délimitations remontaient, dans nos contrées, aux anciennes divisions territoriales des provinces romaines. Ainsi, Mons faisait partie de l'archevêché de Cambrai, et Lille était restée dans le diocèse de Tournai. M. Saladin, l'un des meilleurs curés de ce dernier diocèse, fut donc appelé, à la suite de services rendus dans la pénible carrière du pastorat, à l'importante cure de la Magdelaine, à Lille, et devint doyen de chrétienté. Il était béni dans sa paroisse qu'il administrait spirituellement avec un zèle et un dévoûment tout évangéliques, lorsque la Révolution française éclata. Le curé Saladin refusa de prêter le serment constitutionnel auquel sa conscience répugnait; il ne voulut pas non plus émigrer et abandonner ses paroissiens au milieu des dangers qui les entouraient, il resta donc à Lille jusqu'au commencement de l'année 1792, époque vers laquelle la tranquillité intérieure de la ville, tolérablement conservée avant cela, fut tout-à-coup troublée.

M. Saladin continuait à exercer modestement et sans bruit l'office de son pieux ministère, lorsque le 27 avril 1792, le général Théobald Dillon fut repoussé près de Lille par les troupes impériales, supérieures en nombre, dans le combat connu sous le nom d'*Affaire du Pas de Baisieu*. Ses soldats, lui attribuant leur déroute, le massacrèrent et avec lui l'officier du corps du génie *Berthois*. Ces exécutions révolutionnaires et la douleur d'une défaite montèrent les têtes républicaines à Lille, et malheur à ceux qui seraient alors

tombés sous la main des coupe-têtes ! Cette destinée arriva au bon curé de la Magdelaine : le 29 avril, qui était le troisième dimanche après Pâques, il venait de dire la messe chez les dames Ursulines, quand on apprit l'exaltation des Républicains et la fermentation qui régnaient à Lille contre les nobles et les prêtres ; on engagea le pasteur à se retirer pendant quelque tems sous la protection de l'évêque de Tournai, son supérieur spirituel, et à attendre que les tems fussent meilleurs. Le plus difficile était de sortir et de traverser les rues de Lille, de franchir les portes de la ville et les avant-postes de l'armée républicaine. On lui proposa alors de le revêtir des habits d'une femme de la campagne, et de le conduire sous ce déguisement en lieu de sûreté.

Après quelques difficultés venues de la part du pasteur, on parvint à lever ses scrupules et le travestissement fut opéré. Vers deux heures après-midi, le bon curé, traversait le pont St.-Jacques à Lille, dans sa propre paroisse, quand il rencontra un petit garçon qui avait fait récemment sa première communion dans l'église de la Magdelaine. Ce marmot, qu'on aurait pu classer parmi *les enfans terribles* bien plus justement que ceux des modernes caricatures, ne put s'empêcher de s'écrier : *Hé! M. le curé qui est habillé en femme!* Cette parole malheureuse ne fut perdue ni pour les passans, ni pour les sectionnaires, dont une compagnie se rassemblait en ce moment près du pont ; on entoura le prêtre travesti, on lui passa la main sur le menton et l'on s'aperçut facilement de son sexe. Les propos les plus orduriers furent tenus, les têtes s'échauffèrent, le peuple, qui venait de tremper ses mains, peu d'heures auparavant, dans le sang du général Dillon, était avide de celui d'un prêtre ; on terrassa le curé ; les sectionnaires, armés pour la défense de la patrie, se ruèrent sur le citoyen innocent et désarmé, chacun voulut lui donner un coup, et le martyre fut bientôt complet !

On traîna, on mutila ce corps d'un ministre du culte, plein de vie peu d'heures auparavant ; la rage des forcénés républicains s'assouvit sur ce cadavre inanimé, et on finit par le pendre à la lanterne du pont St.-Jacques où il resta jusqu'à la nuit......(1)

---

(1) Il existe une autre version extraite du *Registre aux délibérations du corps municipal de la commune de Lille*, p. 106, sous la date du 29 avril 1792. On y lit : « Enfin, l'ex-curé non conformiste de la paroisse « de la Magdelaine a encore été tué à coups de fusil et ensuite pendu par « les pieds. Ce prêtre avait dîné aux Ursulines, on l'avait vu entrer, on « s'imagina qu'il était allé se réjouir avec ces religieuses de la mauvaise « nouvelle qui nous accablait de tristesse, et on fit le guet à la porte du « couvent pour le voir sortir. Les religieuses s'apercevant de ce mouvement, « et craignant sans doute pour les jours du prêtre, l'habillèrent en femme

Cette mort jeta un véritable effroi dans l'ame de tous les honnêtes gens de la populeuse ville de Lille. M. Saladin y était généralement aimé et respecté: on pleura son sort, on pleura plus encore

---

« et le firent sortir en cet état, espérant de le sauver. Mais hélas ! le sort « en était jeté, il devait périr. En effet, il fut reconnu et tué, ainsi que « nous l'avons déjà dit...... » Signé : *Waymel*, secrét.-greffier.

Une troisième version, donnée par une personne qui se dit témoin oculaire et imprimée dans la *Revue du Nord*, t. V. p. 143, relate ce fait de la manière suivante : « Depuis quelque tems, M. Saladin, qui avait refusé de « prêter un serment réprouvé par sa conscience, était insulté lorsqu'il « sortait de chez lui, ce qui ne l'empêchait pas d'aller remplir les devoirs « de son ministère près des personnes qui n'avaient pas confiance dans les « prêtres constitutionnels. Le jour de la déroute de Baisieux, il passait « dans la rue de la Rapine; quelques *rivageois* lui dirent des injures, et « remarquèrent qu'il entrait chez les Ursulines, par une des portes du « couvent qui donnait dans la rue des Tours. Les *rivageois* guettaient sa « sortie depuis un assez long espace de tems, quand on vint leur dire que « le curé allait sortir par l'autre porte située sur la Place aux Bleuets. Plu- « sieurs d'entr'eux se détachèrent et allèrent se mettre en embuscade dans « la rue Saint-Jacques. Au bout de quelques instans, un sieur *Cornille* « descendit de la Place aux Bleuets, donnant le bras à une dame dont la « tête était couverte d'une de ces grandes coiffes, appelées alors *calèche* ; « ils étaient prêts à tourner par la rue des Jardins, lorsque du bruit qu'ils « entendirent de ce côté les fit changer de direction et prendre par le pont « St.-Jacques.

« Ils avaient à peine fait quelques pas dans ce sens, qu'un homme du « peuple s'approche de la prétendue dame, qui n'était autre que le curé de « la Magdelaine, et lui donna un soufflet si violent qu'il le jeta sur le pavé. « Le sieur Cornille s'enfuit à toutes jambes, et le malheureux prêtre se « roula entortillé dans ses vêtemens jusqu'auprès du pont.

« En ce moment, un cavalier couvert de poussière vint à passer, il mit « pied à terre et s'informa de ce qu'était l'individu terrassé. — C'est un « aristocrate, répondirent les *rivageois*. — N'est-ce que cela ? reprit le « cavalier, nous aurons bientôt fait. — Et il alla froidement prendre un « pistolet à l'arçon de sa selle, puis vint l'appliquer contre l'oreille du « curé ; le coup partit...Le cavalier remonta à cheval aussi tranquillement « qu'il était descendu, et continua sa route. La populace attroupée s'em- « para du cadavre et le pendit à une lanterne voisine, où on lui tira encore « quelques coups de fusil. »

Le *Messager patriote du Nord*, pour 1836, en traitant le fait historique du *Pas de Baisieux*, a aussi relaté la mort de M. Saladin, mais avec un tel esprit de parti, et une partialité si prononcée pour les assassins, que nous ne croyons pas devoir rapporter sa version, en tout contraire aux pièces authentiques. Selon lui, les martyrs de ce jour auraient tous mérité leur sort, puisqu'ils étaient entachés de trahison. L'histoire a depuis longtems fait justice de ces imputations toutes gratuites, inventées pour adoucir, aux yeux du crédule vulgaire, tout l'odieux de crimes impardonnables.

les excès qui conduisaient une populace à des actes de barbarie aussi odieux, et, pour conserver la mémoire de cet honnête homme, un artiste de Tournai, dont nous sommes fâché de ne pouvoir citer le nom, grava son portrait avec le quatrain suivant :

« Du serment sacrilége il rejeta la loi :
« Au sein de la tempête il conserva le calme,
« Et tombant sous les coups, victime de sa foi,
« D'un glorieux martyre il mérita la palme. »

La planche de cette gravure n'a jamais servi ; elle n'a même pu être terminée dans ces tems de trouble, où il n'était pas plus permis de s'occuper d'art que de littérature ; un heureux hasard l'a fait retrouver à un de nos amis. Nous en offrons aujourd'hui à nos lecteurs les premières épreuves qui aient vu le jour, persuadés que nous sommes que les traits d'un homme de bien font toujours plaisir à voir. A. D.

Jacques Froye.

Jacques Froye est un des personnages oubliés dans les *Biographies* dites *Universelles*, qui ont cependant occupé, pendant leur vie, une telle place dans leur pays qu'ils méritent au moins un souvenir après leur mort.

Né en 1528, à Ramousies, près d'Avesnes, selon les uns, au village de Raismes, près Valenciennes, selon d'autres, Jacques Froye, étudia pour suivre la carrière ecclésiastique, et entra d'abord comme religieux dans l'antique monastère de Saint-Lambert de Liessies, de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers l'an 764. Il y devint le disciple, l'admirateur et bientôt l'ami du célèbre *Louis de Blois*, plus connu sous le nom de *Blosius*, pieux et vénérable abbé de Liessies, qui préféra sa solitude à l'évêché de Cambrai que lui offrit l'empereur Charles-Quint, avec lequel il fut élevé. Jacques Froye acquit dans son cloître une grande réputation comme prédicateur, et sa renommée, comme savant dans les langues grecque et latine, dépassa bientôt les murs de son monastère. Le vénérable Louis de Blois étant mort le 7 janvier 1566, son élève et ami écrivit sa vie qu'il publia à la tête d'une édition de ses œuvres latines imprimées à *Cologne*, en 1571, in f°, réimprimées dans la même ville en 1589, à *Paris*, en 1606 et 1622, in-4° et à *Anvers*, en 1632, in-f°, par les soins des religieux de l'abbaye de Liessies et plus particulièrement d'*Antoine de Winghe*, leur 38° abbé, mort à Mons en 1637.

Tandis que son illustre maître vivait encore, J Froye traduisit un de ses ouvrages sous le titre mystique de *Cabinet de l'ame fidelle, où sont contenus le miroir spirituel*, *escrit par Loys de Blois, la bague, la coronne et le coffret spirituels*. Louvain, Jean Bogard, 1565, in-8°, réimprimé par le même en 1596, in-16, avec le nom du traducteur. Ces deux éditions sont également rares et recherchées; un exemplaire de la dernière a été poussé jusqu'à 20 fr. à la vente de M. de Chalabre. Est-il besoin de dire que la piété de l'auteur et le talent du traducteur sont pour peu de chose dans le haut prix de ce rare bouquin et que l'originalité de son titre est, aux yeux des bibliomanes, la plus grande partie de son mérite?

Pour en revenir à Jacques Froye, nous dirons que *Michel du Quesnoy*, 58° abbé d'Hasnon, étant venu à mourir le 20 juin 1569, il fut élu pour le remplacer. Hasnon était une riche abbaye de Bénédictins comme celle de Liessies, le nouvel abbé y prit bientôt une grande importance qui s'étendit aux affaires du pays et particulièrement à celles de Valenciennes, où l'abbaye avait un refuge et une juridiction ecclésiastique, qui comprenait la vaste et antique église de Notre-Dame-la-Grande. Ce fut donc Jacques Froye qui porta le Saint-Sacrement, le 30 juillet 1570, dans la fameuse procession faite dans la ville de Valenciennes, à l'occasion du pardon général accordé par le Pape aux Pays-Bas naguères encore infestés d'hérésie; procession qui arrêta les flots de sang qui coulaient journellement à Valenciennes, par suite des exécutions ordonnées par l'impitoyable duc d'Albe.

Dans l'assemblée des Etats-généraux convoqués à Mons, en 1579, sous la présidence du même duc d'Albe, gouverneur-général des Pays-Bas, nous voyons encore figurer *Jacques Froye*, abbé d'Hasnon, avec son collègue *Antoine Vernand*, abbé de Vicoigne, comme députés de la part des Etats de la province de Hainaut. Ce fait indique assez le rang et la considération dont ce prélat jouissait parmi les membres du riche clergé du pays.

En 1580, les Pères Jésuites furent chassés de Cambrai par le baron d'Inchy, gouverneur, et l'on pourrait dire *usurpateur* de cette ville; ils passèrent à Valenciennes, et furent accueillis avec bonté par les habitans. J. Froye reçut, dans le refuge d'Hasnon, le Père *Éleuthère*, qui prêcha en l'église de Notre-Dame-la-Grande, où il obtint un succès extraordinaire. L'abbé, son protecteur, plaida au grand conseil de la ville pour obtenir un établissement de cet ordre à Valenciennes, et y réussit; en conséquence, le 10 avril 1582, le Père Eleuthère revint de Douai, avec quatre pères de la Société et jeta à Valenciennes les fondemens du Collège des Jésuites, qui dura près de deux siècles, et produisit des sujets remarquables.

L'abbé Froye, tout en favorisant la construction de l'église et du couvent des Jésuites à Valenciennes, n'oublia pas les soins matériels à donner à son propre monastère ; il en fit rebâtir l'église sur un grand et vaste plan, dont il ne reste malheureusement nulles traces.

Après avoir gouverné pendant dix sept années son abbaye, et l'avoir portée à un haut point de splendeur, l'abbé Froye mourut le 7 janvier 1586, et fut remplacé par *Pierre Blondeau*, nommé par le roi d'Espagne, le 26 août 1588. Le successeur de ce dernier, l'abbé *Léger Tison*, fit élever, en 1616, un monument sépulchral à J. Froye, dans le chœur de l'église et au degré de l'autel, où ses cendres reposaient ; on y lisait cette inscription :

Reverendo in Christo Patri Domino
D. JACOBO FROYE
Abbati defuncto anno MDLXXXVI,
Ætatis LVIII. regiminis XVII,
Optimè de religione
Et hujus ecclesiæ ornatu merito,
Leod. TISON *abbas*
Vitam æternam piè propecatur
M. DC. XVI.

C'est donc à tort que Philippe Brasseur met la mort de Froye au 21 mai 1581, l'épitaphe prouve bien qu'il mourut à 58 ans, en 1586. L'abbé Hugues *Du Tems*, dans son livre sur le *Clergé de France*, tome IV, p. 158, dit qu'il est auteur d'un ouvrage *sur les Saints du Hainaut*. Sa grande piété bien connue doit laisser croire que ce fait est vrai, mais nous ne savons si ce livre est imprimé ou resté manuscrit ; il n'est pas passé par nos mains.

A. D.

Réception d'une Chanoinesse de Sainte-Waudru.

Nous croyons utile de faire connaitre, sans autre changement que celui de l'orthographe, la formule qui était observée à la réception des membres du chapitre des dames nobles de Sainte-Waudru, de Mons. On la trouve dans un Missel appartenant à l'église de ce nom ; nous en devons la commmunication à l'obligeance de M. le chanoine *Descamps*, curé-doyen. Ce précieux manuscrit, du XIV[e] siècle est sur vélin, ornée de lettres peintes, rehaussées d'or, relié en maroquin rouge avec fermoirs armoiriés et figures. A part le mérite de ce livre, sous le rapport calligraphique, on peut le ranger parmi les raretés bibliographiques. Voici la formule :

« Quand elle vient au chœur (la récipiendaire), elle vient baiser toutes les chanoinesses, et puis on lit la patente ; et après, la première aînée va au milieu du chœur et dit : *que demandez vous, ma fille ?* — Et quand la demoiselle a demandé le pain, *on la fait deshabiller et promener pour reconnaitre de sa taille ;* et après lui avoir mis l'habit de chanoinesse, la première aînée lui demande pour une seconde fois : *que demandez-vous ?* — Et après que ladite demoiselle a répondu, la première aînée la met en possession.

« Par la tradition de ce livre, nous vous accompagnons aux biens spirituels céans ; — par la tradition de ce pain, nous vous accompagnons aux biens temporels de céans ; — et vous recevons à compagnie et vous mettons en possession de la prébende de céans ; — Dieu vous en laisse bien acquitter.

« Ensuite la chanoinesse se met sur le premier passé (marche) du milieu du chœur, et toutes les autres chanoinesses l'y vont baiser ; et puis on lit le serment, et après on la mène à l'hôtel pour baiser l'affique (boucle, agrafe, épingle, anneau) de Ste.-Waudru, et elle donne pour offrande un souverain d'or.

« Ensuite elle prend la médaille qui se trouve sur l'autel, qui est celle de Ste.-Waudru. » AD LACROIX.

Louis de Reyn.

Ainsi que l'a dit un homme d'esprit et de savoir, « l'histoire littéraire de Dunkerque ne serait pas longue à écrire. » (Le docteur *Le Glay*, *Mémoire sur les bibliothèques du département du Nord*, 1841, in-8°, p. 181). Cependant, il est un écrivain fort oublié de cette ville, que ni le docteur Le Glay, ni Paquot, ni Foppens, ni Valère André n'ont nommé, et qui méritait pourtant une courte mention.

Ce personnage inconnu, ou peu s'en faut, est *Louis de Reyn*, né à Dunkerque, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, qui entra dans les ordres, se fit capucin, obtint quelques succès dans la prédication, et fut une des gloires du couvent des pères Capucins de Furnes. Ce personnage publia un livre, curieux par sa forme, et assez plein d'érudition au fond, sous le titre passablement bizarre de : *Speculum abominationum, sive Epitaphia omnium hæresiarcharum à temporibus apostolorum adusquè modo prosâ preunte, metro expressa. Enucleatur etiam series Romanorum Pontificum necnon Conciliorum tàm generalium, quàm particularium. Opus non minus utile, quàm lectu delectabile, per singulas annorum centurias distributum*, *in quo hæresiarcha-*

rum doctrina, mores, et acta ex professo proponuntur. IPRIS, *ex offic. Joannis Bapt. Moerman*, 1701. in-8° de 444 pp. sans les index et les préliminaires. Ce livre singulier est dédié nominativement à tous les membres de la magistrature de la ville et banlieue de Furnes, de 1701.

Plusieurs capucins de Gand, Ypres et Bergues-Saint-Winox se sont empressés de faire quelques petites pièces de vers latins, louangeuses et plates, pour chanter Louis de Reyn, qui eut grand soin de les publier en tête de son œuvre. Viennent ensuite une série d'approbations, puis un préambule sur la liste des papes du premier siècle de la chrétienté. Ainsi que l'expose le long titre cité ci-dessus, l'ouvrage est entre-mêlé de la liste et des notices des papes et des conciles de chaque siècle, puis de celles des hérésiarches et des sectes hétérodoxes, avec, pour chacun, leur épitaphe en vers latins. Les Athées, les Quakers, les Luthériens, y sont assommés par le révérend père capucin, qui les tue sans pitié, les enterre et leur assigne une épitaphe foudroyante en vers terribles et barbares. Beaucoup de ces hardis novateurs et leurs sectes, sans doute, sont bien et dûment anéantis, d'autres sont tout-à-fait oubliés, mais en revanche, il en reste sur lesquels Louis de Reyn a mis une inscription mortuaire, dont on pourrait dire en s'adressant au poète Dunkerquois :

« Les gens que vous tuez se portent assez bien. »

Le P. de Reyn a dû publier d'autres ouvrages, si nous en croyons *P. Faulconnier*, qui dit, dans son *Histoire de Dunkerque*, vol. 2, p. 198, que ce révérend père avait publié *plusieurs livres*, dès 1715, qui le mirent en renom. Il est probable qu'il est de la même famille que *J. de Reyn*, né à Dunkerque, en 1610, peintre célèbre qui fut élève de Vandyck, et fit honneur à son maître.

A. D.

Captivité et étrange délivrance du Seigneur de Chimay.

Jean, seigneur de Chimay, épousa dame Marie de Lalaing, baronnesse de Quiévrain.

Ledit Jean fut créé premier comte de Chimay, par Charles-le-Hardi, à Bruges. Au mois de février, le même Jean fut gouverneur du Luxembourg, grand bailli du Hainaut. — Il résidait ordinairement à Chimay, où son séjour estait fort brillant, accompagné de toutes sortes de jeux et divertissemens. Le jeu de cartes était en

vogue à Chimay, puis, il fut défendu aux ecclésiastiques par un synode.

Tous ces jeux et divertissemens, si ordinaires dans le château de Chimay, furent changés en pleurs par l'emprisonnement du comte au château de Couvin.

Ledit Jean se nommait communément le comte de la Houssette. Il se récréait souvent à la chasse, portant des bottines, courant sur les terres et bois d'autrui, ce qui fut, à son grand malheur, car, par ces causes, fut pris sur les terres et bois de Couvin, par les principaux de la bourgeoisie de cette ville, qui le jettèrent dans une profonde fosse et hideux cachot d'une tour du château, et si secrètement, que personne n'en savait rien ; et chaque jour on lui jettait, en cachette, quelque peu de pain et d'eau pour le faire lentement mourir plutôt que pour le substanter. Il fut là sept ans sans que Madame sa femme, ni aucun de ses gens, en eussent aucunes nouvelles ; un chacun se persuadant qu'il pouvait être assassiné par des voleurs ou dévoré par des bêtes féroces ; lui-même ne savait en quel lieu il était détenu, ni pour quelle raison, s'imaginant être bien loin de Chimay, et ne l'étant pourtant que de trois petites lieues. Au bout de sept ans d'une si cruelle prison, Dieu eut pitié de lui, lui donnant occasion de sa délivrance en cette sorte.

Dans ledit cachot, qui estait le nœud d'un rocher, il y avait une fente et un petit trou et ouverture par où tant seulement il recevait quelque peu de lumière, et au pied dudit rocher, était une plaine. Là, un jeune garçon faisant pattre ses moutons tirait avec une arbalête après la ditte fente du rocher. Il arriva qu'après plusieurs coups il tira droit audit trou, du quel s'étant approché, et y ayant mis son bras pour reprendre et retirer son trait ou flèche, le comte se saisit de sa main, la tint ferme ; le garçon épouvanté crie, hurle ; le comte l'appaise, le fait taire, lui parle doucement, et s'informe là où il était ; et ayant entendu dudit garçon qu'il était à Couvin, il le prie qu'il voudrait appeler son père secrètement, et que personne ne puisse le savoir, lui promit de le faire riche lui et son père à toujours, moyennant que son père apporterait avec lui plume, papier et encre ; ce qui fut fait. Le comte donc écrivit à Madame son épouse le mieux qu'il put à la faveur d'un peu de lumière qu'il recevait par le dit trou commandant qu'incontinent, à force d'armes, elle viendrait le délivrer de cette cruelle prison ; ordonne au messager de partir pour être à Chimay au lever de Madame, à laquelle seule et à nulle autre il montrerait et donnerait la lettre. Estant arrivé à Chimay d'un bon matin, comme il lui avait ordonné, à la porte du château, il demanda au portier de pouvoir parler à Madame ; le portier lui refusa ; le messager insiste et dit qu'absolument il devait parler à

Madame et lui delivrer quelques lettres. Le portier demanda pour la porter ; l'autre persiste dans son refus, protestant qu'il ne la pouvait donner ni même la montrer à d'autres qu'à elle. Le po - tier voyant la constance du messager qu'il croyait rempli d'une opiniâtreté invincible, lui dit tout en colère : « Attends icy, Ma- « dame sortira pour aller à la messe. » Il attend donc Madame ; venue sur le pont-levis du château, il lui donna la lettre, laquelle n'eut pas sitôt vu la souscription, qu'elle reconnut incontinent la main de son seigneur et mari, tomba en pamoison entre les bras de sa suite, d'où relevée et revenue à soi, elle lut la lettre, envoya d'abord à la ville et aux dix-sept villages de la terre de Chimay, ordonnant à tous et un chacun en état de porter les armes de venir et se rendre à Chimay sans délai aucun, avec toutes sortes d'armes, pour aller délivrer leur seigneur détenu depuis sept ans dans un horrible cachot, pas trop éloigné de Chimay. Aussitôt Chimay et ses environs fourmillèrent de monde armé ; le zèle d'un chacun était si grand pour une prompte délivrance de leur seigneur, que ceux de l'un et l'autre sexe qui n'avaient pu trouver des armes à feu, se hâtèrent de se joindre à la troupe nombreuse bien armée, se munissant de toutes sortes d'instrumens de combats ; tous marchèrent en diligence et en bon ordre, traînant avec eux une quantité de pièces d'artillerie, pour assiéger Couvin. — Les bourgeois, épouvantés d'un si grand appareil de guerre, et ne sachant la cause du siége de la ville, vinrent au camp, lesquels ayant entendu le sujet s'excusèrent et firent connaître qu'ils n'étaient aucunement coupables pour n'avoir jamais entendu parler de cet emprisonnement. Ils retirèrent le comte du cachot, et le renvoyèrent à ses gens. Il était si changé à cause de la pauvreté et de la misère qu'il avait endurée si long-temps, qu'à peine pouvait-on le reconnaître. Ses habits étaient tellement pourris qu'ils tombaient en lambeaux au moindre attouchement. Il pardonna généreusement aux bourgeois par un esprit de religion ; mais il fit renverser le château, qui, dès-lors, n'a été rebâti. Les ruines existent encore cependant. Le comte dit, faisant allusion par le nom de la ville que le vulgaire de ce pays appelle, non pas Couvin, mais Couvé : « Couvé ! Couvé ! tu m'as couvé, mais tu ne me « verras plus ! » — Le petit messager, nommé Bazelaire, demanda pour sa récompense, pendant toute sa vie et celle de ses enfants, à avoir un plat servi chaque jour de la cuisine du comte, ce qui fut accordé ; et depuis, cette récompense a été changée en une petite rente dont jouit encore la famille de Bazelaire.

(Extrait inédit d'un manuscrit écrit en l'an 1500 *et déposé dans les archives de la ville de Chimay.)*

Jugement d'un blasphémateur Douaisien.

Du Registre aux Crimes reposant en Halle à Douay a esté extrait ce qui suit :

« Veu le procès criminel encommencé pardevant le magnifique Recteur de l'Université, depuis renvoyé pardevant nous et paren · suivi à la requeste du lieutenant de Monseigneur le bailly de cette ville allencontre de *Philippes Hanache*, relieur de livres, natif de Billy Grenay lez Lens, prisonnier icy présent, les informations tenues à sa charge tant à ladite Université que pardevant nous, les interrogatoires à luy faites, ses réponses, variations, confessions et dénégations, confrontations des témoins, ce qu'il a voulu faire et dire à sa justification, la calenge et conclusions dudit lieutenant à ceste endroit, le tout considéré et eu avis, nous avons dit et déclaré, disons et déclarons ledit Phil. Hanache atteint et convaincu d'avoir proféré divers blasphèmes et calomnies contre le crucifix et contre la Vierge Marie Mère de Dieu, d'avoir eu en mains et lue des livres hérétiques, l'un nommé l'*Antithèse* (1) contenant blasphèmes et calomnies contre l'honneur et en mépris de Sa Sainteté, pour réparation desquels cas l'avons condamné et condamnons de faire escondit et réparation honorable sur un eschaffault à ces faits dressé au devant du parvy de ceste maison eschevinale, et illecq teste nue, à genoux fleschis, et vestu de linge blanc avèc torse ardante en main dire et déclarer à haute et intelligible voix qu'il lui déplait amèrement d'avoir commis telles indignités contre Dieu, [illegible] Mère et le chef de Sainte Eglise, que si à faire l'avoit, pour rien ne le feroit, et d'en prier mercy à Dieu et justice, jetter au feu ledit livre pour y être consommé et ce fait, d'avoir la langue percée d'un fer candant, sy l'avons banny et bannissons de ceste ville et eschevinage à tous jours et toutes nuites sur peine de la hart ou autre arbitraire.

On fait savoir par le roy nostre Sire comte de Flandre, Bailly et eschevins de ceste ville pour justice que l'on bannis de ceste ville et eschevinage à tous jours et toutes nuites sur peine de la hart ou autre arbitraire *Philippes Hanache*, relieur de livres, natif de Billy Grenay-lez-Lens, pour avoir proféré en divers lieux et en présence de plusieurs personnes, blasphèmes et calomnies contre le crucifix et contre la Vierge Marie, Mère de Dieu, et avoir leu li-

---

(1) Il s'agit évidemment ici du livre bien connu, dont il existe plusieurs éditions latines et françaises et qui porte pour titre : *Anthithèse des faits de J.-C. et du Pape.*

vres hérétiques contenant blasphèmes et calomnies contre l'honneur et en mespris de Sa Sainteté qui sont les causes pour lesquelles on le bannis comme dessus.

Publié au parvy après la réparation en feu et linge à brûlure du livre nommé l'*Antitèze* et que ledit Hanache a eu la langue percée, eschevins en nombre, le vingt-cinquiesme avril 1653. — Concordant au registre. — (Signé :) DERASIÈRE.

Philippe de Maldeghem.

Maldeghem (Philippe de), Sr de Leyschot et d'Oetsel, d'une ancienne maison de Flandre (1), naquit au château de Leyschot vers 1540, de Josse de Maldeghem, gentilhomme de la chambre du duc de Bavière, et d'Anne de Joigny-Pamèle. Il était fils unique, et rien ne fut négligé pour son éducation. Outre les langues anciennes, il apprit le français, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Après avoir visité la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, il choisit la profession des armes, à laquelle toutefois il crut bientôt devoir renoncer, ne voulant ni servir le gouvernement du duc d'Albe, oppresseur de sa patrie, ni seconder les vues ambitieuses du prince d'Orange et favoriser les progrès du protestantisme. Il espéra trouver le bonheur dans la vie privée, et prit pour compagne Martine de Boneem qui lui apporta la belle terre d'Avelghem en dot. Mais qui peut compter sur des jours calmes et paisibles au milieu des orages politiques !.... Les luttes des partis ne l'épargnèrent point ; il vit ses propriétés ravagées, sa fortune compromise, et, contraint de s'éloigner pour quelque temps de cette Flandre qui lui était si chère, il erra d'abord en diverses contrées, à Boulogne, à Calais, à Liége. Un asile enfin lui fut offert à la cour d'un prince bavarois, l'électeur de Cologne, qui se l'attacha même en qualité d'écuyer tranchant ; cela ne l'empêcha point de reprendre du service ; les iconoclastes, par leurs horribles dévastations, avaient rallumé son humeur belliqueuse. Il guerroya pendant toute une campagne en Westphalie, revint dans son pays pacifié pour quelque temps, et, deux années plus tard, chargé par l'Electeur d'une mission importante auprès d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, qui s'était établi sur les bords du Rhin, il fit une chûte de cheval par suite de laquelle il fut contraint de garder

---

(1) Il comptait parmi ses ancêtres *Salomon de Maldeghem*, qui accompagna Robert, comte de Flandre, à la première croisade en 1089. Son père, *Josse de Maldeghem*, décédé en 1573, avait été, en 1562, bourgmestre du Franc de Bruges, fonctions que *Philippe*, son fils, exerça jusqu'à *treize fois*, depuis l'an 1578 jusqu'en 1608. A. D.

le lit près de cinq mois. C'est alors que, pour charmer ses ennuis, il devint poéte; il composa des élégies, des ballades, des épîtres, qui ne sont pas arrivées jusqu'à nous et qui vraisemblablement n'ont jamais joui des honneurs de la presse. Dès son enfance il avait été sensible aux charmes de la versification ; à l'âge de dix-huit ans il rimait déjà, s'il faut en croire son épître aux poétes français, épître dans laquelle il s'excuse de se servir d'une langue étrangère et d'ambitionner une place parmi eux.

« Mais (*dit-il*), je n'avoy quitté qu'à peine le berceau
Quelques sept ou huit ans, que je n'eus le cerveau
Tant aux vers adonné, qu'il sembloit que nature
De mon futur dessein prédisoit quelque augure :
Car à peine à l'escole escrire je sçavoy
Qu'en rime babillant rime je composoy.
Pourtant si je n'ay peu tenir chez soy ma muse,
La force de nature y doit servir d'excuse. »

De retour à Liége, il vécut dans l'intimité avec un ancien ami, un ancien compagnon de voyage qu'il y trouva, Dominique Lampson, c'était un grand admirateur de Pétrarque; il l'engagea beaucoup à traduire en vers français les ouvrages de son poéte favori. Maldeghem y consacra ses loisirs, et l'œuvre fut promptement achevée. Il s'avisa néanmoins, *et pour cause*, dit-il (page 201), d'omettre les sonnets 106, 107, 108. Il s'agissait de trois satires contre la cour de Rome; on voit que notre gentilhomme flamand ne laissait pas de se piquer de prudence. Ses vers ne valent assurément pas ceux de Clément Marot; ils n'en ont ni la grâce ni le charme ; ils sont loin de l'élégante précision et de la séduisante harmonie de Malherbe, mais ils ne manquent point de naturel et de naïveté. Le premier sonnet pourra donner une idée de sa manière :

Vous qui prenez plaisir d'ouïr la résonance
Des soupirs divulgués en vers, dont fut mon cœur
Nourri, lorsqu'il estoit saisi de jeune erreur,
Quand autre homm qu'or j'estoy d'ans, de mœurs et d'usance.
Et du style divers qui fait ma doléance,
Traitant un vain espoir joint à vaine douleur,
J'attends, outre pardon, pitié de mon malheur,
Si par preuve un de vous d'amour a cognoissance.
Mais je voy maintenant, que j'ai donné lontemps
Matiere de parler au peuple en passetemps,
Dont de moy-mesme en moy souvent la honte abonde,
Et de ma vanité la vergogne est le fruict,
Avec un repentir, auquel je voy déduit,
Que c'est un songe bref tout ce qui plaît au monde (1)

(1) M. le comte Anatole de Montesquiou, que des poésies pleines de

Chaque pièce de vers est suivie d'un assez long commentaire en prose.

Cette traduction ne fut publiée qu'en 1600. C'est un petit in-8° de XXII-558 pages, imprimé à Bruxelles, chez *Rutger Velpius*. Maldeghem se plaint avec une sorte d'énergie mélancolique, dans son épître dédicatoire à Maximilien, duc de Bavière, des tribulations qui ont traversé sa vie, et, faisant un tableau très-peu flatté des mœurs de son siècle, il veut, dit-il, leur opposer comme une digue, comme une leçon salutaire, *les œuvres du très-moral, très-honnête et très-vertueusement amoureux Pétrarque*. Les premiers feuillets du livre sont, suivant l'usage de ce temps-là, consacrés à des vers latins et grecs pleins d'éloges emphatiques pour le traducteur. Les notices sur Pétrarque et sur Laure renferment quelques détails curieux qu'ont négligés des biographes plus modernes. Maldeghem établit d'une manière assez plausible à notre avis, que Laure n'a jamais été mariée, bien que, vers le milieu du siècle dernier, l'abbé de Sade ait imaginé de la mettre au nombre de ses ancêtres, et d'en faire Laure de Nove, épouse de Hugues de Sade. Il résulte des recherches de notre traducteur de la fin du seizième siècle, que rien n'est constaté quant à la naissance de la Muse invoquée avec une si persévérante fidélité par le poéte de Vaucluse, mais qu'il n'est pas sans vraisemblance qu'elle était fille du seigneur de Cabrière. On sait (ou peut-être on ne sait pas, car il s'agit d'un ouvrage fort peu lu) que l'abbé Costaing d'Avignon a publié, en 1819, un volume passablement ennuyeux pour prouver qu'elle s'appelait Laure de Baulx, de la maison d'Orange. Il n'est pas non plus impossible, et c'était l'opinion du cardinal Colonna qui, dans ses lettres, se permettait d'en plaisanter son ami, il n'est pas impossible que la belle Laure n'ait été qu'un être idéal, un être d'imagination. Ceci n'expliquerait-il pas pourquoi la plupart de ces sonnets, d'une élégance si soutenue, si compassée, respirent si peu la passion et semblent trop souvent privés de cette verve communicative qui fait le charme de Tibulle, de Catulle et de quelques autres poetes érotiques. Quoi qu'il en soit, revenons à Philippe de Maldeghem; il fit encore succéder le maniement des armes à l'étude des lettres; il accompagna l'archiduc Albert au siége d'Ostende, et reçut de ce prince, qui régnait conjointement avec l'Infante Isabelle sur les Pays-Bas espagnols, le titre de chevalier, par diplôme du 21 mai 1605. Il passa les dernières années de sa vie loin du fracas des camps, loin de l'assujettissement des cours, et mourut en 1611, entouré de sa nombreuse famille (1).

BARON DE STASSART.

---

grâce et de facilité avaient déjà fait connaître avantageusement, vient de publier à Paris, avec un succès fort remarquable, une traduction en vers des œuvres poétiques de Pétrarque (deux vol. in-8); il a trouvé le secret d'unir l'élégance à la précision, la facilité, et pour ainsi dire l'élasticité du style, à la fidélité la plus scrupuleuse.

(1) Il fut enterré, auprès de sa femme, morte en 1607, dans la cha-

Errata: Dans un article des *hommes et des choses* du dernier volume des *Archives*, pages 551 et 552, dû à M. de Stassart, on a imprimé malencontreusement *Diane* pour DINNE.

Même article, page 552, il faut lire partout MOREAU DE BIOUL, et non de *Brioul.*

Une Fête Républicaine, à Maubeuge.

La Societé populaire dans l'une de ses séances avait arrêté que le 20 brumaire, on célébrerait la fête *de la Raison*, elle avait nommé une commission pour lui faire un rapport sur cette fête ; dans la séance du 18, le citoyen Yver, rapporteur, le fit en ces termes :

« RAPPORT *des commissaires pour la fête de la 2e décade du 2e mois de l'an 2e. fait à la Société des amis de la République une et indivisible.*

« Le decadi 20 brumaire, trois heures du soir, tous les patriotes mâles et femelles se réuniront dans la salle des séances de la Société.

« Un membre fera lecture du rapport et du décret sur le nouveau calendrier.

« Tous les citoyens et citoyennes se rendront ensuite sur la Place d'Armes, en passant sur la place de la porte de Mons et par la grande rue, tous seront mêlés et se tiendront par le bras ; ils seront précédés par deux trompettes et suivis par un tomberau chargé de Rois, de Reines, de Sérénissimes, d'Eminentissimes, de Saints, de Vierges, et de toute la Sequelle Roiale, féodale et sacerdotale ; du milieu du tomberau s'élevera cette inscription : *Le peuple a reconnu ses droits, il ne veut plus être trompé.*

« Un bucher sera élevé sur la place ; un vieillard patriote fera un discours sur l'anéantissement des préjugés de toutes espèces, sur l'abolissement de la Royauté, de la Féodalité et du fanatisme ; le Président de la Société prononcera à haute et intelligible voix le jugement qui condamne au feu les effigies dégoûtantes qui seront portées sur le tomberau : sur le champ toutes passeront du tombe-

---

pelle de S. Philippe, son patron, qu'il avait fondée dans l'église des dominicains de Bruges. Il laissa cinq enfans. Ses descendans en ligne directe, à la cinquième génération, étaient, l'un, troisième comte de Maldeghem et troisième baron de Leyschot, chambellan du duc de Lorraine, gouverneur-général de Pays-Bas, en 1744, et lieutenant de ses archers, en 1750 ; l'autre, son cadet, major dans le régiment du prince de Ligne et chevalier de Malte. A. D.

rau au bucher et cette exécution sera célébrée par des chants d'allégresse. »

Ce rapport fut adopté, et l'on arrêta ensuite que le procès-verbal de la fête et de la séance du 20, serait envoyé à la convention nationale ; la Société chargea son comité de correspondance de le rédiger ; dans la séance du 21, il présenta la rédaction suivante :

« Le fauteuil est occupé par Meyer l'aîné (1). La société des amis de la république une et indivisible de Maubeuge, assemblée au lieu ordinaire de ses séances, à trois heures de relevée, le président a ouvert la séance ; un membre a demandé qu'on lut le nouveau calendrier, pour instruire nos confrères de la société et des tribunes présens pour la fête civique qui devait se célébrer en ce jour. Ensuite la société a quitté le lieu de ses séances, son président à sa tête, couvert du bonnet rouge, accompagné des drapeaux tricolores, pour se mettre en marche et se rendre avec cérémonie à la place d'armes ; le cortége était précédé de deux trompettes et d'un détachement de la cavalerie, suivait la musique de la place et celle du bataillon du 18ᵉ régiment d'infanterie, puis toutes les guenilles du fanatisme, de la prêtrise et de la royauté.

« Les citoyennes jalouses d'embellir la majesté de cette fête philosophique s'y rendaient en foule et nuancèrent de leurs agrémens la marche d'un grand nombre de républicains de tout âge. Arrivé sur la place, un bûcher fut dressé aux acclamations de vive la liberté, vive la république ! Le silence rétabli, le président de la société prononça les paroles suivantes : jugement du tribunal de l'opinion publique qui condamne au feu les effigies des scélérats atteints et convaincus d'avoir toujours trompé et tyrannisé le peuple. Le peuple souverain usant de tous ses droits et considérant que les rois, les nobles et les prêtres, toute la séquelle infernale des tyrans et des fanatiques, n'ont cessé de tenir les hommes dans l'erreur et dans l'esclavage, de les dégrader et de faire le malheur, condamne leurs effigies au feu, voue leur mémoire à l'exécration, appelle les poignards sur la tête de ceux qui existent encore, et déclare dignes des supplices les plus affreux, les scélérats qui voudraient les faire renaître. Les flammes dévorèrent à l'instant et avec avidité, les preuves trop long-temps existantes de la sottise des temps antérieurs ; une chaîne considérable se déploya, et un grand nombre de républicains et républicaines en cercle,

---

(1) Ce Meyer était employé d'administration militaire, et frère du général de ce nom.

dansèrent autour du bûcher et de l'arbre de la liberté, au son des airs *Ça ira* et la *Carmagnole*, et aux cris de vive la liberté, vive la république! Ensuite on se remit en marche au son des airs et des chansons patriotiques, et l'on traversa plusieurs rues avant de se rendre à la salle des séances; où étant, et après l'ordre et le silence rétablis, le président ouvrit la séance, et le citoyen Dassier (employé des fourrages) ayant obtenu la parole, prononça un discours. (Il est trop long pour être inséré ici, c'est le développement de ce qui précède, et où les expressions sont aussi dégoûtantes qu'absurdes.)

« Ensuite sur la motion d'un membre, la société arrête que la municipalité sera invitée à signifier aux prêtres de laisser dans leur caserne leur uniforme pour conduire les morts à *l'enterrement*.

« Elle arrête aussi que pour terminer la fête de ce jour, il y aura un bal national à 9 heures, dans la salle des séances. »

Voilà les scènes révoltantes, les turpitudes que nos nouveaux républicains voudraient nous rendre, et ils renchérissent encore sur le délire de leurs devanciers, car aujourd'hui, à la destruction de la religion et de la royauté, ils joignent, dans leurs programmes anti-sociaux, celle des liens de famille, des droits de propriétés et enfin de tout ce que l'homme apprend dès sa naissance à chérir et respecter.

Dans le nombre des tableaux qui furent détruits dans cette saturnale révolutionnaire, se trouvaient le portrait de Réné-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, et celui de son fils, conseiller d'état et intendant du Hainaut; ce dernier avait fait don à la ville de Maubeuge, de ces deux portraits. Celui de Louis XV acheté par la ville, fut aussi détruit; tous les tableaux qu'on avait enlevés dans les maisons d'émigrés et des déportés qui représentaient des sujets ayant quelques rapports à la royauté, à la noblesse ou à la religion, subirent le même sort.

Chaque membre de société populaire devait passer à un scrutin épuratoire; voici les questions qui lui étaient faites et les réponses écrites de l'un d'eux :

« Qu'étais-tu en 1789?

« Quelle était ta fortune en 1789?

« Qu'as-tu fais pour la révolution, depuis 1789 jusqu'en 1793?

« Quelle est aujourd'hui ta fortune?

« As-tu signé quelqu'acte contraire à la révolution, tendant au royalisme et au fédéralisme?

« Ton âge et ton signalement? »

« REPONCE DU CITOYEN GILLON, AUX QUESTIONS QU'ON LUI FAIT SUR SON PATRIOTISMES.

« En 1789, j'ai pris les armes le premier jours que le peuple

« cest levé pour mintenir lordre nous avons formois les compa-
« gnie au colaige et j'ai fait sur le chapts le servites aux buraux
« des doinne et peut de tems apres jai aytez fait caporalle dans ma
« compagnie.

« Jai fait le services contantment dans la même compagnie. En
« 1790 jai aytez choisy pour aler à la fédérations à Paris le 10
« juillet dont quelque tam apres jai aytez nomet par mes consi-
« toyen notable et apret e lecteur pour nomer a lasemblée legis-
« latife et dont nous navons reçue auqun salaire ni pour nos de-
« marge ni de pance. En 1791, jai aytez nomet officier municipal
« et relue electeur pour nomer a la convantions nationalle et re-
« nouveler le departement du Nord dont nous étions assemblé a
« Lille dans le tams du siege. 1792. j'ai atez reelue par mes con-
« sitoyen officier municipalle dont je suis encor.

« Fait patriotique. — Au moment des vantes des bien
« meuble des couvant et abeys jai ayté continuelle aux dites vente
« ou en faisan va loire les vantes et metanl des en chaire sur des
« objet, il men et reste que jai du bien payer et quil ne me sont
« daucunes utilitez.

« Jai ausy mis en soumiſſon dans le premier tams plusieure
« maisons apartenant au ci-devant chapitre et dont je nais peut a
« voir a cause des agioteur qui regné dans ce tams la aux vante
« des bien nationaux et que jai de noncois dans ce tams; dans le
« sin de cette sosiété.

« Quand aux dons patriotique jen ai fait autant que ma capaci-
« tois me le permoistois com il en contat par les registre destiné a
« cest sorte de recette..

« Adresse. — Quant aux adresse, je nais jamais signé da-
« dresse tendante aux federaliste; au contraire jait signé diférante
« adresse à la convantions pour la féliciter sur des grande me-
« sure quel prenois dans des circontance difficile telle que sur le-
« venement du 10 aout, sur les grande mesure quel aprise sur les
« de putes traites, pour le féliciter sur la mor de Capet, pour la
« remercier de nous avoir donnois une contitution republiquene
« et dautre adresse dont je ne me rappelle pas les but félicita-
« tions mais quil contate par le registre de correspondance qui
« existe à la municipalité !

« Quand a ma fortune elle est à peuprès de même quant 89
« C'est ma boutique si non que jai quel que morceaux de mauvoi-
« se terre de biens du clergé que jai acheté en le faisant tropts
« valoire.

« *Signé :* Joseph Gillon, agé de 40 ans tail de 5 pied 2 pouse
cheveux et sourci chatin, yeux bleu bouche moienne manton rond
visage ovalle. »

Ce citoyen Gillon n'était point de Maubeuge, il a quitté la ville quelques années après.

Pour terminer cet aperçu révolutionnaire, nous ajouterons deux procès-verbaux de séances du conseil général de la commune de Maubeuge, écrits et rédigés par le citoyen Charles Joffroy, officier municipal.

Extrait des registres des délibérations du conseil général de la commune.

« Ses ance due 4 fevriay len 2ime des las Republique francois ill as este des liberré que lesittoyen N... et N... pour vérifié lessettas din dimminitte cent Resclame fais par lessaux trichien.

MOUTIER ; FELIX LEGROS, off. Mu. ;
JOFFROY, offe. Ml., LESPERE, off. M.

« ill as este des liberré les 7 fevriay 1795 len 2 ime de las Republique francois que lonnes écrirré a las Convantions est aus districque sur deux home que nous avont fait a Rester est Res gardont come est migre or quil leu sois autre ment or donné pa les pous voir audessus de snous illas este des liberré que les sittoyen N... seras sous greffie a Raison des 40 liv. par mois.

« illas este des liberré que les sittoyen les G... est Charles Joffroy Serré cos misser pour lavent des pome deter le sittoyen N... a con ves nus sur la Res clamasions dus sittoyen Nos ayle des luis a abendonner sur ses as pointement 15 liv. par mois mos mentanes daspres ses terme les consaille a des liberré qu'il prandre un party surless or du sittoyen Novaille

« MOUTIER, maire ; LESPERE, of. Mup. ;
CHARLES JOFFROY, offi. M pal. ; JOFFROY, notable. »

Voilà, je crois, deux véritables hiéroglyphes, et si les originaux n'existaient point, on serait porté à penser qu'ils sont l'œuvre d'un mauvais plaisant.

Le rédacteur de ces deux pièces fut nommé plus tard l'un des commissaires pour procéder à la recherche des titres et contrats qui pouvaient concerner les émigrés. Nomination ridicule, s'il en fut ; j'approuve beaucoup plus les nominations faites par le comité de surveillance, qui, chargé par le représentant du peuple, de désigner des commissaires pour la vérification du magasin de *chaussure*, nomma deux de ses membres, dont l'un était cordonnier et l'autre savetier ; ils pouvaient du moins juger en connaissance de cause.

(*Extrait d'un Essai inédit sur l'époque révolutionnaire à Maubeuge.*) ESTIENNE.

Réception d'un Chevalier à Valenciennes, en 1336.

Tandis que Guillaume (dit le *Bon*), comte de Hollande et de Hainaut, avait sa cour à Valenciennes, en 1336, et y tenait rassemblés les ambassadeurs d'Angleterre et les princes Allemands qui devaient se liguer avec lui en faveur du roi Edouard III, contre le roi de France ; tandis donc que l'on attendait le succès des démarches de Jeanne de Valois, pour rétablir la paix entre le roi Philippe de Valois son frère et le roi d'Angleterre son gendre, le comte Guillaume voulut profiter d'une si brillante réunion de princes et de seigneurs pour faire entrer son fils, le comte d'Ostrevant, dans l'ordre de la chevalerie.

Le jour de la Toussaint 1336 (1) fut choisi pour cette cérémonie que l'on environna de tout l'éclat qu'un grand seigneur suzerain pouvait déployer. Il y avait alors réunis à Valenciennes comme princes et seigneurs étrangers, le duc de Gueldre, le comte de Fauquemont, le marquis de Juliers, Wallerand de Ligny, Jean de Beaumont, le seigneur de Cuick, envoyé du duc de Brabant, l'évêque de Lincoln, le comte de Salisbury et celui de Huntington. Le comte Guillaume invita en outre à cette solennité les douze pairs du Hainaut qui sont, les seigneurs d'Avesnes, Chimay, Barbençon, Chièvres, Lens, Rœulx, Baudour, Longueville, Walincourt, Silly (plus tard *Enghien*), Kevy, Rebaix ; et les six pairs de Valenciennes, qui sont : de Jauche, Caudry, Prouvy, Trith, Fresne et Préseau. Tous y arrivèrent en grande cérémonie, revêtus de leurs armes. Ils formèrent une brillante et noble escorte au bon comte Guillaume et à son fils jusqu'à l'église de l'abbaye de St.-Jean, où ils furent reçus à la porte par les chanoines réguliers et les trois évêques de Cambrai, d'Arras et de Tournai, en habits pontificaux, suivis des prélats des abbayes d'Hasnon, de Crespin, de Vicoigne et de St.-Jean.

La messe fut chantée par l'évêque de Cambrai ; après l'Evangile, Jean d'Avesnes, seigneur de Beaumont, la fleur des chevaliers de son siècle, amena Guillaume, comte d'Ostrevant, son neveu, et le présenta à l'évêque, en le requérant qu'il lui plut d'accompilr le bon désir de ce jeune prince, qui demandait la chevalerie.

---

(1) Nons ne savons où le carme *Honoré de Ste.-Marie*, dans ses *Dissertations historiques et critiques sur la chevalerie ancienne et moderne*, Paris, 1718, in-4° p. 369, a pris que cette réception eut lieu à Valenciennes en 1330 ; d'*Oultreman* et *Delewarde* classent ce fait sous l'année 1336, cette date nous paraît devoir être adoptée. Elle s'accorde d'ailleurs avec les faits historiques qui se rattachent à la cérémonie.

A quoi l'évêque répondit : « Que celuy qui vouloit estre chevalier « devoit avoir de grandes parties ; il doit estre de noble extrac- « tion, libéral en dons, relevé en courage, fort en dangers, secret « en conseils, patient en nécessité, puissant contre ses ennemis, « prudent en tous ses faicts ; et s'obliger à garder les règles sui- « vantes : Il ne fera rien sans avoir entendu la messe à jeun ; il « n'espargnera pas son sang ny sa vie pour la foy catholique, et « défense de l'église ; il donnera aide aux veuves et orphelins, ne « fera aucune guerre sans raison, ne favorisera les causes injus- « tes, mais protégera les innocens oppressés ; se rendra humbles « en toutes choses, gardera les biens de ses subjects, ne fraudera « le droit de son souverain, bref, vivra irrépréhensiblement de- « vant Dieu et les hommes. Si vous voulez, ô Guillaume, comte « d'Ostrevant, garder ces règles, vous acquerrez grand honneur « en ce monde et en la fin la vie éternelle. »

A la suite de cette allocution, l'évêque lui prit les mains jointes et les posa sur le Missel, puis lui dit : « Voulez-vous recevoir « l'ordre de la chevalerie au nom du Seigneur Dieu et observer « ces règles ? » Le jeune comte répondit : *oui*. Alors l'évêque lui fit prêter, en latin, le serment suivant dont le récipiendaire lut la formule sur une feuille de parchemin

En voici la traduction : ***Moi**, **Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant, prince libre et vassal de l'Empire ; je promets et fais serment en présence de Monseigneur*** **PIERRE** (2) ***évêque de Cambrai, de l'illustre prince Guillaume mon père, comte de Hainaut, Hollande, Zélande et seigneur de Frise, et des nobles hommes pairs de Hainaut et de Valenciennes, de garder toutes***

---

(2) *D'Oultreman*, auteur de l'*Hist. de Valentiennes*, Douay, 1639, in-f°. le seul qui donne le texte latin de la formule de réception du chevalier Guillaume d'Ostrevant, dit l'avoir copiée *dans les registres de la ville* ; néanmoins il y a un point fort obscur dans ce texte, c'est le nom de l'évêque de Cambrai, qui y est appelé *Pierre* ; or, il n'existait pas de prélat ni de suffragant de ce nom à Cambrai, en 1336 ; *Pierre de Mirepoix* avait été transféré dès 1324 ; et l'évêque assistant à cette cérémonie en 1336, ne pouvait être que *Guillaume d'Auxonne*, 58e pasteur de ce siége, mort en 1341. L'abbé Delewarde, auteur de l'*Histoire du Hainaut*, racontant le même fait, en cite toutes les circonstances et traduit en français la formule sus-mentionnée ; mais il y substitue le nom de *Guillaume* à l'endroit où se trouve le mot *Petri* dans le latin. S'est-il donné la peine de vérifier ce nom dans les *registres de la ville*, qui existaient encore à Valenciennes de son temps, ou bien a-t-il simplement changé le nom du prélat, en considérant la date de la solennité à laquelle on le faisait figurer ? C'est ce que nous ne pouvons savoir. Nous nous contentons d'exposer ce léger désaccord qu'une charte originale pourrait seule trancher.

les lois de la chevalerie, et cette promesse je la fais sur les saints Evangiles. (3) Alors l'évêque célébrant lui dit qu'il lui donnait l'ordre des chevaliers en rémission de ses péchés.

Ce fut en cet instant que le bon comte Guillaume s'avança vers son fils et tirant son épée, la lui abattitsur l'épaule en lui disant : *Je te donne l'accolée et te fais chevalier en l'honneur et au nom de Dieu tout puissant, et te reçois en nostre ordre de chevalerie. Qu'il te souvienne d'en garder toutes les ordonnances!* Cela dit, le héraut d'armes de Valenciennes, Morel, dit *Franque-vie*, (4) fit sonner les trompettes et clairons et cria par trois fois : *Vive, vive Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant!*

La cérémonie terminée, toute cette noble assemblée se retira au palais du comte de Hollande, situé alors derrière le marché (5), où il y eut un magnifique banquet et table ouverte à tout venant. Les pairs du Hainaut et de Valenciennes servirent le nouveau chevalier pendant le repas, chacun selon son rang et son office. Après le dîner, on exécuta des joûtes, pas d'armes et tournois dans lesquels le héros du jour fit merveille.

A. D.

Traitement de la rage, à Mons, durant le 18e. siècle.

Au nord-ouest de la province de Luxembourg, dans une contrée aride et couverte de Bruyères, se trouve la petite ville de St.-Hubert. Malgré son tribunal de première instance et ses 1,800 habitants, cette villette ne jouirait pas d'une fameuse célébrité, si elle ne possédait une abbaye de bénédictins, dont l'église, renfermant les reliques du saint patron des chasseurs, est un des plus beaux édifices religieux de la Bel-

---

(3) *Ego Wilhelmus de Hannoniâ, comes Austervannensis, princeps liber et vassallus sacri Imperii, promitto juramento præstito, in præsentiâ domini mei* Petri, *Cameracensis Præsulis, et illustris principis Guillelmi comitis Hannoniæ, Hollandiæ et Zelandiæ, domini Frisiæ, patris mei, et nobilium virorum Parium Hannoniensium, et Parium Vallencenensium, observare omnes equestres regulas, per manus huic sacro Evangelio apposita s.*

(4) *Ostrevant,* héraut de Hainaut, était toujours près de *Franque-vie,* avec les attributs de ses fonctions et sa cotte d'armes, mais le héraut de Valenciennes ne lui permit point d'exercer dans l'intérieur de la ville, et voulut rester maître des cérémonies en chef dans cette solennité remarquable.

(5) Il existe encore aujourd'hui à Valenciennes une *rue de la Nouvelle-Hollande,* placée derrière le marché, qui tire son nom de l'emplacement du vieux palais des comtes de Hollande, qui devinrent aussi comtes de Valenciennes.

gique. Toutefois, il faut bien le dire, ce n'est pas précisément l'attrait qu'offre la vue d'un monument gothique qui a rendu si populaires les pélerinages à cette abbaye : c'est plutôt le privilége qu'on y conserve, depuis un temps immémorial, de guérir, sous la protection du grand St.-Hubert, les personnes atteintes de la terrible maladie appelée rage ou hydrophobie. —

Cela posé, il nous a paru assez curieux de constater qu'autrefois, au commencement du 18e siècle, il n'était nullement besoin de courir si loin pour se faire traiter de l'affection rabide : sans compter Arras, la ville de Mons était un de ces endroits privilégiés, où sous l'invocation du bienheureux prénommé, dans un établissement tenu par une personne du sexe et rétribué par les États du Hainaut et les magistrats de Mons, on guérissait radicalement les hydrophobes de tout degré. Si nous ne nous trompons, cette espèce d'hôpital spécial n'a cessé d'exister que vers 1787, époque où les troubles de la révolution brabançonne empêchèrent nos gouvernants provinciaux et municipaux de songer à autre chose qu'à la gravité de la situation politique du pays.

Les pièces suivantes, dont nous avons scrupuleusement conservé l'orthographe, feront connaître, mieux que nous ne pourrions le dire, ce que c'était que ce dispensaire et quelles idées on avait alors touchant la rage.

A Messieurs
Messieurs les Magistrats de la Ville de Mons.

Remontré très humblement, Dlle *Huberte Louise Paradis*, native de la ville d'Arras, qu'il y a dix-huit ans et plus qu'elle a quitté sa famille à la demande et réquisition de Messieurs les Magistrats de cette ville, et des Seigneurs des États, pour venir faire sa résidence et rendre au peuple du pais de Hainaut, une tranquillité contre les effets de la rage, par un privilège attaché à sa famille, sous la protection de Saint-Hubert ; parcourant la province en tout tems, et en toute saison, luy étant deffendu de demander aucune gratification par une loi inviolable prescritte aux familles qui ont le repit, et elle n'a qu'une pension de 200 flo. des Etats et une 50 flo. de cette ville, qui ne peuvent survenire pour ses alliments entretient et logement : qu'elle se trouve obligée de prendre pour vivre en son particulier avec une servante ; parce qu'elle est à charge aux personnes où elle a achetté jusques apresent sa pension ; qui doivent avoir un domestique unicquement occuppé pour aller à la porte et faire ses commissions, et que d'ailleurs il luy faut une place par terre destinée à recevoir les gens de la campagne ; bourgeois et militaires qui viennent prendre repit tous les jours et en tous tems ; elle est très souvent obligée d'accompagner les médecins et chirurgiens pour leur sureté et tranquillité, lorsqu'il y a des malades suspectez de rage ou enragez, qu'elle reconnoit au sintomes de rage et qu'elle empêche égallement de nuire, comme elle fait pour les béstiaux. Sa famille jouit de 2500 l. de France de pension et est logée par les Etats d'Artois ; ils sont bien établis à Arras, et la suppliante, bien

loing d'être avantagée et d'avoir quelque épargne, se trouve malgré dix huit ans de service continuel sans un sous, et hors d'etat de pouvoir vivre, s'il ne plait à vos seigneuries de considérer les services qu'elle a rendus et qu'elle rendra à la ville de Mons et au banlieu, dont les habitans ne sont pas obligez de fraier en voiage, au lieu que ceux du plat pais et les estrangers y viennent à gros fraix, et ne laissent point de faire une consomption considérable, utile et profitable à la ville.

C'est pour touttes ces raisons qu'elle vous supplie très humblement Messieurs de vouloir luy augmenter sa pension; elle continuera ses services avec le même zèle, diligence et application qu'elle a fait jusques apresent, et ce qu'elle demande n'est unicquement que pour vivre et pour se tirer d'affaire. Q. F., etc.

Conseil de Ville tenu le 25 juin 1733.

Conclu de conferer avec les Députés des Estats pour porter les Chambres à luy faire une augmentation, cependant d'augmenter sa pension de deux cents livres par provision B. Petit.

A Nosseigneurs
Nosseigneurs les Députéz des Etats du Pays
et Comté d'Hainaut.

La demoiselle *Hubertine Louise Paradis*, a l'honneur de vous representer qu'il y a trente huit ans et plus que vos predecesseurs l'ont fait venir d'Arras lieu de sa naissance pour faire sa résidence en cette province, pour donner aux habitants, sous la protection du Saint-Hubert, la tranquillité et les remèdes contre les effets de la rage, que vos révérences et seigneuries, ayant reconnu l'vtilité et la nécessité quil y avoit d'avoir vne personne d'vne famille a laquelle le privilège de donner repis s'est attaché, a fait vne pension à la suppliante, qui a été augmenté jusqu'a la somme de 900 liv. En considération de son exactitude et vigilence à preter son ministere, lequel est devenu si nécessaire à cette province par les frequens accidens qui y arrivent, qu'on peut dire qu'on ne sauroit s'y passer d'vne personne qui puisse procurer les remedes contre la rage, ce qui est si notoire a vos reverences et seigneuries; ainsy qu'a toutte la province, qu'il seroit inutile d'en rappeller les circonstances.

Mais par les maladies et ynfirmitez attachées à la nature humaine, la suppliante est hors d'état de faire ses fonctions et sa santé diminuant de jour en jour; elle a été dans l'obligation depuis vn an de prendre pres d'elle Philippine Procope Paradis sa niece qui depuis ce tems a fait les mêmes fonctions que sa tante avec l'applaudissement de touttes les personnes qui ont eut recours a elles dans ces pressants besoins; ayant abbandonné sa famille pour le service de la province, et etant à la veille de se trouver destituée des secours que luy donne sa tante, qui selon touttes les apparences ne peut plus se promettre que peu de temps à vivre.

Sujet qu'elle a recours a vous, Nosseigneurs, à ce qu'il vous plaise, pris egard aux raisons cy dessus et a ce que ladite demoiselle Procope Paradis en donnant ses soins aux habitants de cette province, sans aucune sûreté qu'a la mort de sa tante elle jouira de sa pension, lui en accorder la survivance, c'est la grace, etc.

Etoit signé PHILIPPINE PARADIS.

Le soussigné certifie que Mademoiselle *Louise Hubertine Paradis*. n'est plus en état de faire les fonctions de donner repit à cause de ces yncomodités et etait valetudinaire.

Etoit signé J : B : WEILLER,
Licent. en Médecine,

Mons, le trentième may 1753.

Du pr. juin 1753.

Conclû d'accorder a la remontrante la pension que jouissoit sa tante, par provision jusqu'a l'assemblée generale prochaine.

Etoit signé : De MALEINGREAU.

A Messeigneurs
Messeigneurs des Etats du Pays et Comté d'Hainaut.

Supplie tres humblement la demoiselle *Philippine Procope Paradis*, disant que par l'appointement repondu le premier de juin mil sept cent cinquante trois sur le placet qu'a eu l'honneur de présenter la demoiselle *Hubertine Louise Paradis*, sa tante, a Messieurs les Députez des Etats, il leur a plu luy accorder par provision et jusqu'a l'assemblée générale la survivance de la pension dont jouit sa tante comme appert du placet cy joint et comme cette grace vient a cesser par votre assemblée de cejour,

Ce consideré, elle s'adresse a vous Messeigneurs, a ce quil vous plaise, eu egard aux raisons reprises audit placet, lui accorder la survivance de la pension de laquelle jouit apresent la demoiselle Paradis, sa tante. C'est la grace. Q. F., etc.

Extrait des resolutions de l'assemblée generale des Etats d'Hainaut du 13 xbre 1753.

Sur le placet de la Dlle *Philippine Procope Paradis*, Mgrs. des Chambres sont d'avis daccorder a la suppliante la survivance de la pension de sa tante aux charges et conditions du premier accord.

Il est ainsi au principal.
DE MALEINGREAU.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

118. — DE L'ABSTINENCE DU SAMEDI, par un vieux théologien. 1841. Librairie Polytechnique, gérant : Aug. Decq. Bruxelles, in-8°, 24 feuillets non chiffrés.

Le voile dont s'entoure l'auteur de cette bluette n'est pas si épais qu'on ne puisse le découvrir, et sous la perruque et les traits d'un vieux théologien nous pourrions bien y voir, si nous le voulions, la chevelure blonde et la figure fraîche d'un jeune avocat de la bonne chère et de la tolérance, qui voudrait, à l'aide d'exemples et d'autorités respectables, faire prévaloir la mode ancienne de manger de la viande le samedi. N'arrachons pas le masque dont se sert le vieux théologien pour dire des vérités, la saison permet cette petite licence, et faisons des vœux pour que la tolérance qu'il prêche soit un jour écoutée. Disons en passant que ce petit opuscule est d'une exécution typographique telle que les amateurs de jolies *plaquettes* s'empresseront de le placer sur leurs tablettes. A. D.

119. — ŒUVRES FACÉTIEUSES *de Henri Delmotte*. Mons, Em. Hoyois, libraire-éditeur, 1841. Gr. in-8° papier vélin, édition encadrée et illustrée, vignettes de *Madou*, et portrait. 80 fs.

La cité de Mons est une de ces villes où l'esprit facétieux du siècle dernier est resté; on y a encore le tems et le cœur de rire et d'avoir cette gaîté innocente et joviale qui amuse sans regrèts. On dira peut-être que les facéties sont aussi vieilles et aussi passées de mode que les encyclopédistes, les Voltairiens et les Jésuites ; c'est possible : mais toujours est-il que puisqu'elles sont inoffensives et qu'elles récréent certains esprits, on peut leur donner le droit de passe. Henri Delmotte, de Mons, l'un des collaborateurs des *Archives du Nord,* philologue de regrettable mémoire, a donné à sa ville natale un mouvement dont il n'a pu voir tout l'effet: c'est seulement aujourd'hui que se récoltent les moissons dont il a planté les germes. Lui-même aurait suivi, et peut-être devancé, le progrès qui se manifeste à Mons, dans les études historiques et littéraires, et, s'il n'eut pas été enlevé prématurément aux lettres et aux sciences, il eut certainement produit des œuvres dont l'éclat rejaillirait sur le Hainaut et toute la Belgique. Voilà, sans doute, des réflexions bien sérieuses à propos d'*œuvres facétieuses;* c'est qu'il est impossible de ne pas se faire une idée, en voyant ce livre édité près du sépulchre du jeune écrivain, de quel autre ouvrage nous

eussions joui en 1843, si le sort avait voulu prolonger la vie de l'historien en herbe de la ville de Mons.

Laissons de côté ces inutiles regrets, et revenons à la brillante couronne de fleurs que M. Em. Hoyois vient de suspendre sur le tombeau de Delmotte ; il est impossible de dorer davantage, ou de mieux *illustrer*, comme on dit aujourd'hui, de jolis riens. Des vignettes recherchées, des dessins de *Madou*, décorent ce recueil, au milieu duquel nous trouvons une *illustration* bien plus brillante encore : c'est une lettre de M. *Charles Nodier*, comme le spirituel académicien en sait faire sur des sujets où lui seul trouve le moyen d'intéresser et de plaire. La pensée de M. Hoyois, qui a publié ce jovial recueil avec tant de luxe et de soins, est une pieuse pensée. Le premier imprimeur de la province a voulu réunir en faisceau, même des opuscules de peu de valeur, mais qui provenaient d'un homme laborieux et estimable, le premier qui tenta d'émanciper l'esprit et la littérature à Mons. D'une personne aimée, tout paraît excellent, et nous sommes sûrs que le livre que nous annonçons sera recherché et conservé religieusement par les habitans du pays. Ils seraient ingrats, s'ils n'en agissaient pas ainsi.

A. D.

120. — MÉMORIAL HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE du département du Pas-de-Calais, par M. Harbaville, conseiller de préfecture, président de la Société royale d'Arras, etc. Arras, chez Topino, libraire, rue Saint-Aubert, 1842. 2 vol. in-8°. Prix : 14 fr.

On a beaucoup décrié le moyen-âge, par passion d'abord, ensuite par ignorance. Mais le tems fait toujours justice des arrêts de la passion, et les échos de l'ignorance ne retentissent jamais bien loin. Déjà des savans estimables, exempts de préjugés, avaient pressenti l'injustice de ces arrêts, et, dans la sérieuse pensée de les annihiler, ils avaient imprimé, aux études historiques, la seule direction vraie, en rétablissant les faits sur les documens originaux. Les écrivains révolutionnaires, surtout, ont beaucoup contribué à faire considérer les châteaux forts comme des nids à tyrans, comme des repaires de brigands, etc. Sans doute, ces vieux manoirs ont été témoins d'actes arbitraires, mais il faut reléguer dans les romans, les puits sans fond, le machines à rasoirs et beaucoup d'autres inventions dantesques. Ce qui est positif, hors de doute, c'est que des masses de villageois vivaient sous la protection des créneaux de ces terribles demeures ; c'est qu'ils se retiraient dans ces forteresses en cas d'invasion. C'est là qu'ils trouvaient abri et sûreté, pendant que des hordes ennemies dévastaient le pays sans défense. « Le nombre des barons maraudeurs, dit M. Harboville, ne fut jamais grand dans nos provinces du Nord ; on peut citer à peine quelques rares exemples d'exploits de grands chemins. » Ce fut assurément une période d'un caractère étrange et varié que ce moyen-âge, avec ses instincts violens, son allure si neuve et si bisarre, ses donjons, ses chevaliers, ses tournois et ses fêtes, ses corporations, ses bourgeois et ses priviléges, ses lois et ses coûtumes, le mélange de foi, de naïves croyances et de mauvaises mœurs, ensemble, qui paraît

tissu de contradictions. Le but de l'auteur a été de restituer à cette époque sa véritable physionomie. Nous sommes heureux de pouvoir dire qu'il a rempli sa tache avec autant de conscience que de talent.

(Revue artistique.)

121. — HENRI DE DINANT, Histoire de la révolution communale de Liége, au XIII[e] siècle, 1252-1257, par M. L. Polain, archiviste de la province de Liége, docteur en philosophie ès-lettres, professeur de littérature et d'histoire, etc. Liége, Félix Oudart, 1845, in-8°. 111 pp.

M. Polain, l'historien en titre du pays de Liége, M. Polain, à qui nous devons des *Esquisses historiques*, le *Liége pittoresque* et une foule d'érudits opuscules sur les faits importans de la contrée qu'il habite, M. Polain enfin, nous prépare une histoire complète de l'ancien pays de Liége jusqu'à l'époque de sa réunion à la République française en 1794, histoire en 4 vol. in-8°, qui ne peut manquer d'être bien faite en sortant de si savantes mains. C'est pour donner un avant-goût de son grand ouvrage, une espèce de *specimen*, qu'il vient de publier, en même tems que le prospectus de l'*Histoire de Liége*, un travail relatif à la révolution communale de cette cité au XIII[e] siècle, sous le titre de *Henri de Dinant*. On y trouve, sur les institutions et les vieilles coûtumes de la ville, des notions peu connues, puisées à de bonnes sources, telles que *Jean d'Outremeuse, Fisen, Hocsem, Joannes Presbyter*. J. de *Hemricourt*, etc., etc. L'auteur a choisi la forme du *récit*, et cela dans le dessein de populariser les principaux évènemens de l'histoire nationale; il a cherché à donner à chaque individu son langage et ses traits originaux, afin de colorer son histoire de la nuance qui convient à chaque siècle et à chaque révolution politique. Nous croyons avoir reconnu, dans le fragment d'*Henri de Dinant*, que nous avons sous les yeux, ce genre de narration introduit il y a déjà longtems (car la science historique a beaucoup marché depuis lors), par M. de Barante. L'auteur, ainsi que l'honorable historien des ducs de Bourgogne, fait parler ses héros, et leur prête un langage qui n'est ni aussi vieux que celui qu'ils parlaient en effet, ni aussi nouveau que le reste de l'ouvrage; c'est une semi-traduction de *Jean d'Outremeuse*. Si notre opinion pouvait être de quelque poids auprès de l'estimable historien Liégeois, nous l'engagerions, s'il en est tems encore, à éviter cette forme disparate généralement rejettée aujourd'hui; il vaut mieux donner les paroles des personnages du moyen-âge en pur *roman*, avec l'explication entre parenthèse des mots par trop vieillis, ou traduire *tout-à-fait* leur langage en français de notre tems comme le reste de l'ouvrage est écrit, que de présenter de tems à autre des fragmens de discours ou de dialogues en style bâtard, moitié vieux, et moitié neuf, où l'on rencontre des mots qui *jurent* de se trouver ensemble. Il nous reste encore un vœu à former, c'est que le savant archiviste de Liége ne craigne pas de nous donner des dates; il en a été fort sobre dans le fragment sur *Henri de Dinant*, c'est une concession qu'il a voulu faire aux lecteurs gens du monde, et pour cela, lui, si plein de son sujet, a dû se faire violence : mais nous l'engageons à se laisser aller à son érudition;

les lecteurs les plus légers, les plus mondains, les dames elles-mêmes, acceptent très bien aujourd'hui, les dates et les chartes.

A. D.

122. — Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. — T. III, 2e livraison, in-8° pages 79-252, avec le portrait de Roland de Lattre, dessiné et gravé par M. *E. Wauquier*, d'après le tableau couronné par la Société, le 28 mars 1842.

La Société du Hainaut continue le cours heureux de ses publications : tandis que ses pareilles sont ensevelies dans le plus profond sommeil et ne ressemblent pas mal à cette académie de province dont Voltaire disait : *c'est une bonne fille, qui ne fait pas parler d'elle,* la société du Hainaut travaille et publie ses travaux. La livraison que nous annonçons contient un article sur *Orlando di Lasso,* traduit de l'Allemand, qui complète les documens qu'on a recueillis sur l'illustre musicien que la ville de Mons a vu naître sous le nom beaucoup plus wallon de *Roland Delattre*. Cette notice, due à M. *Aman*, est traduite par M. *J.-B. Bivort*. Elle est suivie de vers et d'une inscription de M. *Adolphe Mathieu*, sur le portrait de *Lasso*, peint par M. *Etienne Wauquier,* dont la gravure sert de frontispice à cette livraison.

M. *A. Lacroix,* le laborieux archiviste de Mons, a fourni à cette livraison une lettre missive de Louis XIV, datée de Mariembourg, le 6 juillet 1692, et relatant la prise de Namur, au gouverneur de Mons, le maréchal-de-camp *Labrousse de Verteillac,* dont le portrait nous a été conservé avec les insignes de sa qualité de gouverneur français à Mons. Cet officier général de Louis XIV, natif du Poitou, a laissé une glorieuse postérité qui figure encore aujourd'hui dans l'armée française. Le vicomte de Verteillac, maintenant vivant, après avoir été premier page de l'Empereur Napoléon, entra à l'Ecole Polytechnique, et fut admis dans l'arme de l'artillerie. Il figura au siége de la citadelle d'Anvers, en 1831, dans le même pays où le comte de Verteillac, son arrière grand-père fit la guerre pour Louis XIV.

M. *Ad. Mathieu*, bibliothécaire, a donné, à la suite du document historique sorti de la plume du grand roi, une notice sur le P. *Senault,* général des oratoriens, sous le titre un peu hasardé de *Biographie Belge*. Il est, en effet, très-difficile de rattacher le prédicateur Parisien à la Belgique, et l'auteur a échoué dans ses efforts à ce sujet. Nous l'attendrons avec plus de plaisir et l'espoir d'un succès mieux assuré dans la publication qu'il prépare d'une *Biographie Montoise,* dont d'importans fragmens nous ont déjà passé sous les yeux.

La livraison que nous annonçons est terminée par un ouvrage sérieux et couronné par la Société ; il traite des *vices de la Législation Belge et des améliorations qu'elle réclame,* par M. le chevalier *De Le Bidart de Thumaide*. Cette grave matière étant étrangère au plan dans lequel se renferment nos *Archives,* nous nous contenterons de cette simple mention.

A. D.

123. — HISTOIRE DES COMTES DE FLANDRE jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne; par Edward Le Glay, ancien élève de l'Ecole des Chartes, conservateur adjoint des archives de Flandre à Lille. *(Prospectus)* Paris, et Lille, chez Wanackère, 2 beaux vol. in-8°. Prix : 15 fr.

Cette histoire est un préambule nécessaire au bel ouvrage de M. de Barante. Tout le monde a lu les annales de l'illustre maison de Bourgogne, racontées avec tant de charme, par le célèbre académicien, et tout le monde regrettait en lisant les faits curieux et émouvans qui se sont succédés dans la bonne Flandre, qu'il n'y eut point une histoire populaire racontant les origines de cette belle contrée, les invasions franques, l'établissement du christianisme, les institutions féodales et municipales, l'histoire des luttes et des tumultes de ce riche peuple des communes Flamandes, et enfin, tout ce qui avait précédé l'avènement de la maison de Bourgogne, par la succession que Philippe-le-Hardi fit de l'héritage des anciens comtes de Flandre. Cette lacune, qui existait dans notre pays, M. *Edward Le Glay* vient de la combler. Il l'a comblée à l'aide des riches sources historiques où sa double qualité d'élève de l'école des Chartes et de conservateur-adjoint des archives de Flandre à Lille, lui a permis de puiser. Cinq chroniques manuscrites inédites de la bibliothèque du roi ont été par lui mises à contribution, et tout annonce que cette histoire sera une heureuse fortune pour les amis de nos annales qui y trouveront réunis tous les faits qu'il fallait auparavant rechercher dans vingt chroniqueurs. Le premier volume de cette histoire est déjà terminé, le second ne va pas tarder à l'être, et d'après le fragment que nous en avons vu, nous pouvons garantir que l'exécution matérielle de ce livre n'est pas restée au-dessous du talent de l'historien.

A. D.

124. — CRAYON GÉNÉALOGIQUE ou essai d'une Biographie Montoise; par M. *Ad. Mathieu*, conservateur de la bibliothèque publique, secrétaire-perpétuel de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, etc., etc. *(1er et 2e Prospectus)*. Mons, Em. Hoyois, in-8°. 1843.

Sous ce titre, qui s'éloigne un peu du sujet traité, M. Ad. Mathieu a l'intention d'exécuter un projet qu'avait aussi conçu, pendant sa trop courte vie, le regrettable Delmotte. M. Mathieu présente les noms de 115 montois, plus ou moins célèbres, dont il a composé les notices, et dont quelques-uns tiennent la tête parmi les illustrations littéraires, guerrières et scientifiques du pays. Nous ne pouvons que féliciter le bibliothécaire de Mons de déposer pour un moment la lyre, afin de faire jouir le public du plaisir, moins céleste, mais peut-être plus utile et plus populaire, de voir revivre toutes les célébrités montoises avec la liste des titres de gloire qu'elles ont à présenter aux générations nouvelles. C'est là un pieux travail qui doit trouver des sympathies dans tous les cœurs généreux amis de leur pays. L'ouvrage sera publié en un vo-

lume in-8° du prix de 7 francs. On ne souscrit que jusqu'au 1er mars ; il ne sera tiré que le nombre d'exemplaires de souscription : M. le ministre de l'intérieur a souscrit pour 25 exemplaires. A. D.

125. — NOTES HISTORIQUES sur les hôpitaux et établissemens de charité de la ville de Douai, par M. *Brassart*, secrétaire des hospices, archiviste de la Société royale d'agriculture, etc., etc. Douai. Adam d'Aubers, 1842, grand in-8°. Fig.

On n'accusera pas l'auteur de ce livre d'avoir cherché un titre trop ambitieux pour produire son œuvre dans le monde ; sous la qualification beaucoup trop modeste de *notes historiques*, M. Brassart a réuni de nombreux et précieux documens qui forment un corps d'ouvrage très respectable et surtout très estimable. La ville de Douai est peut-être la ville du Nord qui possède le plus grand nombre d'établissemens hospitaliers ; beaucoup de ces vieilles fondations ont été fondues ensemble et réunies en vastes et modernes hôpitaux ; mais il fallait rechercher les motifs de ces institutions, leurs causes, leurs origines, afin de ne pas trop s'éloigner des idées primitives des bienfaiteurs. C'est ce qu'a fait M. Brassart avec un soin religieux, et un esprit d'ordre et de méthode qui s'est déjà manifesté dans ses précédentes publications. Ces notes sont appuyées par des chartes, édits ou arrêtés qui concernent les diverses fondations, par des renseignemens sur la destination des maisons de charité et le lieu où elles étaient érigées, sur leurs ressources et leurs charges, leur mode d'administration et de service intérieur, toutes recherches fort longues et fort difficiles quand les tems dont on s'occupe sont déjà loin de nous. Le tout est terminé par des *notes supplémentaires* pleines d'intérêts, et dans lesquelles on trouve d'antiques dispositions réglementaires, dictées par la seule charité chrétienne, que la philosophique philantropie de nos jours aurait bien de la peine à égaler. M. Brassart a bien mérité de sa ville natale en réunissant ces nombreux documens, et nous ne sommes nullement étonné que la Société royale et centrale d'agriculture ait accordé à cet écrivain, au concours de 1840, la médaille d'or promise *au meilleur fragment d'histoire locale ;* en effet, M. Brassart a composé là, comme l'a dit son rapporteur, une histoire intéressante et complète de la Charité à Douai. Nous devons mentionner, en terminant, le riche et royal encouragement que la Société d'agriculture de Douai a donné à la publication de ce livre, en souscrivant pour *cent exemplaires :* les gouvernemens les plus puissans n'encouragent pas ainsi. A. D.

NOUVELLES
ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— M. le docteur *Le Glay*, a entretenu la commission historique du département du Nord, d'une chronique latine de l'abbaye de Phalempin, par *François Piétin*, chronique que l'on croyait perdue, et dont il a retrouvé récemment l'original. *François Piétin*, qui vivait au XVIe siècle, est connu par son histoire abrégée des châtelains de Lille, dont Vanderhaer a tiré si bon parti. Buzelin, dans sa *Gallo-Flandria*, cite avec éloge la chronique de Phalempin et en reproduit même quelques fragmens qui faisaient regretter à l'auteur de ne pas rencontrer, dans la bibliothèque de Lille, ce document historique. Le MS. retrouvé par M. Le Glay ne forme pas seulement l'œuvre de F. Piétin, il offre aussi une continuation par *Denis de Saincts*, autre religieux de la même abbaye, et de plus, un supplément par *Florent de Bray*, qui fut abbé de Phalempin ; puis vient un appendice anonyme qui se prolonge jusqu'après la destruction du monastère. L'ouvrage n'est pas, comme on pourrait le croire, une simple nomenclature monastique, il contient des détails d'un intérêt plus général, et entr'autres des renseignemens qui pourront servir à l'histoire littéraire du pays La latinité en est bonne et pure. On trouve, dans le supplément de Denis de Saincts, un passage curieux sur la bibliothèque de l'abbaye. On doit penser que la chronique de Phalempin était destinée à l'impression ; car le manuscrit contient une approbation originale délivrée à Douai, le 29 octobre 1607, par Georges Colvener, ce célèbre éditeur de Balderic, de Thomas de Cantimpré et de Flodoard.

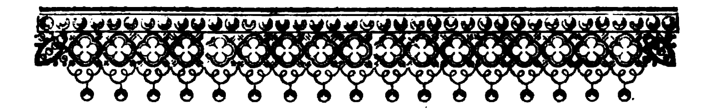
A MESSIEURS LES EDITEURS DES *Archives du Nord*.

Vous avez bien voulu choisir dans mes *Epoques de l'Histoire de France en rapport avec le Théâtre Français*, mon chapître sur les *Chambres de Rhétorique*. Je viens de relire ce chapître, au moment où l'on imprime ici mon volume. J'y ai beaucoup changé, en retranchant ce qui surabondait, en ajoutant ce qui manquait. S'il en est temps encore, donnez, je vous prie, la préférence à ma seconde leçon dont je vous envoye l'épreuve. Je garderai la première, comme on garde une esquisse, qui peut avoir son utilité. J'ai dû corriger surtout le dernier alinéa, qui confond dans le même reproche ceux qui, comme nous, peuvent le repousser, et ceux qui veulent le subir.

Agréez etc. — O. LEROY.

Paris, 15 février 1842.

—Notre livraison est imprimée, au moment où nous recevons cette lettre, et nous regrettons de ne pouvoir accéder à la demande de M. O. Leroy. Nous donnons sa 1re leçon, persuadés qu'un jour on ne la rapprochera pas sans intérêt de la seconde. » (*Note des Edit.*)



BIOGRAPHIE CALAISIENNE.

LE COMTE DE BÉTHUNE-CHAROST.

Armand-Louis-François-Edme, comte DE BÉTHUNE-CHAROST, fils d'Armand-Joseph, duc de Béthune-Charost et de Louise-Suzanne-Edmée Martel, issue d'une des meilleures familles de Normandie, duchesse de Béthune-Charost, naquit à Paris en 1770.

Le duc de Charost, pair de France, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant-général de la province de Picardie et du pays Boulonnais, gouverneur des ville et citadelle de Calais, Fort-Nieulay et Pays-Reconquis, avait succédé à son grand-père dans le gouvernement de Calais, en 1756. Il avait fait son entrée solennelle dans la ville de Calais, le 11 juillet de la même année, au milieu des transports de joie de tous les habitans et au bruit des acclamations unanimes. Il en était reparti le 16 juillet, en compagnie du maréchal duc de Belle-Isle, du duc de Chaulnes, du marquis de Paulmy et du prince de Soubise. Le souvenir des honneurs rendus alors à ces grands seigneurs, celui de la brillante réception et des fêtes magnifiques qui se donnèrent pendant le séjour du duc de Charost à Calais, sont arrivés jusqu'à nous ; mais, pour ne pas trop nous éloigner du sujet de cette notice, nous résistons à l'envie de décrire ici ces brillantes réjouissances. Disons cependant qu'il y eut, lors de l'entrée du nouveau gouverneur, une altercation entre les troupes de la garnison et la bourgeoisie. Celle-ci, s'appuyant sur d'anciens privilèges, prétendait border à gauche les rues par où le duc devait passer. Le duc de Belle-Isle termina le différend en faveur des bourgeois.

Le duc de Charost descendait de Sully ; digne héritier du nom et des vertus de ses illustres ancêtres, il était devenu, en peu de temps, l'idole de tout le Pays-Reconquis. Louis XV disait en le

montrant à ses courtisans : « *Vous voyez cet homme tout simple? Eh bien ! avec si peu d'apparence, il vivifie trois de mes provinces.* » Les mérites et les bienfaits de ses aïeux, sa bienveillance et son dévouement pour Calais, ainsi que la reconnaissance et le respect de tous les habitans de cette ville, sont gravés en caractères ineffaçables sur chaque page de notre histoire locale. Le 10 août 1770, en apprenant la naissance du comte de Béthune-Charost, les officiers municipaux félicitèrent le duc et la duchesse. Voici la lettre qu'ils écrivirent (1) :

« *A Mgr. le duc de Charost, gouverneur de Calais, etc., en son hôtel, rue de Lille*, 551, *à Paris* (2).

« La distinction particulière dont vous nous avez honorés en » nous apprenant l'heureuse nouvelle qui occasionne votre vraie » satisfaction, par la naissance d'un fils, nous pénètre de la plus » vive reconnaissance, et excite les mouvemens de la joie la plus » pure dans cette ville. Cet événement, annoncé au peuple par le » son des cloches, a rempli nos habitans de la plus vive allégresse. Puisse, Monseigneur, votre illustre maison se perpétuer » d'âge en âge La bienveillance et les bienfaits de vos augustes » aïeux, la protection signalée dont vous avez honoré la ville de » Calais, les bontés dont vous la comblez dans toutes les occasions,

---

(1) La municipalité était alors composée de MM. Morel Disque, maire ; Bénard, Delattre, Margollé et Thin, échevins, Morieux, Garret, Duriez, Montgey, Froment, Jourdan, Pépinière, conseillers.

Le premier enfant du duc de Charost naquit en 1764, et mourut en 1765. Lors de sa naissance, les mayeur et échevins de la ville de Calais avaient complimenté le duc sur l'heureux accouchement de la duchesse. L'Hôtel-de-Ville et les maisons des officiers municipaux avaient été illuminés ; ou avait fait célébrer une messe en actions de grâces, à laquelle furent invités les corps civils et militaires, la noblesse, les juges-consuls et les anciens mayeurs. Le duc de Charost, dont la charité et la bienfaisance étaient inépuisables, avaient fait distribuer de l'argent aux pauvres de la ville.

(2) Le duc de Charost avait un second hôtel à Paris, situé rue du Pot-de-Fer. C'est là que les Calaisiens, députés par la ville à la fédération de 1790, furent logés, nourris et fêtés par leur gouverneur.

» nous remplissent de l'espoir flatteur de vivre dans l'avenir le
» plus avancé sous le gouvernement de votre illustre nom.

» Nous vous supplions, Monseigneur, d'être bien persuadé
» des vœux ardens que nous formons pour votre conservation et
» celle de madame la duchesse, votre digne et respectable épouse.
» Nous y joignons les souhaits les plus vifs et les plus intéressans
» pour la conservation particulière du fruit précieux que le ciel
» vient de vous accorder. Ces vœux et ces désirs sont bien purs;
» ils font votre joie et fixent notre bonheur. »

Ainsi, la fortune, la splendeur, la gloire même entouraient le berceau du jeune comte et lui promettaient une vie heureuse, exempte des soucis et des misères de la foule; mais, hélas! la terrible parque avait aussi jeté les yeux sur le malheureux enfant, elle avait impitoyablement compté les jours de sa noble proie, et l'arrêt du destin était écrit en lettres de sang: vingt ans après, le comte de Béthune-Charost, le descendant des Sully, le fils du bon gouverneur de Calais, devait courber sa tête sous le fer assassin de la guillotine!

—

Le comte de Béthune-Charost avait épousé, le 14 juin 1790, Maximilienne-Augustine-Henriette de Béthune Sully, à laquelle il était allié déjà par des liens de famille. Mademoiselle de Béthune-Sully avait alors seize ans et demi. Les personnes qui l'ont connue la dépeignent ainsi: elle était grande, sa tournure était grâcieuse, ses manières, sa conversation, sa figure étaient aussi distinguées que son origine était illustre; elle avait une jolie bouche, un nez un peu long, des cheveux noirs et des yeux bleus. Le comte avait vingt ans; il se préparait d'avance à jouir d'une grande fortune (1), de son titre et de son rang; mais, par malheur pour lui, la Révolution française marchait alors à pas de géant, et les idées ardentes, l'esprit ambitieux du jeune noble ne pouvaient sympathiser avec la tournure des affaires. Le fameux décret de

(1) Ses dépenses particulières et celles de sa maison étaient tout-à-fait princières, et pour y subvenir, il avait contracté de nombreux emprunts, qui furent payés à sa majorité.



l'Assemblée Nationale, qui détruisit les privilèges, les honneurs et les titres de la noblesse française (1), ternissait l'avenir du comte de Charost. Son orgueil irrité ne connut plus de bornes ; il osa même rêver une couronne.

Le terrible exemple donné par la France commençait à porter ses fruits. A côté de notre Révolution, de sanglante mémoire, s'opérait une autre révolution, celle du Brabant. On peut dire de ces deux insurrections que l'une voulait le rétablissement, tandis que l'autre demandait la destruction des couvens et des ordres religieux (2). — Au mois de décembre 1791, on vit arriver à Lille et à Douai un nombre considérable de patriotes brabançons. Ces rassemblemens, protégés, enrégimentés et soldés ouvertement par le comte, ou plutôt par le ci-devant comte de Béthune-Charost, qui se proposait alors de fonder une nouvelle monarchie dans les Pays-Bas (3), excitèrent les inquiétudes du Directoire du département du Nord et de l'Assemblée Nationale. Les émigrés brabançons, qu'on soupçonnait d'intelligence avec les ennemis de la révolution française, avec les aristocrates du Nord de la France, et avec les Princes français, furent persécutés, malgré les démarches faites en leur faveur par Béthune-Charost.

---

(1) Ce décret fut voté dans la soirée du 19 juin 1790, après une discussion des plus orageuses. Plusieurs députés nobles protestèrent contre une résolution aussi inattendue et descendirent de la tribune en déclarant qu'ils renonçaient à leur mandat.

(2) Voir : *Essai historique sur la Démocratie en Belgique*, par M. Adelson Castiau. *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, Tome II. 1832.

(3) Le duc de Saxe-Teschen et son épouse l'archiduchesse Marie-Christine gouvernaient alors les Pays-Bas au nom de l'Autriche. Ce qui suit est extrait de la *Biographie nouvelle des Contemporains*. « Les vues
» du comte de Béthune-Charost étaient aussi étroites et ses moyens
» aussi minces que ses prétentions étaient hautes. Il voulait profiter des
» troubles de la Flandre pour élever un trône en Brabant et s'y placer.
» Quelques mécontens mal enrégimentés, deux petites villes dont les
» gouverneurs timides avaient ouvert les portes : tels étaient ses pro-
» grès et ses espérances, quand deux ou trois hommes de maréchaus-
» sée l'arrêtèrent. Il parvint à s'enfuir, fut condamné par coutumace,
» et vint en France trouver la mort. »

La rivalité qui s'établit bientôt entre les divers chefs de l'insurrection devint funeste à la cause commune ; d'un autre côté, les intentions du jeune imprudent finirent par transpirer. Au mois de février 1792, le Conseil souverain du Brabant décréta de prise de corps, avec séquestre de biens, le comte de Béthune-Charost (1), d'Aspley, conseiller et aide de-camp dudit comte, Van Keerbegen, aide-de camp, Anne-Françoise de Marck, Van der Bergle, l'avocat Van der Hoop, J.-B. Le Tange, *soi-disant major*, A. Verhocht et Le Tellier, médecin de Diest; Aigle, Suremont, Fleurs et Gerweys furent arrêtés provisoirement; Lambertine Bens et le père Le Tange, furent mis en liberté. Le procès s'instruisit ; on publia un réquisitoire intéressant contre Béthune-Charost et les émigrés brabançons. Le gouvernement impérial autrichien répandit un manifeste, dans lequel il rendait compte des mesures prises pour repousser leurs prétentions et les intrigues des conspirateurs Vonck, Van der Noot, Van der Mersch, Van Eupen, etc., et où il est question des émigrés brabançons, qui « *se pa-* » *vanaient à Lille et à Douai, parce qu'ils étaient soutenus,* » *en apparence, par la France* (2), *et réellement, par M. de* » *Béthune-Charost. Ce particulier*, poursuit-on dans l'écrit du » gouvernement, *porte un nom, comme on voit, qui a été il-* » *lustré de tout temps; mais l'Assemblée Nationale a supprimé* » *les titres et les rangs, et, comme ce monsieur n'a pas encore* » *perdu le goût des grandeurs, il avait imaginé de se faire sou-* » *verain des Pays-Bas. Ce titre aurait bien valu celui de comte* » *qu'il a toujours porté. Mais, pour parvenir à ce point d'élé-* » *vation, il a jugé à propos de se rouler dans la fange et de* » *s'associer à une troupe de bandits, auxquels il a persuadé* » *qu'il avait des droits sur la Flandre. Il s'est déclaré leur chef* » *et les a encouragés à lui faire un parti dans l'intérieur des* » *provinces des Pays-Bas.* » Plus loin, on développe le plan,

---

(1) L'acte d'accusation lui donne le titre de prince. Le nom de d'Aspley revient souvent dans les papiers particuliers du comte de Charost.

(2) Ici, le gouvernement impérial était mal informé ; il suffit, pour s'en convaincre, de lire les débats qui eurent lieu dans le sein de l'Assemblée nationale, au mois de décembre 1791.

les mesures des conspirateurs ; on fait de M. Béthune-Charost, un petit Catilina.

Le gouvernement impérial employa tous les moyens imaginables pour se rapprocher insensiblement les principaux chefs des insurrections qui s'étaient déclarées dans les Pays-Bas. De tous les côtés, on arrêtait des individus accusés d'embauchage et des émissaires qui appartenaient à l'armée de l'ex-comte ; quelques-uns d'entr'eux furent pendus à Mons. Le duc Albert de Saxe-Teschen, qui commandait les troupes autrichiennes, et le duc de Brunswick-Lunebourg, qui était à la tête des armées coalisées contre la France et les patriotes des Pays-Bas, fulminèrent, à qui mieux mieux, des ordonnances concernant les insurgés. L'une de ces proclamations, datée du quartier-général de Mons, le 15 juillet 1792, porte que « *les Béthunistes-Charotistes ou autres » rebelles, de quelque genre qu'ils soient, seront hachés en pièces là où on les trouvera armés, etc.* »

Le prétendant Béthune-Charost échappa par la fuite au péril qui le menaçait ; condamné par coutumace, il dut enfin renoncer à ses projets ambitieux. Nous le retrouvons à Calais dès le six septembre 1792.

—

Fnfin, nous voici arrivés au mercredi, onze septembre mil sept cent quatre-vingt-treize !

Deux heures venaient de sonner à la maison commune de Calais. Agitée par l'airain, la flèche élégante et dentelée du beffroi se balançait encore dans l'espace, les cavaliers de l'horloge frémissaient encore sur la selle de leurs coursiers écumans, lorsqu'un jeune homme sortit de l'auberge du *Lion d'Argent* (1). Il était d'une taille moyenne ; ses manières paraissaient distinguées ; sa démarche, noble. Des yeux bleus et vifs, une figure expressive et encadrée dans de longs cheveux châtains, lui donnaient un air rempli de douceur et de dignité. Il était revêtu d'une longue re-

---

(1) Cette auberge était située dans la rue Neuve ; elle était tenue par le citoyen J. Ducrocq.

dingotte grise, d'une veste blanche et d'une culotte jaune chamois ; des bottes à retroussis et un chapeau, dont les larges bords ombrageaient son visage, completaient le costume : 93 avait proscrit le luxe ; une mise négligée était de rigueur à cette fatale époque. Mais, malgré la simplicité de ses vêtemens, notre jeune héros, le ci devant comte de Béthune-Charost, car c'était lui, recevait des saluts de la foule, et tous, riches ou pauvres, enfans ou vieillards, semblaient pénétrés de respect et de reconnaissance en présence du fils de l'ancien gouverneur de Calais. — Béthune-Charost paraissait agité, souffrant ; les yeux fixés à terre, il se dirigea rapidement vers la porte du Hâvre. C'était l'heure de la marée. Le port de Calais offrait alors un tableau des plus animés et que les bornes que nous nous sommes imposées, en commençant cette notice, ne nous permettent pas de dépeindre.

La canonnière l'*Insolent* était amarrée sous les murs du Courgain ; Jean-Jacques Mulard, embarqué en qualité de mousse, quittait son bord et sautait gaîment à terre, au moment même où le jeune noble vint à passer sur le quai. Mulard avait seize ans ; c'était un enfant du pays ; il aimait sa mère par-dessus tout au monde, et dès qu'il se vit libre, son premier mouvement fut de courir au Courgain. La citoyenne Mulard, qui avait pour son fils toute la tendresse d'une bonne mère, le couvrit de baisers ; ensuite, elle ouvrit une armoire et en tira soigneusement un petit paquet de hardes, que, dans sa sollicitude maternelle, elle lui avait achetées, pendant le voyage qu'il venait de faire. Le jeune mousse ne put contenir sa joie ; pressé d'étaler le précieux don aux yeux de tous ses camarades, il endossa les beaux habits, noua coquettement sa cravate de soie, et posa son chapeau neuf sur le coin de l'oreille, il s'en alla pompeusement promener sa nouvelle splendeur sur les quais, puis sur la jetée. Soudain, il avise un petit canot, et dès lors, l'instinct maritime, sa passion pour l'élément qui le vit naître, l'emporte.

Il y avait déjà quelque temps que la frêle nacelle évoluait entre les jetées et que Mulard maniait joyeusement l'aviron, lorsque Béthune-Charost qui le connaissait et qui avait suivi tous ses mouvemens, l'appela à lui et manifesta le désir d'entrer dans le canot



et de faire une promenade sur mer (1). Le jeune marin, qui avait souvent éprouvé la libéralité du comte, ne se fit pas prier ; il accosta ; son noble compagnon prit place à la barre du gouvernail. — Arrivés à l'extrémité des jetées, Charost tire une bourse de sa poche et l'offre à Mulard, en lui promettant une magnifique récompense, s'il consent à le conduire en Angleterre ou à le débarquer sur un cutter anglais qui croisait à peu de distance de là. Mulard, prévoyant tout le danger qu'il y aurait à tenter une entreprise aussi hardie dans sa frêle embarcation, refuse ; le ci-devant noble insiste, et, sur une résistance formelle de la part du mousse, il veut l'y contraindre par la violence ; il ouvre sa redingotte, saisit une paire de pistolets, menace, ajuste et fait feu. Les deux balles atteignent le malheureux enfant ; l'une va se loger dans le bras, l'autre effleure la joue et laisse une trace profonde sous l'œil droit. Mulard pousse des cris déchirans et tombe baigné dans son sang. Charost s'arme aussitôt de l'aviron et se dispose à poursuivre sa route vers le cutter anglais ; hélas ! il n'était plus temps. Non loin de là, se trouvait un bateau lamaneur qui relevait des filets. Le patron, Antoine Maquignon, entend des cris de désespoir; il prend une lunette d'approche et reconnait son neveu Mulard ; il le voit tomber et commande à l'équipage d'accoster. Les matelots forcent de rames ; ils vont atteindre l'assassin. Celui-ci comprend le danger, et tire de sa poche un troisième pistolet ; il essaie de se faire sauter la cervelle. Mais soit maladresse, soit que sa main fut tremblante, le coup part et le projectile blesse, mais ne tue pas. Au même instant le lamaneur accoste ; l'audacieux mutilé se jette alors à la mer. Il eut infailliblement péri, si Walle, l'intrépide Walle, ne s'était élancé après lui et ne l'avoit aussitôt ramené à bord (2). Pendant la dernière scène

(1) Il s'embarqua à peu près à la hauteur de la baraque des pilotes.

(2) Les circonstances de cet événement sont rapportées d'une manière fort inexacte dans le *Moniteur Universel* du 21 septembre 1793. Ce journal était du reste parfaitement informé de ce qui se passait à Paris et connaissait d'avance les décisions du comité de sûreté générale : « *Béthune-Charost*, qui avait été arrêté et relâché à Douai, vient d'être arrêté de nouveau à Calais. — Walle, dont il est ici question,

de cet épouvantable drame, Maquignon s'était empressé de voler au secours du mousse, qui gisait sans mouvement au fond du bâteau; il le trouva couvert de sang, étancha ses blessures et le rappela à la vie

Dès que Béthune Charost fut à bord, les marins irrités, et pour prévenir toute tentative d'évasion ou de suicide, le lièrent dans leur bâteau et rentrèrent au port. Les coups de feu et les cris du blessé avaient donné l'éveil aux matelots et aux promeneurs de la jetée. Eux aussi avaient été témoins de l'horrible épisode, et la nouvelle, portée de bouche en bouche, s'était répandue aussi promptement que la foudre. Tout le Courgain était accouru et suivait, en vociférant des cris de mort et de vengeance, le bateau qui ramenait Charost et Mulard. La foule grossissait à chaque instant ; elle couvrait les quais. Les embarcations prirent terre à l'ancien escalier du paradis. Quand le ci-devant noble eut gravi les marches, le peuple, oubliant les bienfaits, perdant tout souvenir, ne vit devant lui qu'un assassin et une victime. Et celui dont la présence commandait tout-à-l'heure le respect et la reconnaissance, fut couvert d'injures et de boue, poursuivi de menaces et d'ignobles vociférations. Quelques personnes charitables entreprirent d'apaiser le tumulte, et, tandis qu'on conduisait le citoyen Béthune-Charost au corps-de-garde *bleu*, le Conseil-général de la commune, assemblé en permanence, fut averti. Les officiers municipaux se transportèrent immédiatement sur le port, affin d'éviter les malheurs qui pouvaient résulter de l'effervescence populaire. Ils donnèrent à la force armée l'ordre d'escorter Béthune-Charost jusqu'à la maison d'arrêt. Malgré toutes ces mesures de sûreté, les insultes, la boue, les pierres et les cris de mort de la gent Courguinoise, des Clubistes et des Terroristes à la Carmagnole, l'accompagnèrent pendant le trajet. Pour empêcher toute surprise et prévenir l'effusion du sang, on posta deux sentinelles dans l'intérieur de la prison ; la porte extérieure fut confiée à une garde de six hommes; les postes furent doublés ; on

---

s'était distingué dans la journée du 18 octobre 1791 ; la pyramide du port a même perpétué son généreux dévouement. »

prit les précautions les plus grandes à l'entrée et à la sortie de la ville ; et, enfin, on ordonna des patrouilles.

Le comité central de défense s'était assemblé (1). Après avoir rendu compte des événemens, plusieurs membres informèrent le Conseil que le citoyen Gauthier, commissaire du comité de sûreté générale de la Convention avait été chargé de s'assurer de la personne de Béthune-Charost. Le citoyen Gauthier, présent à la séance, se lève et déclare « qu'il est arrivé à Calais, le 29 août, » avec des ordres du comité de sûreté générale de la Convention, » à l'effet de mettre Charost en état d'arrestation et de le faire » conduire à Paris ; mais qu'il avait cru pouvoir déférer à la de- » mande dudit Charost, qui l'avait supplié de retarder son dé- » part de quelques jours, sous le prétexte qu'il était souffrant. » Le citoyen Gauthier ajoute : « qu'il a eté trompé, puisque ces » prétendues souffrances n'ont pas empêché Charost d'assister tant au spectacle qu'à la promenade. » Il remet sur le bureau les ordres du comité de sûreté générale. Sans s'arrêter à ces explications, le conseil de défense, considérant que ces instructions étaient positives, que c'était à Gauthier seul qu'on devait attribuer le retard, et par suite, les tentatives d'évasion de Charost, décréta : que le citoyen Gauthier serait mis en état d'arrestation et que les scellés seraient apposés sur ses papiers. On donna avis de cette mesure au comité de sûreté générale. Le Conseil de défense décida en même temps que la citoyenne Béthune-Charost serait gardée à vue dans ses appartemens ; que toutes les personnes attachées à son service seraient conduites en prison (2), et que des

---

(1) Ce comité était établi à Calais depuis le 4 avril 1793 ; il était alors présidé par M. J. Leveux ; M. Lefebvre Delameilleraye remplissait les fonctions de secrétaire. — A cette époque, la municipalité était composée de MM. J. Leveux, maire, Bénard-Lagrave, Thin fils, Tétut, Emmery, Grandin Duval, Reisenthel, Chaussy, Woillez-Pouttère et Guerlain-Chartier, procureur de la commune.

(2) On lui laissa deux femmes de chambre. Après une discussion un peu animée, le conseil de défense arrêta, dans sa séance du 15, que *la citoyenne Charost jouirait de la liberté de se promener dans tous les lieux de son domicile, sur la restriction qu'elle ne communiquerait avec personne du dehors.*

commissaires se rendraient, sur-le-champ, à la ferme du citoyen Mouron, pour s'assurer qu'elle ne contenait point d'armes. Les citoyens Mouron géraient, depuis très-longtemps, les affaires de Béthune-Charost; il n'en fallait pas plus pour donner lieu à une visite domiciliaire. Les commissaires envoyés à la ferme, déclarèrent n'y avoir rien trouvé. — De son côté, le Conseil général de la commune chargeait les officiers municipaux de se transporter chez le citoyen Ducrocq, rue Neuve. Les scellés furent apposés partout; les domestiques de Béthune Charost, au nombre de seize, furent transférés dans la maison d'arrêt, avec les citoyens Lefebvre et Petit, hommes d'affaires de Charost. Le nommé Schaan, son valet-de-chambre, fut arrêté à Samer et conduit à Calais. Davalet, agent de Charost, fut aussi arrêté à Breteuil. Tous les détenus furent mis au secret; on intercepta leur correspondance; on interdit toute communication entr'eux. Un membre du conseil fit observer que *Charost faisait un feu d'enfer dans la prison*, et qu'il pouvait en résulter des accidens. Le Conseil donna des ordres en conséquence. A la séance du 15, le comité de défense fut informé que *la garde nationale répugnait à la surveillance à laquelle elle était assujettie relativement à Charost*, et proposa de nommer deux citoyens, dont le civisme était connu, qui seraient chargés d'être en garde permanente auprès de lui. Le comité arrêta aussi qu'*il serait recommandé aux citoyens qui sont témoins des repas de Charost de ne lui laisser aucun instrument dont il puisse se servir pour sa destruction*.

Les mots les plus douloureux ne sauraient rendre le désespoir de madame de Béthune-Charost, quand elle se vit séparée de son époux. Qu'il nous suffise de transcrire ici la lettre adressée par la commune au citoyen Aubert, juge-de-paix :

« CITOYEN,

» Nous sommes informés que la citoyenne Béthune-Charost
» éprouve dans ce moment des convulsions horribles et menace de
» se jeter par les fenêtres (donnant sur la rue, ci-devant Saint-
» Michel). Elle demande à voir son mari, chose impraticable
» dans les circonstances actuelles. Nous vous prions de nous dire
» s'il ne vous serait pas possible de vous transporter chez elle,

» avec un membre du Conseil-Général de la commune, afin de la
» calmer et d'éviter quelqu'événement fâcheux. »

Revenons à Jean-Jacques Mulard. Pendant qu'on transférait Béthune-Charost dans la maison d'arrêt, on était allé avertir la citoyenne Mulard de tout ce qui s'était passé. En apprenant cette funeste nouvelle, elle jeta des cris lamentables, elle s'échappa et courut comme une insensée, en se dirigeant vers le quai. A son aspect, le monde s'écarte ; l'infortunée s'approche, voit son pauvre fils, tombe dans ses bras et l'inonde de larmes et de caresses. Moment sublime ! La foule, jusques là turbulente, reste silencieuse et respecte la douleur d'une mère : on les sépare, on les emmène. — Par mesure de sûreté, et aussi pour empêcher les curieux d'envahir la chambre du blessé, le général Saboureux, qui commandait dans la ville de Calais, fit placer deux sentinelles à la porte de la citoyenne Mulard. Après avoir fait donner les premiers soins à Béthune-Charost et au mousse, les officiers municipaux et le juge-de paix procédèrent à leur interrogatoire. Quand il eut satisfait à toutes les questions, Mulard déclara assez naïvement à ces messieurs que ce qui le chagrinait le plus, c'était d'avoir perdu son chapeau neuf et sa jolie cravate de soie.

Béthune-Charost, informé de l'état alarmant du jeune marin, lui envoya son médecin, le citoyen Souville, en faisant savoir qu'il se chargeait des frais de la guérison. Ensuite, il écrivit à la mère une lettre dictée par les sentimens les plus nobles et dans laquelle il la suppliait de lui pardonner le crime qu'il venait de commettre et d'accepter une pension de 1500 livres. — La malheureuse destinée du comte de Charost l'empêcha d'exécuter ce généreux projet (1).

Le représentant du peuple André Dumont, se trouvant à Abbeville, envoya l'ordre de faire partir Béthune Charost sans délai. Ses blessures ne présentant aucune gravité, on arrêta son départ

(1) Jean-Jacques Mulard, dont les jours étaient alors menacés, vit encore. L'événement du 11 septembre 1793 lui a valu le sobriquet de *Charost*.

pour la nuit du 16 au 17 septembre. Deux voitures furent amenées devant la porte de la prison ; elles étaient escortées de six gendarmes. Charost monta dans la première, accompagné d'un chirurgien et du brigadier Navelle, désigné pour le conduire jusqu'à Paris, et suivi de deux gendarmes à cheval ; Gauthier prit place dans la seconde, il était gardé à vue par les trois autres gendarmes. Le citoyen Charton, qui devait aussi les accompagner, avait demandé un chirurgien et un domestique pour soigner Charost pendant sa translation. Voici dans quels termes on donna avis de ce départ au comité de sureté générale :

« Calais, le 17 septembre 1793.

« *Aux membres du comité de sûreté générale, à Paris.*

» Citoyens,

» Nous vous prévenons que sur la réquisition du citoyen André
» Dumont, commissaire de la Convention nationale dans le dé-
» partement de la Somme et dans les villes de Montreuil et Bou-
» logne-sur-Mer, nous avons fait passer la nuit dernière, sous
» bonne et sûre garde, Béthune-Charost et le citoyen Gauthier,
» commissaire du comité de sûreté générale ; ils doivent s'arrêter
» à Abbeville, où le citoyen André Dumont prendra les mesures
» qu'il jugera nécessaires pour leur translation ultérieure. »

D'Abbeville, Charost fut tranféré à Paris, où il tenta une nouvelle évasion. C'est à cette occasion que le 10 octobre 1793, un représentant du peuple fit, à la Convention nationale, un rapport émané du comité de sûreté générale ; laissons-le parler :

« Citoyens, il serait impossible à votre comité de sûreté géné-
» rale, il serait impossible à vous-mêmes de sauver la chose pu-
» blique, si la confiance publique cessait un instant de vous in-
» vestir, et si vous cessiez de jouir de la renommée qui doit ac-
» compagner la vertu. Eh bien, citoyens, c'est ce rare trésor que
» les ennemis de la liberté et de votre gloire s'efforcent de vous
» enlever. Voici une preuve éclatante de cette criminelle inten-
» tion.

» Un homme pervers, élevé à l'école du crime, de l'immora-
» lité et de la bassesse, connu par ses trahisons autant que par sa

» haine pour la révolution....., un scélérat qui, comme l'assas-
» sin Pâris, a voulu se soustraire à la vengeance nationale par un
» suicide.... Béthune-Charost enfin a mis le comble à ses turpi-
» tudes, en voulant corrompre les membres de votre comité pour
» en extorquer un passe-port à prix d'argent.

« Lorsqu'il fut amené de Calais, l'état de sa blessure déter-
» mina le comité à le laisser en arrestation dans sa maison, sous
» la garde de deux gendarmes. Ce scélérat a mis à profit cet acte
» d'humanité pour méditer son évasion. Le premier moyen fut de
» contrefaire le fou, afin d'apitoyer les gens qui l'environnent,
» de les distraire sur ses desseins. Mais on a trouvé un premier
» indice dans son portefeuille : on y voit la liste des membres du
» comité de sûreté générale, dont quelques noms sont marqués
» d'une croix ; et on y trouve un grand nombre de bons payables
« au porteur, par son intendant.

» Tels sont les premiers élémens de la corruption projetée par
» ce lâche conspirateur. On va voir comme il a voulu la mettre
» en pratique.

» La femme de son chirurgien fut choisie pour cette négocia-
» ciation criminelle, et elle s'en est acquittée avec l'astuce et la
» fourberie qui convenaient à ce vil et honteux ministère.

» Cette femme, appelée Marquet, était assez rusée pour sentir
« le danger de cette commission : elle voulut sonder le ter-
» rain ; elle interposa une jeune personne, dont elle compromit
» l'ingénuité et la bonne foi.

» Cette jeune personne est la citoyenne Millet, qui avait la
» connaissance d'un membre du comité, le citoyen Voulland.
» Elle fut priée par la femme Marquet d'engager, vis-à-vis ce dé-
» puté, la demande d'un passe port ; elle était chargée d'ajouter
» que cette faveur serait payée d'une reconnaissance sans bor-
« nes ; que, par exemple, une somme de deux mille écus ne se-
» rait qu'une bagatelle, attendu l'opulence de l'homme au passe-
» port.

» Le citoyen Voulland, à qui la jeune Millet s'était adressée,
« ne put contenir son indignation : il l'exprima surtout avec vé-
» hémence ; quand il entendit le nom de Charost ; il fit part au
» comité de cette tentative insolente, et l'ordre fut donné sur le
» champ de traduire ce conspirateur à la Force.

» La citoyenne Millet ne tarda point à connaître le piège que la
» femme Marquet avait tendu à son inexpérience, et fit ses ex-
» cuses par une lettre au citoyen Voullant, et, pour réparer son
» erreur, elle lui donna le nom et l'adresse de l'intrigante qui
» avait abusé de sa bonne foi.

» Cette femme fut amenée hier au comité; elle y subit un in-
» terrogatoire, où elle nia d'abord avec effronterie d'avoir jamais
» connu Béthune-Charost, ni d'avoir parlé de lui à qui que ce
» soit.

» Mais après avoir été confrontée à la citoyenne Millet, elle n'a
» pu résister à l'empire de la vérité, ni contredire la candeur et
» l'ingénuité de son récit; elle en a avoué tout le contenu, et il
» résulte que la femme Marquet est coupable de la négociation
» criminelle tentée contre la probité du citoyen Voulland; il en
» résulte que cette femme astucieuse a abusé de la jeunesse et de
» la crédulité confiante de la citoyenne Millet, dont votre comité
» a dû apprécier la sensibilité et le repentir. Il a donc cru devoir
» renvoyer dans son domicile la jeune Millet, après lui avoir re-
» montré l'imprudence de sa démarche.

» A l'égard de la femme Marquet, il a cru devoir décerner
» contre elle un mandat d'arrêt, et dénoncer à la Convention le
» crime de subornation dont elle est prévenue. »

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de sureté générale, décréta que « Béthune-Charost et la » femme Marquet seraient traduits au tribunal révolutionnaire, » pour y être jugés sur les crimes de subornation et de lèse-na- » tion dont ils se trouvaient prévenus. »

Le vieux duc de Béthune-Charost avait écrit contre la féodalité; il avait supprimé les corvées seigneuriales dans ses propres domaines; il avait fondé des hôpitaux pour les indigens: il avait créé des secours annuels pour les familles pauvres; il avait établi des sages-femmes, des chirurgiens et des pharmaciens pour les malades; des secours extraordinaires contre la grêle, les inondations et les incendies; il avait fait des dons volontaires considérables; il avait souscrit pour une somme de cent mille francs, avant le décret sur la contribution patriotique (1). Malgré tant de

(1) Voir les notices sur le duc de Béthune-Charost, par MM. Sil-

bienfaits, le vertueux duc de Charost ne put échapper aux persécutions de la Terreur ; il fut jeté aussi à la Force, par ordre du comité de salut public. Du fond de son cachot, il mit tout en œuvre pour sauver son fils, l'imprudent comte de Béthune-Charost. Il répandit l'or ; il alla jusqu'à corrompre ses gardiens ; mais tous les moyens qu'il employa ne purent écarter que pendant un instant le glaive menaçant de la République, suspendu sur la tête du jeune noble.

On venait d'inventer ces infâmes listes de proscription, élaborées dans l'ombre des cachots, par des misérables prisonniers avides de leur liberté, et qui la rachetaient à ce prix.... Armand-Louis-François Edme, ci-devant comte de Béthune-Charost, agé de vingt-trois ans environ, fut traduit par devant le tribunal révolutionnaire, et jugé, en vertu de la loi du 22 prairial, par le plus grand des assassins de la terre, par l'affreux Fouquier-Tinville. L'ex-comte fut condamné à mort et exécuté le 9 floréal an 2 de la République (28 avril 1794), peu de jours avant la sœur de Louis XVI, peu de jours après Hébert, Danton, Westermann, Camille Desmoulins, Arthur Dillon, la duchesse de Grammont et l'intéressante épouse de Camille Desmoulins ; il faisait partie de la même charretée que le duc de Villeroy, le comte d'Estaing et l'ex-ministre de la Tour-du-Pin.... Triste dénouement ! horrible fin, pour une existence qui promettait d'être si heureuse !.......

En conséquence du jugement du Tribunal révolutionnaire de Paris, les biens du jeune Béthune-Charost furent confisqués au profit de la République. Après avoir fait apposer les scellés, le Conseil d'administration du district de Calais, accompagné des commissaires nommés par la municipalité, se transporta *chez le citoyen Ducrocq, et en la maison du citoyen Félix Mouron, sise rue de la Révolution, et appartenant à A. L. F. E. Béthune-Charost, où l'on procéda à l'inventaire et à la vente des effets du condamné.*

---

vestre et A. Jarry de Mancy. Voir aussi : Conduite d'Armand-Joseph Béthune-Charost avant et depuis la Révolution.—Paris, 1793 et 1794, 3 part. in-4°, 8, 3 et 16 p., *pièce très-rare.*

Après l'éxécution de son mari, l'infortunée comtesse de Charost, accablée par la douleur, continua à subir les rigueurs d'une longue détention. Le vieux gouverneur de Calais ne cessa pas un seul instant de s'intéresser au sort de sa belle-fille. Nous en avons la preuve dans les lettres qu'il écrivit, en date du 30 vendémiaire an 3, aux citoyens du district et de la commune de Calais, et dans lesquelles, après avoir déploré la mort de son fils, et sollicité des certificats en faveur de son inconsolable veuve, il ajoute : « Vous avez trop connu mon sincère dévouement pour mes con- » citoyens du cy-devant Calaisis, pour n'avoir pas partagé mes » malheurs..... et ceux d'une jeune femme dont vous avez connu » la douceur..... J'eusse voulu avoir une occasion moins triste de » renouveler aux citoyens de notre commune des sentimens qui » ne peuvent pas plus éprouver de révolution que mon attache- » ment à la patrie..... »

On lit dans le *Moniteur* du 8-9 brumaire an 9 : « Le citoyen Béthune Charost (autrefois *duc de Béthune-Charost*), membre de l'Assemblée Constituante, maire du dixième arrondissement de la commune de Paris, est mort de la petite-vérole, le 5 de ce mois (27 octobre 1800). En lui les malheureux perdent un père, une foule de familles un généreux appui, les grands propriétaires un modèle, et l'humanité un de ses plus zélés bienfaiteurs........ Il a été inhumé le 7. La cour de la mairie du 10e arrondissement et toutes les salles étaient tendues en noir. Le cortége, précédé d'un piquet de cavalerie et de la garde nationale sous les armes, est allé recevoir les restes de Béthune-Charost à la porte de la maison qu'il habitait, rue de Lille..... Les citoyens Piault, Moreau de St.-Méry et Druyon ont prononcé, tour à tour l'éloge du vertueux citoyen que la France vient de perdre, ou plutôt ils ont raconté simplement l'histoire de sa vie, et ils ont fait couler des pleurs...... L'abbé Sicard a raconté sa propre douleur et celle de ses élèves, à la nouvelle de la mort de celui qu'un ministre éclairé venait d'appeler à l'administration de l'école des sourds et muets..... »

Enfin, nous trouvons ce qui suit dans les *Portraits et Histoire des Hommes utiles* (vol. 1836, 8 p. 44).

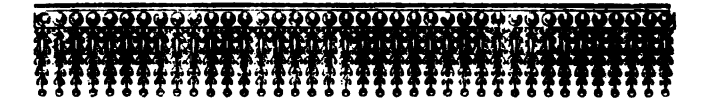
« Le jour où la terre s'ouvrit pour recevoir les restes de cet

homme bienfaisant, fut pour le pays un jour de deuil public Le peuple, accompagné de ses magistrats et de tous ceux qui avaient été attachés au duc de Béthune-Charost, se porta en foule pour lui rendre les devoirs ; chacun voulait se charger du fardeau de sa dépouille mortelle ; tout ce que l'attachement et la reconnaissance peuvent inspirer de piété et de recueillement parut dans cette funèbre cérémonie. Des larmes abondantes arrosèrent sa tombe : il semblait que tout espoir de bonheur s'était éteint avec celui qu'elle renfermait. Pendant cette journée, les boutiques furent volontairement fermées et les travaux publics suspendus ; on voulait attester d'une manière solennelle combien la douleur était immense et générale. »

..... Depuis lors, la comtesse de Béthune-Charost, la veuve du héros de cette notice, s'est alliée à l'illustre famille des Montmorency.

H. I. De Rheims.





NOTICE SUR JACQUES LE GROUX,

CURÉ DE MARCQ-EN-BAROEUL.

Il y aurait un travail curieux à faire sur les hommes lettrés qu'ont produits nos villages de Flandre et de Hainaut. Le nombre en est considérable ; je ne parle pas de ceux qui nés à la campagne se sont ensuite établis dans les villes et ont pris rang parmi les célébrités du pays. A ceux là les travaux littéraires et la gloire qui en résulte sont plus faciles. Je parle de ceux qui n'ont cessé de vivre au sein des campagnes, et qui, livrés d'ailleurs à des occupations impérieuses, ont cependant trouvé des loisirs pour cultiver les lettres, les sciences et les arts. C'est surtout dans la classe modeste et respectable des curés que l'on rencontre ces laborieux et utiles savants, sur lesquels je voudrais appeler l'attention et pour lesquels il y aurait un beau chapitre à ajouter à notre histoire littéraire. Ne pouvant y contribuer qu'en fournissant des matériaux épars, je veux du moins ne pas faillir à cette humble tâche. Dans l'embarras du choix, je prends aujourd'hui au hasard un personnage sur lequel je puis donner plus de renseignements qu'on n'en possédait jusqu'ici.

Noel Paquot, dans ses *Mémoires pour l'histoire littéraire des Pays-Bas*, T. XVII, p. 456, dit un mot de Jacque-Le-Groux ; mais on voit qu'il ne le connaît que d'après l'ouvrage n° 1, dont nous parlerons ci-après. A défaut d'autres documents, il donne scrupuleusement la nomenclature des pièces contenues dans cet ouvrage.

Jacques-Le-Groux est né en 1675, dans la châtellenie de Lille, à Mons-en-Pevèle, village célèbre par la victoire que Philippe-le-Bel y remporta sur les Flamans, le 18 août 1304. Il apparte-

nait à l'une de ces honnêtes familles de laboureurs, qui de génération en génération fournissaient tout au moins un de leurs enfans à l'état ecclésiastique, soit pour le clergé séculier, soit pour la vie du cloître. Le cultivateur flamand a toujours attaché un grand prix à cette union de sa famille avec l'église ; il y voyait plus qu'un relief mondain ; il y trouvait une bénédiction pour lui et pour les siens.

Jacques Le-Groux, destiné de bonne heure à la prêtrise, ne fut pourtant élevé au sacerdoce qu'à l'âge de 35 ans. Immédiatement après, il fut chargé de la direction spirituelle d'un couvent de religieuses, à Menin. Il remplit ces fonctions avec honneur et succès pendant trois ans; puis l'évêque de Tournai lui confia la cure de Rumes, dans le décanat de Tournai, sous la juridiction de l'abbé de St.-Amand. Ce fut en 1720 qu'on le transféra à Marcq-en-Barœul, paroisse voisine de Lille, décanat de Seclin. Il y mourut le 31 juillet 1734.

Nous connaissons de Jacques-Le-Groux les deux ouvrages suivants :

1°. *Summa statutorum synodalium cum prœvia synopsi vita episcoporum tornacensium, ubi rerum memorabilium notitia, patronorum jura, etc., indicantur a tempore sancti Piati diœcesis apostoli et patroni.* In-8°, de CLXXXVIIJ. VIII, 303. Plus une table de 29 p. non chiffrées, Lille, 1726. L'ouvrage est dédié à Jean-Ernest de Lœwenstein, évêque de Tournai. La dédicace porte la date des ides de mars 1724. Pour le contenu de ce volume, voyez Paquot, *loco citato*. Ce travail est fait avec beaucoup de soin et d'exactitude. La chronologie des évêques deTournai offre des détails curieux toujours justifiés par l'indication des sources, au nombre desquelles l'auteur mentionne souvent des documents locaux inédits. Il a inséré dans cette partie de son livre diverses chartes et autres titres qu'on chercherait difficilement ailleurs. A l'article du fameux Etienne, de Tournai, il donne la nomenclature des lettres de ce prélat, dont le chanoine Nicolas Watcant préparait une édition nouvelle et plus complète, comme nous l'avons fait connaître ailleurs (1). Le scrupuleux auteur a

(1) *Messager des sciences historiques de la Belgique*, 1839, p. 445.

placé au commencement de son livre, une liste des auteurs qu'il a consultés, et parmi lesquels nous remarquons quelques écrivains du pays peu connus, tels que François Piétin (1), et Mathieu Du Chateau (2), tous deux chanoines de Phalempin ; Nicaise Dieulot (3), curé de Rongy, Nicolas Zoez (4), chanoine de Tournai et ensuite évêque de Bois-le-Duc, et Hubert Tahon, inconnu à nos bibliographes (5).

2°. *La Flandre gallicanne sacrée et prophane, ou description historique, chronologique et naturelle des villes et châtellenie de Lille, Douay et Orchies, où l'on remarque ce que la nature et l'art produisent dans cette province, ensemble l'établissement des chapitres, les cures, les abbayes, les autres bénéfices et fondations pieuses, avec les droits des patrons, les privilèges accordés par les princes, les personnes illustres qui y ont été; et généralement ce qui est arrivé de plus remarquable depuis la venue de N.-S. jusqu'à l'an 1730; tirés des auteurs plus célèbres et des manuscrits anciens, par M. Jacques Le Groux, pasteur de Marque-en-Barœul.* Tome 2, petit in-f°, dem. rel. Ce volume, qui paraît autographe, contient la description historique de la ville et de la châtellenie de Douai, en quinze livres, après quoi vient l'histoire de la vie des saints et saintes honorés dans les villes de la châtellenie de Douai, Lille et Orchies, selon l'ordre des jours et mois de l'année ; puis, un catalogue fort étendu des hommes illustres de la ville et de la châtellenie de Lille. Enfin, le volume est terminé : 1° par le tableau des écrivains cités dans l'ouvrage ; 2° par la table chronologique des souverains du pays, à commencer par César et finissant par Louis XV ; 3° par la table

(1) François Piétin est auteur d'une chronique de Phalempin que l'on croyait perdue et que nous avons eu le bonheur de retrouver en 1842.

(2) Voir Foppens. *Biblioth. Belg.*, 865.

(3) Voir Paquot XVII, 151. Cousin, Hist. de Tournay, IVe partie, 355-364.

(4) Voir Foppens, *Bibl. Belg.*, 926.

(5) Le Groux le signale comme auteur de *Mémoires* sur la ville de Lille : *reliquit Memoriale de Insulensibus*.

chronologique des évêques de Tournai, mise en regard des souverains pontifes. Cette dernière liste s'arrête à 1751. Cet ouvrage de Jacques-Le Groux, ainsi que le suivant, étaient jusqu'ici tout à fait inconnus. La bibliothèque de Lille en a fait l'acquisition à Paris en janvier 1845. Une note placée en tête du manuscrit fait connaître qu'il avait été donné par l'auteur à l'abbaye de Phalempin.

5°. Même titre que le précédent, 1 vol in-fol., v. Après une préface de trois pages et demie, l'auteur trace ainsi la division de son ouvrage en IV parties : « La première en 26 livres, fait voir » ce qui s'est passé dans le pays depuis la naissance du Sauveur, » et particulièrement dans la ville de Lille, jusqu'à l'an 1750. La » deuxième partie en six quartiers, fait voir ce que la nature et » l'art produisent dans la châtellenie, l'étendue, les dimensions, » les habitans et les personnes illustres qui l'ont habité, les seigneurs des paroisses, les patrons, les curés et leurs droits. La » troisième rapporte ce qui est arrivé de plus remarquable en la » ville de Douai jusqu'à l'an 1750, comme aussi en même temps » quels sont les princes qu'en ont été les souverains. La quatrième fera voir comme en un beau jardin rempli de fleurs différentes, que les vertus ont particulièrement brillées dans les » saints qui sont honorés dans cette province et dans les autres » personnes illustres. Ce dernier livre n'existe pas dans le manuscrit. Le présent volume n'est autre chose que la mise au net, » avec additions, de l'ouvrage dont le manuscrit précédent offre » le tome second. » Il parait que Jacques-Le-Groux a voulu traduire et compléter l'ouvrage de Buzelin, intitulé : *Gallo-Flandria sacra et profana*. Duaci, Marcus Wyon, 1625, in-f°.

LE GLAY.





UN MANUSCRIT

DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE DOUAI.

Extrait du registre aux procès-verbaux de la Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, séant à Douai. — Section des sciences morales et historiques.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1843.

M. Tailliar, Conseiller à la Cour royale, appelle tout l'intérêt de la section sur un ouvrage qui se trouve déposé à la Bibliothèque publique de Douai, c'est un manuscrit intitulé : *Ordo judicarius magistri Ricardi*. Ce manuscrit, dit-il, est digne de fixer l'attention des savans. C'est un traité tout entier de procédure, extrait en grande partie du digeste et du code justinien dont souvent il reproduit textuellement les dispositions. Ecrit en caractères du XIIIe ou du XIVe siècle, il comprend 16 feuillets in-f°, carré, en vélin. Le texte, divisée en deux colonnes, est presque sur tous les points encadré d'une glose qui cite ou rappelle les lois romaines dont l'auteur a tiré la substance, et extrait les principes qu'il pose dans le corps de l'ouvrage. Toutefois les deux derniers feuillets renfermant le titre : *De officio judicis*, manquent entièrement de glose.

Le traité se divise en 59 titres, dont les intitulés sont écrits en rouge. Ces titres sont rangés dans l'ordre suivant :

Folio 1. Recto. De edendo, olim edebatur.

De edictione in scriptis redigendâ et cui innotescere debeat libellus.

De forma libelli in querelam debite pecunie rubrica.

De cautione actoris expetenda, etc.
F° 1. Verso. De forma libelli ex qua in rem agere voluit.
De libelli susceptione a reo.
De mutatione libelli.
De libelli porrectione reo facienda pro judice.
Cautionibus prestandis.
F° 2. Recto. De litteris citationis a superioribus mittendis et formandis.
De obtentu consuetudinis.
Quomodo in jus vocati venire tenentur.
De litis contestatione.
Ib. V°. De pignorum distractione.
De satis dationibus rubrica.
F°. 3. V°. Communia de procuratoribus.
F°. 4. R°. De satisdatione procuratoris.
Ib. V°. De procuratore actoris.
De induciis et dilationibus.
F° 5. R°. De Quadrimestribus induciis post sententiam rei judicati.
De induciis appellationis post sententiam.
Ib. V°. Utrum omnes inducie sint arbitrarie.
Qui a postulando prohibentur.
Ut advocati honorem judicibus prestent et sine jurgio.
F°. 6. R°. De juramento calumpnie rubrica.
Ib. V°. De probationibus.
De testibus.
F°. 7. R°. De instrumentis.
F°. 8. V°. De rescriptis.
F. 9. R°. De presumptionibus.
F°. 10. R°. De confessis.
Ib. V°. De sententiis.
F°. 11. R°. An sententia concipi et formari debeat.
Ib. V°. De appellationibus.
F°. 12. R°. De appellationibus recipiendis.
Ib. V°. De exceptionibus rubrica.
F°. 14. R°. De usucapionibus rubrica.
F° 14. V°. De prescriptionibus.
F°. 15. R°. De officio judicis.

Le traité porte en tête et à l'encre rouge : *Incipit ordo judiciarius magistri Riccardi*.

Après avoir ainsi fait connaître l'ensemble de l'ouvrage, M. Tailliar emprunte à l'auteur quelques passages. pour donner une idée de son style et de sa manière, voici comment il débute :

« Editio sine scriptis fieri potest ut ff. de edendo, T. 1. —
» Edere est copiam describenti facere et in libello complecti et
» dare vel dictare. Cum quoque edere labeo ait qui producit ad-
» versarium suum ad alium et demonstrat quid dicturus est vel id
» dicendo qua uti velit, sed hodie oportet in scriptis fieri (edi-
» tio). »

M. Tailliar recherche ensuite quel est l'auteur de ce traité, il pense que ce doit être maitre Ricard, professeur à l'Université d'Oxford, et l'un des successeurs du fameux Vacarius, restaurateur du droit romain en Angleterre. A la vérité, dit-il, M. de Savigny, dans son Histoire du droit romain au moyen-âge, chap. 26, t. 5, p. 95, avance que les successeurs de Vacarius ne sont pas connus ; mais Terrasson, Histoire de la jurisprudence romaine, partie 4, § 6, p. 429, nous apprend que Ricard était professeur de droit à Oxford, et qu'il a fait *un Traité de droit sur l'ordre des jugements* (1).

L'ordo judiciarius a-t-il été imprimé ? M. Tailliar croit que non, du moins les bibliographies juridiques et autres qu'il a consultées ne lui ont révélé aucune trace d'une publication quelconque de ce traité.

Ce manuscrit est-il unique? L'Angleterre n'en possède-t-elle pas d'autres exemplaires avec lesquels il pourrait être utile de collationner celui de Douai ?

Le texte n'est pas toujours celui des pandectes, et, sous ce rapport, il pourrait, en raison de sa date, prêter à d'utiles comparaisons.

---

(1) M. Haenel, dans un livre intitulé : Catalogi librorum manuscriptorum, imprimé à Leipsick, en 1830, in-4°, cite p. 156, sous l'article : *Douai*, *droit canonique*, le manuscrit : *Riccardi ordo judiciarius*, mais il n'accompagne cette indication d'aucune note explicative.

M. Tailliar a considéré ce manuscrit comme assez important pour ne négliger aucune des sources où il pourrait puiser d'utiles renseignemens en ce qui le concerne. C'est dans ce but qu'il a écrit à M. Paulin Paris. Il donne lecture à la commission de la réponse qu'il a reçue. M. Paulin Paris, après avoir exprimé le regret de n'avoir à la Bibliothèque royale *ni l'ordo judiciarius*, ni aucun autre ouvrage du *Ricard* ou *Richard* dont s'agit, ajoute que cette bibliothèque possède, il est vrai, deux ouvrages sous le même titre, mais ne présentant aucune analogie de distribution avec celui de Ricard. Il termine sa lettre en donnant un extrait de la bibliothèque latine du moyen-âge de Fabricius : cet extrait porte : « Ricardus adagonista, anglus, in Italia bonomie jurium » scientie operam dedit, præceptore usus Pileo mutinensi, cum » quo paulo post de eruditionis laude contendit. Vixit anno 1210 » et reliquit *tractatum super decreto nec non summam de ordine* » *judiciorum*. »

Ce Ricardus est-il bien celui qui nous occupe, se demande M. Tailliar ? Cela est possible, car au XIIIe siècle les professeurs voyageaient.

Quant à la question de savoir comment le manuscrit est arrivé à la bibliothèque de Douai, aucun fait positif ne vient la trancher. Seulement, ce qui paraît le plus probable, c'est qu'il aura été apporté dans notre ville par les bénédictins anglais, et qu'à l'époque de la révolution, il aura passé du couvent au dépôt général, et qu'après avoir échappé au vandalisme de l'époque, il aura été placé dans les rayons du cabinet des manuscrits.

M. Tailliar est dans l'intention d'appeler, par la voie de la publicité, l'attention des savans sur cet ouvrage, et si, en fin de cause, il paraît le mériter, il proposerait à la société de faire copier le manuscrit et de le publier.

Les savans qui auraient quelques renseignemens à communiquer sur cet ouvrage, sont priés de les adresser à M. le Président de la Société Royale et Centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, séant à Douai.

EPITAPHE

DE LA VILLE DE CA-

lais, faicte par Anthoine Fauquel natif de la Ville et Cité d'Amiens.

Plus vne Chanson sur la prinse dudict Calais.



A PARIS,

Par Iean Caueiller Rue Frementel, pres le Cloz Bruneau, à l'Enseigne de l'Estoille d'Or.

AVEC PRIVILEGE.

1 5 5 8.

AVERTISSEMENT.

Voici une de ces raretés bibliographiques que les amateurs paient des prix exorbitants dans les ventes, et que nous aimons à reproduire dans les Archives du Nord, *afin que nos souscripteurs n'aient rien à envier aux heureux du siècle qui les enlèvent dans les encans par la puissance de leurs écus. Le dernier exemplaire de ces quelques pages imprimées, mis sur table, en vente publique, a été adjugé, à la somme de 29 fr. 50 cent.; avec les 15 p. °/₀ de frais et commission, il revient donc à l'acquéreur au prix de 34 fr. 10 cent. Il est vrai qu'il formait une jolie plaquette en maroquin rouge, reliée à l'anglaise par* C. Héring. *Il provenait de la collection des livres rares de Crozet, n° 1449 du catal., et fut acquit par M.* Ducas, *amateur lillois. Nous en donnons aujourd'hui un* fac-simile *qui ne reviendra pas à 25 cent. à nos abonnés.*

Antoine Fauquel, *auteur de cette pièce, était un ecclésiastique Picard, natif d'Amiens, vrai français de cœur et d'âme, qui ne pût s'empêcher de témoigner sa joie d'une conquête glorieuse pour la France; il ne chanta pas seulement la prise de Calais opérée par le duc de Guise en 1558, il fit aussi une brochure sur celle de Guines, intitulée :* Discours sur la prise de Guines *Paris, Huby, 1558, in-8° (Biblioth. de* Lelong, n° 17705). *Il paraît même qu'il ne s'en tint pas là, car dans l'épître dédicatoire de son* Epitaphe de Calais, *adressée à M. de Hangest, il dit que* ce petit labeur *est* son commencement, *et que dedans briefs jours, il dédiera* œuvres plus grandes et dignes de mémoire. *Il nous apprend en passant que* noble homme M. de Hangest, *gentilhomme picard, est un parfait musicien, qui prend plaisir, joie et esbatement à diverses manières d'instrumens, comme le* luth, *l'*espinette, *la* guiterne *et* cistres.

Le privilège pour l'impression du livre est du 17 janvier 1557; ce qui prouve que l'année commençait encore alors à Pâques. C'est 1558 qu'il faut lire, puisque c'est le 8 janvier de la même année que les Anglais signèrent la capitulation de Calais. L'auteur paraphrase dans ses vers le verset 15 du chapitre xxxi *de Jérémie, il l'applique à la ville de Calais, et tous les mots latins du verset y trouvent leur place.* Lefebvre, *historien de Calais, traite fort sévèrement le poète picard et ses chants improvisés sur ce grand événement* (Histoire de Calais, *Paris,* 1766, *in-4°, tome* ii, *p.* 306). *La chanson qui suit l'*Epitaphe de Calais *est d'un autre poète amiénois,* Jacques Pierre, *dit* Chateau-Gaillard, *et se chante sur l'air :* Péronne la jolie. *On la retrouva, avec d'autres sur la même prise de Calais et sans nom d'auteur, parmi les mss. de M.* Talon (n° 1064, Bibliothèque de M. le président de Maynière). *L'historien* Lefebvre *en cite un couplet sans savoir que cette chanson est justement de ce* Jacques Pierre *dont il a parlé quelques lignes plus haut.*

Une branche de la famille Fauquel *est restée vivace au Câteau-Cam-*

brésis. On ne retrouve plus de traces de la parenté du sieur Chateau-Gaillard. *Les événemens célébrés par nos poètes picards ont donné naissance à plusieurs petits opuscules, parmi lesquels on en peut citer trois ou quatre en français et autant en latin :*

Discours sur la réduction de Calais au royaume de France, détenu par les Anglois depuis l'an 1347, et du comté d'Oye, Guines, Ham et autres places de mer ; par P. D. T. A. Paris, Micard, 1558.— Lyon, Temporal, 1558, in-8°.

Discours sur la prinse de Calais, par monseigneur de Guyse. Paris, L'Homme, 1558, in-8°.

Description de la prinse de Calais et de Guines, composée par forme et style de procès, par M. G. de M. (sans lieu ni date), in-8° (en vers).

Guillelmi Paradini, de motibus Galliæ expugnato receptoque Itio Caletorum. Lugduni, 1558, in-4°.

De Caleto ab Henrico II receptâ, Georgii Buchanani carmen. Lutetiæ, 1558.

De Caleti et Guinæ oppidorum, proximo hoc bello captorum, expugnatione, carmen doctissimum. Parisiis, 1558, in-4°.

Ces derniers vers sont de l'illustre Michel de l'Hospital. Joachim du Bellay *a aussi composé une jolie épigramme latine à la louange du duc de Guise, et une pièce de vers français intitulée :* Hymne av Roy svr la prinse de Calais, *suivie de l'*Evocation des dieux tutélaires de Guynes *et de l'*Exécration svr l'Angleterre.

*Cette foule de poèmes et de relations, qui toutes surgirent au moment même de la prise de Calais, indiquent assez l'intérêt que la France prit à cette réintégration, après une occupation étrangère de plus de deux siècles, et motivent, jusqu'à un certain point, la valeur un peu exagérée que les amateurs ont donnée à ces petites pièces. C'est aussi une des considérations qui nous engagent à réimprimer celle d'*Antoine Fauquel.

La prise de Calais ne donna pas seulement naissance en France à des chansons ; une médaille d'argent, de grand module, au type du roi Henri II, fut frappée avec un joli revers dans le goût de l'antique, représentant le même prince à cheval, précédé de la Victoire et entre deux soldats portant des enseignes romaines. La légende porte : Exactis Britannis, et Caleto Guiniaque recep(*tis*) ; *au-dessus de la tête du Roi on lit :* Majora sequentur.

Nous possédons aussi un vieux plan de la prise de Calais, gravé en Italie, avec une légende que Lefebvre *n'a pas reproduite dans son* Histoire de Calais (*T.* 2, *p.* 292). *Il porte pour titre :* Il vero ritratto de Cales preso à Inglesi del Re Christianissimo, l'anno M. D. LVIII, *et pour suscription :* Joannes Orlandi formis Romæ 1602 — Romæ Claudii Duchetti formis.

A. D.

LE PRIVILEGE.

IL est permis à Anthoine Fauquel Prebstre, natif de la ville d'Amiens, de faire Imprimer par tel Libraire que bon luy semblera, L'Epitaphe de la Ville de Calais, Et ce par Iean Caueiller, auquel ledict Fauquel a transferé ladicte permission. Et defences faictes à tous Libraires et Imprimeurs de n'Imprimer ladicte Epitaphe, dedans le temps et termes de six moys, sur peine de confiscation, et d'amende arbitraire. Donné a Paris ce dixseptiesme de Ianuier mil cinq cens cinquante et sept.

Signé Bertrand.

A NOBLE HOMME MONSIEVR DE HANgest Antheine Fauquel prebstre, Salut.

COmme ainsi soit noble et puissant Seigneur, que ie soye certain que le vostre noble esprit, ne se soit point seullement addonné des vostre ieunesse a prendre plaisir ioye et esbatement tant a la musique et autres manieres d'instruments, qui dependent d'icelles : comme Le Luc, Espinette, Guiterne, et Cistres, desquelz ladicte Musique est mere et nutrice que scauoir par bonne et vraye experience le noble faict de la guerre auquel vo' estes môstré plusieurs fois vaillant (ce qui seroit long a rediger par escript.) Ce considéré desirant pouuoir remunerer le grand bien que m'auez tousiours faict que de me tenir pour l'vn de vos subiectz et amy, ie n'ay, voullu faillir (attendu les choses susdictes) vous dedier ce mien petit labeur, lequel prendrez si c'est votre bon plaisir pour aggreable. Sachant que c'est le mien commencement et que desire dedans brief iours vous dedier œuures plus grandes et dignes de memoire.

Audict Seigneur.

Si parchemin la terre estoit congnue,
Et l'eau de mer encre estoit deuenue
Ie ne sçaurois en vsant tous les deux ,
Escripre au long combien ie suis ioyeux ,
D'auoir acquis la vostre bonne grace:
Mais si pouuois contempler vostre face
Aussi d'icelle auoir fruition ,
Trop mieux i'aurois ma consolation :
Consideré la grace inenarrable,
Qui gist en vous en tant que tresaffable

Vous vous monstrez a tous vos bons amis
Parquoy ainsi qu'est raisonnable ay mis,
Tout mon pouuoir et toute ma puissance,
A vous causer moyen desiouyssance
Par c'est escript quoy qu'il soit tres mal ſait
Mais meditant que ne suis point parfaict,
Vous supplirez le mieux que vo' pourrez,
Ce que bien faict pour vous ne trouuerez,
Ainsi faisant priray le Roy Iesus,
Vous enuoier de brief paix de lassus.

AV LECTEVR.

AMy lecteur, il te plaira de grace
De m'excuser (le plus humainement
Que tu pourras) de ce qu'ay pris l'audace,
De t'expliquer, ce texte lourdement :
Sçachant que c'est le mien commencement,
Et que desire en c'est art me congnoistre,
Sy faulte y a supply la doulcement,
Car detriment ne t'en peult apparoistre.

L'ACTEVR.

PAr un matin estant mélancolique
I'ay entendu la piteuse oraison
Qu'a faict Calais, qui par arme bellique :
Prinse a esté d'Iver en la saison,
Laquelle auoit (comme entendis le son)
Pour texte pris et dolente matiere
Ce qui sensuit par estrange maniere.

Vox in Rama Audita est,
Ploratus et Vlulatus Calais,
Plorans Filios Suos, Et noluit
Consolari, Quia non sunt.

EPITAPHE
DE LA VILLE DE CALAIS
faicte par Anthoine Fauquel prebstre
natif de la ville d'Amiens.

VOX, trespiteuse et incomprehensible,
VOX, à bon droict, d'estrange nation,
VOX, qui est plus que nulle autre terrible,
VOX, qui pleine est de desolation :
Est ce iourd'huy à iuste occasion,
Sans qu'il y ayt virgule ne coma,
Laquelle n'a point consolation,
Combien que soit tout pour vray IN RAMA.

AVDITA, Las, mieux vauldroit estre sourd,
Que d'escouter voix si espouantable,
Est-il quelqu'vn oyant le Canon lourd
Qui ne trembla ? ainsi qu'est raisonnable :
Voyant aussi vn Prince insuperable
Venir à soy, auec grand interest
Pour subiuguer Ville estant imprenable,
Et en brief iours l'avoir, comme vray EST.

PLORATVS, est si grand en Angleterre,
Qu'impossible est le coucher par escript,
Plusieurs Anglois ont leur cœur tant en serre,
Et si marry, qu'ils creuent de despit,
D'auoir perdu tant fort lieu sans respit,
Auquel plusieurs ont esté deuestus,
Les vns occis, en faisant contredict
Dont auec pleurs ont, ET VLVLATVS.

CALAIS, Calais, tu estois par trop folle
D'assembler tant de pouldres et canons,

Tu pensois bien scauoir iouer ton rolle,
Et deliurer le tout aux Bourguignons :
Mais maintenant tu vois que ne craignons,
(Puis que la treue ont este desflorans)
De t'assaillir et prendre ou tant gaignons
Que te rendons le iour et nuict PLORANS.

FILIOS, grands et petits d'apparence
Auoit Calais en grande quantité,
Lesquelz n'ont peu luy seruir de deffence
Contre Francois, qui par hostilité
(Crainte n'aians le leur humanite)
Parquoy l'on dict a la realite
Que Calais est deffaicte auec. SVOS.

ET NOLVIT, (Soy fiant au pouuoir
De son seigneur lequel la delaissee)
Au Roy Henry soy faire recepuoir,
Mais a trop mieulx aimé estre blessee,
Disant auoir que n'a esté changee
Deux cens dix ans, ce qui rend fort marry
Sondit seigneur, veu que son assemblee
N'a peu en rien celle, CONSOLARI.

QVIA, Reduicte est en la main du Roy
Treschestien, ceste tant forte place,
Il fault prier dieu, qu'en tresbon arroy
Gardee soit par sa benigne grace :
Et que chascun de nous deuant sa face
Soit mieux sentant de la foy que ne sont
Lesdictz Anglois, qui n'ont pas leur audace
Ioye et plaisir, puis qu'en Calais, NON SVNT.

AVTRE PLAINCTE QVE faict Calais parlant en son propre nom.

L'An mil cinq cens cinquante sept sans faulte
Monsieur de Guise en Ianuier iustement
(Combien que fut la mer pres de moy haulte)
Ma canonné si treshabillement,
Qu'il m'a causé faire mon testament,
Lequel faisant (ne pouant resister)
M'a subiugué en neuf iours vaillamment :
Pour Boullenois et picardz conforter.

INCITATION AVX FRANcois à fin de rendre action de grace à dieu le createur de tel grand bien.

Voyez Francois, quel grand bien vous faict dieu
De vous auoir donné vn si fort lieu,
Qui vous portoit a tous grand dommage :
Penses comment Boullenois en seruage
Et les picardz ne seront comme estoient
Et que marchantz qui aller ne pouvoient,
Audict Calais, trop mieulx qu'ilz n'ont apris
Vous feront viure et a plus vile pris.
Si delaissez infecte iniquité :
Penses aussi que dieu par sa bonté
Qui est tout bon et tout misericors,
(Si de son nom tressainct estes recors)
Vous donnera au Royaume de France
La paix, a fin que de volunte france
Vous le serues, et les sainctz benedictz
Pour paix sans fin auoir en paradis.

FIN.

CHANSON

DE LA VILLE DE CAlais faicte sur le chant de Peronne la iolie. Composee par maistre Iaques pierres, dit chasteau Gaillard.

CAlais ville imprenable
Recongnois ton seigneur
Sans estre variable
Ce sera ton honneur.

On va par tout disant
Iusques en Normandie
En riant et chantant
Par toute picardie
Que Calais la iolie
Est prinse des Francois
Malgré toute l'ennuie
Des Bourguignons Anglois,
Calais ville etc.

Las tu te fusse bien
Passee de faire guerre,
On ne te disoit rien
N'y a toute Angleterre
Tu as rué par terre
La ville sainct Quentin
C'est pourquoy on te serre
Du soir et du matin.
Calais ville etc.

Le Roy Henry voyant
La grande tirannie
Que tu allois faisant

Toy et ta compaguie
Dedans la picardie
Sans l'auoir aduerty
Sur toy a eu ennuie
En toy disant rens-ti.
Calais ville etc.

Messieurs de Guisé et Termes
Sont allez à puissance
Sans fallotz ny lanternes
Te rendre recompense
Car a grand coup de lance
Bombardes et canons
T'ont foulé sur la pance
Aussi aux Bourguignons.
Calais ville etc.

Deux cens dix ans et plus
As esté Bourguignonne
Mais tu es rué ins
Toy voy la la mignonne,
Quoy que l'Empereur grongne
Luy et tous les Anglois
Tu es comme Peronne
Subiecte aux Francois.
Calais ville etc.

Espaignolz Bourguignons
Ilz meurent de grand rage
Car leurs doubles canons
Sont prins et leur passage
Est rompu au riuage
De la mer ceste fois,
Ilz n'iront plus en cage
Visiter les Anglois.
Calais ville etc.

Monstreul, Ardre, Boullongne,
Beauuais et Abeuille,
Amiens qui pas n'eslongne :
Et Paris la grand ville,
Baptizez vostre fille
Sentant mal de la foy
Iesuschrist et l'Eglise
Le veult aussi le Roy.
Calais ville etc.

Qui feist la chansonnette
Ce fut chasteau Gaillard
Estant en sa chambrette
Soy plaignant de son lard
Qui pris par vn paillard
Luy fut secrettement,
Mais le tirant a part
Luy dict c'est moy vrayement.

FIN.



LE GÉNÉRAL DE GAGES.*

Gages (Jean-Baptiste-Thiéry Du Mont, comte de), naquit à Mons, le 27 décembre 1682, de Pierre-Charles-Bonaventure Du Mont, seigneur de Gages, conseiller à la cour souveraine de Hainaut, et de Marie-Josephe Du Buisson, dame d'Aulnois, etc. Lorsqu'il eut fini ses humanités et sa philosophie, ses études furent dirigées vers le droit; la magistrature semblait devoir en être le but, mais son père ayant un jour, mis sous ses yeux l'arbre généalogique de leur famille remontant jusqu'à Drugo Du Mont, l'un de ces vaillants chevaliers belges dont les exploits contribuèrent à la conquête de Jérusalem, sous Godefroid de Bouillon: *voilà*, dit-il, *parmi tous mes ancêtres celui que je voudrais me proposer pour modèle*. Dès cet instant les Institutes et les Pandectes firent place aux ouvrages de stratégie, aux commentaires de César, aux mémoires militaires. Ce jeune homme se plaisait à suivre, sur les meilleures cartes géographiques, les savantes manœuvres qui avaient valu des victoires aux Turenne, aux Condé, aux Luxembourg, aux Catinat. Tandis qu'il préparait ainsi son avenir, il apprit la mort de Charles II, roi d'Espagne. Ce monarque, indigne descendant de Charles-Quint, semblable aux rois fainéants de la race Mérovingienne, n'avait marqué dans l'histoire que par les intrigues sans cesse ourdies autour de lui, sans qu'il osât même y prendre part. Son testament, qui devait devenir un brandon politique et mettre en feu l'Europe, appelait au trône Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin. Ces ma-

* Cette notice, due à la plume élégante et savante du Baron de Stassart, est infiniment plus étendue et plus complète que celle fournie par le même écrivain, à la *Biographie universelle* des frères Michaud, et insérée tome XVI p. 257. A. A.

gnanimes paroles de Louis XIV au jeune roi : *partez mon fils, il n'y a plus de Pyrénées*, avaient été accueillies avec des transports de joie par tout ce que la Belgique possédait d'hommes distingués : la période espagnole avait été, pour ce pays, une période d'humiliations et de malheurs. Placé désormais sous le sceptre d'un prince français, et, par cette heureuse circonstance, l'allié d'une nation puissante, quels avantages ne pouvait-on pas se promettre ! Aussi la plupart des gentilhommes Belges, le marquis de Lede, le comte de Glymes, le comte de Mérode-Westerloo (1) s'empressèrent de se prononcer pour le nouvel ordre de choses. Dumont, ou plutôt M. de Gages, car il prit dès lors ce nom, suivit leur exemple : présenté, en 1702, au marquis de Puységur, ministre plénipotentiaire du roi de France à Bruxelles, il manifesta le désir de consacrer son épée à la cause de Philippe V. Il reçut, l'année suivante, le brevet d'officier aux gardes wallones et partit pour l'Espagne. Il signala sa bravoure sur presque tous les champs de bataille de la Péninsule et se couvrit de gloire à la journée de Villa-Viciosa (1710). Trois étendarts, qu'il venait d'enlever à l'ennemi, furent déposés aux pieds du duc de Vendôme, lorsque ce général, ne voyant pas arriver les fourgons de la cour, eut l'héroïque pensée de former, des drapeaux noble trophée de la victoire, un lit pour le jeune monarque, en lui disant que jamais roi n'en avait eu de plus magnifique.

Gages, de retour pour quelques mois dans son pays natal, en 1718, eut à remplir le douloureux devoir de fermer les yeux à son père. Il prit ensuite des arrangemens de fortune avec sa famille et quitta ses foyers domestiques, qu'il ne revit plus qu'une seule fois, en 1725. Son père aurait désiré beaucoup de le voir abandonner la carrière des armes et se fixer dans le Hainaut que ses souvenirs d'enfance devaient lui rendre cher, mais il s'y était obtinément refusé. *Mon arrêt d'exil est irrévocable*, disait-il, *il date de Ramillies et de Malplaquet* (2). Il parvint, de grade en

(1) Il passa ensuite au service d'Autriche. Voyez ses *Mémoires* publiés en 1841, par son arrière-petit-fils, le comte Henri de Mérode, sénateur, Bruxelles, 2 vol. in-8°.

(2) Ces deux victoires remportées par les alliés sur les Français (1706

grade, à celui de lieutenant-général, et servit, en cette qualité, sous le comte de Glymes, dans l'armée de Catalogne destinée à l'expédition de l'île de Minorque, en 1740. Il prit le commandement de l'armée espagnole en Italie, à la fin de septembre 1742, et s'avança du royaume de Naples, à la tête de 18,000 hommes, vers la Lombardie, en traversant les terres du Saint-Siége. Il établit ses quartiers dans le Bolonais, sur les bords du Reno, passe le Panaro; le 3 février 1743, marche à la rencontre des Autrichiens, et le 8, au combat de Campo-Santo, leur fait éprouver une perte de quelques centaines d'hommes tués ou blessés. Indépendamment de nombreux prisonniers, quatre pièces d'artillerie, cinq drapeaux, quatre étendards et quatre-vingts chariots de blé furent le prix de cette glorieuse journée. Mais, après s'être rendu maître du champ de bataille, le vainqueur crut devoir, afin d'assurer ses subsistances, repasser le Panaro, ce qui se fit dans le meilleur ordre. Cette campagne de 1743, et celle de 1744, lui firent infiniment d'honneur; elles lui méritèrent les suffrages d'un grand maître, Frédéric II, roi de Prusse (*Histoire de mon temps*). Quoique sans cesse harcelé par des forces supérieures, Gages sut conserver, pour ainsi dire, intacte sa petite armée: dirigeant ses attaques toujours à propos, il ne se laissa jamais entamer, et, ménageant ses ressources avec beaucoup d'art, il parvint à se maintenir dans la Romagne jusqu'à ce que les Napolitains fussent en mesure de le secourir. Pour lors, il prit à son tour l'offensive, de concert avec le duc de Modène. Les Autrichiens, commandés par le prince de Lobkowitz, essuyèrent plusieurs échecs qui les affaiblirent considérablement et les contraignirent à se retirer sur tous les points. Nocera et Lodi tombèrent au pouvoir des Espagnols, ainsi que Serravalle, Tortone, Alexandrie, Asti, etc. Gages, par une suite d'habiles manœuvres, réussit à faire sa jonction avec les troupes que commandaient l'infant Don Philippe et le maréchal de Maillebois. Ces importants services, que couronna la victoire de Bassignano, lui valurent un diplôme de comte, expédié de Madrid le 7 septembre 1745, et conçu dans les termes les plus flatteurs. La campagne se termina glorieuse-

et 1709) décidèrent du sort des Pays-Bas qui furent contraints de subir la domination autrichienne.

ment par la prise de Milan, le 19 décembre. Le comte de Gages effectua, le 8 février 1746, le passage du Tésin, avec un corps de 22,000 hommes, puis il força le prince de Lichtenstein d'abandonner Olleggio et de se replier derrière la Scubia; mais bientôt les Autrichiens prirent leur revanche: l'infant don Philippe repassa le Pô et perdit le fruit des dernières campagnes. Cependant le comte de Gages ne montra jamais mieux sa supériorité que dans cette retraite et dans celle que nécessita la perte de la bataille de Campo-Fredde. J.-J. Rousseau (*Confessions*, partie II, livre VII) les regarde comme les plus belles actions de guerre du siècle (1). Le comte de Gages fit surtout preuve d'une admirable présence d'esprit, à la journée du 10 août, après le passage de Tidon, où le marquis de Botta, croyant surprendre en désordre les armées combinées, fut repoussé avec perte de 6,000 hommes. Il ne ressentait pas moins un vif déplaisir de ce qui venait de se passer en opposition à ses plans, à ses conseils. Philippe V étant mort, le 12 juillet 1746, il demanda son rappel, et, le 15 août, il remit le commandement de l'armée au marquis de Lasminas; il revint ensuite à Madrid où il fut comblé de témoignages d'estime, de marques de distinction par Ferdinand VI, qui lui conféra les commanderies de Vittoria (ordre de Saint-Jacques) et de Pozzuello (ordre de Calatrava). Il avait obtenu le collier de la Toison d'Or, l'année précédente. On voulut, en 1748, mettre de nouveau le comte de Gages à la tête des troupes espagnoles en Italie; mais son grand âge, sa santé très-altérée par les fatigues de la guerre et peut-être aussi la crainte de se voir encore gêné, contrarié dans ses opérations, comme il l'avait été précédemment, ne lui permirent pas d'accepter cette proposition. Il n'aspirait pas néanmoins à vivre oisif et ne demandait qu'à continuer de servir utilement sa patrie adoptive. Il fut nommé vice-roi, gouverneur et capitaine-général de la Navarre, au mois de janvier 1749. C'est à son ardente sollicitude pour le bien-être des peuples et aux soins de son administration éclairée, que sont dues les belles routes du

(1) « C'est alors dit J.-J. Rousseau en parlant de cette campagne, « que le comte de Gages, après avoir battu les Autrichiens dans la « Lombardie, fit cette mémorable retraite, la plus belle manœuvre de « guerre de tout le siècle, et dont l'Europe a trop peu parlé. »

royaume de Navarre. Son impartiale justice, sa droiture, sa politesse pleine de bienveillance et son affabilité pour tous l'avaient rendu l'idole de ses administrés. Il avait monté sa maison sur le meilleur pied : point de faste, point d'ostentation, mais de la dignité, de la magnificence même lorsque les circonstances l'exigeaient. Il prétendait que, sans l'ordre et l'économie, on ne pouvait jamais se considérer comme riche, quelque fortune que l'on eût. Sa dépense était toujours soldée à la fin de chaque mois : son secret, pour être à même de se montrer toujours généreux et bienfaisant, consistait à n'employer en dépenses ordinaires que les quatre cinquièmes de ses revenus ; l'excédant formait un fonds de réserve où plus d'une fois il puisa de quoi réparer les torts de la fortune envers des officiers pauvres qui avaient essuyé des pertes de chevaux ou d'équipages. Ses libéralités accélérèrent, dans son gouvernement, la confection d'utiles travaux qui auraient pu traîner en longueur, faute des ressources nécessaires pour les achever. Il mourut à Pampelune, le 31 janvier 1753 ; il venait d'atteindre sa 71e année ; il n'avait jamais été marié. Sa mémoire est restée tellement en vénération dans le pays que, pendant la guerre de 1808, le baron de Seuzeille, belge, officier français, dont la sœur avait épousé le marquis de Gages, petit-neveu du vice-roi, n'eut besoin que d'articuler ce nom là pour être accueilli comme un compatriote, comme un ami.

« Le comte de Gages, dit le gazetier de Cologne, dans la notice qu'il lui consacra (25 février 1753), possédait la théorie la plus parfaite de la guerre ; il sera placé dans les fastes militaires de l'Espagne au nombre des plus heureux, des plus sages et des plus prudents généraux qu'elle ait eus. Les soldats, qui l'honoraient, le chérissaient comme un père, le regretteront longtemps. Tous les officiers qui ont servi sous ses ordres, surtout pendant la dernière guerre d'Italie, sont unanimes pour faire l'éloge de sa vigilance, de son activité et de toutes les autres qualités qui formaient le caractère distinctif de ce grand capitaine. »

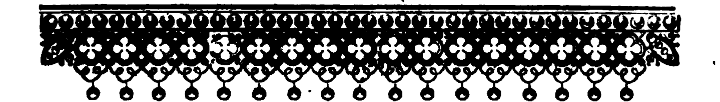
Le roi d'Espagne, Charles III, fit élever à ses frais, dans l'église des Capucins de Pampelune, en 1768, à la mémoire du

comte de Gages, un superbe mausolée en marbre, pour lequel il composa lui-même cette inscription :

JOANNI BONAVENTURE DUMONT,
COMITI DE GAGES,
SABAUDICIS, AUSTRIACISQUE,
AD VELITRAS ET TANARUM COPIIS
FUGATIS,
REGNI NEAPOLITANI
CLARISSIMO ASSERTORI,
REIQUE MILITARIS PERITIA
DUCI SUPRA FAMAM PRÆCLARISSIMO,
TANDEM REGNI NAVARRÆ
PROREGI SOLERTISSIMO,
ET IN PUBLICIS VIIS STRUENDIS
INVENTORI MIRIFICO,
DECEDENTI PRID. KAL. FEB. ANNI 1753,
ÆTATIS 73 (1)
CAROLUS III, HISPANIARUM REX,
MONUMENTUM DICAT
BENE MERENTI.

Le Baron DE STASSART.

(1) C'est une erreur, puisqu'il était né le 27 décembre 1682, comme le prouve le registre baptistère de l'église paroissiale de Saint-Germain, à Mons, déposé aux archives de la ville.



RECHERCHES

SUR L'HISTOIRE ET L'ARCHITECTURE

DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE N.-D. DE TOURNAI,

PAR M. J. LE MAISTRE D'ANSTAING, *

Membre de la Commission chargée des travaux de restauration de cette église.

Un vieil écrivain du pays disait: « notez que pour avoir une « église parfaicte, il fauldroit la nef de Nostre Dame d'Arras, le « chœur de Nostre Dame de Cambrai et son embellissement d'épi- « taphes, la croisée de Nostre-Dame de Valenciennes et le dôme et « le clocher de Nostre-Dame d'Anvers » (1). Le bon chroniqueur aurait pu, sans se compromettre, demander aussi quelque chose à Notre-Dame de Tournai pour composer cette église parfaite, ce prototype du temple chrétien que rêvait son imagination. Peut-être même eût-il trouvé dans ce seul édifice la réunion des qualités qu'il cherchait vainement à Anvers, à Arras, Cambrai et à Valenciennes.

La cathédrale de Tournai est, en effet, pour nos provinces gallo-belges, l'Eglise par excellence. Tandis que le flot révolutionnaire minait et abattait la plupart des édifices religieux dans nos villes et nos campagnes du Nord ; tandis que Cambrai épouvanté voyait tomber son antique métropole sous le marteau destructeur, Tour-

---

(*) Deux beau vol. in-8. ornés de vues et de plans. A Tournai, chez Massart et Janssens. Prix : 12 fr.

(1) *Abrégé des Chroniques de Molinet*, par Simon Leboucq, mss.

nai qui n'avait pas, à cette fameuse époque, le malheur d'être Français, conservait ses monuments. Dieu avait dit au vandalisme : tu n'iras pas plus loin, et quand la république fit son entrée dans la ville de St.-Piat et de St.-Eleuthère, les agents de ce pouvoir sinistre livrèrent bien le temple au pillage et à la profanation, ils en firent un lieu de saturnales et d'orgies ; mais ils ne le démolirent pas. Modération admirable ! Peut-être aussi craignait-on que la religieuse Belgique ne souffrît pas impunément ce dernier outrage ajouté à tant d'autres. Détruire les temples, c'est frapper au cœur les populations catholiques ; c'est, dans le sens moral, leur interdire le feu et l'eau ; c'est un des plus grands attentats contre la dignité humaine. Honte à ceux qui l'ont commis ! Honte à ceux qui l'ont souffert !

Il faut veiller à la conservation des cathédrales gothiques ; car les hommes d'aujourd'hui n'en bâtiront pas de nouvelles. Les gouvernemens l'entreprendraient en vain : ce sont des œuvres séculaires, et l'on sait que nos gouvernemens ne le sont pas.

Est-il aucun moment
Qui les puisse assurer d'un second seulement ?

Quoi qu'il en soit, nous autres habitans de la Flandre française, nous regardons toujours comme nôtre cette église de Tournai qui fut, durant tant de siècles, notre mère spirituelle et qui étale encore si près de nous ses magnifiques splendeurs. C'est de là que sortaient jadis pour nous les conseils, les bénédictions, les prières épiscopales. Comme Chrétiens, nous aimons à reporter vers ce sanctuaire le tribut de notre filiale vénération ; comme amis des arts et de la gloire du pays, il nous est doux d'admirer les merveilles sans nombre de cette basilique et d'évoquer les souvenirs qui s'y rattachent.

Ici donc, aussi bien qu'en Belgique, le sujet traité par M. d'Anstaing doit exciter l'intérêt général. C'est à ce titre que nous nous croyons obligés de l'examiner avec quelqu'attention.

L'ouvrage est précédé d'une introduction de 20 pages, dans lesquelles l'auteur, après des considérations rapides sur les monuments religieux, sur leur importance historique et morale, sur leurs rapports avec la civilisation des peuples, est amené à parler

du sujet spécial de son livre et de la manière dont il l'a envisagé. Dans le premier volume, M. D'Anstaing décrit longuement l'église et entre dans des détails fort étendus sur le système architectonique qui la caractérise. Dans le second, il fait l'histoire du monument ou plutôt des personnages qui ont confondu leur illustration avec la sienne. Ainsi, l'édifice est considéré sous le double point de vue de l'art et de l'histoire; d'une part, c'est la matière qu'animent et que spiritualisent le génie et la pitié de l'homme ; de l'autre, c'est l'homme lui-même, ce temple vivant, qui se montre d'âge en âge, brillant tantôt de l'éclat du savoir, et tantôt de l'éclat plus solide de la vertu.

Examinons rapidement ces diverses parties d'un livre où sont abordées tant de matières savantes et ardues.

Que Tournai ait reçu la lumière de l'Evangile vers la fin du troisième siècle, cela est à peu près hors de doute ; mais que Saint Piat ait été le premier évêque de ce siége, c'est une assertion que rien ne confirme; nous ne pouvons même admettre Supérior au nombre des pontifes de Tournai. Le titre d'évêque des Nerviens qui lui est donné dans le concile de Sardique, en 347, et dans celui de Cologne, en 346, ne prouve rien en faveur de Tournai ; car, suivant nous, le diocèse de Tournai, tel qu'il était avant le démembrement de 1559, ne comprenait pas l'ancien pays des Nerviens, mais bien celui des Menapiens. C'est là, comme dit M. Raepsaet, une question qui ne se refute plus. Du reste, une telle controverse importe peu à l'antiquité de l'église de Tournai qui, certainement, fut édifiée l'une des premières dans la seconde Belgique.

M. d'Anstaing discute avec détails et connaissance de cause l'époque des premières constructions de l'édifice et des modifications successives qu'il a subies : selon lui, Notre-Dame de Tournai n'appartient pas à l'époque des premiers rois mérovingiens comme dernièrement encore on a essayé de le démontrer ; mais dévastée par les Normands au IXe siècle, elle a dû être rebâtie à l'époque de transition, c'est-à-dire du XIe au XIIe siècle. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses recherches curieuses, mais un peu prolixes, sur les premières apparitions de l'ogive à Tournay, sur les accroissements successifs et le système de décoration intérieure de

l'église ; mais nous dirons avec lui que, dans ce magnifique temple, l'archéologue retrouve un spécimen du style de toutes les époques. Ainsi, après avoir admiré le transept et la nef, qui offrent tous les caractères de l'architecture romane, on peut voir dans le chœur les premières et aussi les plus heureuses tentatives du génie ogival si merveilleux de hardiesse, d'élégance et de légèreté que M. Michelet appelle *l'architecture du miracle*.

Après cette contemplation de l'ensemble, on éprouve le besoin d'étudier une à une toutes les parties de ce beau monument ; or, c'est dans le chap. III, du tome 1er que le lecteur trouvera les notions les plus variées sur chaque autel, chaque sanctuaire ou chapelle ; tableaux, statues, sépultures, boiseries, tout y est décrit fidèlement et avec intérêt. Le chap. IV est consacré aux portails. Ici la matière semble plus aride, et pourtant que de richesses encore sous ces arcades, sur ces frontispices, le long de ces péristyles! Là, c'est la Vierge, cette patronne de toutes les cathédrales, qui s'élève douce et majesteuse entre les deux hommes apostoliques de la contrée, Piat et Eleuthère; ici, ce sont d'antiques bas-reliefs où se déroule l'histoire lamentable de nos premiers parens. Ailleurs, les quatre merveilleux historiens de l'Evangile, appuyés sur leurs emblêmes traditionnels, surmontent d'autres bas-reliefs représentant une femme qui prie et des enfans malades, et plus bas encore les 4 grands prophètes qu'entourent çà et là des figures d'animaux fantastiques, des dessins bizarrement variés. Plus loin enfin, ce sont les 4 docteurs de l'Eglise latine, autour desquels viennent encore se grouper des scènes touchantes qui font allusion aux misères humaines et à l'efficacité des secours religieux. Chacun de ces portails forme, si on peut le dire, une sorte d'épopée, de *divine comédie*, où le principe chrétien revêt des formes si multiples et semble fractionner son immuable unité pour arriver à tous les cœurs, à toutes les intelligences, pour se faire tout à tous. Il faut dire néanmoins, et M. Anstaing en fait l'aveu, que les portails de Tournai pourraient être mieux assortis à l'imposante beauté de cette cathédrale.

Sous le titre *d'Itinéraire de l'église*, l'auteur décrit les objets d'art de toute nature qui ornent l'intérieur du monument. C'est un travail curieux, piquant, instructif, mais qui ne comporte point d'analyse.

Nous voici arrivés à la partie biographique de l'ouvrage; et d'abord nous rencontrons une notice chronologique des évêques qui comprend 142 pages du second volume. Cette partie historique est pleine d'intérêt, puisqu'elle fait passer sous nos yeux les personnages qui, durant 12 siècles, ont administré ce vaste diocèse auquel fut joint longtemps celui de Noyon. Après les évêques, vient le chapitre cathédral, que l'on pouvait appeler, comme celui de Cambrai, un séminaire d'évêques. M. d'Austaing s'est borné à nous donner la nomenclature des doyens de ce chapitre; nous regrettons qu'il n'y ait pas joint celle des prévôts et des archidiacres. Ces listes de dignitaires ont toujours un grand intérêt, surtout lorsqu'on les accompagne de dates bien précises. Elles fournissent souvent des moyens de rectification pour les faits historiques, et offrent aux familles des documens précieux et honorables.

Pour qu'un monument excite la vénération publique, il ne suffit pas qu'il soit d'une belle architecture, il ne suffit pas même qu'il soit ancien, il faut encore que de grands et augustes souvenirs se rattachent à lui et donnent en quelque sorte une âme à ses murs, à ses voûtes, à son parvis. On ne contestera point ce genre de mérite à la cathédrale de Tournai.

Les devoirs de la critique littéraire seraient trop doux à remplir si elle n'avait que des éloges à distribuer; mais là n'est point bornée la tâche qu'elle s'impose. Elle doit, après avoir proclamé ce qui est bien, signaler aussi les imperfections. Or, les *Recherches de l'église de Tournai* n'en sont pas exemptes. Quel livre est sans erreur? C'est surtout dans les matières d'érudition historique qu'il est facile de trébucher; les faits, les dates, les noms propres sont autant de Protées qui vous glissent dans les mains, vous échappent, se transforment en mille façons bizarres :

Omnia transformat sese in miracula rerum (1).

Il faut une longue habitude pour dompter, pour maîtriser ces capricieux fantômes. Nous savons ce qu'il en est, nous autres qui

---

(1) *Georg*. IV. vers 441.

luttons contre eux tous les jours, et qui succombons si souvent dans la lutte. L'art de faire des livres, art si vulgaire aujourd'hui, est plein d'écueils.

Dans un ouvrage comme celui-ci, ce que le lecteur recherche tout d'abord, c'est une division méthodique, claire, précise. Or, le plan que s'est tracé M. d'Anstaing nous semble réunir ces conditions. Néanmoins, on nous permettra de remarquer que peut-être l'auteur n'a pas établi une proportion assez rigoureuse entre les diverses parties de son édifice. Ainsi, le premier volume, consacré aux origines de l'église de Tournai, est un peu long, surtout eu égard aux notions positives, aux connaissances réelles qu'en recueille le lecteur. M. d'Anstaing, réduit par la pénurie de documents à un fort petit nombre de données historiques et artistiques, s'est cru obligé de faire des excursions dans l'histoire générale de l'art. Il a appelé à son secours tous les écrivains qui, dans ces dernières années, ont traité d'une manière plus ou moins ingénieuse les grandes questions de l'art chrétien. MM. Guizot, Michelet, de Caumont, de Montalembert, Cyprien Robert, Hope, Welter, Van Hasselt, etc., sont cités à profusion. Ces citations, il est vrai, sont piquantes à la lecture ; elles abondent en idées, en observations curieuses et instructives ; mais elles ont, selon nous, l'inconvénient de détourner l'attention du monument qui fait le sujet du livre, et qui méritait bien de nous occuper seul et sans entourage.

Il est une autre espèce d'ornement dont le livre de M. d'Anstaing aurait pu se passer ; nous voulons parler des épigraphes qu'il a jugé à propos de placer en tête de chaque chapitre. Cet usage, introduit par Walter Scott et propagé par les romanciers, ses imitateurs, ne paraît pas tout-à-fait en harmonie avec le genre sévère de l'histoire (1).

Nous félicitons l'auteur de s'être tenu en garde contre cet es-

(1) Celui qui écrit le présent article s'est lui-même laissé autrefois séduire par cette manie des épigraphes qu'il a prodiguées dans un ouvrage analogue à celui de M. d'Anstaing, et publié il y a près de vingt ans. Il s'en est repenti.

prit étroit de patriotisme local qui nous porte à exagérer le mérite et l'antiquité de tout ce que renferme notre province, notre cité, notre village. Toutefois, nous croyons qu'il a encore trop sacrifié sur l'autel des dieux domestiques, lorsque, se prévalant de témoignages un peu faibles, il déclare authentique l'acte par lequel le roi Chilpéric aurait, en 578, donné à l'évêque Chrasmar le domaine royal dans Tournai et fait de grandes largesses au chapitre cathédral. Pour nous, ce diplôme offre plusieurs caractères de fausseté ou du moins de forte suspicion.

Nous signalerons entre autres : 1° la formule d'invocation ; 2° la manière insolite dont Chilpéric se qualifie ; 3° la date de l'indiction, inusitée à l'époque dont il s'agit. Et d'ailleurs, en admettant même que le diplôme soit authentique, (1) rien n'autorise à en conclure que Chilpéric ait fait don à l'évêque du domaine royal dans Tournai. Meyer l'a dit, il est vrai ; mais le diplôme ne le dit pas ; il ne parle absolument que du droit de tonlieu qui dépendait de la puissance royale ; il ajoute que l'évêque exercera aussi la police en ce qui concerne le même tonlieu. Voilà tout. Il y a loin, selon nous, de cette concession d'un privilége particulier à l'abandon complet de la souveraineté temporelle. Les historiens de Tournai, et Hériman tout le premier, ont donc visiblement exagéré l'importance de la donation de Chilpéric.

Le chapitre consacré à la description des chapelles relate un grand nombre d'inscriptions funéraires. Il faut savoir gré à l'auteur d'avoir reproduit ces épitaphes, dont la plupart ont un certain intérêt. Cependant elles n'en ont pas assez, ce nous semble, pour être répétées textuellement dans le chapitre des sépultres, comme l'auteur l'a fait à l'égard des épitaphes des chanoines Jac-

---

(1) Voici comment s'opérait cette falsification : Un diplôme original se trouvant perdu ou anéanti, on le rétablissait de mémoire ou d'après les documens conservés dans les chroniques.

Ce n'était pas, dit Bréquigny, pour envahir le bien d'autrui, mais pour défendre ou recouvrer des droits légitimes. » Quoi qu'il en soit, il y avait là un stratagème sinon criminel, au moins peu scrupuleux, peu convenable.

ques de Calonne, Georges de Florence, Nicolas Loys, Pierre Hattu et Jacques Thieupont. Nous ne pouvons attribuer ce double emploi qu'à une distraction de l'auteur.

On a cru long-temps que l'évêque de Tournai, Baldéric, était l'auteur du *Chronicon Cameracense et Atrebatense*, dont une édition a été publiée récemment par un habitant de nos contrées. Cette erreur, réfutée il y a plus d'un siècle par les Bollandistes, est encore partagée par M. d'Anstaing qui, du reste, paraît n'avoir pas connu le travail du nouvel éditeur.

Aborderons-nous la critique de détails qui s'attache à la forme, parce que la forme est conservatrice du fonds, et qui scrute les mots, les expressions, parce que les mots sont l'image des choses? Sans doute, nous ne reculerions pas devant cette obligation aride, si nous avions à relever des erreurs essentielles ; mais il n'en est pas ainsi dans l'ouvrage que nous examinons ; la plupart des *lapsus* que nous avons notés ont été déjà probablement observés par l'auteur lui-même, qui s'empressera de les faire disparaître lors de la seconde édition. Bornons-nous donc, pour l'acquit de notre conscience, à consigner ici quelques annotations dont on voudra bien nous pardonner la futilité.

L'auteur traduit toujours le mot *Ægidius* (Gilles) par Eloi. On conçoit qu'il était facile de s'y laisser tromper : *Ægidius* ressemble fort à *Eligius*. T. 2, p. 54 : l'éditeur des lettres de l'évêque Etienne ne s'appelait pas Moulinet, mais du Moulinet. P. 60 : La langue romane ne se servait pas indifféremment des terminaisons en *el* et en *au*. La première était caractéristique du cas direct et la seconde du cas oblique. Ces nuances grammaticales ont disparu par l'emploi des articles. P. 86 : Jean Chevrot n'a pas été archevêque, mais archidiacre à Reims. P. 87 : Le monastère dont Guillaume Fillastre fut abbé était sous l'invocation de Saint-Thierry et non de saint Théodore. P. 100 : Il ne faut pas imputer à Léon X le grand nombre de bénéfices que cumulait Charles de Croy ; car ce pape était mort plusieurs années avant que le jeune de Croy obtînt sa première dignité. P. 214 : En 1090, il n'y avait pas de comte de Flandre qui portât le nom de Philippe.

P. 248, à la note 1 : Il n'y avait pas d'évêché à Bruxelles. P. 284 : La collégiale St.-Hermès était à Renaix et non à Douai.

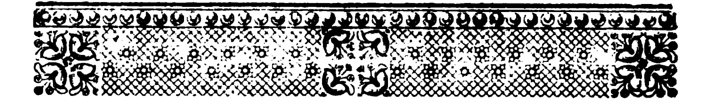
Pour épuiser bien vite le chapitre de ces petites remarques critiques, nous dirons que l'estimable auteur a été assez mal servi par son imprimeur qui a introduit dans l'ouvrage une foule de fautes typographiques plus ou moins graves. Les textes latins surtout pourraient être plus corrects. Règle générale, il faut qu'un écrivain soit en défiance perpétuelle de son imprimeur, sans quoi celui-ci, ennemi né et acharné de l'orthographe, de la grammaire et du bon sens, jouera au pauvre auteur mille tours abominables.

Au demeurant le livre que nous venons d'examiner est un ouvrage consciencieux, fruit de nombreuses recherches et d'études suivies. Les observations dont il a été l'objet de notre part, loin de lui être défavorables, prouvent tout l'intérêt que nous y attachons et toute l'estime que nous faisons de l'écrivain qui a osé aborder une matière si difficile, et l'a traitée si complétement.

Les *Recherches sur la cathédrale de Tournai* se recommandent donc aux amis de la religion et du pays, (ce qui est tout un) non moins qu'aux érudits, pour lesquels nos antiquités ecclésiastiques sont une mine toujours féconde. Nous ne doutons pas que le clergé du diocèse de Tournai, et surtout le prélat qui occupe aujourd'hui si dignement le siége épiscopal, n'accueillent un tel livre par des témoignages honorables de sympathie, de bienveillance et même de gratitude.

LE GLAY.





BEFFROI

DE VALENCIENNES.

« J'aime mieux son *beffroi*, que bien souvent, dans l'ombre,
« Quand le soir ramenait mes pas aventureux,
« J'ai pris pour un cyclope, écoutant d'un air sombre,
« Et roulant un œil plein de feux. »

(H. Caffiaux, *Siège de Valenciennes en 1793.*)

« Aussi bien que les morts les monuments vont vite. »

Il est un genre d'édifice inconnu dans le midi et particulier au nord de la France et aux provinces de la Belgique, qui n'appartient ni aux monumens antiques, ni aux monumens modernes, et qui fixe l'attention des voyageurs archéologues et des curieux ; ce sont les *Beffrois*. On appelle ainsi de hautes et fortes tours, élevées au point central des villes, la plupart du temps isolées, et quelquefois adossées à des édifices publics, dans la structure desquels on retrouve l'architecture gothique pour les plus anciens, et l'architecture espagnole sans mélange pour les plus nouveaux. C'est dans ces tours que sont logées les cloches destinées au service public, la grosse horloge et les carillons en usage dans toutes les communes d'origine flamande. Parfois leur base, quand elle n'a pas été modernisée, recèle des cachots et sert de prison (1),

(1) Si avient qu'un sergiens qui à court reperoit,
Fu pris de larrecin, des anneaux qu'il embloit ;
La vieille vint à lui en la prison tout droit,
Si lui dist, mon ami, le tien cors mourir doit ;
Mais si faire vouloie, ce que l'on te diroit,
Tu seroie delivré, et mis hors de *beffroit*.

(*Roman de Garin de Mont-Brune.*)



BEFFROI DE VALENCIENNES

Construit en 1237, Relevé en 1782,

Ecroulé le 7 Avril 1843.

tandis que leur sommet donne asyle à un *guetteur*, que le peuple appelle *gallu*, nom dérivé du mot latin *gallus*, coq, emblème de la vigilance et couronnement obligé du faîte de tous les clochers. Ce personnage, relevé comme une sentinelle le jour et la nuit, donne l'alarme à l'apparition d'un incendie ou à l'approche des troupes ; il répète les heures et sonne du cornet aux quatre points cardinaux, à chaque demi-heure de la nuit, en témoignage de sa surveillance.

Les premiers beffrois étaient de bois et montés sur roulettes ; ce furent d'abord de simples machines de guerre que les croisés imitèrent des Arabes, et dont peut-être ils rapportèrent le nom de l'Orient (1). Les riches et solides flamands ne tardèrent pas à convertir en pierres, pour un usage durable, les constructions éphémères que les besoins éventuels de la guerre avaient fait d'abord inventer. Ainsi les premiers beffrois de bois furent élevés pour découvrir ce qui se passait dans une ville assiégée, et les beffrois en maçonnerie furent dressés au centre des cités pour l'usage contraire.

Ducange fait dériver le mot *beffroi* de *bell*, cloche et de *freid*, paix. Pasquier veut que ce soit le mot *effroi* corrompu, parceque les cloches, contenues dans le monument, donnent le signal de l'alarme, de l'effroi. De la Porte explique ainsi, dans ses *Epithètes*, l'étymologie de beffroi : « c'est un lieu très-haut, expressément fait en une ville pour *béer* et regarder, ou faire le guet en temps soupçonneux et pour sonner à l'*effroy*. » Nicot le fait également venir de béer (voir) et de effroi. Nous croyons l'étymologie de Ducange plus exacte, d'abord parce qu'elle se rapproche de la vieille ortographe de ce mot, qui s'écrivait jadis *belfroid*, en basse latinité *belfredus* ; ensuite parcequ'elle indique à la fois l'origine et l'usage du beffroi : son origine remonte aux Paix, ou chartes municipales concédées, par les souverains, aux principales communes

---

(1) « Les Anglois avoient fait charpenter deux *beffrois* de gros merrien « à trois étages, et estoient ces *beffrois* au lez de la ville, tous couverts « de cuir boullu pour deffendre du feu et du trait. »

(Froissart, *chroniques*, vol. I. ch. 110.)

de la Flandre ; son usage fut toujours de renfermer les cloches destinées au rassemblement. C'est ainsi qu'on lit dans le vieux roman de *Perceval* :

« Lors a une cloche veue
« En un petit *beffroy* la veue. »

Le droit de beffroi était jadis un privilége que des souverains enlevèrent parfois à leurs sujets comme punition. Au commencement du XIIIe siècle, Jean de Béthune, évêque de Cambrai, ayant à se plaindre des habitans de cette villle, porta ses doléances à l'empereur Othon, lequel, pour leur ôter les moyens de rassemblement, leur enleva le beffroi. Au milieu des inimitiés intestines, des troubles civils, des secousses populaires, le beffroi était sans cesse la citadelle et le drapeau disputés, dont la possession assurait la victoire. Ce genre de monument, une fois élevé dans une cité, était un signe visible de puissance et d'émancipation, un droit de la commune dont les Flamands furent toujours très jaloux. Si les clochers des cathédrales sont, suivant Wordsworth, des inflexibles doigts levés pour montrer le ciel, les beffrois communaux sont comme les têtes du peuple qui montrent leurs crêtes altières au-dessus des palais des grands. Ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est que pendant la première révolution française, des niveleurs exclusifs firent détruire plusieurs beffrois, les plus anciens monumens d'affranchissement et de liberté publique, comme des emblêmes de la féodalité.

Les beffrois les plus remarquables, restés debout autour de nous, sont, en Belgique : ceux de Gand, la ville aux émotions populaires, de Bruges, la commerçante cité, de Tournai, berceau de la monarchie française, et de Mons, l'antique capitale du Hainaut qui ne relevait que de Dieu et du Soleil ; et dans le département du Nord : ceux de Bergues, Douai, Cambrai, Dunkerque et Pont-sur-Sambre.

Celui de Valenciennes, disparu en un clin d'œil le 7 avril 1843, tenait le premier rang parmi ces derniers, et faisait le plus bel ornement de la grande et régulière place de cette antique cité. Il était le seul monument important, qui, aux approches de Valenciennes, annonçât l'existence d'une ville. Son âge remontait au XIIIe siècle ;

c'était un souvenir qui datait du règne de l'intéressante Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille du fameux empereur Baudouin de Constantinople.

En l'an 1222, on reconnut la nécessité de bâtir (ou peut-être de rebâtir) un beffroi près du marché de Valenciennes, et ce fut pendant qu'on en jetait les fondemens que le gouverneur de la Flandre pour la comtesse Jeanne, Josse de Macrène, selon les uns, ou de Materne, Sr d'Escornaix, selon les autres (1), qui inspectait les ouvrages, reconnut dans un religieux mineur, son oncle, l'un des compagnons de l'empereur Baudouin, qui était entré dans les ordres après la mort de son souverain, et qui, deux ou trois ans plus tard, aida la comtesse Jeanne à démasquer le fameux imposteur connu sous le nom du *faux Baudouin*.

A peine terminé, le beffroi, qui était placé vers la maison des dominicains, fut considéré comme trop écarté du centre du marché ; il fut démoli et réédifié à l'extrémité méridionale de la place, dès l'an 1237 ; les lettres d'octroi par lesquelles la comtesse Jeanne accorde un terrein et une ruelle pour établir ce monument sont datées du mois d'août de cette même année.

De 1230 à 1260 l'édifice fut achevé dans toutes ses parties. C'etait, ainsi qu'on l'a pu voir n'aguères, une tour quadrilatérale, à angles droits, s'arrondissant vers le haut, terminés par quatre petites tourelles en encorbellement, et par une plate-forme générale, garnie de murs d'appui crénelés, dans le style de la partie haute de l'ancienne façade de l'hôtel-de-ville qui en était voisin. Sur cette plate-forme, couverte de plomb, s'élevait une hutte de guetteur en bois, fortement établie sur un soubassement qui la rehaussait encore de plusieurs toises. La base de la tour était construite en grès jusqu'aux clés de voûte des quatre portes en ogive qui s'ouvraient sur chaque face du monument. De vastes caveaux avaient été ménagés dans les fondations. Quatre paires de longs

(1) D'Oultreman le nomme le *Sr de Materne* (Histoire de Valentiennes, 1639, in-f°, p. 133.)

contreforts s'appuyaient sur les angles de l'édifice ; dans l'épaisseur de l'un de ceux placés à l'arrière du bâtiment, on avait pratiqué un escalier tournant, montant à tous les étages de la tour. La base du monument ne resta pas long-temps dégagée de toute construction : on y adossa bientôt plusieurs bâtimens servant de lieu d'étape, ou de dépôt de marchandises.

. De grosses cloches garnirent le haut de cette forte tour : il appert par les chroniques, qu'en l'an 1358, le gros bourdon, dit *la Blanche cloche*, du poids de 9,000 livres, fut hissé sur une énorme charpente. La même année, la cloche des ouvriers, nommée *Curiande*, du poids de 3,800 livres, fut fondue par Guillaume de St-.Omer : elle sonna pour la première fois le jour de la fête de tous les saints de cet an 1358.

Peu de temps après, en 1386, s'il faut en croire la légende gothique qui ceint la tête de la belle cloche de l'heure, le riche et puissant prévôt de Valenciennes, *Jehan Partis*, fit fondre par *Robert de Croisilles*, cette cloche, d'une dimension et d'un poids énormes. Un trouvère du temps lui composa l'inscription rimée suivante :

Cheste noble cloqve d'oneur
Fu faite l'an nostre Signevr
XIII cens IIII ˣ et VI ;
Faire la fist Johans Partis
Qvi estois Prowos a ce tamps
Avoech ses douze pers s'entans,
Et se la fist maistre Robers
De Croisilles, povrqvoi les vers
Dient que tape sans séjovr
Vint qvatre heures nuit et jovr,
Pour oïr la communauté
Qve Diex ait en saveté.
Lt. Dv Gardin. Amen.

La cloche de la demi-heure, beaucoup plus petite, date de 1533 ; elle portait le nom d'*Anne*, ainsi qu'on le voit par ce dystique sculpté sur son pourtour :

« Anne suis de nom sans discors,
« Réjouissant les cœurs par vrais accords. »

Outre les cloches nécessaires pour les services publics, le beffroi de Valenciennes renfermait, comme tous ceux des anciennes villes de la Flandre, un carillon retentissant, que l'on entendait aux jours de fêtes et solennités communales. Il possédait aussi une fondation originale par laquelle des musiciens, nommés *Museux* (disciples des muses)(1), exécutaient des airs du haut du balcon placé en avant de la tour, pour amuser le peuple, le matin et le soir : dès l'an 1528, ces musiciens commencèrent à jouer du hautbois tous les jours à midi, et les jours de marché pendant toute sa durée. Cette institution et celle des airs de carillon à chaque division de l'heure annoncent combien les populations du nord eurent de tout tems d'inclination pour l'harmonie : on sentait, en effet, le besoin de corriger la tristesse d'un ciel brumeux et trop souvent couvert de nuages, par quelques sons joyeux qui venaient égayer les esprits.

La pièce principale du beffroi après les cloches et le carillon, était la grande horloge. On sait qu'elle est l'ouvrage de *Pierre Romain*, horloger allemand. La date de sa pose première, fort ancienne à ce qu'il paraît, n'est pas conservée, mais il existe une instruction, pour la démonter et la remonter, qui porte la date du 19 février 1645. Le 6 février 1705, un contrat fut passé par le Magistrat avec le sieur *François Houzeau*, pour l'entretien des horloges et leur embellissement.

A la suite des guerres de Charles Quint avec François I[er] et Henri II, roi de France, on avait trouvé que le *guetteur* ne voyait pas d'assez loin l'approche des partis français qui venaient ravager les environs de Valenciennes ; en conséquence, en 1546, on exhaussa le beffroi pour l'aisance du guet : la flèche fut élevée de 22 pieds, et le 15 mai 1547, les travaux étant terminés, on replaça au-dessus, comme girouette, un grand aigle éployé et doré, emblême héraldique de l'empereur Charles-Quint, souverain du pays.

---

(1) Ces *museux* allaient jadis jouer la veille du jour de l'an et la veille de la fête des Rois à la porte de tous les membres du Magistrat de Valenciennes et recevaient pour cela quatre *cannes* (brocs) de vin.

Un assez pauvre poète valenciennois du tems fit à cette occasion les vers suivans :

Puis à Pasques aussi on rehovea
La couverture estant sur le belfroid,
Lors simple et coint ; en cela empescha
Par moult de fois le guet qui adrecha
Les habitans, disans : « Assé ne voye
« A descouvert, ce par bon avoy
« Il convient veoir pour danger eschiver :
« Bon on doit pour le peuple achever. »
Me *Olivier*, lequel nouvellement
Estoit créé de maistre charpentier
D'icelle ville, en ce cas tellement
Se conduisit, par le commandement
Desdits sieurs, que le guet peut guettier,
Par plus monter q'ainçois le rapointer,
Environ XXII pieds de rechausse :
Qui de bien faire a desir Dieu l'exauce.

Le beffroi resta long-temps dans cet état, sans éprouver de nouveaux changemens : seulement le 28 août 1578, le baron de Harchies, voulant faire un coup de main sur la ville, s'empara un instant de cette tour, mais il en fut bientôt chassé. Nulle mutation n'intervint dans cet édifice jusqu'en 1615, qu'il y eut quelqu'agrandissement dans les bâtimens du contour de la base du monument destinés alors à la bourse et servant de lieu de réunion des marchands.

Les changemens les plus fréquens faits au beffroi eurent toujours lieu aux annexes de sa base. De 1680 à 1700, le Magistrat fit élever devant la tour un bâtiment à la moderne, faisant face à la place, surmonté aux deux ailes de deux petites lanternes, ou belvedères de bon goût, qu'un auteur signale dans un ouvrage élémentaire d'architecture, comme un modèle d'élégance. Les bustes des douze Césars, plus grands que nature, exécutés par *Gilis* (1),

(1) On doit aussi à Gilis le monument élevé à Raismes par l'électeur de Cologne, Joseph Clément, en 1713, et détruit en 1815, ainsi que plusieurs sculptures connues en Belgique, et le groupe de l'enlèvement d'Europe au musée de Valenciennes.

sculpteur valenciennois, maître du fameux Saly, ornaient la façade de cet édifice remarquable, sur laquelle on voyait aussi l'histoire de Samson en bas-relief et les quatre saisons par le même artiste. Une galerie découverte liait les deux petits pavillons entre eux et servaient d'asile aux autorités et aux dames les jours de fête et de cérémonies publiques. Deux balcons supérieurs régnaient aux autres étages, Plus tard, en 1752, cette façade reçut encore un nouvel ornement : la statue en marbre de Louis XV, exécutée par Saly, y fut inaugurée le 10 septembre, au milieu des pompes de la fête patronale de la ville. Une grille et un petit jardin entouraient ce magnifique ouvrage d'art, dû au ciseau et à la générosité d'un illustre statuaire valenciennois (1).

En 1712, on rebâtit, sur les trois autres faces de la base du beffroi neuf maisons d'habitation, joliment décorées de sculptures en pierres blanches, aussi exécutées par *Gilis*. Ces demeures étant autrefois connues sous le nom de leur enseigne, l'artiste leur conserva ces emblêmes dans les ornemens taillés dans la pierre au-dessus de chaque entrée. C'est ce que les curieux ont pu voir encore jusqu'au 7 avril dernier, malgré les couches agglomérées de poussière et de badigeon, qui en obscurcissaient les détails. La principale de ces maisons était toujours occupée, jadis, avec deux autres portant pour enseignes le *Dromadaire* et le *Taureau-Marin*, par le fermier des octrois, pour servir de bureau général et central de la ferme. Le loyer en était perçu à raison de 800 florins. Sur les six autres demeures on voyait comme enseignes, au milieu d'élégans rinceaux, le *Cheval-marin*, le *Triton*, la *Syrène*, le *Chameau*, le *Castor* et l'*Eléphant*. Elles étaient louées à divers habitans, exerçant certaines professions désignées, qu'on ne pouvait changer sans la licence du Magistrat.

La modification la plus importante qui fut apportée à la forme extérieure de la tour de Valenciennes, fut celle qu'elle subit de 1782 à 1784, par le changement du couronnement de l'édifice.

---

(1) La statue de Louis XV, placée devant le beffroi de Valenciennes, fut renversée et brisée en 1793, sous le régime de la terreur, et remplacée par l'*arbre de la liberté*, qui ne dura lui-même que peu d'années.

Sous la prévoté de M. *de Pujol*, magistrat artiste et homme de goût, père de notre concitoyen et ami M. *Abel de Pujol* membre de l'Institut, presque tous les monumens de cette cité furent reconstruits ou réparés. La salle de spectacle fut réédifiée à neuf sur un plan qui sert encore aujourd'hui de modèle, et le beffroi, dont la partie supérieure avait souffert des injures du tems pendant cinq siécles et demi, fut exhaussé. M. de Pujol fit démolir la plate-forme et les angles s'arrondissant en tourelles jusqu'à l'endroit où l'on trouva la bâtisse saine et solide. Là-dessus il fit monter un nouveau couronnement d'un style tout-à-fait différent de celui de la base, mais non dépourvu de charme et d'élégance. On vit alors l'ogive et la tourelle gothique du temps de Jeanne de Constantinople donner la main aux colonnes ornées, aux balcons contournés et aux vases à guirlandes du règne de Louis XV. Cette faute d'harmonie ne fut peut-être qu'un contraste recherché et ne resta pas la seule chose attaquable dans cette restauration. Les pierres employées au travail nouveau étaient en calcaire bleu, d'une pesanteur et d'une taille écrasantes : chacune des vingt-quatre consoles, soutenant le balcon, pesait, dit-on, près de six milliers (1). Le dessus se trouvait ainsi plus dur, plus résistant et plus lourd que le dessous, bâti en pierres blanches assez molles : il devait donc arriver un jour où la base finirait avant le sommet. Aussi cette opération ne passa pas sans critique à l'époque où elle eut lieu : des membres du Magistrat eux-mêmes s'opposèrent à son exécution, et M. de *Rollencourt*, l'un d'eux, ordonna à son cocher, sous peine d'être chassé, de ne jamais passer avec sa voiture sous le beffroi : assurément on ne pouvait voir plus juste.... à soixante ans près !

Une seconde faute, commise alors et depuis, fut de ne pas terminer l'ouvrage de M. de Pujol ; c'est-à-dire de ne point garnir parfaitement de plomb le palier du balcon. Depuis soixante ans

---

(1) On raconte que le transport de ces énormes pierres fut fait d'une manière fort périlleuse. Chaque bloc était monté avec un ouvrier placé sur la pierre, lequel, à l'aide d'une faible pièce de bois, écartait la masse ascendante du corps de la tour. Nul accident n'a signalé cette singulière manière de hisser de si lourds fardeaux.

au moins l'eau tombe et s'infiltre à travers la plate forme ; et, dans un pays où il pleut huit ou neuf mois sur douze, faut-il s'étonner si les pierres blanches spongieuses placées sous les pierres bleues compactes, étaient pour ainsi dire, réduites en bouillie ?

La Révolution qui éclata fut peut-être la cause première de cette négligence. On consolidait fort peu à cette époque ; au contraire, on détruisait passablement. Le 30 mai 1793, jour du serment de fidélité à la République par la garnison et les habitans à l'ouverture du siége et du bombardement de Valenciennes, on tenta d'enlever une fleur de lys énorme, sculptée au faîte du beffroi et qui semblait narguer d'en haut les patriotes. Les ouvriers envoyés pour l'abattre ne purent jamais l'atteindre : on convint alors de paralyser le mauvais effet de ce signe féodal par un vaste drapeau tricolore qui planait au-dessus. Malheureusement, hélas ! cent jours plus tard la bannière autrichienne flottait sur le beffroi et avait remplacé les couleurs nationales !

La tour du beffroi, quoique point de mire de l'ennemi pendant le rude siége de 1793, soutint assez bien cet assaut. Plusieurs boulets de canon s'y fichèrent aussi en 1815, mais sans altérer la solidité de la masse. Il est vrai que les canons destructeurs des Impériaux et des Alliés ne lui firent pas d'aussi grandes brèches que les modernes restaurateurs.

Au commencement de ce siècle, quand on changea partout les emblêmes politiques, les girouettes des monumens publics ne furent pas les dernières à subir une grande réforme. Celle du beffroi, qui avait successivement porté la croix de Bourgogne, l'aigle éployée de Charles-Quint, les armes de la maison d'Espagne et le vieux lys de France, délaissa le bonnet de la liberté pour se transformer en une brillante *Renommée* sonnant de la trompette, symbole plus en rapport avec la gloire du chef qui gouvernait la France. Cette figure, placée sur un globe doré, fut promenée triomphalement dans les rues de Valenciennes par les ouvriers, avant d'être hissée sur son haut piédestal. Un violent ouragan enleva, le 27 décembre 1802, la statue colossale, qui s'abattit sur la Grande-Place, d'une manière assez heureuse pour ne blesser qui que ce soit : la renommée, ce jour là, ne couta de larmes à personne.

Quelques années plus tard, à la Restauration, elle fut remplacée par le *lion d'or*, emblème héraldique de la cité.

S'il fut une époque où les gens de goût eurent à déplorer les erreurs de l'administration par rapport au beffroi, ce fut en 1811. En cette année, il prit fantaisie au maire d'alors, M. *Benoist*, de remplacer les deux élégans belvédères du devant de la tour avec le bâtiment de face qui les liait et qu'on appelait *la bourse*, par un autre édifice dont l'architecte de la ville, M. *Deleau*, lui avait soumis le projet. Ce plan consistait en ce bâtiment fort lourd, contenant les bureaux de l'octroi au rez-de-chaussée et les salons du *cercle du Commerce* à l'étage, dont on voit encore, et pour quelques jours seulement, plusieurs pans de murs et les fondemens. La démolition du joli bâtiment, qu'on aurait pu si bien restaurer, fut adjugée au rabais, avec la charge de la construction de l'édifice neuf, à M. *Hollaind* père, charpentier, pour le prix de 15,000 fr. L'ouvrage fut achevé extérieurement en 1812. Cette bâtisse subit les plus rudes critiques lorsqu'elle fut terminée, et M. le général Pommereul, préfet du Nord, homme de goût, ne put s'empêcher, le premier jour qu'il la vit, d'en témoigner son indignation à l'architecte en termes peu parlementaires.

La tour du beffroi nécessitait cependant une restauration quelconque, et cette grave mesure, qui devait être une œuvre de patience et de prudence, occupait depuis dix ans l'administration. Plusieurs plans furent dressés ; des commissions examinèrent les projets ; des rapports eurent lieu ; il y eut divers systèmes mis en avant : M. Visconti, architecte, fut appelé à visiter le malade, et l'on finit, après de grands débats et de trop longs atermoiemens, par adopter un des plans de M. *Pétiau*, architecte de la ville, auquel il fut indiqué, dit-on, quelques changemens. Les travaux furent divisés en plusieurs parties, qui devaient se faire successivement, et pour ainsi dire par annuité. La première partie en fut adjugée publiquement et *au rabais* à la fin de 1842.

La restauration d'un monument antique et élevé est une chose très-faisable, mais très-délicate ; elle ne doit pas être livrée à tout le monde. Il faut, pour la diriger, non seulement un architecte prudent et expérimenté dans ces sortes d'opérations, mais aussi

des entrepreneurs éprouvés et des ouvriers habitués à ces travaux difficiles. De plus, la surveillance, disons mieux, la sollicitude, doit être constante, méticuleuse, de toutes les heures, de tous les instans. Ajoutons qu'une restauration n'est pas un de ces ouvrages qui peuvent se bien faire à l'entreprise. Ce traitement économique est bon pour tuer le patient. Ce n'est pas de l'œuvre *au rabais* qu'il faille en pareille circonstance, ce sont des travaux consciencieux, faits pierre par pierre, qui exigent un temps et des précautions infinis. On a restauré les tours de Ste-Gudule, la flèche d'Anvers, celle de Bruxelles et cent autres, mais à quel prix?

La restauration cependant est entamée au commencement de l'année 1845; un échaffaudage en bois, léger et élégant, ceint la tour; des pierres de taille sont apportées à pied d'œuvre, on sonde la plaie; mais on s'aperçoit bientôt de toutes les difficultés que présente cette délicate opération. On fait quelques entailles dans l'antique masse du beffroi; on le trouve bâti en moëllonnage recouvert seulement d'une chemise en pierres taillées. Les saignees faites dans ce corps vieux et débile furent un remède trop rude pour lui; vers la mi-mars on conçoit quelques inquiétudes sur la solidité de la masse : un rapport favorable de l'architecte ne rassure pas entièrement ni les autorités ni les habitans. Le 5 avril 1845, des lézardes se montrent le long de l'édifice; une terreur vague règne bientôt dans toute la population de la Place d'Armes qui occupe les environs du beffroi; enfin, le 7 avril, dans la matinée, des pierres tombent successivement du faîte, brisent le fusil du factionnaire du bas de la tour sans le toucher, et, précurseurs de la chûte totale, avertissent les intéressés de l'épouvantable catastrophe qui va survenir.

En effet, le même jour, vendredi, à 4 heures 20 minutes du soir, la tour entière s'écroule avec un fracas épouvantable, s'abat à peu-près sur elle-même, et, en un clin d'œil, se répand en ruines sur ses antiques fondemens; le côté qui fléchit davantage fut celui tourné vers l'occident; les pierres y étaient plus rongées et plus atténuées que partout ailleurs. Le poids des pierres bleues qui couronnaient l'édifice, et surtout celui des vingt-quatre consoles supportant le balcon, était devenu trop fort pour les piétemens affaiblis. On conçoit tout ce qu'a dû présenter d'horreur la chûte d'une telle

masse, qui comptait 70 mètres de hauteur de la base au paratonnerre, s'écroulant d'un seul coup et tombant sur les habitations qui garnissaient son pourtour et sur les maisons voisines. Les cloches, dont deux de près de 10,000 livres chacune, enfonçant les étages comme des bombes monstrueuses, tout l'échaffaudage entourant la tour se cassant et se réduisant en éclats, un nuage de briques et de moëllons broyés enveloppant la Place-d'Armes tout-à-coup, et la voilant commed'un linceuil qui se dissipe bientôt pour montrer une scène de bouleversement et de deuil : tel est le spectacle émouvant qu'on a devant les yeux ! . . .

Le dôme de la tour roule jusqu'à la place du Commerce en ébranlant tous les environs ; les maisons formant le coin des rues St.-Genois et Derrière-la-tour sont détruites jusqu'aux fondemens. Sur le devant, il ne demeure que le balcon de la Société du Commerce et quelques pans de murailles qui menacent ruine. Tout le reste n'est qu'une montagne de pierres, de poûtres, de fer, de cloches et de plâtras, entassés dans un pêle-mêle affreux, et obstruant les avenues de la rue de Famars, de celle de la Tour et de la place du Commerce !

Le nombre des victimes de cet horrible catastrophe ne fut pas connu dans le premier moment : la première, celle qui devait le moins échapper à ce grand désastre, fut le *guetteur*. Ce malheureux, monté à son poste en tremblant, le même jour à midi, quand déjà le danger était imminent, s'est vu mourir à petit feu, puisqu'il entendait tomber une à une les pierres indicatrices de l'événement ; il fut relevé respirant encore, ayant en main son ouvrage de cordonnier qu'il exécutait dans sa demeure aërienne : conduit chez le pharmacien le plus voisin, il expira peu après par suite de l'affreuse commotion qu'il avait ressentie. . . . .

Les ouvriers attachés à la restauration du beffroi s'étaient éloignés peu d'instans avant sa chûte ; les entrepreneurs restés sur l'échaffaudage, furent entraînés avec lui : l'un fut blessé grièvement, l'autre fut sauvé par miracle. Dans une maison complétement écrasée logeaient un officier du 39[e] de ligne, sa femme, son enfant et un musicien du même régiment. La femme périt presqu'immédiatement ; l'officier, le musicien et l'enfant furent blessés.

Cette même maison avait été évacuée en tems utile par ses propriétaires, mais une jeune servante de 18 ans y était restée au rez-de-chaussée, et se trouvait ensevelie sous vingt pieds de décombres. Il n'y avait de moyens d'arriver jusqu'à elle que par le conduit dangereux d'une cheminée attachée contre la maison voisine qui restait debout. Un soldat de la garnison, clairon du 59e de ligne, dont on ne saurait trop admirer le dévoûment et le courage, descendit par cette cheminée et parvint ainsi à pénétrer jusques sous les débris amoncelés.

Le hasard voulut qu'en fouillant autant qu'il le pouvait dans ce noir réduit, il sentit une main humaine, puis plus rien.... car le reste du corps se trouvait pris dans les décombres. C'en fut assez pour le brave soldat : il sortit par le canal périlleux dans lequel il s'était engagé, et revint dire aux autorités ce qu'il avait découvert. Sur ces indications, des mineurs d'Anzin, que la Compagnie des Mines s'était empressée d'envoyer sur les lieux du sinistre, furent attachés à la muraille de séparation en dedans de la maison voisine, et y firent une trouée. Ils furent assez heureux pour frapper justement à l'endroit où se trouvait la tête de la jeune prisonnière. Cette fille, respirant l'air frais, revint à la vie. Elle reçut de ses libérateurs les secours qu'on est dans l'usage de donner aux victimes des éboulemens dans les mines. Jusques-là la tête seule était libre, les parties inférieures du corps se trouvaient prises et pressées entre les matériaux accumulés de plusieurs étages, et le moindre effort mal combiné pouvait faire écraser cette malheureuse réduite à la position la plus critique qui se puisse imaginer. Des mineurs d'Anzin, heureusement habitués à travailler dans de semblables conditions, eurent bientôt formé une petite galerie et un boisage pour soutenir les pierres au-dessus du corps de la pauvre fille; ils sapèrent ensuite par dessous et ils parvinrent à l'extraire saine et sauve de ce terrible tombeau. Elle n'avait rien de brisé ; de simples contusions couvraient son corps. Une saignée et quelques cordiaux furent les seuls remèdes qu'on lui administra. Cette délivrance fut réellement miraculeuse : c'est une conquête humaine que l'on dût au dévoûment d'un brave militaire et à l'intelligente coopération des ouvriers mineurs.

Un épisode assez semblable pour le début, mais plus malheu-

reux pour le dénoûment, se passait au pied de la tour, à l'entrée du cercle du Commerce. La femme du concierge, restée dans sa loge pour avertir les Sociétaires de ne plus monter au cercle où il y avait danger, fut enterrée sous une montagne de moellons. On prétendit l'entendre crier et l'on travailla à faire une tranchée pour parvenir jusqu'à elle. Malheureusement ainsi que cela avait eu lieu lors du tremblement de terre de la Guadeloupe, le feu des foyers avait gagné les planchers et les poutres, et il s'échappait du tas de débris une fumée épaisse qui annonçait que la victime avait dû être asphyxiée, si tant est qu'elle avait pu survivre à ce grand désastre. Son mari et une foule d'hommes dévoués travaillèrent néanmoins jour et nuit pour la retirer morte ou vive de dessous les décombres; on n'arriva à elle qu'après trois jours de travail constant et l'on ne retrouva que quelques ossemens réduits et brulés que l'on eut peine à reconnaître pour des débris humains. Son mari, brisé moralement par le même événement qui avait tué sa femme, perdit entièrement la raison peu de tems après : il est aujourd'hui dans une maison de fous.

Les bureaux de l'octroi, placés au rez-de-chaussée du beffroi, ont aussi servi de tombeau à plusieurs victimes. Un buraliste était occupé à donner un acquit-à-caution à un garçon brasseur lors du terrible écroulement, tous deux restérent ensevelis ensemble sous les ruines du monument. Leurs cadavres ne furent retrouvés que plusieurs jours après, à l'aide d'une tranchée faite dans les pierres par les mineurs de la Compagnie d'Anzin. Dans les habitations du pied de la tour du côté de l'Ouest, malgré les ordres itérativement donnés par l'administration municipale de vider les lieux, il était resté une vannière, un cordonnier et son apprenti : le cordonnier, pris sur le seuil de sa porte par la chûte du monument, fut renvoyé de l'autre côté de la rue par la seule compression de l'air, et en fut quitte pour des contusions et un horrible saisissement; son apprenti et la vannière durent être ajoutés au nombre des victimes de cette fatale journée.

Certes, le malheur dont nous venons de décrire les principales circonstances, était immense; mais si l'on considère ce qu'il pouvait être, ce qui devait même raisonnablement résulter d'une si grande catastrophe, il faut encore rendre grâce à Dieu de ce que le nombre des victimes a été restreint à sept personnes tuées et au-

tant de blessées. C'est en raison des mesures prises par l'autorité que ce résultat eut lieu : malgré les assurances réitérées et formelles du directeur des travaux, le maire prit heureusement sur lui d'ordonner immédiatement l'évacuation de tout le bâtiment du beffroi et des petites maisons qui y étaient adossées, en même temps qu'il avait fait cesser la sonnerie des cloches et interdit la circulation des voitures autour du monument ébranlé. C'est grâce à la promptitude et à l'énergie de ces mesures pour lesquelles on dût même employer la force auprès de plusieurs individus que le nombre des morts n'a pas été plus grand. Une ou deux heures plus tôt, l'éboulement atteignait de cinquante à cent personnes ; si le couronnement de la tour s'inclinait un peu plus à droite ou à gauche, un grand nombre d'habitations étaient écrasées. Ainsi, sous le rapport de l'humanité, comme sous celui de la conservation des propriétés, ce grand malheur, tout grand qu'il est, semble avoir été restreint par la providence dans ses plus étroites limites (1).

Si l'on arrive ensuite à considérer la perte matérielle de la ville de Valenciennes, on la trouve considérable : cette cité se voit à la fois privée de son seul et unique monument apparent, du vieux souvenir de ses libertés communales, de plusieurs habitations louées, d'une propriété qui servait à sés bureaux de l'octroi, au dépôt des cloches, à la loge du guet, à l'horloge publique, au carillon, etc. L'ordre intérieur est compromis par la suppression de la sonnerie des heures ; les ouvriers ne peuvent plus se mettre à leur travail d'une manière fixe et sans conteste ; l'arrivée et le départ des courriers restent vagues ; l'ouverture et la fermeture des portes de la ville, la cloture des cabarets et autres lieux publics, ne sauraient plus être annoncées non plus que les incendies et les approches des troupes amies ou ennemies ; enfin il y a un dérangement et une perturbation dans les habitudes des citoyens qu'on ne sent déjà que trop bien. On n'ose encore entrer

---

(1) Un poète valenciennois, mettant en vers la terrible catastrophe du 7 avril 1843, a bien rendu cette pensée en disant qu'il y avait à frémir de l'*hécatombe humaine* dont la ville eut pu être la victime et la scène :

« Et, si la vieille tour, comme un être sensible,
« N'eut choisi le tombeau le plus étroit possible,
« Semblant avoir pitié de nous ! »

dans les appréciations touchant l'état financier futur de la ville que ce terrible malheur devra affecter pour long-temps.

Les débris du beffroi, en pierres, bois, fer et plomb, qui ont occupé l'étendue de deux places publiques et l'esplanade, ont été vendus et ont produit environ 26,000 fr. Les cloches, au nombre de trente, ont été réservées. Elles sont généralement entières, sauf quelques oreillettes brisées et la félure de la cloche de la demie-heure. Outre celles de grande dimension dont nous avons parlé plus haut, il reste encore : 1° une belle cloche allemande, avec empreinte de sçeau et d'armes, dont l'inscription tudesque pourrait être traduite par ces mots : — « L'on me donnait en l'an « 1485 le nom de *Salvator*, — celui de cloche de guerre — pour « fêter la religion — pour régler la paroisse de Ryclant. — et « aussi pour préserver les bons habitans contre tout malheur. — « *Simon Wagbene* m'a faite, Dieu merci, et bien réussie ; » 2° une cloche avec la date de 1555 ; 3° Deux autres semblables, datées de 1592 et ayant pour marque distinctive les cygnes et le lion valenciennois ; l'une porte pour légende : *Consistere flumen nec levis hora potest ;* l'autre montre cette inscription : *Philippo regn. Alexan. Parmens. Belg. gvber.* 1592. — *D. Anto. Le Poyvre, D. de Rosel, de Romby ectz. hvjvs vrbis prefec.*, avec les armes d'Espagne, du duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas et du prévôt Le Poivre, cités plus haut ; 4° une cloche au millésime de 1626, avec un cygne et cette inscription : *Novs avons esté fait povr l'orloge de Valenciennes, par moi* JEAN DELECOURT *et ses fils*, en 1626 ; 5° et enfin, une partie des cloches du carillon de plus petite dimension.

La vue du beffroi de Valenciennes était pittoresque et gracieuse, et sa forme avait quelqu'élégance ; n'était la disparité des styles d'architecture de ses trois parties principales, il y avait peu à reprendre dans l'effet de son aspect. Sa hauteur exacte nous a été conservée par le capitaine Coste, qui la prit au graphomètre, le 12 mai 1825.

De la base au balcon	39 mèt.		50
Du balcon au-dessus du dôme	14	—	50
Du dôme au-dessus de la lanterne sous la boule	7	—	50
De la lanterne au boût du paratonnerre	8	—	55
Total	70 mèt.		05

Ce monument a été plusieurs fois gravé et lithographié, surtout

depuis la catastrophe qui nous a privé de sa vue. On le trouve tel qu'il était avant la restauration de M. de Pujol, et accompagné de la statue de Louis XV, parmi les *Monumens érigés en France à la gloire de Louis* XV, par M. Patte, 1765, in f°, (planches 18 et 19.) ; et encore dans la gravure du cartouche des pièces de batiste envoyées à la reine Marie Antoinette, par le commerce de Valenciennes, en décembre 1778, cartouche gravé par *J. J. Durig*. Dans ces derniers temps, il en a paru plusieurs lithographies, parmi lesquelles nous citerons en première ligne celle de M. *Baisier*, en trois compartimens, représentant le vieux beffroi, le monument avant sa chûte, et la vue de l'écroulement de l'édifice ; et celle de M. *Mag. Prévost*, amateur, sous le titre de *Souvenir du beffroi de Valenciennes*. M. *Léonard* l'exécuta avec moins de vérité ; M. *Desmay* le grava en petit à la pointe sèche ; enfin M. *H. Auvray* voulut le saisir au moment de sa chûte. Nous en publions aujourd'hui une vue gravée au burin, exécutée sur cuivre par M. *Malfeson*, graveur à Valenciennes.

Ces souvenirs sont maintenant les seuls restes du monument dont la ville de Valenciennes a été privée si brusquement ; espérons que ses édiles trouveront un jour le moyen de combler la funeste lacune qui se montre dans ses monumens publics. Une ville d'origine flamande sans beffroi, est comme une femme sans paruré, une reine sans couronne, un chêne sans feuillage. De l'extérieur, la cité apparait moins qu'un village ; comme ville de guerre elle n'a plus de vigie ; comme ancienne commune elle vient de perdre son plus vieux titre de noblesse. Tous les habitans, jeunes et vieux, sont profondément affectés de cet événement ; il semble qu'ils aient perdu un ancien compagnon, un vieil ami, un membre de la famille. Depuis l'éboulement de la flèche de l'antique métropole de Cambrai, qui eut lieu dans l'ouragan du 30 janvier 1809 (1), nul événement aussi épouvantable que l'écroulement du beffroi de Valenciennes n'avait été consigné dans les annales du pays. Ce triste fait restera marqué dans le souvenir de tous ceux qui en ont été témoins comme un des plus lamentables spectacles auxquels il puisse être jamais permis à un homme d'assister.

ARTHUR DINAUX.

(1) Le 31 janvier 1606, la grande tour de Louvain s'écroula en écrasant toutes les habitations du voisinage. On fit à ce sujet, et pour la mort de Iuste Lipse, arrivée peu après, le chronogramme suivant : oMnIA CADVnt.



HOMMES ET CHOSES.

Antoine Alar.

François-Antoine Alar est un des écrivains des anciennes provinces des Pays-Bas dont le nom a été le plus souvent estropié. L'abbé Paquot l'appelle *Alardi*, parce qu'il tire son nom du génitif latin de celui qu'on lui donne dans les *Scriptores ordinis prædicatorum* (T. II, 432); le catalogue Mac-Carthy l'ortographie *Alart*, celui de Leber (n° 556) le nomme, par erreur typographique, *Alan*; enfin M. *Brunet* lui accorde une mention, dans son *Manuel du libraire*. (T. I, p. 71) sous le nom d'*Allart*, ou *Alardi*. Antoine Alar est un écrivain mystique, fort singulier, né à Valenciennes dans la seconde moitié du XVIe siècle, vers 1575, qui prit l'habit de dominicain au couvent de St.-Paul de cette ville, vers l'an 1600, et y mourut saintement le 1er septembre 1626. Il fit de fortes études, apprit les langues mortes et la langue espagnole, et se distingua dans l'art de prêcher la parole de Dieu, qualité que les pères de l'ordre de St.-Dominique cherchèrent toujours à posséder avec distinction. Alar obtint des succès nombreux dans cette fonction principale d'un religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs; aussi, après avoir paru dans les chaires des divers couvens de son ordre des Pays-Bas, mérita-t-il le titre de *Prédicateur-général* en 1615. Deux ans plus tard, il était prieur des dominicains de Valenciennes; il mourut avec cette dignité.

Très vénéré pendant sa vie, Alar fut oublié après sa mort; son nom resta pendant deux siècles enseveli dans la poussière de plusieurs catalogues de vieilles bibliothèques, puis tout-à-coup il sortit de l'oubli, non plus comme un pieux dominicain digne de vénération, mais comme un facétieux auteur dont le style original mérite l'attention des curieux. Cette seconde vie scandaliserait fort la susceptibilité du révérend père Alar s'il pouvait voir à quel titre son principal ouvrage est admis sur les tablettes des bibliophiles. La singularité seule de la suscription de l'ouvrage fait sa fortune; la voici :

Les allumettes d'amour du jardin délicieux de la confrairie du

St.-Rosaire de la Vierge Marie, patrimoine très riche des Religieux de St.-Dominique avec plusieurs beaux miracles de diverses (sic) endroits. Par le R. P. F. *Antoine Alar*, etc. à *Valencienne*, chez *Jan Vervliet*, 1617, pet. in-12 de 12 f[os] lim., 387 pp. chiffrées et 15 p. de table.

Le frontispice de ce livre est finement gravé par *Martin Baes*, de Douai; il représente un arbre cultivé par saint Dominique et arrosé par ses disciples, portant quinze petits médaillons qui renferment la vie et la passion de Jésus. Le tout et surmonté des armes de Philippe, prince comte d'Aremberg, duc d'Arschot etc., à qui l'ouvrage est dédié. Les *Allumettes d'amour* d'Antoine Alar sont plus rares et plus curieuses que les *Allumettes du feu divin* de Pierre Doré (Rouen, 1610, in-8). M. Brunet, le savant auteur du *Manuel du libraire*, en citant le livre d'Alar, le présente par erreur, comme anonyme, ce qui prouve qu'il ne l'avait pas vu: c'est déjà un certificat suffisant de la rareté de l'ouvrage.

Antoine Alar donne dans ce livre une histoire très détaillée de la confrérie du Rosaire; elle est appuyée de beaucoup de traits tirés des annales de l'ordre de St.-Dominique et de ses faits et gestes dans les Indes; le tout paraissant traduit des écrivains espagnols. Le volume est terminé par une série de dix-huit miracles arrivés par la vertu du St.-Rosaire. Alar les adresse au lecteur, avec un envoi, en termes ampoulés qui commence ainsi: *Confrère, je porte l'estomach confit d'une viande douce que j'ai ramassé à guise de miettes tombées de la table de ce grand despensier St. Augustin*, etc. On voit qu'un ouvrage écrit de ce style peut être recherché par des amateurs de livres excentriques.

Après avoir présenté des extraits de Martin Del Rio, le père Alar avait eu le dessein de finir son livre par une série de miracles récens arrivés dans les Pays-Bas, mais comme il a trouvé que c'était chose grave que d'annoncer des miracles, non encore consacrés par l'authenticité et le tems, il trouva bon d'ajourner l'exécution de ce projet.

Le second ouvrage connu d'Antoine Alar est intitulé: *La vie et les miracles du B. Louys Bertrand, de l'ordre des frères Prescheurs, et sa béatification par Paul* V, *traduite en françois de l'Espagnol du P. Baltazar Juan Rocca*, Tournay, Adrian Quinqve, in-12. — Ce livre est écrit en même style que le premier, mais il n'est ni recherché, ni cité dans les bibliographies, ni relié en maroquin, ni mentionné dans le *Manuel du libraire;* Pourquoi? Parce qu'il ne porte pas d'enseigne attrayante comme son frère germain: il suffit du titre d'*Allumettes d'amour* pour mettre le feu aux enchères d'une vente de livres et allumer les désirs de plus d'un amateur de bouquins. A. D.

Roger Braye.

La ville de Courtray compte quelques hommes remarquables parmi lesquels on ne doit pas omettre le chanoine *Roger Braye*, qui, à une certaine époque, en fut l'honneur et le bienfaiteur. Comme il a été oublié par tous les biographes anciens, il est du devoir des modernes investigateurs de le rappeler à la génération nouvelle par quelques lignes de souvenir.

Roger Braye naquit à Courtray vers 1550 ; il fit d'excellentes études et s'appliqua de bonne heure à la connaissance des langues anciennes qu'il aima par prédilection. Dès sa jeunesse, il montra des dispositions pour la poésie latine, et lorsqu'il eut atteint l'âge de raison, il inonda sa ville natale d'un déluge de petites pièces de vers, dans l'idiôme d'Horace et de Virgile, sur toutes sortes de sujets. On ne pouvait plus naître, se marier ou mourir à Courtray, sans voir paraître des complimens, des épithalames ou des élégies de sa façon. Les fêtes, les professions religieuses, les jubilés, les prises de voile ne purent passer inapperçus et sans être chantés par sa muse romaine. Cette innocente manie dura jusqu'à la fin de sa vie qui se prolongea jusqu'en 1652. Ses premières pièces datées sont de 1558 (s'il n'y a pas erreur de chiffre) ; il versifia donc au moins pendant 70 ans : c'est plus qu'un jubilé et cela méritait bien aussi quelque sonnet. Roger Braye eut un neveu qui mourut jeune ; il fit une pièce de vers là-dessus ; il eut encore un cousin nommé *Jean Marre*, qui prit l'habit religieux à l'abbaye de St.-Amand, ce fut de même une occasion pour faire sortir un dixain de son cerveau. Enfin il connut *Jacques Dubois*, religieux, et *Josse Capelle*, prieur du couvent d'Elnon, et fut lié avec *Th. Delewalle*, professeur de rhétorique aux Augustins de Lille, et avec plusieurs autres personnages savans de son temps, ce fut tout autant de circonstances qu'il saisit avidement pour les chanter en vers. Mais l'homme qui reçut le plus grand nombre de pièces du latiniste courtraisien fut sans contredit *Jean Wullins*, doyen de l'église de Courtrai : on peut dire qu'il en fut accablé.

Roger Braye était d'une grande piété qui n'excluait pas la gaîté ; il était instruit, ami des beaux-arts, riche et généreux. Il fut nommé, le 26 mars 1610, par le pape Paul V, à une prébende presbytérale au chapitre collégial de Notre-Dame de Courtrai. Il fit construire à ses frais l'autel des SS. Blaise et Nicolas dans son église, et il l'orna d'un beau tableau d'*Antoine Van Dyck*, représentant l'*Élévation de Notre Seigneur en Croix*. C'est peut-être la plus belle œuvre de Van Dyck qui existe. Toutes les têtes y sont d'une beauté remarquable : on ne sait ce qu'on doit le plus

admirer de la facilité ou du moëlleux du pinceau qui les a dessinées.

C'est à l'occasion de cette toile que Descamps, dans le 2ᵉ volume des *Vies des Peintres flamands* etc. Paris, 1754, in 8° p. 14, (article *Van Dyck*) raconte une historiette faite à plaisir qu'on lui rapporta sans doute à Courtrai, lorsqu'il visita la Flandre, à l'époque même où le chapitre de Notre-Dame était en procès avec le Magistrat de Courtrai pour le patronage de l'église paroissiale. Quelqu'adversaire des chanoines aura inventé le mauvais accueil que le chapitre fit au chef-d'œuvre de Van Dyck et la réponse plus que verte que celui-ci adressa aux chamoines qui lui commandaient de nouveau deux tableaux. Suivant la fable débitée, l'habile artiste les renvoya aux barbouilleurs de leur endroit en leur disant *qu'il travaillait pour des hommes et non pas pour des ânes.*

Tout cela n'est ni *vero*, ni *bene trovato:* une correspondance autographe retrouvée par M. *Goethals-Vercruysse*, de Courtrai, et qui existe encore, démontre que c'est le chanoine Braye qui a demandé ce tableau par l'entremise de son ami *Van Woonsel* d'Anvers; la première lettre de Van Dyck à Roger Braye, est du 8 novembre 1630, et concerne la composition du tableau: le prix en est porté à 800 fl. de Brabant. Il paraît que le chanoine Braye trouva là somme un peu forte pour lui, et c'est là le seul reproche qu'on pourrait lui faire à la rigueur; il proposa le 12 novembre par un billet, *en sept vers flamands* (son naturel de poète l'emportait encore) de réduire la somme à 600 fl. etc. Le peintre, entraîné sans doute par la poésie du chanoine, accepta. Van Voonsel expédia le tableau le 8 mai 1631, et donna, d'après l'avis de l'artiste, la manière de le déballer et de l'encadrer. La quittance originale de Van Dyck, de la somme susdite, est datée d'Anvers, le 18 mai 1631. Enfin, par une autre et dernière lettre autographe du 20 mai 1631, Van Dyck remercie le chanoine Braye de son paiement et d'un cadeau de *gauffres*, qu'en bon flamand, il lui avait envoyées; et il ajoute: « J'ai fait tous mes « efforts pour vous donner du contentement par cette œuvre, « aussi (ce qui me fait bien du plaisir), j'apprends, par votre « agréable lettre, que vous en êtes pleinement satisfaits. » Il termine en disant qu'il lui envoie l'esquisse de son tableau, ce qu'il ne fait ordinairement à personne.

Feu M. Goethals-Vercruysse a tiré un calque de cette lettre, écrite en flamand, et l'a envoyée à Paris, à la fin de 1851, aux éditeurs de l'*Isographie*, ou *fac-simile* de lettres de personnages célèbres, qui l'ont insérée dans une de leurs livraisons. Le 18ᵉ cahier de l'*Artiste Belge* a aussi éclairci ce point de l'histoire de l'art en

Belgique. Ainsi est tombée à plat cette anecdote fabuleuse, relevée mal-à-propos par tous les biographes de Van Dyck : Il y a aujourd'hui une justice pour tout le monde, même pour les chanoines.

Outre ce magnifique tableau, Roger Braye donna aussi à son église l'autel en marbre sous le jubé à gauche, ainsi qu'une statue de la Sainte Vierge en argent, qu'on portait tous les dimanches à la procession avant la grande messe ; et une coquille de même métal d'un beau travail, destinée à recevoir le sel pour l'eau bénite, avec cette inscription :

Virgineæ Matri concham hanc do supplice corde,
Nectar ut æthereum tempus in omne bibam.

Il va sans dire que Braye ne s'en rapporta qu'à lui pour versifier ce dystique ; il n'avait peut-être donné sa coquille que pour cela.

Quelques années avant sa mort, il rassembla ses principales poésies latines en deux recueils qu'on trouve difficilement réunis ; le plus ancien, qui est divisé en sept livres dont les six premiers traitent de sujets pieux, est intitulé : *D. Rogerii Braye Pastoris ac canonici B. Virginis Cortraci Pœmatvm sacrorvm libri septem. Quorum primus est piorum exercitiorum. 2 Admonitionum. 3 Explicationum. 4 Comparationum. 5 Interrogationum et responsionum. 6 Assertionum et ultimus Miscellanorum.* Cortraci, apud Petrvm Bovvet, typographum juratum, M. DC. XXVII. in 8° de 20 f°s liminaires et 561 pages, dédié a *Philippe Lanchals*, chevalier, Seigneur d'Olsène, Denterghem, haut-échevin du pays de Waes, qui épousa Florence de Grütère, dame héritière d'Exaerde, etc Braye paraissait très-lié avec cette noble famille qui revit aujourd'hui dans le comte de l'Exaerde.

Le second ouvrage du chanoine de Courtrai porte pour titre : *Selectiora apophtegmata virorvm illustrivm, tàm sacrorvm, qvàm profanorvm, duobus libris comprehensa.* Cortraci, apud Joannem Va n Ghemmert, ad D. Martini, in tribus colombis, 1631, in-12 de 8 f°s liminaires, 279 pages chiffrées et 9 pp. d'index ; l'ouvrage est imprimé avec un certain luxe pour la province, il est dédié à Bauduin Tayart et Ferdinand Vander Schvere, et aux autres membres du Sénat de Courtrai. Une jolie gravure sur bois, représentant le mont Parnasse, se trouve derrière la dédicace, précédée elle-même des armoiries de la ville et des magistrats de Courtray. On ne pouvait trouver un emblème plus parfait que le mont Parnasse et l'Hypocrène pour exprimer le goût dominant de l'auteur ; aussi y met-il au bas l'anagramme suivante, *vere ibi ros agri*, qu'il a tirée de son nom *Rogerius Braye* : selon lui la fontaine du Parnasse est la véritable rosée des champs. Cette ana-

gramme fait allusion à son talent poétique ; une autre, mise en tête du premier ouvrage, et ainsi conçue : *erigis ore jubar*, laisse soupçonner que le chanoine avait un certain talent de prédication.

Roger Braye décéda le 27 octobre 1632, et fut enterré devant l'autel de S. Blaise qu'il avait si bien décoré ; on posa sur sa tombe un marbre avec l'épitaphe suivante :

D. O. M.
Hoc monumentum movens adstantium mentes, posuit hujus Ecclesiæ
Canonicus Rogerius Braye, anagramma *erigis ore jubar.*
Hic ne jaces gelido sub marmore Braye sepultus,
Erigis ore jubar, qui legis ista, sive es,
Desine mirari, mihi mors non nomina, vitam
Abstulit, hinc verum est *erigis ore jubar.*
Motus amore precum, rutilans jubar erige Lector,
Ut jubar æterno sideris ore fruar.
Obiit 27 octob. 1632.
Requiescat in pace.

Par suite des changemens survenus dans la décoration de l'église Notre-Dame de Courtrai, le tableau de Van Dyck, que Royer Braye fit faire, est présentement placé dans la chapelle sépulcrale des chanoines derrière le chœur. Entre les tables d'inscription à gauche, on voit le monument élevé à la mémoire du chanoine-versificateur ; son buste en marbre y est placé dans un médaillon et on lit l'inscription suivante sur le piédestal :

Monumentum *Rogerii Braye*, hujus Ecclesiæ
Canonici, quem munificum domus Domini cultorem,
Archiva Capituli, tabulaque huic altari donata
Testantur ; obiit XXVII Octobris MDCXXXII.

A. D.

Hôpital Scalfort à Lallaing.

La dame Eulalie-Philippine-Joseph *Schelfondt*, veuve et nièce de M. le maréchal de-camp baron *Scalfort*, d'une famille originaire de la ville de Douai, donna tous ses biens meubles et immeubles à la commune de Lallaing, qu'elle habitait au moment de son décès (le 19 novembre 1841), pour être employés à l'établissement d'un hôpital de malades.

Son dernier testament, sous forme olographe, en date du 8 juin 1840, révoque tous ceux antérieurs, et les dispositions relatives à la création de cet hôpital sont ainsi conçues :

« Je lègue et donne à la commune de Lallaing, après ma mort, la maison que j'y occupe, pour, ladite maison, être affectée à un service de charité. Je veux qu'il y soit formé un hôpital pour se-

courir les malades et les infirmes. Je donne en outre à ladite commune de Lallaing tous mes biens présens et à venir (environ 150,000 francs). L'argent placé sera regardé comme immeuble, pour le revenu en être affecté à l'entretien et au besoin de la maison hospitalière que je désire fonder, comme je l'ai dit ci-dessus.— Ma fortune étant modique, je réclame ici la protection et la bienveillance des personnes généreuses, afin que par une administration désintéressée et impartiale, je puisse atteindre le but de la charité et secours au malheur, seuls mobiles des intentions de mon mari et des miennes. En conséquence, j'ai l'honneur de prier LL. AA. les princes d'Aremberg, propriétaires à Lallaing, ou leurs mandataires, et M. le curé de la paroisse de Lallaing, de vouloir bien, avec M. le maire de la commune, former le conseil d'administration de l'établissement et de faire entr'eux le choix des personnes qui devront y porter les soins et celles qui mériteront d'y être admises. Je compte aussi sur leur bienveillance pour trouver les moyens de suppléer, s'il était nécessaire, aux ressources que j'applique à cette donation. »

« On commencera par quatre lits; les domestiques qui seront à mes gages à mon décès, pourront rester dans la maison, pour soigner les malades, ou à titre de récompense, si leur âge ou leurs infirmités les empêchent de travailler; s'ils quittent, on leur paiera une année de gages pour les indemniser de leurs soins.— Pour le soulagement des malades, on pourra se servir du médecin des pauvres de la commune au moyen d'une faible rétribution. »

Voici maintenant les conseils que Mme. la Baronne Scalfort, donna par écrit pour la distribution de sa maison destinée à servir d'hôpital.

« Une inscription sera placée au-dessus de la porte d'entrée, on y lira ces mots en grosses lettres :

MAISON SCALFORT,
HOSPITALIÈRE.

« L'antichambre restera telle qu'elle est; la petite chambre où je couche servira de *bureau* pour le conseil d'administration. Ce mot souligné sera inscrit sur la porte.— Dans mon salon, on placera deux lits pour deux vieillards; dans ma salle à manger, deux autres pour le même usage.— La cuisine sera la même. Les mansardes pour les personnes qui feront la besogne.— La chambre à coucher des étrangers sera la chapelle. On supprimera les croisées sur la rue. On y placera des armoires en bon bois de chêne sans ornement pour y conserver l'uniforme, les armes, décorations et titres de feu *le général Scalfort*. L'antichambre y attenant pourra servir de réfectoire dans la belle saison; l'hiver on mangera dans les chambres à coucher.— Les deux petites pièces près la porte de derrière serviront de buanderie.— Quant au mobilier, on laissera

dans la maison ce qui conviendra à l'état de pauvreté des nouveaux hôtes, et les objets précieux pourront être mis en loterie, si toutefois on n'en offre par la valeur. — Quand la maison deviendra plus riche, on fera un grand bâtiment dans le jardin à la belle exposition. — On fera faire le buste du général en bronze; on le placera au réfectoire. — Le portrait peint à l'huile sera dans la chapelle, où on le préservera des ravages du temps. »

A cette instruction était jointe la note suivante :

« Au milieu du XVII[e] siècle, Valognes n'avait point encore d'hôpital. Un pauvre domestique s'avisa, en mourant, de léguer vingt sous de rente pour en fonder un. »

Les dispositions testamentaires de Mme. la baronne Scalfort avaient déja reçu un commencement d'exécution, et ses dernières volontés paraissaient ne devoir soulever aucune contestation, quand un S[r] Louis-Joseph-Oscar *Dutert* (dont la mère était sœur de la femme de M. Ferdinand Scalfort, frère de la baronne), se présenta comme porteur d'un testament de cette dame qui lui avait été adressé sous enveloppe et par la poste. Ce testament, postérieur en date à tous ceux que l'on connaissait, l'instituait légataire universel. Le S[r] Dutert le remit à M. le Président du Tribunal de 1[re]. instance, de Douai, qui en ordonna le dépôt en l'étude de M[e] *Tarlier*, notaire. Cette formalité remplie, Dutert demanda, par requête, à être envoyé en possession des biens composant la succession de la défunte.

M. le Comte de *Montozon*, en sa qualité de Maire de la commune de Lallaing, et M. *Duthillœul* en celle d'exécuteur testamentaire, déclarèrent ne pas reconnaître, dans la pièce produite par le S[r] Dutert, l'écriture et la signature de Mme. Scalfort. Le tribunal se trouva donc saisi de cette affaire, appelée pour la première fois le 9 février 1842. Le tribunal, avant faire droit, ordonna la vérification de l'écriture ; le S[r] Dutert recula devant l'impuissance de faire cette preuve et fit signifier un désistement ; la commune de Lallaing ne crut pas devoir se contenter de cet acte judiciaire, elle fit citer Dutert au 20 avril 1842 pour plaider au fond ; là, il fit défaut, le tribunal le débouta de sa demande et le condamna aux dépens.

Les faits de cette cause ayant éveillé l'attention du ministère public, Dutert passa aux assises sous la prévention de faux en écriture privée ; son affaire fut appelée le 10 novembre 1842, M[e] Laloux, défenseur de sa cause au civil, le fut aussi au criminel : il fut acquitté.

La commune de Lallaing, parvenue à écarter toutes les prétentions, s'est mise ensuite en instance près de l'autorité supérieure pour obtenir l'autorisation d'accepter la donation faite à son pro-

fit, et le Roi a rendu, le 21 février 1843, l'ordonnance royale qui permet à cette commune d'accepter le legs si longtemps en litige, à cette fin d'ériger l'hôpital fondé par Mme. la baronne Scalfort.

BRASSART.

L'Hôtel-de-Ville de Mons.

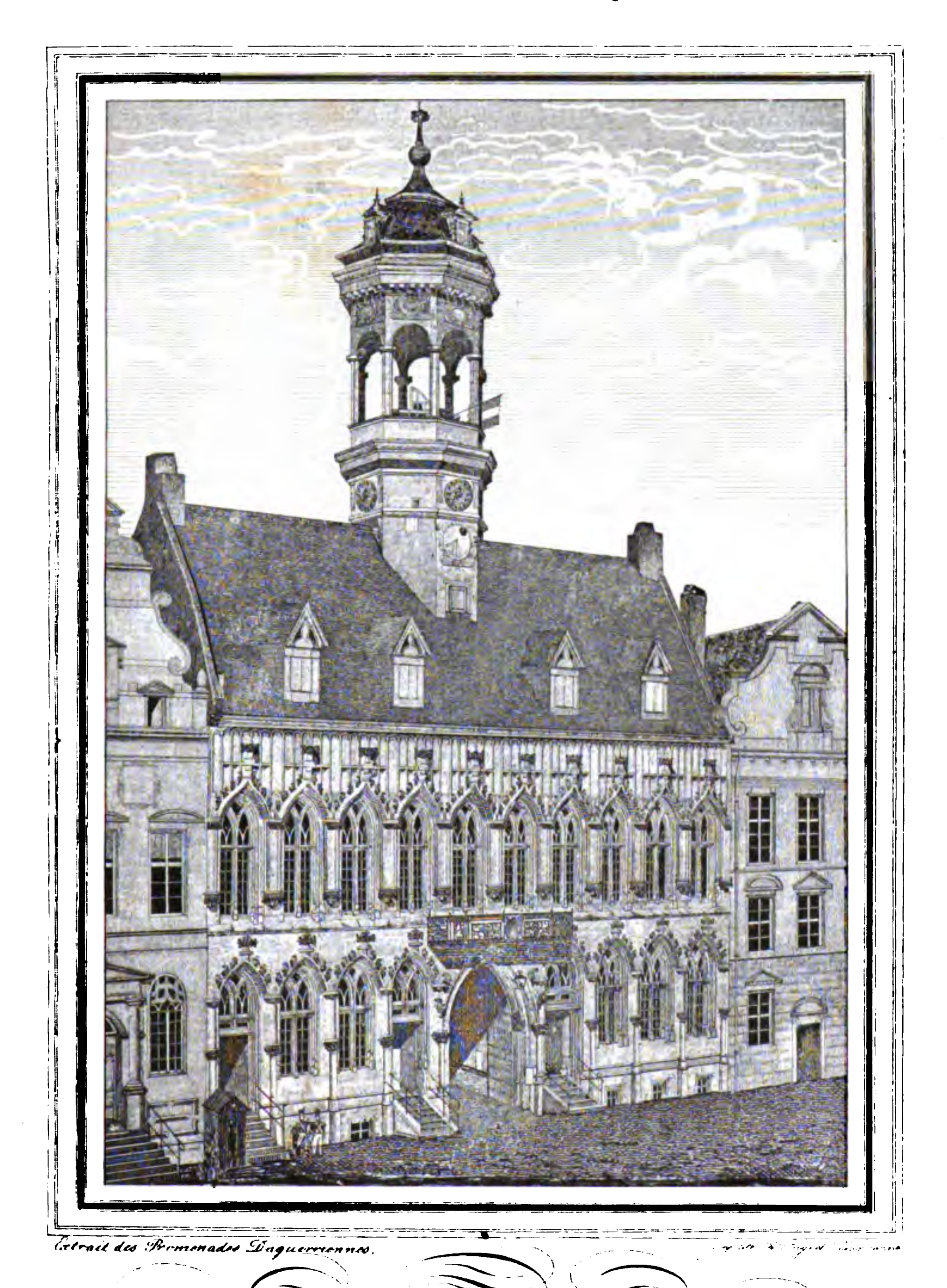
La façade de l'Hôtel-de-Ville de Mons, sans être une œuvre bien remarquable d'architecture ogivale, n'est pas cependant tout à fait indigne d'attention. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, percé d'une porte centrale, ayant de chaque côté quatre fenêtres en ogives divisées par des meneaux de pierre. Au-dessus de ce rez-de-chaussée est un étage, présentant une rangée de dix fenêtres également ogivales. Entre chaque fenêtre, tant du rez-de-chaussée que de l'étage, se trouve une niche, jadis surmontée d'un dais à clochetons, et destinée à contenir une statue; mais ces clochetons légers, qui faisaient le principal ornement de la façade, ont été supprimés, par motif d'économie, lors de la réparation faite au bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, en 1823. Un toit d'ardoises a remplacé l'ancien toit de tuiles, emporté par une tempête en 1606. Ce toit est percé de quatre fenêtres de grenier, et surmonté d'un dôme ou campanille, construit en 1718, et par suite d'une résolution du conseil de ville, en date du 27 du mois de septembre de cette année. Ce campanille, tout moderne, et qui fait un effet assez baroque sur un monument ogival, avait seul trouvé grâce auprès de notre historien, le classique Paridaens. « C'était, disait-il, le seul titre qu'avait l'Hôtel de-Ville à l'attention, etc. (1) » Il est vrai que le même Paridaens traite le jubé de Ste.-Vaudru, le chef-d'œuvre du grand sculpteur *Dubreuque*, de masse lourde et informe. Il eut sans doute, par contre, trouvé sublime l'*escalier-bastion*, aux longues lignes droites et classiques, raboté comme un meuble du temps de l'Empire, dont on vient de masquer le magnifique portail de cette église (2). On ne doit point disputer des goûts.

L'Hôtel-de-Ville actuel a remplacé un bâtiment plus ancien, érigé, en 1322, sur l'emplacement de l'hôpital Jehan Vilain. S'il fallait en croire De Boussu, et tous nos annalistes qui se copient servilement les uns les autres, sa construction daterait de 1440;

---

(1) *Mons sous les rapports historiques*, etc., etc., par F. Paridaens, 1819; in-8o., pag. 139.

(2) Les Montois *doivent* cet escalier à M. *Decraene*, architecte à Tournai.



Extrait des Promenades Daguerriennes.

Hotel-de-Ville de Mons.

mais voici quelques indications qui paraissent prouver que cette date est erronée, au moins en ce qui concerne la partie principale de l'Hôtel-de-Ville, celle à front de rue. J'ai pu me procurer ces indications, grâce à la complaisance de M. l'archiviste Lacroix, qui a bien voulu mettre à ma disposition la table analytique qu'il a faite des RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE VILLE, travail considérable et pour lequel il mérite la reconnaissance de tous ceux qui s'occupent de recherches historiques. Comment concilier en effet avec De Boussu :

1°. La délibération du 10 avril 1458, dans laquelle on discute *si on commençera l'Hotel-de-Ville à front de rue,*— résolu de faire venir *un maître* de Bruxelles. (C'était, paraît-il, déjà la mode alors de faire venir à Mons des entrepreneurs et des architectes étrangers).

2°. La délibération du 6 mai 1458 — si on jetera les fondemens cette année.

3°. La résolution du 9 juin suivant — décidé qu'on abattra la chapelle (1) pour la construction de l'Hôtel-de-Ville?

Ce ne serait donc pas en 1440, mais bien en 1458 et années suivantes que l'Hôtel-de-Ville actuel aurait été bâti par un architecte bruxellois, dont, par malheur, les résolutions du conseil ne disent pas le nom, et qui serait peut-être bien le même que celui à qui l'on doit l'église de Sainte-Vaudru, commencée, dit on, vers 1460. C'est une remarque faite souvent, mais dont on n'a pas encore donné une explication bien satisfaisante, que le nom des architectes des monumens gothiques est resté presque toujours inconnu.

Il y a environ un an, un habitant de Mons, M. l'avocat Wins, présenta au conseil communal un projet pour la restauration de la façade de l'Hôtel-de-Ville. Il proposait, entre autres, de rétablir les dais, de placer dans les niches les statues des hommes les plus remarquables qui avaient vu le jour à Mons, de substituer au balcon moderne un autre plus en harmonie avec le style de l'édifice, etc., etc. L'exécution de ce projet, que l'état des finances de la ville rendait impraticable, fut indéfiniment ajournée.

La serrure et le marteau, dont on a publié la gravure, se trouvent à la porte de l'Hôtel de-Ville, et paraissent contemporains de sa construction. La serrure représente les armes de Mons, qui sont de gueules au château d'argent, avec un chien lionné sous la herse, comme emblême de la fidélité des habitans à leurs souve-

---

(1) Sans doute l'ancienne chapelle échevinale que la chapelle actuelle, dite de St.-George, a remplacée.

rains. Ce sont deux pièces de serrurerie très curieuses et dont le dessin a paru digne de figurer dans le *Messager des sciences historiques*.

On remarque encore sur la façade de l'hôtel-de-Ville et près de la première fenêtre à gauche de la porte principale, fenêtre dont on a fait aujourd'hui l'entrée du corps de garde, un ouvrage de fer forgé assez singulier ; c'est une petite figure de singe accroupi, d'un pied de haut environ. Je n'ai jamais pu deviner l'usage ni le symbolisme de cet hiéroglyphe municipal.

R. CHALON.

(Extrait du *Messager des sciences historiques de Belgique.*)

Guerre de la Vache.

C'était en l'année 1275.

Guy de Dampierre, comte de Flandre, avait épousé Isabelle de Luxembourg, fille aînée du comte Henri III, qui lui avait apporté en dot le comté de Namur; cette combinaison avait mis fin aux guerres qui, pendant trop long-temps, avaient divisé les maisons de Luxembourg, de Courtenai, de Hainaut et de Flandre, à l'occasion de cette couronne.

Heureux et satisfait de la tranquillité dont la Belgique commençait à ressentir les bienfaits, Guy voulut la célébrer par des réjouissances publiques. Il fit, dans la ville d'Andenne, disposer un tournoi, organiser des joûtes et préparer les somptuosités guerrières qui faisaient le luxe de ces temps chevaleresques.

Les fêtes furent ouvertes, le lendemain de la Pentecôte, par quatre seigneurs souverains: c'étaient le comte Guy, Henri de Luxembourg, le comte de Bar et Jean Ier, duc de Brabant. Autour de ces princes était rassemblée l'élite des chevaliers de leurs états respectifs avec leurs écuyers, leurs pages et leur suite. Les dames, dans leurs brillans atours, embellissaient encore cette réunion de tout l'éclat de leurs charmes ; et jamais la ville d'Andenne n'avait vu tant de beau monde, tant de train, tant de richesses, tant de merveilles.

Non loin de la plaine où était placé le champ clos des récréations féodales, on voyait se croiser et s'agiter l'affluence populaire dans un vaste marché où s'entassaient toutes sortes de denrées et de marchandises et où circulaient toutes sortes de bestiaux.

Au milieu de cet encombrement, un bourgeois de Ciney, nommé Rigaud de Corbion, reconnut entre les mains d'un paysan de Jallet une vache qui lui avait été volée la veille. Il alla aussitôt dénoncer le fait à Jean de Gosne, seigneur de Jallet, qui se trou-

vait au nombre des chevaliers *tenans*. Celui-ci envoya ses sergents à la recherche du délinquant; ils le trouvèrent encore nanti de la vache réclamée, et l'amenèrent devant Jean de Gosne qui en ordonna prompte justice.

Néanmoins, plusieurs circonstances vinrent plaider en faveur du coupable; sa jeunesse, la naïveté de ses aveux, l'expression de son repentir, l'intercession de plusieurs seigneurs, les prières du plaignant lui-même, et par-dessus tout la crainte de troubler la fête; tels furent les motifs qui disposèrent Jean de Gosne à l'indulgence, et qui lui firent accorder la grâce du voleur, en exigeant, toutefois, qu'il reconduirait la vache à l'endroit où il l'avait dérobée.

Jean de Halloi, bailli de Condroz, qui se trouvait aussi parmi les chevaliers joûteurs, avait exigé cette formalité pour sa propre satisfaction, en promettant au paysan la vie sauve en raison de la grâce que son seigneur lui avait accordée. Cependant, au mépris de cette promesse, Jean de Halloi fit guetter le jeune paysan, et dès qu'il eut mis le pied sur le sol condrozien, il le fit arrêter et pendre sans nulle forme de procès.

Les joûtes étaient à peine terminées quand on apprit à Andenne le perfide procédé du bailli. Les esprits s'agitèrent en sens divers. Le sire de Gosne y trouva une offense grave, indépendante de l'atteinte portée à sa juridiction, et pour s'en venger, il alla à la tête de ses hommes d'armes ravager quelques villages du Condroz.

Dès que le bailli fut informé de cette démonstration hostile, il se porta sur Jallet et le réduisit en cendres.

Alors, Regnier de Beaufort et Richard de Fallais, prenant fait et cause pour Jean de Gosne, leur frère, portent le fer et le feu dans le Condroz.

Bientôt, les Liégeois accourus au secours des Condroziens contre le gré de leur évêque, réunissent leurs forces contre les trois frères. Le château de Gosne est livré aux flammes; ceux de Beaufort et de Fallais sont assiégés. Le seigneur de Fallais ayant été tué dans une sortie, Richard, son fils, se mit sous la protection du duc de Brabant, en lui faisant hommage de sa terre, et ses oncles, les sires de Beaufort et de Gosne, réclamèrent le secours du comte de Namur en le reconnaissant pour leur suzerain.

Jean de Brabant d'un côté, et Guy de Dampierre de l'autre, s'armèrent contre les Liégeois, et ceux-ci se retirèrent en ravageant les lisières du Brabant, du Namurois et du Luxembourg. Le duc les poursuivit jusqu'à Meeffe, qu'il dévasta, et Guy jusqu'à Warem, qu'il saccagea, ainsi que tout le pays qu'il avait parcouru, tandis que le comte de Luxembourg vint mettre le siége devant Ciney, ville capitale du Condroz, qui était alors une place fortifiée.

L'évêque de Liége, qui jusqu'alors ne s'était pas montré, crut

de son devoir de protéger la ville assiégée ; il y envoya des troupes sous la conduite de Robert de Forvies, maréchal de la principauté. Celui-ci parvint, non sans peine, à pénétrer jusque dans Ciney ; mais il y trouva les choses dans un tel désarroi, que, désespérant de résister aux forces supérieures du comte Henri III, dont les béliers ébranlaient les remparts de la forteresse, il en sortit sous un prétexte spécieux et n'y reparut plus ; mais il profita de l'éloignement du comte Henri pour se porter sur le Luxembourg, où il alla saccager trente villages.

Cependant, le siége de Ciney se poursuivait avec persévérance et se soutenait avec courage et patriotisme. Les bourgeois animés par Jean de Halloi, virent tomber leurs remparts sans que leur vaillance en fût intimidée ; ils se réfugièrent dans l'église et y soutinrent un nouveau siége, jusqu'à ce qu'enveloppés par l'incendie qui dévorait leur ville et gagnait leur refuge, ils périrent tous dans les flammes.

Ce terrible exemple de vengeance eut lieu le 18 avril 1276.

Alors, le sire de Dave à la tête d'une forte colonne namuroise, s'élance contre Dinant, qui pourtant avait jusque-là gardé la neutralité dans cette guerre, si l'on excepte l'hospitalité donnée aux troupes de Forvies. A son approche, les Dinantais, marchent à sa rencontre jusqu'au village de Spontin. Mais, ayant reconnu l'infériorité de leur nombre et ne voulant pas s'exposer aux dangers d'un combat inégal, ils opèrent leur retraite. Le sire de Dave les poursuit l'épée dans les reins, et se laissant emporter par sa fougue belliqueuse, il entre avec eux pêle-mêle dans Dinant. Les herses s'abatent et l'imprudent capitaine, avec cent hommes de son escorte, succombe sous le nombre qui l'entoure, le presse et l'accable. Par contre, les Dinantais restés en arrière sont taillés en pièces devant la ville qui leur était fermée ; enfin les Namurois assaillis à leur tour par les Dinantais, sont obligés de se réfugier à Bouvignes, forteresse du comté de Namur, située à une lieue de Dinant.

Cette guerre sanglante, qui coûta la vie à plus de quinze mille hommes, ne se termina que par la puissante intervention du roi de France, Philippe-le-Hardi. Ce digne fils de saint Louis jugea que le seul moyen de ramener la paix parmi les parties belligérantes était de remettre les choses dans l'état où elles étaient avant le commencement des hostilités, et d'obliger chacun à supporter ses pertes en renonçant aux avantages qu'il aurait pu retirer des événemens.

Tels furent les résultats de cette guerre qui a retenu le nom du chétif objet qui l'a provoquée ; on peut la comparer à un vaste incendie allumé par une étincelle que le moindre choc aurait produit.

Le ch^r DE LA BASSE-MOUTURIE.

L'Hermitage, à St.-Hilaire.

L'*Ermitage*, dont on fait remonter l'origine au 12e siècle (1), est situé au milieu de la *haie d'Avesnes* (2), dans un riant verger coupé par un petit ruisseau qui arrose et embellit ce lieu vraiment délicieux. Quoiqu'enclavé dans la *garde de Dompierre*, il fait cependant partie de la *grande Croisette* (3), et dépend, dès lors, de la commune de St.-Hilaire. Il servit d'abord de retraite à des religieux; puis, plus tard, à quelques ermites qui se livraient à l'instruction de la jeunesse (4). Ce petit établissement, détruit et reconstruit maintes fois dans les anciens temps, comprenait avant la révolution française, une maison d'habitation, un petit oratoire sous le patronage de St.-Antoine, une brasserie, une boulangerie et des souterrains. Maintenant, il ne reste debout, dans l'enclos qu'entouraient jadis des larges fossés pleins d'eau, coupés depuis par plusieurs digues, que le principal corps-de-logis, sorte de bâtiment rustique occupé par deux gardes de bois.

Comme la forêt qui l'environne, l'*Ermitage* a constamment appartenu, jusqu'en 1793, aux seigneurs de la terre et pairie d'Avesnes, qui l'ont toujours entretenu, à leurs frais, bien qu'il n'en aient jamais retiré ni cens, ni loyer (5). L'un deux, Charles de Croy, y fit même exécuter des travaux assez importans en 1505 (6). A différentes époques, ses successeurs le firent aussi réparer et restaurer, et, encore en 1778, les deux ermites qui l'habitaient obtinrent, de Mgr. le duc d'Orléans, du bois et de l'argent pour remettre les bâtimens en bon état (7). On voit par la supplique qu'ils présentèrent à cette occasion, qu'aucun postulant ne pouvait être reçu, ni installé dans cet asile, sans l'agrément et la permission du seigneur (8).

Ces solitaires n'avaient ni donation, ni revenu quelconque: ils ne vivaient que du faible produit de leurs leçons, et d'aumônes qu'ils recueillaient dans les villages voisins, où toujours ils étaient reçus avec une certaine distinction.

---

(1) Annuaire du département du Nord.

(2) Forêt dont il reste encore de vastes portions et qui, jadis, s'étendait depuis la vallée de la Sambre jusque vers Chimay.

(3) La *Garde de Dompierre* et la *grande Croisette* étaient des triages de la *haie d'Avesnes*.

(4) Annuaire de département du Nord.

(5) Archives de la pairie d'Avesnes.

(6) Idem. (7) Idem. (8) Idem.

A leur mort, ils n'étaient pas enterrés dans le cimetière commun ; un caveau, recouvert d'une grande pierre tumulaire, dite la *tombe des ermites* (1), était réservé pour leur sépulture particulière, dans l'église paroissiale de St.-Hilaire.

Mme. Claire-Eugénie d'Aremberg, princesse de Chimay et dame de la terre d'Avesnes, en parcourant ses domaines dans l'été de 1636 (2), fut si frappée de la situation agréable de l'*Ermitage*, qu'elle résolut de s'y arrêter quelques momens avec sa suite. Là, elle reçut une députation de la municipalité et des habitans de St.-Hilaire, venue pour la complimenter et pour lui offrir une douzaine de tartes, des œufs, des angelots (3), des poires, de la bière, etc., qu'elle accepta gracieusement pour son dîner, auquel elle retint les députés de la commune. Ce repas fut servi sous un berceau de verdure et de fleurs dressé à la hâte dans la cour. Le compte du massart (4), où le prix de ces articles figure en dépense (5), n'indique pas si l'offrande avait pour objet quelque redevance seigneuriale, ou si, au contraire, la démarche fut faite d'un mouvement spontané pour fêter cette jeune princesse digne, du reste, d'une telle déférence.

L'*Ermitage*, à cause de sa position isolée dans les bois, fut très souvent, durant les guerres, le refuge des villageois des alentours, qui s'y retiraient avec leurs troupeaux et ce qu'ils avaient de plus précieux. En des tems plus tranquilles, il fut aussi très fréquemment visité, mais dans des vues bien différentes : parfois, c'étaient des personnes pieuses qui y allaient en pélérinage pour invoquer le patron tutélaire ; d'autres fois, c'étaient des habitans d'Avesnes et des environs, qui, par partie de plaisir, s'y rendaient en compagnie choisie, pour prendre quelque collation sous la feuillée. Il en est qui prétendent que cette promenade, avec ses charmans détours, ses épais taillis et ses frais ombrages, a eu, de tout temps, la vertu d'exciter les doux épanchemens du cœur et les mystérieux entretiens.

MICHAUX AINÉ.

---

(1) Registre de l'état civil de St.-Hilaire. 17e siècle.

(2) Cette princesse était à Avesnes en juillet et octobre 1636. Elle y tint sur les fonds baptismaux, le 7 octobre, Claire-Albertine d'Anneux, fille du gouverneur de la ville. *(Reg. de l'état-civil d'Avesnes, 1636.)*

(3) *Angelots* pour *fromages*. *(Glossaire de Roquefort.)*

(4) *Massart*, c'était jadis le trésorier d'une ville, d'un village. *(Même Glossaire.)*

(5) Comptes et documens existant aux archives de la mairie de St.-Hilaire.

Sainte Gudule à Bruxelles.

Sainte Gudule, morte au commencement du huitième siècle, est la patronne de la ville de Bruxelles. En 1047, son corps fut transféré dans la chapelle Saint-Géry, dans une nouvelle église que l'on était occupé à construire depuis plusieurs années sur le Molenberg; elle prit le nom de la sainte. Cette église fut rebâtie de nouveau en 1226, et elle ne fut achevée, telle qu'elle existe aujourd'hui, qu'en 1273; c'est la première paroisse, l'église collégiale et principale de Bruxelles. Elle est située sur une hauteur; pour y arriver du côté du grand portail, il faut monter trente-neuf marches d'un large et magnifique escalier à plusieurs rampes avant d'atteindre à la grande plate-forme du frontispice. La place sur laquelle elle est bâtie est enceinte d'une belle balustrade et d'une corniche de pierres : les colonnes sont séparées par des piédestaux surmontés de grosses boules.

L'église est gothique, d'une architecture régulière et imposante; elle a été construite en forme de croix avec de beaux portails collatéraux. Le frontispice est vaste, chargé de sculptures et de bas-reliefs, flanqué de deux grosses tours carrées et très-élevées, qui ne sont pas achevées. L'intérieur consiste en une nef et deux bas côtés. Le chœur, séparé de la nef par un jubé, est entièrement fermé, et l'on peut tourner tout-autour au dehors.

La nef est séparée des deux bas-côtés par de grands piliers qui soutiennent la voûte; à chacun de ces piliers est une statue de dix pieds de haut. La chaire est vers le milieu de la nef; c'est un morceau d'une bizarre et hardie sculpture de Henri Verbruggen, d'Anvers, qui la fit, en 1699, pour les jésuites de Louvain. Après l'extinction des jésuites, l'impératrice Marie-Thérèse la donna à l'église Sainte-Gudule, où elle fut posée en 1776.

Le grand portail par lequel on entre dans la nef est orné de différentes figures en grisailles, dont les principales sont celles des saintes Regnilde et Charailde, sœurs de sainte Gudule. Le jugement dernier a été peint sur le vitrage placé au-dessus du grand cadran.

Dans les deux bas côtés sont seize chapelles, en dehors de ces chapelles et sur les murs qui les séparent, on voit un grand nombre de tableaux peints par Van Helmont, J. Van der Heyden, Kerckx, C. Eykens, Van Orley : elles sont toutes ornées, dans l'intérieur, des ouvrages des peintres de l'école flamande, et quelques-unes possèdent les tombeaux de plusieurs archiducs d'Autriche, d'infantes et de princes de Bavière.

Pour entrer de la nef dans le chœur, on passe sous le jubé,

construit partie en marbre, partie en bois. Au milieu du chœur est un mausolée de marbre noir, sur lequel est couché un lion d'airain doré, appuyé sur l'écu de Brabant. Ce lion pèse six mille livres. Ce fut l'archiduc Albert qui fit ériger ce monument sous lequel reposent les cendres de Jean II, duc de Brabant, mort en 1312 ; de sa femme Marguerite, fille d'Edouard, roi d'Angleterre, morte en 1318; de Philippe 1er, mort en 1430. Du côté de l'épître est le mausolée de l'archiduc Ernest, mort en 1595; ce prince, revêtu de sa cuirasse, est couché la tête appuyée sur un carreau, son épée auprès de lui, et son casque à ses pieds. Le chœur est éclairé par neuf fenêtres dont les vitres sont peintes comme toutes les autres fenêtres de cette église: les peintures de la chapelle du Saint-Sacrement, par Rogiers, sont surtout très-estimées. Au pied du maitre-autel est une pierre sépulcrale de marbre blanc qui bouche l'entrée d'un caveau où furent ensevelis plusieurs archiducs et archiduchesses. Les deux portes qui sont dans les croisillons de Sainte-Gudule sont surmontées d'une grande fenêtre dont les vitres ont été peintes par Jean Ack d'Anvers. Contre la muraille de la chapelle de Notre-Dame de Délivrance, placée dans la partie méridionale de l'église, on voit un tableau de Crayer, plein de chaleur et de vérité, qui représente saint Pierre pleurant ses péchés. Vis-à-vis de cette chapelle, contre le pilier qui sépare la nef du bas côté, est le tombeau d'une dame au-dessous duquel on voit son portrait ovale, peint par Van-Dick ; ce morceau est cité comme l'un des plus remarquables de ce peintre.

(Mag. pittoresque.)

Le fief de grés à Péronne.

Il y avait sur la place de Péronne un grés long de quatre pieds, large de deux, haut de quatre ou cinq pouces au-dessus du pavé. Ce gré à lui seul était un fief. Quand le roi entrait à Péronne, le tenancier de ce fief devait ferrer d'argent sur ce grès le cheval du roi, puis le présenter au roi. Mais en retour il avait d'importans priviléges : 1° la desserte et la vaisselle du roi après le repas d'entrée ; 2° une redevance sur la bière qui se buvait à Péronne ; 3° un droit sur les baraques qui s'établissaient à la foire. Il choisissait dans les boutiques d'instrumens tranchans une pièce qu'on nomme le premier taillant, c'est-à-dire le meilleur couteau ou rasoir chez les couteliers, la meilleure hache chez les taillandiers ; il recevait des autres marchands une redevance en argent. Enfin, son fief était un asile ; un homme décrété de prise de corps ne pouvait être enlevé de la pierre s'il s'y réfugiait. *(Idem.)*



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

126. — **Notices sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai et des autres villes du département du du Nord, par *E. de Coussemaker*, membre de plusieurs sociétés savantes. (Imprimerie de *Lesne-Daloin*, à Cambrai) Paris, *Téchener*, 1843, in-8° de 180 pp. et 40 pages de musique lithogr.**

Nous devons déjà à M. de E. Coussemaker un excellent mémoire sur Hucbald, moine de Saint-Amand, qui s'occupa de musique au moyen-âge (voir les *Archives du Nord*, tome III, p. 564, nouvelle série), et nous voyons avec plaisir que cet investigateur des matières musicales continue ses recherches et ses publications. M. de Coussemaker possède la collection particulière la plus considérable du département du Nord, en livres traitant de musique et d'œuvres musicales; il a en outre des connaissances très-étendues sur cette partie qui fait l'objet de ses études depuis longtemps; il peut donc puiser avec avantage dans son propre fonds, pour faire jouir les amateurs des fruits de ses recherches sur un sujet qui paraît attirer plus vivement l'attention des érudits depuis que M. Fétis et quelques autres ont remis en honneur l'histoire et les progrès de l'art musical. L'ouvrage que nous annonçons a pour but de revéler l'existence de véritables richesses qui gisent dans la bibliothèque publique de Cambrai, si abondante d'ailleurs en curiosités littéraires de toute espèce. La cathédrale, depuis métropole de Cambrai, posséda une maitrise qui forma de bonne heure des musiciens remarquables et attira des compositeurs renommés des autres villes. Ils laissèrent des productions à l'usage du chœur de Notre-Dame. Ces compositions musicales religieuses, et quelques autres profanes, en plus petit nombre, ont traversé aveo bonheur les tems orageux de la Révolution qui détruisirent tant d'œuvres anciennes de tous genres; aujourd'hui ces vieilles compositions des XVe et XVIe siècles sont de précieuses données pour étudier la marche et les progrès de l'art; elles révèlent en même tems les noms d'auteurs peu connus qui ont échappé jusqu'ici aux recherches des biographes. Nous y trouvons *Cabilleau*, *Sévérin Cornet*, né à Valenciennes vers 1540, *Pierre des Cornets*, *d'Oude Schuere*, *Ducrocq*, *Gheerkin*, *Jean Bonmarché*, *Nicolas Desquènes*, pasteur de Sebourg, et autres compositeurs que la Flandre vit naître et probablement mourir.

L'auteur analyse avec fruit les principaux mss. de musique de la bibliothèque de Cambrai et nous initie dans les raretés contenues dans le N° 124, ouvrage important en 4 vol. in-4°, portant la date 1542, et ayant appartenu à *Zegher Van Male*, riche brugeois, membre du Con-

seil de cette ville, dont la bibliothèque de Courtray possède une biographie des brugeois célèbres provenant de M. Goethals Vercruysse, et dont M Beaucourt de Noortvelde a fait imprimer un extrait d'un autre de ses ouvrages dans sa *Description de l'origine, progrès et décadence du commerce de Bruges*, Bruges, 1775, in-8°, pages 195-246. Ce précieux ms. contient 223 compositions, presque toutes à 4 parties, dont 92 avec noms d'auteurs. Il y a bon nombre de chansons françaises, des chansons flamandes et jusqu'à des danses du tems, dites *pavanes*, et des *basses-dânses*.

En sortant de Cambrai, M. de Coussemaker nous promène dans les autres bibliothèques publiques du pays, qui sont bien moins riches en compositions musicales. A Douai, dit-il, il n'a rencontré en livres de musique que les *Psaumes mis en rime*, par Marot et de Bèze, *Lyon*, *Thomas Straton*, 1564. On ne connaissait jusqu'ici, ajoute-t-il, de ces psaumes, que l'édition faite à Genève en 1569, in-16. — L'auteur aurait pu également mentionner celle de *Jean Crespin* (Genève), 1564, in-16. — La bibliothèque de Lille possède un ms. in-f° (B. Z. 24) qui contient une espèce de drame, en prose latine rimée d'*Adam de la Bassée*, chanoine de Lille, avec un grand nombre de mélodies sacrées et profanes. Enfin, M. de Coussemaker termine son recueil par la publication de XXVII fragmens de chansons de trouvères du pays, reléguées et découvertes dans les gardes des mss. de Cambrai; et par le réglement des musiciens de la chapelle de Saint-Pierre de Valenciennes, que l'on peut regarder comme la première Académie de musique du pays.

A. D.

127. — Mémoire justificatif du Magistrat d'Audenarde, sur les troubles arrivés en cette ville, en 1566, avec de nombreuses pièces à l'appui; publiés d'après les documents originaux, conservés aux archives d'Audenarde, par D. J. *Vander Meersch*, D. M., suivi de recherches historiques sur l'origine maternelle de Marguerite de Parme, née à Audenarde, en 1522, par le même, *Gand*, *Michiels* frères, 1842, in-8° de xxxviii et 211 pp.

Il reste encore beaucoup de choses à apprendre sur l'époque des troubles religieux qui remuèrent si radicalement la Flandre dans la seconde moitié du XVIe siècle; les mémoires historiques écrits sous l'influence de la réaction catholique qui suivit les tentatives de Réforme ne nous donnent que des renseignemens empreints de passion et d'esprit de parti; les historiens protestans, de leur côté, en parlent d'après les données fournies par les réfugiés des Flandres, victimes d'une tyrannie qu'ils peignaient avec des couleurs trop souvent chargées: il ne reste donc, pour bien connaître ces tems si pleins de faits du plus haut intérêt, que les pièces officielles, les documens authentiques, les lettres et ordres originaux, qui présentent aux esprits impartiaux et appréciateurs, le véritable fond des choses, les causes et les effets réels de tant d'événemens remarquables. C'est ce qu'a parfaitement compris M. le docteur *Vander Meersch*, d'Audenarde, qui, voulant traiter l'histoire de sa localité pendant les troubles de 1566, n'a pas hésité à s'entourer

de toutes les pièces du tems, que pouvaient encore heureusement offrir les archives communales d'Audenarde. Lorsque le trop sévère duc d'Albe vint soumettre la Belgique à un système de terreur et d'exécution, il exigea des autorités municipales des mémoires justificatifs de leur conduite, appuyés de preuves nombreuses et irrécusables de leur non-participation aux troubles. Le Magistrat d'Audenarde réunit sa correspondance avec la gouvernante des Pays-Bas, celle avec le comte d'Égmond, gouverneur de la Flandre, les placards, ordonnances et circulaires de l'époque, avec l'explication des mesures prises par lui pour leur exécution, les empêchemens de force majeure intervenus, etc. etc. et envoya le tout bien en ordre aux commissaires du gouvernement qui devaient en connaître. Le mémoire justificatif d'Audenarde et les nombreux documens qui l'accompagnent forment une collection intéressante qui a traversé avec bonheur près de trois siècles entiers. Le docteur Vander Meersch, étant membre du conseil de Régence, de 1830 à 1836, fut délégué par ce conseil pour présider au rangement et à la conservation des anciennes archives de la ville, genre d'occupation parfaitement d'accord avec son goût et ses lumières; ce fut alors qu'il découvrit ce recueil de pièces curieuses au milieu d'une infinité d'autres, qu'il les fit copier avec soin, et qu'il eut l'idée de les livrer à la publicité, par la voie de l'impression. Il les a entourées de notes instructives, les a fait précéder de *prolégomènes* exposant, d'une manière claire, la situation du pays en 1566, et a terminé sa publication par une notice curieuse et neuve sur l'origine maternelle de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, fille naturelle que Charles-Quint eut dans sa jeunesse d'une maîtresse de bas-étage, durant le séjour qu'il fit à Audenarde en 1522 pendant le siége de Tournai. Cette publication du docteur Vander Meersch mérite l'attention de tous les investigateurs de la science historique. A. D.

128. — Fleurs d'outre-rhin, chants, Ballades et Légendes; par F. *Delcroix*. Paris, Charpentier (*Cambrai*, imp. de P. *Levêque*) 1845, in-12 de XXI et 282 pp. fig. à l'aqua tinta de F. Bodmer.

Ce livre, quoiqu'en belle et bonne poésie, est encore de l'histoire, et ne sort pas du plan que nous nous sommes tracé. Production de la lyre d'un barde du Nord, il rappelle les vieilles traditions des Germains dont nous descendons, il réunit cent souvenirs pleins de charmes pour les imaginations tant soit peu poétiques. Tandis que les vieux Trouvères chantaient si naïvement dans nos provinces du Nord, berceau de la langue et de la monarchie française, l'antique Germanie avait ses Minnesinger qui charmaient ses châtelaines; et quand dans les tems modernes, la poésie sembla délaissée en France, la rêveuse Allemagne comptait d'illustres et jeunes poètes qui jouissaient de toute leur popularité, C'étaient Kocener, Burger, Uhland, Tieck et tant d'autres, succédant à Klopstock, Schiller et Goëthe, sans les faire oublier. Ce sont les chants les plus populaires de ces hommes de génie que M. F. Delcroix a voulu faire passer dans notre langue. Pour mieux s'inspirer et donner lui-même à ses vers une couleur locale vraie

et sure, il a parcouru les rives du Rhin et ne s'en est rapporté qu'à lui-même des impressions d'un tel pélerinage. Le poète cambrésien, a mis son livre sous le patronage de l'honorable baron de Stassart, son Mécène et son ami : c'est le meilleur passeport qu'il puisse prendre pour lui faire franchir la frontière et le rendre national en Belgique, où l'on dit, au reste, qu'une contrefaçon s'en prépare. Il ne manquait plus à M. F. Delcroix que cette illustration. A. D.

129. — Essai sur l'influence des institutions politiques et religieuses sur la Littérature et les Beaux-Arts, par M. *Charles de Warenghien*, Conseiller à la Cour royale de Douai, membre correspondant de la Société Académique de Saint-Quentin. *Saint-Quentin*, *Ad. Moureau* (1837), in-4°, 47 pages.

Les lecteurs des *Archives historiques et littéraires du Nord* connaissent déjà avantageusement M. Charles de Warenghien, par l'analyse et les longs extraits des *Mémoires de Monnier de Richardin*, ancien recteur de l'Université de Douai, dont il a enrichi notre seconde série ; ce magistrat emploie les loisirs que lui laissent ses graves fonctions à des occupations littéraires, et c'est ainsi qu'il a composé un essai sur les influences qui ont maîtrisé les lettres et les arts dans les siècles antérieurs et qu'il en a tiré des inductions ingénieuses sur la tendance qu'il convient de leur imprimer. L'aperçu que nous signalons à l'attention du public éclairé est rapide et bref ; ce pourrait être le programme raisonné d'un long et bel ouvrage : en l'annonçant modestement sous le titre d'*Essai*, l'auteur ne s'est pas dissimulé toute la grandeur du sujet dont il traçait le croquis à grands et larges traits. Un jour, sans doute, nous le verrons rentrer dans le fond du sujet et terminer avec constance ce qu'il n'a fait qu'esquisser avec bonheur. A. D.

130. — Bibliothèque de M. le comte d'Hane de Steenhuyse et de Leeuwerghem, ancien intendant du département de l'Escaut, chambellan, membre des états-généraux, etc., etc. Imprimés, manuscrits, estampes, musiques. Gand, *Van der Meersch* (1845), in-8°, 299 pp.

Le catalogue de M. le comte d'Hane mérite quelqu'attention de la part des amis des sciences historiques, parce que parmi les 2809 numéros de livres imprimés, on en compte plus de la moitié qui traitent de l'histoire, et particulièrement de l'histoire des Pays-Bas. En outre, plusieurs articles sont accompagnés de notules instructives. Les manuscrits se composent de 186 articles, dans lesquels on remarque des mss. de *Custis*, les chroniques de *P. Wieland* et de *Nicolas Despars*, sur la Flandre ; les mémoires de *Jehan d'Hollander*, chanoine de Mons, sur les troubles de Gand ; les lettres de *Marguerite de Parme* ; des pièces de *Vander Wynckt*, et beaucoup de documens généalogiques et d'armoiries des maisons anciennes des Pays-Bas. On y trouve aussi un ms. de la fin du XVI[e] siècle *touchant la ville de Valenciennes*. 200 lots

d'estampes et gravures seront également vendus avec cette bibliothèque. La vente des mss. et gravures a commencé le 8 août 1843.

A. D.

151. — CHATEAU DE LA MOTTE-AU-BOIS, par *Louis de Baecker*, avocat, membre de la commission historique du département du Nord, de la Société des Antiquaires de la Morinie, etc. Douai, *Adam d'Aubers*, 1843, in-4°, 71 pp. avec 2 lith., édition encadrée.

Nous avons toujours eu une grande tendance à encourager les monographies ; c'est selon nous, le moyen d'approfondir l'histoire par les détails et de préparer ainsi les matériaux pour les grands ouvrages, pour l'histoire générale. M. de Baecker a voulu éclaircir ainsi, par des recherches spéciales, la petite histoire du château de la Motte-au-Bois, résidence royale, située au milieu de la forêt de Nieppe, l'un des restes épars de la forêt des Ardennes qui reliait jadis la Gaule avec la Germanie. Ce château-fort fut bâti en 1065, par Robert-le-Frison, pour protéger la Flandre contre l'Artois. L'historien de La Motte-au-Bois raconte les transformations par lesquelles la forteresse de Robert-le-Frison est parvenue à faire aujourd'hui la splendide et élégante maison de campagne de M. le baron Amaury de Lagrange ; il nomme tous les châtelains qui se succédèrent dans ce vieux fort, et il poétise son récit par la biographie du poète Jacques Sluyper, écrivain du XVI[e] siècle, qui soupira ses vers au foyer du châtelain de La Motte-au-Bois.

A. D.

152. — PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES SUR LA CHAUSSÉE BRUNEHAUT, par M. *Terninck*, à Arras, chez Dutilleux, 1843, 1 vol. in-8°. Prix : 3 fr. 50 c.

Sous le titre modeste de *Promenades archéologiques sur la chaussée Brunehaut*, M. A. Terninck vient de publier un ouvrage qui intéresse non-seulement les savans et les antiquaires, mais encore tous les hommes aimant à connaître leur pays et conservant précieusement les traditions du passé. Dans ses promenades, M. Terninck nous décrit un grand nombre de monumens renversés pour la plupart aujourd'hui, et dont M. Harbaville n'avait pu indiquer que la position : plusieurs châteaux, entr'autres celui de Camblin, point de départ de notre archéologue, revivent sous sa plume avec beaucoup de bonheur. Mais c'est surtout quand il s'agit d'Arras, que M. Terninck déploie une érudition pleine de chaleur et de patriotisme : comme il aime sa ville natale ! comme il la relève, comme il la pare de ses anciens atours ! Cette cathédrale si belle, ses églises si anciennes, il nous en donne exactement la place, les dimensions, les ornemens. Grâce à lui, nous possédons notre Arras ancien aussi bien qu'un Arrageois du temps de Jean de la Vaquerie ou de l'évêque Matthieu Moulard. Rempli d'une foi vive, chrétien fervent, M. Terninck nous raconte d'une manière charmante plusieurs légendes de découvertes et de translations de reliques, l'histoire de sainte Saturnice et de sainte Bertille ; les tribulations des

moines de Saint-Eloy et de Mareuil, varient agréablement son récit et évitent au lecteur l'ennui d'une longue continuité d'étymologies et de termes scientifiques. Après avoir dit tout ce que nous pensions de bien sur le livre de M. Terninck, nous permettra-t-il quelques légères observations. Nous l'engagerons d'abord à éviter le style bucolique; l'on peut être naïf sans écrire des idylles à la manière de Berquin. En outre, à l'article *Couvens d'Arras*, on a omis les religieux Trinitaires, et de plus, à propos du *Riez de St-Sauveur*, M. Terninck a émis une opinion que nous ne pourrions admettre qu'avec des pièces à l'appui: il affirme que le nom du *Riez* vient d'une demoiselle *Du Riez*, qui en aurait fait cadeau à la jeunesse d'Arras; nous répondrons que dans les villages d'Artois, et particulièrement dans ceux du *bas-pays*, on appelle Riez *(rideau)* une esplanade plantée d'arbres, placée ordinairement devant le château, et où la jeunesse vient le dimanche danser et jouer à la balle au tamis. Nous terminerons en émettant le vœu que M. Terninck nous donne le plus tôt possible sa deuxième partie; nous avons éprouvé trop de plaisir à lire la première pour ne pas croire qu'elle ne soit bientôt épuisée et que l'auteur ne soit ainsi forcé à tenir la promesse qu'il a faite au public dans sa préface. C. R. A.





NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— M. Fétis vient de faire à Bruxelles d'intéressantes découvertes pour l'histoire de la musique : la première est un manuscrit que l'on avait relégué à la bibliothèque royale parmi les livres de plain-chant, et qui contient des messes et des motets de compositeurs de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Les morceaux les plus importants de ce volume sont trois messes à trois voix, de Guillaume Dufaix, deux messes à quatre voix du même auteur, une messe à trois voix de Binchois, la messe *Omnipotens Pater*, à trois voix, d'un compositeur inconnu jusqu'à ce jour, nommé Jean Plourmel, ainsi que la messe *Deus creator omnium*, d'un compositeur anglais appelé *Riquardt* (Richard) *Cockx*. Tous ces maîtres écrivirent depuis 1380 environ jusqu'en 1420, Puis viennent le motet *Orbis terrarum*, à quatre voix, de Busnois ; un *Magnificat*, à huit; le fameux chant *Noël*, à quatre, un autre *Magnificat*, à quatre ; les motets *Ad cœnam agni providi*, à trois ; *Anima mea liquefacta est*, à trois, *Victimæ paschali laudes*, à quatre ; *Regina cœli lætare*, à quatre; un autre motet à quatre sur le même texte : une messe à trois voix (*sine nomine*) ; une autre messe (*Pour quelque peine*), à trois. Tous ces morceaux sont de Busnois. Le volume est terminé par une messe *Ave regina*, à trois voix, de Le Roy, communément appelé *Regis*. Par ces compositions, du plus haut intérêt, une lacune considérable de l'histoire de l'art se trouve comblée. L'autre découverte, quoique moins importante, est digne aussi d'attention : elle consiste en un superbe manuscrit de 28 pouces de hauteur et de 19 de largeur, sur un très-beau vélin, de la plus belle exécution calligraphique, et avec des arabesques, dans lesquelles on voit figurer le portrait du fou de Marie de Bourgogne. Ce volume était aux archives du royaume, où on le découpait pour en faire des gardes de registres : déjà un volume semblable avait été anéanti de la même manière. Une partie de celui-ci est aussi perdue, parce qu'on y a enlevé des pages entières, et que les miniatures et lettrines qu'on y a coupées forment plusieurs lacunes ; mais M. Fétis a trouvé intactes : 1° une messe admirable de Josquin des Près, à six voix, *ad fugam in diatessaron super totam missam*, diffé-

rente de celle qui a été publiée dans le troisième livre des messes du même auteur, par Petrucci de Fossombrone. Toute la messe forme un triple canon à la quarte, chacun d'eux à deux voix ; 2° la messe *De Assumptione Beatæ Mariæ virginis*, à six voix, composée par Henri Isaak, maître de chappelle de l'empereur Maximilien Ier vers 1450 : elle n'était connue que de nom ; la messe de *Sancta Cruce*, à cinq voix, par Pierre de La Rue, maître de chapelle à Anvers, vers la fin du XVe siècle. Celle-ci se trouve aussi dans un autre manuscrit de la bibliothèque royale de Belgique. M. Fetis a déjà mis en partition les messes de Josquin des Prés et d'Isaak, il est occupé en ce moment à faire un travail semblable sur toutes les compositions contenues dans l'autre volume.

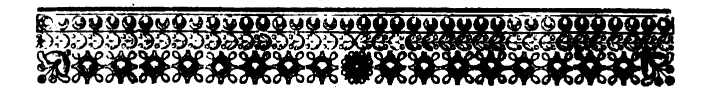
— Parmi les ouvrages manuscrits que l'Académie des sciences et Belles-Lettres de Bruxelles a reçus dans sa séance du 8 juillet 1843, se trouve celui qui porte pour titre : *Notes pour une histoire de la ville de Verviers*, par M. Ferdinand Heneau, de Liége. MM. Grandgagnage et Lesbroussart ont été chargés de l'examen de ces *notes*.

— On écrit de Courtray : On vient de trouver, dans les archives de cette ville, un document bien précieux. C'est une chronique Ms. faite dans les premières années du XVe siècle, et qui relate les événemens, depuis *Lyderic* Ier, forestier de Flandre, jusqu'en 1425.

— *Jean Derheims*, un des érudits de l'Artois, vient d'entreprendre l'*Histoire civile, politique, militaire, religieuse, morale et physique de la ville de St.-Omer*. On ne peut qu'applaudir à cette œuvre, qui viendra fournir une pierre de plus au monument historique de nos contrées, que des intelligences d'élite auront contribué à fonder.

— Dans sa séance du 30 juillet 1843, la société royale des Sciences de l'Agriculture et des arts de Lille a décerné à M. *Edward Le Glay*, auteur de *Jeanne de Constantinople* et de l'*Histoire des comtes de Flandre*, une médaille d'or, comme témoignage de sa haute estime pour le talent avec lequel l'auteur a traité un sujet patriotique. M. *Ferd. Lavainne* a également reçu une médaille d'or pour ses compositions musicales.

— M. *Fidèle Delcroix*, de Cambrai, collaborateur des *Archives du Nord*, est malheureusement mort à Paris le 6 août 1843. La prochaine livraison contiendra sa biographie.



RETOUR

DU CORPS DE SAINTE ALDEGONDE

DE MONS A MAUBEUGE,

LE 25 AVRIL 1660,

SUIVI

DE CE QUI S'EST FAIT A LIÈGE POUR CÉLÉBRER SON JUBILÉ DE MIL ANS, EN 1663.

Les guerres incessantes entre la France et l'Espagne, avaient fait transporter le corps de sainte Aldegonde à Mons ; il s'y trouvait depuis plus de vingt ans, la paix étant conclue entre les deux couronnes, les chanoinesses résolurent de le faire revenir à Maubeuge, tant à cause de la sécurité dont on espérait jouir, que pour le grand jubilé de Mil ans, qu'on se proposait de célébrer en 1663. On avait travaillé à la réparation et à l'embellissement de l'église, et lorsqu'il ne resta que les ornemens temporaires à placer, pour cette grande solennité, on fixa le jour au 25 avril 1660, pour le retour de la châsse renfermant ce précieux corps.

Six chanoinesses furent députées, à cet effet, par le chapitre pour se rendre à Mons.

Le jour désigné, le corps saint sortant de la chapelle de l'hôtel des dames (nommé la Bourse), fut conduit processionnellement jusqu'à la porte de la ville, par un grand nombre de bourgeois et de personnes de tout âge et de tout sexe, affectionnés au service de la sainte. Les chantres qui entouraient le char où était le corps

saint, achevaient ce que les prêtres qui conduisaient les reliques avaient commencé.

Lorsqu'on fut arrivé à la porte de la ville, et sur le point d'en sortir, le Magistrat, voulant aussi contribuer à cette solennité, fit décharger trente-six pièces d'artillerie, conduites expressément sur les remparts de cette porte, la garde qui avait été plus que doublée, fit cinq salves de mousqueterie pour honorer la sainte, durant lesquelles on arriva jusqu'à l'église paroissiale du faubourg, dite Notre-Dame-de-Messine, où l'on s'arrêta pour entendre l'*Adieu* que voulait donner à sainte Aldegonde quatre demoiselles pensionnaires des filles de Notre-Dame, de la ville de Mons, qui attendaient le corps saint, ainsi qu'un concours considérable de peuple.

Ces quatre demoiselles étaient placées sur un petit théâtre élevé dans le cimetière, situé sur le chemin qui conduit à Maubeuge.

Ayant fait une profonde réverence au corps saint, la première la salua en ces termes :

Grande princesse Angélique Aldegonde,
Dont les vertus roulent parmi le monde,
Si nous osons vous offrir nos respects,
Et si nos cœurs vous font obéissance,
Souvenez-vous, que ce sont les effets
D'une sainte reconnaissance.

LA SECONDE :

Grande princesse, il faut vous reconnaître,
Puisqu'à présent vous allez disparaître,
Et que Maubeuge aura votre trésor,
Notre maison ne plaint point cette absence,
Puisqu'elle aura cet avantage encor
De jouir de votre présence.

LA TROISIÈME :

Par les effets de vos grandes prières,
Nous n'avons plus les campagnes altières,
Qui désolaient votre pays d'Hainaut,
Dieu, dont l'amour nous est sans seconde,

Vient d'envoyer la douce paix d'en haut,
Pour faire honorer Aldegonde.

LA QUATRIÈME :

Reconnaissant cet heureux avantage,
Nous souhaitons que votre voisinage
Ressente aussi les effets de nos vœux,
Et qu'à Maubeuge, ainsi qu'en cette ville,
Tout le monde puisse se dire heureux
Sous l'ombre de votre famille.

LES QUATRE ENSEMBLE :

Grande Aldegonde, aimable entre dix mille,
Puisqu'il vous plait de quitter cette ville,
Et de vous rendre à votre premier lieu :
Nous vous prions avec révérence,
De nous bénir, en vous disant l'Adieu,
Et d'excuser notre ignorance.

Ce récit terminé, les flambeaux furent éteints, et ceux qui n'accompagnaient le corps que par dévotion rentrèrent en ville. Les chanoinesses, six de Mons et six de Maubeuge, montèrent en carosses, plusieurs personnes sur des chariots, le réstant suivit à pied jusqu'à Maubeuge.

Arrivé que nous fûmes (c'est le père Triquet qui écrit), à trois quarts de lieue de la ville de Mons, sur le Mont, au-delà du monastère de Bélian (Béthléem), nous trouvâmes au bas deux compagnies de la cavalerie espagnole, de la garnison de Maubeuge, rangées en bataille pour nous attendre ; les ayant joint, elles firent une décharge de leurs pistolets et se formèrent en pelotons pour suivre le cortége jusqu'à la ville. Le long de la route, quatre troupes de jeunes filles vinrent au-devant des saintes reliques, portant dans des bassins de belles couronnes de fleurs, qu'elles déposèrent sur le char où était la sainte.

La jeunesse de Maubeuge, en armes, vint au-devant jusqu'à la Glisnelle, où, à l'arrivée du cortége, elle fit une belle décharge de mousqueterie à laquelle répondit la cavalerie avec ses pistolets, cette derniére s'était rangée de l'autre côté de chemin. Entrant

alors dans le bois (1), qui est distant d'une demi-lieue de la ville, toutes les chanoinesses voulurent suivre le corps saint à pied, quoique la route ne fut point très-bonne, des pluies récentes l'ayant rendue boueuse.

Arrivé sur la chaussée du faubourg, on fit halte, pour remettre le char en état; pendant qu'on le mettait en ordre pour la procession, les chantres et joueurs d'instrumens chantèrent quelques motets en l'honneur de la sainte. L'abbesse (2), toutes les chanoinesses, le chapitre des chanoines, les capucins en corps, avec la croix, et les étudians (du collége des Jésuites) portant la statue de Notre-Dame, plusieurs revêtus en anges, d'autres portant les titres d'honneur de la bienheureuse Aldegonde, et le surplus des flambeaux, tous devançaient le char. Plusieurs de nos pères (Jésuites), et ceux de la congrégation de l'Oratoire, les officiers des Dames, les principaux habitans de la ville et un concours innombrable de peuple le suivait. Les rues étaient ornées de verdure, toutes les cloches sonnèrent.

La cavalerie, qui avait devancé le cortége, s'était mise en bataille sur la place, et la jeunesse qui l'avait précédée formait la haye d'un côté, et la garnison de l'autre, tous firent plusieurs décharges en signe de réjouissance, lorsque le clergé, le corps saint et une partie du peuple furent entrés dans l'église.

Pendant qu'on s'occupait à descendre la châsse du char pour le mettre sur l'autel, préparé à cet effet au milieu de la nef, divers motez furent chantés et ensuite le *Te Deum*.

---

(1) Le bois à cette époque touchait au chemin, ce n'est que beaucoup plus tard, et lorsqu'on construisit la chaussée de Maubeuge à Mons, qu'il fut abattu à une assez grande distance de la chaussée, pour en éclairer les abords.

(2) Cette abbesse était Ferdinande de Bernage, nouvellement installée, car son entrée avait eu lieu le 7 mars précédent, elle mourût le 26 décembre 1669; Anne Chrétienne de Beaufort, qui lui succéda, fut la dernière nommée par le roi d'Espagne, Maubeuge étant entrée sous la domination française en 1679.

Le *Te Deum* fini, trois jeunes filles richement parées, dessus une estrade dressée à ce dessein, sur les balustrades d'une chapelle, lui récitèrent alternativement le chant de réjouissance :

Beau jour de triomphe et de paix,
Aldegonde aujourd'hui vient combler nos souhaits :
Nous la voyons avec éclat
Ramener avec soi le lustre de l'Etat.

Rentrez, ô princesse des cieux !
Rentrez dans le séjour agréable à vos yeux,
Puisque Maubeuge fut toujours
Le dévot cabinet de vos chastes amours.

Voyez vos filles aujourd'hui,
Comme à votre retour elles chassent l'ennui :
L'amour divin dans vos regards
Pour mieux les embrâser, a rallumé ses dards.

Ce gage anime notre cœur,
Et vos nobles vertus nous rendent la vigueur :
Car nous voulons vous imiter,
Et sur vos actions, les nôtres ajuster.

Ce nom d'Aldegonde chez nous,
Nous remet en mémoire, et l'épouse et l'époux ;
Notre sort est rempli d'honneur,
Car l'épouse et l'époux ne donnent que bonheur.

Rentrez donc, épouse de Dieu,
Rentrez pour présider et défendre ce lieu :
Et faites que dans ces quartiers
La paix soit à toujours avecque vos lauriers,

Ces trois demoiselles ayant récité leur partie aux applaudissements des chanoinesses et des auditeurs, l'un de nos écoliers, entre deux autres, habillés en anges, sur une semblable estrade élevée à l'autre côté de la nef, lui récita aussi, avec beaucoup de grâce et très-distinctement les vers suivans :

TRANSPORTS DE JOIE

AU SUJET DU RETOUR DU CORPS SACRÉ DE

SAINTE ALDEGONDE

EN SA CHÈRE VILLE DE MAUBEUGE.

Hé bien ! qui l'aurait crû, que ce ne fût un songe,
Qui me flattait les sens des douceurs d'un mensonge,
Qui l'auroit espéré, qu'en dépit du malheur,
ALDEGONDE viendroit nous rendre le bonheur ?
Transports délicieux ! extases tout aimables !
De mon prochain plaisir, images agréables,
Qui faites de mes sens autant de bienheureux,
Que se trouvoit en eux jadis de malheureux.
Ah ! j'ai peine à souffrir cette joie infinie,
Sans pâmer de plaisir, sans péril de ma vie.
Quoi ! je verrai le corps, qui de l'un de ses yeux,
A pû blesser le cœur du monarque des cieux.
Voici qu'elle paroit, ma divine princesse,
Sus, mon ame, ouvre-toi à l'entière allégresse,
Chasse le souvenir de tous les maux passez
Tu retrouve en ce corps tous les biens ramassez.
Le voilà. Ah mon cœur ! ah mes yeux ! ah ma langue !
Qui de vous parlera ? Qui fera la harangue ?
Ah ! je suis interdit, j'ai beau me ranimer,
La grandeur du sujet ne peut pas s'exprimer.
Plions donc sous le corps, sous cette illustre tête,
De qui l'époux divin fit jadis la conquête,
Qui brava les enfers, triompha des démons :
Et ne brûla jamais au gré des passions,
Qui n'aima jamais rien qui l'a pu rendre immonde,
Qui détacha son cœur des faux appas du monde,
Pour le donner à Dieu tout pur et tout entier,
L'en rendant possesseur et premier et dernier.
Plions dessous ce corps qui a ravi le monde,
Des traits de sa vertu qui n'eût pas de seconde :
Qui a vû sous ses pieds les vices abbatus,
Et a tiré du ciel Dieu, anges et vertus ;
A qui l'amour divin lui-même a fait ombrage,
Voletant au-dessus pour voiler son visage.
Disons que c'est le corps, de qui les éléments
Ont observé la loi, suivi les mouvements .
Qui a sçu commander à l'élément liquide,

De durcir sous ses pieds, comme une planche solide,
De se changer en vin pour conforter son cœur,
De sourdre ès lieux déserts pour vaincre son ardeur;
Qui arrêta le feu, qui calma les orages,
Qui de tout l'univers a reçu les hommages.
Disons après cela que nous n'avons rien dit,
Que nous avons les sens, et l'esprit interdit (1).

Ces vers furent aussi accueilli avec des applaudissemens unanimes. La châsse renfermant le corps de sainte Aldegonde fut alors portée au chœur, pour être remise à sa place ordinaire; pendant cette opération, les musiciens chantèrent quelques morceaux, et la cérémonie se termina par un second *Te Deum*.

A la sortie de l'église, les bourgeois qui étaient venus se joindre à la jeunesse, firent plusieurs salves de leurs mousquets, auxquelles répondit la cavalerie, ce qui mit fin à la journée du 25 avril.

Le lendemain, qui était un samedi, une grand'messe fut chantée et le sermon prêché par un père de la Compagnie de Jésus. Ce même jour arrivèrent à Maubeuge les chantres de l'académie de musique de la ville de Mons, auxquels se joignirent les principaux de l'église de Sainte-Aldegonde et de la paroisse de Saint-Pierre qui, tous ensemble, le dimanche, firent une musique ravissante à la grande messe ainsi qu'au salut, à la fin duquel ils exécutèrent une simphonie, dont la brillante exécution fit autant de plaisir au peuple qu'aux demoiselles de ce noble et illustre chapitre.

CHRONOGRAPHICUM.

Io, Io, reDIt In paCe ALDegVnDIS.

CHRONOGRAPHE.

Le retoVr D'ALDegonDe apporte Le
bonheVr.

Cette pompe du retour du corps de sainte Aldegonde à Maubeuge, ne fut que le prélude de ce qu'on fit, trois ans plus tard,

---

(1) Cette pièce fut imprimée à Mons, chez Gilles Havart, en 1660.

pour le grand jubilé de mil ans, car alors on fixait l'époque de sa mort en l'an 665 ; depuis les Bollandistes, on est assuré qu'elle n'arriva qu'en 684 ou 685.

Ce ne fut point seulement à Maubeuge que ce jubilé fut célébré avec de grandes démonstrations, beaucoup de villes se distinguèrent dans cette circonstance, pour témoigner leur vénération et leur attachement à la fondatrice de Maubeuge. Nous ne citerons, outre Maubeuge, que celles d'Anvers, Liége, Lille, Malines, Namur et Saint-Omer, et parmi les villages, celui de Lalain, et en Belgique, Bachy, Duerle et Mespelaere (1). Dans ce dernier village, tout s'y fit d'une façon remarquable ; plus de vingt tableaux, représentant les faits principaux de la vie de sainte Aldegonde, ainsi que beaucoup de statues de grandeur naturelle, avaient été exécutés par des artistes d'Anvers, l'église remise à neuf, de nouveaux autels en marbre placés, des ornemens de drap d'or, et des confanons très-riches, tout enfin avait été disposé pour cette imposante solemnité. L'archevêque de Malines y officia deux jours, les premiers chantres et musiciens d'Alost, d'Anvers, Bruxelles et Tournai y prètèrent leur concours ; les meilleurs orateurs des jésuites s'y rendirent de Bruxelles, Gand et Tournai, tant pour la prédication que pour suppléer les curés des alentours pour entendre les confessions, dont le nombre s'éleva au-delà de trois mille. Don Francisco de Prado, gouverneur de Termonde, y fit conduire de l'artillerie, et s'y rendit, ainsi que presque toute la noblesse des environs, tous furent traités par messire Alexandre Goubau, seigneur de Mespelaere, de Gyseghem et de Melsen, qui n'avait épargné ni peines ni dépenses pour l'ornement de l'église et pour tout ce qui devait contribuer à l'éclat de cette fête. Mais comme ce n'est point

(1) Village situé entre Alost et Termonde, est célèbre dans toute l'Europe, dit Lindanus, par le trésor immense de pierres précieuses et surtout de médailles romaines en or qu'on y découvrit au mois d'avril 1607. Miræus fait monter le nombre des médailles à seize cents. La moins antique était de Commode encore jeune ; les antiquaires placent cette médaille en l'an 175 de l'ère chrétienne, le chanoine De Bast conjecture avec Miræus que ce dépôt a été enfoui du temps de Marc-Aurèle. (*Recueil d'antiquités romaines et gauloises, page 113 et suivantes.*)

la description de ce que l'on fit à Mespelaere que nous voulons donner, nous n'en avons parlé que pour faire connaître que les villages se distinguèrent aussi bien que les villes pour honorer la patronne de Maubeuge, et sans transition nous arriverons à la cérémonie liégeoise.

Voici le programme qui fut imprimé à Liége pour la procession triomphale de sainte Aldegonde.

CHASTETÉ TRIOMPHANTE
DE L'ILLUSTRE PRINCESSE ET VIERGE ANGÉLIQUE
SAINTE ALDEGONDE,
REPRÉSENTÉE EN PROCESSION L'AN MILLIÈME
DE SA GLORIEUSE ENTRÉE AU CIEL 1663.
EN LA PAROISSE ÉRIGÉE SOUS SON NOM EN LA VILLE
DE LIÉGE, LE PREMIER JUILLET.

La croix paroissiale donnera l'ouverture à la procession, suivie d'un étendart et du titre général.

TITRE PREMIER.

Le triomphe de la chasteté représenté en sainte Aldegonde.

Sous lequel douze anges portants des fleurs de lis, marcheront entre lesquels, une vierge couronnée paroîtra, ayant devant soi cette devise : *La Chasteté vertu angélique.*

TITRE 2°. — *Sainte Aldegonde illustre en parens saints.*

Ici suivront six saints évesques, tous parens de sainte Aldegonde.

S. Ablebert, évêque de Cambrai.
S. Arnould, évêque de Metz.
S. Basin, évêque de Trèves.
S. Clodulphe, évêque de Metz.
S. Goudulphe, évêque de Mastreick.
S. Landry, évêque de Meaux.

3°. — *Sainte Aldegonde toujours Vierge.*

Quelques pages mèneront un chariot, qui nous représentera la princesse Berthille, mère de sainte Aldegonde, suivie de plusieurs princesses et dames d'honneur.

4°. — *Saint Walbert, prince, père de sainte Aldegonde.*

Le quatrième titre nous fera voir le prince Walbert, père de sainte Aldegonde, qui descendait en droite ligne des premiers rois de France, avec toute sa noble suite.

5°. — *Sainte Aldegonde dressée en la vertu.*

Comme Jésus-Christ, par le ministère des anges et de l'apôtre saint Pierre lui enseigne les vertus.

6°. — *Sainte Aldegonde admirable en la pureté.*

Ici nous verrons sainte Aldegonde accompagnée de sa mère et de sa sœur sainte Waudru, la mère la poussant à se marier, et la sœur l'attirant au mépris du monde.

7°. — *Le roi d'Angleterre la demande en mariage.*

Le septième nous représentera le roi d'Angleterre, qui la demande en mariage pour Eudo son fils, lequel sera suivi de plusieurs seigneurs, tant à cheval qu'à pied.

8°. — *Sainte Aldegonde perd son père, saint Walbert.*

Nous verrons ici la pompe funèbre de saint Walbert, son père, trépassé, avec les gentilshommes tenant en main les seize quartiers de sa noble maison.

9°. — *Sainte Aldegonde, vierge triomphante.*

Sainte Aldegonde marchera ici victorieuse des trois ennemis, du *Diable*, du *Monde* et de la *Chair*.

10°. — *Sainte Aldegonde vierge solitaire.*

Sainte Aldegonde paraîtra dans la solitude, où l'on verra une fontaine miraculeuse : La visite de la bienheureuse Vierge Marie et des anges.

11°. — *Sainte Aldegonde toute belle et sans tâche.*

Ce titre nous fera voir sainte Aldegonde avec son premier rochet, lorsque le saint-Esprit lui met le voile sur la tête.

12°. — *Sainte Aldegonde, le temple et l'autel de la divinité.*

Sainte Aldegonde fait bâtir Maubeuge, dont l'église sera menée par quelque trouppe de massons.

13°. — *Sainte Aldegonde, patrône et fondatrice des vierges.*

Suivront ici les quarante nobles dames chanoinesses et les chanoines, fondés et institués par sainte Aldegonde, qui sera portée par iceux en triomphe, comme leur fondatrice et abbesse.

14°. — *Sainte Aldegonde la Pudique.*

Quelques docteurs et médecins sollicitent en vain sainte Alde-

gonde à découvrir son sein virginal, pour la guérir d'un chancre qui lui donna la mort.

15°. — *Sainte Aldegonde, amie de Jésus et des saints.*

Elle sera consolée par Jésus-Christ son époux, son ange gardien, l'apôtre saint Pierre et le roi David.

16°. — *Sainte Aldegonde chaste et tourterelle.*

Nous fera paroître le lit de la mort de sainte Aldegonde, porté par quatre chanoinesses.

17°. — *Sainte Aldegonde meurt environnée de troupes d'anges.*

Nous voirons ici l'âme bienheureuse de sainte Aldegonde montante au ciel, portée par des anges.

18°. — *Le corps de sainte Aldegonde incorruptible.*

Deux prêtres porteront les reliques de sainte Aldegonde, précédés de quelques flambeaux : et ensuite marcheront aussi les flambeaux de la paroisse, en grand nombre devant le très-saint Sacrement, qui sera porté par le R^d. S^r. Monsr. le Doyen de Saint-Denis, accompagné de messieurs les chanoines officiants, et autres prêtres assistants, et puis le peuple dévot les suivant en foule fermiera cette pompe solennelle.

gLoIre à DIeV et à La Vierge
ALDegonDe.

Tout fut exécuté suivant le programme. Un père de la Compagnie de Jésus écrivait le même jour de cette fête, « que toute la ville était sur pied ; que dès la veille, les cloches, le carillon, le bruit des kampes annoncèrent la fête du lendemain, et que le jour, avant trois heures du matin, que le son des cloches retentit de nouveau, ce qui, joint aux nombreuses décharges des kampes, le forcèrent à se lever plus tôt que d'habitude ; il dit qu'il y eut une foule innombrable, et que, sans hyperbole, il n'a jamais vu de personnages si bien vêtus, et tous conformément à ceux qu'ils représentaient. Le curé de la paroisse écrivait de son côté au père Triquet, pour lui rendre compte de tout ce qui s'était fait, il lui dit : que les apprêts de cette marche triomphale avaient coûtés plus de deux mille florins, sans ce qu'avaient mis personnellement



ceux qui faisaient partie du cortége, qu'il y avait plus de trois cents jeunes gens très-magnifiquement ajustés, et plus de cent jeunes filles très-richement vêtues, et tous suivant les divers personnages qu'ils représentaient. La dépense, pour l'appropriation de l'église, pour ce jour, s'éleva au delà de deux mille cinq cents florins. Le bruit du canon, des kampes, des pétards, et les jets des fusées, tinrent une grande partie de la population éveillée dans la nuit qui précéda la fête. Le jour de la procession, le même bruit recommença et un grand nombre de feux de joie, furent allumés vers le soir sur les bords de la Meuse ; des trompettes, clarinettes et autres instrumens, se firent entendre sur plusieurs points, ce qui attira sur les rives de cette rivière la presque totalité des habitans, auxquels se joignait une masse d'étrangers accourus de plus de vingt lieues pour voir cette remarquable cérémonie, dont cependant plusieurs milliers de personnes furent privés, car la procession étant aux deux tiers de sa marche, il survint une pluie abondante qui la força de rentrer, et par cet incident, ceux qui stationnaient dans les rues où elle devait se terminer, furent privés de sa vue.

« Le curé de la paroisse de sainte Aldegonde avait choisi le premier jour de juillet, où il faisait la procession du Saint-Sacrement, et cette coïncidence devait rendre cette procession plus solemnelle.

« Déjà le 30 janvier la fête de la sainte avait été célébrée avec pompe, la messe avait été chantée par monsieur Dans, docteur en droit et doyen de l'église collégiale de Saint-Denis, et la prédication faite par le R. P. Athomas Renardi, docteur en théologie, de l'ordre de saint Dominique.

« Le seize septembre, nouvelle cérémonie, pour la création de la confrairie en son honneur, la messe fut chantée par Monseigneur Paul Jean baron de Grosbech, Grand Prévôt et Archidiacre de Liége, il y eut procession, et le bruit des kampes, les feux de joie furent aussi nombreux que le 1er juillet. »

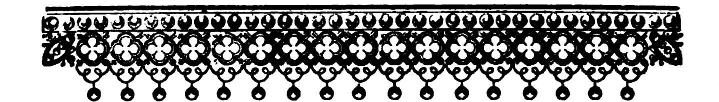
Ces temps sont loin de nous, et aujourd'hui on a peine à croire à tant d'honneurs rendus dans des cités si populeuses à une sainte, à une vierge modeste, et quoiqu'on paraisse revenir à des croyances

bien négligées pendant la Révolution, on est bien éloigné d'un zèle aussi vif pour le culte des saints.

[Extrait d'un manuscrit du P. Triquet, intitulé : *Seconde partie de la gloire de sainte Aldegonde*, sur ce qui a été fait en son honneur par tout le Pays-Bas, l'an 1665, dédié à madame Ferdinande de Bernaige, abbesse du chapitre de Maubeuge.]

ESTIENNE.





Relation veritable de ce qui s'est passé iusqu'à present touchant la Reforme du Monastere de S. Bertin, ordre de S. Benoist, en la ville de S. Omer : Ce tout representé par les Religieux reformez dudit lieu à Monseigr. Rme. Evesque de S. Omer, et Monsr. le Rd. Prelat de S. Vaast, deputez commissaires par Sa Majesté pour recognoistre ce qui est de ladicte Reforme.

Messieigneurs seront advertis que la réforme que nous avons embrassé, n'est pas une chose nouvelle, ains qui est establie il y a plus de 200 ans, et laquelle a esté authorisée par le pape Eugène 4, qui vivoit l'an 1431, et par ses successeurs. Elle a premièrement commencé en Italie, de là elle a passé, il y a tantost 40 ans, en Loraine, puis en Allemagne, France, Bourgogne, et finalement au Pays-Bas. La reforme de Loraine a esté authorisée par Clément 8, Paul 5, Grégoire 15, et le pape d'aprésent, Urbain 8, lesquels ont tous favorisez cete réforme par des brefs et bulles apostolicques. Tous les monastères de Loraine l'ont embrassé, et presque tous ceux de Bourgogne, en France elle s'estend de tout costé. Aucuns des notres esmeus de la grande sainctteté et réputation de ceste réforme, ont quittez notre maison, et s'en sont allez rendre religieus en des monastères réformez de France : quatre, entre lesquelz,

est Monsr notre Grand-Prieur, ont souvent escrit à Monsr de S. Vaast, pour avoir icy ladite réforme; ce qui a esté cause que, depuis 20 ou 25, on a tousjour parlé de l'avoir icy, et le nombre de ceux qui l'ont désiré s'est tellement accreu que noussommes trouvez, l'année passée 1655, à 25 profez, qui avons signé de l'embrasser en effect. Tous noz autres confrères (exceptez 4 ou 5, qui n'ont signé ny pour ny contre) nous ont fort encouragé à continuer à notre bon propos et résolution, nous protestant qu'ils nous assisteroient en tout et partout. Et les voulant monstrer par les effects se sont tenus avec nous pour la procurer, non seulement en la synode des monastères exempts de notre ordre, qui se debvoit tenir à S. Pierre à Gand la mesme année, mais aussy en cour de Rome s'il en estoit besoin.

Et pour commencer par ordre, le jeudy sainct de la susdicte année 1655, Monsr notre S. prélat, ayant, selon la coustume, assemblé capitulairement les religieux, entre autres choses qu'on leur demanda, fut la réforme, laquelle il accorda facilement, louant et remerciant Dieu d'avoir donné une si bonne volonté à ses religieux. Quelque temps après on esleu capitulairement (pour envoyer à la synode des monastères exempts de l'ordre de S. Benoist, au Pays-Bas, qui se debvoit tenir à S. Pierre à Gand), trois de noz confrères ausquels on en chargea si sérieusement de procurer la réforme de Loraine et de S. Denys, sans réserve de rien, qu'on leur donna charge de renoncer à la synode, en cas que messieurs les prélats exempts ne condescendissent à leur demande.

COPIE DE LETTRES ET ACTES QUI FURENT DONNEZ DE LA COMMUNAUTÉ AUX RELIGIEUX DÉPUTEZ A LA SYNODE, QUI ESTOIENT DOM JACQUES DE L'ABE, DOM PHILIPPE DE FLANDRE, DOM ROBERT DESMAZIÈRES, QUI SONT TOUS TROIS DE LA RÉFORME.

Religiosi Bertiniani qui actu ipsam reformationem nondum accepturi sunt reverendos admodum patres synodales salutant.

Officii et muenris nostri judicavimus R. R. admodum P. P. synodalibus indicare quo animo feramur erga confratres nos-

tres qui in monasterio S. Bertini actualiter totam regulam S. Benedicti desiderant et volunt observare : promisimus et promittimus coram R. R. admodum P. P. in synodo congregatis, eorum pia et sancta desideria quantum possibile nobis erit, promovere donec voti compotes fiant. Declaramus insuper nos nullos deinceps ad professionem admissuros nisi actu novitiatum iuxta morem reformationis Lotharingicæ, Affliginiensium etc. in hoc Belgio reformatorum absolverint. Satisfactum nobis non credimus, quantumvis, R. D. Abbas sancti Bertini omnia polliceatur, nisi ad ipsius consensum summi pontificis, et eminentissimi cardinalis principis nostri accedat consensus et authoritas, ut sic nullus aliquis eorum qui regulam S. P. Benedicti ad unguem observaturi sunt, inquietare aut perturbare præsumat.

RELIGIOSI BERTINIANI QUI QUAM PRIMUM REFORMATIONEM EXPECTANT, R. R. ADMODUM P. P. SALUTANT.

Quod diù in animo habuimus, communi consensu executioni mandare desideramus. Die Joannis sancto (ut moris est) in capitulo congregati, humiliter petiimus à R. admodum prælato nostro sancti Bertini regulam sanctissimi P. Benedicti totaliter observare. Qui religiose et favorabiliter respondit, se facturum etiam, quod in se erit, nec non omnia bona monasterii in illam finem si opus esset expensurum, seseqz plurimum gaudere de tam sancto et pio confratrum desiderio. Itaqz quam possumus idem etiam humillime à R. R. admodum P. P. synodalibus rogamus ; nihilominus non intendentes ut unum iota aut unus apes prætereat à regula donec omnia observentur ut modo Lotharingi et Affliginienses faciunt, quorum in monasterio S. Bertini præsentiam ex nunc expectamus ad nos instruendos. Certo credimus nos triginta et amplius futoros simul cum novitiis qui actualiter incepturi sumus. Quis negabit instinctu divino hoc fieri quod communi consensu, nullo reluctante vel se opponente, factum est ? Quod si tam rationi consentanea, et omnino pro hoc præsenti tempore nostria petentibus R. R. admodum P. P. recusaverint vel absolute non resolverint, conscientias nostras exoneramus, et R. R. D. D. P. P. onera-

mus, qui ante tribunal Dei responsuri sunt pro ovibus sibi commissis: Nihilominus (communi adagio edocti, serò medicina paratur) intendimus ut confratres nostri deputati, ulterius quod in mandatis habent, declarent.

Nos monasterii S. Bertini, religiosi professi, ut infrà testabimur, zelo Dei ducti, desiderioque pacis et tranquillitatis, animarum toto cordis affectu desideramus et ii qui genuinam sanctissimi P. Benedicti observant regulam ad monasterium nostrum venire dignentur, et quantum in nobis erit, promittimus nos favorabiles in omnibus futuros, nec permissuros ut illos aliquis nostrum vel alius quispiam in pio et sancto exercitio inquietet. Actum 17 februarii 1635.

D. Jacobus de Pipemont.	*D. Carolus de Lattre.*
D. Robertus de Haussy.	*D. Jacobus Haverloix.*
D. Philippus Liot.	*D. Joannes de le Court.*
D. Vallerandus de Vargelot.	*D. Antonius Buisme.*
D. Philippus de Hannon.	*D. Joannes de Flandres.*
D. Martinus Caroulle.	*D. Petrus d'Haffrengues.*
D. Robertus Desmazieres.	*D. Hugo de Beugin.*
D. Jacobus de Labe.	*D. Gerardus Doeulle.*
D. Philippus de Flandre.	*D. Petrus Blonde.*
D. Robertus Loste.	*D. Norbertus Loemele.*
D. Mattheus Quevillart.	*D. Antonius Rachine.*
D. Joannes du Hiet.	*D. Joannes de Pollehoy.*
D. Ludovicus Castian.	*D. Philippus le Turcq.*
D. Jacobus Hebbin.	*D. Joannes de Cerf.*
D. Joannes Vivien.	*D. Guilielmus Patinier.*
D. Carolus Wasquehal.	*D. Nicolaus Ogier.*
D. Carolus de Wintere.	*D. Mattheus Deslions.*
D. Joannes Paielle.	*D. Antonius de Lathieuloye.*
D. Eustachius Crugeot.	*D. Martinus Tullier.*

Reverendis admodum observandisque in Christo patribus, ac Dominis D. visitatoribus, definitoribus, et patribus congregationis monasteriorum exemptorum, ordinis sancti Benedicti totius Belgii ad celebrationem Synodi capitularis in monasterio sancti Petri juxtà Gandavum congregatis, conventus S. Bertini apostolicæ sedi immediate subjecti, ejusdem ordinis S. Benedicti, reverentiam et honorem.

Maturo et deliberato consilio religiosi S. Bertini, tam qui reformationem Lotharingicam seu Affliginiensem in suo monasterio introduci desiderant, quam qui eam actu ibidem amplecti volunt, casu quo Reverendissimus D. visitator et præses, reverendique admodum Domini prælati, cæterique patres synodi, justæ eorum petitioni non deferant, deputatis suis mandavit ut eorum nomine appellent ad superiores judices sive ecclesiasticos sive sæculares prout convenientiùs eis visum fuerit voluntque petant apostolos, veniam et pecunias, cæteraque nostria ad juridice et in bona forma procedendum, donec finem intentum adipiscantur. Actum in monasterio S. Bertini. 2. maii 1635.

D. Carolus de Latre, Senior.
D. Mattheus Quevillart, præpositus Hamensis.
D. Carolus Wasquehal.
D. Jacobus Pipemont.
D. Jacobus de Labe.
D. Joannes de Flandres, œconomus
D. Robertus d'Haussy.
D. Philippus de Flandres, pastor sancti Momelini.
D. Eusachius Crugeot.
D. Petrus Blonde, magister novitiorum.
D. Robertus Desmazieres, tertius prior.
D. Martinus Tullier.
D. Norbertus Loemele, sacellanus D. Abbatis.
D. N. Blondel.
D. Martinus Caroulle, quartus prior.
D. Joannes Pollehoy.
D. Guilielmus Patinier.
D. Philippus Liot, Elemosinarius.
D. Joannes de Cerf.
D. Petrus d'Affrengues.
D. Antonius Buisme, secundus cantor.
D. Philippus de Hanon.
D. Wallerandus de Vargelot.
D. Hugo Beugin.
D. Jacobus Hebbin.
D. Jacobus Haverloix.
D. Carolus de Wintere.

D. Joannes de le Court.
D: Philippus le Turcq.
D. Gerardus Doeulle.
D: Antonius la Thieuloye.
D. Joannes Payelle.
D. Antonius Rachine.
D: Matthæus Deslions.
D: Joannes Vivien.
D. Robertus Loste.
D: Joannes du Hiet.

Messieurs les prélats de la Synode, voyant que tous les religieux faisoient tant d'instance d'avoir la Réforme avec protestation de ne vouloir plus cy après recevoir des novices à profession que pour icelle, et qu'en cas de refus, ils auroient leurs recours ailleurs; feirent deux décrets, l'un pour les profez, l'autre pour les novices.

COPIE DES DÉCRETS DE LA SYNODE
TENUE A S. PIERRE A GAND.

PREMIER DÉCRET.

Viso libello vener. Rel. Professorum monasterii sancti Bertini Audomarensis, cum signaturis infrà scriptis vigenti trium ex illis professorum istius monasterii, quo exponunt se omnes toto corde et affectu ipso facto et actu desiderare regulam S. Benedicti ad amussim observare, opemque confratrum reformatorum implorare, ut de magistris idoneis ipsis providèatur ad eos instruendos de data 17. feb. hujus anni 1635. Viso etiam libello eorundem et aliorum religiosorum ejusdem monasterii, et datæ subsignato à triginta sex aliis, supradictis comprehensis, quo testantur se desiderio pacis et tranquillitatis animarum toto cordis affectu desiderare, ut hi qui genuinam sanctissimi P. Benedicti regulam observant ad suum monasterium venire dignentur, favorabiles se in omnibus illis esse futuros, nec permissuros et quisquam eos in sancto exercitio suo inquietet.

Audito etiam R. D. Abbate, qui laudavit et probavit, atque gratias egit Domino Deo quod tam sanctam mentem et pium propositum inspiraverit suis religiosis, declaravitque se paratum innare et promovere perfectam observantiam regulæ. Pa-

*tres laudant et vehementer commendant hoc sanctum desiderium et volontatem perfectæ et exactæ observationis regulæ sanctiss. patris nostri, utque ejus observatio integrè et ad amussim sicut petitur, restituatur, consentiunt instante et approbante R. D. Abbate, ut in eam rem vocentur aliqui religiosi unius aut plurium monasteriorum reformatorum, in quibus observatio regulæ est in vigore, sive ex Italiâ, Burgundiâ, Lotharingiâ, sive ex nostro Belgio, sive etiam ex aliis locis unde commodius poterunt obtineri; idque faciet R. D. Abbas intra duos menses: et quod si omissum fuerit, Rmus. D. visitator id curet fieri, ac etiam communicatione habita cum dicto R. D. Abbate possit uti in eam rem opera dictorum religiosorum S. Bertini, et mittere aliquos ex ipsis ad monasteria ex quibus petendi videbuntur præfati directores aut institutores seu magistri observationis et praxis exactæ et ad amussim ipsius regulæ ut petitur. Ita tamen declarant patres se laudare et consentire in omnia supradicta ut tamen tota reformatio contineatur intrà metas pietatis, virtutis, et observationum regularium; nullo autem modo ut monasteria ex quibus desumentur seu ipsi directores seu ipsorum successores, seu congregatio cujus erunt membra, aliquam jurisdictionem temporem seu spiritualem obtineant, adipiscantur, seu sibi attribuant in dictum monasterium monachos, aut ejus membra, sed et tota jurisdictio remaneat ut modo se habet, ut nominatim non desinat esse membrum hujus congregationis exemptorum monasteriorum, sed permaneant subsintque visitationibus, et ordinationibus quæ ab ea vel ab ipsius præsidibus, visitatoribus, aut aliis officiariis pro ratione temporis, necessitatis, aut exacta observatione regulæ fient et statuentur. In praxi autem dictæ reformationis cum aliquæ difficultates possint oriri Rev*do*. D. abbate ac etiam religiosis aliud atque aliud, vel alio atque alio modo observandum esse sentientibus quam fortassis partes indicabunt convenire si res componi non poterit inter eos; de illa referetur ad visitatorem ut statuat quomodo oportebit se gerere, interea dum habebitur congregatio, ad quam quidem congregationem quæ proxima habebitur non solum de particularibus difficultatibus, sed etiam de totâ praxi regulæ strictæ observatæ seu observandæ, statutis et consuetudinibus aut aliis quæ ad hoc spectant referetur, ut*

tota res examini illius congregationis subjiciatur, et illud statuat quod tum statuendum et ordinandum videbitur, sublatis omnibus difficultatibus, si quæ fortassis occurrent, ut ita magnâ cum pace et concordiâ fiant, ut tendant omnes ad charitatem in quâ consistit summa perfectionis.

DÉCRET 2.

Cessione 4. die 15. maii 1635. Actum est de admissione novitiorum ad annum probationis, et ad professionem eorum qui assumere volent observantiam strictiorem in monasterio S. Bertini; et placuit patribus ut nulli alii ad novitiatum admittantur præter eos quinque qui admissi sunt : quibus tamen significandum erit quo die incipient annum probationis quam acturi sunt in ipsâ praxi strictioris observantiæ, ita ut post exactum annum probationis aut paulo post admittantur ad vota sua edenda juxtà dictam praxim et observantiam strictiorem, quæ probata et confirmata fuerit in synodo proxima. Ac proinde expediet illos non admitti ad annum probationis nisi uno anno aut paulo diuturniori tempore, ante tempus habendæ congregationis, nisi dicto R. D. abbati, consentiente conventu, et approbante Rev^mo. D. visitatore videantur admittendi ad dictum annum probationis et professionis ante illud tempus.

Estant commandé par le premier de ces deux décrets à Monsieur notre R. prélat de faire venir dans deux mois des pères réformez pour instruire les religieux de S. Bertin ; il en envoya premièrement quérir deux, à sçavoir: les pères D. Charle , religieux de Loraine, et D. Jacques, religieux de S. Denis ; lesquels estant arrivez conférèrent l'espace de dix ou douze jours avec monsieur notre Sr. prélat qui, entre autres propositions leur demanda si on ne pourrait pas avec la réforme retenir l'office romain et l'habit extérieur, à sçavoir la cuculle. Ils respondirent qu'ils n'avoient point charge de déterminer et résoudre quelque chose, ains, d'entendre ce qu'il avoit à leur proposer pour en faire fidel rapport à leurs supérieurs : que neantmoins ils sçavoient asseurement que si ceux de S. Bertin ne quittoient l'office romain pour prendre celuy de la réforme, personne des réformez ne seroit icy envoyé ; et que partant si ledit Sr. prélat vouloit avoir des religieux, il falloit quitter

l'office romain : Quant à l'habit, sçavoir la cuculle, en cas que ceux qui vouloient embrasser la réforme ne voudroient s'y accommoder, peut estre que pour un temps pourroit-t-on tolérer cela. Monsieur le prélat respondit en ces termes aux dits pères : faites au moins l'un et l'autre au commencement, affin qu'avec plus de facilité vous puissiez icy bailler entrée à la réforme, autrement si vous voulez garder tout si ric à ric dez le commencement, il est à craindre qu'il y doibve avoir de l'opposition. Ces bons péres respondirent pourveu que cecy se feist seulement au commencement qu'il y auroit moyen de bailler des religieux. Puis Monsieur leur demanda si eux deux ne lui voudroient pas faire l'honneur d'estre du nombre : ils respondirent qu'ilz le seroient de bon cœur si l'obéissance leur commandoit. J'en escriray, dit-il, à Messieurs voz prélats et vous monstreray les lettres ; ce qu'il feit. Et non content d'avoir demandé ces deux nominatim, il bailla encore charge à deux de ses religieux qui ont esté quérir les pères, d'en amener jusqu'à douze s'ils en pouvoient tant obtenir. Pour bailler toute satisfaction à Monsieur notre prélat, les abbés réformez s'assemblérent au monastère d'Affleghem de l'ordre de S. Benoist, au duché de Brabant, et après avoir entendu le rapport du père D. Qarle, et leu les lettres de Monsieur de S. Bertin, pleines de zèle, courtoisie et humanité, lui accordèrent les douze religieux qu'il avoit demandé, lesquels partirent incontinent. Et estant en si grand nombre, cela a esté cause que le bruit a incontinent couru partout qu'ils alloient pour réformer le monastère de S. Bertin, où ces bons pères arrivèrent le dernier jour d'octobre de l'an 1635. On les logea premièrement en l'estat abbatial, et trois jours après leur arrivée on leur donna à chascun une chambre au dortoir des religieux ; on leur donna aussy cuisine et réfectoire à part. Monsieur de S. Bertin leur dict à leur arrivée qu'il estoit fort joyeux de leur venue et qu'il espéroit que ce seroit à la plus grande gloire de Dieu ; que la réforme n'estoit si étrange ny si affreuse qu'on s'imagine, ains qu'elle ressembloit au poisson que prist le jeune Tobie, qui luy donna voirement de l'espouvante au commencement ; mais encouragé par l'ange, son conducteur, l'ayant prins et esventré, se servit fort bien de son fiel pour rendre la veue à son père : Qu'ainsi en estoit-il de la réforme, du premier abord elle baille l'espouvante et fait peur ; mais qu'estant un peu esventrée,

elle illumine les personnes, et leur fait dire que c'est une vie saincte, honneste et bien réglée, qui donne du contentement et de la joye spirituelle. Il adjousta qu'il estoit grandement obligé à Messieurs les prélats réformez qui s'incomodoient pour assister la maison de St. Bertin : mais que signament il estoit fort obligé à ces bons pères qui quittoient leurs propres maisons pour venir si loing, et commanda qu'on les traictat bien. Ils furent aussy par après grandement caressez presque de tous noz religieux de St. Bertin, tant de ceux qui ont embrassez la réforme, que des autres, qui n'ont encore ceste volonté, lesquels ont souvent advertis ces bons pères qu'ils ne se fiassent à monsieur de S. Bertin, qu'autrement, si on s'appuyoit sur lui, il tromperoit infailliblement et ses réformez et non-réformez, ainsy que l'expérience a souvent fait voir. Et partant que pour l'asseurance de la réforme, et pour pourveoir à ceux qui ne l'embrassent touchant leurs prebendes, il estoit besoin de faire quelque traicté qui fut authorisé du prince. On dressa donc les articles suivants, qui ont esté signez de trente-quatre religieux, et authorisez de la signature et seau de monsieur notre R. Prélat, qui les a tenuz l'espace de 3 jours, et les religieux qui les ont signez les ont eu bien huit jours allant de main en mains ; en sorte que personne, ny Monsieur, ny les religieux, ne peuvent dire avec vérité qu'ils ayent esté trompez ou surpris, ny que leur signature soit subreptive ou obreptive. Ces articles affin de donner satisfaction aux non-reformez ont esté envoyez à Bruxelles avec une requeste, pour présenter à S. A R. pour les faire authoriser, mais quelques gens bien qualifiez n'ayant pas trouvé bon qu'on se plaignist avant qu'estre battus, on a esté contraint de différer jusqu'à présent.

ARTICLES POUR L'ASSURANCE DE LA RÉFORME AU MONASTÈRE DE ST.-BERTIN.

L'an 1655, le grand prieur et la plus grande partie des religieux du monastère de S. Bertin, en la ville de St. Omer, ayant prins la résolution d'embrasser pour une plus grande perfection la mesme réforme qui se retrouve ès monastère de S. Omer, S. Adrian de Grand-Mont et d'Affighem, ont en plein chapitre, prié en toute humilité Monsieur leur R. prélat, le jeudy sainct de la mesme année, de la leur vouloir faire avoir, lequel respondit qu'il

falloit entendre les anciens là-dessus, qui respondirent tous qu'ils consentoient de bon cœur à cela, adjoustant aulcuns qu'ils seroient bien-aises de voir introduire la réforme avant que mourir. Ce qu'ayant entendu Monsieur leur R. prélat, les loua tous grandement, et dit qu'il estoit merveilleusement joyeux d'avoir des religieux tant portez au bien ; que quant à luy il vouloit faire tout son possible pour establir la réforme qu'ils demandoient en son monastère, et que pour une chose tant saincte, il estoit prest d'employer volontiers tous les biens du monastère ; chose qui contenta grandement tous les religieux qui estoient assemblez capitulairement, et acceptèrent avec action de graces l'offre que leur faisoit monsieur leur R. prélat, de façon que, de part et d'autre fut conclu et arresté que la réforme seroit introduite à S. Bertin. Et comme la mesme année la synode des monastères exempts (du nombre desquels est le monastère de S. Bertin) se devoit tenir à S. Pierre à Gand, pour plus grande assurance, la susdite réforme a esté approuvée et authorisée en icelle par Monsieur le très-révérend prélat de S. Vaast, et par Messieurs les cincq autres prélats exempts de l'ordre de S. Benoist : le tout à l'instigation, demande et requisition de Monsienr le R. prélat de S. Bertin, lequel, pour satisfaire aux bons et pieux désirs de ses religieux, a fait venir douze religieux réformez qui luy ont esté envoyez par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime archevesque de Malines, et par messieurs les abbez de S. Denys, de S. Adrian, et le prévost d'Affighem, affin que par leur moyen, les religieux de S. Bertin qui ont demandé la Reforme puissent être instruits en icelle. Et affin que le tout puisse réussir à la plus grande gloire de Dieu, au bien de la Religion et au salut des ames, affin aussi qu'il soit deuement pourvu à ceux qui par vieillesse, ou pour autre cause, n'accepteront ladite Reforme, les soussignez religieux, tous profez de S. Bertin, ont trouvé expédient de conclure et arrester par entre eux les points suivants et de les remonstrer à Monsieur leur R. prélat pour les approuver.

Premièrement ils désirent tous de demeurer en une bonne et saincte union, non plus ny moins que si tous avoient embrassez la réforme, et promettent sur leur profession qu'ils ne permettront jamais que ny l'une ny l'autre partie soit injustement vexée, ou mal traitée par qui que ce soit.

Secondement que ceux qui embrassent la réforme se conformeront en l'habit, tonsure, office divin, heure de l'office, et en toutes autres observances aux religieux de S.t Denys, S. Adrian, et Affligem : en sorte que ces quattre monastères ne semblent estre qu'un monastère, et tous les religieux un religieux.

Tiercement : ceux qui n'acceptent point la réforme auront la mesme portion et traictement en qualité et quantité, les mesmes variations et toutes autres commoditez qu'ils ont à présent, soit qu'ils soient rangés en communauté, ou qu'ils demeurent à part ès maisons de ceste abbaye, ou en quelque prioré, prevosté, ou autre lieu dépendant de S. Bertin, ausquels leur sera loisible de demeurer toute leur vie sans pouvoir estre envoyez et mis dehors contre leur gré et volonté. Et au cas qu'eux mesmes se voudroient retirer du consentement de leur supérieur en quelque un des lieux cy dessus mentionnez, ils le seront avec pension estimable à l'advenant de leur prebende, et toute autre commodité dont ils jouyssent à présent, et à l'advenant de leur advancement en aage leur prebende sera augmentée et accreüe selon l'ordre et pratique observée jusqu'à présent en ce couvent. Et quant au vestiaire à raison que toutes les choses sont rencheries, à esté ordonné par la synode que le vestiaire soit augmenté ; on priera Monsieur le R. prélat de S. Bertin, de vouloir exécuter ceste ordonnance, comme aussy de leur donner pour viatique 50 soulz par jour, lors qu'avec congé ils iront pourmener.

Ils auront les mesme séances au chœur, chapitre, refectoire, et en tous autres lieux, comme aussy voix active et passive, tout de mesme que les réformez, et en leur maladie seront assistez spirituellement et corporellement, ainsy que la charité nous le commande, et que notre bien heureux père S. Benoist l'ordonne en sa règle.

Que si quelqu'un de ceux qui embrassent la réforme, vient à défaillir par maladie ou autrement, il jouyra des mesmes commoditez et traictement que les autres.

Quatriesmement : toutes les fondations faites en faveur des pauvres, jusqu'à présent usitées seront inviolablement maintenues.

En cinquiesme lieu l'hospitalité sera exactement observée et constituera-on selon que la règle prescrit quelque bon et sage religieux qui ay soin de recevoir les hostes, les conduire à l'oratoire, les faire bien traicter, et leur monstrer toute sorte d'humanité, comme si c'estoit Jésus-Christ en personne, selon que dit S. Benoist en sa règle, ou si c'estoient des anges de Dieu, ainsy que dict l'apostre.

En sixiesme lieu : les novices qui sont à présent receus au monastère, ne seront admis à la profession que premièrement ils n'ayent fait leur année de probation en la réforme, ainsy qu'il a esté ordonné en la synode, à Gand, ceste année 1655, au mois de may.

Finalement parce qu'en la ville de S.-Omer il est difficile d'aller de sepmaine à autre se recréer, on prie Monsieur le R. prélat de S. Bertin, de réserver pour lieux de recreations S. Momelin, vieil monastère, avec noeuf bonniers de terre ou environ : la maison de Hames pour aller se pourmener au bois : et la maison de Sobruick pour changer quelquefois de lieu de recréation. Ce faisant il obligera ses religieux de luy demeurer affectionnez de plus en plus, et de prier Dieu pour sa santé et prospérité. Le tout fait et passé en nostre monastère de S. Bertin, et présenté à Monsieur nostre prélat ce jourd'huy, cinquiesme décembre 1655. En tesmoignage de quoy avons icy apposez noz seins manuels, l'an et le jour que dessus.

Sire Antoine Laurin, grand prieur de S. Bertin.
Sire Charles Wasquehal.
S. Jacques de Labe.
S. Jan de Flandres, œconome.
S. Robert d'Haussy.
S. Philippe de Flandre, pasteur de St-Momelin.
S. Eustache Crugeot.
S Pierre Blonde, maistre des novices.
S. Robert Desmazières, tiers prieur.
S. Robert Loemel, chapelain du R. prélat.
S. Floris de Beauffreme.
S. Jean Pollehey.
S. Guillaume Patinier.

S. Philippe Lost, ausmosnier.
S. Martin Caroulle, quart prieur.
S. Pierre d'Affringues.
S. Charles de Lattre, anciens.
S. Jacque de Hannon.
S. Jacque Hobbin.
S. Antoine Buisme.
S. Evrard Doeulle.
S. Charles de Wintere.
S. Jacques Haverloix.
S. Jean de le Court.
S. Jean de Cerf.
S. Philippe le Turcq.
D. Antoine Lathieulloy.
D. Jean Payelle.
D. Antoine Rachine.
D. Louys Castian.
D. Robert Loste.
D. Jean Vivien.
D. Matthieu Deslions.
D. Jean du Hiet.

Nous, Philippe, par la permission divine et du Sainct-Siége apostolique, humble abbé de l'église et abbaye de St. Bertin, immédiatement subjet au sainct siége, ayant veu, et meurement examiné l'escrit cy dessus, et conféré par plusieurs fois sur les points reprins, avec sire Antoine Laurin, grand prieur de notre abbaye, et autres, députez par les religieux soubsignez audit escrit; avons approuvé et approuvons ce que se requiert par iceluy, louans et remercians Dieu de la saincte inspiration qu'il a donné à nos dits religieux de mettre en exécution leur sainct propos et volonté : consentant à nostre regard qu'ils puissent commencer de mettre en pratique la susdite réforme dez ce jour, veille de l'immaculée conception de nostre Dame. En tesmoignage de quoy avons signé ceste, et y fait apposer notre cachet, ce 7 décembre 1655.

F. D. S. PHILIPPE, ABBÉ
DE SAINCT BERTIN.

La cause pourquoy on ne commença la réforme le mesme jour que monsieur nostre R. prélat avoit permis et signé ès articles, est

qu'aucuns religieux non-reformez faisoient des menaces qu'ils feroient du scandale en cas qu'on commençat la réforme, ne fust qu'au preallable on eust l'aggréation du prince, affin qu'ils fussent asseurez de leurs prébendes. On fut donc contraint d'envoier lesdits articles à Bruxelles, en la manière qu'il a esté dict cy-dessus : mais comme quelques personnes doctes et bien qualifiées ne trouvèrent pas bon qu'on les presentat à son Altèze à l'insçeu de Monsieur nostre prelat, cela semble avoir esté cause qu'aucuns se sont bandez contre la réforme, nonobstant qu'ils avoient signez auparavant deux et trois fois pour icelle. Ce que voyant ceux de la réforme, ont fait instance vers Monsieur notre R. prélat, de venir à l'exécution desdits articles, lequel, commençant par le service divin, bailla permission qu'on chantat le premier de janvier les matines à deux heures, selon l'usage de la réforme, sans sonner les cloches, et que tous ceux qui voudroient assister, le peussent faire. On ne laissa pas de sonner le mesme jour à l'heure ordinaire pour les non-réformez, mais comme la première nuist il n'y eust qu'un des prebstres qui se trouva à matines, et la seconde nuist deux, encor un des deux sortit avant la fin, et que consécutivement le nombre des non-réformez estoit si petit qui assistoient à l'office, qu'il leur estoit impossible de poursuivre ; Monsieur le R. prélat ordonna que la veille des Roys de ceste année 1636, on chanta tout-à-fait l'office de la réforme (exceptez, dist-il, les vespres, qui se diront toute l'octave encore, selon le romain, afin de donner ce petit contentement à noz anciens). On commença donc l'office de la réforme par les complies, et continua-on toutes les autres heures, exceptez vespres, durant l'octave des Rois, après laquelle Monsieur le R. prélat voulut qu'on chanta tout selon la réforme, et a on continué paisiblement l'espace de trois mois, luy et les non-réformez chantant et s'accommodant avec nous; mesme encor le jour de Pasque, Monsieur vint à matines et chanta l'Evangile à la mode des réformez.

Après avoir concédé l'office, on luy demanda la tonsure et l'habit : il respondit qu'il estoit content qu'on prist la tonsure et le scapulaire, mais que quant à la tonsure il vouloit qu'on la feist ainsy que celle du chef de sainct Bertin, laquelle est en peu plus large que celle des réformez, alléguant que par après on pourroit bien, petit à petit la retressir. Le barbier estant venu pour faire les



couronnes des réformez, on luy dict que Monsieur avoit ordonné qu'il les feist comme celle du chef de sainct Bertin, qui a esté religieux et abbé de notre maison, le barbier ne voulant croire aux religieux, alla luy mesme demander à Monsieur le R. prélat ce qu'il feroit : faites, (luy dist-il,) les couronnes comme celle du chef de sainct Bertin, ce qu'il feist le jour de sainct Matthias, le 25 febvrier, allant auparavant prendre la mesure avec un compas au chef de S. Bertin.

Ne restant plus que la cuculle à prendre, dix-sept jours après, qui estoit le 15 de mars, on luy envoya trois religieux qui, de la part de la communauté des réformez, les prièrent de leur permettre de prendre aussy ce dernier habit, ce qu'il accorda : de quoy le remerciant, les religieux se mirent à genoux, et en signe d'agréation, leur donna sa bénédiction en disant ces mots. *Ad honorem Dei, et bonum monasterii.* Ces trois ayant fait rapport à tous leurs confrères de la permission qu'avoit donné monsieur leur R. prélat, furent fort joyeux, et vestirent tous la cuculle, et s'en allèrent droict à l'église d'où l'en peut voir que c'est Monsieur qui a tout fait, et donner en tout et partout l'ordre à ceux de la réforme et de parolles, et d'escrit signé de sa main, et muny de son seau.

On adjouste qu'il a aussy permis aux novices d'embrasser la réforme, deux desquelz, à sçavoir, frère Champion et frère Gonzalès ont prins actuellement la tonsure et le scapulaire d'icelle, et commencé leur novitiat, pratiquant l'espace de quelque temps les exercices de ladite réforme. Eu ce mesme temps néantmoins on se prinst garde que Monsieur avoit dessein de ruiner la réforme, et en bailla-on advis aux réformez disant qu'ilz avoient plus de subjet de se garder de luy que jamais, et que sans doute il ruminait quelque chose de mauvais contre la réforme. On a veu la vérité de cecy par les effects de Monsieur, lequel, depuis ce temps s'est tellement estudié à la renverser qu'il n'a pas tenu à luy qu'il nay bouleversé en peu de jours ce qu'en plusieurs mois on a tasché d'édifier avec beaucoup de peine et difficulté. Pour venir à bout de son dessein il a contre tout droit et raison reçeu cincq novices à profession selon notre ancienne façon, entre lesquels estoit un sien nepveu, qui est des-ja le troisiesme que Monsieur a icy fait religieux, outre un autre novice qui luy estoit aussy alliez.

La façon de les recevoir a esté telle : c'est que contre l'ordinaire de la maison, notre dit S^r. prélat, affin de pouvoir avoir tant plus de voix de son costé, a fait venir son nepveu, le prévost de Pophringue, et un autre siens nepveu avec plusieurs jeunes religieux, qui estoient aux estudes à Douay. Il a aussy appellé ceux qui demeuroient en noz priorez. Les réformez ayant par deux notaires apostoliques formé une opposition à cette prétendue profession, il a, avec parolles rudes, privé d'entendre les confessions, trois des principaux de la réforme, et en outre déposé le soubprieur de sa dignité, et sire Philippe de Flandre, pasteur de Sainct Momelin, de son office d'économe, et en leurs places a subrogé des non-réformez, rendant par ce moyen tant plus odieux et contemtibles les réformez.

On adjouste que quand Monsieur a proposé lesdits novices au chapitre, il a admis avec les autres religieux un duquel on tient la profession douteuse, qui se nomme sire Vaast : ce que luy estant objecté par les réformez, il a dict qu'il doneroit son suffrage sans préjudice ; lequel suffrage cependant a esté cause (oultre ce que Monsieur donne luy seul deux suffrages) que le premier novice, qui estoit son nepveu a esté reçeu, ayant une seule voix davantage que la moitié.

En après les maistres des novices ayant deubtz estre interrogé des comportemens desdits novices, comme aussy les religieux, tout cela a esté obmis, en sorte que les religieux , qui estoient venus de dehors, ont donné leur suffrage sans cognoistre ce que c'estoit desdits novices.

On a objecté à Monsieur le décret de la synode tenue à Gand, par lequel il est ordonné que les cinq novices seront esprouvés en la réforme : il a respondu qu'on luy vouloit oster une des pointes et principale marque de la dignité abbatiale, et que Monsieur de S. Vaast ne luy pouvoit oster le droist qu'il avoit d'admettre à la vesture et profession ; partant qu'il vouloit monstrer qu'il pouvoit et vouloit faire profez lesditz novices en vertu de la synode, estant appuyé sur l'advis de plusieurs gens de qualité, docteurs et licentiés en théologie et en droit, et feit lire le décret de la synode, et meist force sur cette clause : *Ac proinde expediet illos non ad-*

mitti ad annum probationis nisi uno anno aut paulo diuturniore tempore ante tempus habendæ congregationis, nisi dicto R. Domino abbati, consentiente conventu, et approbante reverendissimo Domino visitatore, videantur admittendi ad dictum annum probationis, et professionis ante illud tempus. Après la lecture de laquelle il demanda si quelque religieux se voudroit opposer à leur profession. Monsieur le prieur dit qu'il ny avoit personne qui peut mieux entendre les susdits mots du décret que les députez de la synode. Lors sire Jacques de Labe, qui en a esté l'un, demanda licence de parler, laquelle luy estant donnée, il protesta devant tous que la synode estoit directement contraire à l'admission desdits novices à profession, à cause que 38 religieux de S. Bertin avoient expressément demandez à la synode que les frères feist un décret, par lequel il fust ordonné que lesdits cinq novices feissent encore un an de probation en la réforme avant que d'estre admis à la profession, et en cas que les pères ne voulussent acquiescer à leur requestre, tant juste et équitable, qu'ils en appellassent aux juges suprêmes, ainsi qu'il appert par un appel signé des propres mains desdits 38 religieux, et que la clause susdite avoit esté adjoustée, à raison que Monsieur de St. Bertin avoit remonstré que ce seroit une grande incommodité de différer leur profession jusqu'à la future synode, veu qu'elle auroit esté différée quelque fois de dix, douze, 15, voire 25 ou 27 ans. Ce qu'il a aussy reiteré ledit jour en notre chapitre, disant que si nous nous accordions tous par ensemble, qu'il seroit loisible d'admettre à profession desdits cinq novices. Incontinent après, et en la mesme assemblée que de son authorité il avoit adjousté ces mots à la susdite clause, *Modo supra dicto*, à scavoir, *vel ordinario et communi sua praxi qua in probatione et professione ante hac usi sunt, si ita expedire judicaverint*. Ce qu'il confessa en cette sorte : *Occurram tacitæ objectioni*, ne suis-je pas un des principaux membres de la synode, *et teneo mentem synodi?* Voilà pourquoy j'ay bien eu l'authorité de mettre lesdits mots, autrement la synode eust commis une injustice allendroit desdits novices en les privant du droit qu'ils avoient au mariage, veu qu'ils estoient fiancez, entendant par les fiançailles la vesture, et par le mariage la profession selon l'ancienne façon, à raison que devant le temps de la synode ils avoient esté vestus 4 ou 5 mois. Monsieur

le grand prieur se tournant vers Monsieur, luy dit que la chose n'estoit pas si pressée qu'on ne peut attendre quelques jours pour consulter Monsieur le R. prélat de St-Vaast, la résolution duquel on pourroit avoir en peu de jours. *Quia erat illius interpretari legem, cujus erat condere;* et que personne ne pourroit mieux juger de l'admission desdits novices que celuy qui avoit faist, et dicté le décret de sa propre bouche. Monsieur nostre R. prélat a respondu qu'il estoit suffisant pour en estre luy-mesme l'interprête.

On adjouste que les deux maistres des novices avoient fait une attestation pour représenter au chapitre, et faire sçavoir qu'ils n'avoient exercé lesdits novices à la façon ordinaire et si exactement qu'ils souloient faire auparavant, car voyant que la synode avoit ordonné qu'ils feroient encore un an de probation en la réforme, ils ont pensé que cela seroit bien assez et qu'il ne falloit autre espreuve. Ils avoient ladite attestation toute preste, mais n'ayant esté interrogez ils ne l'ont donnée. Voyant donc les réformez et leurs adhérans, le nombre desquels estoient égal à celuy de la partie adverse, que nonobstant toute allegation, Monsieur vouloit passer oultre et que la justice ny la raison n'avoient lieu auprès de luy, ains que la force l'emportoit, ils eussent volontiers sorty du chapitre, mais craignant son indignation, veu qu'il avoit desjà déposez trois des principaux de la réforme, et les privé d'entendre les confessions, ils eurent patience, protestans de nullité, et donnant tous de suffrages contraires, qui furent en si grand nombre, que si Monsieur luy seul n'eust donné deux suffrages, et si sire Vaast (duquel la profession est douteuse) n'eust esté au chapitre, le nepveu de Monsieur le prelat, qui estoit le premier, estoit infalliblement rejetté, et par conséquent tous les autres. D'où l'on peut voir que toute cet action s'est passée fort tumultuairement et avec beaucoup de mescontentement de toute la moitié des religieux, et non avec la liberté, dévotion, et piété requise en une chose de si grande importance, come est celle d'admettre les novices à profession : ce qui a esté cause que les réformez, tous tristes et desconfortez ne se sont voulu trouver à la solennité de ceste profession, qui semble se debvoir plus tost appeller confusion, à cause que lesdits novices furent tellement precipitez qu'ils n'eurent le loisir de se préparer deüement à une chose

en laquelle il ny va pas moins que de leur salut. Tout cecy s'est passé le 27 de mars de ceste année 1656.

Deux jours après, qui fut le 29 dudit mois, monsieur notre R. prélat feit un commandement en chapitre de reprendre l'ancien habit de sainct Bertin, la tonsure, office romain, heure de l'office, cérémonies, et toutes choses come auparavant, alléguant que Monsieur de S. Vaast l'avoit ainsy commandé. Les réformez respondirent qu'ils n'avoient jamais veu semblable commandement de Monsieur le R. Prelat de St. Vaast, et le prièrent qu'il luy pleust leur donner temps de luy en escrire, ce qu'il leur desnia, et voulut qu'aussytost on commença à exécuter son commandement, en sorte qu'après le disner dudit jour il feit par voy de feit commencer les vespres selon l'usage de Rome, et dire aux pères réformez estrangers par son grenetier et son chapelain, sire Beugin, qu'ils sortissent du choeur et se retirassent en leurs chambres, et que Monsieur de St. Bertin le voulait ainsy. Les bons religieux sont sortys tous honteux et confus, et aussy tost qu'ils furent hors du chœur on leur ferma les portes les talons, et non seulement à eux, mais aussy à ceux de la maison. Le mesme jour les reformez de S. Bertin, grandement tristes de l'affront qu'on avoit fait à ces bons pères, et voyant qu'à bon escient Monsieur vouloit sapper totallement la réforme, s'advisèrent de se mettre en la protection de Sa Majesté, et ayant dressé un acte de cecy le feirent insinuer à Monsieur le prélat par deux notaires royaux, lequel ne se souciant de cela appella incontinent après deux des plus jeunes religieux reformez, et insista qu'ils misent bas l'habit, et que Monsieur de S. Vaast l'avoit ainsy ordonné ; ils luy dirent que pour eux ils ne le vouloient point mettre bas, et que s'il vouloit il le leur osta luy mesme, et ainsy se retirèrent de luy sans rien faire.

Le lendemain, qui estoit le dimanche, octave de Pasque, il envoya dire devant la messe, par son Grenetier, et sire Beugin son chapelain, au R. P. D. Qarle, supérieur des réformez estrangers, que ny luy, ny les siens se trouvassent au chœur, de peur qu'on ne leur feit quelque mal.

Quattre jours après, à sçavoir le 3 d'apvril, Monsieur notre prélat est venu au chapitre et a parlé avec beaucoup de mespris

des chaperons, et du chant des réformez, disant que leur chant avoit des tons irréguliers, et que des François ignorans l'avoient composé. Sur quoy il faut notter que ce ne sont pas les François qui l'ont composé, ains l'on prins de ceux de Loraine, et les Lorains du Romain, duquel les impressions estant diverses il y a aussy de la diversité au chant. La première ville de Loraine où on a commencé à imprimer le chant des réformez a esté sainct Mihel, où est la court de parlement, de là il a passé en France, en Bourgogne, en Allemagne, à St. Hubert, et finalement au Pays-Bas.

Et peut on dire avec vérité que ce chant a esté embrassé par plus de 200 monastères, et encore pour le jourd'huy voit-on des livres de la première impression de Loraine à St. Denys, monastère de notre ordre auprès de Monsieur, en Haynaut. Et puis on s'estonne fort de ce que nostre prélat, ayant quelque fois dit en présence d'aucuns religieux qu'il n'y avoit point beaucoup de différence entre le chant de St. Bertin et celuy de la réforme, et qu'il ny a quelquefois qu'une notte ou deux à dire en quelques antiennes, voire que celuy de la réforme semble estre plus adoucy que celuy de St. Bertin, maintenant cependant il loue si estrangement celuy cy, et parle avec tant de mépris de celuy là.

Du chant il passa à l'habit, et dit qu'il ne faisoit pas beau voir icy par les cloistres tant d'enchaperonnez. Sire Jacques de Labe respondit que les capucins, qui sont de grande réputation, et tant de saincts personnages de divers ordres en portent, et qu'il ny a pas sy long-temps que les bonnets quarrez sont en usage. Sire Charles Wasquehal, quoy que non de la réforme, dit aussy tout haut que les hérétiques se mocquent des chaperons des capucins, lesquels on ne doit vilipander pour cela. Immédiatement avant ce discours, monsieur avoit exhorté ses religieux à une bonne paix, de laquelle nostre Dieu, disoit-il, parle souvent en son Evangile, *pax vobis*, etc, alléguant qu'il ny avoit pas si grande difficulté entre nous, qu'il ny avoit seulement que l'habit, la tonsure, et l'office divin, et que la réforme ne consistoit pas en ces choses extérieures. Ayant fini son discours, il remit la décision de cete assemblée, disant qu'on s'assembleroit encore pour le mesme subjet.

Les réformez estant sortis du chapitre, trouvèrent par bon ad-

vis estre convenable d'insinuer à Monsieur qu'ils ne pouvoient entendre à aucun accord qu'au préalable il ne les eust restably en ce de quoy il les avoit depossédé par voye de fait, et du depuis ils ont tousjours taschez de procéder juridiquement, voyant qu'il ny avoit point d'autres moyens de conserver la réforme, comme il appert par diverses pièces d'escriture qu'on a dressé pour ce subjet, lesquelles on fera voir à messeigneurs les commissaires, si leur plaisir est de prendre la peine de les voir.

Le septième du mois de May 1636, Monsieur de St. Bertin, continuant à vouloir ruiner du tout la réforme, s'advisa que le plus court chemin pour venir à bout de son dessein, seroit de renvoier les pères reformez estrangers. (Ce pensant qu'eux estant hors il viendroit facilement à bout des réformez de la maison) feit appeller sur les noeuf heures et demy du matin le Père Charle, supérieur desdits étrangers, avec un sien confrère appellé D Jacques, lesquels estant venus vers mondit Sr., le trouvèrent accompagnez de 14 ou 15 religieux non réformez, en présence desquels il dit audit père Charle et son confrère, que Monsieur de St. Denys leur prélat luy avoit escrit que quand il se trouveroit surchargé de ses religieux il les pourroit renvoyer, ou tous ou une partie : que maintenant le temps estoit fort fascheux, à cause des guerres, et qu'y ayant tantost six ou sept mois qu'ils estoient icy à St. Bertin, noz confrères, dit-il, de la réforme sont suffisamment instruicts, que les difficultez qui sont maintenant en la maison dureront encor peut estre bien trois ans, et que par avanture Monsieur de St. Waast, qui est commissaire de Sa Majesté pour y entendre, s'excusera à raison de son eage : Voilà pourquoy je vous remercy beaucoup de fois de la peine qu'avez prins envers nosdits confrères, et vous prie de vous tenir prests pour partir demain. — A quoy reparty le père Charle en ceste sorte : «Monsieur, nous confessons qu'estant étrangers, nous n'avons ny prétendons aulcun droit de demeurer icy qu'autant de temps qu'il plaira à vostre Seigneurie. Néantmoins comme vous nous avez demandez à Messieurs les prélats de St. Denys, St. Adrian et Afflighem, la raison et l'honnesteté requéreront bien qu'on les préaverty dudit renvoye. » Quelque non reformez prennant la parole pour son prélat, dit qu'il n'estoit pas besoin de tel advertissement, que Monsieur de S. Bertin ayant

appellé lesdits pères simplement, il les pouvoit renvoyer de mesme. Le père Charle dit à Monsieur qu'il avoit un de ses confrères malade, et qu'il luy pleust donner quelques jours pour voir comment il se porteroit, il respondit qu'ils ne laissassent de partir pour cela, et qu'on laisseroit plustost quelque frère pour soulager le malade. Le père Charle demanda encor si on trouvoit quelque chose à redire de ses comportements ou de ses confrères, on respondit que non, et que ce n'estoit pour aucun mescontentement qu'on eut d'eux, ains pour les nécessitez du temps. Ledit père repliqua qu'il desiroit sçavoir si c'estoit ledit R. Prélat seul de St. Bertin qui les renvoyoit, ou si c'estoit aussy à l'instigation des non-réformez qui estoient là présens qu'on les renvoyoit ? en cas que ce fust luy seul, qu'il luy bailla par escrit, et si les religieux qui estoient là présens coopéroient à cela, qu'ils le signassent aussy. Et qu'en oultre il falloit parler aux religieux réformez de la maison, à qui la chose touchoit, et non auxdits non réformez. Ainsy demeura court Monsieur de S. Bertin, et sortant sans dire mot de la chambre où estoit l'assemblée, et appellant Monsieur le régent de notre collége, allèrent consulter par ensemble quelle response on donneroit auxdits pères, et ayant esté quelque temps ensemble, appellèrent encor d'autres religieux, sçavoir : Messieurs Michaumont, Pipemont et quelques autres. Après avoir esté assez longtemps à adviser ils retournèrent ; puis Monsieur le prélat dit au père Charle et son confrère qu'il escriroit aux prélats réformez, et qu'ils se tinssent prests pour partir le léndemain au plus tard. Il dit qu'il le seroit moyennant ladite signature, et ainsi se retira, et alla advertir les religieux de la réforme, qui dirent qu'ils ne permettroient jamais qu'ils sortissent, et qu'en cas qu'on leur feit quelque effort, ils sortiroient avec eux pour s'en aller jetter aux pieds de S. A. R. pour se plaindre du tort que leur faisoit Monsieur de St. Bertin

Faut icy prendre garde qu'une demy heure auparavant que ledit R. prélat eust appellé père Charle et son confrère. Monseigneur le revérendissime évesque de St. Omer luy avoit fait insinuer par son secrétaire (qui est notaire apostolique) qu'il avoit reçeu lettres du Roy avec Monsieur de S. Vaast, pour venir recognoistre et informer ce qui estoit de la réforme de S. Bertin.

Monseigneur Stranius, vice-nonce de Sa Sainteté, luy avoit aussy

escrit un peu auparavant qu'il n'eust à rien innover, mesme touchant les pères estrangers. Cependant nonobstant les lettres de Sa Majesté, et celle de mondit seigneur le vice-nonce, il n'a pas laissé de vouloir renvoyer ces bons pères. Voyla pourquoy le lendemain de l'insinuation il envoya vers les sept heures du matin deux nonréformez, à sçavoir: Messieurs Pipemont et de Cerf, demander au père Charle s'ils estoient prests de partir, que les chevaux, chariots et desjeunez estoient tout appareillés, lequel demanda si on ne luy permettroit pas de dire la messe, ils dirent qu'ouy. Or est-il à notter que toutes les grandes portes du monastère et de l'église estoient fermées, et ont demeuré ainsy l'espace de deux jours, en sorte que ledit père, allant en l'église, il ne trouva ny sacristain ny ministre pour pouvoir célébrer. Aussy ne luy en eust-on donné le loisir, car à peine estoit-il priant devant le Très-Saint Sacrement qu'on le vinst appeller de la part de Monsieur Pipemont, lequel voyant, dict que résolument Monsieur de S. Bertin vouloit que luy et les siens sortissent incontinent.—Comment, dit le père Charle, on ne me laissera dire la messe ? — Vous l'irez dire, respondit Pipemont, aux cordeliers ou aux dominicains. — Et bien resplique ledit père, le tesmoignage que jay demandé est-il prest ? — Alors Pipemont dit qu'il voyoit bien que le père Charle cherchoit le dilay, mais que résolument on les feroit tous sortir avant le disner : alors accoururent les réformez de la maison et demandèrent à Pipemont et de Cerf, qui estoient ceux qui feroient sortir ces bons pères. Ils respondirent que c'étoient leurs confrères. —Qui, les nonréformez ? Ce n'est pas à faire à eux, c'est à nous que la chose touche : Vous les voulez chasser, et nous les voulons retenir ; et puis pensez-vous que nous vouldrions permettre qu'on les renvoye ainsy honteusement ? Nous désirons aussy que tant Monsieur que ceux qui insistent à leur sortie signent que c'est eux qui les renvoyent, affin qu'on sache de qui on se pourra plaindre, et après que vous aurez tous signez, nous leur voulons aussy donner un tesmoignage ample et signé par mains des notaires. Lesdits Pipemont et de Cerf, se retirant vers Monsieur notre prélat, apportèrent au père Charle trois lettres pour Messieurs de S. Denys, St. Adrian et Afflighem, par lesquelles Monsieur tesmoignoit qu'il ne renvoyoit lesdits pères pour aucun mescontentement qu'il eust d'eux, ains pour les raisons avant dites. Le père Charle dit qu'il

vouloit avoir un tesmoignage ouvert pour s'en servir où il convien-droit, et renvoya lesdites. Et peu après Monsieur le prelat en-voya son grand Bailly, qui vinst dire à ces bons péres que s'Ils ne sortoient de gré, on les feroit sortir de force, et que de cela il les advertissoit en amy, et qu'il y avoit vingt mousquetaires tout prests pour les contraindre à monter sur les chariots. Le père Charle res-pondit qu'il ne craignoit ny mousquetaires ny sergeants, et per-sista à demander la signature de ceux qui les vouloient faire sor-tir : ce que jamais il n'a peu obtenir, ny de Monsieur le prélat, ny de pas un religieux. Ceste estrange procédure de Monsieur de S. Bertin causa un grand scandale par toute la ville de S. Omer, et non obstant que les portes du monastère estoient tellement fer-mées, que personne ne pouvoit entrer, et avoit-on mesme refusé l'entrée à des notaires royaux qui luy venoient insinuer quelque acte pour la défense des réformez. Cecy toutefois n'empescha pas qu'on ne peut jetter quelques lettres par-dessus les murailles, par lesquelles on se plaignoit de l'oppression de Monsieur notre R. prélat, en sorte que la chose arriva jusqu'aux oreilles de Mon-seigneur le R^me^ évesque de S.-Omer, lequel, en vertu des lettres de Sa Majesté, envoya après le disner deux notaires apostoliqnes, faire défence premièrement à Monsieur de S. Bertin, puis à Mon-sieur le Grand-Prieur, et à tous les religieux, de ne rien innover, mesme touchant les relig'eux-estrangers, ains de laisser toutes choses en l'estat qu'elles estoient pour le présent jusqu'à ce qu'au-trement soit ordonné par Sa Majesté. Les religieux de la réforme ayant eu copiede ladite défense croyoient que Monsieur de S. Ber-tin porteroit un tel respect aux lettres de Sa Majesté, qu'il laisse-roit en paix et en repos les susdits péres estrangers; mais passant par dessus tout cela continua tout le reste du jour à envoyer son grand Bailly, et lesdits Pipemont et de Cerf, faire commande-ment sur commandement à ces bons pères de se retirer inconti-nent; père Charle voyant telle importunité, leur demanda ce qu'ils respondoient à la défense que leur avoist esté faite de la part de Sa Majesté : Notre confrère Pipemont respondit : «on se moque de cela», et continuèrent jusqu'à 6 heures du soir de presser les-dits pères à sortir du monastère. Monsieur de St. Bertin voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il leur envoya dire encor une fois au soir, que si quelque mal leur arrivoit, il n'en vouloit point

respondre. Cela fut cause qu'aucuns de la réforme (entre autres père Charle, auquel comme au chef on en vouloit principalement) ne couchèrent pas en leurs chambres, ains ailleurs. Et le pauvre religieux du monastère de St. Denys, qui estoit malade, comme il a esté dit dessus, entendant tant de bruit par toute la maison, et que si ignominieusement on vouloit mettre hors ses confrères, fust tellement attristé qu'il mourut le lendemain sur les onze heures du soir, 9 may, nonobstant que la veille il disoit qu'il s'en vouloit aller et retourner avec les autres, quand bien il devroit mourir en chemin, et prenant son baston en la main, commença à marcher par la chambre. Monsieur de S. Bertin entendant la mort de ce religieux, feit ouvrir le troisième jour les portes du monastère : et comme le bruict couroit par toute la ville et trois ou quatre lieues aux environs, qu'aucuns non-réformez avaient tuez deux religieux de la réforme, quand on entendit la mort de celuy-cy, le peuple creust asseurement, et encor aucuns le croyent à présent, qu'il a esté l'un.

On adjouste que quand on vouloit mettre hors lesdits pères par force, il y avoit plus de 200 personnes devant la grande porte du monastère qui attendoient pour les voir sortir, tout de mesme que si ce fussent des mal-faiteurs. Un personnage de mérite, d'honneur et de qualité de la ville de St. Omer, avoit apresté des chambres et couches en sa maison pour ces bons pères si on les eust mis hors du monastère ; mais Dieu soit loué, que nous n'avons pas esté en peine de cela : toutefois il est aisé à veoir que le scandale a esté grand sans qu'il y ay eu de la coulpe de nous autres qui avons embrassez la réforme.

On passe icy soubs silence comme Monsieur notre R. prélat a desnié publiquement le jour de l'Ascension la communion à trois religieux parce qu'ils n'ont voulu mettre bas l'habit, quitter la tonsure et le chant de la réforme, et au lieu de leur donner la communion, leur monstrant la main, disoit : *Pax tecum*.

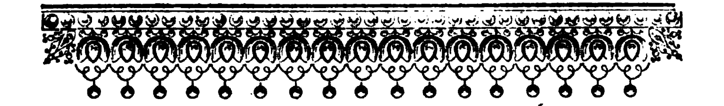
Pour conclusion, nous supplions en toute humilité Messeigneurs les commissaires de faire en sorte vers Sa Majesté que nous soyons restablys en la possession que nous avons de chanter l'office divin selon la réforme, et empescher que ledit S^r^. prélat ne vexe plus

ceux qui veulent embrasser la réforme, ou qui l'ont desjà embrassez, et n'ont voulu quitter l'habit. On dit cecy parce qu'il les appelle desobéissants et se vante qu'il les trouvera bien, et mesme Monsieur le Grand-Prieur avec les autres, et qu'ils sont tou sen continuel peché mortel. Sur quoy nous désirons la déclaration du mandement qu'il dit avoir de Monsieur de St. Vaast, sur lequel il se fonde. Nous supplions aussy que tous les religieux qui veullent venir à l'office des réformez, n'en soient aucunement empesché, comme ils ont esté depuis quelque temps par nostre dit Sr prélat, et que les novices soient mis en la réforme, et que les cinq prétendus profez soient aussy esprouvez en icelle, et qu'on ne reçoive plus personne que pour ladite réforme.

Le tout à la plus grande gloire de Dieu, au salut des âmes, et au bien et advencement de la religion.

AMEN.

[*L'intérêt qui doit naturellement se rattacher à tout ce qui se rapporte à l'histoire du célèbre monastère de Saint-Bertin, à Saint-Omer, la plus ancienne comme la plus illustre fondation religieuse de la Morinie, nous a engagé à publier* in extenso *la relation qui précède, écrite par un membre même de la communauté, sur ce qui s'y est passé, en 1635 et 1636, touchant la réforme de cette fameuse abbaye de Bénédictins. Cette relation paraît inédite ; nous l'avons prise sur un manuscrit du tems, reposant aujourd'hui dans les archives du Hainaut et de la ville de Mons. Elle nous a été communiquée par le bienveillant et laborieux conservateur de ces archives, M.* Auguste Lacroix, *notre correspondant, dont le zèle et l'ardeur pour les études historiques sont au-dessus de tout éloge. Ce document, outre qu'il jette quelque jour sur un point peu connu des annales d'une abbaye fameuse de nos contrées, nous a paru aussi utile à publier comme étude de mœurs et d'habitudes intérieures des congrégations religieuses flamandes au* XVIIIe *siècle. L'auteur un peu hardi pour le tems où il vivait et la matière qu'il traitait, ne s'est pas nommé, mais nous pensons qu'il faut chercher son nom et sa qualité dans les initiales* Fr. Iac. Les. S. D. R. *qu'on lit au bas du titre du Ms..* A. D.]



NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

FIDÈLE DELCROIX [1].

Aujourd'hui que les hommes de lettres sont répandus partout et que l'on prend ce titre lorsqu'on n'en a point de plus solide, il semble que la vie d'un poëte doit se confondre dans la vie ordinaire et commune. L'art d'écrire est devenu chose si facile, si simple et si vulgaire ! Toutefois nous osons croire que l'homme dont nous allons parler mérite une place à part dans cette foule qui écrit et qui rime de nos jours. Fidèle Delcroix fut poëte et homme de lettres dans la bonne acception du terme ; c'est à ce titre que nous allons lui consacrer quelques pages. Nous sommes certains de trouver en parlant de lui des sympathies dans plus d'une ame. Ses écrits et sa personne étaient également aimés ; et si la citation n'avait été faite trop souvent, nous lui appliquerions volontiers ce qu'on a dit d'un poète beaucoup plus illustre :

L'accord d'un beau talent et d'un beau caractère.

Né le 19 octobre 1790 à Carenci, joli village des environs

(1) M. Le Glay est auteur d'une autre notice sur Fidèle Delcroix, beaucoup plus détaillée que celle-ci, elle s'imprime en ce moment à Cambrai.

d'Arras, Fidèle-Marie-Joseph Delcroix passa les premières années de sa vie dans ce champêtre séjour dont il parlait si volontiers et vers lequel son imagination le reportait encore à la fin de sa carrière. Nous avons entre les mains un petit livret rédigé par lui à l'âge de seize ans. Il y retrace avec une sorte de minutieux amour les impressions de son enfance. Il raconte naïvement et sans phrases une foule de ces petites circonstances qu'on se plait à ressaisir dans le lointain de l'âge. Rien ne manque à ce mémorial enfantin, pas même le plan dessiné de la maison natale. Il avait esquissé tout récemment encore des stances intitulées : *Mon village à trois époques de ma vie*, avec cette épigraphe : « Le seuil de la maison qui nous a vus enfants sourit en nous revoyant hommes comme le visage d'une mère (1) ».

Voici quelques vers de cet essai inachevé.

Combien de fois sur un autre rivage
D'un long soupir j'appelai ce séjour !
Des bords lointains vers ce riant village
Combien de fois j'ai rêvé mon retour !
. . . .
Non , ce n'est point un de ces vains mensonges
Dont si souvent s'est bercé mon sommeil ;
Je vois ces lieux qu'appelaient tous mes songes ,
Ces lieux témoins de mon premier réveil.

La famille Delcroix, que l'orage révolutionnaire était venu troubler dans son humble position, quitta Carenci à l'époque où Joseph Le Bon dominait à Arras et à Cambrai. Ce fut néanmoins dans cette dernière ville qu'elle chercha un refuge parce qu'elle y était rappelée par ses souvenirs et des relations de parenté. Nous n'avons point à raconter tout ce qu'eut à souffrir le chef de cette famille dans ces temps malheureux ; disons seulement que Fidèle Delcroix, nonobstant les difficultés de l'époque et grâce à la vivacité de son intelligence, reçut une première éducation qui le fit distinguer de bonne heure. En 1806 il alla rejoindre à Metz son frère aîné qui, dès lors, était le fondé de pouvoirs du Receveur-général de

(1) *V. Hugo.*

la Moselle. Employé sous la direction fraternelle d'un tel guide, le jeune Delcroix s'initia promptement aux travaux les plus ardus de la comptabilité et contracta cet esprit d'ordre, de méthode et de régularité qui le dirigea dans tout le cours de sa vie. Alors aussi se développa en lui l'instinct poétique. Admis, à cause de l'urbanité de son caractère et de la douceur de ses formes, au sein d'une société choisie et lettrée, il se passionna de bonne heure pour tout ce qu'il y a de beau dans la nature et dans les arts. Ses penchants un peu rêveurs le portaient souvent dans la solitude ; et là il modulait des vers, il chantait le printemps, les mœurs pastorales, et s'essayait à reproduire quelques passages des grands maîtres de l'antiquité.

Son séjour à Metz lui procura des relations précieuses dont il fut toujours plus heureux que fier. Il connut successivement M. le baron de Stassart, qui tient un rang si distingué en Belgique, M. Wilmar qui y fut il y a peu d'années Ministre de la guerre, M. le baron de la Doucette, aujourd'hui membre de la Chambre des députés, MM. de Serres et de Vaublanc, tous deux ministres sous la Restauration. L'affection et l'estime de ces hommes honorables suivirent Delcroix dans son humble position. Il eut parmi nos hommes de lettres des amis nombreux et distingués ; quelques uns d'entr'eux vinrent plus d'une fois le visiter à Cambrai et recevoir cette hospitalité qu'il exerçait avec tant de plaisir et tant de grâce.

En 1817, déjà formé par un travail persévérant, par l'étude des modèles, à la bonne et vraie poésie, il revint à Cambrai où son père l'avait rappelé pour le seconder dans son emploi de Receveur-municipal et le préparer à être un jour son successeur. La Société d'Emulation de Cambrai, qui venait de renaître, mais qui avait grand besoin de sujets pour prendre un peu d'essor, se hâta de se l'associer. Par amitié pour l'auteur de cette notice, qui remplissait les fonctions de Secrétaire-perpétuel, Delcroix accepta celles de Secrétaire annuel ; et dès ce moment il travailla avec le zèle le plus infatigable au succès et à la gloire de cette compagnie, qui lui dut en grande partie l'éclat qu'elle a jeté pendant un bon nombre d'années.

Nommé Receveur-municipal en 1821 à la place de son père, démissionnaire, Delcroix continua dignement l'œuvre de ce comptable si intègre, si régulier, si honoré même de l'administration qui l'employait. En 1826, lorsque la santé du Secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation l'obligea de résigner ce poste devenu trop pénible, Delcroix consentit, non sans peine, à l'accepter et le conserva jusqu'en 1829, époque où il fut remplacé sur sa demande instante, par M. S. Henry Berthoud, qui depuis s'est fait une si belle renommée dans la littérature.

A dater de cette époque, Delcroix prit une part beaucoup moins active aux travaux de la Société d'Emulation. Le dégoût sembla s'emparer de lui. Il attachait même peu de prix aux titres et aux honneurs académiques ; et c'est à peine si l'on savait qu'il fût affilié à la Société philotechnique, à l'académie de Marseille, à celles de Metz, de St.-Quentin, de Douai, de Lille, de Valenciennes etc. Retiré dans le modeste et gracieux ermitage qu'il s'était plu à former lui-même, il semblait ne plus vivre que pour les devoirs de sa place, pour ses livres et pour quelques amis très-intimes. La poésie elle-même, cette compagne jusque là si fidèle à son foyer, s'était envolée avec tristesse, mais se promettant bien de revenir un jour. Peut-être déjà sentait-il alors les premières atteintes du mal cruel qui nous l'a enlevé. Quoi qu'il en soit, ses dernières années ont été fort contristées par cette affection calculeuse qu'il supporta du reste avec beaucoup de courage et de résignation. Vaincu enfin par la violence de la maladie, il résolut d'aller demander sa guérison à cette méthode nouvelle de la lithotritie qui, en effet, a opéré des cures vraiment merveilleuses. Le succès parut d'abord couronner les soins du docteur Civiale, entre les mains duquel il s'était placé. Déjà Delcroix se préparait à revenir à Cambrai avec une nouvelle ardeur pour la poésie ; car, chose étonnante, ce fut pendant qu'il était en proie à la souffrance la plus vive que sa muse se réveilla fraiche et jeune comme autrefois. Il avait eu le temps durant sa maladie de faire et de publier un volume !

Tout à coup l'espoir du médecin, du malade et de ses amis s'évanouit. La fièvre s'empara de ce corps mal raffermi ; et, malgré les soins les mieux entendus, malgré le fraternel dévouement de

M. C. Déjardin, ancien maire de Cambrai, qui se trouva là tout à point pour soigner, soulager et voir mourir l'homme distingué que nous regrettons, Delcroix expira dans les bras de l'amitié et de la religion le dimanche 6 août 1845.

Puisque la vie de l'homme de lettres est toute dans ses œuvres, notre tâche principale n'est point remplie. Disons un mot des œuvres de Delcroix.

En ce temps là, les génies ne mûrissaient pas aussi vite que de nos jours. Les feuilletons, ces petits théâtres où la gloire littéraire s'acquiert si facilement, étaient à peine inventés. Quiconque se sentait une certaine vocation pour l'art d'écrire s'y préparait dans la retraite par de longues études. Ainsi procéda Fidèle Delcroix. C'est chose curieuse que d'observer ses tentatives timides, persévérantes, ses essais vingt fois remis sur le métier, la bonne foi avec laquelle il corrige, abrège, supprime, améliore. Longtemps il travailla de la sorte sans songer le moins du monde à se faire imprimer. *Herminie*, cette première production livrée par lui à la publicité, fut commencée en 1808 et ne parut qu'en 1811. Mais aussi que de soins il donna à ce charmant épisode, dont la *Jérusalem délivrée* lui a fourni les motifs et les éléments! En 1825, il se détermina à mettre au jour un recueil intitulé : *Herminie, poëme imité du Tasse, suivi de poésies diverses*, in-18, orné d'un portrait du Tasse et d'une vignette représentant la principale situation de l'*Herminie*. Dans ce volume, qui fut accueilli avec bienveillance et plaça Delcroix au nombre des poètes corrects, élégants et gracieux, on remarque, outre *Herminie*, quelques autres pièces fort dignes de figurer à côté de cette pastorale héroïque. Ce sont *Camille* ou les *Gaulois dans Rome*, *la Mort de Gaston de Foix*, *les Regrets*, ode à un jeune poète.

Vers la même époque, Delcroix avait fait une traduction du *Discours de Cicéron pour le poète Archias*. Le style doux et tempéré de ce plaidoyer célèbre, dans lequel l'orateur rend un si bel hommage à la poésie et aux lettres, plaisait merveilleusement à l'auteur d'Herminie. Il en fit le sujet d'une étude spéciale et essaya de reproduire, dans une version animée et cadencée, une partie du charme harmonieux et des grâces intraduisibles de l'original. Des

notes pleines de convenance et d'intérêt terminent ce petit volume qui est devenu assez rare.

A l'époque où Delcroix se faisait ainsi connaître si avantageusement, il enrichissait les mémoires de la Société d'Emulation de rapports où brillent toujours un goût exquis, une correction parfaite, un jugement sain et solide. Durant l'intervalle de 1825 à 1829, il revit, avec le soin qui lui était propre, toutes les pièces dont le grand jour de la publicité lui avait révélé les endroits faibles; il opéra sur les principales des améliorations pleines de conscience et supprima les autres comme trop futiles par le fond ou trop imparfaites par la forme. A ce petit bagage primitif ainsi réduit, il ajouta des opuscules nouveaux tels que *Mathilde ou la Fiancée du Kinast*, *la Caution*, *le Gant*, *la Branche de sureau* et enfin *le Mousse*, petit poème élégiaque en trois parties, qui eut beaucoup de succès, fut réimprimé dans des recueils divers et procura à l'auteur des félicitations lointaines, auxquelles il fut extrêmement sensible (1).

Entretemps et depuis la publication de ce volume, Delcroix inséra plusieurs articles et des lettres historico-littéraires dans quelques Revues et spécialement dans les *Archives du Nord*, rédigées par M. Arthur Dinaux, l'un de ses meilleurs et plus dignes amis. Le Bulletin de la Commission historique du département du Nord, dont il était membre, contient aussi un certain nombre d'articles de cette nature. Enumérons ces travaux secondaires qui démontrent combien le talent de Delcroix était flexible et avec quel succès il eût cultivé la science historique s'il avait porté plutôt ses études de ce côté là: 1° *Lettre sur l'abbaye du mont St.-Eloi;* 2° *Notice sur un bas-relief sculpté par les frères Marsy et représentant la prise de Cambrai en* 1677; 3° *Lettre sur le souterrain du Ferme à Cambrai*; 4° *Lettre sur Bermerain, commune du canton de Solesmes*; 5° *Lettre sur le château d'Esnes*; 6° *Lettre sur la cathédrale actuelle de Cambrai*; 7° *Notice sur une*

---

(1) *Poésies*, par Fidèle Delcroix, in 12, Paris, 1829, avec une jolie gravure d'après le dessin original de M. Ducis, peintre, neveu du célèbre tragique et ami de l'auteur.

ancienne épée trouvée à Cambrai; 8° *Notice sur le château de Selles à Cambrai*. Quelques-unes de ces notices ou lettres lui sont communes avec M. de Baralle, architecte distingué de la ville de Cambrai, dont les connaissances techniques venaient en aide au poête-archéologue.

Un an au moins avant qu'il fût question de rappeler les cendres de Napoléon, Delcroix avait composé à la gloire de cet homme prodigieux une élégie intitulée : *La vallée des géraniums*. Il la fit imprimer au mois de mai 1840. La pièce se termine par les vers suivants :

O toi qu'on accueillait d'un transport si fervent,
Alors que parmi nous tu revenais vivant,
Dans le Forum, témoin d'un imparfait hommage,
La patrie aujourd'hui n'a plus que ton image.
Elle attend qu'au milieu d'un pompeux appareil,
Des Français qu'en nos ports ce saint devoir ramène,
Déposent ton cercueil aux rives de la Seine,
Où les fils de nos fils garderont ton sommeil !

Vers la fin de l'été de 1839, Delcroix revenu aux travaux littéraires et à la poésie, fit un voyage sur les bords du Rhin. Là, les inspirations de la muse allemande lui fournirent de quoi produire un nouveau volume qu'il intitula *Fleurs d'Outre-Rhin*. C'est une collection de légendes et de traditions germaniques versifiées avec harmonie, et embellies, pour ainsi dire, du parfum français. Ce dernier bouquet poétique était à peine achevé que Delcroix s'établit sur son lit de mort. L'une des dernières pièces de ce volume semble être le chant de son trepas. On nous saura gré de la reproduire ici :

CONSOLATION.

Au champ funèbre, un jour, lorsqu'on m'aura conduit,
Si ma tombe jamais n'est de pleurs arrosée,
Comme un baume céleste, au retour de la nuit,
Les fleurs y verseront des larmes de rosée.

Si nul pour y prier ne s'arrête un moment,
Si d'un triste abandon rien ne peut la défendre,
La lune avec amour, du haut du firmament,
Viendra la regarder, mélancolique et tendre.



Sur la terre, où bien vite, hélas ! on m'oubliera,
Si, quand je serai mort, aucune voix chérie
Ne redit plus mon nom, à moi repensera
Ce bois que j'aime ; à moi songera la prairie,

L'étoile à qui l'amant raconte ses douleurs,
Retiendra les soupirs de mon âme inquiète ;
Et, chantés dans mes vers, étoile, bois et fleurs,
Se garderont du moins d'oublier leur poëte.

Il règne dans ces stances une défiance résignée qui est comme un reflet du caractère de l'auteur vers les derniers temps de sa vie. Il n'osait plus croire à lui-même et il avait un penchant vague à ne plus croire même en ses amis. Heureusement il a pu se convaincre avant de mourir que l'amitié n'était pas un vain mot et qu'il vivrait dans la mémoire des êtres qu'il a chéris. Il l'a reconnu hautement ; et le soupir poétique qu'exhalent les vers cités plus haut, n'est point l'expression de sa pensée suprême.

Une autre consolation est venue alléger encore ses souffrances. Madame la Duchesse d'Orléans, à qui les *Fleurs d'Outre-Rhin* avaient été présentées, envoya à l'auteur un riche porte-crayon en or surmonté d'un diamant. A ce témoignage de haute bienveillance et d'appréciation, l'auguste princesse avait joint des paroles qui en rehaussaient le prix.

Telles sont à peu près, croyons-nous, toutes les œuvres imprimées de Delcroix (1) ; mais là ne se bornent point les travaux qu'il a laissés. Nous trouvons parmi ses papiers plusieurs pièces inédites qu'il avait préparées lui-même pour une publicité posthume. Ce sont 1°. *La Mer*, petit poème lyrico-descriptif d'environ deux cents vers, riche d'images et de poésie, mais d'un plan un peu

(1) M. Fidèle Delcroix a été aussi l'éditeur des *Fragmens d'un journal écrit à la Guiane, par Gilbert-Démolières, déporté après le* 18 *fructidor* (1798), qu'il a enrichis d'une excellente notice, Cambrai, 1835, in-8° 54 pp. avec plan ; il est enfin auteur de plusieurs rapports remarquables sur les expositions des beaux-arts de la ville de Cambrai, et de programmes sur la fête patronale de cette antique cité.

vague et indécis. Des corrections faites çà et là sur le manuscrit prouvent que l'auteur n'avait pas dit son dernier mot.

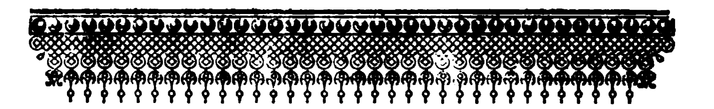
2°. *Le Serin à la mer*, stances remplies de grâce et de sentiment, scène maritime dont un faible oiseau est le héros. Pour pensée morale : les dangers de la liberté.

3°. *Trianon*. Touchante élégie dont une belle et malheureuse reine est le personnage principal. Grande délicatesse d'expression et de sentiment, allusion saisissante à la plus terrible des catastrophes. Vers très heureux, comme Delille en faisait. On croirait lire un fragment inédit du poème *La Pitié*, mais un fragment inachevé.

4°. *Douze fables orientales*. L'auteur voulait dédier ce petit recueil à M. Charles Defrémery, qu'il appelait son jeune ami, orientaliste déjà fort distingué et qui promet de faire honneur à Cambrai sa ville natale.

Mais, de toutes les œuvres de Delcroix, soit imprimées, soit inédites, la plus remarquable, à notre avis, la plus honorable pour son esprit comme pour son cœur, c'est une œuvre intime qui n'est point de nature à voir le jour. Dans ce mémorial qui sera conservé pieusement comme un legs précieux et sacré, il décrit avec candeur et fidélité ses impressions, ses pensées, ses projets ; c'est là que nous le retrouvons tout entier ; nous y voyons l'homme de lettres tel que nous aimons à le concevoir, solitaire, méditatif, appliqué aux choses de l'âme et de l'intelligence, sans vif souci de gloire et de renommée, aimant les lettres pour elles-mêmes, se complaisant dans la recherche du beau et du bon, caressant une œuvre, une pensée, une expression comme un père caresse son enfant, avouant ses imperfections sans détour, faisant des projets d'amélioration et de bonheur; en un mot, jetant sur soi-même ce regard intérieur de la conscience qui excite tout à la fois à bien dire et à bien faire.

A. Le Glay.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

HILAIRE-LEDRU,

PEINTRE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

lue à la séance du 9 avril 1843, de la Société du Nord, à Paris,

par M. S.-Henri Berthoud.

MESSIEURS,

Il y a deux ans, j'avais sollicité de vous l'honneur d'écrire la notice biographique d'un de nos collègues récemment frappé par la mort. L'année dernière, une grave maladie m'a empêché de remplir ce devoir qui m'était pourtant cher et précieux à plus d'un titre.

En effet, un intérêt vif et puissant m'unissait à cet homme que j'avais à peine rencontré quelquefois. D'abord, Messieurs, c'était parmi vous que je l'avais trouvé ; ensuite, il souffrait des plus cruelles épreuves qui puissent frapper un cœur d'artiste. Il avait survécu à sa réputation et à son talent.

La première fois que j'eus l'honneur d'être admis dans la Société du département du Nord, tandis que je regardais avec empressement ces illustrations de tous les genres dont quelques-unes ne m'étaient point personnellement connues, un homme frappa vivement mon attention. Son front dépouillé annonçait une haute et vaste intelligence ; son regard et son attitude révélaient cet

abattement profond qui n'appartient qu'aux âmes d'élite, et qui fut une des épines de la couronne dont le Christ ceignit son front. Pauvrement vêtu, sans aucune des décorations que vous avez si noblement conquises, il se tenait à l'écart et restait tout entier à ses rêveries.

Quand vint le moment du banquet, j'allai m'asseoir près de cet homme. C'était la place la plus modeste ; celle que devait occuper le plus jeune et le dernier venu d'entre vous.

Une fois à table, je demandai à mon autre voisin quel était le vieillard qui se trouvait à ma gauche. Il me répondit un nom tout-à-fait inconnu pour moi : «Hilaire Ledru,» il ajouta : «c'est un peintre. »

Durant les premiers moments du banquet, Hilaire Ledru se livra à une gaîté factice et à un entrain de belle humeur qui étaient douloureux à voir. Mais quand nous eûmes échangé quelques mots, quand il eut subi un peu cette sympathie fraternelle qui ne saurait tarder à s'établir entre deux artistes et surtout entre deux enfants du département du Nord, il rejeta son masque de gaîté. et me laissa voir les souffrances de son cœur. Pauvre enfant d'un pauvre charpentier de village, il était né en 1769, à Opi, dans un petit bourg entre Arras et Douai. Là, une grande partie de sa jeunesse s'était écoulée à garder des troupeaux. La solitude à laquelle l'obligeaient ses occupations convenait merveilleusement à son goût pour la méditation et pour l'étude. Il apprit à lire tout seul, et faute de crayon, il se mit à écrire et à dessiner sur la poussière avec une baguette. Les dimanches, il charbonnait, sur les murs blanchis à la chaux de la maison paternelle, les portraits de tous ceux qui lui tombaient sous la main. Du reste, toujours gai, toujours pieds nus, toujours chantant et adorant sa mère dont il n'a jamais pu parler sans larmes.

M. Delahaye de Gricourt, seigneur d'Opi, remarquant les promesses de talent que révélait le petit pâtre, se chargea de son éducation et le plaça à l'école de dessin de Douai. Hilaire fit des progrès rapides et devint bientôt la merveille de cette école. Son talent se développa avec une rapidité imprévue, et la fortune se

pencha vers lui en souriant. Il partit pour Paris, acheva de conquérir du talent, de la réputation, du succès, et revint à Douai épouser une jeune fille, Marianne Durand. Marianne était aimée d'Hilaire avec passion, et le paya du plus fidèle retour, après plusieurs années de ces fiançailles romanesques qui appartenaient alors aux mœurs naïves et simples de notre bien-aimée Flandre.

Quand Hilaire, dans son récit, vint à prononcer le nom de Marianne, ses yeux et sa voix s'emplirent de larmes. Il prit une de mes mains dans ses mains que je sentis froides et humides.

« Marianne, me dit-il, Marianne ! Elle fut tout pour moi ! ma vie, ma fortune, mon talent. A force d'ordre et d'intelligence, elle sut transformer presque en opulence ma petite fortune. Elle me soutenait dans mes épreuves de la vie d'artiste ; elle me donnait les sujets de mes tableaux ; elle m'entourait de bonheur et d'amour. Je ne vivais que par elle et que pour elle. J'eus de grands succès, mon ami ; les *Pénibles Adieux* me placèrent d'une façon brillante dans l'opinion publique ; ils me valurent la réputation d'un homme de talent et de courage ; un succès unanime et populaire entoura mon nom d'une auréole de gloire. Des amis illustres se groupèrent autour de moi. Je pus croire un instant à la célébrité et à la fortune... Un jour, tout s'éteignit, Marianne mourut.

« Depuis ce moment fatal, ma vie n'a plus été qu'un rêve pénible. La fortune, la réputation, le talent, le bonheur ; tout s'est enfui. Maintenant, je n'ai plus ni joie, ni espoir, ni but en ce monde. »

Hélas ! notre pauvre ami ne disait que trop vrai. La misère l'étreignait de ses bras glacés ; les travaux lui manquaient, et il ne cherchait pas à s'en procurer. Sans l'ingénieuse et noble amitié de quelques-uns d'entre vous, de M. le général Delcambre surtout, Dieu sait à quelle extrémité l'eussent réduit le dénûment et la faim. Son revenu se composait d'une pension de six cents livres que lui avait fait obtenir M. de Chateaubriand (1).

(1) M. Martin (du Nord), garde-des-sceaux et président de la Société

Cette petite somme eût pu suffire aux besoins modestes d'Hilaire Ledru, mais il vivait au jour le jour, avec l'insouciance d'un artiste, et surtout d'un homme dont le cœur brisé ne prend plus d'intérêt à la vie. Du reste, au milieu des plus rudes épreuves il se montrait fier, noble et courageux. Il n'avait de désespoir qu'au souvenir de sa chère Marianne.

Il faut bien l'avouer, la misère et l'isolement l'avaient rendu triste, quinteux, bizarre et desordonné dans ses habitudes. Il cherchait l'oubli par tous les moyens, et n'importe à quel prix. Quelquefois même il se réfugiait dans une sorte de cynisme menteur ; mais bientôt son ironie factice et ses bravades passagères s'affaissaient et faisaient place à un découragement affreux. « J'ai déjà un pied dans la tombe, disait-il à l'un de nos collègues, quelques jours avant sa mort ; tant mieux ! J'ai hâte d'en finir avec la vie, ses dégoûts et ses misères. »

Ce vœu ne tarda point à être exaucé. Le 2 mai 1840, j'appris par hasard que le vieux peintre avait été trouvé mort sur le grabat de sa mansarde, et que ses funérailles avaient lieu le lendemain, de bonne heure. Quelque empressement que je misse à remplir ce devoir, lorsque j'arrivai sur le boulevard Montmartre, devant le n° 6, le cercueil (1) était déjà parti pour le cimetière. Un petit nombre de personnes l'avaient suivi ; parmi elles se trouvaient le général Delcambre, M. le docteur Maccartan, notre collègue, et un vieux pauvre avec lequel Hilaire, charitable indigent, trouvait moyen de partager son pain.... quand il avait du pain.

Maintenant, il y a dans le cimetière Montmartre une humble pierre entourée de fleurs et de verdure ; sur cette tombe on lit :

A Hilaire Ledru.

Vivants, réjouissez sa belle ame. Crotel.

---

du département du Nord, fit obtenir à Hilaire Ledru, dans les derniers temps de sa vie, un secours de mille francs.

(1) Personne ne put être prévenu, car l'état de putréfaction du cadavre obligeait de hâter l'inhumation. M. le curé de l'église Bonne-



Hilaire Ledru, Messieurs, n'était pas un peintre médiocre, et son talent meritait plus de renommée qu'il n'en a laissée.

J'ai pu voir plusieurs fois de ses œuvres, et elles annonçaient un savant dessinateur. Un portrait de notre collègue, M. le général Delcambre, réunit d'éminentes qualités. Enfin, à en juger par la gravure des *Pénibles Adieux*, Hilaire Ledru possédait un talent énergique, et surtout une entente des lignes que laissait souvent à désirer l'école de Vieu, à laquelle il appartenait.

Voici ma tâche remplie, Messieurs. Je vous ai dit ce que je savais d'un homme honnête et pieux entre tous, d'un de nos compatriotes dont le talent méritait de meilleurs destins. Son nom déjà presque oublié, excepté de nous, ses amis, n'ira point à la postérité. Mais aujourd'hui qu'importent à Hilaire Ledru les vaines gloires de la terre? Hilaire Ledru est à genoux, devant Dieu, avec sa douce et sainte Marianne.

Voici la liste des principaux ouvrage d'Hilaire Ledru :

Les pénibles Adieux (adieux de Lesurques, de Douai, à sa famille), dessin fait en l'an VI (1798), gravé par Desnoyers en l'an X (1802).

La mort de la Marmotte, dessin fait en 1799.

Une Querculane, dessin fait en 1802.

Indigence et honneur, tableau de 6 pieds sur 9, exposé au Louvre en 1804.

La jeune Mère, tableau de 4 pieds sur 6, exposé en 1806, au Louvre.

L'Artisan aveugle, tableau exposé en 1824, au Louvre.

L'accordée de village, exposé à Douai, en 1825.

Nouvelle ne voulut rien accepter pour ses funérailles. Les autres frais de l'enterrement et de concession de terrain furent acquittés par la Société du département du Nord.

Le vieux porteur d'eau (1), exposé à Lille, en 1825.

Ces deux derniers tableaux ont valu à l'auteur deux médailles.

Les Adieux de Louis XVI à sa famille (2).

Le *Pausanias français* ou *Description du salon de* 1806, en parlant du tableau de *de la jeune Mère*, s'exprimait ainsi :

N° 258. *Une femme implorant la commisération publique,* par M. Hilaire Ledru.

« Loin de sa famille, cette jeune mère n'a dans ce moment, pour toute ressource, que ses chants de douleur et la pitié des passants. »

« Cet artiste paraît se destiner à peindre la *scène sentimentale;* j'applaudis à sa direction. Il manque un Sterne à la peinture. Mais il ne suffit pas de composer avec intelligence, ou plutôt avec son cœur ; il ne suffit pas, en un mot, d'écrire son sujet avec naturel et simplicité ; il ne suffit pas même de bien dessiner. Il faut encore être coloriste, il faut plaire aux yeux, c'est le premier devoir, si ce n'est le premier mérite d'un peintre. M. Hilaire Ledru aura plus de peine à réussir qu'un autre dans la partie du coloris, et cela tient à ce qu'il a trop longtems sacrifié à la mode, à cette manie fatale des *dessins pointillés;* ses yeux ne voient plus que des *peintures au crayon* (ce mot rend ma pensée), et c'est ce qui arrivera à tous ceux qui auront suivi trop longtemps cette méthode funeste. Le ton des chairs est ici rouge violâtre ; en général, il n'y a pas d'air dans ce tableau. Il y a d'ailleurs des détails charmants, et la composition est intéressante. »

Hilaire Ledru a laissé un grand nombre de portraits, parmi lesquels il faut citer le portrait de M. le général Delcambre, dont il a déjà été parlé; un autre portrait de M. le comte Merlin, donné au musée de Douai par M. le comte d'Haubersaert ; enfin, un troisième portrait de M. le comte d'Haubersaert lui-même. Ces ouvrages se font remarquer surtout par la pureté du dessin. La couleur en est généralement faible et heurtée.

S. Henri Berthoud.

---

(1) *Le vieux porteur d'eau défaillant* a été déposé à la mairie de Lille, et inscrit dans le catalogue des tableaux de cette ville sous le n° 116. A. D.

(2) La duchesse d'Angoulême avait dû acquérir cette pièce un peu avant la révolution de 1830. A. D.

ADDITION.

Aux ouvrages principaux d'*Hilaire Ledru*, énumérés ci-dessus par M. *S. Henry Berthoud*, on peut encore ajouter les suivans qui compléteront la liste des œuvres de ce peintre-dessinateur plein de sentiment, qui avait le mérite de saisir avec vérité la ressemblance de tous ceux dont il faisait le portrait, et dont les dessins furent jadis beaucoup plus recherchés que les tableaux.

1°. Il fit le portrait du *Chevalier de Boufflers*, chez lequel il était admis.

2°. Le portrait en buste et de grandeur naturelle de M. *Dieudonné*, préfet du dép. du Nord, gravé depuis à l'eau-forte par les soins de M. *Bettin*, secrétaire-général de la préfecture, par M. *Momal*, professeur de peinture à l'Académie de Valenciennes.

3°. Portrait en petit de *Ch. Ph. Lafont*, pour M. Fayolle, auteur du Dictionnaire biographique des Musiciens, gravé depuis par Lambert jeune.

4°. *Augereau*, en pied, tenant un drapeau, gravé par Mme. Lefebvre.

5°. *Bernadotte*, id., tirant son sabre, gravé par Lefebvre.

6°. *Beurnonville*, id., devant des cartes déployées, gravé par J.-B. Gautier l'aîné.

7°. *Desaix*, id., débarquant pendant un orage, gravé par Lefebvre.

8°. *Pichegru*, id. lisant des dépêches, gravé par le même.

9°. *Kellermann*, id., assis sur un rocher, gravé par Bourgeois.

10°. *Joubert*, id., le sabre à la main, gravé par le même.

11°. *Jourdan*, id., appuyé contre un arbre, gravé par Gautier.

12°. *Moreau*, id., méditant, ayant à ses pieds une carte et un compas, sujet gravé par Lefebvre.

13°. Il dessina une *partie fine*, tableau de mœurs.

Hilaire Ledru composa aussi quelques vers et surtout des chansons de table ; il était lié avec *Chenard*, artiste de l'Opéra-comique, *Boilly*, de la Bassée, peintre distingué de la Société du Nord, et *Desbordes*, peintre de Douai, son compatriote. On croit que ces artistes conservent encore quelques croquis composés par Hilaire Ledru dans son bon tems. A. DINAUX.



ENTRÉE JOYEUSE

DE

L'EMPEREUR CHARLES-QUINT

EN SA VILLE DE VALENCIENNES,

AVEC LES FILS DU ROI DE FRANCE,

FRANÇOIS Ier DU NOM.

(1540.)

A la fin de l'année 1539, Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, ayant voulu lever un impôt sur la Flandre pour solder les dépenses de la dernière guerre contre la France, éprouva une grande résistance de la part des Gantois qui se mirent ouvertement en révolte, entraînant les autres habitans des villes voisines avec eux et appelant à leur aide le Roi de France auquel ils offraient de se soumettre, s'il voulait les aider dans leur rébellion. Charles-Quint, alors en Espagne, fut aussitôt averti de ce qui se passait; il donna l'ordre de lever des troupes et de les réunir à la hâte, et annonça son arrivée prochaine. Mais, comme la voie de mer lui était fermée à cause des mauvais tems de l'hiver, comme celle d'Allemagne n'était pas sure depuis le soulèvement des princes protestans, il demanda à François 1er de traverser la France pour se rendre dans les Pays-Bas. Le Roi François 1er, chevaleresque par dessus tout, accueillit cette demande avec courtoisie et lui donna sa parole royale qu'il pouvait traverser ses états en monarque ami et en frère. Bien plus, il lui fit faire partout un accueil triomphal et il lui délégua une part de sa puissance qui alla jusqu'à faire grâce aux prisonniers sur son passage. Charles-

Quint, connaissant la noblesse et la loyauté de son rival, entra en France sans autre suite que ses serviteurs les plus familiers, et accompagné seulement du Cardinal de Granvelle, son chancelier, et du comte d'Andelot son grand-écuyer. Le Roi de France, pour lui rendre plus d'honneur, alla en personne au-devant de lui jusqu'à Chatellerault et lui fit faire une magnifique entrée à Paris le 1er janvier 1540 (1). Après l'avoir bien fêté dans sa capitale, il l'escorta lui-même jusqu'à Saint-Quentin et le fit en outre accompagner par ses deux fils le Dauphin et le duc d'Orléans et par le le grand connétable de France, le sage *Anne de Montmorency.* Ces deux princes lui firent compagnie jusqu'à la ville de Valenciennes où ils arrivèrent, au grand applaudissement des populations, le 21 janvier 1540. Des ordres avaient été donnés par l'Empereur pour que la réception à faire aux fils de France dans sa bonne ville de Valenciennes fut solennelle, magnifique et triomphale; il venait de recevoir un trop grand service de François Premier pour ne pas chercher à rendre à ses fils une partie des honneurs et des plaisirs qu'il en avait reçus. Les habitans de Valenciennes étaient de leur nature trop amis des fêtes pour ne pas entrer largement dans les idées du monarque; aussi s'ingénièrent-ils de toute façon afin de faire une admirable réception aux princes français. Les annales du tems nous en ont conservé les détails. D'ailleurs, pour aider l'enthousiasme et éviter tout inconvénient, le Magistrat avait fait publier par toute la ville, la veille de cette joyeuse entrée, défense formelle à qui que ce fût *de dire*

---

(1) La ville de Paris lui fit cadeau d'une statue d'Hercule, en argent, de grandeur naturelle. On raconte que la duchesse d'Etampes, maîtresse du Roi, l'engageait fortement à ne pas laisser échapper une si belle occasion de retenir l'Empereur prisonnier; Charles-Quint l'ayant su, laissa un jour tomber, en tirant son gant devant elle, une superbe bague enrichie d'une pierre magnifique; la duchesse s'empressa de la ramasser en disant à l'Empereur: *Votre Majesté laisse cheoir son anneau impérial.* — *Point du tout*, répliqua le monarque en souriant, *je vois bien madame, qu'il veut changer de maître, c'est pourquoy je vous prie de le garder.* A dater de ce jour, dit-on, la duchesse laissa le Roi François 1er suivre les mouvemens de son cœur et tenir sa parole royale.

mal, injure ou opprobre aux François à raison des guerres passées ou autrement, sous peine de la hart. Ce topique fit son effet: le même peuple qu'on poussait quelques années plus tôt ou plus tard contre les français leurs voisins, leur fit fête comme on va le voir.

Le mercredi 21 janvier, vers 3 heures après-midi, une garde d'honneur à cheval, composée de 400 habitans de Valenciennes, et commandée par le riche et puissant marchand *Michel Herlin*, sortit par la porte cambrésienne pour aller au-devant de l'auguste cortège. Ces 400 hommes à cheval, tous bien montés, étaient habillés de satin et damas blancs bordés de velours noir au lieu de passement. Ils portaient tous le bonnet de velours noir avec un bouquet de plumes blanches ; beaucoup avaient une chaîne d'or au col. Leur capitaine, *Michel Herlin*, qu'on aurait pu surnommer *le bourgeois magnifique*, monté sur un cheval houssé et enharnaché de satin blanc bordé de franges de soie noire, était lui-même vêtu d'un habit de toile d'argent Ses deux pages, ayant une casaque de damas blanc bordé de velours noir, portaient chacun un petit pennon ou étendard de taffetas blanc, rehaussé de broderies.

Environ une demi-heure plus tard sortirent encore de la ville, quatre à cinq cens jeunes hommes vêtus du même costume. Leur capitaine, *Jean Du Joncquoy*, était à cheval ayant un sayon de satin blanc déchiqueté, d'où sortait de la toile d'or bouffante ; les taillades en étaient reliées par des lacets d'or de Chypre. Son cheval piaffait sous un enharnachement et une housse de velours blanc bordé de franges de soie de même couleur. Tous ses compagnons avaient parmi eux une multitude de joueurs de cistres et de tambours, et ne maniaient d'autres armes qu'un bâton blanc en signe de paix et d'amitié, pour montrer que toute guerre était finie désormais entre les Impériaux et les Français... Mensonge politique, qui malheureusement ne fut pas de longue durée.

Cette seconde garde d'honneur fut bientôt suivie d'une compagnie de *gladiateurs* accoutrés de noir, portant leur grande épée-à-deux-mains sur leur épaule : ils étaient au nombre de plus de cent.

Marchaient ensuite les trois compagnies bourgeoises, les *archers*, les *arbalétriers* et les *bombardiers*, formant ensemble 7 à 800 hommes, qui s'avancèrent jusqu'à environ une lieue hors la ville, où ils rencontrèrent S. M. Impériale, les deux princes français et leur suite. En cet endroit, la compagnie à cheval prit la tête du cortége et l'infanterie fit halte jusqu'à ce que le train fut passé ; elle ferma alors la marche avec les *gladiateurs*.

Un des hommages royaux que l'on rendait en ce tems à la puissance souveraine, était l'occasion d'exercer le droit de grâce dans les fêtes solennelles et triomphales : cette circonstance ne pouvait manquer de se présenter à l'entrée de Valenciennes. Lorsque l'Empereur mit le pied sur la limite de la banlieue de cette ville, le Prévôt des Marchands lui présenta une bande de malfaiteurs, tels qu'homicides, larrons et bannis, au nombre plus de 900, dit d'Oultreman, qui se mirent tous à crier : *miséricorde!* et *merci!* Sur l'invitation de l'Empereur, le Dauphin de France leur accorda à tous un pardon général. Cette amnistie royale fut reçue, comme on le pense bien, par les plus bruyans *vivat!*

Le cortége, parvenu près de la porte Cambrésienne, fut salué par de nombreuses salves d'artillerie. Le corps du Magistrat l'attendait sous sa tente pavoisée ; le Prévôt et les Echevins revêtus de leur robe magistrale bordée de velours noir, étaient entourés de leurs sergens vêtus aux couleurs impériales, portant bonnet écarlate et plume blanche. Le hérault de la ville, *Morel*, surnommé *Franquevie*, par allusion aux franchises de la cité, revêtu de sa cotte-d'armes et de sa masse, les précédait tous.

L'Empereur, le Dauphin, le duc d'Orléans, et leur brillant cortége s'arrêtèrent devant le Magistrat. Après les révérences d'usage, messire *Pierre Lelièvre*, depuis Prévôt, homme savant et honoré dans Valenciennes, fit la harangue, laquelle fut succincte, mais nourrie de belles et notables sentences, dit la chronique, sur le plaisir que goûtait le peuple Valenciennois de voir son naturel seigneur en santé et prospérité, en la compagnie de princes illustres et puissans. L'Empereur accueillit le compliment avec bienveillance ; aussitôt 18 à 20 trompettes de la suite impériale, se mirent

exécuter des fanfares éclatantes, jusqu'à ce qu'on arrivât à la barrière extérieure de la ville.

En cet endroit commençait le déploiement des représentations et réjouissances ordonnées pour cette circonstance solennelle. Elles se composaient d'une série d'arcs de triomphe, de théâtres publics, de tableaux, statues, fontaines et inscriptions exécutés sur les plans et dessins de *Noé* ou *Noël Le Boucq*, surintendant de l'artillerie et des munitions de guerre pour le gouvernement espagnol et la ville de Valenciennes ; ce personnage, grand-père de *Simon Le Boucq*, Prévôt-historien de Valenciennes et père de *Jacques Le Boucq*, hérault d'armes de l'Empereur, avait pour les fêtes, un goût particulier qu'il mit en évidence dans cette grande occasion.

A la barrière de la porte Cambrésienne d'abord s'élevait, en plein air, le premier théâtre dressé sur la voie publique et garni de tapisseries et de peintures. Ce théâtre était décoré à l'antique avec ornemens et médaillons symboliques. Son fronton présentait, au milieu, les majestueuses armes impériales, flanquées, à droite, de celles du Dauphin, et à gauche, de celles de son frère le duc d'Orléans. Au centre de cette estrade, les yeux s'arrêtaient complaisamment sur trois grandes et belles filles, choisies parmi les plus jolies personnes du sexe de Valenciennes, que l'on avait richement habillées. Elles représentaient les trois vertus théologales : la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité*. La *Foi* était vêtue d'une robe de taffetas blanc, la tête couverte également d'un voile d'une légère étoffe de soie blanche ; elle portait à la main un bassin d'argent doré sur lequel reposait la clé de la ville.

L'*Espérance*, ayant la tête garnie d'un bonnet de velours noir à la façon des allemandes, revêtait une draperie de damas azuré. Elle tenait en main un écu aux armes de Guillaume de Bavière, ancien comte de Valenciennes, à qui cette cité dut de beaux privilèges ; ce symbole vivant laissait ainsi espérer que l'Empereur Charles-Quint ne serait pas un prince moins généreux pour la ville que son prédécesseur Guillaume.

La *Charité*, se tenant modestement à la droite de la *Foi*, était

accoutrée de beau damas cramoisi à la mode d'Italie, et portait un écu au blason de Valenciennes.

Sur la base du théâtre on lisait ces vers en quatrain français, avec le latin en regard :

« Très hault César, et très noble lignie
« Puis qu'ainsy est, qu'estes confédérez
« A droit joindrons le Lys, que Dieu bénye,
« Au Signe auguste ainsy vous le voyrez (1). »

L'Empereur et les princes français étant parvenus à la hauteur de cette estrade pompeusement parée, s'arrêtèrent et se postèrent vis-à-vis cette espèce de temple, pour en admirer la structure et les ornemens. Alors la jeune fille représentant la *Foi*, mue par un artifice caché et par des machines ingénieuses, descendit du théâtre, portée sur un siége de velours cramoïsi semé de lions d'or brodés en bosse, et vint avec bonne grâce présenter les clés de la ville à M. le Dauphin, en lui adressant un petit compliment fort bien tourné et débité avec une voix douce et touchante. Le prince se défendit de les recevoir quoique l'Empereur l'en priât avec instance. La jeune déesse insistant, le Dauphin ne voulait à toute force les accepter et lui dit, en la remerciant : « *Ma mie*, « *gardez bien ces clefs, cela me suffit*. » L'Empereur souriant de cette petite scène, finit par dire a cette demoiselle si pressante : *Ma mie, faites ce que le prince vous commande*. Aussitôt les machines jouèrent de nouveau, la *Foi* remonta sur son siége, et fut emportée sur son théâtre au milieu de ses deux compagnes.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette circonstance, c'est que treize ans plus tard (2), ce même Dauphin, devenu Henri II, vint

(1) Le latin était ainsi.

Regia progenies tàqz, O charissime Caesar,
Tàm sancta inter nos foedora quando manent,
Nos leti Augustis jungimus francica signis
Lilia, qui vestris symbola amoris erunt.

(2) Dès l'an 1542, ce même Dauphin, âgé de 24 ans, prit la place

camper avec son armée sur le Mont-Houy, à peu de distance de cette même porte Cambrésienne où l'on avait voulu le forcer d'accepter les clés de la ville de Valenciennes ; mais en cette année personne ne se présenta pour lui faire fête ; la *Foi* ne garda que trop bien pour lui les clés ainsi qu'il l'avait recommandé, et la ville ne lui envoya que des boulets de canon pour cadeau.

L'Empereur Charles-Quint et ses illustres hôtes poursuivirent leur chemin et entrèrent dans la ville où un autre spectacle plus grave et plus majestueux les attendait. C'était dans la rue Cambrésienne : là se trouvaient les trois Ordres mendians, les Carmes, les Dominicains et les Cordeliers, rangés en haie sur deux rangs, puis après eux les pasteurs des paroisses et les chanoines en costume, avec dix-huit abbés crossés et mitrés, revêtus de leurs plus riches ornemens. L'abbé de St-Jean s'avanca en dehors des rangs de ses collègues avec la sainte vraie Croix, précieux reliquaire de son monastère, qu'il présenta à l'Empereur, au Dauphin et au duc d'Orléans. C'était alors un usage révérencieux dont on avait coûtume d'user à l'égard des têtes couronnées qui visitaient les lieux saints dépositaires de vénérables reliques.

En cet endroit de la ville, on avait préparé un riche dais couvert de damas blanc avec broderies d'or, relevées en bosse, représentant les emblêmes de la toison d'or, les colonnes d'Hercule et les mots *Plus oultre*, dévise de l'Empereur; ce dais était porté par quatre gentilshommes Valenciennois, savoir : Sire *Jacques Le Poivre*, ancien Prévôt ; *Gille de Quaroube*, seigneur de Bonne-Acqueste ; *Jehan Le Poivre*, Sr. de Rosel, et *Jehan Baudouin*, Sr. d'Arondeau. Ces quatre personnages, vêtus de belles casaques de riche damas, portaient la chaine d'or au cou avec le médaillon de l'Empereur. Charles-Quint fit quelque difficulté de se mettre sous ce dais ; mais, pressé par le Magistrat, il y prit place en gardant le Dauphin à sa droite et le duc d'Or-

---

de Maubeuge et s'empara des châteaux d'Aymeries et Berlaimont ; il courut jusqu'aux portes de Mons et de Valenciennes, dévastant le pays qu'il avait visité en ami deux années auparavant.



léans à sa gauche. C'est ainsi qu'ils suivirent le chemin de la Salle-le-Comte, située à l'autre extrémité de la ville, à travers les rues encombrées de monde ; et, comme le jour baissait de bonne heure au mois de janvier, les gens des métiers, au nombre de plus de quatre mille, étaient disposés, sur un double rang, de trois pieds en trois pieds, portant des torches allumées, sans préjudice aux illuminations particulières, aux lanternes de couleur et transparens, aux torches, fallots et tonneaux enduits de bitume, dont les principaux bourgeois avaient garni le devant de leur demeure en y mettant le feu en signe de réjouissance. Ces flammes étincelantes remplacèrent la lumière du jour, et l'on ne perdit rien du coup-d'œil que présentaient, depuis la porte Cambrésienne jusqu'au fond de la Salle-le-Comte, les maisons pavoisées de bannières et de guidons, garnies de tapisseries à personnages, de tableaux historiques, de statues et d'armoiries fort richement enluminées, et faisant allusion et honneur au Roi Très-Chrétien, à la Reine de France, à Marie de Hongrie gouvernante des Pays-Bas, au Dauphin et au duc d'Orléans fils de France, au duc d'Arschot gouverneur de Hainaut, au fameux Anne de Montmorency grand Connétable de France, au cardinal de Granvelle Chancelier de l'Empereur, et au comte Dandelot son grand-écuyer, tous assistant au cortége. Tous les écus de ces illustres personnages étaient disposés au devant des hôtels ou aux coins des carrefours, et garnis de légendes ou de vers, suivant les sympathies des bourgeois pour tel ou tel d'entr'eux.

Avant de sortir de la rue Cambrésienne l'Empereur et ses nobles acolytes passèrent sous un arc triomphal, revêtu de toile peinte d'une manière ingénieuse, avec des emblêmes piquans et des devises analogues à la circonstance.

Les armoiries des trois princes y figuraient en première ligne ; on y avait joint deux colombes blanches perchant d'une part sur un sceptre et d'autre part sur le globe terrestre. Au-dessous on lisait ces vers disposés en quatrains français et latin :

« Les becs unis, ramiers, ce royal sceptre
« Quel soing vous faict des pieds le soutenir ?

« C'est pour monstrer qu'amitié non senestre
« Faict régner Roys et concorde tenir. « (1)

La ville de Valenciennes possédait alors de bons peintres et des artistes distingués. C'était une des gloires des riches cités des Pays-Bas. Les décorations, dont nous donnons ici le détail, sont des preuves que le Hainaut était tout aussi avancé dans les arts que la Flandre et le Brabant. Au bas de ce même arc de triomphe, on voyait, dans un côté, une imitation de bas-relief, figurant l'apparition des anges aux bergers des environs de Bethléem pour leur annoncer la Nativité du Sauveur du monde. Cette inscription se lisait au-dessous :

Intereà pax est homini cui recta voluntas
Principibus pax est, pax et vbiqz, sonat.
Luc. Ev.

De l'autre côté, on avait représenté Charles-Quint et François I[er] s'embrassant l'un l'autre avec cordialité. Au bas était ce dystique :

Convenêre simul Reges, convenit et ingens
Nobilitas, pax est nobilitis opus.

Lorsque le cortége, se déployant dans les rues à pas lents et comptés tant la presse était grande, vint pour entrer sur le grand marché, il dût traverser un troisième arc de triomphe véritablement monumental et d'une richesse de structure qui frappa tous les regards. Cet arc à double face, soutenu par deux ordres distincts de colonnes marbrées avec bases et chapiteaux dorés, avait quatre angles surmontés de quatre aigles impériales aux ailes éployées comme s'ils allaient prendre leur essor. Le sommet du monument improvisé se trouvait couronné par un grand tableau, entouré de riches arabesques et d'ornemens, sur le

---

(1) Voici le latin :

Torquatæ volucres quæ jungistis oribus ora
Quid geritis parvo grandia sceptra pede !
Scilicet unanimos firma concordia reges
Inconcussâ fide regnaqz magna facit.

fond duquel on avait peint un orme enveloppé d'un cep de vigne chargé de raisins, avec ces vers :

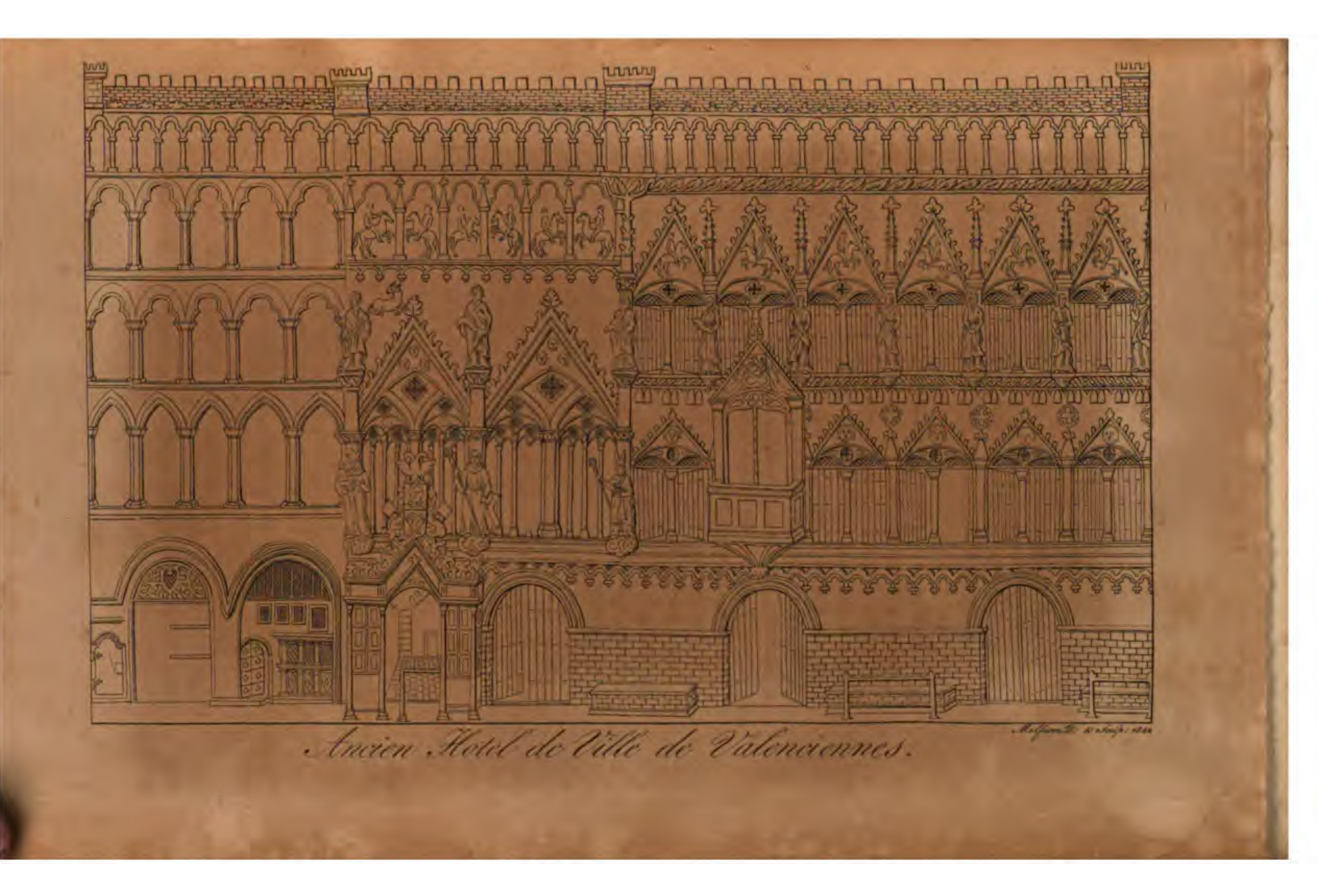
« Considérez comme la belle vigne
« Embrasse l'oulme, et l'oulme le soutient,
« Ainsy les lys décorent l'aigle insigne,
« Et en amour l'aigle et les lys maintient (1).

C'est en débouchant de cet arc triomphal que les princes eurent un coup d'œil pittoresque et animé. Ils entrèrent sur la grande place de Valenciennes par le côté du beffroi, que son antique et haute structure faisait paraître comme un géant dominant cette scène. A droite s'élevait l'horloge et l'élégante flèche de *Jehan du Gaughet* qui battait les heures ; puis venaient les arcades gothiques des Halles et enfin le majestueux hôtel-de-ville, bâti par Guillaume Le Bon en 1536, avec sa façade fleuronnée, sa chaire dorée, ses statues de vieux comtes, ses patrons Saint-Saulve et Saint-Gilles, ses fenêtres à vitraux sombres, et son faîte terminé par des tourelles à créneaux, comme pour montrer la force et la puissance des priviléges municipaux de la cité. Nous n'avons cru pouvoir mieux faire que de donner en regard de cette relation un trait gravé de ce délicieux édifice dont la façade abattue en 1612 a été remplacée par celle qui n'existe plus aujourd'hui que défigurée et dénuée de ses principaux ornemens. La vue de ces belles et antiques constructions était variée par celle des maisons à pignons effilés et aigus, à pans de bois et d'ardoises, à façades sculptées et historiées. Ce fut un beau et curieux spectacle dont on peut encore se faire une idée aujourd'hui dans quelques places reculées de Gand ou de Bruges. Tous ces monumens, toutes ces demeures s'animaient davantage par la foule, par les cris, par les *vivat* du peuple. Le Beffroi faisait entendre sa grosse voix de bronze ; les cloches de toutes les églises sonnaient en branle, le carillon de la ville re-

---

(1) Le quatrain latin qui l'accompagnait était tel :

Aspicite ut charam vitis convestiat ulmum
Utqz det hàc meritæ robur amicitiæ,
Dum quodquaeqz potest sociæ targitur amatæ
Utraqz stat longos conspicienda dies



Ancien Hotel de Ville de Valenciennes.

disait ses vieux airs populaires ; de tems à autre les compagnies bourgeoises déchargeaient leurs arquebuses ; les joueurs d'instrumens et de haut-bois se tenaient aux fenêtres de la maison de ville, exécutant des symphonies joyeuses, et ce beau monument, véritable et fine dentelle exécutée en pierre, se trouvait lui-même éclairé par un feu de mille tonneaux goudronnés, rangés et superposés sur une charpente légère, destinée comme eux à brûler. Cette vaste pyramide de feu était à cette époque le plus grand signe de réjouissance que toutes les vieilles cités flamandes pussent donner. Dans le milieu de la place on avait laissé une allée vide pour favoriser le passage des princes ; un cordeau et des poteaux servaient de bailles ou de barrières ; le reste était chargé de monde au point de n'y pouvoir pénétrer.

C'est à travers ce spectacle, nouveau pour des princes français, que les fils de François I[er] arrivèrent à l'entrée de la rue de l'Ormerie, où ils trouvèrent un arc de triomphe plus magnifique encore que le dernier. Il était composé de colonnes de Jaspe aux bases et chapiteaux d'or. Le couronnement présentait une aigle impériale entre deux lys, emblême dont le sens n'était que trop facile à comprendre. Deux cartouches fort ornés contenaient des quatrains en français et en latin (1), voici le français :

« Vive eaux sourt de beau Lys florissant
« Dont l'Aigle gouste, aussy font ces provinces ;
« Rejouys toy, peuple, Dieu bénissant
« Quy tel amour pose ès cœurs de nos princes. »

Cet arc triomphal avait trois portes : dans celle du milieu, des peintures imitant le bas-relief représentaient sur le côté gauche l'alliance de David avec Jonathas ; cette inscription, tirée des livres saints, l'expliquait :

David Jonathas conjungitur, una duorum est anima et solido se complectuntur amore. 1. *Reg.* 18.

---

(1) Candida odoratum diffundunt Lilia rorem
Floribus his Ales gaudet adesse Jovis;
Exultate animis gratesqz rependite cœlo
Quod sacer heroûm pectora junxit amor.

Sur le côté droit, une peinture de même genre figurait la *Miséricorde* et la *Vérité* se rencontrant, puis la *Paix* et la *Justice* s'embrassant cordialement : ces mots éclairaient ce tableau :

Occurrére sibi pietas virtusqz nodamen quae capit a vero pax integra claraqz in unum justitia ardenti fixerunt oscula corde. *Psal.* 84.

Par-dessus le petit portail de droite on lisàit :

Ingrediens benedictus eris, benedictus erisqz egrediens, Dominus prospera cuncta dabit. *Deuter.* 28.

Enfin cette autre inscription brillait sur le portail de gauche :

Urbs summi præclara Dei jucunda canuntur ac de te passim cantica mille crepant. *Psalm.* 26

Les princes, ayant franchi ce magnifique arc de triomphe, ne furent pas peu surpris de voir sur leur chemin une belle colonne dressée à l'antique, soutenant la statue du Dieu Bacchus, ce Dieu si chéri des flamands, assis sur un tonneau d'où jaillissaient deux jets de vin, l'un blanc, l'autre vermeil ; cette double fontaine de vin coulait perpétuellement à la grande jouissance du peuple, se partageant ses bienfaits, sans s'inquiéter du mécanisme ingénieux placé dans une maison voisine, qui rendait, à l'aide de tuyaux cachés, la dive tonne inépuisable. Le Dieu Bacchus tenait d'une main une coupe pleine de vin, de l'autre une corne d'abondance, et sa tête était entourée de pampres de vigne et de grappes de raisin. Un cartouche historié, placé contre la colonne, montrait ce sixain en deux langues :

« Puissant Bacchus espans par ces chemins
« L'odeur du vin, respands ès cœurs délices ;
« Ainsy de toy fluent les dons divins
« Que du pressoir les liqueurs ès calices.
« Soys à cest hoste agréable avantage
« Se veulx avoir mérité du vieil âge. (1), »

---

(1) Sparge mero plateas et odore tecta liquore
Cordaqz deliciis perlue, Bacche potens.

Le brillant cortége, parvenu à la hauteur de l'église paroissiale de Saint-Géry, en trouva le portail tout garni de verdure en dépit de la saison; les pins et les mélèzes avaient fait les frais de cette décoration naturelle, relevée par une quantité de torches et de fallots, dont les lumières se mariaient parfaitement avec la verdure. Dans l'épaisseur des rameaux verts on avait caché une troupe de joueurs de haut-bois, faisant entendre les sons les plus ravissans.

Peu après l'église, et à l'entrée de la rue de la Tannerie, on voyait se dresser le cinquième arc de triomphe armorié, et enrichi de statues comme les quatre précédens ; son couronnement supportait trois déesses s'accollant entr'elles et posant les pieds sur ce quatrain explicatif :

« L'embrassement voyez de trois déesses,
« Afin qu'amour d'elles soit immortel,
« Facent, ô Roys, les divines sagesses
« Ainsi demeure entre vous mutuels. (1)

Le peuple Valenciennois, qui avait tant eu à souffrir des guerres des Français et des Impériaux, semblait douter de la sincérité de cette alliance et faisait allusion, par ces vers, au vœu ardent qu'il formait pour sa durée. Ce qui n'empêcha pas que le 23 décembre 1552, le Dauphin, ainsi festoyé, ne brûlât le bourg d'Haspres et quarante villages des environs.

Enfin les princes, après avoir traversé toutes ces merveilleuses dispositions, parvinrent à l'entrée du Palais de la Salle-le-Comte, où ils devaient loger. La porte en avait aussi été décorée. Les ar-

---

Sic tibi perpetuo divini muneris unda
Effluat, et largo deprime prata pede;
Hospes adest gratus veteris nunc grandia vitae
Misce, si meritis aureus esse voles.

(1) Cette même pensée était ainsi tournée en latin :

Cernite tergeminas connectere bracchia divas
Ut triplici constet gratia firma fide,
Vos quoqz ut æternos concordia duret in annos
Jungat trina charis vinciat unus amor.

mes impériales, richement représentées, se trouvaient placées au-dessus de l'arc de la Salle, et l'on avait eu le soin d'y mettre également, de chaque côté, celles des deux princes français. Dans cette nuée d'inscriptions qui semblaient en ce jour fondre sur la ville, on n'avait pas oublié d'attacher un dystique en ce lieu ; malheureusement il ne se distinguait ni par la pensée, ni par le style :

« Princes, ainsy que unis estes en ce jour
« En ce logis prenez vostre séjour. »

Le latin semblait préférable :

« *Unus amor quorum pia tam benè pectora jungit*
« *Vrbs eadem jungat, jungat et una domus.*

La réception à la Salle-le-Comte fut magnifique ; Madame Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas et sœur de l'Empereur, veuve et âgée seulement de 32 ans, entourée d'un cercle nombreux de dames et de demoiselles prises parmi les plus nobles familles du pays, vint au-devant des princes pour leur faire accueil. Elle conduisit les trois illustres hôtes dans la grande salle du premier étage splendidement décorée, d'où elle leur montra leurs divers appartemens, tendus de drap d'or, et tapissés d'étoffes d'écarlate richement brodée. Peu après, le souper ayant été servi, cette petite cour passa dans la salle du banquet, dans l'ordre suivant : l'empereur Charles-Quint, le Dauphin de France, la Reine de Hongrie, le duc d'Orléans, la duchesse douairière de Milan, le duc d'Arschot, le grand connétable de France duc de Montmorency, et le cardinal de Chastillon.

Le jeudi 22 janvier, lendemain de cette entrée solennelle, dans la matinée, l'Empereur, les princes français et les seigneurs de leur suite, se rendirent à l'église de Notre-Dame-la-Grande pour y entendre la messe, qui fut chantée par messire George d'Egmont, évêque d'Utrecht, abbé commandataire de Saint-Amand, lequel avait eu pour secrétaire le fameux poète Jean Second. L'abbé de Liessies, le pieux et illustre Louis de Blois, servait de diacre, et Jehan de Bracq, le bon abbé de Vicoigne, de sous-diacre. La messe achevée, les nobles voyageurs retournèrent par le marché au palais de la Salle-le-

Comte, où il dinèrent, après quoi ils se rendirent à l'hôtel-de-ville pour y voir les récréations publiques préparées par les soins du Magistrat. A un signal donné, les bourgeois commencèrent des jeux, farces et ébattemens suivant la coûtume flamande, ce qui étonna et amusa beaucoup les enfans de France. Ces représentations durèrent tout l'après-midi et se terminèrent le soir par un second feu de joie allumé sur le marché.

Quant à la fête donnée le même soir à la Salle-le-Comte, elle fut si extraordinaire, sous le rapport des dépenses et de la recherche de la table, que nous laisserons parler à cet égard *Simon Le Boucq*, historien-Prévôt de Valenciennes, petit-fils de celui qui inventa et présida les solennités de ce séjour mémorable; il raconte fort naïvement le souper véritablement fantastique qu'on donna aux Français : sa relation, que nous citons textuellement, servira de renseignemens pour l'histoire culinaire et les habitudes conviviales de la Flandre au XVIe siècle.

« Le souper de ce jour à la Court, dit l'annaliste, fut si somptueux et magnifique, que chose semblable n'avoit jamais esté veue. Il y avoit de touttes sortes de bestiaux, tant terrestres que marins, composés de sucre et enrichys de dorures et peintures, fort artificiellement faits, ressemblant vraymeut le naturel. Il y avoit des chasses entières de même étoffe, où on voyoit courir le cerf et les chiens après. Au fruit tout estoit de même, tant beurre que fromage et autres choses estoient fabriqués de diverses postures, même y en avoit des créatures mouvantes par artifice, qui donnoient de la récreation aux assistans. Le musc, l'ambre, le cynamome et chinet ny furent epargnés non plus que toutes sortes d'odeurs odoriférantes qui furent épars partout. Estant le souper achevé et les tables ostées, il se fist un bal ou fut démené toutes sortes de récréations possibles. »

Dans ce bal brillant, qui couronna cette journée de fête, et qui remplissait de lumière, de danse, de parfums et de musique les vastes et splendides salles du vieux palais des comtes de Valenciennes, on remarquait la réunion de tout ce que la noblesse wallonne pouvait offrir de plus élégant et de



plus illustre C'étaient les principaux chevaliers de la Toison d'or, et les plus belles personnes de la cour de Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Cette reine dansa avec le Dauphin qu'elle festoyait alors, et pour lequel elle montrait autant de sympathie et de petits soins, qu'elle prit plus tard d'aversion et de haine (1). Le duc d'Albe, jeune encore, mais déjà chevalier de la Toison d'or, assistait à ce bal, au milieu des habitans les plus distingués de cette ville de Valenciennes, qu'il devait inonder de sang vingt-cinq ans plus tard, et ruiner par les proscriptions et les confiscations... mais alors il n'était question que de fête, de récréations, de galanterie et de spectacles. Tout ce monde se mêlait, se divertissait et dansait sur un volcan.

Le vendredi 23 janvier, l'Empereur voulut rendre au Dauphin un honneur semblable à celui que la courtoisie de François I[er] lui avait ménagé en France ; toutes les prisons de la ville de Valenciennes furent ouvertes et les détenus rendus en son nom à la liberté. Le même jour, les princes, avec l'agrément de l'Empereur, visitèrent les fortifications de la place et l'artillerie de l'arsenal. Dans la soirée, le corps du Magistrat fut admis à l'audience de congé du dauphin et du duc d'Orléans ; il fit agréer à ces illustres visiteurs huit coupes d'argent doré et ciselé, en souvenir de leur

---

(1) Il s'éleva une haine personnelle entre le dauphin de France, devenu Henri II et Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Le Père Delewarde l'attribue à certaines paroles de mépris et à quelques chansons offensantes qui s'étaient faites de part et d'autre, sur les galanteries des deux personnages. Henry II étant alors maitrisé par les charmes de la belle duchesse de Valentinois, et la belle Marie éprise du comte de Hoogstraeten, de la maison de Lalaing. C'est par suite de cette haine réciproque que les troupes de Marie, commandées par Antoine de Croy, comte de Rœulx, brûlèrent, en 1552, le château royal de Folembray, en Picardie. Aussi, deux ans plus tard, le roi prit une cruelle revanche en pénétrant avec ses troupes dans le Hainaut ; il brûla le château royal de Binche et celui de Marimont, maison de plaisance de la gouvernante, qui lui avait donné son nom, et après cette exécution un peu trop militaire et indigne d'un roi français et courtois, il fit dresser, sur les ruines fumantes du château, cet écriteau : *Reine insensée, souviens-toi de Folembray !*

visite et séjour dans l'heureuse ville de Valenciennes. L'Empereur Charles-Quint, de son côté, ne fut pas en reste de générosité ; il donna aux princes de magnifiques cadeaux, les défraya entièrement, eux et leur suite durant leur séjour, et leur fournit tous les oiseaux, faucons et équipages de chasse nécessaires pour leurs ébattemens. La Chambre des Comptes de Lille a conservé les chiffres des dépenses de ces déduits royaux.

Le samedi 24 janvier, à la suite du déjeûner, les princes français et leur suite prirent congé de Madame la gouvernante et quittèrent la Salle-le-Comte et la ville vers midi. Charles-Quint, accompagné de plusieurs seigneurs voulut les convoyer jusqu'auprès de l'abbaye de Fontenelles, sur la route de France. Là, en plein champ, le Dauphin mit pied à terre, et exigea que l'Empereur n'allât pas plus loin. Charles descendit aussi de cheval, ainsi que le duc d'Orléans, le connétable de France, Anne de Montmorency, et tous les seigneurs de la suite. Le Dauphin prit congé de Charles-Quint et lui adressa un compliment courtois ; mais l'Empereur, la tête découverte, le serra dans ses bras et l'y tint longtems embrassé. Il en agit de même avec le duc d'Orléans, qui voulut mettre un genou en terre devant lui. Il le reçut dans ses bras et l'accolla plusieurs fois. Ce fut ensuite le tour du connétable de Montmorency et des autres seigneurs français, qui vinrent prendre congé de S. M. Impériale : l'Empereur voulut les embrasser tous les uns après les autres, et il ne les quitta qu'en leur donnant pour escorte d'honneur le duc d'Arschot, le duc d'Albe et le sieur de Pratz, tous trois chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, qui les conduisirent jusque par-delà Cambrai, à l'endroit où se confondaient les frontières des terres impériales et celles du royaume de France. Les fils de François Ier prirent alors la poste jusqu'à Paris. De son côté, Charles-Quint remonta à cheval et rentra dans la ville de Valenciennes, où il resta encore quelques jours avant de se mettre en route pour Bruxelles, et de là pour Gand, afin d'y réduire les rebelles par la force.

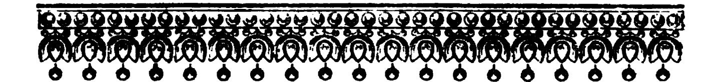
Cette fête donnée à Valenciennes resta longtems gravée dans le souvenir des habitans. On en publia à cette époque la relation, qui

occupa à la fois la France et les Pays-Bas (1). *Nicolas Nicolai*, conseiller, en trouva les détails et les inscriptions tellement de son goût, qu'il les fit imprimer en 1540 à Louvain. La même année, une semblable relation sortit des presses de Rouen. Elles sont devenues tellement rares que nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt ce récit d'une de ces visites ou entrevues royales du moyen-âge, que les temps modernes semblent vouloir heureusement nous ramener. A une époque où les villes de nos anciennes provinces fondent à l'euvi des fêtes historiques et des représentations de joyeuses entrées dans un but de bienfaisance, il peut être utile de remettre sous les yeux ce qui se faisait en pareil cas dans les siècles passés, afin de présenter aux ordonnateurs de nos fêtes modernes des données historiques certaines, sur les solennités populaires et antiques qui émouvèrent nos ayeux.

ARTHUR DINAUX.



(1) En France on publia la relation suivante, fort recherchée par les bibliophiles et devenue presqu'introuvable : *La triomphante et magnifique entrée de l'Empereur Charles V accompagné de Messeigneurs le Dauphin de France et duc d'Orléans, en la ville de Valentiennes.* Rouen, Jean L'homme, 1539 (vieux style). On avait déjà imprimé, dans la même ville de *Rouen*, chez *Guillaume De La Motte*, une pièce de vers intitulée : *La complainte de Mars sur la venue de l'Empereur en France*, etc. Par *Claude Chappuys.* On conservait aussi jadis dans la bibliothèque de M. *Foucault*, un petit Ms. in-4. contenant le *Voyage de Charles V, Empereur, par la France, en* 1539 (V.S.) *décrit en vers, par René Macé, religieux de la Trinité, de Vendôme.*



HOMMES ET CHOSES.

Comptes du chapitre de Maubeuge. 1398.

Lorsque le Hainaut avait ses souverains particuliers, les comptes du chapitre de Ste. Aldegonde de Maubeuge, se rendaient en présence et avec l'intervention des commissaires nommés par le grand Bailly de la province; ces commissaires étaient choisis, pour la plupart, parmi les gentilshommes ou seigneurs du pays : Cette coûtume dura jusqu'à la domination espagnole, et alors les comptes ne furent plus rendus qu'à l'Abbesse et aux quatre aînées du chapitre assistées de leurs officiers, qui étaient le Bailly-général, les trois Receveurs et le Greffier.

Nous pensons, que vu la différence des prix actuels avec ceux portés au compte de 1398, on ne verra point sans intérêt le détail de la dépense occasionnée par la reddition de compte de cette année; nous allons donc donner tout ce qui se rapporte à cette dépense telle qu'elle se trouve portée à ladite année 1398.

A Gillekin Pinchiguart p. aller à Viller porter lettres à Monsig^r. de Fagnoelles, delà à Mons au recheueur de Haynnaut, à Jeh. Souwart, Jeh. de Binche, delà à Estenkierke à Mess. Wille de Hérimeis, de le journée que on auoit pris p les comptes del eglise au XXIXe jour de jul. payet...................... 8 sols.

A jehan dou Sayaul p. aller à Trasignies à Monsig. de Trasig^e, à le Marche, à Monsig^r de Fontaine, de là à Floion à Monsig. de Floion, et au Kesnoit à Monsig^r. Rasse de Montigni porter lettres dele dite journée: payet..... .... 22 s.

FRAIS POUR LES COMPTES

l. s. d.		l. s. d.
» » 16	A Gullekin Pietart p aller à Bettignies p. auoir des pigons......................	xvi
	A Jeh. Wauket p. demi liv. de gengenbre demi liv. de canelle j quarteron de grains et vne	

l.	s.	d.		l.	s.	d.
»	44	6	onche de saffran et p. aller quere les dtes, esperez pr ij s		xliiij	vi
»	39	»	A Jeh. Darmentieres pour espesses et claret .		xxxix	
»	12	»	pour xii poules acatet au marchiet, payes..		xii	
»	10	»	pour psnes et prones accatées au marchiet, pr.		x	
»	7	»	A Jeh. le Cambrelent pour ij c. de prones...		vij	
»	9	6	A Allart de Barbechon et Jeh. de Sassignies pour xix pareș de pigons à vi d cascun...		ix	vi
«	18	»	A Allart le guorier pour iij pocheles à vi s.casc.		xviij	
»	40	»	A Bequillon dou mouton pour iiij pcelles....		xl	
»	8	6	A Jeh Gloutechiel pour haust et gambez de pork		viij	vi
»	2	»	— — — p. vne espalle de mouton..		ij	
»	2	8	A Sartiaut et Pier rnoul p ij maisellez......		ij	viij
»	10	»	A Piere Nagor pour haust et gamb de pork..		x	
»	16	»	A Jeh. Clamin pour otel		xvj	
»	4	6	A Huart le bouchier pour otel...........		iiij	vi
»	13	10	A Gill le clabot pour otel...............		xiij	x
»	3	6	A Piere Cretuniel pour gambe de pork.....		iij	vi
»	8	»	A Jak Pasquier pour char de bœf et mouton		viij	
»	46	»	A Jeh. Dauesn pour le moit d'un pourch et des gambez maisselez et aut char.......		xlvi	
»	24	»	A lui pour thuer iij mout. en le mais. le rechur, thuer j pourchiel, arisuer lez pourchellez dessu d. et ardier lez keus............		xxiiij	
»	100		A Baltasart Thurpin pour iij gros becquez (brochets) acat à lui		c	
»	17	6	A lui pour ii c de creuich................		xvij	vi
»	30	»	A Mah Lombart pour ouvrage de four......		xxx	
»	20	»	A audis dou portal doun. au keus augmat. des seig^{rs}...........................		xx	
»	68	4	A Mah. Binot pour xx los demy de vin de Rine a xxvij d. le lot et pour ix los demi de vin vmel (rouge) à xxxviij d. le lot........		lxviij	iiij
»	12	6	A Jeh de Wosiez pour vj los de vin fnchois à xxv d. le lot......................		xij	vj
»	9	7	A Pier Phle pour ij los dem de vin Biaune a xlvj d. le lot......................		ix	vii
»	67	»	Al hostel Colt de Hauchin pour monss de fontaine à vj chaux		lxvij	
»	39	»	Al hostel maist Gilles le corpeul pour monss de Floion à vj chaux.................		xxxix	
»	46	»	Al hostel Jeh mons pour maist Gautier a iiij chaux.		xlvj	

l. s. d.		l. s. d.
	Al hostel Jeh Bouquet pour Mess Wille Dehunez à vj chx, pour Jeh Souwart à ij chaux,	
» 110 6	et pour Jeh de Binch a ij chaux.	cx vj
» 6 »	A Jeh le sot clerk dou Moustier et ailleurs..	vj
» 5 »	Jt. pensede qui auoit estet oublyet à compter.	iij
42 7 10	Cest xlij lib vij s. x d.	

AL HOSTEL LE RECHEVEUR DE HAYNAUT.

l. s. d.		l. s. d.
» 29 2	Pour pain..........................	xxix ij
9 8 »	Pour xlvij los de vin de Biaune à iiij s. le los	ix,viij
» 60 8	Pour xxvj los demi vin vermel à xxviij d. le los	lx viij
» 55 4	Pour xl poulles à xvi d. cascun.........	liij iiij
» 48 »	Pour xij capons à iiij s cascun...........	xlviij
» 50 »	Pour ij moutons et le moit. d'un.........	l.
» 16 »	Pour xvj libs de lart à xij d. le lib.......	xvj
» 12 »	Pour iij pairez de lappériaux............	xij
» 12 6	Pour v pintez de malevisée.............	xij vj
» 5 »	Pour j quart de chure.................	v
» 18 »	Pour psnez..........................	xviij
» 2 6	Pour dem cent dun quart dœls.........	ij vj
» 15 »	Pour xv lib de bure..................	xv
» 7 »	Pour iij los de vin aigre..............	vij
» 5 9	Pour v demi de beigne...............	v vj
» 3 4	Pour j los de moustarde	iij iiij
» 3 »	Pour vj los de houppe.................	iij
» 4 4	Pour aigret et presin..................	iiij iiij
» 4 »	Pour nouuiaux pois...................	iiij
» 8 »	Pour frommages......................	viij
« 8 4	Pour tourner et aidier à porter yauwe.....	viij iiij
» 5 »	Pour iij lib de candellez de sien.........	v
» 3 4	Pour j escourchoel pour le keux.........	iij iiij
» 2 »	Pour poire et bure...	ij
6 » »	Pour feu pour ensoumenence dostel.....	vj,
» 24 »	Pour les maisniez del ostel..............	xxiiij
» 35 »	Pour les depens de v chaux le recheur....	xxxv
56 6 6	Some xxxvj lbz. vj s. vi d.	
	pz a li ij jours en aoust.	
	Jehan Boulit p. vij lib demi de candelles de	
» 52 6	chire a vij s le libure.................	lij vj
81-6-9.	Toute some iiijxx une lib vj s. ix d.	

Il était aussi donné des gratifications aux clercs (secrétaires) des commissaires et à leurs gens, cette année on donna : — à le maisine doud Mons le Puôt de courtoisie et pour leurs frais, en ven. et ral-

lant, trois doublez cour. de haynn, au clerq Jeh. Souwartun petit escut de h au clerck Jeh de Binche une ob de Holl. au Keus (cuisinier) le Rechur de B. une double cour, et a Huet varlet led Rechur une ob de Hll. et au Cambreleng *(maître d'hôtel)* me dame *(l'abbesse)* quatre sols, et au paige le rech quatre poiss.

C'est...................... 10 l. 19 s. 4 d.

Nota. On saura que toutes les sommes sont en monnaie de Hainaut, et que la livre Hainaut ne valait que douze sols six deniers en monnaie de France.

Extrait du Registre des reuennues appten a le Croche del egle me dame sainte Audegund de Maubeuge depuis le jour saint jean bapte qui fu lan mil iij c. iiijxx et xviij (1398) jusques au jour saint Jehan eussuiwant. ESTIENNE.

Coupe d'or du Comte de Fuentes.

En l'an 1595, le comte de Fuentes, gouverneur-général des Pays-Bas, alla mettre le siége devant la ville de Cambrai, retenu tyranniquement par le Maréchal de Belagny, qui s'en était rendu souverain sous la protection de la France. Nous avons publié, dans la première série, (tome IV, pages 335-338) des *Archives du nord de la France et du midi de la Belgique* une relation curieuse de ce siége faite par *Jean Doudelet*, historien, et clerc de N. D. de la Chaussée de Valenciennes, et nous y avons ajouté quelques pièces qui montrent avec quelle ardeur les bourgeois de Valenciennes et les paysans des environs prêtèrent leur appui aux espagnols pour chasser Balagny dont ils avaient eu si souvent à redouter les brigandages et les pilleries. Les Etats de la province de Hainaut ne furent pas moins satisfaits de la défaite du tyran de Cambrai et ils en témoignèrent leur joie au Comte de Fuentes par le don d'une magnifique coupe d'or ciselée, enrichie de perles fines. Voici deux pièces originales et inédites qui montrent ce que coûta le cadeau des Etats, et qui révèlent le nom d'artistes du pays peu connus jusqu'ici. A. D.

N° I.

Estatz des fraix engendrés pour la couppe d'or présentée de la part des Estatz de ce pays de Haynau à Monsieur le *Comte de Fuentes*, par ordonnance du viij^e novembre 1595.

Premièrement il at convenu payer à *Jean Hourde*, paintre, pour ung pourtraict quil at faict affin desur icelluy dresser icelle couppe.................................... vi l.

A lui pour ung aultre pourtraict quil at faict contenant le *Jardinet de Hainaut en sa perfection* pour le graver sur la couverte

de ladite couppe et aultres quattres compartimens contenans le *Siége du Chastelet, Dourlens, deffaicte des Franchois* et le *Siége de Cambray*............................... xx l.

La susdicte couppe d'or achepvée at esté trouvée peser soixante-deux onces et douze estrelins lesquelles au pris de lvi l. chacune once porteroit.......................iij^{m}. v^{c}. v liv. xij s.t.

Et pour autant que l'on n'at sceu recouvrer de l'or en achat à suffisance, il at convenu fondre des escus sol et d'Espaigne pour la quantité de trente onces, de quoy se mest ici pour l'interest.. xxi l.

Item pour la custode de marchet faict en la présence du s[r] *de la Motte*.................................... xviij l.

Item pour un aulne et demi quartier de velours vert y emplyet comprin ung coussinet de mesme velours qu'il at convenu refaire à raison que la custode estoit trop haulte............. xviij l.

Pour autant que l'on n'avoit sceu recouvrer la forme des armoiries dudict *Comte de Fuentes* il avoit convenu les faire graver sur ladicte couppe en Bruxelles, à raison de quoy l'on avoit payet à *Frèdéricq Carimet*, orfebvre, en Bruxelles, comprins le pois. lx s.

Pour le paquetaige d'icelle couppe, cotton, cannevas, corbille et plateau parcequ'elle eut esté gastée la laissant en la custode l. s.

A *Jean Gouvion*, general de la monnoye et *Nicolas Gouvion*, maistre orfebvre, aians esté appellez à la maison de la paix pour faire la visite et estimation de la fachon d'icelle couppe, iiij l. ts. Et si ont prisé ladicte fachon comprins les vingt-cinq perles y appendans clx flor[s] et faisant ensemble à monnoie de Hainau .... iij c. xxiiij l. ts.

Totale somme desdictz fraix trois mil nœf cent dix huit livres deux solz ts.

La susdicte prisiée et estimation a esté faicte par nous soubsignetz le 23[e] febvrier 1596. *Signé*: Gouvyon, Nicolas Gouvyon.

Laquelle somme de trois mil nœf cent dix huit livres deux sols, tournois at esté payée tant à moy qu'aux aultres y dénomméz par *Philippe de la Barre*, recepveur général des aydes, et à diverses fois. Tesm. ce xxiij[e] febvrier 1596. Signe : Pierre Godefroy.

N° II.

Philippe de la Barre, **receveur général des aydes de Haynau, à cause que nosseigneurs ont trouvé conveuir faire quelque honneste présent à monseigueur le *Comte de Fuentès*, pour recognoissance d'avoir mis le siége devant Cambray, avecq ung heureux succés et issue, vous emplierez (vs vs *employrez*) à l'effect que d'offrir la somme de deux mil florins pour estre converty en quelque vase de fin or. Et rapportant ceste avec quittance de l'or-**

febvre, le tout vous sera passé et mis en vos comptes selon qu'il appartiendra. Ainsi ordonné le viij[e] de novembre 1595.

Signé : Dubuisson.

Le dernier Rejeton de la Rose blanche à St. Omer.

« Il y a des familles que la destinée semble persécuter...... »

La fortune avait caressé tour à tour les maisons de Lancastre et d'York ; et le XV[e] siècle, si fertile déjà en grands événements, avait même reculé d'horreur en contemplant les sanglants débats des descendants du grand Edouard. — Henri VII était sur le trône; il avait puni l'infâme Richard III. — Son droit à tenir le sceptre d'Albion était-il incontestable? Ne dérivait-il pas par les femmes, comme au reste celui d'Edouard IV; et Edouard III en avait-il invoqué un autre en envahissant la France? Par son alliance avec la fille d'Edouard IV, Henri VII avait su réunir à la vérité toutes les prétentions des branches si jalouses de leur suprématie, mais il se rappelait que Jean de la Pole, Vice-Roi d'Irlande, avait épousé la sœur de ce même Edouard IV, et qu'il en avait eu plusieurs fils d'une haute réputation dans les armes. Jean, l'aîné, avait été tué en 1487, à la bataille de Stoke ; restaient Edmond et Richard.

Lors de l'apparition de Perkins, les deux frères avaient prudemment quitté l'Angleterre, et s'étaient retirés *ung long espace de temps* dans la ville de St.-Omer. Edmond accompagna ensuite Philippe-le-Beau, et une tempête le livra à son cruel ennemi. Sauvé d'abord par les supplications de l'Archiduc, Henri VII, par son testament, ordonna à son successeur de le faire mourir, et celui-ci, avant son départ pour Thérouanne, lui fit trancher la tête le 5 avril 1513, de crainte qu'en son absence le peuple ne lui déférât la couronne. Tel avait été le destin de son aïeul, le fameux Duc de Suffolk, le ministre dévoué de Marguerite d'Anjou.

Pendant la durée de la détention d'Edmond à la tour de Londres, Henri VII avait voulu contraindre Philippe-le-Beau ainsi que le Roi de France, à permettre l'extradition du dernier débris de la maison d'York, vivant alors paisiblement avec les Audamarois. Toutefois, « il est bien difficile de ne pas se mêler un peu aux passions de son temps : » Il est donc avéré que Richard avait accepté un grade élevé dans l'armée française, et qu'il avait pris le surnom de la *Rose blanche*. — il la portait comme plus tard la porta le pretendant. Son rival couronné portait encore la *Rose rouge*.

Des négociations furent ensuite entamées pour s'emparer de cette tête ardente. Qui peut pénétrer tous les mystères de l'his-

toire? Il paraît que l'Archiduc finit par intimer l'ordre de son arrestation au gouverneur de St. Omer. — Denis de Morbecques, l'un des descendants du chevalier trop célèbre qui captura le Roi Jean à Poitiers, ne se rendit pas coupable de cette lâche concession. Il temporisa beaucoup..... Après l'exécution d'Edmond, à laquelle on donna pour prétexte la saisie d'une correspondance criminelle entre les deux frères, Richard combattit vaillamment à la journée d'Enguinegatte, et quelques années après, il parvint à augmenter l'armée de François Ier de plus de 6000 Lansquenets.

Fatalité des événements, ce noble anglais, ce digne ami des Audomarois, se disant toujours Roi d'Angleterre, succomba glorieusement, non loin du Roi chevalier, dans les champs désastreux de Pavie.

Un nouveau Duc de Suffolk avait été créé; c'était Charles Brandon, le mari de la veuve de Louis XII. Les Audomarois le virent aussi dans leurs murs à la suite de Henri VIII..... Il présida ensuite à la sentence de mort d'Anne de Boylen....... Hélas, l'infortunée Jeanne Gray était sa petite fille! H. PIERS.

Hugues Capet à St. Omer.

Le délire de la nation pour la famille de Pépin était passé; de même que l'infortuné Childéric III, le dernier Carlovingien, allait avoir son tour; « les paroles des malheureux sont prophétiques. » Charles de Lorraine était à la vérité un prince vaillant et digne à certains égards du sang de Charlemagne; mais l'influence allemande était abhorrée, et la trahison qui lève habituellement sa tête au moment marqué de la chûte des dynasties, se chargea encore du dénouement de ce drame. — C'est à Laon, que la couronne fut assurée à Hugues Capet, le *Princeps Gallorum* ... Là où Napoléon reçut en 1814 le coup mortel à sa puissance. — Plus tard, Henri de Guise s'écria que le trône appartenait légitimement aux princes Lorrains, mais le poignard fit raison des prétentions du Balafré sans épargner les Valois. — La mort du Duc Charles dans les prisons d'Orléans semble certaine, mais quelle a été la destinée véritable de ses enfants? — On vit encore en cette circonstance l'aveuglement de ceux qui ne font consister l'autorité que dans la force. — On déposa de nouveau un prince inutile, *qui nihil fecit*, et fou selon le monde, avec l'approbation de l'Eglise, et comme l'a observé un savant écrivain, nulle révolution, d'abord plus insignifiante, ne devint plus féconde en grands résultats; car, « tel est souvent le malheur des peuples que leurs intérêts changent avec les opinions de ceux qui les gouvernent! » — Eudes remit le

sceptre à Charles-le-Simple, mais il n'en fut pas ainsi du premier des Capétiens...... Hélas, quelle a été la fin du dernier?

Selon certains historiens, ce fut en considération du rétablissement de l'abbaye de St. Valery que doit être attribuée l'élévation de Hugues Capet. Parmi les reliques transportées dans l'abbaye de St. Bertin, pendant les invasions des Normands, se trouvaient à côté du corps de St. Vandrille, celles de St. Valery et de St. Riquier, semblant venir rendre hommage aux vertus d'Omer et de Bertin, et se confier à leur protection.

Ces reliques furent sans doute restituées, car un siècle après celles de St. Riquier furent déposées de nouveau dans le monastère de St. Bertin par le Comte de Flandre, et il en fut probablement de même de celles de St. Valery. — Arnould II fut ensuite sommé de les remettre, et les ombres de ces saints apparurent tout-à-coup à Hugues Capet, avant son avénement, lui enjoignant de rapporter leurs restes à leurs premières demeures. – La couronne de France était attachée à l'exécution de cet ordre surnaturel; – obéissant à cette vision, Hugues Capet vint-il lui-même reprendre dans l'abbaye de St. Bertin, malgré les moines, la châsse de St. Valery et de St. Riquier, et la porta-t-il sur ses épaules, marchant nu-pièds l'espace d'une lieue? Il paraît que Hugues Capet, mécontent d'Arnould II, pour l'appui qu'il avait prêté à Charles de Lorraine, et pour sa conduite dans l'affaire des reliques, s'empara de tout l'Artois sur le Comte de Flandre, et il est donc très probable que ce prince pénétra alors dans la ville de St. Omer. — La révélation dont il est question n'est-elle qu'une pieuse fable?..... Elle fut accomplie en ce sens du moins que Hugues Capet régna réellement sur les français. La loi de succession fut encore une fois méconnue; et si le pape Zacharie contribua à la chûte de Childéric III, l'on peut dire que le souffle de St. Riquier, dont la dévotion était fort à la mode en ce temps-là, fit disparaître le dernier Carlovingien.

H. PIERS.

Un Bibliophile montois.

Il y eut jadis à Middlebourg dans l'île de Zélande, une magnifique et riche abbaye, de l'ordre de Prémontré, fondée sous l'invocation de Notre-Dame, par Godebald, évêque d'Utrecht en 1121 et dotée et augmentée en 1256, par Guillaume, Roi des Romains et Comte de Zélande, qui s'y fit enterrer avec la Reine Isabelle, son épouse. Cette abbaye, connue aussi sous le nom de St. Nicolas, posséda, avant sa destruction, une des plus belles et des plus riches bibliothèques de tous les Pays-Bas. Elle la dut à un Montois, à *Matthias de Heesuwyck*, prélat du même lieu, à qui le médecin

Lévin Lemne, de Ziriczée, dédia son livre des *Occultes merveilles et Secrets de nature*, la première partie en 1555 et la seconde en 1558. Dans ses deux épitres dédicatoires le savant docteur fait allusion à l'établissement de la belle bibliothèque de l'abbaye de Middlebourg, à laquelle l'abbé Matthias travaillait avec ardeur : « Mais bien te dois-je à plus juste raison admirer et révérer, ma- « gnifique Seigneur, de ce que tu n'épargues, ne frais, ne peine, « à dresser et enrichir une *librairie*, qui n'aura sa pareille en la « Gaule Belgique, » disait Lemne en déc. 1555. Après avoir parlé du tombeau magnifique que le même abbé fit élever à Guillaume, empereur, 2e du nom ; des chapelles, des stalles, des tableaux et statues dont il orna son église, il ajoute : « Mais vostre entreprinse « très saincte touchant la belle bibliotèque que vous érigez, si « remplie de toutes sortes de bons livres ès fins extrêmes de l'O- « céan, vous sera cause de trop plus grand honneur, dignité et « réputation, tant à présent qu'à l'advenir vous sera éternelle. »

Le même, dans sa seconde épître, en tête du 2e livre, écrite en 1558, loue beaucoup la générosité de l'abbé Matthias qui encourage les lettres et les écrivains et termine en disant : « Vous avez « moult amplement garny de tous livres d'eslite celle librairie, que « vous avez fait dresser en un fort beau lieu, et que l accez et « entrée en est libre à tout homme qui a vouloir d'apprendre. »

Depuis le seizième siècle, les habitans de la ville de Mons n'ont pas dégénéré pour leur intelligent amour des livres. C'est la première des cités de la Belgique qui vit se former dans son sein une *Société de Bibliophiles* laquelle en est déjà aujourd'hui à sa quatorzième publication et qui n'a besoin que de plus fréquentes réunions pour raviver encore le goût des beaux et bons livres dans le pays.

A. D.

Le Poète Bruneaux.

Jean-Edouard Bruneaux, né au Hâvre, le 27 décembre 1773, et non en 1774 comme on l'a dit dans la notice qui précède la première de ses pièces imprimées, fit de bonnes études dans le collége de cette ville et les termina de bonne heure. Comme tous les jeunes gens précoces qui ont eu des succès de classe, il se crut appelé à la carrière littéraire, et il avait déjà sacrifié aux muses, lorsque ses parens, plus positifs et plus prudens, le forcèrent d'entrer dans le commerce. Il ne renonça pas pour cela à ses occupations littéraires, ce qui fit qu'il ne réussit positivement ni dans l'une ni dans l'autre des deux carrières qu'il suivait à la fois. Au commencement du siècle, il vint demeurer à Valenciennes, et entra au collège de cette ville en qualité de professeur ; il s'y lia avec *Fer-*

dinand Baudoux (mort en cette ville le 8 février 1815, âgé de 60 ans, 10 mois) et refit presqu'en entier une pièce en trois actes et en vers de son ami, intitulée *le Crime de l'amour*, qui avait été jouée le 3 septembre 1788 sur le théâtre de Valenciennes, et que l'auteur avait tirée du *Marquis de Cressy*, roman de Madame Riccoboni.

Bruneaux étant à Valenciennes composa encore en société avec un ami qui garda l'anonyme, *le Triomphe des talens*, comédie en un acte et en prose, faite à l'occasion de l'inauguration du buste de Mademoiselle Duchesnois (née à Valenciennes), qui a eu lieu à la salle de spectacle de cette ville le 15 mai 1808. Cette pièce ne fut pas imprimée : critiqués dans la feuille de l'endroit, les auteurs et les acteurs répliquèrent un peu vivement. Bruneaux publia à cette occasion une fable intitulée *la Feuille et les Oiseaux*, qu'il distribua avec profusion. Il composa encore une *Épitre à l'Empereur Napoléon* et quelques vers sur le *P. Crétu*, bibliothécaire de Valenciennes.

C'est à peu près tout ce qu'il fit imprimer de son vivant : Bruneaux composait et versifiait toujours, mais il gardait ses œuvres en portefeuille. A la Restauration, n'ayant été heureux ni dans le commerce ni dans les affaires politiques, il se retira à la campagne, près Condé, et vécut modestement dans une espèce de chaumière au village de Thivencelles, en cultivant les près et les lettres. Il mourut à Condé, en 1819, à l'âge de 46 ans, dans un état qui était loin d'être fortuné. Ce ne fut qu'après sa mort que la moindre partie de ses œuvres eut les honneurs de la publicité. On a de lui : I. *Arioviste*, roi des Celtes, tragédie en cinq actes, en vers, Paris 1825, in-8°, précédée d'un avertissement dans lequel on lit une courte notice sur l'auteur. II. *Pyrame et Thisbé*, tragédie en trois actes. Paris, 1825, in-8°. III. *Ulysse*, tragédie en trois actes en vers, Paris, 1825, in-8°.

Ces trois ouvrages, les seuls que sa famille fit imprimer, ne furent pas représentés; elle possède encore quatre *tragédies*, trois *comédies*, des *fables* et une foule de poésies fugitives, dans lesquelles on trouve de la grâce, de la vigueur et de l'originalité. A l'époque où vivait Bruneaux, ses pièces n'eussent pu soutenir la représentation à cause de quelques hardiesses de style et certains écarts d'imagination qu'une main exercée aurait dû châtier alors, mais comme on a été depuis ce tems beaucoup plus loin que lui dans ce genre, Bruneaux serait peut-être regardé aujourd'hui, s'il vivait encore, comme un auteur sage et mesuré. A. D.

Vin d'honneur à Tournai.

Les vins de la ville de Tournai étaient ordinairement présentés au chef des commissaires nommés par le prince pour le renouvellement de la loi, la première fois qu'il était honoré de cette commission ; on faisait pareil don aux Chevaliers de la Toison d'or et aux gouverneurs de province qui passaient par Tournai ; le Magistrat devint plus libéral sur ce point au 17e siècle. Philippe de Hurges, échevin, rapporte qu'en 1609, il fut décidé qu'on offrirait une pièce de vin clairet au Comte de Fontenoy en considération de sa qualité, de son crédit, de sa grandeur et parce qu'il était destiné à devenir un des premiers du pays. On donna à la Comtesse, sa femme, *un grand tapis de table à branchages verts, en champ noir, composé et tissu de sayette et de soie, une pièce de 45 aunes à branchages blancs à fond incarnadin et une autre pièce de 45 aunes à fleurettes orangées à fond bleu, toutes trois de soie et sayette meslées, ouvrages de Tournay.* — On lui avait donné auparavant *dix cannes de vin.*

Une pièce de vin clairet fut également offerte en cette même occasion au Seigneur de Visé, gouverneur et grand bailly d'Ypres, nouveau commissaire, et une autre au greffier des commissaires.

FRÉD. H.

Testament d'un Chien

Inséré dans le livre des décès de la paroisse St. Jacques, de Valenciennes, sous la date de 1634, par le sacristain Grison.

Noz chien qu'un garçon ferra d'une flesche en l'aisne
Trespassa le jour qu'il mourut d'une courte haleine,
Estant malade appresta tout son cas
Pour faire un beau trespas.

Il envoya messagers en la chieènerie
Disant, venez sans tarder, noz chien vous en prie
Car il se meure, et veut bien vistement
Faire son testament.

Aians ces mots entendu se sont mis en place
Tous les chiens groz et menuz venans de sa race,
Quiennant y vint et aussy fit *Quiennet*,
Quienneçon et *Quiençonnet.*

Après il y vint *Quiennu*, et *Quiennin* son frère,
Il estoient là à six tous enfans d'un père,
Le père estoit ce bon vieillard noz chien
Quien d'honueur et de bien.

Quand le père vit ses enfans il leva la teste
Avec ses deux yeux plorans faisant triste feste
Disant, je meure, enfans que ferez vous ?
J'ay grand pitié de vous.

A ceste voix, il y eut piteuse brairie
L'un y crioit *wah van wan !* et l'autre *wan wanie !*
Paix ! dit le père et tout paisiblement.
Escoutez mon testament :

» Tant qu'à vous mes beaux enfans je vous laisse en vie
» Chacun quattre piedz trotans pour gaigner vos vies,
» Vostre tayon non plus ne m'en laissa
» Le jour qu'il trespassa.

» Dieu vous doint chacun matin pour oindre vos *lipes*
» Soupe ou lard plein un cretin, ou vingt plats de *tripes ;*
» Chacun de vous en prenne autant qu'il peut,
» Car il n'en a pas qui veut.

» Tant qu'à tous les biens que jay sans y rien attendre
» Je les donne aux chartreurs quy les pouront prendre ;
» Ma chaire sera mis aux oiseaux des champs
» Et ma peau en des gands.

» Et toutefois j'ai vescu en ma chiesnerie,
» Bien empoint gras et dodu, hantant la frerie,
» Branlant ma queue et grognant du museau,
» J'emportoy frere au moncheau.

» Volontiers je m'y trainoy à la friperie,
» Et de là je m'en alloy à la boucherie,
» Toujours bon œil, bonnes pattes et bons dents
» Et faire teste aux gens.

» Danger ny avoit sinon que d'avoir la dossade
» I'ay recheu maints horrions pour courir plus rade,
» Dont mes beaux enfans que chair aux gens prenès
» Gardez vous du fouet.

» Tant qu'aux doux os ils vous sont d'un droit patrimoisne,
» Et toutes les bestes qui mouront tournées en charogne,
» Rongés les os et pardedens leurs corps,
» Des veaux, vaches et chevaux morts. »

Noz tien estoit en son temps une si bône beste
On fit de sa peau des gands et une bougette
Apousés les au casaquin *Grison*,
Qui fit ceste chanson.

VALE.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

155 — *Gedenkstukken tot opheldering der Nederlandsche geschiedenis, opgezameld uit de archiven te Rijssel, en op gezag van het gouvernement uitgegeven door M. L. Ph. C. Van den Bergh.* In-8. xxxiv, — 580 p., te Leiden, bij s. en J. Luchtmans 1842.

Depuis que grâce à la sollicitude éclairée du gouvernement ou à la munificence du conseil-général du département du Nord, les riches archives de Flandre à Lille ont reçu une nouvelle organisation, les savants, les érudits de toutes les contrées de l'Europe se sont empressés d'y puiser des documents historiques, soit pour leur propre compte, soit en vertu d'une mission officielle. L'Angleterre a entretenu pendant plusieurs années auprès de ce dépôt fameux un commissaire spécial chargé de recueillir des titres pour la grande collection des records. L'Allemagne y a rencontré pour l'époque de Charles-Quint et de Philippe II des notions qu'elle eut cherchées vainement à Vienne, à Munich, à Berlin et à Francfort. Le Portugal s'est étonné d'y trouver au sujet des lamentables enfants d'Inès de Castro, des révélations que ses historiens ne soupçonnaient pas ou dont ils n'avaient entrevu que de fausses lueurs. MM. Altmeyer, Kalkaar et Schiern ont trouvé moyen de rectifier de nombreuses erreurs concernant le trop célèbre Christiern II; et c'est aux archives de Lille que l'histoire de Suède et de Norwège devra cette obligation. Les annales du royaume de Sardaigne n'ont guères d'époque plus mémorable que celle des ducs Philibert-le-Beau et Charles III, époque d'une glorieuse alliance avec la maison d'Autriche et de grands démêlés avec la France et le St. Siége. Or, ce n'est ni à Turin ni à Chambéry qu'il faut chercher les vestiges de ces démêlés, de ces alliances, de cette intervention d'un petit état dans la politique européenne. C'est à Lille qu'ils reposent, c'est à Lille que l'académie de Turin commence à les évoquer. Que dirons-nous des secours que prête cette mine féconde à l'histoire de la Belgique? Les travaux de MM. Gachard, de Reiffenberg, de St. Génois, Delepierre, Altmeyer, Gachet, Van de Putte, Serrure, Voisin, Willems, Schayes, de Ram, etc. sont là pour répondre. On peut dire que les fastes du peuple belge sont tout entiers dans les archives de la chambre de Lille depuis l'origine du comté de Flandre jusqu'à la conquête d'une partie de cette contrée par Louis XIV. Le gouvernement de S. M. le Roi des Belges, qui favorise avec un zèle si digne d'éloges l'étude de l'histoire nationale, environne de l'intérêt le plus soutenu ce dépôt de Lille où il fait exécuter des travaux presque continuels.

Enfin, l'ouvrage dont nous avons transcrit le titre ci-dessus, est une preuve que S. M. le Roi des Pays-Bas ne méconnait pas non plus le parti qu'on peut tirer des archives de Flandre pour l'histoire de Hollande en général et pour celle de la maison de Nassau en particulier. M. L. Ph. C. Van den Berg, philologue distingué, savant modeste déjà connu par des publications pleines d'intérêt, a été chargé par feu le Roi Guillaume de venir explorer à Lille les titres relatifs à cette auguste famille de Nassau et d'Orange, dont S. M. et le roi son fils perpétuent si dignement la gloire et le noble caractère.

Les titres reproduits dans ce volume sont au nombre de cent trente-quatre. Le plus ancien remonte au VIIIe siècle, le plus moderne porte la date du 17 février 1598. On ne peut se faire une idée de la multitude de faits et de noms rassemblés, groupés dans cet espace par le judicieux et patient éditeur. Chaque document est éclairci par des notes brèves, lucides, substantielles qui prouvent une immense lecture et une grande sagacité d'interprétation. On voit que M. Van den Berg a étudié avec un égal amour et un égal succès toutes ces phases historiques pour lesquelles il donne un diplome, une charte, une lettre missive. Ses annotations ne laissent rien échapper, soit qu'il s'agisse d'élucider un acte bien obscur du moine Richer à l'époque Carlovingienne, soit qu'il faille soulever le voile qui couvrait encore certaines relations de notre Roi Henri IV avec les princes d'Allemagne et surtout avec Maurice de Nassau, vers la fin du XVIe siècle.

Un mérite qu'il faut louer, parce qu'il est assez rare, c'est l'extrême pureté des textes reproduits.

Nous pourrions citer quelques lettres fort curieuses, quelques extraits fort piquants, mais nous aimons mieux renvoyer le lecteur à l'ouvrage lui-même où toutes ces pièces détachées se terminent et s'enchaînent; et nous déposons la plume en déclarant qu'une telle publication malgré sa briéveté, honore tout à la fois le prince sous les auspices duquel elle a été conçue, et le savant qui l'a exécuté avec tant de goût et de discernement.

L. G.

154 — LA BELGIQUE MONUMENTALE, ARTISTIQUE ET PITTORESQUE. Edition illustrée Par MM. A Baron, l'auteur du voyage d'Alfred Nicolas. H. G. Moke, A. Van Hasselt, Victor Joly, le baron Jules de Saint Genois. Vignettes d'après MM. Wappers, de Keyder, Madou, H. Hendrickx, Lauters, Vanderhecht, Kreins, Carolus, Hamman, J. Jacobs, Slingeneyer, Kremer, gravées par Henry et William Brown, Andrew, Best et Leloir, etc. Bruxelles, A Jamar et Ch. Hen. Gr. in-8° 1843, fig. 50 centimes la livraison.

La Belgique est le pays le plus favorisé sous le rapport des monuments des âges anciens, aussi ce pays devient-il en ce moment le rendez-vous des touristes de l'Europe ; c'est donc une idée à la fois heureuse et opportune que celle qui a présidé à la mise au jour de la *Belgique monumentale, Artistique et Pittoresque*. Il s'agissait seulement de

la mettre à exécution avec soin et talent : des hommes capables s'en sont chargés. Cet ouvrage vaut mieux que les *illustrations* ordinaires de notre époque ; il a le mérite de n'être point une contrefaçon et de porter avec lui son cachet d'originalité et de nationalité. Outre les gravures sur bois qu'on a insérées dans le texte, il en apparait d'autres plus grandes et détachées, représentant les monumens principaux de la Belgique. Quelques figures coloriées de modes et costumes de plusieurs provinces viennent aussi enrichir cette publication. Comme perfectionnement du dessin, on a voulu, à côté des monumens anciens, représenter des personnages en costume du temps de chaque édifice : ceci était du luxe. Parfois on a réussi à harmoniser le style de l'habit et de l'architecture, mais parfois aussi on est resté au-dessous de l'entreprise. Il ne faut pas croire parce qu'un homme porte une barbe et une fraise qu'il est de l'âge de tous les monumens gothiques : il y a souvent un anachronisme plus choquant pour la science entre ces costumes qui paraissent anciens, et tel bâtiment du moyen-âge, qu'entre nos costumes modernes et un édifice de la renaissance. Quand les artistes veulent prendre dans leur imagination de *la couleur locale,* pour des siècles peu connus, ils courent grand risque de sortir du vrai et de ne faire que des détails de convention. A part ce point, l'ouvrage que nous annonçons a un mérite réel. Il sort des bornes ordinaires des guides de la Belgique et du voyageur. On y voit autre chose que l'hôtel-de-ville de Louvain, la cathédrale d'Anvers, Sainte-Gudule de Bruxelles, la cheminée de Bruges, le lion de Waterloo, et tant d'autres monumens fort admirables sans doute, mais si connus, si souvent représentés, que chacun pourrait au besoin en dresser le plan et la silhouette. La Belgique monumentale, qui aura 80 livraisons, dont plus de soixante ont déjà paru, étale les richesses artistiques du pays connues, et celles plus nombreuses qui méritent de l'être. Le palais de justice de Liége et l'église Saint-Jacques de la même ville, les bords si riants de la Meuse, Dinant et sa citadelle, les ruines de l'abbaye de Villers, le tabernacle de Léau, celui de Saint-Pierre de Louvain et son jubé, le château de Rouchout du comte de Beaufort, le jubé de Dixmude, l'hôtel-de-ville d'Audenarde et ses précieux détails, la chapelle du Saint-Sang de Bruges, sont autant de curiosités bien représentées et capables de faire déjà la fortune d'un pays aux yeux des voyageurs curieux et des amis des arts.

A. D.

135 — HISTOIRE ET DESCRIPTION des Archives générales du département du Nord à Lille. — Partie historique. — Par M. Le Glay, archiviste, correspondant de l'Institut, des académies royales de Bruxelles, de Turin, etc. — Paris, Didot frères, imprimeurs de l'Institut, 1843, in-4° 72 pp.

Cette notice est extraite des *Documents inédits pour l'histoire de France, publiés par ordre du roi*. On y retrouve l'ordre, la lucidicité, l'érudition et la conscience qu'on est sûr de rencontrer dans tout ce qui porte le nom du docteur Le Glay. Cette partie historique de la notice sur nos archives départementales commence par l'origine et la division de ce vaste et riche dépôt, le plus important peut-être de tout le royaume,

après celui de l'hôtel de Soubise à Paris. L'auteur y décrit la formation de la *Chambre des Comptes* à Lille, par Philippe-le-Hardi, le 15 février 1385 (1386 N. S.) et la manière d'y procéder. Il passe ensuite à la chronologie des gardes ou trésoriers des chartes sous les ducs de Bourgogne, la maison d'Autriche, les rois d'Espagne et les rois de France, depuis la conquête de la Flandre par Louis XIV jusqu'à la Révolution française. Déjà, en 1835, M. Le Glay avait le premier donné une nomenclature de ces archivistes : Depuis, M. Gachard, archiviste général du royaume de la Belgique, y avait ajouté quelques noms nouveaux, surtout en ce qui concerne les dépôts de la Flandre flamingante. On lit, à la suite des notes biographiques de M. Le Glay sur ses prédécesseurs, des détails curieux sur les vicissitudes du vaste dépôt dont il à la garde, pendant les tems orageux de la Révolution. Passant ensuite à la composition des archives générales du Nord, il en dresse une désignation sommaire et signale les divisions et subdivisions : 1° des archives de l'ancienne chambre des comptes à Lille ; 2° des archives particulières des comtes de Flandre, où l'on trouve des pièces qui remontent à l'an 1008, les cartulaires de Flandres, lettres missives et comptes financiers ; 3° des archives du bureau des finances établi à Lille en 1691 ; et 4° des archives des anciens établissemens religieux, qui contiennent toute l'histoire ecclésiastique de nos anciennes provinces. Cet aperçu rapide et net est de nature à éclairer les amis des sciences historiques sur l'étendue et l'importance du dépôt si bien confié à M. le docteur Le Glay (1). A. D.

156 — PETITES HISTOIRES du canton d'Audruicq, par H. Piers, de Saint-Omer. — CALAIS ET SAINT-OMER, par le même. — Aire, imprimerie de Poulain, 1843, in-8° de 80 et 16 pp.

Le laborieux M. H. Piers, ancien bibliothécaire de Saint-Omer, qui a déjà fait tant de recherches sur les bourgs et villages des environs de Saint-Omer, vient encore de publier le fruit de ses élucubrations sur l'ancien petit pays de Bredenarde et la ville d'*Audruicq*, sa capitale. Les communes de Guemps, Nordquerque, Nouvelle-Eglise, Offerqueque, Oye, Polincove, Ruminghem, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Folquin, Saint-Omer-Capelle, Vieille-Eglise et Zudquerque y ont chacune leur courte notice relatant les principaux faits de leur histoire. A la fin de l'article sur Audruicq on lit des recherches curieuses sur les lieux et les hommes qui portèrent le nom de *Piers* qui appartient aussi à l'auteur. — Dans sa brochure sur Calais et Saint-Omer, M. Piers met en avant tous les rapprochemens historiques et les analogies qui existent entre ces

---

(1) *Une notice sur les archives du département du Nord* avait déjà été publiée par M. Le Glay, à 50 exemplaires, à *Lille, Danel,* 1839, in-8°, 73 pages ; la nouvelle édition que nous annonçons est beaucoup plus complète et mise dans un meilleur ordre : seulement elle ne comprend pas encore *les Archives modernes ou administratives* dont il est question dans l'édition de 1839, pages 63-73.

deux villes voisines, déjà liées ensemble par une belle route et un canal navigable, et qu'un projet de rail-way veut réunir encore. L'auteur tire de tous ces rapprochemens la conséquence que les Calaisiens et les Audomarois doivent s'entr'aider et s'estimer, et il conclut dans le sens de son épigraphe que : « *Le ciel fit pour s'aimer des cœurs qui se ressemblent.* » A. D.

157. — MONOGRAPHIE CHIRURGICALE. — Description d'un nouvel appareil par le moyen de goutières métalliques, pour maintenir d'une manière inamovible, toutes les solutions de continuité des os longs, en général; d'un rétracteur des chairs pour remplacer les compresses (dites fendues) dans les amputations des membres, et d'une pince à bec conique pour saisir les vaisseaux dont on doit faire la ligature, par M. *Cambray*, docteur-médecin de la faculté de Paris, ex-chirurgien militaire, — chirurgien titulaire de l'hôpital civil de Cambrai. *Cambrai*, *Simon*, imprimeur-lith. et libraire (typographie de *P. Lévêque*), 1845, grand in 8°, 29 pages et 3 pl. lithogr.

Si, comme c'est incontestable, les sciences et les lettres sont en progrès, dans notre beau département, la médecine et ses branches principales, quoique cultivées et exercées sans doute, avec autant de talent et de dignité que partout ailleurs, produisent si peu d'écrits, qu'il est permis de se demander si elles suivent la marche progressive imprimée aux autres connaissances humaines. Quand un département, comme le nôtre, le premier après celui de la Seine, ne possède aucun journal consacré aux sciences iatriques, tandis que d'autres beaucoup moins importants sous tous les rapports, en ont plusieurs ; quand des villes, telles que Lille, Douai, Dunkerque, Valenciennes, Cambrai, sont parfois des années sans produire la moindre page médicale, certes, on ne peut dire qu'il contribue pour sa quote part à l'élan imprimé aux sciences médicales dans le siècle actuel. Et pourtant notre bon pays de Flandre possède, aussi bien qu'autrefois, de savants médecins, de célèbres praticiens, de hardis et heureux opérateurs, d'expérimentés chimistes ! Mais, soit faute de temps, soit insouciance, soit modestie, bien peu, trop peu, font part au public des résultats de leurs études, de leurs veilles, de leurs observations. La lumière reste cachée sous le boisseau.

Par le temps qui court c'est donc un quasi-phénomène de voir paraître dans nos contrées un livre tel que celui dont nous donnons le titre au commencement de cet article ; aussi, honneur à M. le docteur Cambray, qui, malgré les nombreuses occupations que lui donne sa clientelle, a su, lui, trouver assez de loisirs pour faire connaître au public médical ses ingénieuses innovations, fruits précieux de sa longue et laborieuse pratique.

Ne pouvant ici nous livrer à l'examen-scientifique-chirurgical des idées et moyens plus ou moins heureux, émis par notre docte confrère dans la brochure qui nous occupe, nous nous bornerons à dire qu'elles

ont le rare mérite de n'être point empreintes de ce cachet d'excentricité que présentent la plupart des nouveaux procédés thérapeutiques que chaque jour nous voyons surgir. Ce ne sont, il est vrai, que des modifications, des amplifications, mais si heureusement entendues, si artistement exécutées qu'elles devront, ce nous semble, obtenir l'assentiment de tous les hommes de l'art qui tiennent à guérir, d'après le précepte ancien *citò, tutò et jucundè* L. D. N. B.

158. — RAPPORT présenté au comité central de vaccine du département du Nord, sur l'état de la propagation de la vaccine dans le département du Nord pendant 1838, par M. le docteur *Lefebure*, médecin des épidémies de l'arrondissement de Lille, membre du conseil central de salubrité, secretaire-général du comité central de vaccine. Lille, imprimerie de *L. Danel* 184.. in-8° 77 pages.

Avantageusement connu dans le monde médical par une correcte traduction de *Tommasini*, et par un bon traité sur la vaccine (1), le docteur Lefebure, secrétaire-général du comité de vaccine du département du Nord, n'a cessé depuis le 4 juillet 1828 (époque de la réorganisation dudit comité), de présenter plusieurs rapports importants sur l'état de la vaccination dans nos sept arrondissements. Celui de 1840, n'est pas inférieur à ses aînés : il renferme d'abord la statistique raisonnée des vaccinations dont le nombre s'est élevé en 1838 à 23,324 ; puis viennent *quelques réflexions sur la vaccine et la variole*, par le docteur Demeuninck, de Bourbourg, suivies d'*observations pratiques sur la vaccine*, par M. Delmar, officier de santé, à Lille, lequel a obtenu cette année une médaille d'honneur de persévérance.

L'auteur de ce rapport ne croyant pas à l'utilité des revaccinations, qu'il considère comme devant troubler la sécurité des familles, consacre douze pages à analyser le mémoire précédemment indiqué, du docteur Dourlen. Il en réfute toutes les propositions et termine par conclure que le virus vaccin, d'ancienne origine, encore en circulation dans notre département n'a perdu aucune de ses propriétés et qu'il préserve infailliblement et indéfiniment de la petite vérole. L. D. N. B.

159. — COMITÉ CENTRAL de vaccine du département du Nord.

---

(1) Précis théorico-pratique sur la vaccine, précédé d'une notice historique sur cette précieuse découverte et suivie des dispositions administratives adoptées dans le département du Nord, pour en assurer la propagation ; avec figures coloriées. Lille, imp. *Danel*, 1829, in-8. 74 pages.

— **Travaux des années 1840 et 1841.** Lille, *L. Danel*, imprimeur, 1842, in-8° 79 pages.

Quoique ne portant pas le titre de *rapport*, cet écrit n'en est pas moins un, lequel est encore dû à M. Lefebure. Outre l'arrêté de M. le préfet, pour la réorganisation du service de la vaccine, il renferme 1° un exposé des travaux entrepris dans le département du Nord, pour l'extinction de la petite vérole et la propagation de la vaccine, par M. le docteur Lefebure, qui a traité ce sujet de manière à prouver qu'il est digne de remplir les fonctions de secrétaire-général dont le nouveau comité l'a de rechef investi. 2° Un rapport sur l'état de la propagation de la vaccine dans le département pendant l'année 1841. 3° Tableaux de récompenses décernées pour 1840 et 1841. 4° Enfin, six tableaux statistiques sur le service de la vaccine en 1840 et 1841.

L. D. N. B.

140. QUELQUES ÉTUDES SUR LA VACCINE; par le Docteur *Dourlen*, Lille, *L. Danel* 1839, in-8. 65 pages.

Une question toute palpitante d'intérêt, celle des revaccinations, se trouve agitée dans les quelques pages du docteur Dourlen, médecin de l'Hospice de Stappaert à Lille. C'est en recherchant, comme il le dit lui-même, des faits probants contre les revaccinations, qu'il croyait au moins inutiles, qu'il a été, peu à peu, conduit à reconnaître leur indispensable nécessité.

La nature des *Archives* ne nous permettant pas de faire l'exposition des motifs, des faits, des arguments que le médecin présente en faveur de son opinion, nous dirons seulement que s'ils ne sont pas concluants, ils suffisent néanmoins pour laisser des doutes sur l'action indéfinie de la vaccine, et inspirer à tout homme de l'art l'obligation d'étudier une question qui intéresse l'humanité entière, et que l'académie de médecine de Paris a laissé en litige. Inséré dans le journal des connaissances médico-chirurgicales; Août 1839; t. p. 26-64. Ce mémoire a aussi paru dans les mémoires de la société royale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille, année 1839, 1re partie, p. 462-486, in-8°. Lille, *Danel*, 1839. L. D. N. B.

141. — A M. LE DOCTEUR LEFEBURE, secrétaire-général du comité central de vaccine du département du Nord — *suum quique*.... Lille, imprimerie de *L. Danel*, in-8° 52 pages.

Signée Dourlen, et datée de Lille 15 juin 1840, cette lettre est une réplique aux objections élevées par M. Lefeburo, contre les faits et les idées émises dans les *Etudes sur la vaccine*. Ecrit avec autant de convenence que de lucidité, ce petit opuscule est un plaidoyer qui doit, nécessairement, être d'un grand poids dans la question des vaccinations.

L. D. N. B.

142. — DES VICES DE LA LÉGISLATION PÉNALE BELGE, et des améliorations qu'elle réclame ; par le chev^{r}. *De Le Bidart de Thumaide,* doct. en droit, 1er substitut du procureur du Roi à Liège, membre de plusieurs sociétés savantes ; mémoire couronné par la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, dans sa séance publique du 28 mars 1842. *Mons, Hoyois,* 1843, in-8° de VIII et 288 pp.

Il est de ces grands principes de droit, qui, une fois posés par des esprits supérieurs, restent éternellement la règle des juristes ; telles sont les bases du *Code Justinien* encore aujourd'hui invoquées après quinze siècles d'épreuve et d'existence. Mais il n'en saurait être de même des lois pénales, d'une application juste et nécessaire, sans doute, à l'époque où elles sont portées, puis exorbitantes et surannées dans le siècle suivant. *Pour être efficaces, les peines doivent être en harmonie avec la civilisation,* a dit M. De Le Bidart en-tête de son livre, et c'est d'après cette donnée qu'il a élaboré le travail consciencieux que la Société du Hainaut a couronné, et qui lui a valu depuis le titre de membre correspondant de la même compagnie et de la Société des sciences et des lettres de Valenciennes. Les limites de notre plan ne nous permettent pas de suivre le magistrat éclairé, auteur de cet ouvrage, dans toutes les divisions de son travail, qui comprennent à la fois les *Modifications au code pénal, celles au code d'instruction criminelle,* les *Lois et arrêtés à abroger par suite de leur intercalation dans ces deux codes,* les *Lois spéciales pour former appendice aux codes criminels révisés,* et *les lois spéciales de leur nature, les critiques, la refonte et les combinaisons.* Chacune de ces grandes divisions est partagée en chapitres et paragraphes où règnent l'ordre, la clarté et la méthode. Nous renvoyons les lecteurs à l'ouvrage même, qui sera consulté avec fruit par tous les hommes sérieux qui se livrent à l'étude des réformes à introduire dans la législation pénale belge. A. D.

143. — ARCHIVES TOURNAISIENNES, historiques et littéraires. Recueil concernant Tournai et le Tournaisis, publié par *Fréd. Hennebert,* archiviste de la ville de Tournai, etc., etc. *Tournai,* impr. de *Renard-Dosson,* 1842-1843, in-8°. (Les 3 premiers fascicules) 216 pages, fig.

Ce recueil, dont nous n'avons vu que les trois premiers cahiers, est encore un de ceux dont l'idée et le plan de publication ont pu être puisés dans *Les Archives du nord de la France et du midi de la Belgique,* et nous nous en applaudissons. Notre entreprise, bien loin de celles du même genre fondées dans la capitale pour étouffer toutes les concurrences, n'a eu pour but que de propager les études historiques dans nos provinces, de convier la jeunesse à s'essayer dans les recherches archéologiques, d'encourager tous les essais consciencieux, et de rendre populaires les annales de la patrie, souvenirs si souvent dramati-

ques et glorieux. Nous éprouvons quelque fierté chaque fois que notre voix est entendue et que notre dévoûment aux mêmes études est imité. C'est avec plaisir que nous annonçons l'apparition des *Archives Tournaisiennes*, auxquelles nous prêterons volontiers quelque chose de plus que notre plan ; nous craignons seulement que le laborieux rédacteur de ce recueil n'ait choisi un sujet d'exploration trop restreint et un centre littéraire trop pauvre, pour assurer la longue existence matérielle d'une publication qui ne laisse pas que d'avoir de l'importance. La partie que nous avons sous les yeux contient les fragmens des *Mémoires d'Eschevin de Tournai*, par *Philippe de Hurges*, de 1609 à 1611, qui contiennent des notes et renseignemens precieux pour la ville dont l'auteur était l'un des magistrats. Cet ouvrage est une espèce de Mémorial, écrit jour par jour, où l'échevin consignait ce qu'on appelle les *choses communes* de la cité. Il est flanqué d'une note sur *Nicolas de Smid*, introducteur d'une fabrique d'étoffes de laine dans la ville de Géra, et d'un article intéressant sur les *Mouton de Tournai*, par M. *B. C. Dumortier*. Les *Archives Tournaisiennes* ont aussi reproduit les opinions de MM. *Chotin*, *Defuisseaux* et *Schayes* sur la capitale des Nerviens, la Biographie d'*Henry Goëthals*, dit *de Gand*, et quelques courtes notules tirées des *Archives du Nord*, qui se trouvent placées en trop bonne compagnie pour regretter cette résurrection. A. D.

144. — COUTUMES LOCALES DU BAILLIAGE D'AMIENS, rédigées en 1507, publiées d'après les MSS. originaux par M. *A. Bouthors*, greffier en chef de la Cour royale d'Amiens, président des Antiquaires de Picardie. — 2ᵉ et 3ᵉ séries. — Prévôtés de Beauvoisis et de Fouilloy. — *Amiens*, imp. de *Duval et Herment*, in-8°, pages 161-344.

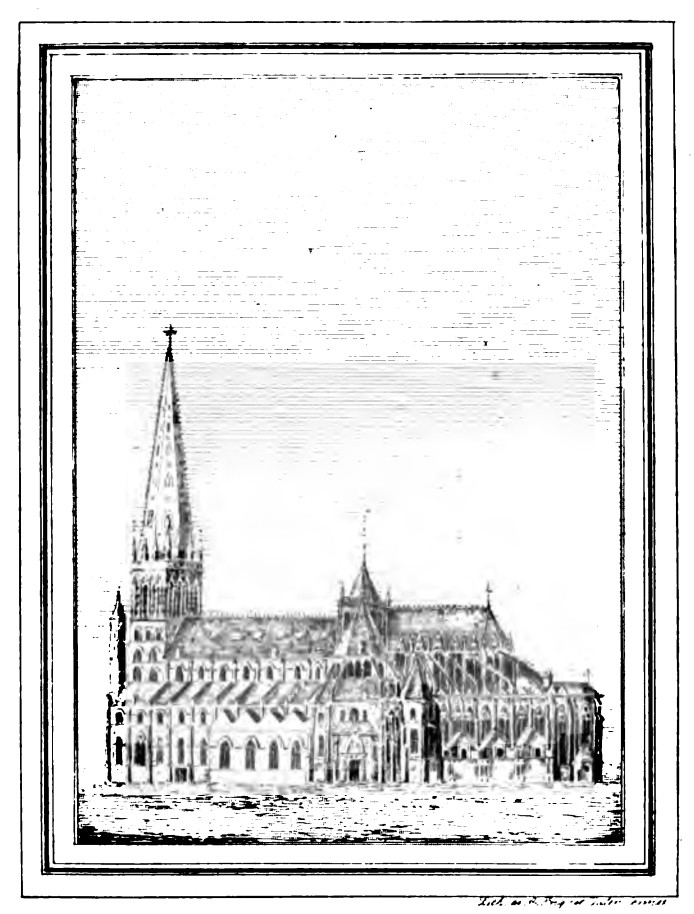
Cet important travail, auquel M. *Bouthors* donne un luxe d'érudition que l'on serait heureux de trouver dans tous ceux du même genre, est publié sous les auspices de la Société des *Antiquaires de Picardie*. Ce n'est pas seulement du droit aride et grave, ce sont en même tems des études pleines d'attrait sur les mœurs et les usages du moyen-âge. Les 2ᵉ et 3ᵉ séries que nous annonçons n'ont pas tardé à suivre la première, dont nous rendîmes compte dans notre *Bulletin*, sous le nᵒ 103 (p. 565 du tome III, nouvelle série, 4ᵉ liv.). La partie qui nous occupe débute par une notice sur la prévôté de Beauvoisis, par M. A. Bouthors ; suivent les coûtumes qui en ressortissaient, parmi lesquelles nous remarquons la seigneurie de *Croy* qui a laissé son nom à une famille si célèbre dans nos provinces. Viennent ensuite les notes et éclaircissemens dans lesquels on remarque l'esprit judicieux qui a présidé à l'ouvrage. Une de ces notes, signée *A. Breuil*, donne l'origine du *droit de mainetė* qui parait venir de la Germanie. Ce droit, favorisant les puînés dans les héritages, se retrouve consacré dans la *coûtume de Valenciennes* par les art. 32 et suiv. — La troisième série que nous annonçons s'ouvre par une notice sur la prévôté de Fouilloy ; mais la pièce capitale du volume est une dissertation remarquable sous le titre de : *Esquisse féodale du Comté d'Amiens aux XIIᵉ et XIII siècle* (sic), com-

prise entre les pages 229-279. et due à la plume savante de M. Bouthors : c'est plus qu'une esquisse, c'est un tableau exact et vivement coloré d'une époque encore trop peu connue par la génération actuelle. Nous ne devons pas omettre de signaler encore, parmi les pièces insérées dans les notes de la 3e série, le *Rôle des feudataires* de l'antique abbaye de *Corbie* vers l'an 1200. Ce rôle, qui n'a pas moins de 227 articles, est un document du plus haut intérêt. Le monde savant attendra avec impatience le complément de cette belle publication qui ne se recommande pas moins par la forme que par le fond. A. D.

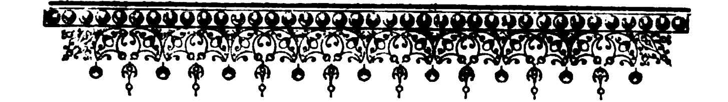
145. — ESSAI SUR L'ÈRE FÉODALE et sur l'état des Communes en France, par M. *Ch. Gomart*, de la Société royale des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin. *St.-Quentin*, imp. de *Doloy et Tauzein*, 1843, in-8° de 97 pp.

Cet opuscule, favorablement accueilli par la Société académique de St.-Quentin, a été inséré dans ses *Mémoires*, et tiré à part. M. *Ch. Gomart* y recherche la formation des Communes, cette grande conjuration des populations qui fonda la puissance du tiers-État dès les XIe et XIIe siècles. Il nous fait traverser rapidement l'ère romaine et celle des Franks, pour nous amener par gradation à l'état des communes sous les princes karlovingiens. Puis il nous montre l'ère féodale attaquée par les efforts des communes qui s'émancipent successivement et presque par la même inspiration libérale. La courageuse bourgeoisie de Cambrai donne l'exemple ; celle de Beauvais suit ses traces ; les villes et bourgs de Flandre et de Vermandois se constituent en communes. Naturellement l'octroi de la *Charte de St.-Quentin*, en 1102, occupe M. Ch. Gomart, qui en donne les principaux articles, confirmés en 1195 par Philippe-Auguste. L'érection de la ville de Laon en commune suit de près, la charte de Guyse, concédée en 1279, présente des caractères particuliers ; enfin toutes les révolutions urbaines, qui changèrent la face de nos contrees, sont énumérées sommairement, mais avec ordre, par le savant secrétaire-archiviste de la Société de St.-Quentin que cet heureux essai doit encourager à faire et à produire de nouvelles recherches. A. D.





L'Eglise de Notre-Dame, à Cambrai;
elle fut démolie en 1797.



QUELQUES RECHERCHES HISTORIQUES
SUR LES MONUMENTS RELIGIEUX QUI
EXISTAIENT A CAMBRAI AVANT
LA RÉVOLUTION DE
1789.

Premier Article.

ÉGLISE MÉTROPOLITAINE
OU
DE NOTRE-DAME.

L'ÉGLISE de Notre-Dame, dit Julien de Ligne (1), fut fondée en l'an 525, ainsi que de son temps l'on pouvait *colliger* (recueillir), dit-il, par la Table paschale conservée dans la sacristie de cette église. Tout à la fois cathédrale et abbatiale (2), l'église métropolitaine fut, dès son origine, dédiée à la mère du Sauveur.

Le 28 décembre 880 (5 des calendes de janvier 881) (3), les Normands ayant envahi le pays, brûlent cette basilique (4); elle

---

(1) Ms. de la Bib. comm. de Cambrai, n° 658, art. 1er, attribué à Julien de Ligne ou de Lingne, petit-vicaire de la Métropole, mort en 1615.

(2) Chron. de Balderic, liv. I, chap. XVII.

(3) Chron. id. liv. I, chap. LIX.

(4) Carpentier, Histoire de Cambrai, Ire partie, chap. VIII, décrit

est rebâtie les années suivantes par les soins de l'évêque Dodilon, qui en fait la dédicace le 1er août 890. Nous la voyons, le 6 avril 955, menacée d'une destruction nouvelle par les Hongrois, qui fondent sur Cambrai dont ils font vainement le siége durant trois jours. Ils reportent leur fureur sur la Métropole et tentent de l'incendier au moyen de traits enflammés qu'ils lancent sur les toitures. Ces barbares y seraient parvenus, sans la présence d'esprit et le dévouement d'un clerc nommé Séralde, qui, monté sur l'église, arrachait les traits à mesure qu'on les lançait, ou les éteignait avec de l'eau.

Engrand, évêque de Cambrai, vers 960, et après lui Rothard II, vers 980, la rétablissent ; mais ces restaurations ne peuvent sauver le temple d'une ruine prochaine (1) ; car on trouve que peu de temps après, en l'an 1025, l'évêque Gérard le fait entièrement reconstruire (2), et qu'il est rendu au culte le 18 octobre 1030 (3).

---

ainsi la fureur des Normands : « Nostre ville de Cambray fut encore » visitée par ces mauvais hotes, mais toutes les sousmissions des habi- » tants y furent moins considérées que leurs tresors, et ces incendiaires » ne s'en retirerent, et leur esprit ne pût estre satisfait qu'après qu'ils » eurent veu que leur rage estoit sans matiere. »

(1) On voit dans la chron. de Balderic, liv. II, chap. II, que l'évêque Gérard voulant agrandir le chœur et la crypte du monastère (*caput monasterii cum cripta ampliare*), l'édifice s'écroula dès les premiers travaux de démolition. Par le mot *cripta*, nous devons entendre non une *église souterraine*, comme on l'a dit quelquefois, mais un *caveau funéraire*. Si une église souterraine eut existé jadis sous la Métropole, quelques vestiges en eussent été infailliblement retrouvés, dans les fouilles faites à différentes époques, sous l'emplacement de l'édifice démoli.

(2) Dupont, Hist. de Cambrai, 2e partie, p. 3, nous fait connaître que l'on se servit, pour la réédification de la cathédrale, de pierres tirées des carrières de Noyelles et de Lesdain.

(3) La cérémonie fut splendide : on y apporta, disent les chroniqueurs contemporains, toutes les reliques et les corps saints que possédait le diocèse ; et la foule des curieux fut si grande, que la ville ne pouvant les loger tous, on dût dresser nombre de tentes aux alentours des faubourgs. — Nos Notes hist. sur les communes de l'arrond. de Cambrai, t. 1er, p. 92.

Un incendie l'endommage vers l'an 1068, et il est réparé par la sollicitude de l'évêque Gérard II, qui en fait la consécration le 31 décembre 1079. Enfin, le 6 septembre 1148, un incendie plus terrible que le précédent et qui dévore toute l'enceinte du *château* (1), dans laquelle était enclavée la cathédrale, détruit complètement ce monument depuis le faîte jusqu'aux fondations. Les cloches sont fondues, et la tour qu'avait fait élever l'évêque Rothard, en 980, subit le même sort que l'église; elle est démolie parce qu'elle menaçait ruine.

Les années suivantes on travaille à la réédification du temple, et deux tours qui devaient servir de clocher, s'écroulent à peine achevées, le 4 décembre 1161 (2). Trois grosses cloches sont entraînées et cassées dans la chûte.

Vers 1182, les deux tours sont remplacées par une admirable flèche, bâtie en pierres grises, à jour et sans charpente, par les soins de l'évêque Nicolas. La croix qui la surmontait ne fut placée qu'en 1463, comme le témoigne l'inscription suivante, gravée sur la chemise de bronze qui revêtait le faîte de cette flèche:

CESTE ✝ FILT JEHAN CAUDRELIER A TOURNAY,
L'AN IIIICLXIII.

(1) L'enceinte du château renfermait la cathédrale, le palais épiscopal et l'abbaye de St.-Aubert. On peut encore remarquer, dans les rues dites du Temple, du Marché-au-poisson et de St.-Jérôme, une bonne partie des murailles qui la formaient.

Ces points étant donnés, et d'après l'inspection que l'on peut prendre du terrain, il est évident que l'enceinte du château était délimitée par les rues actuelles de la Caille, des Clefs, de Quérénain, la place de Fénélon, les rues du Temple et de Ste.-Anne (rive droite de l'Escautin dit le *Clicautiau*), la grand'rue Fénélon, les rues de St.-Jérôme et du Marché-au-poisson, et enfin par la rue Ste.-Agnès appelée aujourd'hui grand'rue Vander-Burch.

Dupont, dans son Histoire de Cambrai, 2e partie, nous assure que cette enceinte fut élevée par l'évêque Gérard II, qui voulut mettre ainsi son château à l'abri des attaques des habitans, dont les fréquentes insurrections avaient amené, quelques années auparavant, l'établissement d'une *Commune* à Cambrai.

(2) Ms. de la Bibl. comm. de Cambrai, n° 907, p. 44.

La flèche, à cause de son excessive hauteur (1), eut maintes fois à souffrir des atteintes de la foudre. Le 18 août 1495, elle en est frappée, et on la répare dans son entier l'année suivante. En 1505 et un siècle plus tard, 1604, elle est atteinte de nouveau par le fluide électrique, et on prend le parti de la réduire de douze pieds; ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit encore foudroyée en 1522, 1548, 1616, 1748, 1801 et 1804.

Le 27 mars 1606, un furieux ouragan qui cause pour plus de cinquante mille florins de dommage dans la ville, dégrade beaucoup ce monument, et on le répare pour la dernière fois en 1760.

Le chœur de la Métropole fut achevé en 1251, et l'édifice ne le fut complètement qu'en 1472. Pierre de Ranchicourt, évêque d'Arras, en fit la consécration le 5 juillet de la même année. La cérémonie fut longue et imposante : commencée à trois heures du matin, elle ne finit qu'à la douzième heure (2).

L'église de Notre-Dame, dit l'auteur des Mémoires chronologiques (3), faillit être incendiée de nouveau vers les premiers jours de décembre 1759. Le foyer de la sacristie ayant carbonisé les bancs en bois qui le meublaient, le feu gagna les boiseries et menaçait de s'étendre, lorsque le sacristain, éveillé par le bruissement des flammes, donna l'alarme, et l'on parvint heureusement à se rendre maître de l'incendie. Les argenteries à l'usage ordinaire du chœur et qui se trouvaient dans les boiseries, furent altérées par le feu : quelques vaisselles aussi furent fondues.

L'axe de cette vaste Métropole était établi dans la direction du

---

(1) 107 mètres environ, y compris la longueur de la croix. Le globe qui la supportait pouvait contenir six hommes. Il y avait, du rez-de-chaussée jusqu'au pied de la flèche, 600 degrés à monter. La tour qui servait de base à la flèche contenait 39 cloches, dont 16 que l'on sonnait régulièrement. La plus grosse, nommée *Marie*, pesait quinze mille livres.

(2) Ephémérides Cambresiennes.

(3) Ms. aujourd'hui la propriété de M. E. Bouly.

nord-ouest au sud-est. Le clocher aboutissait au palais de l'archevèque, dont il n'était séparé que par une galerie couverte. « Elle était, dit M. Le Glay (1), bâtie en forme de croix. Les colonnes ou piliers qui la soutenaient étaient au nombre de soixante-huit. Autour de l'église régnaient vingt-et-une chapelles..... il y en avait en outre deux autres sur les voûtes des petites nefs dans la croisée de l'église. Un magnifique autel à la romaine s'élevait au milieu du sanctuaire ; il était couvert d'une table d'argent et soutenu par deux consoles de cuivre, embellies de fleurons d'argent et de cuivre doré, entourées de quatre anges aussi en argent. Le tabernacle, la croix et ses candélabres étaient du même métal. Aux quatre extrémités des degrés de l'autel se trouvaient quatre grands flambeaux de cuivre faits en 1754 et travaillés dans un bon goût. »

Désignation des chapelles.

Chapelle de la Sainte Trinité et dédiée depuis à Notre-Dame-de-Grâce; chapelle de St. Blaise érigée, à ce qu'on croit, en 1245; chapelle de St. Nicolas et de Ste. Catherine, fondée en 1230 ou 1231 ; chapelle de Ste. Maxellende; chapelle de St. Nicaise; chapelle de Ste. Anne, fondée en 1519 ; chapelle de Notre-Dame-la-Grande, fondée vers l'an 1232 ; chapelle de St. Etienne, dont l'origine remonte à l'an 1200 ou environ; chapelle de St. Jean l'évangéliste, érigée en 1512, d'autres disent en 1452; chapelle de Ste. Croix, vulgairement dite de la sainte face de N. S., érigée en 1320 ; chapelle de St. Philippe, appelée aussi chapelle des Trépassés; chapelle de Ste. Elisabeth, fondée en 1259; chapelle de St.-Géri et de St. Laurent, fondée au XIIIe siècle ; chapelle du Crucifix ou du Sépulcre, fondée vers 1380 ; chapelle de St. Pierre et de St. Paul, édifiée vers 1227; chapelle du saint nom de Jésus, bâtie en 1530 ; chapelle de tous les Saints, construite vers 1565 ; chapelle de St. Vincent et de St. Eustache, érigée en 1342; chapelle de l'Ascension, élevée vers 1520; une chapelle dont le nom est ignoré ; et enfin une autre petite chapelle placée près du clocher.

---

(1) Recherches sur l'Eglise métrop. de Cambrai, p. 25.

Le marteau révolutionnaire n'épargna pas l'antique Métropole de Cambrai : vendue vers l'an IV (1795-1796), elle fut démolie, et la belle pyramide demeurée debout, sans charpente, dégarnie en partie de ses ancres et sapée jusqu'à sa base, fut enfin renversée par l'ouragan du 30 janvier 1809.

Dès l'an XI (1) (1802-1803), M. le préfet du Nord, Dieudonné, voulant prévenir la destruction imminente de la belle flèche de Cambrai, avait fait un rapport au gouvernement afin que des mesures fussent prises pour la conservation et la solidification de ce superbe monument, orgueil du Cambrésis ; mais les mesures tardèrent, et quelques années plus tard, l'événement vint justifier les appréhensions du premier magistrat de ce département (2).

Parmi les nombreuses richesses rassemblées dans l'église de Notre-Dame, on admirait les verrières du chœur, sur lesquelles étaient représentées les figures des douze apôtres. Ces verrières avaient été données à la Métropole en 1196, par Jeanne, fille de Bauduin, comte de Hainaut. L'on remarquait aussi une image en or de St. Jean-Baptiste, *ex voto* du pieux et jeune roi St. Louis. Ce riche présent fut dérobé au jour de St. Luc, 1527 (3), ainsi que d'autres objets, le tout estimé mille écus d'or.

Dans la chapelle de la Sainte-Trinité, située derrière le chœur de l'église, se trouvait l'image miraculeuse de la Vierge qu'une pieuse tradition attribue au pinceau de St. Luc (4), et qui fut ap-

---

(1) Annuaire du département du Nord, an XII, p. 334.

(2) M. S. H. Bertoud, Archives hist. du Nord, t. 3, nouv. série, p. 281, fait peser toute la responsabilité de l'événement sur M. de Pommereul, préfet du Nord, successeur de M. Dieudonné, et à qui il prête ces paroles peu bienveillantes, au sujet de pressantes réparations vivement sollicitées par l'administration locale : « Votre clocher du- » rera plus longtemps que vous ! Laissez-moi en repos à ce sujet. »

(3) Calendrier historial, ms. n° 907, p. 132.

(4) Nos historiens modernes sont peu d'accords sur ce point. V. A. Le Glay, Rech. sur l'Eglise métrop. de Cambrai, p. 29 ; Alc. Wilbert, Mém. de la Société d'Ém. de Cambrai, t. 17, p. 333 ; F. Delcroix et

portée de Rome à Cambrai, en l'au 1440, par l'archidiacre Furcy de Bruylle. Cet archidiacre étant mort dix années après, on l'inhuma au devant de la chapelle, et on plaça cette inscription sur sa tombe :

Hìc antè sub quadrato marmore jacet vir venerabilis Magister Furseus du Bruylle Decretorum Doctor, oriundus de Peronâ, quondam Valencenencis in hâc et Noviensi Ecclesiis Archidiaconus et canonicus, qui præsentem imaginem gloriosæ Virginis à S. Lucâ (ut piè creditur) depictam, hìc reponi ordinavit, obiit anno MCCCCL die XVII[a] decembris. Orate pro eo (1).

L'image de la Vierge fut l'objet de largesses royales : Louis XI, venant en pélerinage à Cambrai en 1478 (2), au sujet d'une maladie cruelle, une espèce de fièvre-chaude qui désolait la France, et dont lui-même avait grande appréhension, fit offrande à la chapelle de la Trinité, qui renfermait la madone, de douze cents écus d'or pour la confection d'une couronne de fer et de douze plats ou flambeaux d'argent (3).

A. de Baralle, Lettre sur la Cathédrale de Cambrai, Annuaire du dép., 1842, p. 31 ; Failly, Recherches sur l'image de Notre-Dame-de-Grâce, adressées à la Commission hist. du département.

(1) Gazet, Hist. eccl. des Pays-Bas, 1614, p. 108.

(2) Carpentier, Hist. de Cambrai, I[re] partie, chap. X, s'exprime ainsi au sujet du pélérinage à Cambrai du dévôt roi Louis XI : « Un » bon cordelier qui tenoit son imagination enchaisnée (pour le moins » autant que son medecin à qui il donnoit dix mille escus par mois) » luy persuada de venir encore une fois à Cambray pour y prier hum- » blement la Vierge de Grâce de l'exaucer dans ses afflictions et inquié- » tudes. Il y vient, il y prie, il y escoute les plaintes du clergé et du » peuple, et touché d'un remords de conscience d'avoir permis qu'on » auroit si indignement traitté les habitans, leur restitua tous les de- » niers qu'on leur avoit extorquez, commanda à Munitole et à ses gens » de sortir hors de la ville, offrit en expiation de ses crimes à Nostre- » Dame une couronne ornée de douze plats d'argent de la valeur de » douze cens escus d'or, reconnut au pied du grand autel que la ville » estoit vrayment Impériale, et renonça sollennellement à toutes les » prétentions qu'il y pouvoit avoir. »

(3) Les douze plats ou flambeaux d'argent furent volés en 1584 ; on gnore ce qu'est devenue la couronne de fer.

Echappée à la destruction révolutionnaire de 93 et recouvrée en 1802 (1), la précieuse image fut alors, comme objet d'art et d'antiquité, déposée dans l'église de St.-Aubert, convertie en Musée national. Le 26 mars 1804 (5 germinal an XII), l'église du St.-Sépulcre étant devenue à son tour la cathédrale de la ville, la madone entourée de ses nombreux *ex voto* fut placée dans une des chapelles latérales dédiée à la Vierge, pour être exposée à certaines fêtes de l'année à la vénération des fidèles et des nombreux pèlerins qui viennent la visiter ou implorer son assistance.

On voyait, dans une des chapelles l'église de Notre-Dame, une horloge commencée en 1583 (2) et achevée en 1597, qui passait pour un chef-d'œuvre de l'art et qualifiée l'une des sept merveilles du Cambrésis. Le fabuleux Carpentier (3) en fait cette description : « L'horloge qui s'y void est une des rares pieces de l'art, qui » marque les heures avec un globe representant le cours du so- » leil et de la lune, et quand la cloche vient à sonner, la veüe se » laisse surprendre à contempler certains petits personnages de » bronze, qui se produisent comme des acteurs sur le theatre, » pour representer une partie de la Passion de Notre-Seigneur, » qui par le moyen de certains ressorts marchent l'un après l'au- » tre, et passans devant la cloche, chacun d'eux frappe de son » petit marteau avec une gentillesse tout à fait animée. Cette pièce » admirable fut achevée l'an 1597, par l'industrie d'un berger ; » auquel (si nous voulons croire le vulgaire) on creva les yeux, » parce qu'il avait entrepris d'en bastir d'autres en France et » ailleurs, avec plus de curiosité et de perfection. » (4)

---

(1) Annuaire du département du Nord, 1842, p. 31.

(2) Plusieurs de nos contemporains ont écrit que l'horloge de la Métropole fut commencée en 1383 sous l'épiscopat de *Gui de Collemède*. Il y a eu évidemment erreur, puisque cet évêque est mort en 1303. C'était *Jean T'Serclaes* qui occupait le siége épiscopal de Cambrai à cette première date.

(3) Hist. de Cambrai, IIe partie, chap. IV.

(4) L'horloge de la Métropole, cette merveille vantée par Carpentier, existait encore en 1823. Elle était alors, à Paris, dit M. Le Glay, entre les mains d'un particulier qui cherchait à la vendre. Espérons que la

Le chapitre de Notre-Dame était représenté par les dignités suivantes :

Le Prevôt,
Le Grand-Archidiacre,
L'Archidiacre de Brabant,
L'Archidiacre de Hainaut,
L'Archidiacre de Valenciennes,
L'Archidiacre d'Anvers,
L'Archidiacre de Bruxelles,
Le Doyen,
Le Chantre,
Le Trésorier,
L'Ecolâtre.

Outre ces onzes prébendes, il y en avait cinquante autres (1), savoir :

Une chanoinie unie à la Table archiépiscopale,
Deux autres à la Prevôtée et aux Archidiaconés,
Trois affectés aux Nobles,
Six aux Juristes,
Quatre aux Théologiens gradués,
Une aux Chanoines de l'Archevêché,
Une aux Abbés de St.-Aubert,
Une à la Doyennée,
Sept au Sacerdoce,
Une à un médecin-prêtre et gradué,
Deux aux serviteurs de l'église,
Une au petit-vicaire-chantre,
Finalement, vingt autres affectées aux chanoines libres.

---

commission de notre Musée naissant sera assez heureuse pour nous faire rentrer en possession de ce curieux monument de notre Cambrésis.

(1) Carpentier, Hist. de Cambrai, IIe partie, chap. IV.

Plusieurs dignités laïques venaient se rattacher au siége épiscopal. En première ligne on voyait :

Le Grand-Bailli ou chef de la Cour du Palais,

Le Sénéchal du Cambrésis,

Le Maréchal.

Les douze Pairs créés vers la fin du x[e] siècle, en faveur de l'évêque Rothard, par l'empereur Othon II. Les pairies étaient attachées aux seigneuries suivantes : Rumilly, Cauroir, Marcoing, Cantaing, Çuvillers, Bantigny, Niergnies, Esne, Bousies, Prémont, Audencourt et Montrécourt. Cette dernière, qui était purement personnelle (1), se trouvait annexée à la charge de Grand-Bailly (2) ;

Les vingt-quatre Francs Fiefvez ou officiers de l'évêque (3). Chacun d'eux était tenu de remplir ses fonctions le jour de l'entrée solennelle de l'évêque, qui jurait de les maintenir dans leurs priviléges et principes. Ces dignitaires étaient appelés Francs-Fiévez parce que chacun d'eux tenait un fief relevant de l'Evêché (4). Le corps des Francs-Fiévez, établi à la même époque que celui des Pairs, était ainsi composé :

Un Grand-Prevôt,

Un Maître d'hôtel,

Un Pannetier,

Un Chambellan,

---

(1) Carpentier, Hist. de Cambrai, III[e] partie, chap. V.

(2) Le Glay, Rech. sur l'Eglise métrop., p. 211.

(3) « Ils étoient tenus de parêtre dans leurs Assemblées habillez » d'une mesme façon, à sçavoir chacun d'une robe courte à l'antique, » teinte en écarlate pourprée, d'un bonnet quarré, l'espée au costé et » le signe de leur charge en main, et en cet équipage assistoient à » cheval à la procession qui se fait tous les ans en cette ville, le lende- » main de la feste de la tres-Sainte Trinité. » Carpentier, Hist. de Cambrai, III[e] partie, chap. IV.

(4) Le Glay, Notes sur les principales fêtes et cérémonies publiques qui ont eu lieu à Cambrai, etc., p. 7.

Un Echanson (1),
Un Grand-Keux (2),
Un Grand Veneur,
Un Bouteiller,
Un Grand-Maître des eaux (3),
Deux Ecuyers tranchans,
Quatre Gentilhommes de la chambre,
Deux Maîtres de garde-robe,
Deux Sommeilliers,
Un Maître des Cérémonies,
Un Audiencier,
Un Contrôleur,
Plusieurs Secrétaires.

Enfin, pour terminer la liste des dignitaires du palais de l'évêque, nous citerons le Gavenier et son lieutenant commis par le comte de Flandre qui recevait un droit de courtoisie annuelle sur les églises du pays, dont il avait été déclaré le protecteur : ce droit était appelé *Gavene* ou *Gave* (4), du flamand, *don*, *présent*.

---

(1) Les fonctions d'Echanson et de Bouteillier devaient être les mêmes, si l'on s'en rapporte à Carpentier, id., chap. V, lequel nous apprend que la charge d'*Echanson ou de Bouteillier* était héréditaire à la maison *Creton d'Estourmel*.

(2) Chef des cuisines.

(3) Les fonctions de maître des eaux sont ainsi décrites dans un livre de reliefs faits à l'évêque Jean de Lens en 1419, et dont nous trouvons un extrait dans l'abbé Dupont, Hist. de Cambrai, 3e partie : « Quand Monseigneur fait entrée, Lambert Prieur doit, s'il lui plait, » battre ou faire battre par deux varlets les yaux où les roines seroient » qui feroient noise et empêchement audit seigneur s'il lui plairoit à » dormir, fust de jour ou de nuit, en signifiant que Monsieur doit faire » taire et accoisier par sa puissance, ordonner de raison et de justice » les noiseux et ceux qui contre raison se voudroient maintenir en son » pays. »

(4) Par suite d'un concordat fait en 1189, entre Philippe, comte de Flandre, et l'Eglise de Cambrai, ce droit est déterminé à un demi-muid

Le chapitre de Cambrai, très-renommé de tous temps, a porduit quatre papes, soixante dix-huit cardinaux, deux cents archevêques et évêques.

Papes : François Picolomini (Pie III); Pierre Roger (Grégoire XI); Jacques de Sabello (Honoré IV); Nicolas Bocasin (Benoît IX). On trouve dans l'abbé Ouvray (1) la nomenclature des cardinaux, des archevêques et évêques sortis du chapitre cathédral de Cambrai, surnommé à juste titre le *Séminaire des Evêques*.

« Il était si ordinaire, dit le même écrivain, de voir sortir des évêques et prélats supérieurs du chapitre de Cambrai, que plusieurs chanoines, quoique nommés à des prélatures, préférèrent leur premier état. »

Nous nous bornerons à une preuve : Ladislas Jonart (2), simple doyen de l'église de Cambrai, refusa successivement les évêchés d'Arras et de St.-Omer.

Principaux bienfaiteurs de l'église Notre-Dame : Dagobert Ier (2); Charlemagne, en 776 (4); Louis-le-Débonnaire, en 817

---

de froment et d'avoine sur une charrue, et un mencaud de chaque pour celui qui n'avait pas de terres à cultiver. Le droit de gave fut supprimé après la prise de Cambrai, par Louis XIV. — Dupont, id., 2e partie, p. 74.

(1) Eloge hist. de Vander-Burch, 1785, p. 89.

(2) Ce même Ladislas Jonart, devenu archevêque de Cambrai en 1671, légua tous ses biens aux pauvres de cette ville. Sa fondation, actuellement administrée par le bureau de bienfaisance, présente un revenu annuel de plus de *vingt-six mille francs*. Ce prélat bienfaisant mourut en 1674, après avoir occupé trois années seulement le siége métropolitain. Son tombeau fut retrouvé en 1822, sous le sol de l'ancienne Métropole. On découvrit en même temps les restes de divers autres évêques et archevêques : Nicolas de Fontaines, Jean de Gavre, Maximilien de Berghes, Jean Richardot, François Buisseret et Gaspard Nemius.

(3) Il fit don à l'église N.-Dame du village d'Onnaing. — Chron. de Balderic, liv. Ier, chap. XVII.

(4) Le Glay, Rech. sur l'Eglise métrop., p. 15.

(1) ; Jean Ier, dit le Bel, évêque de Cambrai, de 866 à 879 (2) ; Dodilon, de même évêque, vers 890 (3) ; *Zwentibold*, roi de Lorraine (4) ; Arnoud, roi de Germanie, en 894 (5) ; Charles-le-Simple, en 912 (6) ; Etienne, évêque de Cambrai, vers 935, date de sa mort (7) ; Othon Ier dit le Grand, empereur, en 941 (8) ; Rothard II, évêque de Cambrai, mort en 995 (9) ; Othon III, empereur, en 985 ou 995, et en 1001 (10) ; Henri II, empereur, en 1007 ; Innocent II, pape, en 1142 ; Conrad III, Frédéric Barberousse, Othon IV et Frédéric II, tous quatre empereurs ; Henri, duc de Lorraine, en 1197 (11) ; et enfin, Maximilien Ier, empe-

---

(1) Id., p. 16.

(2) Chron. id., liv. Ier, chap. LII. La charte que l'on y trouve porte la date des Ides d'avril, an 885. Ce millésime est évidemment erroné, puisque le donataire Jean-le-Bel est mort six années auparavant, c'est-à-dire en 879.

(3) Il donna le village de Boursies. — Chron. id., liv. Ier, chap. LX.

(4) Le Glay, id., p. 16.

(5) Chron. id., liv. Ier, chap. LXII.

(6) Chron. id., liv. 1er, chap. LXVI ; charte portant confirmation des immunités accordées par Zwentibold, et donation des villages de Carnières, Lis (Viesly), Vendelgies (le Câteau-Cambrésis), Montigny, Wahiercourt (village aujourd'hui détruit, situé près de Ribécourt), Gondrechies (Honnechy), etc.

(7) Il constitue héritière de tous ses biens, l'église de Notre-Dame qu'il dirigeait. — Chron. id., liv. Ier, chap. LXVIII.

(8) Il renouvelle les immunités de l'Eglise de Cambrai et accorde aux évêques les droits de tonlieu et de monnayage. — Chron. id., liv. Ier, chap. LXXVI.

(9) Donation à l'Eglise des villages de Villers-Pol, près le Quesnoy, et de Fontaine-Notre-Dame lez-Cambrai. — Chron. id., liv. Ier, Chap. CVII.

(10) Par sa charte de 983 ou 995, il affecte aux besoins de l'Eglise une *vaste forêt*. Le bois nommé encore aujourd'hui le bois l'Evêque, et situé près du Câteau, faisait partie de cette donation. La charte de 1001 concède aux évêques de Cambrai le droit de battre monnaie au Câteau, d'y établir un marché, d'y percevoir un droit de tonlieu, etc. — Chron. id., liv. Ier, chap. CXII.

(11) Le Glay, id., p. 19.

teur, qui érige la ville de Cambrai en duché par sa charte datée de 1510.

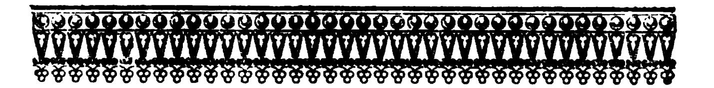
Dimensions de la Métropole.

Longueur de la nef....................	185 pieds.
— du chœur	150
Largeur de la nef.....................	45
— de chaque croisée.............	50

Son emplacement comprenait, outre la place Fénélon, le théâtre actuel et l'hôtel particulier circonscrit par les rues des Ratelots et de Vander-Burch.

AD. BRUYELLE,
Membre de la Société d'Emulation de Cambrai.





DISCOURS

de M. le baron de Stassart,

DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET DES BELLES-LETTRES DE BRUXELLES,

LE 17 DÉCEMBRE 1843.

Messieurs,

Le jour anniversaire de la fondation de notre Académie réveille toujours de glorieux souvenirs patriotiques : nous nous plaisons à chercher, dans les actions de nos ancêtres, des exemples à suivre par leurs descendans.

Si l'étude de l'histoire est, comme on l'a dit, la meilleure école de morale, empressons-nous de consulter les fastes de la Belgique ; il n'est point de vertus qui n'y figurent avec éclat ; elles étaient presque toutes réunies dans ce Pepin de Landen dont le noble sang fournit des saints à l'Eglise, des héros à la patrie (1).

---

(1) Sa descendance masculine s'éteignit seize ans après lui; du moins c'est en 656 que son fils Grimoald, père d'un enfant qu'il avait osé faire proclamer roi, sous le nom de Childebert, fut enfermé, par ordre de Clovis II, avec ce faible instrument de ses ambitieux desseins, sans que depuis lors l'histoire en ait fait la moindre mention; mais, de sainte Begge, fille de Pepin de Landen, sortit la race carlovingienne dont Pepin de Herstal, bisaïeul de Charlemagne, fut, en quelque sorte, a souche.

Sa sagesse et son esprit d'équité sont d'autant plus remarquables qu'ils forment, pour ainsi dire, un contraste avec les mœurs encore barbares de tout ce qui l'entoure.

Je ne vous parlerai point des grandes qualités de Charles-Martel, de Pepin-le-Bref et de Charlemagne, que notre pays est en droit de revendiquer; je m'en suis occupé déjà, plusieurs fois, avec vous (1); mais contraint d'arrêter un instant mes regards sur la funeste époque de l'anarchie féodale après la décadence de la race carlovingienne, je dirai, pour être juste, que plus d'une ordonnance de nos anciens princes respire l'amour du devoir, le désir d'assurer le bonheur du peuple : cette expression paternelle qui, dans la charte accordée par Albert de Cuyck aux Liégeois, en 1199, consacre l'inviolabilité du domicile : *Pauvre homme est roi dans sa maison*, n'a-t-elle pas un air de famille avec le vœu si naïvement exprimé par le monarque le plus populaire qu'ait eu la France, le vœu de voir chaque paysan de son royaume assez riche *pour mettre la poule au pot le dimanche* (2) ?

Quelques noms, de ces siècles si différents du nôtre, ne sont pas indignes d'être inscrits sur la liste des bienfaiteurs de l'humanité.

Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut (3), qui tenait à ménager le patrimoine du pauvre, c'est-à-dire, les produits du travail, et se trouvait toujours assez riche, disait-il, lorsqu'il voyait régner l'aisance autour de lui, ne se contentait pas d'axiomes ou de maximes ; les mettre en pratique était sa grande affaire ; il fit preuve d'une délicatesse bien rare en n'acceptant pas un subside double de celui que d'impérieuses circonstances l'avaient contraint à demander.

---

(1) Discours de 1837 et de 1841.

(2) Expression touchante de la sollicitude d'Henri IV pour son peuple.

(3) Guillaume Ier (de la maison d'Avesnes), comte de Hainaut, de Hollande, de Zéelande, seigneur de Frise, mort en 1337; il avait régné 33 ans.

Charles de Danemarck, qui gouverna la Flandre de manière à mériter le surnom le plus glorieux pour un souverain, celui de *Bon*, poussa l'amour de son peuple jusqu'à lui sacrifier, par un refus magnanime, la couronne impériale d'abord, le trône de Jérusalem ensuite (1). Fils de la Belgique au même titre que Charles-le-Téméraire, il aurait mieux mérité peut-être que cet aventureux duc de Bourgogne une notice dans l'ouvrage intitulé : *les Belges illustres* (2). Cette notice devrait faire partie d'un *Panthéon national* spécialement destiné à l'éducation de nos jeunes princes, objets de si chères, de si patriotiques espérances. On y consignerait sans doute cette belle réponse de Charles aux courtisans qui lui reprochaient de traiter, avec plus de faveur, les vilains que la noblesse : « Je dois être le défenseur de ceux qui n'en ont point ; la Providence me charge de soustraire le pauvre timide aux exigences du riche audacieux. » Quelle intelligente et généreuse sollicitude dans les mesures qu'il adopta pour préserver la Flandre des horreurs de la famine pendant un rigoureux hiver (3). En se rappelant les bienfaits de ce prince, il est triste de songer qu'il mourut, comme depuis mourut Henri IV, sous le fer d'infâmes assassins (4).

(1) En 1125, après la mort de l'empereur Henri V. Le trône de Jérusalem lui fut offert, la même année, pendant la captivité de Bauduin II (Bauduin du Bourg) ; mais on conçoit que la délicatesse seule lui faisait un devoir de rejeter une semblable proposition.

(2) Cet ouvrage, que j'appelais de mes vœux dans une notice sur le général Du Monceau lue à la séance publique de l'Académie le 16 décembre 1836, vient de paraître par les soins de MM. Charles Hen et Jamar. C'est, de même que la *Belgique monumentale*, dont j'avais donné l'idée en 1841, une entreprise éminemment patriotique et digne de tous les encouragements. L'exécution typographique et les *illustrations* témoignent du bon goût des éditeurs. Le *Panthéon national* ou *Belge*, tel que je le conçois, devrait être l'œuvre d'un seul écrivain, parce qu'il est essentiel d'y maintenir l'unité de conception, de vues et de principes.

(3) 1124-1125.

(4) Charles était fils de saint Canut ou Kanut, roi de Danemarck, et d'Adélaïde de Flandre, par conséquent cousin germain du comte Bau-

Que d'exemples de cette bonté prévoyante, active, éclairée, la seule qui soit une vertu sur le trône, ne trouvons-nous pas dans la veuve de Wenceslas, Jeanne de Brabant (1), qui sut gouverner ses Etats avec une sagesse attendue vainement de son époux ! C'est elle qui, par des alliances habilement ménagées à la maison de Flandre-Bourgogne, prépara la réunion de toutes nos provinces, et, pour ainsi dire, la nationalité belge.

La fermeté, moins étrangère à la bonté qu'on ne le pense, la fermeté, qui seule peut opposer une digue aux passions, contenir l'intérêt personnel dans de justes bornes et protéger l'ordre public, est peut-être la qualité la plus désirable chez l'homme revêtu du pouvoir. Aussi qui de nous n'éprouve un sentiment de respect pour ce Godefroid V, duc de la Basse-Lorraine (2), dont le corps chétif et difforme recélait un cœur d'une trempe si vigoureuse ? Qui de nous n'applaudit à son caractère inébranlable, lorsque, pénétré des devoirs que lui impose le titre de représentant du chef de l'Empire, il dompte les orgueilleuses prétentions des grands vassaux si jaloux d'une indépendance dont ils abusaient pour opprimer le faible, dans ce déplorable onzième siècle où la chevalerie n'avait pas encore exercé son utile influence sur les mœurs de

---

duin VII ; il avait un an lorsqu'il vint en Flandre où il reçut toute son éducation ; il régna du 15 juin 1119 au 2 mars 1127, qu'il fut assassiné dans l'église de Saint-Donat à Bruges.

(1) Aussi long-temps que Wenceslas de Luxembourg avait tenu, mais d'une main faible ou plutôt mal habile, les rênes du pouvoir (de 1346 à 1383), Jeanne était restée, pour ainsi dire, à l'écart. Appelée à gouverner seule, elle fit admirer, pendant les vingt années de son règne, l'accord des vertus les plus solides avec une capacité remarquable. Afin de mieux assurer sa succession et d'éloigner de son peuple le fléau de la guerre, elle céda, le 7 mars 1404, ses Etats à sa nièce, Marguerite de Flandre, qui les fit régir par son second fils, Antoine de Bourgogne. Jeanne mourut, à Bruxelles, le 1er décembre 1406.

(2) Godefroy-le-Bossu succéda, l'an 1070, à son père, Godefroy IV ; il fut assassiné, le 25 février 1076, au château de Viaardingen, suivant les uns, dans la ville d'Anvers, suivant les autres, et mourut de ses blessures au bout de sept jours.

la noblesse? Quelque temps après, l'on vit Bauduin-à-la-Hâche (1) réprimer avec le même zèle, dans la Flandre, les violences des seigneurs ; mais si l'on doit des éloges à ses arrêts, on ne peut le louer également de les avoir quelquefois exécutés lui-même : le juge se dégrade lorsqu'il se transforme en bourreau.

Bauduin-le-Courageux (2) nous donne aussi de beaux exemples de cette fermeté tutélaire. Une admirable philosophie, une élévation de principes que n'aurait désavouée Marc-Aurèle ni Trajan, se fait remarquer dans la harangue de ce prince à ses barons du Hainaut, pour les engager à mettre un terme aux exactions de toute espèce qu'ils se permettaient. On saura gré sans doute au nouvel historien des comtes de Flandre, M. Edward Leglay (3), de l'avoir reproduite.

Il serait difficile de ne pas admirer l'indomptable force d'âme de ce même Bauduin quand, du sommet des remparts de Mons, sa capitale, le cœur navré, il portait douloureusement la vue sur les campagnes ravagées par une ligue puissante que venait de fortifier encore l'archevêque de Cologne (4). Il était soucieux, mais non pas abattu ; ses chevaliers pourtant le supposaient : « Je songeais, leur dit-il avec une vivacité sans égale, je songeais par quelle route bientôt nous pourrions aller, à notre tour, ravager les terres de ce belliqueux prélat qui demeure si loin. » Quoique les accens de la vengeance soient en général odieux, il est des circonstances qui peuvent les rendre excusables. Il s'agit d'ailleurs d'une époque tellement malheureuse que l'abus de la force était devenu presque un titre de gloire.

---

(1) Bauduin VII, surnommé à la hâche, mort le 17 juin 1119.

(2) Bauduin V, comte de Hainaut, en 1171. Il devint aussi comte de Flandre, sous le nom de Bauduin VIII, en 1191, après Philippe d'Alsace, dont il avait épousé la sœur. Il mourut à Mons le 17 décembre 1195.

(3) *Histoire des Comtes de Flandre jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne*. Tome premier, page 369. Il faut espérer que l'auteur complètera, sous peu, cet ouvrage si digne de servir d'introduction à l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante.

(4) 1185.

Quel généreux sentiment d'humanité néanmoins dominait l'âme de ce bon évêque liégeois, Henri surnommé le Pacifique (1), lorsqu'en 1082, il institua le tribunal de paix dont les princes de la Lotharingie parurent d'abord disposés à faire une réalité, mais que leurs passions turbulentes réduisirent à n'être bientôt plus que le rêve d'un homme de bien. Quoi qu'il en soit, il est consolant de penser que la vertu ne perdit jamais complètement ses droits ; elle se faisait encore entendre à quelques natures privilégiées.

On se plaît à voir, au milieu des atrocités de la guerre, telle qu'elle se faisait au moyen-âge, notre duc de Brabant, Jean III, ouvrir un asile dans son camp, sous la protection de sa bannière, aux malheureux vieillards, aux femmes, aux enfans qu'un usage cruel avait expulsés de Tournai dont ce prince faisait le siége (2).

Gui de Dampierre, à qui la vieillesse semblait prêter une énergie que ne promettaient nullement ses jeunes années, ne rappelle-t-il point le noble sacrifice de Régulus, lorsque, sorti sur parole de sa prison de Compiègne pour s'occuper de la paix, il se refuse à compromettre les intérêts de la Flandre par un traité honteux et n'hésite pas à reprendre ses fers (3) ?

Les actes d'un dévouement qui tient à l'ardeur martiale, sont

(1) Henri de Verdun, qui mourut, le 2 novembre 1091, après un règne de 16 ans et quelques mois.

(2) En 1340.

(3) Gui de Dampierre, arrêté, l'an 1295, à Paris, comme coupable du crime de haute-trahison, pour avoir fiancé Philippine, sa fille, avec le prince de Galles, fils d'Edouard Ier, sans l'autorisation du suzerain, fut traduit devant la cour des Pairs, l'année suivante, et, par elle, absout; mais victime de sa noble confiance dans la parole royale, il subit à la suite d'une guerre malheureuse, en 1300, une seconde captivité. Toutefois après la bataille des éperons (1302), Philippe-le-Bel le remit en liberté sur parole, et le chargea de décider les Flamands à la paix. Gui de Dampierre passa quelques mois dans sa famille, mais ne voulant trahir ni son honneur, ni son pays, le magnanime vieillard retourna dans sa prison de Compiègne, et, transféré quelque temps après au château de Pontoise, il y mourut le 7 mars 1305.

trop communs pour qu'on en fasse un mérite. Il en est toutefois qu'un cachet particulier d'héroïsme doit faire signaler : Pourquoi ne parlerais-je pas ici d'un compatriote dont la mémoire me sera toujours chère, le colonel Lafontaine, mort gouverneur de Banka (Indes orientales) en 1825 (1)? Il servait comme lieutenant de grenadiers au quatrième corps de l'armée d'Espagne, commandé par le maréchal duc de Dantzig ; c'était à la sanglante journée de Durango, le 31 octobre 1808. Le valeureux jeune homme voit un général (notre brave Boussart (2), si je ne me trompe), renversé

(1) Alfred-Grégoire-Désiré de Lafontaine, né le 25 février 1789, à Namur. Après la paix de Tilsitt, il travailla quelque temps dans mes bureaux. Auditeur au conseil d'Etat, je remplissais alors le poste d'intendant de la Prusse occidentale, à Marienbourg. Il avait des dispositions également heureuses pour l'administration et pour la guerre. Ce fut par mes conseils qu'il passa successivement de l'infanterie dans la cavalerie, puis à l'état-major; il s'était, de cette manière, mis à même d'apprécier l'art militaire sous toutes ses faces. Aussi ses chefs, entre autres le maréchal de Grouchy, dont il devint le premier aide-de-camp, lui présageaient-ils le plus brillant avenir. Il était plus jeune que moi de huit années; son amitié paraissait devoir faire la consolation de mes vieux jours, et c'est moi qui donne des larmes à sa tombe. Hélas! Saint-Lambert a bien raison :

« Malheur à qui les dieux accordent de longs jours !
Consumé de douleurs vers la fin de leur cours,
Il voit dans le tombeau ses amis disparaître,
Et les êtres qu'il aime arrachés à son être.
Il voit, autour de lui tout périr, tout changer ;
A la race nouvelle il se trouve étranger ;
Et lorsqu'à ses regards la lumière est ravie,
Il n'a plus en mourant à perdre que la vie. »

Les Saisons, chant 3e.

(2) André-Joseph Boussart, né dans la petite ville de Binche en 1758, et mort, général de division, à Bagnères le 11 août 1813. Il avait peu d'instruction, mais le coup d'œil assez sûr, et une intrépidité sans égale. M. Félix Van Hulst, qui a si dignement reproduit les traits de plusieurs Belges célèbres, tels que Grétry, Sluse, Philippe de Comines, Lambrechts, Plaesschaert, Carlier, Fassin, Jardon, Ransonnet, etc., dans d'élégantes et savantes notices, vient aussi de consacrer au brave Boussart quelques pages qui doivent être sous presse en ce moment.

de cheval et serré de près ; il se précipite à travers les nombreux assaillans, parvient jusqu'à lui, le replace en selle, et, non content de le défendre, s'élance avec une vingtaine d'hommes déterminés sur une batterie qu'il enlève. Ce brillant fait d'armes contribua beaucoup à décider la victoire. Il fallut ensuite chercher longtemps Lafontaine, modeste autant qu'intrépide, pour l'amener au maréchal qui le demandait à grands cris.

Un dévouement d'un autre genre, mais non moins admirable, est celui de Gérard de Riderfort, grand-maître du Temple, s'immolant pour sauver la vie à son roi, Gui de Lusignan, dont il avait à se plaindre (1). Vous excuserez, messieurs, cette brusque transition : la mémoire, lorsqu'il s'agit de rappeler des exemples d'une même vertu, rapproche tous les siècles, et l'époque véritablement épique des croisades n'a-t-elle pas, d'ailleurs, quelque analogie (du moins sous le rapport des exploits guerriers) avec les prestigieuses années de l'Empire?

C'est aussi du dévouement que l'hospitalité donnée, avec une simplicité si touchante, à son souverain malheureux par cette pauvre femme de Bruges dont Froissart, dans son récit naïf et plein de charme, aurait bien dû nous conserver le nom (2). Louis de Male n'était pas indigne d'un tel intérêt. Si l'on ne peut applaudir à tous les actes de son gouvernement, on doit du moins rendre justice à cette loyauté trop rare en politique, et dont il a fait

---

(1) Le 4 octobre 1189. La plupart des historiens, d'accord avec l'*Art de vérifier les dates*, le font mourir sur le champ de bataille. M. Michaud dit que, couvert de blessure et conduit prisonnier dans le camp de Saladin, il y reçut la mort; mais j'ai peu de confiance dans cette dernière version, parce que le nouvel historien des croisades me paraît avoir confondu Riderfort avec le précédent grand-maître, Terric ou Thiéry, mis en liberté par l'Emir après la bataille de Tibériade (1187), dont la perte doit être attribuée à ses funestes conseils. Le magistère de notre Flamand Gérard de Riderfort ne date que de 1188.

(2) Chroniques de Jean Froissart; édition de Buchon, grand in-8°, Paris 1835, 2e vol., page 207. — Louis de Male régna du 26 avril 1346 (il n'avait pas seize ans) au 20 janvier 1383.

preuve plus d'une fois. Ce prince méritait, par ses qualités chevaleresques, un règne moins orageux, des ennemis moins acharnés.

Dans la conduite du dernier comte de Namur, Jean III (1), envers l'évêque de Liége, après être sorti des prisons de Huy, où l'avait attiré la perfidie du prélat (2) ; dans l'inviolable silence qu'il garde, conformément à ses promesses, sur tout ce qui venait de se passer entre eux, nous retrouvons cette antique bonne foi des Belges préférant l'esclavage, quelque horreur qu'ils en eussent, à la violation de leur parole.

La clémence et la modération n'étaient guère les vertus du seizième siècle... Pourtant elles semblent avoir présidé au règne réparateur d'Erard de Lamarck (3). Cet habile prince nous apprend de quelle manière on triomphe des discordes civiles. On se plaît à le voir, après les scènes d'agitation et de désordre qui longtemps avaient désolé le pays, forcer les Liégeois, par son exemple plus

---

(1) Mort le 1er mars 1429. Ce fut alors que le pays de Namur passa sous la domination du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, par suite de la vente qu'en avait faite le comte Jean, le 15 janvier 1421.

(2) C'était Jean de Heinsberg. On n'apprit qu'après la mort du comte pe Namur, dit Galliot, (Histoire de Namure, tome II page 133) et par un billet trouvé parmi ses papiers, l'horrible attentat dont il avait été la victime, ainsi que la rançon exigée de lui.

(3) Il fut élu prince-évêque de Liége en 1506, et mourut le 16 février 1538. Il sera toujours jugé favorablement si l'on considère l'ensemble de son administration. Neveu du Sanglier des Ardennes (cet horrible Guillaume de Lamarck dont la mémoire ne peut pas être assez flétrie), « il répara par sa sagesse et ses vertus, dit M. Moke (*Histoire de la Belgique*, page 319), tous les maux que ceux de sa famille avaient fait éprouver au pays. » Il est fâcheux néanmoins qu'on ait à lui reprocher l'établissement de l'inquisition et des mesures souvent trop rigoureuses contre les sectateurs de Luther; mais, à cette époque, il faut en convenir, peu d'hommes étaient imbus de *cette vérité précieuse,* proclamée par un savant prélat du 18e siècle, M. de Beauvais, évêque de Senez, *que la diversité des religions ne peut rompre les liens de la charité universelle qui doit unir tous les hommes.* (Panégyrique de Saint-Louis).

encore que par ses ordonnances, à mettre en oubli tous les motifs, tous les projets de vengeance.

Si l'on déplore que Charles-Quint ait crû devoir punir, et punir avec une excessive rigueur, les Gantois révoltés (1), on aime à retrouver sa grande âme dans ces généreuses paroles adressées au lâche courtisan qui venait lui faire connaître l'asile où l'un des proscrits se tenait caché : « Au lieu de me dire où il est est vous » feriez mieux de l'avertir que je suis ici ! » et dans ce mot heureux, à propos d'un ennemi représenté comme irréconciliable et qui néanmoins avait obtenu sa grâce : « Je me ménage le plaisir » de pardonner deux fois. »

Le courage dont le conquérant des Gaules, dans ses commentaires, fait à la Belgique une si large part, ne s'est jamais démenti ; il fut même l'apanage de l'un et de l'autre sexe.

Quel touchant spectacle de courage et de tendresse conjugale présente Ida de Louvain, ne se laissant intimider par aucune considération personnelle, et ne s'en rapportant qu'à elle seule du soin de rechercher, sur les côtes d'Asie, son époux Bauduin II, comte de Hainaut, parti pour la première croisade et qu'elle supposait prisonnier des Turcs (2).

Quelles leçons de courage, de dévouement, nous donnent la noble compagne de Thierry d'Alsace (3), qui, relevée à peine de couches, se met à la tête de ses hommes d'armes pour repousser, pendant l'absence de son mari, les entreprises de Bauduin, comte de Hainaut, sur la Flandre, et cette incomparable Philippine de Hainaut, femme d'Edouard III, électrisant les Anglais par ses discours énergiques, puis, secondée par son oncle, Jean sire de

---

(1) 1539.

(2) Il n'a jamais reparu ; il doit avoir été tué dans la Palestine, en 1098.

(3) C'était sa seconde femme, Sibylle d'Anjou, fille du comte Foulques qui devint roi de Jérusalem. Si, par sa naissance, elle n'était pas Belge, elle le devint par son mariage et par son dévouement au pays.

Beaumont, parvenant à vaincre, en bataille rangée, cinquante mille Ecossais sous la conduite du roi David Bruce qui devint son prisonnier (1). Cette princesse, la libératrice des bourgeois de Calais (2), eut aussi l'ingénieuse pensée d'attacher au roi Jean, pendant sa captivité, notre Froissart qui, par son savoir et les agrémens de sa conversation, devait charmer les ennuis du monarque français.

Les traits d'héroïsme, de magnanimité, brillent, à chaque page, dans nos annales : c'était sans doute poussé par un sentiment héroïque, que T'Serclaes-Tilly, sur les bords de la tombe, près de rendre le dernier soupir (3), retrouvait assez de force, assez de présence d'esprit pour indiquer rapidement au duc de Bavière, qui devait lui succéder comme chef de la ligue catholique en Allemagne, les mesures propres à dominer le Danube et à s'assurer la conservation de la Bohême.

Plus d'un guerrier belge a fait entendre de ces électrisantes paroles qui figureraient si bien dans les fastes de l'éloquence militaire, à côté des plus belles harangues de l'antiquité. Vous avez présens à votre souvenir, ces mots du duc Jean, prêt à livrer la mémorable bataille de Woeringen qui devait procurer la réunion du Limbourg au Brabant (4) : « Il s'agit de vaincre ou de mourir ; je vous dois l'exemple. Si je fuis, que je reçoive la mort de la main d'un de mes soldats. » Et ces mots de Bauduin IX, montrant à son armée les murs de Constantinople qu'il fallait escalader : « Mes amis, voilà le chemin de la gloire. » Rien n'est dramatique comme la vie de ce prince, en butte à toutes les vicissitudes

(1) A Navill-Cross, le 17 octobre 1346.

(2) Elle désarma la colère d'Edouard III qui voulait faire mettre à mort les six plus notables bourgeois de Calais, parce que cette ville lui avait opposé une trop opiniâtre résistance.

(3) Frappé d'une balle à la cuisse, en s'opposant au passage du Lech, et renversé de cheval, Jean T'Serclaès, comte de Tilly, fut transporté dans la forteresse d'Ingolstadt, où il mourut le 30 avril 1632 ; il avait 73 ans.

(4) Le 5 juin 1288.

de la fortune. A peine sur le trône impérial, au lieu d'une épouse adorée, Marie de Champagne, qui devait partager ses grandeurs (1), il ne voit débarquer au rivage qu'un corps inanimé. On le déposa douloureusement au fond d'un caveau de cette même basilique de sainte Sophie, où le héros flamand venait d'être proclamé empereur et qui retentissait, pour ainsi dire encore, des applaudissemens du peuple et de l'armée. L'héroïsme de Bauduin ne l'abandonna point dans les cachots que lui réservait le roi des Bulgares, et, s'il faut en croire l'historien du bas-empire (2), ne pouvant répondre à l'amour d'une reine dont les passions désordonnées ne connaissaient aucun frein, il préféra la mort la plus horrible à la honte de tromper cette femme qui ne voulait être sa libératrice que pour devenir sa compagne (3).

Il est permis de confondre, avec la magnanimité, cette noble et sublime modestie qui dicte à Robert de Flandre le refus du trône de Jérusalem, décerné d'une voix unanime ensuite à Godefroid de Bouillon (4). Quelques historiens attribuent ce refus au

(1) Partie de Marseille pour la Palestine, elle tomba malade à Saint-Jean-d'Acre, et mourut victime d'une émotion trop vive en apprenant les succès, le triomphe de Bauduin.

(2) Charles Lebeau, né à Paris, le 15 octobre 1701, mort le 13 mars 1778. L'*Histoire du Bas-Empire*, dont les 22 premiers volumes sont de lui, a été continuée par Ameilhon, mort en 1811. L'ouvrage se compose maintenant de 29 volumes in-12, y compris une table assez bien faite par Ravier, en 2 volumes.

(3) Il fut mis à mort en 1206. C'est du moins la date le plus généralement adoptée. La jalousie de Joannice, roi des Bulgares, excitée par les rapports mensongers de sa femme, dont Bauduin avait dédaigné l'amour, se porta, dit-on, aux plus atroces raffinements de cruauté. On commença par couper à Bauduin les jambes et les bras, puis on le jeta dans une fosse où il vécut encore trois jours. Son cadavre devint la proie des animaux. Du reste, les versions varient, et ce qui prouve l'incertitude des circonstances de cette mort, c'est l'apparition du faux Bauduin, la foi donnée à ses paroles et les nombreux partisans qu'il se fit.

(4) Son discours sur les qualités nécessaires pour occuper le trône de Jérusalem et dans lequel il semble vouloir appeler les suffrages des

désir de revoir la patrie, mais pourquoi supposer ainsi des calculs d'égoïsme au-dessus desquels une grande âme trouve si facile de s'élever quand il s'agit de tout un avenir de gloire?... Peut-être aussi, et ce seraient encore là de généreux motifs, ce prince considérait-il comme un devoir de ramener dans leur pays les Belges qui s'étaient rangés sous sa bannière, et de revenir défendre, contre toute invasion, les peuples que la Providence avait confiés à ses soins. Il ne se retira, toutefois, qu'après avoir affermi la conquête de la Terre-Sainte par la défaite des Musulmans accourus de l'Egypte et de la Syrie pour tenter la reprise de Jérusalem. Robert de Flandre, repoussant la couronne et désignant Godefroid comme le plus digne de la porter, serait, me semble-t-il, un magnifique sujet de tableau.

Si nos chevaliers, à la croisade, se signalèrent par une valeur héroïque, les prêtres belges y firent admirer leur piété douce, leur charitable compassion pour les blessés et les malades. Plusieurs d'entre eux furent élus patriarches de la cité sacrée (1).

La charité, parmi nous, a toujours compté de fervents apôtres.

---

assistants sur Godefroid de Bouillon, est un monument précieux de l'éloquence de ces temps reculés. Benoit Accolti l'a conservé dans son livre *de Bello a christianis contra barbaros gesto*, et M. Michaud l'a reproduit dans son *Histoire des Croisades*, Paris 1819. Vol. 1er, page 444. — Après le refus de Robert, un conseil composé de dix personnages pris dans l'armée et dans le clergé (leurs noms nous sont restés inconnus), eut la charge d'élire le roi de Jérusalem, et le choix tomba, d'une voix unanime, sur Godefroid. Robert II, comte de Flandre, que ses glorieux exploits dans la Palestine avaient fait surnommer *le fils de saint George*, mourut par suite d'une chûte de cheval en guerroyant près de Meulan, pour le service du suzerain, le roi de France, Louis VI, le 3 décembre 1111, après un règne de 18 ans. A son retour de la Palestine, il avait eu près de huit années de guerre à soutenir contre d'ambitieux voisins excités sans cesse par la haine que portaient au comte de Flandre les empereurs Henri IV et Henri V.

(1) Nous ne citerons que Guillaume, natif de Malines, qui gouverna l'église de Jérusalem, de 1130 à 1144 ou 1145. Il avait des mœurs édifiantes, de la mansuétude, du zèle, de l'instruction. Il mourut regretté du peuple et des grands. C'est l'éloge qu'en fait Guillaume de Tyr.

Toutes nos villes le témoignent assez par leurs nombreux établissemens de bienfaisance. Deux prélats nés Belges, Van der Burch et Cospéan (1) placèrent, en tête des vertus épiscopales, la charité, cette seconde providence du pauvre ; ils ont fait bénir leur mémoire, le premier dans le diocèse de Cambrai (2), l'autre à Aire (3), à Nantes (4) et à Lisieux (5).

L'Eglise de France doit encore à la Belgique Jacques Gelu (6),

---

(1) Né à Mons en 1568, d'après la *Biographie universelle*, en 1570, d'après l'auteur de *La gloire Belgique*, M. Lemayeur. Comme il existait quelque incertitude relativement à l'ortographe de ce nom, je me suis adressé, pour éclaircir mes doutes, à M. Chérot, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nantes, et je viens d'acquérir la certitude que le prélat signait *Cospéan* et non *Cospeau*. La lettre que j'ai reçue à cet égard, sous la date du 15 novembre 1841, est remplie de détails honorables pour l'illustre compatriote dont j'avais déjà parlé précédemment (discours du 10 décembre 1837).

(2) François Van der Burch mourut, pendant une visite pastorale, à Mons, le 23 mars 1644, après avoir gouverné le diocèse de Cambrai 29 ans.

(3) En 1607.

(4) En 1621.

(5) En 1636. C'est à Lisieux que Philippe Cospéan mourut en 1646.

(6) Né dans le Luxembourg, vers l'an 1360, à Ivoy, et mort en 1432. Il avait commencé par suivre la carrière de la magistrature, il était maitre des requêtes et président de chambre au parlement de Grenoble, lorsqu'il devint prêtre ; il jouit de toute la confiance du roi Charles VII qui le chargea de plusieurs missions délicates dont il se tira toujours en homme habile et dévoué. Il contribua beaucoup à mettre en évidence la pucelle d'Orléans. Les archives de Tournai possèdent une lettre fort curieuse adressée, de la part de l'héroïne, aux habitants de cette ville, elle est conçue en ces termes :

« ✝ Jhus ✝ Maia,

« Gentilz loiaux franchois de la ville de Tournay, la pucelle vous fait savoir des nouvelles de p/decha que en VIII jours elle a cachié les Anglais hors de toutez les places quilz tenoient sur le rivire de Loire, par assaut ou autrement ; ou il en a eu mains mors et prins et lez a desconfiz en bataille, et creies que le conte de Suffort La poulle son frère, le sire de Tallebort, le sire de Scallez et Mess[r] Jehan Falscof et plusieurs

archevêque de Tours, puis d'Ambrun, qui eut la gloire d'être le protecteur et l'appui de Jeanne d'Arc.

Nous avons tous connu ce touchant modèle d'ingénieuse et persévérante charité chrétienne, le modeste abbé Triest qui fut tout à la fois le Vincent de Paule et l'abbé de l'Epée de notre Belgique (1). Un évêque de Gand du même nom, mais point de la même famille (2), avait aussi laissé d'édifiants souvenirs. Le mont-de-piété de sa ville épiscopale reçut de sa munificence 80,000 florins destinés à faciliter aux classes laborieuses et pauvres des emprunts sans intérêts pour six mois.

A la vraie piété s'allie ordinairement cette sage tolérance qui consiste, dit Fénélon, *non pas à tout approuver comme indifférent, mais à souffrir avec patience tout ce que Dieu souffre, en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion* (3). Tandis que l'on traînait ailleurs les Manichéens au supplice,

---

chrs et capitainez ont été prins, et le frère du conte de Suffort et Glasdas mors; maintenes vous bien loiaux franchois, je vous en pry, et vous pry et vous requiers q/ vous soies tous *psts* de venir au sacre du gentil roy Charles a Rains ou nous serons briefment, et venez au-devant de nous quant vous saurez que nous aprocherons. A Dieu vous comans, Dieu soit garde de vous et vous doinst grace que vous puissies maintenir la bone q relle du royaume de France. Escript à Gien le XXV[e] jour de juin (1429). »

Je suis redevable de cette intéressante communication au savant archiviste de Tournai, M. Frédéric Hennebert.

(1) Pierre-Joseph Triest, né le 31 août 1760, à Bruxelles, et mort à Gand le 24 juin 1836. Vingt-six maisons pour les enfants pauvres, entre autres l'institut des sourds-muets et celui des sourdes-muettes de sa ville natale, sont des témoignages éclatants de sa pieuse sollicitude et de son zèle éclairé.

(2) Antoine Triest, d'une illustre maison de Flandre, mort octogénaire, le 28 mai 1657. Il a rendu des services aux sciences et principalement à la botanique. Son tombeau, placé dans le chœur de l'église de Saint-Bavon, est considéré comme le chef-d'œuvre de Jérôme Duquesnoy.

(3) Fénélon. *Direction pour la conscience d'un roi.*

Wazon, évêque de Liége, faisait entendre à son collègue, l'évêque de Châlons (1), ces évangéliques paroles : « La religion chrétienne condamne les hérésies, mais elle veut qu'on ménage les hérétiques. Ne cherchons point à les exterminer par les armes que Dieu a mises dans les mains des rois. »

On retrouve les mêmes vues, le même esprit de modération dans la conduite de Baldéric, évêque de Tournai (2).

En rencontrant, par intervalles, dans l'histoire, quelques traces de cette dignité pleine de sagesse et de mesure, qui devrait toujours être le caractère distinctif de l'homme, on se sent à l'aise, on se trouve heureux de n'avoir plus à rougir de ses semblables, on éprouve une jouissance réelle. Je ne connais rien de beau, sous ce rapport, comme la harangue d'un prélat belge, ami des lettres et des arts, le cardinal d'Alsace, archevêque de Malines (3), recevant Louis XV à la porte de son église (4) : « Sire, le Dieu des armées est aussi le Dieu des miséricordes ; tandis que Votre Majesté lui rend des actions de grâces pour ses victoires, nous lui demandons de les faire heureusement cesser par une paix prompte et durable. Le sang de Jésus-Christ est le seul qui coule sur nos autels ; tout autre nous alarme ; un prince de l'Eglise peut sans doute avouer cette crainte devant le roi très-chrétien. C'est dans

---

(1) En 1049.

(2) Mort en 1112. — On lui a long-temps, et même encore dans la *Biographie universelle* (tome 3e, page 268) attribué la *Chronique d'Arras et de Cambrai*, imprimée à Douai en 1615, in-8o, avec un glossaire et des notes de George Colvener. C'est une erreur que les Bollandistes ont relevée, et le savant conservateur des archives de Lille, M. Leglay, à qui l'on doit une nouvelle édition, très soignée, de cette importante chronique (Paris 1834, vol. in-8o), a parfaitement démontré que l'auteur est un Baldéric ou Baudri de Cambrai, chantre de Térouane au onzième siècle.

(3) Thomas-Louis de Hénin-Liétard, né à Bruxelles le 13 novembre 1679, mourut à Malines le 5 janvier 1759. Il enrichit de livres précieux la bibliothèque archiépiscopale et forma, sous la direction du peintre Smeyers une galerie de tableaux.

(4) L'église de Sainte-Gudule, en 1746.

ces sentimens que nous allons entonner le *Te Deum* que Votre Majesté nous ordonne de chanter. » Je voudrais que ces nobles paroles fussent écrites en lettres d'or sur un des piliers de Sainte-Gudule.

Quelle héroïque dignité dans la contenance si résignée, si calme, si imposante du vainqueur de St.-Quentin et de son ami le comte de Hornes (1), lorsque, victimes de leur dévouement à la cause des libertés publiques, ils vinrent, le 5 juin 1568, jour de douleur et de deuil, recevoir la mort sur un échafaud. Si, comme il est permis de l'espérer, on leur élève des statues expiatoires, je désirerais qu'en même temps on représentât le vertueux évêque d'Ypres, Martin Rithove, versant de généreuses larmes sur ces courageux martyrs, après leur avoir prodigué les consolations religieuses et les accens de l'amitié. Ce serait un groupe digne du ciseau d'un de nos habiles sculpteurs.

L'amitié, ce sentiment, cette passion des belles âmes, a quelque chose de céleste quand elle réunit de ces personnages d'élite dont s'énorgueillit l'espèce humaine. C'est avec une délicieuse émotion, c'est avec un tendre respect que nous arrêtons nos regards sur notre admirable Duquesnoy (2), s'oubliant lui-même à Rome, pour faire valoir le génie du Poussin méconnu, partageant toutes ses ressources avec ce grand peintre, et ranimant l'espoir dans un cœur flétri par l'injustice des hommes.

L'amitié prend également un caractère sublime lorsqu'elle se joint à la reconnaissance et qu'elle rapproche les conditions sociales. Je préfère, aux victoires les plus éclatantes, le généreux mouvement qui pousse notre marquis de Lede (3) à se jeter au plus

---

(1) Lamoral comte d'Egmont et Philippe de Montmorency, comte de Hornes, avaient à peu près le même âge, 46 ans. L'évêque mourut presque octogénaire, le 9 octobre 1583.

(2) François Duquesnoy, l'éternel honneur de la sculpture belge.

(3) Jean-François-Nicolas de Bette, marquis de Lede, chevalier de la toison d'or, grand d'Espagne de la première classe, capitaine-général des armées de Philippe V, mourut à Madrid, non le 11 janvier comme le

fort de la mêlée, le jour de la funeste bataille de Ramillies (1) pour sauver son frère de lait, Jean Van der Veen, né dans ses terres et dont il avait reçu des preuves multipliées d'attachement.

Il est glorieux d'arriver aux honneurs sur les ailes du génie, et ce devrait être une jouissance alors de se rappeler le point du départ. Néanmoins, rougir d'une naissance obscure est une faiblesse malheureusement bien commune, et les exemples ne nous manquent point dans ce siècle tout éclairé qu'il est ou qu'il croit être. Cette faiblesse n'était point celle du marquis de Châteaufort, Pierre Boyseau, qui s'éleva, de grade en grade, à celui de capitaine-général de la Vieille-Castille sous Philippe V; il se rappelait volontiers qu'il était le fils d'un simple paysan de la province de Namur (2). Apprenant un jour que, dans son gouvernement, des

---

porte le *supplément au nobiliaire des Pays-Bas* (tome 3, page 17), mais le 11 février 1725. L'expédition de l'île de Majorque en 1714, la conquête de la Sicile en 1717 et ses victoires en Afrique sous les murs de Ceuta dont il fit lever le siége (1720) le placèrent au premier rang des capitaines de son époque. Il résulte, d'une note en langue espagnole, qu'il doit être né vers 1668, à Bruxelles, mais il n'a pas été possible jusqu'ici d'en acquérir la certitude. Si le *nobiliaire*, qui lui donne 57 ans à sa mort, ne se trompe point, l'année 1672 serait celle de sa naissance. Il faut conclure d'un passage du testament de son père (Ambroise-Augustin-François de Bette, marquis de Lede, époux de Dorothée-Brigitte de Croy) sous la date du 27 mai 1674, qu'à cette époque il n'avait pas encore reçu le baptême. « Instituant, y est-il dit, notre héritier universel, seul et pour le tout, notre bien-aimé fils auquel présentement n'est donné *aucun nom de baptême, pour quelques raisons nous connues.* »

(1) Le 23 mai 1706, cette bataille pouvait être considérée comme funeste, non-seulement pour Philippe V et le marquis de Lede, mais encore pour la Belgique qui devait préférer la domination espagnole, avec ses importantes colonies et l'alliance intime de la France, à la domination autrichienne dont elle devenait l'avant-garde exposée à des envahissements continuels. On ne pouvait pas d'ailleurs prévoir alors le règne de Marie-Thérèse.

(2) Il naquit à Saint-Gérard, en 1659, et mourut à Zamora (royaume de Léon) le 26 juillet 1741 ; il avait reçu le titre de marquis de Châteaufort en 1728. Je lui ai consacré, dans la *Biographie universelle* (tome v, pages 439 et suivantes), une notice reproduite par les auteurs de

officiers s'étaient permis de maltraiter des cultivateurs ; « Je mettrai bon ordre à ces vexations, leur dit-il ; le marquis de Château-fort n'a pas oublié que Boyseau (c'est mon nom de famille) a pris naissance au sein de cette classe estimable ; il ne souffrira point qu'on l'opprime. »

L'histoire compte peu d'époques fécondes en traits de fidélité ; ils sont rares surtout au milieu des guerres civiles et des luttes religieuses. En voici néanmoins un que nous fournit Jean Beck, né sous le chaume à Bastogne. Valet d'écurie, ensuite postillon, il parvint au grade de lieutenant-général et fut décoré du titre de baron du Saint-Empire. Il disait à Wallenstein (1), qui voulait le

---

la *Belgique pittoresque* (page 410) sans qu'ils aient cru devoir indiquer à quelle source ils l'avaient prise.

Le charmant village de Nismes, situé sur l'eau noire, à 5,000 mètres de Couvin, province de Namur, dispute au bourg de Saint-Gérard l'honneur d'être le lieu de naissance du marquis de Châteaufort. On appuie cette prétention : 1° Sur une tradition populaire qui le suppose y avoir passé ses premières années dans l'humble condition de pâtre ou plutôt de porcher ; 2° Sur un présent que fit à l'église de Nismes ce grand capitaine lorsqu'il revint, pour quelques mois en Belgique, vers 1750 ; 3° enfin sur le registre baptistère indiquant un Pierre *Bossau*, fils de Jean Bossau et de Catherine Doigneau, comme baptisé le 3 janvier 1668 ; mais il paraît certain que le marquis de Châteaufort signait *Boyseau* et non *Bossau;* il ne serait cependant pas impossible que le curé eut adopté, pour l'orthographe du nom, la prononciation vicieuse en usage parmi les paysans. Une autre objection toutefois se présente encore, c'est qu'en 1683, année de son début dans la carrière des armes, Boyseau, s'il était né en 1668, n'aurait eu que quinze ans, et c'est rarement à cet âge qu'on entre au service. Je ne désespère pas, au surplus, d'éclaircir le fait dont il s'agit, au moyen de recherches dans les archives du département de la guerre à Madrid.

(1) Albert-Wenceslas-Eugène de Waldstein, plus connu sous le nom de Wallenstein ou Walstein, d'un ancienne maison de Bohême, né le 14 septembre 1583, génie inquiet, entreprenant, qui souilla sa gloire militaire par la rapine et le meurtre, fut l'appui tour-à-tour, et la terreur de l'Empire germanique. Peu satisfait d'être duc de Mecklembourg et de Friedland, il voulait placer sur sa tête la couronne de Bohême ; mais il échoua dans ses projets ambitieux, et mourut frappé d'un coup

détacher de la cause de l'empereur Ferdinand II et l'entraîner dans sa rebellion : « Il n'appartient qu'aux grands seigneurs » comme vous de se croire le droit de disposer, à leur gré, de » l'épée qu'ils ont reçue de leurs ancêtres ; je tiens la mienne de » mon souverain ; elle lui appartiendra toujours. »

Nous avons admiré tout-à-l'heure le désintéressement sur le trône ou du moins dans une position élevée : Guillaume d'Avesnes, Charles le Bon et Robert de Flandre nous en ont donné de mémorables exemples. On se plaît à retrouver aussi cette vertu chez les princes de la pensée, chez les hommes qui se sont consacrés à la culture des lettres ; on éprouve une vive satisfaction en voyant Juste-Lipse préférer, quoique d'un assez faible produit, une chaire dans l'université de son pays à toutes les séductions, à toutes les faveurs de l'étranger.

C'est un beau trait dans l'histoire des sciences que celui de Gérard Mercator laissant à son émule Ortelius le temps de placer deux éditions d'un livre, résultat de longues études, *le Théâtre du Monde* (1), avant de publier lui-même l'Atlas qui devait accroître sa renommée; et, ce qui ne paraît guère moins admirable, c'est la reconnaissance simple, naturelle, expansive d'Ortelius ; car, entre le bienfait et la gratitude, les susceptibilités de l'orgueil viennent trop fréquemment s'interposer. C'est ainsi que les savants comprenaient alors les procédés ; c'est ainsi, j'aime à le croire, qu'on les comprendrait encore aujourd'hui.

Le désintéressement, qui sied si bien à la science, ajoute égale-

---

de pertuisane par un de ses officiers, Irlandais d'origine, le 25 janvier 1634. Il n'avait pas encore 52 ans. Wallenstein a fourni le sujet d'une des meilleures tragédies de Schiller. Benjamin Constant nous en a donné une imitation française en vers. Une tragédie sous le même titre : *Walstein*, par M. Liadières, reçut un accueil favorable au Théâtre-Français où elle fut jouée, pour la première fois, le 12 octobre 1828.

(1) La première édition du *Theatrum orbis terrarum* sortit des presses d'Anvers en 1570.

ment un beau lustre à la gloire militaire. Lorsque la France, avec un juste orgueil, cite son Bayard, le chevalier-modèle, ne pouvons-nous pas, indépendamment de nos trois Lalain, Jacques, Josse et Simon (1), nous prévaloir d'un grand capitaine du dix-septième siècle, le comte de Bucquoy (2), si noble, si libéral, si supérieur aux misérables calculs d'un intérêt sordide. On rapporte de lui plusieurs actions qui mériteraient d'être mises en parallèle avec la générosité du chevalier sans peur et sans reproche, faisant deux parts de l'or que lui présentait son hôtesse, dont il avait sauvé la fortune au sac de Brescia (3), et les donnant aux deux filles de cette femme reconnaissante pour leur servir de dot.

Les lettres de Busbecq (4), ambassadeur de Ferdinand I[er], près

---

(1) Tous les trois furent chevaliers de la Toison d'Or, et firent briller d'un nouvel éclat le nom de Lalain, pendant le quinzième siècle. George Châtelain écrivit l'histoire de Jacques surnommé *le bon, le gentil chevalier,* Bruxelles, 1634, vol. in-4°, avec un magnifique portrait. Le comte d'Hochstrate, de la même maison, mort en 1540, fut un homme d'Etat recommandable, l'ami, le conseiller de notre grande Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie.

(2) Charles de Longueval, comte de Bucquoy, chevalier de la Toison d'Or, tué en 1621, dans une rencontre, par des insurgés hongrois; il avait gagné, avec le comte de Tilly, la bataille de Prague, en 1620, et défait complètement Ernest de Mansfeld en 1616.

(3) Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, après l'assaut de Brescia, en 1512. La cassette qui lui fut offerte contenait 2500 ducats.

(4) Augier-Guilain de Busbecq, né à Comines l'an 1522, mort au château de Maillo près Rouen, le 28 octobre 1592. Ses lettres écrites en latin, plusieurs fois réimprimées, et dont les Elzevirs ont donné, forma in-24, une édition complète en 1632, ont été traduites en français d'abord, par Gaudon (1646), puis par l'abbé Béchet, chanoine d'Usez, enfin par l'abbé de Foy, 3 vol. in-12, 1743, avec des notes. Busbecq a laissé, sur le séjour et le quasi-règne du duc d'Alençon dans nos provinces, un manuscrit latin qui vraisemblablement se trouve enfoui dans quelque bibliothèque d'amateur et qu'on devrait mettre au jour. L'auteur était plus à même que personne d'éclaircir beaucoup de faits mal connus encore, parce que les partis et les passions de l'époque les ont dénaturés.

de la porte Ottomane, et de Rodolphe II en France, sont un précieux monument de la loyauté parfaite que l'auteur apportait dans les négociations ; elles prouvent encore que la bonne foi, n'en déplaise aux Machiavels passés, présens et futurs, conduit mieux au but que l'astuce et la fourberie. L'empereur Maximilien II a dit, en parlant de Busbecq et de deux autres Belges (1) également envoyés à Constantinople : « les négociateurs flamands sont presque » les seuls qui aient rendu des services à l'Allemagne. » La bibliothèque de Vienne doit à notre diplomate cent de ses plus curieux manuscrits grecs et plusieurs objets d'antiquité. L'ambassadeur qui, dans toutes les positions, avait conservé les mœurs simples de son pays, se délassait de ses travaux habituels par l'horticulture. Les curateurs de l'Université de Gand ont réalisé le vœu de Bernardin de St.-Pierre (2), en plaçant, il y a quelques années, dans le jardin botanique, la statue de Busbecq, ou du moins son buste, à l'ombre du lilas, originaire de l'Asie, et dont il fit présent à l'Europe (3).

Rien n'ennoblit plus l'homme à ses propres yeux que de voir l'honneur triompher de l'ambition et résister au pouvoir pour conserver intacte la paix de la conscience : les Français nous montrent Bertrand de Salignac (4) s'exposant au courroux de Charles

---

(1) Nepper de Nieuport et Rym de Gand, d'une naissance médiocre ; ils furent redevables à leurs talens seuls de la préférence qu'on leur donna sur des membres de la haute noblesse qui briguaient la même mission.

(2) *Etudes de la nature*, tome troisième.

(3) L'an 1562. C'est également Busbecq qui, d'Andrinople, expédia les premiers oignons de ces magnifiques tulipes dont les couleurs variées excitèrent l'admiration des Hollandais au point de les rendre prodigues. On prétend qu'un seul oignon de cette fleur inodore leur a coûté quelquefois plusieurs milliers de florins. Il s'en faisait un commerce considérable à Harlem.

(4) Arrière-grand-oncle de l'illustre archevêque de Cambrai, l'auteur de *Télémaque*. Après s'être distingué dans la carrière des armes et particulièrement au siége de Metz (1552), dont il fit une relation que l'on retrouve dans le *choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de*

IX, plutôt que de consentir à rédiger, pour être remis à la reine Elisabeth, un mémoire apologétique de la Saint Barthélemi... Quant à nous, Belges, ne devons-nous pas être fiers de notre Henr Goethals (1), qui, fréquemment chargé par les ducs de Bourgogne d'importantes missions diplomatiques dans lesquelles il déployait toujours une habileté peu commune, refusa de prendre la défense de Jean-sans-Peur, lors de l'assassinat du duc d'Orléans, parce qu'il avait, disait-il, horreur de ce crime (2). C'est avec la même probité, la même délicatesse qu'il rejeta la proposition de prendre part à l'indigne traité par lequel, au mépris de ses devoirs de prince du sang français, Philippe-le-Bon reconnut le roi d'Angleterre pour successeur de Charles VI au trône de Hugues-Capet. Heureux les princes qui possèdent de pareils serviteurs, mais qu'ils sont loin de les apprécier toujours! Le chancelier de Louis de Nevers, comte de Flandre, interrogé sur les motifs qu'il avait eus de faire évader Robert de Cassel, au lieu de le laisser assassiner par les habitans de Warneton, répondit à son maître : *Pour sauver votre honneur* (3). D'indignes chaînes devinrent le prix de cette réponse si simple et tout à la fois si belle (4).

Le marquis du Chasteler (5), commandant d'armes à Namur,

France, publié par Buchon, Bertrand de Salignac mourut à Bordeaux, en 1599; nommé par Henri IV à l'ambassade d'Espagne. Son *voyage d'Henri II aux Pays-Bas* (Paris 1554) renferme quelques détails curieux sur notre pays.

(1) Henri Goethals, né à Gand l'an 1369, mourut en 1433, revêtu de plusieurs dignités ecclésiastiques : il était de la même famille que le célèbre *docteur solennel* (Henri Goethals ou de Gand), mort archidiacre de Tournay en 1293.

(2) L'an 1407. — Un autre Belge, il faut bien en faire ici l'aveu, un autre Belge, le docteur Petit, de la ville d'Hesdin, en Artois, se montra moins scrupuleux. Son apologie de l'assassinat du duc d'Orléans est insérée tout au long dans la chronique de Monstrelet, liv. Ier, chap. 39.

(3) Je n'ai pu, malgré toutes mes recherches, découvrir encore le nom de ce vertueux ministre flamand.

(4) VILLARET. Histoire de France, tome 8, page 136.

(5) Jean-GABRIEL-JOSEPH-ALBERT, marquis du Chasteler, né le 22

en 1792, prodiguant les égards au général Lafayette, arrêté contre le droit des gens, ainsi qu'à ses compagnons d'infortune : Latour-Maubourg, Alexandre de Lameth, Bureau de Puzy (1), quoique certain d'encourir le blâme d'une cour ombrageuse, et le brave Dumonceau affrontant la fureur des farouches proconsuls de la république pour soustraire à la mort de malheureux Français entraînés dans les rangs ennemis par les discordes civiles (2), méritent tous nos éloges, toutes nos sympathies; car ils se sont montrés plus jaloux de leur propre satisfaction, plus jaloux de l'estime

---

janvier 1763, à Mons. Il mourut lieutenant-feld-maréchal des armées autrichiennes et commandant de Venise, le 10 mars 1825. Son père, membre de l'Académie de Bruxelles, lui inspira, de bonne heure, le goût des lettres ; il cultivait la poésie au milieu des camps ; j'ai vu de lui deux romances qui n'étaient pas dépourvues d'agrément, bien que le naturel s'y fit un peu désirer.

(1) Ils s'étaient décidés à quitter la France après la désastreuse journée du 10 août ; ils furent arrêtés, le 19, à Rochefort dans les Ardennes par le comte d'Harnoncourt, lieutenant-colonel du régiment de Vierset, qui les fit conduire à Namur ; on les transféra successivement, et, par ordre des puissances coalisées, à Wesel, à Magdebourg, à Olmutz, d'où l'empereur Napoléon, alors le général Bonaparte, les fit sortir, en 1797 ; ce fut une des clauses du traité de Campo-Formio. Alexandre de Lameth avait été mis en liberté dès 1795 par suite des vives instances de sa mère, sœur du dernier maréchal duc de Broglie. Charles d'Agrain, un des aides-de-camp de Lafayette, avait publié, sur la captivité de son général, en mars 1797 (an v de la république), Paris in-4° de 60 pages, une élégie, où l'inspiration poétique se fait peu sentir, mais dont les notes sont intéressantes.

(2) En 1793, dans un combat près de Tournay. Le fils du marquis de Bouillé (l'auteur des *mémoires sur la fuite de Louis XVI et l'arrestation de ce monarque à Varennes)*, était au nombre de ces infortunés qui se trouvèrent libres après avoir donné leur parole de ne plus porter les armes contre la France. Dumonceau (Jean-Baptiste), comte de Bergendael, né à Bruxelles le 7 novembre 1760, y mourut le 29 décembre 1821, il avait obtenu le bâton de maréchal en Hollande sous le Roi Louis : « S'il eut été le seul, dit l'empereur Napoléon, je lui aurais conservé ce grade éminent que ses services et ses talents militaires pouvaient justifier. » La campagne de 1813 en Saxe lui fit le plus grand honneur.

publique que de leur fortune militaire. Honneur, cent fois honneur à cette généreuse abnégation de tout égoïsme, de tout sentiment personnel ! Gardons-nous de négliger de pareils faits, sous prétexte qu'ils appartiennent à la Belgique contemporaine. Nous devons être heureux que notre époque ne soit pas indigne des temps qui l'ont précédée.

Il est un trait d'humanité dont plusieurs de nous ont été, pour ainsi dire, les témoins et que je tiens à consigner ici : Le 28 février 1812, dans la fosse Beau-Jonc, près de Liége, le maître mineur Hubert Goffin, voyant le péril qui menaçait les travailleurs, refuse de les abandonner : « Si je monte, dit-il, ces braves gens périront ; je prétends les sauver ou bien mourir avec eux. » Son fils, qui n'avait pas douze ans, veut rester à ses côtés.... Ils étaient 74. Après cinq jours de souffrances, d'anxiétés continuelles, d'efforts inouïs, cinquante de ces malheureux, grâce au courage et à la présence d'esprit du chef, sont rendus à leurs familles. Les poètes célébrèrent l'héroïsme de Goffin (1), et l'étoile des braves brilla sur la noble poitrine d'un ouvrier. Le brevet d'une pension, reversible sur la tête de son fils, lui procura de l'aisance sans le dégoûter du travail.

Je pourrais étendre encore, messieurs, la galerie morale (2) que je viens de faire passer sous vos yeux, mais votre attention est sans doute épuisée, et d'ailleurs je me suis imposé le devoir de ne rappeler aucun des faits mentionnés dans mes précédens discours (3).

---

(1) La seconde classe de l'Institut de France aujourd'hui la première, (l'Académie française) proposa ce sujet au concours de 1812, et le prix fut remporté par Millevoye. On trouve son poème, *Goffin, ou le héros liégeois,* dans ses œuvres complètes, tome troisième.

(2) On ne ferait, je crois, pas mal de rédiger, sous ce titre, pour nos écoles, une espèce de *morale en action* dont les exemples appartiendraient tous à la Belgique. De pareilles lectures feraient palpiter de jeunes cœurs en y confondant, de la manière la plus heureuse, le patriotisme avec l'amour de la vertu.

(3) De là vient, ici, l'omission d'une foule de noms célèbres. En 1835, je m'étais contenté de tracer une esquisse rapide des grandes époques de notre histoire ; c'était une sorte d'introduction. — En 1837,

Mon rôle, plus facile, plus agréable que celui de l'historien, m'a permis de tracer, en quelque sorte, de profil les traits de nos aïeux; l'historien est tenu de les présenter de toutes faces; il nous doit le compte exact non-seulement des actions héroïques, des vertus sublimes qui font l'orgueil national, mais encore des crimes dont le sol belge n'a pas été toujours exempt. Sa palette se chargera de couleurs sombres et sévère, lorsqu'il s'agira de reproduire ces scènes de sang et de carnage, ces actes de cruauté, fruits des mauvaises passions auxquelles on n'a que trop souvent sacrifié... Cette contre-partie de notre histoire ne sera pas moins féconde en salutaires leçons. Les ambitieux qui, de nos jours, seraient disposés encore à se faire une idole de la popularité (1), s'instruiront par le tableau de nos réactions populaires; ils y verront Henri de Dinant (2), Baré de Surlet, Raes de Heers, bourg-

---

je me suis appliqué surtout à faire ressortir les nombreux services rendus par les Belges aux progrès de la civilisation. — En 1839, j'ai fait valoir l'utilité des Académies pour la direction des études; j'ai dit en même temps, ce que me paraissait devoir être notre littérature nationale et j'ai pris soin d'indiquer les principaux sujets à prendre dans l'histoire belge. — En 1841, j'ai fait succinctement l'énumération des souvenirs historiques que présente, pour ainsi dire, chaque point du pays. — Aujourd'hui, je me suis attaché particulièrement à reproduire les vertus dont nos ancêtres nous ont laissé des exemples.

(1) Dans quelque position que l'on se trouve, il faut tout faire pour améliorer le sort du peuple, c'est un devoir; mais ce ne sera point en flattant, ce ne sera point en déchaînant ses passions qu'on le rendra plus moral et plus heureux. Un esprit sage ne doit pas moins se tenir en garde contre l'énivrement de cette faveur populaire si séduisante, que contre l'amorce fallacieuse des cours.

(2) Henri de Dinant, après avoir poussé le peuple liégeois aux mesures les plus violentes (1252-1257), eut la douleur de s'en voir abandonné, mais si son extrême turbulence et son esprit de domination furent nuisibles au pays, on ne peut lui refuser néanmoins un caractère noble et généreux; il faut, pour l'apprécier convenablement, lire les belles pages de M. Polain sur cette mémorable époque. On y trouve la magnanime réponse du tribun proscrit à Marguerite, comtesse de Flandre, qui voulait le placer à la tête de ses compagnies d'hommes d'armes avec lesquelles il eut marché contre Liége : « Oncques n'ai fait

mestres de Liége (1), Cottrel, mayeur de Louvain (2), le célèbre Ruwaert (3) de Flandre (Jacques d'Artevelde (4)) Hembyse (5),

---

de trahison, oncques n'en ferai. L'élu (Henri de Gueldre) est mon seigneur, et le pays de Liége est mon pays; je ne guerroierai jamais contre l'un ni contre l'autre. » Ce que devint ensuite Henri de Dinant n'est connu de personne; les chroniques du temps sont restées muettes à cet égard.

(1) Baré de Surlet eut sans doute des torts graves à se reprocher dans son orageuse carrière politique, mais il sut au moins payer de sa personne et mourir, les armes à la main, sur le champ de bataille de Brusthem (1467). Raes de Heers, qui fit tant de bruit pendant quelques années, revint à Liége après un assez long exil; il y vécut tellement ignoré qu'on ne connait pas même la date précise de sa mort; on sait seulement qu'elle doit avoir eu lieu vers 1477.

(2) Pierre Cottrel, mayeur de Louvain, sous le règne de Wenceslas, commença par exciter le peuple contre la noblesse et les familles patriciennes (1379). On le vit figurer dans toutes les scènes de désordre dont Louvain fut le théâtre, et lorsqu'il voulut tardivement y mettre un terme, sa voix fut méconnue; il ne sauva même ses jours qu'en s'échappant à la hâte pour chercher un asile auprès du duc Wenceslas, qui consentit à le prendre sous sa protection.

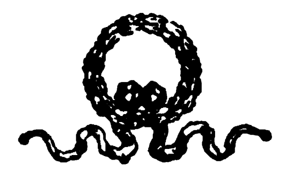
(3) C'est-à-dire gouverneur, mais ce mot donnerait une faible idée du pouvoir d'Artevelde, et j'ai préféré l'expression flamande *ruwaert*.

(4) La nuit du 17 juillet 1345. Jacques d'Artevelde qui, pendant sept années, avait gouverné la Flandre avec tant de hauteur et dont la volonté paraissait toute-puissante, se vit assaillir dans son hôtel par la multitude qu'avait soulevée secrètement la haute bourgeoisie gantoise. Il périt sous les coups de Gérard Denis, doyen des tisserands. Il n'avait guère que quarante-cinq ans. — On ne peut sans injustice se refuser à reconnaître en lui de très grandes qualités, mais autre chose est de le transformer en patriote-modèle, en martyr de la liberté, comme on semble vouloir le faire depuis qu'un enthousiasme poétique menace de s'emparer, chez nous, du burin de l'histoire. M. Moke me paraît, néanmoins, avoir assez bien apprécié le tribun-dictateur, dans son *Histoire de la Belgique* (5e période, chapitre II, pages 267 et suivantes).

(5) Jean Hembyse, issu d'une famille noble, premier échevin de Gand, le favori, l'idole du peuple pour avoir encouragé ses excès (1577-1579) fut contraint de s'exiler en Allemagne, lorsque le prince d'Orange vint rétablir l'ordre dans la Flandre. Rappelé par ses concitoyens (1583), il se

tous ces tribuns qui s'étaient faits les courtisans de la multitude, devenir alternativement, pour les peuples, des objets d'idolâtrie ou d'exécration. Alors pourront-ils se refuser à reconnaître la vérité de cette exclamation si pittoresque de Mirabeau : *Il n'est qu'un pas du Capitole à la roche Tarpéienne* (1)?

En terminant ce discours, qu'il me soit permis d'émettre un vœu dont, si je ne me trompe, la réalisation pourrait avoir d'heureux résultats moraux ! Le gouvernement se dispose à décorer nos places publiques des statues de nos grands hommes ; mais le nombre de ces monuments sera nécessairement très-restreint... Pourquoi n'élèverait-on pas aussi, dans les salles d'audience de nos cours de justice, dans nos arsenaux, dans nos bibliothèques, dans nos musées, des colonnes sur lesquelles seraient inscrits les noms des magistrats, des guerriers, des savans, des littérateurs et des artistes dont s'honore la patrie ? Il faudrait seulement ne pas se montrer trop prodigue de cette distinction qui ne s'accorderait jamais que vingt ans après la mort d'un homme.



crut assez puissant pour maîtriser les passions populaires et les exploiter au profit de ses rêves ambitieux ; mais, accusé de s'être mis en rapport avec Alexandre Farnèse, duc de Parme, et condamné comme traître à la patrie, il fut décapité le 4 août 1584. — Hembyse a fourni le sujet d'un ouvrage non moins agréable qu'instructif au savant conservateur des archives de la Flandre orientale, M. le baron de Saint-Génois. 3 vol. in-18. Bruxelles 1835.

(1) En parlant de l'instabilité de la faveur populaire, le grand orateur de l'Assemblée constituante, s'est écrié, dans une de ses plus brillantes improvisations : *La roche Tarpéienne est proche du Capitole.*



LA

COURSE AU CHAPELS

A SAINT-QUENTIN.

Les Franks, en apportant de la Germanie dans les Gaules leur caractère aventureux, querelleur, avaient en même tems introduit leurs amusemens, leurs *behourts*, pour tenir continuellement la jeunesse en haleine, surtout dans les tems où la paix ne laissait point d'autre exercice à leur turbulente activité. Une éducation mâle et belliqueuse, une vie rude et active, et, dès l'âge le plus tendre, les exercices, la lutte et les combats simulés étaient imposés aux jeunes gens en vue de leur procurer la vigueur physique. Le récit que nous fait l'historien de la vie de Boucicaut peut faire juger des exercices par lesquels la jeunesse, endurcie à la peine et à la fatigue, préparait son corps au métier de la guerre. Les tournois *estours*, conséquence de cette éducation, furent au 13e siècle introduits, d'abord pour solenniser une fondation, un sacre, une dédicace; puis, successivement, ils prirent place dans les fêtes publiques, couronnemens, victoires, mariages, naissances, paix ou trêves, dont ils devinrent par suite le principal ornement. Mais la noblesse seule était admise dans ces passe-d'armes; le peuple, qui avait aussi besoin de divertissemens et d'exercices après qu'il eut secoué le joug de la servitude et conquis une organisation communale, institua des joûtes et des fêtes auxquelles tous les bourgeois de la cité purent prendre part.

Les villes, heureuses de leur liberté intérieure, s'étaient adonnées avec ardeur à l'industrie et au commerce, et avaient acquis de grandes richesses. Le goût du luxe et des plaisirs s'y était développé en proportion des ressources que les habitans tiraient du sol et de leur industrie. Dans chaque cité, il se forma des associations plus ou moins bizarres, se glorifiant souvent du titre d'*insensées*, qui instituèrent des *fêtes de plaisance*, composées le plus souvent de joûtes et de représentations de mystères. Ces sociétés se ralliaient sous une bannière portant leur devise et reconnaissaient un chef qui gouvernait souverainement pendant le tems d'une royauté souvent trop courte. Chaque ville avait une et souvent plusieurs de ces joyeuses compagnies : ainsi, nous trouvons à Lille, *le roi de l'épinette;* à Arras, cité épiscopale, *l'abbé de Liesse;* à Valenciennes, *un prince de plaisance;* à Tournay, *un prince d'amour;* à Bruges, *le forestier de Flandre;* à Bouchain, *le prévôt des étourdis;* à St.-Quentin, *le roi des chapels;* à Ath, *l'abbé des pau pourvus;* au Quesnoi, *l'abbé du plat d'argent;* à Dijon, *la mère folle;* à Ham, *le prince des sots;* à Laon, *l'évêque des innocents;* à Beauvais, *la fête de l'âne;* à Evreux, *l'abbé des conards;* etc.

Toutes les cités populeuses et riches de la Flandre et de la Picardie se donnaient, pour ainsi dire, un défi chaque année, à la célébration de leurs *fêtes de plaisance,* comme elles les appelaient, et auxquelles elles ne manquaient jamais d'inviter les compagnies bourgeoises des autres villes. Les affiliés de ces compagnies, aimant le plaisir et la bonne chère, n'hésitaient pas à faire d'excessives dépenses dans ces fêtes populaires. Les croisés avaient rapporté de l'Orient toutes les inclinations voluptueuses qui s'y contractent ordinairement; la pompe des habits et la splendeur des fêtes en furent la suite. Les principaux habitans tenaient à honneur de figurer dans ces solennités; et, pour paraître dignement à la tête de leur compagnie, ils déployaient (soit par émulation, soit par jalousie) un faste et un luxe qui, plus d'une fois, ruina des familles. En vain on fit des lois somptuaires pour réduire les jours de fêtes, les banquets et les habillemens (1); le goût invétéré de la

(1) Philippe-le-Bel, 1294.

bourgeoisie pour les réjouissances, les festins et les représentations publiques prit le dessus et annula la volonté souveraine.

Dans ces tems, dont la féodalité avait épaissi les ténèbres, la bourgeoisie de St.-Quentin, guidée par le bon esprit de ses échevins, avait été soustraite, en partie, aux pratiques superstitieuses, aux orgies burlesques qu'on rencontre dans les fêtes populaires de la plupart de ces compagnies joyeuses. Au lieu des longues processions de la fête de l'âne, les jeunes gens avaient été encouragés à donner la préférence, comme dans certaines villes du nord, à des jeux propres à faire ressortir leur bonne mine, à développer leur force et leur adresse.

Les défenseurs des prérogatives de la commune, dont une des premières, résultant de son origine, était le *droit de guerre*, avaient provoqué et maintenu en honneur ces exercices nobles et utiles, qui pouvaient rendre familier le maniement des armes et du cheval. La devise attribuée aux citoyens de la commune de St.-Quentin, *tot cives tot milites*, est une preuve qu'ils avaient bien compris leur mandat. Pour appliquer, autant que possible, les forces individuelles au profit commun, il fallait que tous les membres dont la commune se compose fussent pourvus de toute la force désirable et qu'ils réunissent au plus haut degré la vigueur physique et l'énergie morale. La cité avait donc cherché dans l'adresse, la force et le courage de ses enfans, une garantie d'ordre et de sûreté ; et dans une louable émulation et un noble désir de gloire, un puissant auxiliaire pour le développement intellectuel de la nouvelle société communale, si longtems inférieure. En effet, nous trouvons parmi les divertissemens les plus recherchés des bourgeois de St.-Quentin au 16e siècle, non-seulement les exercices ordinaires de l'arc, de l'arbalète et de l'escrime, qui, chaque année, avaient lieu publiquement à des époques déterminées et qui étaient encouragés par la présence des échevins, mais encore *la course au chapels* (1), carrousel qui avait lieu de temps immémorial à l'épo-

(1) Le *chapels* était un chapeau de fleurs naturelles orné de rubans ; il avait la forme d'une couronne. C'était une coiffure fort en usage aux 12e et 13e siècles, puisque le registre des métiers de Boileau, partie I.



que du carnaval, excepté dans les temps de guerre et de peste, deux fléaux qui ne laissaient pas de revenir assez souvent.

Quoique les archives de l'hôtel-de-ville de St.-Quentin ne nous aient fourni sur cette course rien avant 1586, époque de son rétablissement, nous pouvons cependant estimer que cette joûte solennelle remonte à une époque éloignée et qu'elle avait alors une importance bien plus grande que depuis son rétablissement ; car, lorsque toutes les villes du nord rivalisaient de luxe dans leurs fêtes populaires au 14e siècle, on peut présumer que St.-Quentin n'était pas resté en arrière. Mais tout ce qui aurait pu nous faire connaître les détails de cette fête intéressante et nous mettre sur la voie de son origine, a été détruit dans le sac de la ville par les Espagnols en 1557. Nous aurions sans doute trouvé, à l'occasion de ce carrousel, la description de quelque grande fête dans laquelle les compagnies des villes environnantes seraient venues disputer le *paon* ou le *chapels* aux bourgeois de St.-Quentin, comme ceux-ci le faisaient au 15e siècle ; car nous rencontrons des traces de la présence et des victoires de la bourgeoisie de St.-Quentin dans la relation des fêtes de plaisance de quelques villes du nord.

Jean Cousin, au chap. 54 du 4e livre de son Histoire de Tournay, rapporte qu'en 1331, dans une fête de plaisance tenue en cette ville le lundi et le mardi après la Fête-Dieu, les bourgeois de quatorze villes vinrent disputer le prix, étendarts et enseigens déployés. Il s'y trouva des compagnies de Paris, Senlis, Rheims, St. Quentin, Compiègne, Amiens, Arras, St.-Omer, Lille, Douai, Gand, Bruges et autres villes ; on y compta jusqu'à trente-et-une compagnies, ce qui fit qu'on désigna depuis, dans les chroniques, cette mémorable solennité par le nom de *fête des trente-et-un rois*. La brillante jeunesse de St.-Quentin y parut à l'égal de toutes

---

titre XC, nous a conservé les statuts des *chapeliers de fleurs*. On trouve dans les romans et autres poésies du moyen-âge une foule d'allusions soit à l'usage galant de porter des chapels, soit à la composition des fleurs comme emblêmes mystérieux des espérances, des craintes ou des chagrins d'amour.

les autres villes et se signala dans le carrousel en emportant un des premiers prix : *un cheval de bataille*.

Dans un des passages les plus curieux des Antiquités de Valenciennes et de l'histoire de *Jean Bernier*, puissant bourgeois de cette vieille commune qui hébergeait les princes et rivalisait avec eux en richesse, nous trouvons :

« En l'an mil iij et xxx (1330) et le xvj jour du mois de juillet,
» par un dimence fut une feste faitte au marchiet de Valenchien-
» nes et premier de Jehan Bernier père, provost de monseigneur
» le comte de Haynau à che jour, et donna ung *paon* à la plus
» belle compaignie, s'y y vinrent moult noblement ceux de le
» Lormery à cheval et beaulx paremens et demiselles avoec ceulx
» qui les menoyent chacun à un fil d'or et ung grant chasteau
» devant eulx allant par engien moult richement et pardessus y
» avait iiij angels de iiij jones enfans et par deseure le dieu d'a-
» mours etc........... et furent les caroles sy grandes que le
» beffroy en fut enclos et le marchiet à tous lez des ruissoz juques
» au masiau et *eult le prix de la feste Jaquenne bourgeois de*
» *St.-Quentin* (1). »

Dans une fête qui eut lieu en août 1326, en la cité d'Arras, dans laquelle particulièrement figuraient 3 chrétiens, 3 sarrasins et 3 juifs, nous lisons : « Le nommé Jaques de Troyes, bourgeois de » St.-Quentin, représentait un des sarrasins et il porta, pour la » journée, d'or à ung guelle de sable à deux testes et ses droites » armes sont grélées d'argent et de gueules à un lion de sable » rempant. »

L'organisation de la compagnie de la jeunesse à St.-Quentin était militaire, et nous avons trouvé dans les registres de la commune, depuis 1587, un très-grand nombre d'actes de nominations de capitaines, lieutenans et enseignes, faites par le maieur et les échevins. Les compagnies avaient un uniforme qui, dans les derniers tems, après qu'ils eurent été transformés en *chevaliers de la couronne*, était : habit rouge, collet à revers jaunes, boutons

(1) Ancienne chronique de Valenciennes.

en métal blanc, aiguillettes blanches, cravatte noire, chapeau tricorne de la forme de celui des chevaliers du guet de la même époque avec cocarde et plumet blanc. La compagnie faisait un service actif; ainsi, une ordonnance de la chambre du conseil du 25 avril 1589 porte : « Le capitaine, lieutenant et enseigne de la » jeunesse tiendront leurs gens prêts pour se trouver et acheminer » au lieu où il leur sera commandé quand il y adviendra de nuit » ou de jour. »

Dans les réjouissances publiques, nous la voyons figurer conjointement avec les quatre compagnies des bourgeois et habitans.

En 1623, lors de l'entrée du connétable à St.-Quentin, Jehan Roussel le jeune, capitaine, sort de la ville à la tête des jeunes gens, au nombre de 200, pour lui faire honneur (1).

En 1632, Denis de Burcourt, échevin, capitaine de la jeunesse, s'achemine avec sa compagnie, composée de 300 jeunes gens, au devant du Roi, à une demi-lieue plus loin que les faubourgs (2).

En 1635, lors de l'entrée du Roi et de la Reine, le 7 mai à 5 heures du soir, par la porte St.-Martin, la compagnie de la jeunesse, de 300 à 400 jeunes gens, marchait en tête, conduite par M. Caigniart le jeune, capitaine, Charpentier, lieutenant, et Saugnier, le plus jeune enseigne (3).

Nous la voyons figurer encore dans beaucoup de fêtes, soit à l'occasion de traités de paix, trèves ou réjouissances publiques, soit pour le passage des rois et lors de la prise de possession des gouverneurs de la province de Picardie. La compagnie qui, en tems ordinaire, avait son cadre de service, se recrutait en ces grandes occasions de tous les jeunes gens de la ville.

Pour la course au chapels qui avait lieu chaque année, le jour du mardi-gras, tous les garçons à marier s'y faisaient admettre en foule ; il suffisait alors d'apporter à l'hôtel-de-ville un état conte

---

(1) Chambre du 1er septembre 1623.
(2) Chambre du 28 mai 1632.
(3) Chambre du 27 avril 1635.

nant ses nom, prénoms, surnom, le lieu de sa naissance et la permission de ses parens de courir le chapels. Chaque garçon en entrant payait sa bienvenue. Cette coûtume dégénéra souvent en abus ; car nous voyons à plusieurs reprises la chambre du conseil intervenir pour mettre un frein à l'avidité des anciens de la compagnie qui exigeaient par force et violence des bienvenues considérables des nouveaux arrivans. Les lettres-patentes ou brevets, expédiés aux compagnons reçus, étaient sur parchemin fermé avec un lacs de soie, auquel pendait un sceau de cire verte représentant le chef de S. Quentin dans une couronne.

Nous allons, à l'aide de documens puisés dans les registres de la chambre du conseil et de notes extraites d'un manuscrit de l'hôtel-de-ville, intitulé : *Cérémonies aux marches publiques*, essayer de vous faire la description de la course au chapels telle qu'elle avait lieu dans les beaux jours de son existence. Nous avons suppléé aux renseignemens que nous n'avons pu trouver, en introduisant dans notre récit ce qui, dans les mêmes circonstances, se pratiquait dans les fêtes de plaisance de quelques villes du nord aux 15e et 14e siècles.

Longtems avant l'époque du carnaval, tous les garçons qui avaient le désir de courir le chapels commençaient à se réunir sous les ordres du *Roi de la jeunesse*, qui était le vainqueur de l'année précédente ; il y avait souvent des exercices, et principalement le dimanche, des cavalcades et des déguisemens. A partir de la veille des Rois, après primes, ce n'était que jeux, courses et festins. Ceux qui voulaient briller dans la lutte cherchaient de bonne heure à se procurer en ville ou dans la banlieue les plus beaux et les meilleurs chevaux, et, par des exercices particuliers, ils se préparaient, comme par degrés, à parvenir un jour au triomphe de ce tournoi solennel.

Le jour du mardi-gras, dès l'aurore, les trompettes retentissaient par toute la ville qui brillait d'un air de fête. Le joyeux carillon des cloches de la collégiale par ses sons harmonieux allait annoncer au loin qu'un jour de fête était arrivé. En ce tems-là, toute fête, telle profane qu'elle fût, commençait par une grande messe. Les devoirs religieux de cette journée devaient être remplis, en cette occasion, avec la plus grande solennité. En consé-

quence, vers neuf heures du matin, les jeunes gens, parés de leurs plus beaux atours et plus encore de leur bonne mine, allaient en corps, accompagnés d'une masse de peuple de la ville et de tous les villages environnans, entendre dévotement le service divin célébré dans l'église royale de St.-Quentin, et, par cet acte de dévotion, se préparaient au carrousel qui devait marquer cette journée.

En tête du cortège marchaient quatre trompettes vêtus de violet, le héraut de la ville en cotte-d'armes blasonnée, puis les compagnons, deux à deux, tous parés d'un pourpoint de pourpre tailladé de damas jaune et la tête couverte d'une toque noire ornée de plumes blanches. Le capitaine, en tunique de velours rouge, tenait en main un énorme bouquet de fleurs. C'est avec cette escorte que le roi du chapels était conduit au maître-autel où il présentait *le chapels* au prêtre célébrant qui le bénissait. Puis, le roi venait ensuite prendre place dans un fauteuil qui lui avait été préparé au centre du chœur, un peu en avant des chaises de ses compagnons. On chantait ensuite solennellement une grande messe en musique en l'honneur de St. Quentin, martyr, patron du Vermandois.

Le doyen des chanoines officiait en personne; les diacre, sous-diacre, chantres et sous-chantres étaient tous revêtus de chappes et tuniques en velours violet. On voit que l'église savait se prêter à cette solennité a.ssi, à l'offertoire, le roi, le capitaine et les compagnons se comportaient généreusement à l'offrande.

La messe achevée, le Roi du chapels était mené chez lui avec le même cérémonial. Dans la rue St. Quentin et St. André, depuis l'église jusqu'à la place du marché, une hideuse file de mendians, d'estropiés difformes, rongés d'ulcères, cortège obligé de toutes les fêtes, bordait le passage, implorant la pitié des jeunes gens, tantôt d'un ton lamentable, tantôt excitant leur générosité par des *vivat* et les cris répétés de *largesse...! largesse..!*

Un peu après midi, les compagnons montaient à cheval sur la place du marché, d'où ils partaient en bon ordre, défilant vers la porte St.-Jean, précédés des trompettes et clairons sonnant mélodieusement. En tête du cortège, un page portait sur un coussin de velours le *chapels de roses* qui devait être le prix du vain-

queur. Au milieu des cavaliers s'élevait majestueusement la bannière en damas bleu, bordée de franges de soie blanche, représentant l'écusson aux armes de la ville*, le chef de St. Quentin sur un champ de fleurs de lys sans nombre;* au-dessous on pouvait lire cette devise brodée en lettres d'or : DAME SERVANT PORTE DE FLEURS CHAPELS. C'était un riche et charmant coup-d'œil que le départ de ce cortège brillant et joyeux, animé par le plaisir, se déroulant, comme un vaste ruban, au milieu d'une foule immense, à travers les rues étroites et tortueuses du vieux St.-Quentin, encadré de chaque côté par les vieilles maisons de la *rue Croix de belles portes* qui projetaient leur auvent sur la voie publique. Un air de fête et de propreté avait été donné aux habitations. Les ouvroirs, à peine éclairés, cachaient, plutôt qu'ils ne laissaient voir, une multitude de jeunes et charmans visages dont la fraîcheur et la gaîté contrastaient si bien avec le fond noir et triste de ces antiques constructions.

Le carrousel avait lieu, le plus souvent, sur un plateau situé près des murs de la ville, à la porte St.-Jean.

A l'extrémité de la lice, on avait élevé pour les échevins, juges de la course, une galerie ornée de tapis et garnie de siéges couverts de coussins. Un peu en avant, un espace avait été réservé pour les dames et pour les spectateurs au-dessus du vulgaire. La populace garnissait le haut du faubourg Lillois, d'où, grâce à l'élévation naturelle, on pouvait voir la course par-dessus les spectateurs privilégiés. Un grand nombre de curieux était perché, en outre, sur les branches des arbres qui étaient à peu de distance de l'arène ; d'autres, sur les remparts mêmes de la ville. Vis-à-vis la galerie des juges, était placé, sur un bâton garni de lames d'argent, *le chapels de fleurs,* au milieu d'une multitude de panonceaux et de banderolles aux couleurs de la ville. C'était là le but de la course et le point de mire des cavaliers.

Au signal donné par les trompettes et les buccines, la barrière s'abaissait et la lutte s'engageait entre tous les compagnons. La première course, dont le prix était une couronne de lierre, avait lieu en l'honneur des dames ; elle servait *d'éprouves*, d'essai, pour la seconde. Pour cette dernière, dans laquelle on se piquait de faire les plus nobles efforts, il fallait fournir trois courses et

devancer autant de fois tous les autres cavaliers. Le vainqueur s'emparait alors du chapels de fleurs (1) dont il se parait à l'instant même, au milieu des félicitations des échevins et des applaudissemens des compagnons. Mille cris perçans faisaient retentir à plusieurs reprises le nom du vainqueur, qui était aussitôt proclamé, pour une année, *Roi du chapels*.

Son retour en ville était un véritable triomphe, une entrée royale. Le guet placé au haut du vieux beffroi de la ville, avec la cloche qui, si souvent, donna l'alarme à l'approche des troupes ennemies, changeant cette fois de ministère, avertissait les habitans de la rentrée en ville de la joyeuse compagnie. Il sonnait sur la grosse cloche autant de coups qu'il voyait de cavaliers, puis, il hissait la bannière de la ville à la lucarne du clocher, dans la direction de la porte par laquelle la compagnie allait rentrer. A ce signal, le carillon de la maison-de-paix jouait des airs chers au pays et composés par les amphions St.-Quentinois, Josquin des Pretz, Bournouville et Louis Compère, habiles maîtres de cette époque (2).

Pour la rentrée en ville, l'itinéraire du cortège avait été déterminé à l'avance, afin que le nouveau roi chevauchât par toute la ville et que toutes les rues par où il devait passer fussent nettoyées. Les habitans se portaient en foule au-devant de la compagnie ; le peuple allumait des feux de joie dans plusieurs carrefours, heureux qu'il se trouvait de témoigner son plaisir. C'était un beau spectacle que ces maisons garnies, les unes de tapis, les autres ornées d'un cierge de cire blanche ; ces femmes pompeusement parées et qu'un sentiment bien naturel de curiosité et de coquetterie faisait précipiter partout où elles pouvaient voir ou être vues. Combien les compagnons se donnaient de peine pour paraître avec avantage et fournir des preuves de leur talent dans l'art de l'équi-

---

(1) Le chapels fut parfois aussi un prix décerné dans les tournois. Perceforest cite une reine qui décerna dans un tournoi un chapels de roses à un chevalier, en lui disant que le roi pouvait bien lui donner de riches présens ; mais, qu'à son âge, le plus agréable était un chapeau de roses, véritable trésor pour les amoureux.

(2) Colliette, tome 3, liv. XVIII, f° 149.

tation *à la vue des clairs visages, des yeux vairs et rians et des doux regards attrayans des pucelles* (1).

A la tête de la compagnie, marchait fièrement le capitaine, remarquable par la splendeur de son costume ; puis, son lieutenant ; montés tous deux sur de puissans destriers qui piaffaient, richement enharnachés. Les compagnons suivaient en bon ordre, rangés sous leur bannière. Venait enfin, placé entre les Rois des deux années précédentes, le nouveau Roi du chapels, qui caracolait pour faire parade de sa nouvelle dignité autant que de son adresse. Partout, sur son passage, on lui rendait de grands honneurs ; ici on lui offrait du vin, là des sucreries. A son arrivée sur la place du marché, les arquebuses à crocq tiraient des arquebusades des fenêtres du prétoire ; le maïeur, les échevins et jurés s'avançaient sur le seuil de la maison-de-paix pour féliciter le nouveau roi, voir défiler sa compagnie et lui offrir une collation d'honneur qui avait été préparée dans la chambre du conseil. On avait une déférence naturelle pour la magistrature de la commune et on attachait un grand prix à tout ce qui découlait de cette source : l'invitation au banquet des échevins était donc pour le vainqueur un des plus grands honneurs de la journée.

La grande salle du conseil avait été disposée et ornée pour cette collation. La porte à deux battans de bois sculpté et noirci par le tems, avec ses énormes pentures en cuivre, laissait voir une table chargée de viandes rôties et d'entremets sucrés et épicés dont la saveur flattait agréablement l'odorat. Au centre de la table, s'élevait un ouvrage d'orfèvrerie en cuivre doré qui représentait la *maison de la monnaie;* c'était *la salière,* cet ornement indispensable des tables de cette époque ; elle était divisée en petits compartimens dans lesquels, outre le sel, on trouvait toutes les épices connues. Des nièles secs, des tarterelles de toute espèce, des crêmes couvertes d'un large craquelin et entre-mêlées de fromages vieux et nouveaux, des *metiers* ou oublies, friandises qu'on ne voyait alors que sur les tables de la plus haute noblesse, diver-

---

(1) Perceforest. vol. IV, page 20.



sifiaient le coup-d'œil, et les vins les plus délicats, placés de distance en distance, couronnaient le luxe du festin.

Au fond., vis-à-vis la porte, s'élevait la cheminée colossale, avec ses figurines et son manteau orné de sculptures bizarres réhaussées par l'écusson de la commune de St.-Quentin. Les chenets en fer, haut de six pieds, ornés de figures d'hommes et d'animaux, retenaient des arbres entiers qui brûlaient dans l'âtre et dont la flamme brillante se reflétait sur les dalles noires et polies du foyer; à gauche, quatre fenêtres en ogive dont les vitraux resplendissans de mille couleurs montraient toutes les scènes du martyr de St. Quentin; à droite, des bancs circulaires et des stalles garnis de paillots. Les murailles, recouvertes de tapisseries de haute-lisse, laissaient voir six figures grimaçantes en bois sculpté et colorié, ornant les poutres transversales et se détachant sur la voûte formant plafond, laquelle, peinte en bleu et parsemée d'étoiles d'argent, imitait la voûte des cieux. Des nattes tressées de paille garnissaient tout le parquet. Ce banquet était d'un effet plein d'originalité; ces décorations bizarres, ces vitraux resplendissans, cette cheminée colossale, ces convives si divers de costumes et d'habitudes, tout imprimait à ce repas un caractère de grandeur qui était particulier à ces âges éloignés de nous.

Après la cérémonie du lavement des mains, le Roi du chapels prenait place à table, à droite du maïeur; puis, venaient les échevins, les nobles bourgeois, tant de St.-Quentin que des environs, et même des étrangers de marque attirés dans la ville par le renom de cette fête et que l'on avait eu le soin de faire inviter au repas par le héraut de la ville. Tout le monde restait debout jusqu'à ce qu'un des convives eût prononcé à voix haute la prière d'usage; les assistans répondaient *Amen*, et la collation commençait. Bien que tout ce qui se passait dans ces repas ne fût pas toujours orthodoxe, cependant les pieux et graves abbés d'Homblières, de Notre-Dame de Vermand, de St.-Prix en Vermandois et de St.-Quentin en l'Isle le sanctionnaient fort souvent par leur présence. Leurs mitres figuraient assez singulièrement au milieu des grelots de la folie; néanmoins, ils prenaient volontiers part à ce banquet, se tenant fort bien à table. Plus difficiles que gloutons, ils recherchaient la délicatesse des mets, mais ils évitaient avec soin toute

espèce d'excès ; l'on ne pouvait en dire autant des échevins. Les mœurs du tems permettaient à la gravité échevinale de s'oublier parfois dans la joie du festin, sans rien ôter de la haute considération qui environnait cette magistrature bourgeoise, gardienne fidèle des droits du peuple.

La cervoise et le vin circulaient avec abondance pendant le repas et un orchestre qui avait été établi dans l'auditoire jouait des simphonies destinées à couvrir les gros rires et peut-être aussi le feu roulant de bons mots parfois un peu aventurés des joyeux convives.

Nous trouvons postérieurement des traces de ce repas d'honneur dans les deniers payés pour frais communs des comptes des argentiers et receveurs des biens et revenus appartenant à la ville, dans la période des années 1586 à 1633.

Après le repas fini et les grâces rendues par le plus ancien échevin, les convives passaient dans la salle de l'audience où les joyeux propos circulaient librement en même tems que la bouteille d'Hypocras. La conversation roulait sur l'adresse des différens acteurs de la course et sur les aventures des anciens compagnons qui avaient illustré les joûtes précédentes. Mais déjà la nuit était venue, et, à la lueur des torches de cire et de résine qui étaient allumées sur la place, on pouvait jouir du spectacle imposant qu'elle présentait en ce moment. Les compagnons, déguisés, montés sur des tréteaux en forme de théâtre, représentaient, aux grands applaudissemens d'une immense population avide de semblables spectacles, des scènes ingénieusement préparées, des *moralités par personnaiges*. Tous les vitraux du premier étage de la maison-de-paix ne tardaient pas à se garnir des convives du banquet. C'était là, à vrai dire, la partie spirituelle de la fête. Ces scènes en plein air étaient ordinairement satyriques, piquantes, pleines de verve et de comique. Sous le voile de l'allégorie, on y traitait des affaires de la province et de la ville, *de rebus quæ geruntur*, des croyances religieuses, et on y jetait à la risée du peuple les puissances politiques et religieuses de l'Etat, de la province et de la ville. On y parodiait d'une manière bouffonne les exercices du culte, en y employant mille *traits dignes du fagot*, dit le dévôt D'Oultreman ; l'opposition populaire se révélait dans ces équivoques, dans ces scènes de carrefours, où plus d'un auteur vint sou-

vent semer dans la foule des idées hardies qui germèrent plus tard. Ces railleries sur ce qui se passait dans la ville étaient, comme on le pense bien, vivement applaudies par le peuple. La foule ne se lassait pas de ces représentations qui se prolongeaient souvent fort avant dans la nuit. Le Roi du chapels faisait quelquefois des dons à chaque acteur, comme gage de sa reconnaissance.

Peu à peu cependant, après une journée aussi bien employée, le besoin du repos se faisait sentir, les places et les carrefours redevenaient déserts, les flambeaux s'éteignaient, le calme de la nuit enveloppait la cité et l'on n'entendait bientôt plus dans les rues, tant peuplées peu d'instans auparavant, que le pas lent et mesuré de la ronde de nuit, et la voix traînante et lugubre du guet.

Le lendemain, toute la compagnie, trompettes en tête, bannière déployée, allait chercher le Roi du chapels, et il était conduit en grande pompe par le cortège, marchant dans le même ordre que le jour précédent, faire sa prière dans l'église de St.-Qentin. Puis, après les actions de grâces, le vainqueur allait processionnellement faire hommage du chapels aux *sainctes reliques de monsieur sainct Quentin*, que le trésorier de l'église avait eu soin d'exposer à cet effet. A l'issue du service, il y avait repas de corps, et dans l'après-midi toute la compagnie allait tirer l'oiseau.

La premier dimanche de carême, la jennesse courait la bague ; cette course d'abord faite à pied, eut ensuite lieu à cheval.

Le jour de l'Annonciation, toute la compagnie allait encore habituellement offrir un cierge à la chapelle Notre-Dame de Sissy. Ce pélérinage dura jusqu'en 1633 ; à cette époque, il fut défendu par un arrêt de la chambre du conseil, sous peine d'amende et d'emprisonnement. Le motif de cette défense n'est pas consigné dans la délibération.

La course au chapels, interrompue lors de l'invasion espagnole, fut rétablie en 1586 par les soins d'un sieur de Bracheuil, après que la ville eut été rendue à la France, en vertu du traité du Câteau-Cambresis. Interrompue de nouveau, peu de tems après, par les guerres civiles et étrangères, elle ne fut reprise qu'à la suite de la paix de Vervins. Mais déjà, à cette époque, cet exercice avait perdu le caractère d'utilité qui avait présidé à son institution. La com-

mune émancipée n'avait plus les mêmes besoins de se tenir en armes que dans les premiers tems de son établissement. La cité passant de la démocratie à l'aristocratie, allait être administrée par le lieutenant de la ville, au profit de la royauté, qui tenait déjà dans ses mains l'armée et la force publique. Dès ce moment, la course pouvait subsister encore, mais seulement pour servir à l'amusement de la jeunesse ; aussi, nous la voyons reparaître seulement par intervalles et figurer dans les réjouissances publiques. C'est ainsi qu'en 1598, un nommé Boutteville, dernier roi du chapels, qui s'était marié à Péronne, fut contraint de rendre le chapels, par la jeunesse de Saint-Quentin, qui voulait rétablir cette fête. Pendant l'espace de vingt ans, ce carrousel fut encore un des plus grands divertissemens de la jeunesse de Saint-Quentin, mais en 1618, le fils d'un boucher ayant été vainqueur, il ne se trouva plus de compagnons pour exercer le chapels l'année suivante. Le champ où la course avait lieu, près la porte Saint-Jean, ayant été pris en 1620, pour l'établissement des fortifications, ce fut encore là un nouvel obstacle joint à la peste de 1656, qui enleva à la ville de Saint-Quentin plus de 5000 habitans. Cependant la course subsista encore par intervalles jusqu'à ce qu'un serviteur d'hôtellerie, tout contrefait de bosses, ayant été fait roi par dérision, la course tomba tout-à-fait sous cette ridicule royauté.

Les choses en étaient là, et le chapels, chaque fois qu'il avait été couru, avait toujours été fourni aux frais du vainqueur de l'année précédente, lorsqu'un vénérable chanoine de l'église de Saint-Quentin, désirant sanctifier jusqu'aux plaisirs de la jeunesse, constitua une rente de 27 livres, 15 sols, 6 deniers, pour l'achat d'une couronne d'argent, qui devait être, chaque année, courue par la jeunesse. Le vénérable prêtre Thomas Rozé, dont le corps est placé dans la chapelle de Sainte-Marie-Magdeleine, dans l'église de Saint-Quentin, fit le 16 août 1654, par-devant MM. Nocque et de Laube, notaires-royaux au baillage de Vermandois, un testament dans lequel nous trouvons les dispositions qui firent cette fondation (1).

(1) *Item* pour l'affection et dévotion qu'il a toujours eu et a vers Saint-Quentin, le martir patron de Vermandois et de cette ville, et rendre



d'autant plus célèbre le jour de sa fête, il a donné et donne 27 livres, 15 sols, 6 deniers de rente rachetables de 500 livres à lui dues et constituées par Pierre Cailleau, pour partie du prix et vente qu'il a faite, etc. Les 27 livres, 15 sols, 6 deniers il veut et ordonne être employés par chacun an en l'achat et façon d'une couronne d'argent (1), à laquelle seront gravées les armes et nom du dit sieur Rozé, testateur et l'année : laquelle couronne sera par chaque an présentée par M. le mayeur en charge de la dite ville de Saint-Quentin, le jour et fête de l'élévation du dit Saint-Quentin, 2ᵉ jour du mois de mai, et ce auparavant la messe chantée et célébrée en la dite église de Saint-Quentin, ou le dit capitaine et la jeunesse assisteront par dévotion et y porteront la dite couronne ; cela fait, et après la messe chantée et célébrée, les dits capitaine et jeunesse coureront la dite couronne au lieu qui leur sera désigné par les mayeurs, échevins et jurés de la dite ville, ainsi qu'il se faisait ci-devant le chapelet ; et celui qui par la course plus grande gagnera la dite couronne et qu'il sera ainsi jugé lors l'avoir gagnée, sera tenu de la porter, assisté de la dite jeunesse et capitaine d'icelle, en tout honneur et dévotion, le lendemain du jour de la course, qui sera le 3ᵉ du dit mai, en la dite église royale de Saint-Quentin, à la trésorerie d'icelle, où elle sera reçue par le trésorier de la dite église et posée sur le chef du dit Saint-Quentin, et ainsi fait d'année en année à toujours..... De laquelle rente, sera pris pour une fois ce qu'il conviendra pour faire et façonner un bâton garni d'argent sur le bout duquel il y aura une double fleur de lys d'argent sur laquelle sera posée la susdite couronne, pour être portée et rapportée, comme il est dit ci-dessus, et le dit bâton resserré dans les armoires des dits siennes, pour être par eux chacun an, délivré et présenté avec la couronne au capitaine de la jeunesse, et après douze années révolues, les douze couronnes en argent qui auront été présentées et données, seront reprises pour être fondues en une seule plus grande, qui sera mise et posée au lieu où est la grande couronne de bois, dans le cœur de la dite église, avec les armes, noms et surnoms du dit testateur, gravées sur icelle et l'année où elle sera faite, etc., etc.

A défaut par chaque an de courir et gagner la couronne, veut et ordonne que les 27 l., 15 s., 6 d. de rente, soient donnés par les mayeurs et échevins, le 2ᵉ jour de mai, aux pauvres de la dite ville qui se trouveront au portail de la dite église de Saint-Quentin, incontinent et après la grande messe, chantée et célébrée en icelle, etc.

(1) La couronne était de satin cramoisi, enrichie d'une légère broderie d'or et d'argent (*Colliette*, tome 2, p. 602).

est la suite d'une ancienne coûtume, on le considérait comme une marque de reconnaissance envers le bienheureux martyr, pour la victoire obtenue

En exécution de ce testament, le capitaine et les chevaliers de la couronne présentaient aux mayeurs, échevins et jurés de la ville de Saint-Quentin, un réglement dont la délibération du 31 mars 1656 nous a conservé les statuts (1).

---

(1) 1° La dernière volonté de feu M. Thomas Rozé, vivant prêtre chanoine de Saint-Quentin, suivant son testament reçu par Nocque, notaire, le 16e jour d'août 1654, sera suivie et exécutée de point en point, et autant que faire se pourra ;

2° La couronne d'argent léguée par le défunt à Saint-Quentin, patron de Vermandois, sera courue et gagnée tous les ans par les compagnons de la jeunesse à cheval, et ils porteront le titre de *Chevaliers de la Couronne*, de Saint-Quentin.

3° La course se fera le même jour de la fête du patron, au deuxième de mai après vespres chantées et célébrées au lieu le plus commode, que MM. les mayeurs, échevins et jurés leur assigneront, 24 heures devant.

4° Incontinent les vêpres chantées, auxquelles les chevaliers seront tenus d'assister, la couronne, après avoir été quelque temps publiquement exposée à la maison de paix, sera déposée en la chambre du conseil par les dits sieurs mayeurs, échevins et jurés, entre les mains du capitaine de la jeunesse, s'il y est, et dans le cas où il serait absent, entre celles du dernier roi pour être portée avec honneur au lieu de la course.

5° Nul, s'il n'est natif de Saint-Quentin, de religion catholique, apostolique et romaine, de bonnes vie et mœurs et d'honnête famille, ne sera reçu en la compagnie des dits chevaliers.

6° Aucun homme marié ne pourra courir ni gagner la couronne.

7° Celui qui aspirera à l'honneur de chevalier de la couronne, sera tenu de s'adresser au roi, lequel, assisté du capitaine de la jeunesse et de six chevaliers au moins, information faite de ses religion, vie et mœurs, le présentera aux dits sieurs mayeurs, échevins et jurés, pour être par eux agréé et reçu, à l'instant enrôlé au registre de la compagnie.

8° Tous chevaliers seront tenus de rendre et porter obéissance à leurs magistrats, au roi de la couronne, capitaine et autres officiers, à peine de recevoir affront selon leur démérite.

9° En cas de désobéissance ou d'autres délits, tout chevalier pourra être destitué ou autrement puni par le roi de la couronne, assisté de ses officiers et de l'avis d'iceux.

Cependant, malgré la généreuse fondation de Thomas Rozé et les sages réglemens qui en furent la suite, la compagnie du chapels déclina de plus en plus, et tous ces efforts ne purent lui rendre

---

10° Aucun chevalier ne pourra quitter la compagnie sans en faire et bailler sa déclaration par escrits ès mains du greffier à ce commis.

11° Tout chevalier gardera la bienséance et modestie tant en ses actions qu'en ses discours, et ne donnera aucun mauvais exemple ni conseil à ses compagnons, sous peine d'être cassé.

12° Défense expresse leur est faite de s'entreprendre de querelle les autres, jurer et blasphemer le saint nom de Dieu, de la vierge et des saints, faire aucune imprécation ou invocation du malin esprit, proférer parole déshonnête, ni de boire par excès, a peine d'amende et d'être cassés.

13° Le jour de la course, tout chevalier revétu d'habits honnêtes et en état de monter à cheval, se trouvera environ les huit heures du matin devant la porte du roi, pour de là se rendre avec le dit capitaine de la jeunesse et autres officiers, deux à deux, selon leur rang, et la couronne devant, au son de la trompette, dans l'église de Saint-Quentin, à la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur, et y attendre l'heure de la procession ordinaire.

14° Au retour de la procession où le dit Roi, capitaine, officiers, marcheront premiers en tête des chevaliers, la couronne sera rapportée et déposée comme devant en la maison de la paix, jusques à l'heure de la course.

15° La couronne portée au lieu désigné, les courses seront limitées à trois, dont les deux premières seront pour l'honneur des dames, et la dernière, pour le prix de la couronne.

16° Celui qui, à la troisième course, devancera ses compagnons sans tricherie et au signal qui sera donné, sera proclamé roi de la couronne sur le champ de la course, en signe d'honneur; puis lui sera la dite couronne délivrée, pour être par lui rapportée et pour la dernière ois exposée en la maison de paix.

17° Quand deux ou trois devanceront leurs compagnons, et se trouveront tellement égaux à la fin de leur course qu'on ne saura auquel en adjuger le prix, en ce cas, la course sera déclarée nulle et pour non faite.

18° Le signal de la course sera donné par le capitaine de la jeunesse en la sorte que bon lui semblera pour le mieux.

19° Tout chevalier qui partira avant le signal donné, paiera l'amende et perdra sa course pour cette fois.

son ancien lustre. Les conseillers de la commune cherchèrent aussi par des faveurs à entretenir cette institution, mais les moyens

---

20° Tout chevalier qui, malicieusement s'opposera à la course de son compagnon pour en favoriser un autre, paiera l'amende et ne pourra plus courir pour le prix.

21° Tout chevalier qui emportera le coup des dames sera honoré au bras d'une couronne de laurier ou lierre pour être remarqué entre les autres bons chevaliers.

22° Les différends qui peuvent naître seront décidés sur le champ par le roi, le capitaine et autres officiers de la compagnie.

23° Les dits rois, capitaines, officiers et chevaliers de la couronne étant au lieu désigné, aviseront de nommer entre eux deux ou trois chevaliers capables pour observer les courses et donner le prix à qui il appartiendra sans part ni faveur de personne ou de condition.

24° Le roi de la couronne en étant saisi après la victoire, marchera en retournant dans la ville à la tête de la compagnie, tête à tête et tenant la gauche du capitaine de la jeunesse avec la couronne à la main.

25° Dès l'instant où il sera proclamé roi de la couronne, il jouira de tous les honneurs dûs à cette dignité jusques à la proclamation d'un nouveau roi.

26° Aux entrées des rois, reines, princes et princesses et autres grands seigneurs de France, le roi de la couronne aura l'honneur de commander la compagnie dedans ou dehors la ville.

27° Pour quoi faire et accompagner le roi, seront tenus tous chevaliers se trouver en son hôtel, au second ban, pour en recevoir les ordres à peine d'amende.

28° Tout nouveau chevalier marchera dans le rang qui lui sera assigné par le roi sous les mêmes peines.

29° Les rois de la couronne ne pourront toucher au rang des chevaliers une fois donnés en faveur d'autres.

30° Les dits reis pourront plusieurs fois courir et gagner le prix de la couronne.

31° En cas qu'elle soit gagnée par un autre, le dernier roi demeurera cornette de la compagnie pour la rendre à la fin de l'année à son successeur, puis reprendre son rang de chevalier.

32° Tout compagnon à marier demeurant en cette ville, sera tenu de reconnaître le roi de la couronne une fois seulement et lui rendre ses civilités.

33° Tout compagnon qui viendra en cette ville pour s'y établir ou s'y marier, subira les mêmes lois.



dont ils firent usage n'étaient pas également efficaces, ainsi, à côté d'une délibération de la chambre (21 avril 1662), ainsi conçue :
« Ordonne que pour exciter le courage de la jeunesse à la course
« et maintenir la compagnie pour un si noble exercice, il sera dé-
« livré des deniers de leur domaine, une somme de 12 livres
« pour l'achat d'une bague d'or, sur laquelle sera gravée l'image
« de Saint-Quentin. Cette baque sera donnée par M. le maïeur
« pour récompense et marque d'honneur, au retour de la course
« et en présence du peuple, et seront les rois de la dite cou-
« ronne, exempts de porte et guet, durant la première année de
« leur mariage. »

Nous trouvons celle-ci (du 26 avril 1686).

« Sur une requête des garçons à marier, présentant une liste
« de leur compagnie, le conseil autorise la course, nomme le sieur
« Adrien Crommelin, de Senancourt, pour capitaine de la com-
« pagnie, à la charge que d'ici au dimanche prochain, les dé-
« nommés en la dite liste, rapporteront certificat de leur curé,
« comme ils se sont acquittés du devoir paschal, ou si non ils se-
« ront privés et déchus de la faculté de courir. »

Cette condition a sans doute été remplie, car la couronne a été gagnée cette année (1686) par M. Nicolas Aguet, avocat au parlement.

En 1687, c'est le sieur Josias Leserurier, qui a remporté la couronne.

Suivant les comptes de MM. François Sezille et Samuel Crommelin, argentiers, nous voyons qu'un anneau d'or a été présenté, en 1715, à Pierre Fontaine, fils de Vincent Fontaine, notaire, en 1716, à Jacques Brulé, tous deux rois de la couronne ; le même

---

34° Tout chevalier qui se mariera sera tenu d'en avertir le roi de la couronne par honneur.

35° L'un des chevaliers venant à décéder, la compagnie sera tenue de lui rendre les derniers devoirs et d'assister à son enterrement et service.

36° La morphe des amendes et autres deniers ne se pourra faire que du consentement de la compagnie dûment assemblée.

chapitre du compte, fait mention que le corps de ville a fait présenter auxdits chevaliers un déjeûner dans la chambre du conseil de l'Hôtel-de-Ville.

En 1723, même cérémonial, le vainqueur était Jean-Antoine Muller.

En 1725, nous trouvons de grands détails sur cette fête dans le procès-verbal de la chambre du conseil, du 2 mai (1).

---

(1) « Le 30 avril, le mayeur en charge, Nicolas Botté de Barival et les commissaires désignés, étant montés en carosse, suivis des chevaliers, descendirent à la porte d'Isle, où après avoir visité plusieurs pièces de terre, ils désignèrent un pré de 600 pas de long qu'ils assignèrent pour la course de la couronne. Puis le maïeur et les commissaires invitèrent le chevalier de la jeunesse à entrer chez le sieur Meret, maïeur d'enseigne au faubourg d'Isle, où il leur fut présenté une collation suivant l'usage ordinaire en pareil cas, après laquelle le cortège rentra en ville, dans le même ordre qu'il en était sorti. »

Pour la course de la couronne, nous copierons le procès-verbal des registres de la chambre où le cérémonial de la fête est minutieusement raconté.

« Et le deuxième jour du présent mois et an, jour de la fête de Saint-Quêntin, les dits chevaliers, après avoir tiré leur rang entre eux, se seraient sur les huit heures du matin assemblés chez le sieur Jean-Antoine Muller, leur roy, au nombre de dix, savoir : les sieurs Louis Jorand, Jacques-Quentin Blondel, Pierre-Alexis Saugnier, Louis-Quentin Bellot, Robert-Pierre Dorigny, Nicolas Lallois, Louis Debry, Nicolas Bellot, Charles-Pierre-Quentin Guillaume, Denis de Lamarlière, avec le sieur Quentin Boutillier, porte-guidon et le sieur Vincent Fontaine, greffier de la dite compagnie, d'où étant sortis marchant à pied deux à deux, la couronne du chef de Saint-Quentin étant portée à leur tête par Jean-Corbaut, concierge de l'hôtel-de-ville, et les timballes et trompettes y étant aussi ; ils seraient venu prendre le sieur Joseph Boutillier, leur capitaine, avec lequel ils se seraient rendus dans le même ordre à l'église de Saint-Quêntin, où ils auraient assisté à la procession, précédant immédiatement les pélérins de Saint-Jacques et la dite couronne étant toujours portée à leur tête, à laquelle procession nous mayeur et échevins aurions pareillement assisté en corps, après laquelle nous serions entrés dans le chœur où nous aurions entendu aussi en corps et dans nos places ordinaires, la grande messe, chantée en grande musique, ainsi que les dits chevaliers qui étaient assis sur deux



Nous ne trouvons plus dans les registres de la chambre du conseil, rien qui ait rapport à la course de la couronne jusqu'à 1751;

---

bancs placés à droite et à gauche vis-à-vis les formes des chapelains. Et la messe étant finie sur le midy, nous serions sortis aussi en corps de la dite église et venus à l'hôtel-de-ville ou nous serions à l'instant montés en la chambre du conseil où nous aurions reçu les dits chevaliers qui y seraient venus, dans le même ordre qu'ils étaient allés à l'église royale. Alors la couronne du chef de Saint-Quentin aurait été exposée à une des fenêtres de l'auditoire sur un coussin; et nous aurions présenté aux dits chevaliers à déjeûner, suivant l'usage ordinaire et accoutumé; pendant lequel les trompettes et timballes auraient joué plusieurs fanfares, après lequel les dits chevaliers ayant repris la dite couronne et fait leur remerciement, s'en seraient allés dans l'ordre susdit chez le dit sieur Boutillier leur capitaine où ils auraient mis la botte en jambe et de là seraient venus à pied toujours dans l'ordre susdit à l'église de Saint-Quentin, entendre les vespres qui, ce jour là, auraient commencé à deux heures précises à cause de la course, après les vespres, les chevaliers seraient montés à cheval à la porte de l'église où l'on avait amené leurs chevaux suivant l'usage ordinaire, et s'étant mis en marche, la couronne du chef de Saint-Quentin à leur tête ainsi que les timballes et trompettes; ils seraient venus à la porte de M. le mayeur pour le prendre et l'accompagner au lieu de la course pour y juger avec MM. les échevins, qui y gagnerait le prix, Mon dit sieur le mayeur serait monté en carosse avec plusieurs échevins et se serait rendu au lieu marqué pour la course, les quatre sergents hallebardiers étant à cheval aux côtés du carosse, et les dits chevaliers marchant sur les ailes. Là, nous mayeur et échevins ayant reconnu les limites, fait faire le ban en la manière ordinaire et fait donner le signal de la première course, dite des dames, lesdits chevaliers auraient à l'instant couru et elle aurait été gagnée par le sieur Jacques-Quentin Blondel, auquel mon dit sieur le mayeur aurait fait présent au nom de la ville d'une couronne de laurier pour marque de sa victoire, les timballes et les trompettes jouant pendant ce temps là des fanfares à la gloire du dit sieur Blondel. Puis la seconde course, aussi dite des dames, se serait faite comme la première où elle aurait été gagnée par le sieur Louis-Quentin Bellot, auquel le mayeur aurait aussi fait présent d'une couronne de laurier pour marque de sa victoire, les timballes et trompettes jouant pendant ce temps-là des fanfares à la gloire du sieur Bellot. Ensuite de quoi, toutes choses ayant été disposées pour la grande course dite la course de la couronne, et les chevaliers ayant couru, elle aurait été gagnée

nous lisons dans un procès-verbal du 14 mai de cette année que plusieurs jeunes gens d'honnête famille s'étant présentés pour obtenir la permission de courir la couronne et faire agréer par l'autorité la liste des chevaliers, déposée sur le bureau, le mayeur et les échevins, avant de l'adopter, avaient trouvé convenable de consulter MM. du chapitre pour savoir si les jeunes gens dont les père et mère, ne font aucun acte extérieur de profession de la religion catholique, apostolique et romaine, devaient être admis comme chevaliers. Les chanoines, après avoir mis la chose en délibération, approuvèrent le cas de conscience de MM. les échevins, ajoutant qu'il ne devait pas y avoir la moindre difficulté à retrancher de la liste, les jeunes gens qui ne faisaient non plus que leurs parens, aucun acte extérieur de profession de la religion catholique, apostolique et romaine.

---

par le sieur Louis-Quentin Bellot, qui, s'étant rendu près du mayeur, mon dit sieur mayeur, après l'avoir gracieusé sur son adresse, l'aurait déclaré *roi de la couronne*, et en cette qualité, lui ayant encore donné une couronne de laurier, il lui aurait offert au nom de la ville et lui aurait mis au petit doigt de la main droite, une bague d'or sur laquelle était gravée cette inscription : *ex dono dominorum majoris et scabinorum anno millesimo septengentesimo vigesimo quinto*, et immédiatement nous aurions repris la marche dans le même ordre que nous étions venus au lieu de la course, le sieur Bellot, nouveau roi, tenant à la main le bâton royal, étant à la gauche du sieur Boutillier, et serions venus à la porte du mayeur, où les chevaliers lui auraient fait leurs remercîments. De là, ils auraient été dans le même ordre saluer M. de la Fontelaye, lieutenant de roy, ensuite, ils auraient conduit le sieur Bellot, leur nouveau Roi, en sa maison, puis ils auraient remis ledit sieur Boutillier, leur capitaine, aussi chez lui, et se seraient à l'instant séparés jusques à l'heure de huit heures qu'ils se seraient assemblés chez le dit sieur Boutillier, où ils auraient soupé ensemble avec M. le mayeur et M. l'argentier qu'ils y auraient invités.

« Et le lendemain, troisième de ce mois, à 9 heures du matin, les chevaliers se seraient rendus à pied, marchant deux à deux, la couronne ainsi que les timballes et trompettes à leur tête, à l'église de Saint-Quentin, où après avoir entendu la messe ils auraient remis la dite couronne au trésor avec la somme de 25 livres qui leur aurait été payée par M. l'argentier. »

Cette décision fut mortelle pour les chevaliers de la couronne; cette brillante compagnie, mutilée dans ses membres les plus zélés, ne fut plus que l'ombre de ce qu'elle avait été, et depuis cette époque aucune course n'a plus été faite.

Décembre, 1845. CH. GOMART.

Capitaines, lieutenants, enseignes des Chevaliers de la Couronne, *nommés par le mayeur et les échevins.*

Chamb. 1 *septembre* 1623. — A l'occasion de l'entrée du connétable, le duc de Lesdiguières, venant prendre possession de la province.

La comp. de la jeunesse, au nombre de 200, sous la conduite de Jehan Roussel, leur capit.

Chamb. 24 *septembre.* — A l'occasion de l'arrivée du duc d'Elbeuf, pair de France, gouverneur et lieutenant-général de la Picardie.

La compagnie de la jeunesse se réunira sous la conduite de Jehan Roussel, son capit., avec le meilleur équipage possible.

Chamb. 28 *mai* 1632. — Pour recevoir le roi, le sieur Denis de Burcourt, échevin élu capitaine, s'acheminera au devant de sa majesté à une demi lieue et plus loin du faubourg.

Chamb. 27 *avril* 1635. — Pour recevoir le roi, le sieur Burcourt, naguère échevin, fera une compagnie de 50 hommes de chevaux, et que Henri Coignart, capitaine de la jeunesse, mettra pareillement en bon ordre sa compagnie, composée de 300 à 400 jeunes gens : Charpentier, receveur-lieutenant, et Saugnier le plus jeune enseigne.

Chamb. 18 *juin* 1649. — Jean Boutillier, capitaine.

Chamb. 20 *juin* 1653. — Loys Le Blond, capit.

Roi. — Philippe Voisin, fils de M. François Voisin, greffier au baillage, 1655.

Chamb. 24 *juin* 1661-1662. — Henri Coignart. capit.

Chamb. 20 *juin* 1664. — Jean Heuzet, capit.

22 *juin* 1668. — Jean Lejeune, capit.

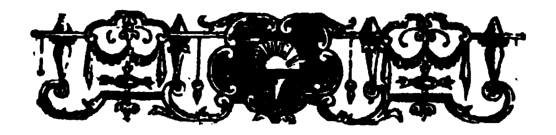
13 *avril* 1670. — Jean Lejeune, capit. pour l'entrée du roi.

7 *juillet* 1671. — Hourlier de Valmont, capit. pour l'entrée du roi; Jean Lescot conseiller au roi, capit.

26 *avril* 1686. — Adrien Crommelin de Senancourt, capit.

1745. — Boutillier de Rosancourt, capit.

7 *février* 1753. — Josias Leger Leserrurier, le jeune, écuyer capit.; Jean-Antoine Muller, lieutenant.



TRIOLETS
SVR
CAMBRAY.

1649.

—

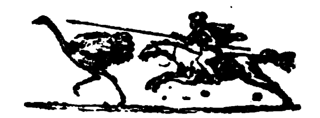
[*Nous avons publié, sous le titre de* Levée du siége de Cambrai en 1649, *un résumé fort exact de la relation très rare de ce siège, écrite par le sieur* Lalloux, *prêtre, secrétaire du colonel* de Brouckere, *qui commandait les troupes dont l'introduction dans la capitale du Cambrésis en fit lever le siége. Cet article, inséré dans le tome* 1er *de la nouvelle série de nos* Archives, *est compris entre les pages* 165-177; *nous le fîmes alors précéder de quelques lignes d'explications sur le sujet qui allait y être traité. Aujourd'hui nous publions, sur le même fait historique, une pièce de poésie burlesque, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le comte* Achmet d'Héricourt, *d'Arras. Il devient pour ainsi dire le complément obligé de l'article cité plus haut. Ce petit poème satyrique est dirigé contre les français et contre le maréchal comte d'Harcourt qui les commandait devant Cambrai; et cependant ces triolets furent imprimés à Paris* (1649, *in-4.*, 7 pp.), *dans la capitale de la France, dont le drapeau venait d'être humilié par les espagnols. C'est qu'alors Paris était en opposition avec le cardinal Mazarin, premier ministre, et que l'esprit de parti faisait bon marché de l'intérêt national et du patriotisme, à la condition de voir échouer les projets du ministre, dût la France payer un peu cher les frais de la guerre.*

Le comte d'Harcourt, instruit de l'entrée des secours dans Cambrai, le 4 juillet 1649, (*voy.* Archives du Nord, 2e *série, tome* 1, *p.* 165-177), *assembla son conseil de guerre pour décider de la levée ou de la continuation du siége; les avis étaient partagés, M. de Puységur s'opposa au départ, mais le comte d'Harcourt prit la parole et dit :* La France

troublée dans son intérieur, une armée dans Cambrai, une autre fort puissante sur les épaules et à une demi-lieue de nous, cela est trop; levons le siége! *Les baraques furent brulées, les grosses munitions de guerre jetées dans l'Escaut, et l'armée française se retira à Crévecœur et à Esne, puis au Câteau, où le cardinal Mazarin, qui était à Compiègne avec le roi, vint, peu de jours après, passer une revue et témoigner son mécontentement de l'abandon du siége de Cambrai.*

Cependant l'opposition au ministère du cardinal s'empara de ce fait et le chansonna; c'est ainsi que naquirent les Triolets svr Cambray. *Ils font partie de ce fameux et innombrable recueil de pièces connues sous le nom de* Mazarinades, *qui parurent à Paris de 1648 à 1652, in-4°. Les plus recherchées de ces pièces sont en vers et notamment celles intitulées :* La Famine, ou les Putains à cul, 1649; *l'*Ambassade burlesque des Filles de joie au cardinal, 1649; le Tempérament amphibologique des testicules de Mazarin, 1651, *in-4°, etc., etc. Sans être aussi piquans, ni surtout aussi cyniques,* les Triolets svr Cambray *ne sont pas communs, c'est ce qui nous engage à les réimprimer.*

On peut voir sur les Mazarinades *et le nombre inoui des pièces qui composent cette collection, à laquelle le poète* Scarron *eut une grande part, un livre de* Gabriel Naudé, *fort rare quoiqu'imprimé deux fois, sous le titre de* Jugement de ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin, 1650, *in-4°, (de 717 pages pour la seconde édition). La bibliothèque de Colbert possédait 46 volumes in-4° de ces pièces, celle de Sainte-Geneviève en avait quarante à l'époque où vivait Prosper Marchand; le duc de la Vallière en réunit jusqu'à 67 portefeuilles en maroquin rouge, et M. Leber en annonce dans son catalogue, tome II, page 360, n° 4602, environ* mille pièces *différentes. On peut consulter ce que dit la* Bibliothèque historique de la France, *tome II, 523, au n° 22987 de ces sortes de pièces, dont elle cite particulièrement les plus considérables et les plus intéressantes pour l'histoire : on n'y trouve aucune trace des* Triolets svr Cambray.] *A. D.*





TRIOLETS

SVR

CAMBRAY.

1649.

Qve nos soldats sont glorieux,
Ils ont bien monstré leur courage,
On ne parle à présent que d'eux,
Que nos soldats sont glorieux;
Mais ils sont assez malheureux
Pour avoir perdu l'auantage,
Que nos soldats sont glorieux,
Ils ont bien montré leur courage.

Les Espagnols sont triomphans
Et vantent desja leur conqueste,
Ils se mocquent des Allemans,
Les Espagnols sont triomphans ;
L'Artésien et les Flamans
Pour nous bien froter ils s'appreste,
Les Espagnols sont triomphans
Et vantent partout leur conqueste.

Et vous sage Comte d'Harcourt,
Dont la fortune est tributaire,
Vous estes pris à vostre tour
Et vous sage Comte d'Harcourt ;
On vous berne dedans la Cour,
On se rit de vos victoires,
Et vous sage Comte d'Harcourt,
Dont la fortune est tributaire.

Grammont ce vaillant Maréchal
Ne songe plus qu'à sa retraite,
Il ne leur a pas fait grand mal,
Grammont ce vaillant Maréchal ;
Il accuse le Général
D'estre cause de la deffaite,
Grammont ce vaillant Maréchal
Ne songe plus qu'à sa retraite.

Si Condé eust eu l'honneur
D'exécuter cette entreprise,
Il eust eu plus de bonheur,
Si Condé eust eu l'honneur ;
Mazarin cause ce mal-heur,
Sans lui la ville eust esté prise,
Si Condé eust eu l'honneur
D'exécuter cette entreprise.

La Reyne dont la volonté,
Nous a réduits à l'esclauage,
Voyant son dessein arresté,
La Reyne dont la volonté,
Elle a tout aussi tost quitté,
Et nous veut ôter de seruage,
La Reyne dont la volonté
Nous a réduit à l'esclauage.

Grande Reyne considerez
Où peut aller cette retraitte,
Nos soldats sont désesperez,
Grande Reyne considérez;
Et puis après vous iugerez
Des suites de cette deffaîte,
Grande Reyne considérez
Où peut aller cette retraitte.

L'ennemy dont l'ambition
Est secondée de l'auantage:
Menace de combustion,
L'ennemy dont l'ambition;
On sait qu'il a l'intention
De prendre le Roy en ostage,
L'ennemy dont l'ambition
Est secondée de l'auantage.

Rendez le donc et promptement
Au plus beau lieu de son Empire,
Paris vous en prie humblement,
Rendez le donc et promptement;
Vous verrez que fidélement
Vn chacun à son bien conspire,
Rendez le donc et promptement
Au plus beau lieu de son Empire.

Oubliez les iustes interets
Que vous inspire vostre gloire,
Contre vos fidèles suiets;
Oubliez vos iustes interests ;
Les Parisiens sont tous prests
De reuerer vostre mémoire,
Oubliez les iustes interests
Que vous inspire vostre gloire

Mais ie vois bien que c'est en vain
Que ie vous fais cette requeste,
Vos plaisirs sont à Sainct-Germain,
Et ie voy bien que c'est en vain ;
On vous y attend pour demain,
Le chasteau desja l'on appreste,
Mais ie vois bien que c'est en vain
Que ie vous fais ceste requeste.

Pour Monseigneur le Cardinal,
Dont ie respecte l'Eminence,
Quoy qu'on die et qu'on pense mal,
Pour Monseigneur le Cardinal ;
Il ne m'a fait ny bien ny mal,
Ie le tiens dans l'indifférence,
Pour Monseigneur le Cardinal
Dont ie respecte l'Eminence.

L'on dit desjà qu'il s'appelloit
Du tiltre de son Excellence,
De Cambray Duc on le nommoit,
L'on dit desjà qu'il s'appelloit,
Je crois mesme qu'il en auoit
Les honneurs et les déférences.
L'on dit desjà qu'il s'appelloit
Du tiltre de son Excellence.

Le Cardinal ce Triuelin
Réussit aux pantalonnades,
Dans la guerre il n'est pas malin,
Le Cardinal ce Triuelin,
A sauter il est fort badin
Et monstre à faire des gambades,
Le Cardinal ce Triuelin,
Réussit aux pantalonnades.

Pendant que le combat duroit,
Il estoit dans son oratoire,
De prier Dieu pas ne songeoit,
Pendant que le combat duroit;
Le Cheualier * l'entretenoit
Des pompes de ceste victoire,
Pendant que le combat duroit
Il estoit dans son oratoire.

Cambray si tu te fusses rendu
Aux armes de son Eminence,
Paris sans doubte estoit perdu,
Cambray si tu te fusses rendu
Ie crois mesmes qu'il eust vendu
Le reste de toute la France,
Cambray si tu te fusses rendu
Aux armes de son Eminence.

Messieurs ne vous estonnez pas
Du succez de cette bataille,
Le François ne s'y trouua pas,
Messieurs ne vous estonnez pas;
L'Italien fut mis à bas,
Peste soit de cette canaille,
Messieurs ne vous estonnez pas
Du succès de cette bataille.

FIN.



HOMMES ET CHOSES.

Les De la Croix.

Il est une famille religieuse qui, pendant le XVII[e] siècle, remplit de ses membres nombreux les abbayes et les monastères de la Flandre et du Hainaut et eut quelque renom dans les lettres ; c'est celle des *De la Croix*, ou *à Cruce* selon la forme latine que l'on donnait à ce nom, suivant l'usage assez répandu dans les maisons religieuses et dans les collèges. Nous allons donner quelques renseignemens biographiques et littéraires sur les principaux membres de cette famille qui se firent un nom, de leur vivant, dans les villes de Valenciennes, Douai, Tournai et St.-Amand, et qui cependant aujourd'hui sont plus inconnus et plus dédaignés qu'ils ne le méritent.

François De la Croix reçut le jour à Valenciennes, en 1582, d'une honnête famille bourgeoise, qui s'empressa de lui donner une bonne et forte éducation en le faisant entrer dans le collège des Jésuites de cette ville aussitôt qu'ils ouvrirent leurs classes au public. Il réussit dans ses études et entra dans la Compagnie de Jésus en 1600, n'étant encore âgé que de 18 ans. D'élève il passa maître, et on l'employa de suite comme professeur des basses classes. Après six années consumées dans cette pénible épreuve, il obtint une chaire de philosophie à Douai où il exerça durant trois ans. La Société de Jésus, fort apte à démêler le mérite de ses membres, le reconnut bientôt comme un des Pères les plus distingués et comme digne de parvenir aux postes éminens de la Compagnie. Il s'était fait remarquer non-seulement comme professeur capable, mais aussi comme prédicateur éloquent. Il fut choisi pour être supérieur des novices de la Société dans leur maison de Tournai où il résida longtems. On le voit ensuite une fois Recteur du collège de Valenciennes, et deux fois appelé aux mêmes fonctions au collège d'Anchin de Douai où il était en 1622. Il fut aussi, à deux reprises, élu Provincial de son ordre dans les Pays-Bas : c'est en cette qualité qu'il censurait les livres de sa Compagnie à Douai en octobre 1633. Enfin, après 44 ans de profession et 28

ans de fonctions éminentes, remplies avec prudence et discrétion, il fut enlevé à Tournai par une attaque d'apoplexie foudroyante le 11 août 1644, à l'âge de 62 ans. La Société de Jésus, si riche en hommes instruits, le regretta comme un des hommes lui faisant le plus d'honneur, par sa conduite digne et prudente, par ses lumières, et par la considération dont il fut toute sa vie entouré.

Ce personnage n'a laissé qu'un ouvrage imprimé, mais il obtint une popularité rare et une vogue européenne. Il est intitulé : *Hortvlvs Marianus, siuè praxes uariæ colendi Beatissimam V. Mariam. Dvaci*, typ. *B. Belleri,* A° M.DC.XXII, in-32 de 18 ff. et 372 pp. avec joli frontispice emblématique gravé par *Martin Baes*, de Douai. — Ibidem, 1622, in-48°, 344 p. — *Luxemburgi*, in-32. — *Coloniæ,* 1630, in-32, etc., etc., réimprimé un grand nombre de fois et l'une des dernières : *Viennæ Austr.*, 1743, in-12.

Ce petit livret sur le culte de la Vierge Marie, composé par l'auteur lorsqu'il était au collège d'Anchin à Douai, fut, par cela même, dédié à *Jean de Meere,* abbé de la célèbre abbaye de ce nom ; il a été traduit dans toutes les langues vivantes de la catholicité. *Louis Brouart*, jésuite d'Aire, mort le 11 octobre 1643, le mit en français sous le titre de : *Jardinet de Nostre-Dame*, *Douay*, *B. Bellère*, 1625, in-24 (La *Bibliographie Douaisienne* n'en cite qu'une réimpression de 1624). — Les Jésuites Italiens *Scipion Paolucci* et *Louis Fiori*, ou *Florius*, en firent deux versions en leur langue, dont la première parut à *Naples*, chez *Fr. Sani,* 1642, in-24. — Le Jésuite *Joseph Fernandez*, Arragonais, en donna une traduction espagnole imprimée à *Saragoça*. 1660 ; etc., etc.

L'abbé *Paquot*, parlant de François De la Croix dans ses *Mémoires littéraires*, lui a faussement attribué un second ouvrage imprimé vers le même tems. D'autres après lui, car les erreurs biographiques et bibliographiques sont facilement répétées, pouvant reproduire cette fausse indication, nous nous empressons de la signaler. Paquot donc donne à Fr. De la Croix la *Relation de la novvelle mission des Pères de la Compagnie de Jésvs, av royavme de la Cochinchine. Traduit de l'Italien du P. Bori, milanois* (qui fut un des premiers qui pénétrèrent dans ce royaume) *Lille, De Rache*, 1631. in-12. Mais il a été induit en erreur par la ressemblance du nom du traducteur de cette relation avec celui du Jésuite Valenciennois. La version française que nous venons de citer est du P. *Antoine De la Croix*, Jésuite breton, qui la fit imprimer pour la première fois à *Rennes*, chez *J. Hardy*, 1631, in-8° de 222 pp. et la dédia à M. de Bourneuf, premier président du Parlement de Bretagne. Le texte original italien en



avait paru à *Rome*, chez *François Corbeletti*, 1651, in-12. — Une traduction latine en fut donnée à *Vienne* (en Autriche), chez *Michel Rictius*, en 1655. — *Robert Attley* le traduisit en anglais, *Londres*, 1633, in-4°, et *Churchill* l'inséra dans sa collection de voyages en y ajoutant une deuxième partie.

PHILIPPE DE LA CROIX, également né à Valenciennes, suivit la même carrière que son parent François De la Croix, sans obtenir la même renommée. Il entra aussi dans la Compagnie de Jésus, fut reçu docteur en théologie et professeur de la même science au collège d'Anchin à Douai. Il écrivit plusieurs traités sur l'Ecriture-Sainte et des dissertations sur la théologie scolastique qui n'eurent pas les honneurs de l'impression.

NICOLAS DE LA CROIX, religieux de la riche abbaye de Maroilles en Hainaut, sur les bords de la haute Sambre, fut nommé 40e abbé de ce monastère, le 6 avril 1620, en remplacement d'*Alexandre de Brissy*. Sa bénédiction eut lieu le 4 novembre 1621. Lorsque le pieux *Bourgeois* voulut fonder le collège des Pères Jésuites dans la ville de Maubeuge, et que l'illustre archevêque de Cambrai Vanderburch vint poser la première pierre de cet édifice le 27 juin 1620, Nicolas De la Croix l'assista dans cette cérémonie. Il décéda en 1627, le 6 avril, laissant la mitre de Maroilles à *Simon Bosquier*, curé du lieu.

JOSEPH DE LA CROIX, plus souvent cité sous le nom de *Jos. à Cruce*, naquit à Valenciennes vers le commencement du XVIIe siècle, fit profession dans le couvent des Carmes de cette ville, et fut bientôt cité comme un des plus zélés religieux réformés de l'ordre des Frères de Notre-Dame du Mont-Carmel. Joseph De la Croix était instruit et occupait ses loisirs à écrire des ouvrages mystiques soit en latin, soit en français. Malheureusement il paya le tribut au mauvais goût qui régnait dans les couvens de son tems ; il s'adonna à composer une multitude de chronogrammes qui ne prouvent aujourd'hui qu'une chose : c'est que les religieux avaient à cette époque une bien grande quantité de tems à perdre. Joseph De la Croix mourut dans son couvent vers 1670, sans qu'on sache précisément l'époque de son décès. Il a laissé les ouvrages suivans :

I. *Modus colendi Deum per chronastica pro anno 1653, auctore quódam Carmelitâ conventûs Valencenensis* (F. J. à Cruce) *Antwerpiæ*, apud *Franciscum Canisium*, 1655, in-4°, 4 ff. liminaires et 52 pp. avec figures d'*Abraham Diepenbèke*, gravées par *P. Clouwet*, dédié à l'archiduc Léopold. Cette brochure est pour ainsi dire un specimen-prospectus de l'ouvrage suivant, qui contient les mêmes figures.

II. *Praxis pro singulis hebdomadæ diebvs septem correspondens planetis congruis exemplorum floribus exornata. Valen-*

cenis, apud *Joannem Boucherium*, anno M. DC. LX. in-4° de 6 ff. et 500 pp. avec frontispice gravé et sept vignettes emblématiques. Ce recueil contient beaucoup de citations historiques ; il est terminé par un traité intitulé : *Principia, et incrementa ordinis carmelitarum*, pages 367-464 et par des chronogrammes, des anecdotes et des vers latins sur le siége de Valenciennes de 1656, sous le titre : *Obsidivm et liberatio Urbis Valencenensis ab hostibus M. DC. LVI*, pages 465-500.

III. *Manière de bien vivre povr bien movrir, et se préparer à la mort ivsqves avx derniers sovspirs, avec ce qvi svit après la mort. Le tout très utile, et profitable à toute personne, qui est désireuse d'obtenir l'éternité heureuse.* etc. A *Valentiennes*, de l'imprimerie de *Iean Boucher*, au nom de Jesvs, 1664, in-8° de 16 ff. lim. et 587 pp. Avec cette épigraphe :

Prenez ce livre qui, de bon cœur préseuté,
Apprendrez le bien vivre et mourir à toute heure :
(Avant que de mourir) malade et en santé,
Pour avoir à plaisirs l'éternelle demeure.

Dans cet ouvrage, J. De la Croix fait preuve d'une crédulité poussée à l'excès.

IV. *Thrésor spiritvel contenant les obligations que novs avons de novs disposer à la mort, et les règles nécessaires povr vivre en parfait confrère de la dévote et illvstre confrérie des Agonizans, sovs la protection du glorievx confessevr S. Albert, religievx Carme, érigée en l'église des pères du mesme ordre.* A *Valentiennes*, chez *Iean Boucher*, 1668, pet. in-12, 36 pp.

Landelin De la Croix, religieux de la fameuse et ancienne abbaye d'*Elnon* ou de Saint-Amand, y écrivit l'histoire de son monastère en latin depuis sa fondation. Il poursuivit sa relation historique jusques pendant le tems où il vivait. Il annonce même, dans un passage de son livre, qu'il écrit ce dont il fut témoin depuis plus de 50 ans. Ayant été envoyé à Rome pour les affaires du couvent en août 1699, il emporta avec lui son histoire à laquelle il travaillait encore, et il en adressa la dédicace, de la capitale même du monde chrétien, à Dom *Placide Paroiche*, 78e abbé de Saint-Amand. Revenu ensuite dans les Pays-Bas et rentré dans son cloître, il ajouta à sa relation différentes pièces et annotations postérieures à la date de son épttre dédicatoire, puisqu'on en trouve plusieurs portant des millésimes qui vont jusqu'en 1705. Il y avait alors plus de 70 ans que Landelin De la Croix vivait : il a dû mourir peu d'années après, c'est-à-dire vers l'an 1710. Son ouvrage, resté manuscrit, est intitulé : *Relatio Historica abbatum monasterii Elnonensis conscripta à D. Landelino De la Croix, ejusdem Monasterii Religioso.* in-f°. Ms. orné d'une gravure de l'abbaye exécutée par Aveline. Ce livre, après avoir appartenu aux

religieux de St.-Amand, repose actuellement dans la bibliothèque publique de Valenciennes, sous l'indication T. 4. 10. Il y aurait un bon extrait à en tirer. A. D.

Le Mauvais Gré.

Le *mauvais gré,* dont les journaux de Tournay et de Mons se sont si vivement occupés dans ces derniers tems, n'est point, comme on pourrait le croire, un crime de fraîche date, résultat d'une civilisation molle et dépravée : son origine est presque indiquée par le lieu même où il se commet ; car il est bon d'observer, qu'à l'exception de l'ancien *Tournaisis,* on ignore dans tout le reste de la Belgique ce que c'est que cette lèpre hideuse, qui s'est conservé comme une maladie invétérée de père en fils, de génération en génération.

En étudiant les lois romaines, on retrouve des traces de cette odieuse coutume ; les lois saliques des premiers habitants de Tournay ne sont pas muettes sur ce point, et cela se conçoit, car les romains ont laissé de puissans vestiges, principalement dans ce district.

Hâtons-nous de le dire, cette maladie morale est plutôt transmissible que contagieuse, car elle n'embrasse que seize ou dix-sept communes de l'arrondissement ; et encore est-ce dans les environs de Tournay, en suivant une ligne inclinée qui s'appuie dans l'ancien *Cambrésis* et une partie du département du Nord, que les traces de cette odieuse barbarie se font remarquer.

Mais qu'est-ce que le *mauvais gré?* Le *mauvais gré* ou la *haine de cense* prend sa source, avons nous dit, dans l'occupation romaine ; et quant à sa nature, voici en quoi elle consiste :

Vous occupez une ferme de dix, vingt ou trente hectares ; bien mieux, vous occupez un hectare que vous affermez à raison d'un prix convenu. Pour occuper cette pièce de terre, le propriétaire qui vous accorde un bail de six ou neuf ans, vous demande deux choses indépendamment du prix du fermage : un *pot-de-vin* qui est ordinairement de deux francs par hectare, et payable sur les six ou neuf années, plus un *chapeau* ou une somme de *huit* ou *dix mille francs,* pour une ferme de vingt ou trente hectares, laquelle somme se paie au moment de l'entrée en fermage.

Tout cela est lourd pour un fermier. Supposons le bail expiré, et que le propriétaire vienne lui dire : « il faut *augmenter* le fermage ou *sortir.* » Comme une durée de neuf ans ne vous est pas suffisante pour recouvrer le *pot-de-vin* et le *chapeau*, indépendamment du prix de fermage, vous êtes mécontent ; vous sor-

tez de *mauvais gré*, et naturellement vous songez à vous venger; car il y a *haine de cense*, puisqu'on a voulu augmenter la ferme à un prix tel que vous êtes forcé de la quitter. De là, l'idée de vengeance, exercée non pas par celui qui quitte, mais par ses voisins qui redoutent les mêmes procédés.

Donc, pour éviter le *mauvais gré*, le successeur devra vous rembourser le *pot-de-vin* et le *chapeau et obtenir votre consentement*, *votre bon gré*.

En fait, la cupidité des propriétaires est une des causes principales du *mauvais gré*; mais les fermiers sont tellement convaincus que le droit de possession leur assure éternellement pour eux et leurs enfans l'exploitation d'une ferme, qu'ils ne se font aucun scrupule, en mourant, de *diviser* leur fermage entre leurs enfans, comme chose à eux appartenant, sauf à ceux-ci à payer le total de la somme au propriétaire.

Or, si maintenant on veut connaître les suites, les conséquences horribles du *mauvais gré*, les voici : destruction des instrumens aratoires, dévastation des champs et des cultures, incendie et assassinat; nul n'ose occuper une ferme contre le mauvais gré du prédécesseur.

Le *mauvais gré* se *purge* par la faillite d'un fermier, ayant occupé contre le *mauvais gré*. Comme il sort par le fait de la justice, le successeur n'a plus rien à craindre. C'est même le seul moyen que puissent employer les propriétaires pour purger leurs terres du *mauvais gré*.

Ce préjugé barbare ne s'arrête pas là. Vous reprenez vous-même votre ferme; vous la cultivez pour votre compte, parce que cela vous est utile ou agréable, le *mauvais gré* vous poursuivra, vous, propriétaire. L'homme qui a un hectare ou plusieurs hectares de terre est obligé, pour sa tranquillité personnelle et la sécurité de sa famille, d'obtenir le *bon gré*, le consentement du dernier occupant. Ce n'est qu'à prix d'argent que, même à la fin d'un bail, on peut reprendre et cultiver soi-même son propre bien.

Ne cherchez pas de témoins pour dénoncer les faits à la justice : personne n'a rien vu, tant on redoute la vengeance de ceux qui se constituent les champions du *mauvais gré*.

Tel est sommairement ce qu'on appelle le *mauvais gré*, avec son principe, son théâtre et ses déplorables conséquences.

Pluie de sang à Bruxelles.

En 1832, année du choléra, époque où les esprits étaient fort disposés à recevoir toutes les impressions de la crainte, de l'ex-

traordinaire et du surnaturel, on prétendit qu'il était tombé, en plusieurs endroits, une pluie rouge et violacée, qui avait teint des toiles étendues dans des blanchisseries. Ces dires nous prouvent plus que jamais qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, même les pluies de sang, car *Godefroy Vendelin*, savant bruxellois, a fait un livre fort curieux sur celle dont il fut témoin en l'année 1646. Son ouvrage est intitulé : *Pluvia purpurea Bruxellensis*. M. DC. XLVI. Bruxellæ, typis Huberti Antonii Velpii, in-4°, 16 feuillets. Il fut réimprimé à *Paris*, chez *Louis de Henqueville*, 1647, in-8°. Il est dédié au nonce apostolique Fabio Chisi et revêtu de l'approbation de *Henri Calen*, archidiacre de Malines, censeur des livres.

Cette pluie miraculeuse, dit Godefroy Vendelin, tomba à Bruxelles le samedi 6 octobre 1646, peu après le lever du soleil, c'est-à-dire vers sept heures et demie du matin, par un temps doux et calme. Toute la ville est bientôt en rumeur; le premier sentiment qu'on éprouve est celui de la frayeur, on court au pied des autels. Vendelin se trouvait alors chez Jean-Jacques Chifflet, médecin royal et causait dans son cabinet. On leur apporte une bouteille remplie de la pluie rouge; cette nouvelle ampoule est reçue par eux avec étonnement; ils se transportent au couvent des Capucins et inspectent leur vaste citerne; elle était remplie de sang..... Vendelin est le moins effrayé de tous les spectateurs; les savans, comme on sait, expliquent tout: celui-ci raconte d'autres prodiges semblables, et entr'autres la pluie de sang tombée en sa présence à Marseille 38 ans et 3 mois auparavant (en 1608); il goûte l'eau sanguinolente et lui trouve un goût acidulé. Puis il disserte gravement et pertinemment sur ce fait C'est un jeu de la nature, à ce qu'il dit; la nature ressemble à la Galatée de Virgile agaçant un berger en lui jetant un fruit, puis fuyant derrière les saules sans se laisser voir dans sa retraite. Telle est la coquetterie de la nature avec les savans: elle est femme, elle veut qu'on la recherche : Vendelin court donc après elle derrière les saules, c'est-à-dire derrière les rameaux touffus des opinions des hommes.

Mais tout en faisant cette recherche, le savant Vendelin se perd; l'illustre Chifflet s'égare avec lui et le célèbre Arnaud, alors relégué à Bruxelles, n'illumine pas leur route. Ils suivent les erreurs des physiciens de l'époque, ils citent Kircher, Gassendi, Peiresk, pour expliquer la pluie de sang de Bruxelles; et la cause de ce phénomène reste plus vague que jamais après la dissertation savante de nos deux érudits. Ils finissent par conclure que des pluies de ce genre peuvent avoir lieu partout où il y a de grands amas d'asphalte : Si le fait était prouvé, il en résulterait qu'un jour les

boulevards de Paris améneraient des larmes de sang sur la tête de nos belles parisiennes qui ne s'en doutent guères.

Sommes-nous sûrs maintenant que la pluie couleur de pourpre de Bruxelles ait eu lieu, qu'elle ait été générale sur la ville, qu'elle ait duré un temps moral? Ne serait-elle pas, n'en déplaise à Vendelin, à Chifflet et au grand Arnaud, ainsi que l'a dit un écrivain, le second tome de la fameuse dent d'or sur laquelle on a tant disputé et qui n'a jamais existé? A. D.

Le comte Duval de Beaulieu.

Né le 15 juin 1786, Dieudonné Duval (1) avait à peine vingt ans lorsqu'il obtint l'emploi d'auditeur et fut admis à siéger dans ce conseil d'Etat de l'Empire où les hommes les plus éminens de l'époque venaient, sous l'impulsion du héros-législateur, préparer ces codes immortels, ces lois empreintes de tant de sagesse et de maturité. C'est à cette école, où la discussion faisait jaillir de si vives lumières, où l'âme, en quelque sorte, s'agrandissait chaque jour, que se forma notre collègue. Il en sortit pour gouverner une province conquise, et la ville de Raguse rend encore témoignage de la noble conduite de l'intendant français. L'empereur Napoléon qui, quoi qu'on en dise, tenait à ménager les ressources des pays occupés par ses troupes, en confiait volontiers l'administration aux jeunes auditeurs; il croyait pouvoir compter sur leur désintéressement, sur leur délicatesse, et certes, à cet égard, peu de mécomptes ont eu lieu.

Chargé de l'intendance de Burgos, en 1809, Duval y laissa des souvenirs non moins honorables que dans la Dalmatie.

Membre du conseil des magistrats du Rhin, en 1811 (2), il acheva, par des travaux d'un ordre différent, de compléter les connaissances propres à lui faire parcourir, dans toute son étendue, la carrière des emplois. La chute du trône impérial bouleversa bientôt après ses destinées. De retour sur le sol natal (3), il n'eut plus qu'une pensée, celle de servir ses concitoyens avec

(1) Il est mort, à Bruxelles, le 17 février 1844, à cinq heures du matin.

(2) L'Empereur, par décret du 27 octobre 1808, avait créé, sous la dénomination de *Magistrat du Rhin*, une commission dont le siége était à Strasbourg. Son organisation fut ensuite différée quelque tems.

(3) En 1814.

un zèle sans bornes ; et cette magnanime pensée, il sut constamment la mettre en pratique.

Au corps équestre de Mons, aux Etats-provinciaux, à la seconde chambre des Etats-généraux, au congrès national, au sénat, partout enfin, il se fit connaître par cette généreuse indépendance d'opinion qui fait taire les intérêts personnels pour ne s'occuper que du bien-être général. Partisan de l'ordre avant tout, s'il n'hésitait pas à combattre les projets du ministère lorsqu'il les croyait défavorables à la prospérité du pays, il savait aussi résister à l'entraînement de la multitude. Les séductions de la popularité n'avaient guère plus de prise sur lui que les faveurs des cours. Il recherchait peu ces vains hochets que tant de poitrines ambitionnent. Chacune de ses décorations rappelait des services réels : le collier de commandeur de l'ordre de Saxe-Cobourg était le souvenir d'une mission de confiance que le Roi des Belges lui avait donnée en 1832; l'étoile de la Légion-d'honneur, pour laquelle il avait été proposé dès 1815, ne lui vint que dans ces derniers tems, parce qu'il avait toujours attaché plus de prix à s'en rendre digne qu'à l'obtenir ; il avait reçu la croix de fer comme gage de son patriotisme éclairé; et lorsque la croix de Léopold lui fut décernée en 1845, nul ne s'avisa de contester ses droits à cette distinction.

Ses discours, improvisés pour la plupart, prouvent tout à la fois, l'élévation de ses sentimens, la variété de ses études et la vivacité de son esprit.

L'usage qu'il fit de sa fortune lui mérite toute la gratitude de la Belgique, de cette patrie qu'il chérissait d'un amour si vrai et dont personne ne faisait, avec autant de grâce, les honneurs aux étrangers. Ils étaient toujours sûrs de trouver chez lui l'accueil le plus flatteur, le plus bienveillant, le plus cordial.

Ses idées sur l'amélioration des races chevalines ont déjà fructifié, et les nombreux opuscules dans lesquels il a consigné les résultats obtenus par la société qu'il avait fondée, sont consultés aujourd'hui par tous ceux qui s'occupent de haras.

Pour bien apprécier le comte Duval, il faut l'avoir vu dans son intérieur, dans cet intérieur auquel une femme aimable, bonne et dévouée, prêtait tant de charmes.

Tout à ses amis, il s'oubliait pour leur être utile. On félicitait, et l'on devait féliciter, en effet, les personnes assez heureuses pour avoir, avec cet excellent homme, des relations intimes... Maintenant, hélas ! il faut les plaindre... Plus âgé que lui de cinq ans, me serais-je attendu jamais à remplir ce funèbre devoir ?... Puisse-tu, des régions heureuses où ton âme a déjà reçu, sans doute, la récompense réservée aux justes, entendre la voix d'un ancien camarade, longtems le compagnon de tes travaux

parlementaires, et toujours ton meilleur, ton plus sincère ami !

Le BARON DE STASSART.

(Extrait du discours prononcé le 22 février 1844, à la porte d'Anderlecht, à Bruxelles, au moment où les restes du comte Duval allaient être transportés à Attre, terre du défunt.)

Robert Du Triez, poète lillois.

Robert Du Triez ou *Du Trieu*, qui tire son nom d'un mot de patois wallon qui signifie *terre en friche*, *jachère*, est un vieux poète de Lille, n'ayant laissé après lui qu'un petit nombre d'ouvrages devenus d'une grande rareté. Si l'on en croit le titre qu'il se donne lui-même dans un de ses livres, il était *archer de corps pensionné*, et avait par conséquent fait partie de ces vieilles bandes d'archers flamands, si renommés jadis dans les guerres que nos provinces eurent à soutenir.

On ne sait rien sur les particularités de la vie de ce poète : La Croix du Maine, dont la bibliothèque était si riche en livres curieux, cite notre lillois comme auteur de poésies françaises de différens genres, mais il ne détaille point les titres des ouvrages de cet écrivain. Nous savons de plus qu'il s'exerça aussi sur des matières qui tiennent à la sorcellerie et à la démonomanie, science dont on s'occupait beaucoup de son tems. Un livre de ce genre, que nous citons ci-après, a été composé par lui, et imprimé à Cambrai en 1563, soit que Du Triez y demeurât alors, soit que n'ayant pas alors d'imprimerie à sa disposition à Lille, sa patrie, il fut presque forcé de faire imprimer son livre à Cambrai où des presses fonctionnaient depuis 45 ans, de préférence à une ville plus rapprochée de Lille, celle de Douai, où l'imprimerie venait seulement d'être introduite.

Le plus ancien ouvrage que l'on connaisse de Du Triez est le suivant :

I *Chantz funèbres sur la mort et trépas de feu excellent prince et illustre seigneur Messire Maximilien d'Egmont, chevalier de l'ordre* (de la toison d'or) *en son vivant, et comte de Buren. Par Robert du Triez, de Lille en Flandre, arché de corps pensionné à la M. Gand*, devant la maison de ville, à l'enseigne du Cadran muet, par *Henry Van den Keere* (sans date) pet. in-8°. — Le prince Maximilien d'Egmont, parent du fameux comte d'Egmont, exécuté par ordre du duc d'Albe, étant mort en décembre 1548, cette pièce de poésie lilloise, devenue aussi rare à Gand qu'à Lille, comme on le pense bien, doit avoir vu le jour au commencement de l'année 1549.

La seconde production de notre auteur, qui eut, comme la première, le sort d'être imprimée loin de sa ville natale, est intitulée :

II. *Les ruses, finesses, impostures et cavillations des esprits malins. Cambray, Nicolas Lombart*, 1565, in-4°. — Ce volume, vendu seulement 2 livres tournois à la vente de la bibliothèque de l'abbé *Favier*, de Lille, en 1765 (sous le n° 1000) fut poussé jusqu'à 19 fr. 50 cent. à celle de M. St M*** en 1840. Il est vrai que le premier exemplaire avait eu le malheur d'avoir son titre mutilé, genre d'imperfection qui trouve rarement grâce aux yeux d'un bibliophile, tandis que le second, malgré son obscure et antique origine, ou même peut-être à cause de cela, avait reçu les honneurs d'une riche couverture en maroquin rouge. *Habent sua fata libelli !* A. D

Un Croy resté sans sépulture.

On trouve dans *La Russie en* 1839, par le marquis de Custine, une anecdote piquante sur un des membres de l'illustre maison de *Croy* dont l'histoire se confond si souvent avec celle de notre contrée. Le petit-fils du général de la République raconte qu'en passant devant la ville de Revel, cette vue lui rappela le grand nom de Charles XII et la célèbre bataille de Narva (30 novembre 1700). Dans cette bataille figura un duc de Croy que le marquis de Custines fait combattre pour le roi de Suède, mais qui réellement commandait l'armée russe. Ce duc de Croy fut pris par les Suédois : Charles XII, sachant qu'il manquait d'argent et avait perdu tout crédit près des marchands de Narva, lui envoya mille ducats, ce qui ne l'empêcha pas de mourir insolvable peu de tems après. On porta son corps à Revel, ville voisine, en Esthonie, mais il ne put y être enterré, parceque, pendant la campagne, il avait contracté des dettes dans cette province, et qu'il ne laissait pas de quoi les acquitter. Suivant une ancienne loi du pays, passée en coûtume, on déposa son corps dans l'église de Revel, en attendant que les héritiers pussent satisfaire les créanciers.

Vraisemblablement ce duc de Croy était un cadet de cette noble maison qui n'avait que la cape et l'épée. Son cadavre est encore aujourd'hui dans la même église, où il fut déposé il y a près d'un siècle et demi. Le capital de la dette primitive s'est augmenté d'abord des intérêts, puis des sommes fixées pour l'entretien quotidien du corps, très mal entretenu ainsi qu'on peut le voir. La créance principale, les frais, et les intérêts accumulés, ont produit une dette totale si énorme, qu'elle est aujourd'hui presqu'impayable. Aussi les Croy ont-ils songé de préférence jusqu'ici à

faire bien vivre les membres existans de leur famille plutôt que de penser à ce vieux mort.

Or, il y a une vingtaine d'années que l'empereur Alexandre passait par Revel; en visitant l'église principale de cette ville, il aperçoit le hideux cadavre du général endetté et se récrie contre cet affreux spectacle : On lui conte l'histoire du duc de Croy ; en dépit de l'usage, il ordonne que le corps soit mis décemment et promptement en terre et que l'église soit purifiée.

Peu après, l'empereur part en même tems que le corps du vieux duc est porté au cimetière; à la vérité, le lendemain il était déterré soigneusement et replacé dans l'église à l'endroit même où l'avait vu le czar ; maintenant il y est encore : il y sera longtemps. On voit que s'il n'y a pas de justice en Russie, il y a des habitudes plus fortes que la volonté suprême des autocrates.

A. D.

Papier-monnaie du Nouvion.

Au commencement de l'année 1792, la disette de l'argent monnayé se faisant deplus en plus sentir, plusieurs communes s'empressèrent de *battre monnaie* suivant la coûtume du tems, c'est-à-dire de faire imprimer des *billets de confiance*, de petite valeur, propres à être échangées contre des assignats de plus fortes sommes. La ville de Douai en fit frapper pour 100,000 livres par le typographe *Marlier*, dont une presse fut transportée à l'Hôtel-de-Ville. (*Recueil de monnaies, médailles et jetons de Douai*, par *Dancoisne* et *Delanoy*, Douai, 1836, in-8°, p. 99). L'imprimeur *Prignet*, de Valenciennes, en confectionna une grande quantité dans l'église des Ursulines, pour les communes du canton de Marchiennes et autres. Il n'est pas jusqu'au petit village du Nouvion, relégué au fond des forêts sur les confins des départemens de l'Aisne et du Nord, qui n'éprouvât le besoin de se créer un papier-monnaie spécial, propre à être échangé contre des assignats d'une certaine valeur.

Nous ne savons pas quel fut le nombre des émissions des billets de confiance de la commune du *Nouvion*. Il est certain qu'il fut au moins de deux, puisque nous possédons deux exemplaires différens de ce papier-monnaie. Tous deux sont sur papier teint en rose. Le premier est à souche coupée, dont le fragment restant attaché au billet laisse lire les mots LA NATION en grosses capitales. Dans l'encadrement du papier on lit : *Par arrêté du conseil — Général de la — Commune du Nouvion — du 13 mars 1792.* Aux quatre coins est le chiffre 15, représentant la valeur nominale du billet. Dans le centre, on lit : MUNICIPALITÉ DU NOUVION. —

BILLET DE QUINZE SOLS, — *à échanger contre des Assignats de cinquante livres à cent livres*. — POUR LA CAISSE PATRIOTIQUE. Au-dessous de cet imprimé, on voit les signatures autographes des deux commissaires de la commune; *Rivière*. — *Au Couteau*. Le n° de l'émission est 4526. Le billet de la seconde émission n'a d'autre changement que l'absence totale de talon, et les noms des commissaires qui sont cette fois : *Le Comte*, — *Boulanger*. Le n° de l'émission est 7132. Ces billets de confiance formant aujourd'hui partie des pièces à l'appui de l'histoire monétaire de la révolution française, et étant recherchées des curieux comme documens originaux, nous avons cru devoir d'autant moins négliger de les signaler que les billets du *Nouvion*, comme ceux de toutes les communes d'une importance minime, sont devenus extrêmement rares aujourd'hui. A. D.

Le tabac imposé à Tournai en 1632.

Il y a un peu plus de deux siècles, un impôt considérable a été établi à Tournay sur le tabac. Il est assez curieux de voir les motifs sur lesquels on basa cette contribution. Le principal était de forcer les classes pauvres à ne s'enivrer qu'avec de l'alcool, le fisc perdant à ce que l'ivresse fut produite par le *toubacq*, comme on disait alors. Voici, d'après l'histoire de Tournai, par M. Hoverlant de Bauwelaere, le texte de l'arrêté en vertu duquel a été établi cet impôt :

« Philippe par la grâce de Dieu, etc A tous ceulx qui ces présentes verront, sçavoir faisons :

— Nous avons reçu l'humble supplication et requeste de noz chers et bien amez les prevostz, jurez, mayeurs et eschevins de Tournay, contenant que depuis plusieurs années en çà, le menu peuple d'icelle ville, comme de plusieurs aultres, s'est accoustumé à l'usaige dn toubacq, lequel est venu à un tel excès qu'on s'est apperceu que le rapport des imposts sur les vins et bierres et notamment celuy sur le brandvin mis en l'an 1616, et depuis continué pour estre employé au secours des pauvres mesnages, en seroit notablement diminué, d'autant que le peuple laissant le brandvin s'addonne au toubacq, s'enyvrant ceulx quy en fument ainsy que du brandvin, dont on at cy devant proposé de divertir le pernicieux usaige par la charge de 30 patars au lot, et comme selon l'avis des médecins, celuy dudit toubacq n'est aussy moins dangereux à la santé, les remonstrants n'ont trouvé meilleur expédient pour l'abolir et joinctement conserver lesdits impostz, que d'en mettre sur la consomption d'iceluy toubacq, s'il nous plai-

soit de les authoriser par noz lettres d'octroy, dont ils nous ont très-humblement supplié. Pour ce est-il que, ce considéré, et de l'advis de noz chers et féaulx les lieutenans gouverneurs et aultres officiers de notre bailliage de Tournay et Tournesis, inclinans favorablement à la requeste des supplians, nous leur avons permy, octroyé et consenty, permettons, octroyons et consentons qu'ils pourront lever sur chasque livre de toubacq qui se vendra et consumera en nostre ville de Tournay et district d'icelle, *trente patars*, et ce pour le temps et terme de trois ans, à commencher de cejourd'huy, à condition que les deniers en procédans seront employez au secours des pauvres mesnages de ladite ville, et que les supplians seront tenuz d'en rendre compte. . . . . . .

Donné en nostre ville de Bruxelles le 20e de febvrier 163 e de noz règnes l'unzième. »

Le Chien de Rubens.

Il y eut beaucoup de chiens immortalisés par des épitres, des sonnets, des chansons et des épitaphes, mais il n'y en eut point auxquels on éleva de monument plus recommandable et plus durable que celui dressé par le peintre Rubens à son fidèle épagneul. Il n'est aucun amateur de tableaux qui n'ait été admirer, dans la cathédrale d'Anvers, la magnifique toile de Rubens, représentant l'*Elévation de la Croix*. Dans un angle de cette page sublime, on remarque un bel et fort épagneul, noir et blanc, assis, et regardant les Juifs qui dressent l'instrument de supplice où le Christ est attaché. Ce chien est celui de Rubens. On raconte que trois ans après que le roi des peintres flamands eut terminé son tableau pour le maître-autel de l'église de Sainte-Walburge, il reçut la visite du curé de cette paroisse, qui, ayant aperçu un superbe épagneul dans l'atelier du peintre, le caressa, et dit à Rubens : — Maître, il faut que ce chien ne meure jamais. — Et comment cela? — En plaçant son portrait dans votre tableau. — Quoi! un chien sur un autel, en face du Christ? — Pourquoi non ! Ce sera la fidélité servant de contraste à la perfidie des Juifs, et d'ailleurs le chien n'est-il pas une des bonnes créatures de Dieu ?

Rubens consentit à satisfaire ce caprice du curé de Sainte-Walburge, et au mois de juin de l'an 1610, le chien de Rubens fut représenté au vif au bas de l'*Elévation de la Croix*. Les français ont pu voir le *Christ au chien de Rubens* à Paris depuis la conquête de la Belgique faite dans la Révolution, jusqu'en 1814, époque à laquelle il fallut le rendre aux Alliés. Aujourd'hui, il est placé dans la majestueuse cathédrale d'Anvers. Pendant le siége

de la citadelle de cette ville, en décembre 1851, on prit les plus grandes précautions pour préserver ce chef-d'œuvre des chances malheureuses d'un bombardement ; maintenant on s'occupe de le garantir, par une restauration devenue nécessaire et urgente, de celles de l'humidité et de la moisissure. A. D.

Simon de Hesdin.

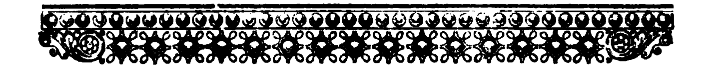
Simon de Hesdin naquit dans le XIV[e] siècle, pendant ces années de guerre contre l'Angleterre qui mirent la France à deux doigts de sa ruine : on ne sait rien de lui. si ce n'est qu'il était religieux hospitalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et docteur en théologie à Paris ; ce fut en 1375 qu'à la demande de Charles V, il entreprit la *translation de Valère-le-Grant ;* le moment était bien choisi pour traduire ces pages qui respirent la grandeur romaine et l'animation guerrière ; cependant Simon se plaint que *les gens de ce temps présent n'ont cure se de briéveté*, ce qui ne l'empêcha pas d'étendre sa traduction et de la développer. Il ne conduisit son entreprise que jusqu'au chapitre sixième du septième livre, qui traite des stratagèmes, ainsi qu'on le voit par l'explicit. Nicole de Gonesse, maître-ès-arts et en théologie, termina cette traduction. Cet ouvrage a été imprimé en 1485, in-folio, à Lyon. par Mathieu Heisse. L'explicit du mss. 6726 de la bibliothèque royale prouve que Simon acheva la traduction du premier livre en 1375, et qu'il mit près de deux ans à celle du 2[e] livre ; les manuscrits de cet auteur sont en assez grand nombre à la bibliothèque royale, plusieurs sont remarquables par leurs vignettes et le soin avec lequel ils ont été exécutés (1).

Simon de Hesdin mourut probablement en 1377.

A. d'H.

---

(1) P. Paris ; MSS. *François de la bibl. du Roi*, tome I, pag. 43 à 48 ; tome II, p. 300 à 307. — Arthur Dinaux, *Trouvères artésiens*, 1843, gr. in-8°, pages 374-375.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

146. — EXAMEN CRITIQUE des voyages et ambassades de Guillebert de Lannoy, 1399-1450, par M. *Emile Gachet* (article extrait du *Trésor National*), *Bruxelles, Wouters, Raspoet et Cie*. 1845, in-8°, 31 pp.

La Société des Bibliophiles de Mons avait fait paraître en cette ville, imprimerie d'*Emm. Hoyois*, 1843, in-8°, *Les voyages et ambassades de Guillebert de Lannoy,* avec une carte gravée par M. *Lelewel*. Ce volume est publié d'après un ms. appartenant à M. S...... qui naturellement en fut l'éditeur. Ce savant était plus que personne capable de mettre au jour une œuvre semblable. Aussi, dit M. *Gachet,* s'attendait-on à voir la description du ms. employé, première chose essentielle chez un *bibliophile* surtout, celle des Mss. étrangers signalés par les bibliographes, la biographie du narrateur G. de Lannoy et une portion de sa généalogie, une foule de notes curieuses, rectifiant les dates et assertions erronées du naïf écrivain, ou éclaircissant des faits obscurs, des commentaires considérables, etc., etc. Rien de tout cela n'existe ; Guillebert de Lannoy a été mis au jour dans une pauvre nudité, sans le plus petit lambeau de préface pour le couvrir, et l'on doit d'autant plus déplorer ce fait que M. S...... a fait ses preuves et pouvait satisfaire les lecteurs, même les plus exigeans, à l'endroit des éclaircissemens historiqùes étoffés et des notes instructives. M. *Emile Gachet,* tout en se déclarant modestement indigne, met dans sa brochure une partie de ce qui a été omis dans le livre ; il s'étend complaisamment sur les faits et gestes de l'aventureux Guillebert de Lannoy, avec d'autant plus de plaisir que ce vaillant chevalier et hardi voyageur est originaire de Lille, comme M. Gachet, et gît dans l'église St.-Maurice de cette ville avec plusieurs membres de sa famille. Après quelquefois réflexions de courtoise critique, l'auteur de cet opuscule termine en remerciant toutefois la Société des Bibliophiles d'avoir édité cet ouvrage et en émettant le vœu que l'on puisse un jour joindre aux mémoires de Guillebert de Lannoy la relation qu'il dut présenter, au bon duc de Bourgogne Philippe, de toutes ses ambassades et pérégrinations ; c'est aussi un souhait que nous faisons de tout cœur en disant avec lui : *Amen.*

A. D.

147. — NOTICE SUR L'ÉPOQUE DE L'INTRODUCTION de la langue française dans les actes publics au moyen-âge, par *B.-C. Dumortier*, membre de la chambre des représentants. *Bruxelles, Hayez,* 1845, in-8°, 47 pp. 5 *fac-simile*.

Dans une savante notice sur le même sujet, M. le docteur Legiay a établi que l'acte français le plus ancien connu, parfaitement authentique, est un chirographe reposant aux archives de Lille et donné par *Mehaut de Tenremonde*, en 1221. M. B. C. Dumortier, de son côté, a découvert un diplome de *Jean de Cysoing*, de 1219, c'est-à-dire de deux ans antérieur à l'acte de Mehaut de Tenremonde. Bien plus, il prouve que ce document n'est pas le plus ancien acte français que présente le Tournaisis. Les archives de Tournai, si riches encore, quoique si indignement dévastées vers 1820, contiennent aussi plusieurs actes en langue francaise, antérieurs à la charte de Cysoing. C'est le testament d'*Agnès Le Ferrière*, un acte d'échevinage de Saint-Brice, et une reconnaissance de Thomas de Flobecq. Ils portent les dates de 1197, 1200, 1206 et 1211. A partir de cette dernière année, les archives de Tournai possèdent une suite non interrompue d'actes en langue française, à l'aide desquels M. Dumortier est même parvenu à refaire la liste des échevins de Tournai. Cet archéologue consciencieux conclut naturellement des découvertes qu'il publie et des considérations qui en découlent : 1° que l'introduction de la langue française dans les actes publiés date au moins de l'an 1200. 2° Que cette introduction est due non au souverain, ni aux princes, mais aux villes, c'est-à-dire au tiers-état. Les princes et les rois suivirent; l'église fut la dernière à abandonner le latin, et aujourd'hui encore la plupart de ses actes officiels sont rédigés en cette langue. 3° Qu'on écrivait les actes publics en français dans les provinces des Pays-Bas et spécialement sur les rives de l'Escaut, 50 ans avant de le faire à Paris et sur les rives de la Seine. 4° Et enfin, que la ville de Tournai, qui fut le berceau de la monarchie française, paraît aussi avoir été le lieu primitif de l'émancipation de la langue française. A cette occasion, M. Dumortier rapporte en l'appuyant, l'opinion du savant M. *Moke,* qui soupçonne que la *livre Tournois,* dont jusqu'ici on avait fait tirer le nom et l'origine de la ville de *Tours*, pourrait bien venir de celle de *Tournay*. On ne retrouve pas, dit-il, dans *Tours,* l'*n* de *tournois*, que l'on retrouve au contraire dans *Tournai*. Cela peut être vrai pour le français, mais non pour le latin *Turonis,* dont on a pu faire facilement *tournois*. Au reste, l'opinion de M. Dumortier que la ville de Tournai et la contrée environnante, qui furent le berceau de la monarchie française, auraient été aussi le lieu primitif de l'émancipation de la langue française, nous paraît d'autant plus plausible, que nous avons toujours pensé nous-même qu'il fallait chercher les sources de la vieille littérature française là où la monarchie avait pris naissance. C'est d'après ce sentiment, assis sur une conviction profonde, que nous avons réuni et mis au grand jour les chants des plus anciens poètes du pays connus sous le nom de *Trouvères*, vrais trouveurs, inventeurs, de la poésie romane, mère de la poésie française.
A. D.

148. — Bulletin du Bibliophile belge, publié par la librairie A. Vandale, sous la direction de M. le *Baron de Reiffenberg*, avec la collaboration de MM. R. *Chalon*, Th. *de Jonghe*, A.-B. *Schayes*, P.-C. *Serrure*, et P. *Vander Meersch*. Tome I, n[os] 1 et 2. *Bruxelles*, *Hayez*, 1844, in-8°, 102 pp.

Par son immense activité typographique, dans laquelle tout n'est pas irréprochable, la ville de Bruxelles est devenue le foyer des impressions modernes, et en même temps elle est restée un centre important pour la vieille librairie. Les bons livres sont comme les bons vins, ils gagnent en vieillissant, et on les voit reparaître dans le commerce, avec un ou deux siècles d'âge, à un prix décuple de celui qu'ils avaient en naissant. La Belgique, toute proportion gardée, est le pays qui possède le plus de grandes bibliothèques et d'amateurs de livres du monde entier. C'est à Bruxelles qu'existe l'établissement de M. *Verbeyst*, le premier bouquiniste de l'Europe, dont le magasin, à cinq étages superposés, contient autant de volumes que les plus grandes bibliothèques publiques. Enfin un établissement nouveau de librairie scientifique et historique, celui de M. *Vandale*, rue des Carrières, est venu joindre à ses autres avantages, celui de la publication d'un *Bulletin du Bibliophile belge*, à l'instar de celui fondé à Paris, il y a une douzaine d'années par *Téchener*, sous la direction du trop regrettable *Charles Nodier*. M. de *Reiffenberg*, qui n'est étranger à aucune branche de l'arbre de la science, dirige le *Bulletin belge*. Déjà il y a inséré plusieurs articles recommandables à plus d'un titre, et notamment une charmante notice sur M. le *marquis de Fortia*, la liste des premiers établissemens de la typographie dans les diverses localités de la Belgique, et une foule de notules piquantes et instructives. M. René Chalon, ou, si on l'aime mieux, M. le *comte de Fortsas*, a fourni, pour son contingent, l'histoire du premier livre imprimé à Mons, en 1580, par *Rutgher Velpius (le Renard descouvert)* et, sous le titre de *Nugæ difficiles*, la liste (qu'on pourrait considérablement augmenter, au reste,) des ouvrages anagrammatiques et chronogrammatiques élaborés par quelques patiens belges du siècle dernier. Nous ne devons pas non plus passer sous silence un joli article sur *le Prix des livres en Belgique*, élégamment et spirituellement écrit par M. P.-C. *Vander Meersch*, archiviste de la Flandre orientale. qui révèle la touche d'un bibliophile distingué. Le bulletin de M. Vandale renferme enfin une chronique bibliographique remplie de nouvelles scientifiques et amusantes : on y dénonce, page 92, la facétie numismatique d'un denier d'argent frappé par le roi Pépin à Louvain lorsque Louvain n'existait pas, et tout près de là, page 91, on y lit l'anecdote d'un moine de Barcelone, devenu assassin par bibliomanie et condamné le 19 septembre 1836, lorsque tout le monde connaît en France l'officine où se confectionnent ces récits de crimes étrangers quand le crime national ne donne pas assez pour remplir les colonnes des journaux judiciaires. En somme, si l'entreprise de M. Vandale est soutenue dans l'avenir par les écrivains que nous venons de signaler, nous lui prédisons un long et légitime succès.

A. D.

149. — Notice sur les principales Bibliothèques particulières du département du Nord, par M. *Le Glay*, correspondant de l'institut, archiviste général du département du Nord, etc etc. *Lille, L. Danel*, 1844, in-8°, 83 pp.

Dans le tome 3 de la nouvelle série, au n° 77 du *Bulletin bibliographique*, nous avons déja rendu compte du Mémoire sur les bibliothèques

publiques et particulières du département du Nord. par M. *Le Glay*. Lille, 1841, in-8. ; la présente brochure n'est que la partie qui regarde les bibliothèques privées, avec plusieurs additions importantes et des notules nouvelles. Cet opuscule est un tiré à part de l'*Annuaire statistique du département du Nord* pour 1844. Il est à regretter que dans un ouvrage tout d'érudition il soit resté des fautes d'impression assez nombreuses pour dénaturer un titre de livre ou un nom d'auteur : mais c'est là une de ces calamités inhérentes à la province auxquelles il faut que les écrivains éloignés de la capitale se résignent. A cela près, cet opuscule est fort intéressant pour les amis des lettres du pays, qui apprendront peut-être par là qu'ils ont bien près d'eux des choses précieuses dont ils se croient bien éloignés. Comme le dit justement le judicieux auteur de la notice, *science cachée et trésor enfoui, à quoi sont-ils bons?* Il était donc important de faire connaître les richesses littéraires de la contrée et nous devons de la reconnaissance au savant archiviste qui a pris la peine de tirer la lumière de dessous le boisseau. En parcourant cette notice, on ne peut s'empêcher de faire une triste réflexion sur le peu de durée des bibliothèques privées ; en prenant seulement pour exemple la ville de Cambrai, si riche il y a quelques années en cabinets particuliers, on voit qu'elle ne figure plus, dans le travail de M. Le Glay, que pour deux courts articles sur les livres de M. *Defremery* et de M. *Failly*. Naguères cette ville pouvait présenter aux étrangers la riche bibliothèque de monseigneur *Belmas*, évêque ; l'ancienne collection historique de M. *Faille;* celle plus moderne de M. *Guérard;* les bibliothèques très remarquables de MM. *Farez père* et *Pascal Lacroix ;* les cabinets si bien meublés de l'abbé *Servois*, de *Fr. Hurez*, imprimeur, et de notre poète *Fidèle Delcroix!* La ville de Fénélon a perdu en peu de tems tous ces hommes laborieux et éclairés et leurs richesses littéraires ont été vendues à l'encan et disséminées ! Nous en pourrions dire autant de plusieurs autres villes du département du Nord, mais ces regrets sont superflus....

Cette seconde édition de la notice de M. Le Glay ne sera pas la dernière : l'auteur n'aura plus sans doute à exprimer le regret, par lequel il termine son ouvrage, de n'avoir pu parler, faute de renseignemens, des bibliothèques de MM. de *Guerne*, de *Warenghien* père et *Minart* de Douai, de M. *Fénelon Farez*, de Cambrai, et, nous pouvons ajouter de M. de *Warenghein* fils, procureur du roi à Valenciennes, dont le cabinet est un modèle de goût et d'élégance, de M. *Benézech de Saint-Honoré*, à Vieux-Condé, qui, comme feu M. de Fortia, a fait bâtir un logement pour ses livres nombreux ; il n'est pas possible aussi que la ville de Dunkerque, la seconde du département, sous le rapport de la population, n'ait pas quelque bibliothèque à citer ; enfin, nous conseillerons à M. Danel, quand il imprimera la troisième édition de ce charmant opuscule, de l'illustrer par les vignettes gravées de chacun des propriétaires des bibliothèques citées et analysées : nous en connaissons quatre domiciliés dans notre arrondissement qui se feraient un véritable plaisir de se prêter à ce genre d'ornement. Puisque nous vivons aujourd'hui dans le siècle des images, et que d'ailleurs les bibliophiles sont de grands enfans, pourquoi ne sacrifierait-on pas au goût du jour? On peut bien comme le dit le bon Horace : *desipere in loco*. A. D.

150. — La Revue de Liége, paraissant le 15 de chaque mois, 1re et 2e livraisons. — 15 février 1844. *Liége, Félix Houdart*, impr.-édit.; gr. in-8°, 166 pp. fig.

Voici venir encore une nouvelle *Revue!* Celle-ci paraît sur le même sol qui vit si long-tems fleurir l'intéressante publication commencée dnas le siècle dernier, sous le titre de l'*Esprit des journaux;* si elle suit les mêmes phases, si les auteurs s'inspirent des travaux des Hemricourt et des Villenfagne, une belle carrière s'ouvre devant elle : l'histoire, la littérature, les beaux arts, quel beau champ à exploiter! Quel vaste domaine livré à l'intelligence des explorateurs! Déjà dans les deux premières livraisons que nous avons sous la main, les rédacteurs ont fait preuve de talent et de bon goût. Après avoir expliqué leur plan et parlé de leurs espérances, après avoir dit qu'ils se rangeaient sous la bannière des écrivains les plus purs du siècle de Louis XIV, ils ont ouvert la série de leurs grands articles par un *Tableau de la constitution liégeoise,* dû à la plume de M. *Ferd. Hénaux,* article très remarquable qui se termine par un mot de Mirabeau aux liégeois, réclamant une augmentation de libertés publiques; le grand orateur révolutionnaire, après que Bassenge lui eut expliqué le mécanisme de la constitution liégeoise, ne pût s'empêcher de s'écrier : « Hé! que désirez-vous donc, messieurs les liégeois? Nous ne combattons, nous, que pour conquérir ce que vous possédez depuis des siécles! »

Un autre article principal des livraisons parues de la *Revue de Liége,* est la biographie du brave lieutenant-général *baron André Boussart,* surnommé le *Héros de Lérida,* né à Binche en 1758 et mort à Bagnères, en 1813. Fort mal traitée par les biographes, cette notice avait besoin d'être refaite consciencieusement, et elle est parfaitement ici à sa place. Nous avons plus de peine à comprendre l'opportunité de l'insertion, dans une *Revue de Liége,* d'*Esquisses de mœurs anglaises,* bien qu'elles soient introduites sous le couvert d'un nom justement cher à la littérature belge. *Sed non erat his locus.* M. *Léon Wocquier* a commencé dans la 2e livraison une légende ardennaise sous le nom du *Château de Rosister,* espèce de composition bâtarde, qui tient plus du roman que de l'histoire, et pour lesquelles nous avouons n'avoir pas une sympathie bien prononcée. Il y eut un tems où ces légendes eurent un but utile, celui de donner aux gens de monde le goût des études historiques en les familiarisant avec les noms d'hommes et de lieux célèbres : aujourd'hui que ce but est atteint, que l'histoire pure et vraie, puisée aux bonnes etfranches sources, est devenue l'étude à la mode, plus n'est besoin de subterfuge pour attirer le lecteur; la légende est surannée, le roman historique n'est plus de notre âge. Nous préférons de beaucoup à la légende ardennaise, l'analyse raisonnée du livre des *flamands et wallons,* de M. *Firmin Lebrun,* écrite par M. F. *Renoir,* à la manière consciencieuse du vieil *Esprit des journaux,* la première des revues liégeoises sans contredit, au moins par droit de naissance. Enfin la brochure que nous annonçons contient encore quelques pièces de *poésies,* entr'autres un joli conte de M. *de Stassart,* un *Bulletin littéraire et bibliographique,* et quelques nouvelles des sciences et des arts, qui, pour n'être pas de la première fraîcheur, n'en sont pas moins bonnes à consigner.

A. D.



NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— On a fait dernièrement dans les environs du village de Fourmies une découverte assez intéressante pour cette commune et pour ceux qui se livrent aux études historiques relatives à notre contrée. C'est la trouvaille d'un ancien cachet en cuivre de huit centimètres de diamètre et fort bien conservé. Ce cachet ayant été soumis à l'examen de M. Auguste Lebeau, membre de la Société Archéologique d'Avesnes, nous livrons ici les renseignemens qu'il a bien voulu nous donner à ce sujet. L'objet trouvé est un ancien sceau de la commune de Fourmies, jadis en usage pour la mairie et les actes des échevins du lieu. Il offre un écu quadrangulaire, posé en losange et surmonté d'une couronne. Le champ de l'écu est parti, au premier, des armoiries de Croï et d'Albret, au deuxième, des armoiries d'Avesnes. Autour règne cette légende en caractères gothiques : « *Seel. Fourmis. terre. d'Avesnes.* » La forme particulière de l'écu indique que la terre d'Avesnes était alors possédée par une femme, et les armoiries gravées dans le champ servent à la désigner. Malgré le genre des caractères gothiques de la légende qui sembleraient annoncer une époque plus reculée, on peut facilement faire remonter ce sceau au tems où la terre d'Avesnes était possédée et gouvernée par Louise d'Albret, veuve de Charles de Croï, premier prince de Chimay, mort en 1527. La princesse mourut en 1535. Le sceau décrit ci-dessus est aujourd'hui la propriété de M. Pauquet, horloger d'Avesnes.

— M. *Eugène Matsch*, jeune littérateur belge, âgé seulement de 26 ans, et donnant déjà de belles espérances, est mort à Lennick-Saint-Quentin, fin de janvier 1844, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

— M. l'abbé *Robert*, curé de Merck-Saint-Liévin, à qui l'on doit déjà des notions sur plusieurs des communes rurales du département du Pas-de-Calais, doit faire paraître prochainement une *Histoire de Fauquembergues*.

— M. *Benoit Caffin* a publié un *Annuaire d'Arras et du Pas-de-Calais* que l'on trouve à Arras, chez M. Brissy et Topino, et chez les principaux libraires. On y remarque des vues saines en matière d'agriculture et d'industrie.

— L'importance des découvertes que M. l'archiviste *Gachard* a faites jusqu'aujourd'hui dans les dépôts de l'Espagne l'ont engagé à continuer ses investigations pendant quelque temps encore. Ce fonctionnaire ne reviendra probablement en Belgique que vers la fin du mois d'avril 1844.

— Après avoir exploré la bibliothèque nationale de Madrid, celle de l'Escurial, celle de l'Académie royale d'histoire, M. Gachard est parti pour Simancas où sont conservées les archives de la monarchie espagnole.

Il paraît qu'il y a à Simancas près d'un million de liasses de papiers qui intéressent la Belgique. M. Gachard s'est particulièrement attaché à l'examen des pièces relatives à la révolution du 16e siècle; il a trouvé sur cette grande époque de nos annales les matériaux les plus précieux et les plus complets : les correspondances originales de Marguerite de Parme, du cardinal de Granvelle, du duc d'Albe avec Philippe II, et quantité de lettres des comtes d'Egmont et de Horne, du prince d'Orange et d'autres seigneurs belges.

La correspondance de la duchesse de Parme avec le roi, rédigée en italien; la seule langue dans laquelle cette princesse écrivit, est tout entière de sa main et fort intéressante. Celle de Granvelle est plus considérable encore, elle est en espagnol et également autographe.

M. Gachard a profité de la faculté que M. Villemain lui avait donnée, à son passage à Paris, de noter toute la correspondance de Granvelle avec la cour de Madrid, qui fait partie des papiers conservés à Besançon, et dont la publication a lieu en ce moment sous les auspices du gouvernement français.

Cette précaution a épargné à M. Gachard beaucoup de travail à Simancas, mais elle ne l'en a pas dispensé entièrement, car les lettres du cardinal que l'on possède à la bibliothèque de Besançon ne constituent qu'une faible partie de celles que renferment les archives espagnoles.

— M. *Duthillœul*, bibliothécaire de Douai, auteur de la *Bibliographie Douaisienne*, s'occupe en ce moment à dresser le catalogue raisonné des manuscrits du riche dépôt confié à sa garde. Il soigne en même tems l'impression d'une *Galerie biographique de Douai*, ouvrage de 30 feuilles in-8., orné de 20 portraits. Enfin il met la dernière main à un second volume de ses *Petites Histoires de Flandre et d'Artois*. Nous rendrons un compte détaillé de ces diverses publications au fur et à mesure de leur apparition.

— M. le comte *Achmét d'Héricourt*, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, se livre à l'examen de quelques manuscrits curieux de la bibliothèque de Bruxelles, et à ceux de la bibliothèque de Saint-Vaast d'Arras, qui ont rapport à l'histoire. Il a adressé à M. le baron de Reiffenberg une lettre intéressante sur la généalogie et les divers manuscrits de *Nicaisé Ladam* dit *Grenadé*, roi d'armes de Charles-Quint. Le même écrivain a aussi rédigé des notices sur quelques villages de l'Artois et notamment sur *Ablain-Saint-Nazaire*. Saint-pol, 1841, in-8., 18 p.

— La ville de Dunkerque qui, jusqu'ici, paraissait être restée en de-

hors des études et du mouvement historiques auxquels se livrent presque toute la génération actuelle, semble vouloir sortir de cette profonde apathie; on annonce que M. *A. Dasenbergh* s'occupe avec persévérance de la composition d'une *Histoire de Dunkerque* dont il livre à la publication quelques fragmens dans les journaux de la localité.

— M. Voisin, chanoine et vicaire général de l'évêché de Tournay, vient de retrouver, dans une cachette, un objet précieux sous le rapport de l'art et de l'histoire locale, et d'une antiquité remarquable. C'est la torche de la confrérie des Damoiseaux de Tournay, qui fut fondée en l'an 1280. Ce bijou, en argent, d'un travail soigné, porte des écus armoriés de Damoiseaux, au nombre de 58. Toute la partie inférieure de la torche remonte vers l'an 1300; la partie supérieure semble avoir été ajoutée vers l'an 1500. M. Dumortier, représentant, qui s'occupe d'archéologie, a retrouvé l'indication de la plupart des armoiries figurées sur ce curieux monument. Il n'en reste plus qu'une dizaine, dans la partie la plus ancienne, auxquels on cherche à appliquer les noms.

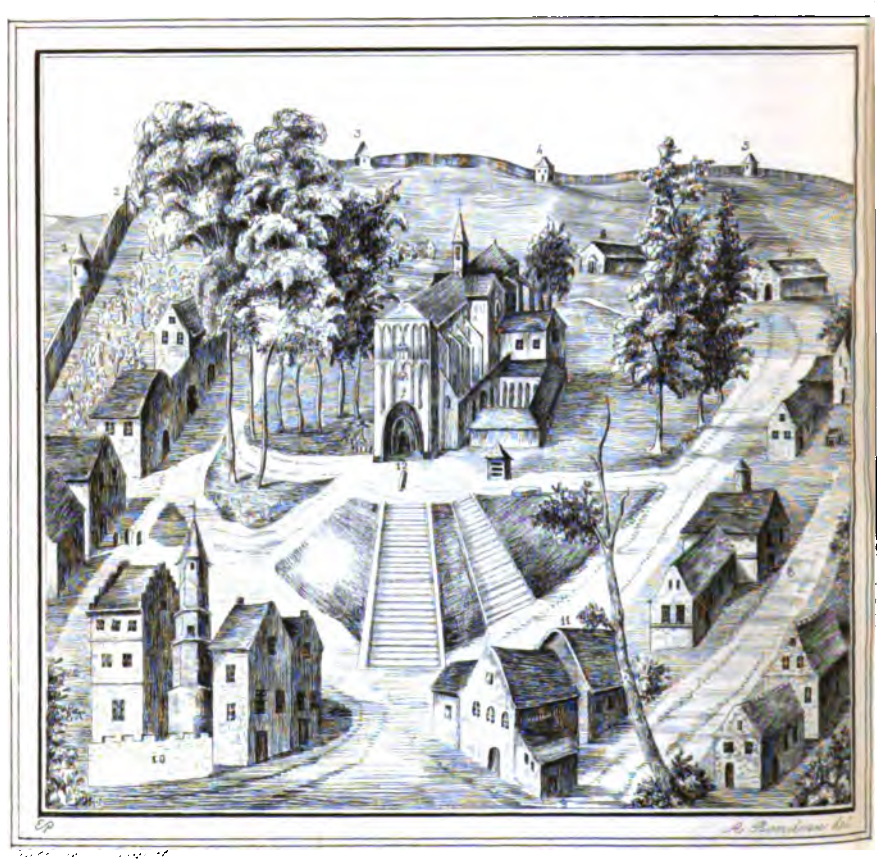
— M. Guérard, auteur de la *France littéraire*, ouvrage dont la réputation est aujourd'hui européenne, continue avec un zèle et une persévérance dignes d'éloge, cet important travail, sous le titre de : *Littérature française contemporaine*. Une des dernières livraisons de cette nouvelle publication, contient, entre autres, une notice sur M. Blavier, actuellement ingénieur en chef des mines à Douai. Dans la préface de cette continuation de la *France littéraire*, nous voyons, cités avantageusement, des noms appartenant à nos provinces de Flandre, de Hainaut et d'Artois. Après avoir exprimé sa pensée sur les catalogographes de notre époque, M. Guérard ajoute : « Mais, pour ce qui est des bibliographes, sans remonter plus haut « que ce siècle, on peut nommer des hommes d'esprit et d'érudition « qui, parmi nous, ont honoré la bibliographie : MM. Amanton, Beu-« chot, Breghot, du Lut, et A. Pericaud; Daunou (de Boulogne), Arthur « Dinaux (de Valenciennes), Duthillœul (de Douai), Aimé Leroy (de « Valenciennes), Ch. Nodier, G. Peignot, Ch. Weiss, presque tous « membres de l'institut ou académiciens, et parmi les plus jeunes, « MM. Miller, G. Brunet (de Bordeaux), P. Colomb (de Batines), J.-M. « Guichard, M. Ch. Brunet, auteur du *Libraire et de l'Amateur de « livres*, ouvrage qui n'a pas son semblable pour le mérite ni en France « ni à l'étranger (1), etc. » Nous regrettons de ne point voir parmi les noms cités figurer ceux de MM. G. Duplessis et Le Glay, si dignes de prendre place dans cette nomenclature.

(1) Une nouvelle édition de ce livre curieux, augmentée de plus de vingt mille articles se publie en ce moment; déjà les trois premiers volumes ont paru.

EGLISE ET ABBAYE DE ST GÉRY,

Sur le Mont des Bœufs, à Cambrai;

(d'après un tableau conservé à la Mairie.)



EN LAN 1543 LEGLISE DE MONSIEVR ST GÉRY SVR LA MONTAIGNE ESTOIT SAMBLABLE A CEST CARTE REMARQVE PAR MELCHIOR FAILLON MAISTE MACHON DE MESSIEVRS DE LADITE EGLISE PAR LESPACE DE 40 ANS OV PLVS ~

1 La tovr Croy.
2 La tovr av tan.
3 Le blan mvseav.
4 La tovr de qvatre ven.
5 La tovr St legier.
6 La grange a dime.
7 La havlt folly.
8 La maison de St Martin.
9 Le fovr de Chapitre.
10 La maison de Femy.
11 La maison de anfan de cœvr
12 Le tombavx.



QUELQUES RECHERCHES HISTORIQUES SUR LES MONUMENTS RELIGIEUX QUI EXISTAIENT A CAMBRAI AVANT LA RÉVOLUTION DE 1789.

Deuxième Article.

ABBAYE DE ST.-MÉDARD ET DE ST.-LOUP,

DEPUIS

ÉGLISE ET MONASTÈRE DE ST.-GÉRI.



SAINT Géri, après avoir renversé les idoles du paganisme (1) que renfermaient les bois du *Mont-des-Bœufs* (2), fit construire au sommet de la montagne, en l'an 595 (3), un monastère qu'il dédia à St. Médard et à St. Loup, et dont il confia la direction à son frère Landon. Il mou-

(1) V. Chron. de Balderic, liv. II, chap. IV, et Gazet, Hist. ecc. des Pays-Bas, 1614, p. 6.

(2) Carpentier, Hist. de Cambrai, partie Ire, chap. X, fait remonter au paganisme l'origine du nom de *Mont-des-Bœufs*, et nous assure qu'il fut appelé ainsi parce que l'on y adorait le *bœuf*. Suivant le même historien, Gelicq, qui vivait vers l'an 1500, aurait vu plusieurs pièces de monnaie de l'époque marquées au *Bœuf* et trouvées dans les ruines des maisons abattues pour l'érection de la citadelle et de sa place d'armes.

(3) Julien de Ligne, ms. de la bib. comm. de Cambrai, n° 658, art. 2 et 6.

rut le 11 août 594 (1), selon les uns, et 624 (2) selon les autres, et fut inhumé dans l'église qui prit ensuite le nom de St.-Géri (3).

Nos premiers chroniqueurs (4) nous ont conservé un fait mystique passé vers ce temps, sous l'épiscopat de Berthoald, et que nous consignons ici, non pour ce qu'il a de miraculeux, mais parce qu'il nous fait connaître que, dès le commencement du VII[e] siècle, l'église de St. Géri renfermait déjà quelques monuments d'arts, ciselés et sculptés. Voici la légende telle qu'on la rapporte :

Un voleur s'étant introduit nuitamment dans l'église pour y dérober les objets d'or et de pierreries qui enrichissaient le tombeau du saint, le bienheureux Géri apparut en songe au gardien du sépulcre, et, à l'aide d'une lumière surnaturelle, le guidant à travers les ténèbres, lui procura le moyen de s'emparer du mal-

---

(1) « Ce venerable prelat (St. Géri) rendit doucement son ame l'an » 594, après avoir gouverné son éveschè 39 ans ; sa sagesse l'a rendu » comme un oracle aux sçavans, sa vie inimitable aux plus parfaits, » son zèle admirable aux plus courageux, la force de ses miracles re- » doutable aux plus puissants, son aage venerable à la nature, sa mort » regretable à toutes les églises, et sa sainteté adorable à tous les siè- » cles. » — Carpentier, id., part. II, chap. II.

(2) A. Le Glay, Recherches sur l'Eglise métrop., p. 105.

(3) Le chapitre de cette église célébrait anciennement, par une procession séculaire, le jour du trépas de St. Géri. Nous voyons, par les *Mémoires chronologiques*, que le 11 août 1694, cette procession ayant eu lieu, les bourgeois, dans le but de donner plus d'éclat à la cérémonie, firent le premier essai des *chars de triomphes*. Nous laisserons parler le chroniqueur : « Il y avait plusieurs chars de triomphes es- » cortés par des hommes sauvages, suivis des sybilles et autres caval- » cades. Plusieurs compagnies bourgeoises à pied et à cheval formaient » la procession ; faisant plusieurs décharges de mousqueterie. Après » cette procession, toutes les compagnies vinrent à l'archevêché, se » rangèrent dans la cour, firent plusieurs décharges, criant : vive le » Roi ! vive monseigneur de Bryas ! l'archevêque était sur le balcon, » remercia les bourgeois et leur fit donner plusieurs tonnes de bierre. »

(4) Chron. id., liv. I[er], chap. XV.

faiteur, qu'il relâcha néanmoins sans lui faire aucun mal. Cette anecdote fut le sujet d'une peinture qui orna longtemps une croisée de l'église, témoin de l'aventure merveilleuse. Ce tableau, fort médiocre du reste, existe encore de nos jours, relégué dans les magasins de notre hôtel-de-ville.

Nous voyons qu'en 852 (1), St. Théodoric ou Thierri, 17e évêque de Cambrai, érigea le monastère de St. Géri en collége de chanoines séculiers.

L'église de St. Géri, à cause de sa situation hors de l'enceinte urbaine, eut plusieurs fois à souffrir les déprédations des gens de guerre. Ainsi, le 28 décembre 880 (5 des calendes de janvier 881), les Normands s'étant rendus maîtres de Cambrai qu'ils mettent à feu et à sang, saccagent, pillent et incendient ce temple dont la réédification, commencée le 16 juin 863 (16 des calendes de juillet (2), venait d'être achevée; et un siècle plus tard, le 6 avril 955, cette même église qui avait été reconstruite en 887 (3), par Regnier, comte de Hainaut, fut brûlée de nouveau par les Hongrois, qui « y gravèrent,— dit Carpentier—(4), les marques de » leur colère par le fer et par le feu. »

Le 17 juin suivant, on commença de rétablir l'églisede St. Géri, qui devint, trois années après, le théâtre de scènes sanglantes dont le souvenir flétrira à jamais la mémoire de l'évêque Bérengaire.

Dès cette époque, un complot (5) contre la juridiction civile de l'évêque venait de s'organiser parmi le peuple de Cambrai. Ainsi, profitant de l'absence du prélat, qui était allé visiter l'empereur de Germanie, les bourgeois se soulèvent et déclarent leur évêque dé-

---

(1) Ms. n° 658, art. 6.

(2) Chron. id., liv. Ier, chap. XLVII.

(3) Ms. n° 656, art. 6.

(4) Hist. de Cambrai, partie II, chap. V.

(5) Cette tentative d'affranchissement se renouvela en 1064, et encore en 1076, époque où la *Commune* fut définitivement établie à Cambrai.

chu de tous droits. Bérengaire, informé de la sédition qui tendait à faire méconnaître son autorité, et trouvant d'ailleurs les portes de la ville fermées, retourna près de l'Empereur et ne revint qu'escorté d'une suite nombreuse, imposante. Les Cambrésiens, effrayés de cette démonstration, crurent prudent d'ajourner leur projet d'affranchissement, et s'empressèrent d'ouvrir les portes de la ville et de faire leur soumission.

Berengaire congédia son escorte et reprit possession du palais épiscopal ; mais, à quelque temps de là, ayant lui-même soudoyé des troupes, il attaqua les bourgeois à l'improviste et en fit un horrible massacre. Les Cambrésiens, sans armes, sans défense, se refugièrent dans le temple de St. Géri ; mais les sbires du sanguinaire évêque les y poursuivirent, et, sans respect pour la sainteté du lieu, y exercèrent le plus horrible des carnages, coupant les pieds aux uns, les mains aux autres, enfin crevant les yeux à ceux-ci en les perçant de fers rouges (1) !

L'église et le monastère de St.-Géri subsistèrent jusqu'en 1544, époque à laquelle Charles-Quint fit établir, sur leur emplacement, une citadelle et plusieurs ouvrages de défense (2). Le chapitre de St. Géri, violemment dépossédé (3), obtint de se retirer dans l'église paroissiale de St. Vaast (4), qui prit alors le titre de St. Géri, et

(1) Chron. id., liv. Ier, chap. LXXXII.

(2) Les travaux furent commencés le 13 mai 1544.

(3) « Les chanoines donc ayans arrousez de leurs larmes les ruines » de leur église et de leurs maisons, se trouverent obligez de se reti- » rer en l'église de St. Vaast, aux environs de laquelle ils planterent » leurs domiciles. » — Carpentier, id., partie II, chap. V.

(4) On lit dans le Ms. n° 907, p. 145, le passage suivant : « Au jour » de St. Laurent 1544, les Etats furent tenus au Palais pour assigner » une église aux chanoines de St. Géry ; on leur donna à choisir l'une » de ces trois : St. Georges, St. Eloy et St. Vaast. On leur offrit » St. François ; mais frère Noël, alors gardien, s'y opposa et se dé- » fendit. »

dans laquelle le clergé transféra en grande pompe, le 16 juillet 1545 (1), la fierte ou châsse du bienheureux Géri.

Le 18 novembre de la même année (2) eut lieu une nouvelle cérémonie : on alla tirer, des ruines de l'ancienne église, la tombe du saint et le ciboire. A dater de ce jour, les religieux célébrèrent leurs offices dans l'église de St.-Vaast.

Le 8 mars 1545, sous l'épiscopat de Robert de Croy, le chapitre de St. Géri, voulant agrandir le chœur de sa nouvelle église, fit commencer les travaux de reconstruction, qui ne furent terminés qu'en 1555 ; et, faute d'anerages suffisants, cette partie du monument s'écroula dans la nuit du 4 novembre de la même année. La réédification du chœur, reprise de nouveau, fut achevée en 1565 ; et, le 25 septembre 1565, on le dédia solennellement à St. Pierre, apôtre, et à St.-Géri, son nouveau patron.

Le clocher de cette même église, qui datait de 1508, fut fort endommagé durant le siége de 1595 (3) par l'artillerie espagnole, qui riposta aux arquebuses et aux petits canons nommés *Fauconnaux*, que le gouverneur Balagny avait fait placer à son sommet et qui inquiétaient les assiégeans.

(1 et 2) Ms. n° 658, art. 6.

(3) « Le mercredi et le jeudi (6 et 7 septembre) on envoya sur le clocher de St. Géri quelques soldats avec arquebuses à crocs, pour tirer sur ceux du camp. Ces derniers ripostèrent aussitôt en tirant plusieurs coups de canon contre le clocher, qui fut endommagé ainsi que l'église. Les arquebusiers s'étant retirés, le canon cessa..... Le mardi (12 septembre) on tira des coups de crochets de dessus le clocher de St. Géri, et un coup de dessus la voûte du chœur de cette église ; il fut à l'instant contretiré quatre coups de canon contre ledit clocher ; on continua les jours suivans, de sorte que le clocher fut en partie rompu, ce qui fut un grand dommage, car c'était une des plus belles pièces du pays. Le chœur de cette église ne fut pas non plus épargné.... Pendant ces mêmes jours, ceux du camp continuèrent à tirer des coups de canon contre le clocher de St. Géri, et cela par l'opiniâtreté de Balagny, qui ne voulut jamais retirer les soldats qu'il y avait mis. » — *Mémorial d'un abbé de St. Sépulcre* (Ms. de la bibl. comm. de Cambrai).

Comme toutes les choses de ce monde, l'abbaye de St.-Géri eut ses périodes de prospérité et de décadence. Ce fut d'abord de riches dons qui lui vinrent de toutes parts, et qui en firent, dit Balderic (1), « une abbaye sainte, une abbaye royale (2), nageant dans l'abondance, aux nombreux priviléges de laquelle il semblait qu'on ne pût rien ajouter (3)..... Non seulement elle ne recouvra jamais son ancienne splendeur, mais ce qui est encore plus déplorable, elle s'inclina de plus en plus vers sa ruine. La faiblesse des directeurs ne leur permettait pas de conserver cette foule de possessions voisines ou disséminées en tant de pays lointains et différents ; d'un autre côté, au milieu de la corruption du siècle, d'infâmes ravisseurs s'abandonnant aux écarts de l'ambition humaine, s'appropriaient ces biens consacrés par de pieux personnages au salut et au secours des âmes. Pour combler le mal, il y eut des directeurs fourbes et perfides, dont les rapines, les vols et les soustractions appauvrirent encore le monastère. »

Le chapitre de St.-Géri, était, à l'époque de sa plus grande extension, composé de cent prébendes fondées, comme nous l'avons dit, par le roi Charles-le-Chauve, en 870. Ce nombre fut d'abord réduit à cinquante et à vingt-deux chapellenies. En dernier lieu, il n'y en n'eut plus que trente-six des premières et douze des secondes (4). Parmi ses dignitaires, on comptait le prévôt, le doyen et l'écolâtre. Ce chapitre a donné à l'église plusieurs cardinaux, archevêques et évêques.

---

(1) Chron. id., liv. II, chap. IV, trad. de MM. Faverot et Petit.

(2) Le roi Charles-le-Chauve y fonda cent prébendes en l'an 870. — Ms. n° 658, art. 6. — Clotaire II, donna aussi, vers 585, de grands biens aux religieux de ce monastère. — V. Carpentier, id., part. Ire, chap. VII.

(3) « Vers ce temps (940 ou environ), le comte Isaac possédait l'abbaye de St-Humbert..... il avait aussi du roi en bénéfice, la *royale et riche* abbaye de St.-Géri avec ses dépendances : à savoir, la moitié du château de Cambrai, la moitié des impôts publics et le droit de battre monnaie. » — Chron. id., liv. I, chap. LXX.

(4) Carpentier, id., part. II, chap. V.

Cardinaux : Bernard d'Auguiscel, vers 1287 ; Léonard Guerchin ou Werchin, en 1310 ; Pierre du Pret, en 1320 ; Ademare Robert, en 1342 ; Jean de Blansac, en 1361.

Michel de Corbeil, archevêque de Sens, en 1194 ; Raoul de Torote, fils de Jean, bouteillier de Champagne, et de Lucie, dame d'Honnecourt, archevêque de Lyon, en 1284.

Robert de Torotè, évêque de Laon, en 1297 ; Jean d'Enghien, évêque de Tournay, en 1270 ; Albert, de Roye, évêque de Laon, en 1329 ; Firmin Cocquerel, évêque de Noyon, en 1349 ; Philippe de Saulx, frère de Jean, chancelier de Bourgogne, évêque d'Amiens, en 1416 ; Martin Poré, évêque d'Arras, etc.

Avant de terminer cette notice, n'oublions pas de mentionner qu'en 1415 (1), une grave dissention ayant éclaté entre le chapitre de St.-Géri et les bourgeois de Cambrai, au sujet du rétrécissement des jardins de l'abbaye, incorporés en partie dans l'enceinte des fortifications, et de la suppression du cellier dans lequel se vendait du vin pour le compte de cette abbaye, le duc de Bourgogne dut intervenir avec ses gens d'armes ; et, ayant à l'insu des cambrésiens, attiré les chanoines dans la ville de Lille. il parvint à ménager un accord en vertu duquel, les bourgeois devaient payer une indemnité pécuniaire au chapitre qui, à cette condition, devait supprimer son entrepôt de vin.

L'histoire nous transmet un épisode qui, bien que futile, détermina une collision (2) entre l'archevêque de Cambrai et le chapitre de St.-Géri. Lorsqu'à son avènement au siége de Cambrai, Charles de St.-Albin, eut permis aux chanoines de la métropole de porter l'habit violet avec les paremens rouges, MM. les chanoines de St.-Géri, se croyant offusqués par cet éclat, s'avisèrent de tirer de l'oubli quelque vieille peinture du XIIIe siècle, qui les représentaient vêtus, eux aussi, de rouge et de violet.

---

(1) Chron. d'Enguerraud de Monstrelet, chap. CXV.

(2) Mémoires chronologiques.

Munis de ce précieux titre, ils demandèrent, et finirent par obtenir la reprise de leur ancien costume. Quelques jeunes abbés, empressés de se faire voir dans leur nouvelle splendeur, se mirent à parcourir la ville; aussitôt, réclamations des métropolitains, qui prétendent à leur tour, que leurs confrères les surpassent en magnificence.

Charles de St.-Albin voulut alors se raviser, et apporter quelques modifications à l'acte qu'il avait octroyé aux abbés de St.-Géri, c'est-à-dire que, la permission allait se borner à porter ce nouveau costume, dans leurs processions intérieures seulement. Ceux-ci protestèrent, et fermèrent la porte de leur église à l'archevêque, qui fit dresser procès-verbal de ce fait, le 1er août 1727. Le prélat finit par fulminer sur le chapitre et sur l'église de St.-Géri, un interdit qui ne fut levé que le 6 novembre, c'est-à-dire plus de trois mois après.

Voici le procès-verbal dressé à cette occasion, par l'archevêque Charles de St.-Albin :

« L'an mil sept cent vingt-sept, le vendredi, premier jour d'août, par devant nous, archevêque, duc de Cambray, en notre palais archiépiscopal, est comparu Me Charles-François Bodhain, notre vice-promoteur, assisté de Me Henry Desvigne, avocat fiscal, lequel nous a présenté notre ordonnance rendue à sa requête, le 26 juillet dernier, duement signifiée aux sieurs prévôt, doyen et chapitre de St.-Géry de cette ville, ainsi qu'il conste du rescrit de l'appariteur Puche, portant préfixion à ce jourd'huy dix heures avant midi, et jours suivans, pour être procédé à la visite canonique de l'église du chapitre dudit St.-Géry Avec autre, notre ordonnance du jour d'hier, pareillement signifiée ce jourd'huy auxdits de St.-Géry, portant que sans avoir égard au contenu de certains actes signifiés de leur part le jour d'hier, il soit, par nous passé outre à ladite visite aux jour et heure indiqués par notre présente ordonnance, requérant en conséquence que sans pareillement avoir aucun égard à l'acte signifié ce jourd'huy de la part desdits de St.-Géry, il plût nous transporter en ladite église et au chapitre susdit, à l'effet d'icelle, sur quoy nous avons audit vice-

promoteur donné acte de ses représentations et déclaré que nous nous transporterions sur le champ à l'effet requis.

Signé François Charles, arch. duc de Cambray.

Par ordonnance,
Marion.

« Et ledit jour, à dix heures du matin, nous archevêque, duc de Cambray, accompagné de ceux de notre vicariat, en présence de notre vice-promoteur, assisté de l'avocat fiscal, nous sommes transportés à la grande porte de l'église de St.-Géry, où étant, nous l'avons trouvée fermée, et à ladite porte, les sieurs chanoines Gastier, de Lécluse, Meurs et Canaple, qui nous ont dit, par la bouche dudit sieur Meurs, qu'ils sont pénétrés de la plus vive douleur de voir qu'il ne dépend pas d'eux de recevoir avec tout le respect et la soumission conveuables la visite par nous indiquée ; que la grande et la petite porte étant fermées, il ne leur est pas possible de nous introduire dans l'église, ni dans le chapitre ; qu'ils savent avec quel respect ils doivent se comporter en pareille occasion, et qu'ils sont prêts de nous en donner toutes marque et assurance, nous suppliant de vouloir arrêter et suspendre la juste punition que mériterait la désobéissance de leurs confrères. Après quoi, notre vice-promoteur nous a dit que c'est trop marquer la révolte et la désobéissance qu'il convient en pareil cas de réprimer, requerrant à cet effet qu'il nous plût faire faire tout promptement, par l'un de nos appariteurs, les monitions ordinaires et *la dernière, à peine de désobéissance,* tant au grand ministre du chapitre, qu'à la grande porte de ladite église, pour le corps dudit chapitre, à l'exception des quatre chanoines cy-dessus comparans ; et nous avons ordonné que les trois monitions cy-dessus seront faites au domicile dudit grand ministre, à celui du sieur Cartin, ex-grand ministre, à celui du sieur Desplanque, syndic, et à celui du sieur Goblez, ancien chanoine et ancien ex-grand ministre, et ensuite à la grande porte de ladite église où nous sommes pour tout le corps et chapitre ; en conséquence de quoy l'appariteur Boidin nous a dit qu'ensuite de nos ordres, il vient de se transporter au domicile dudit sieur Goblez, qu'il a sommé, en parlant à sa sœur, de se rendre et soumettre à la visite requise, ayant fait les trois monitions, et la dernière, à peine de désobéissance. Nous a été

pareillement dit par l'appariteur Le Preux, qu'il vient de la maison dudit sieur Desplanque en satisfaction de notre dite ordonnance, et que parlant à la sœur dudit sieur Desplanque, il lui aurait fait pareille sommation et monition, la troisième à peine de désobéissance; l'appariteur Depery nous a dit aussi qu'il vient de se transporter à la maison dudit sieur Cartin, en satisfaction de notre prédite ordonnance, où ayant sonné trois fois consécutives à la porte, personne ne s'est présenté pour l'ouvrir, et y étant retourné accompagné de l'appariteur Le Preux, il aurait fait à haute et intelligible voix les trois monitions cy-dessus ordonnées, et la dernière, à peine de désobéissance. Finalement, l'appariteur Puche nous a dit que, conformément à notre dite ordonnance, il aurait été à la maison du sieur Bouvigny, grand ministre, où étant, il aurait parlé à sa servante, pour l'absence du sieur Bouvigny, à laquelle il aurait déclaré faire audit Bouvigny les trois monitions cy-dessus ordonnées, et la dernière, sous peine de désobéissance, laquelle a requis qu'on lui donnast par escrit acte du besoigné dudit appariteur, ce qu'il a fait; et à l'instant l'appariteur Depery à fait à ladite grande porte de l'église, à haute et intelligible voix, les mêmes trois monitions, tant pour le corps et chapitre de ladite église que pour chacun d'iceux en particulier, à l'exception des quatre chanoines cy-dessus comparans, et la dernière fois sous peine de désobéissance. Ce que veu par ledit vice-promoteur qui a pris inspection de ce que dessus, a été par luy conclu, à ce qu'il vous plaise prononcer contre lesdits chanoines et chapitre, selon la rigueur de droit, et en conséquence DÉCLARER LEDIT CHAPITRE INTERDIT; selon droit, déclarer aussi ladite église interdite pour le scandale qui a été donné en nous fermant les portes, et interrompant le service divin, et nous aux sieurs Gastier, Meurs, Delecluse et Canaple, chanoines, accordé acte de leur comparution et déclaration, et au vice-promoteur, de sa comparution, dire et réquisition; défaut contre lesdits sieurs prévost, doyen et chapitre de St.-Géry, non comparans et contumaces, et pour le profit LES AVONS DÉCLARÉS ET DÉCLARONS AVOIR ENCOURU LA CENSURE DE L'INTERDIT, suivant droit; les y déclarons soumis, et soumettons ainsi que leur église, chœur et chapelle d'ycelle, à l'exception de la chapelle destinée aux offices de la paroisse, pour le sieur curé seulement et ses paroissiens.

« Fait les jour, mois, an et lieu que dessus, ordonnons que les présentes seront lues, publiées et affichées aux portes de ladite église et partout où besoin sera, et signifié à qui il appartiendra. »

Signé FRANÇOIS-CHARLES, archev. duc de Cambray,

Par ordonnance, MARION.

L'église de St.-Géri a subi en 93, le sort de la plupart des monuments religieux qu'avait élevés la piété de nos ancêtres ; elle fut abattue, et durant plus d'un quart de siècle, ses pierres jonchèrent le sol jadis consacré. Il n'en reste aujourd'hui que des fragments de murs adaptés aux établissements industriels élevés sur son emplacement, et compris entre la rue qui a conservé le nom de St.-Géri et celles de la Clochette et de l'Arbre-à-Poires.

Nous voyons par un plan sans date, portant projet d'agrandissement de la nef que l'on voulait en même temps rendre plus régulière, que son axe était bien établi dans la direction voulue par les canons de l'église. Ainsi, le chœur et trois grandes chapelles qui le couronnaient, s'appuyaient sur la rue de l'Arbre-à-Poires, c'est-à-dire, vers l'est; le parvis était situé à l'opposé ; et le clocher, placé irrégulièrement à l'extrémité nord de la façade, faisait angle aux deux rues de St.-Géri et du clocher St.-Géri.

Ce monument avait les dimensions suivantes :

Longueur totale, en hors d'œuvre....... 87 m. 7 c.

Largeur....... .... 34 m. 4 c.



ÉGLISE DE SAINT-PIERRE,

DEPUIS

ÉGLISE ET ABBAYE DE St.-AUBERT,

ET ENSUITE

ÉGLISE DE SAINT-GÉRI.



'Église de St.-Aubert, l'une des plus anciennes du pays (1), fut primitivement connue sous le nom d'église St.-Pierre, et il en est fait mention dès l'an 520 (2), époque à laquelle St.-Vaast y établit des chanoines de la congrégation de Latran. St.-Aubert, 7e évêque de Cambrai (3), mort le 13 décembre 670 (4), fut inhumé dans cette église, qui a conservé jusqu'à nos jours, les reliques de ce saint pontife (5).

---

(1) Ms. de la bibl. comm. de Cambrai, n° 654, p. 1. Ce ms. a pour auteur Joseph Pouillaude, abbé de St.-Aubert, né à Cambrai le 27 octobre 1673, et mort le 17 juin 1732.

(2) Ms. n° 907, p. 135.

(3) St.-Aubert était né à Haucourt en Cambrésis; il fut sacré évêque de Cambrai et d'Arras, le 21 mai 633, en présence des évêques de Noyon et de Laon.

(4) Ms. n° 658, art. 3.

(5) On lit dans le ms. n° 658 précité, au sujet des reliques de St.-Aubert, fort en vénération dans le Cambrésis, les lignes suivantes : « Faut noter qu'en l'an 955, Othon 1er de ce nom, ayant occis les hon-« grois, demanda à Fulbert, évêque, les corps de St.-Géry et de St.-« Aubert, mais on ne trouva point bon de priver la ville de Cambray

Au IX siècle, l'église de St.-Pierre possédait déjà une tour ou clocher, si l'on peut s'en rapporter à Gelicq et à Carpentier, lesquels nous assurent que cette tour fut endommagée par une secousse de tremblement de terre survenue en 884 (1), et qui, durant six jours et cinq nuits, jeta l'effroi dans toute la province. Ce même temple, d'abord situé hors de la ville, fut ensuite compris dans son enceinte, quand Dodilon, sacré évêque le 8 mars 887, fit entourer de murailles la ville de Cambrai, dont il recula en même temps les limites (2). Cet évêque avait fait transporter dans l'église de Notre-Dame, pour être mieux en sûreté, le corps de St.-Aubert, dans la crainte que les normands ne vinssent de nouveau dévaster le territoire.

En 996 (3), un incendie ruine l'église de St.-Pierre qui est, deux années après, reconstruite par les soins de l'évêque Erluin. Ce prélat fit enrichir, par son archidiacre Godefroy, le monastère annexé à l'église ; et lui-même, voulant pourvoir aux besoins des religieux dont il augmentait le nombre (4), leur rendit le village d'Avesnes-le-Sec, et leur concéda en outre celui de Tilloi-lez-Cambrai (5).

Erluin, premier évêque qui fut investi du *comté de Cambrésis* (6), par diplôme de l'empereur Henri II, daté du 22 décembre 1007 (7), étant mort en 1011, fut inhumé dans l'église de St.-

« de ses deux siens patrons ; sy est, que pour satisfaire à la demande « dudit empereur, on lui envoya les corps de St.-Théodoric et de Ro- « thard, avec quelques doigts du pied de St.-Géry et de St.-Aubert ; « ils furent transportés à Maldebourg. »

(1) Carpentier, hist. de Cambrai, partie II, chap. XVII.

(2) Chron. de Baldéric, liv. Ier, chap. LXIV.

(3) Ms. n. 658, art. 3.

(4) Huit des prébendes existantes, avaient été fondées en 965, par Ausbert, 25e évêque de Cambrai, mort cette même année, et inhumé dans l'église de St.-Pierre. — Ms. n. 654, p. 7.

(5) Chron. id., liv. I, chap. CXIII.

(6) On trouve le texte du diplôme écrit en latin, dans Carpentier, id., aux preuves, p. 5.

(7) Le clergé de Cambray voulant perpétuer cette haute marque de



Pierre. La cérémonie funèbre, commencée dans l'église de Notre-Dame, fut interrompue par le châtelain Watier, dont la haine implacable contre son évêque, l'avait porté à piller d'abord le palais; ce forcené se précipite dans l'église, l'épée à la main, suivi d'hommes armés, il disperse le clergé qui ne put reprendre le corps d'Erluin, qu'après l'arrivée de Richard, abbé du monastère d'Arras, lequel fit continuer l'office des morts dans l'église de St-Pierre.

En 1015, ce temple placé jusque là sous l'invocation de St.-Pierre, est dédié solennellement le 1er octobre (1), par l'évêque Gérard de Florines, aux apôtres St.-Pierre et St.-Paul; et ce même prélat y fait réintégrer le corps de St.-Aubert, reposant dans l'église cathédrale depuis l'an 889. Les précieux restes de ce saint, renfermés dans une châsse, furent ensuite placés sous le maître autel.

En 1066 (2), l'évêque Liébert, voulant donner plus d'extension à l'abbaye de St.-Pierre, commença par y rétablir l'ordre intérieur en expulsant plusieurs clercs dont la vie était peu édifiante; il assujettit les chanoines aux statuts de l'ordre régulier de St.-Augustin, et plaça à leur tête un abbé pour diriger le chapitre. Il donna à ce monastère les revenus de plusieurs églises, ainsi que diverses autres propriétés, et rétablit les prébendes à ses propres frais.

---

distinction envers ses évêques, fit dresser alors une table en marbre, richement illustrée, sur laquelle on lisait cette inscription :

Enfans, pour valoir à mon ame,
De bon affect nous ordonnons,
A l'église de Nostre-Dame,
De Cambray, et en don donnons,
Et héritier le faisons;
De la Comté de Cambresis,
A toujours ainsi le voulons,
Tesmoins nos sceaux et escrits.

V. Gazet, hist. ecc. des Pays-Bas, 1614, p. 21.

(1) Ms. n. 654, p. 8.

(2) Ms. n. 884, p. 27.

Plus tard, en 1116, l'évêque Burchard voulant agrandir les dépendances de la communauté, et ne trouvant aucun terrain adjacent pour y établir une brasserie et une lavanderie, donna aux religieux une propriété contenant sept mencaudées en jardinage, nommée le *grand Metz*, et située hors de la ville, à gauche de la porte St.-Jean ou de Selles (1).

L'église de St.-Pierre fut réduite en cendres et pour la troisième fois, en 1099; elle fut encore brûlée ainsi que l'abbaye, en 1148, par un violent incendie qui consuma toute l'enceinte du château (2).

L'année suivante, on travailla à la reconstruction du temple, mais en 1150, des gens de guerre, troupes aventureuses qui ne cherchaient que le pillage, ayant pénétré dans Cambrai, vinrent arrêter les travaux en y portant le feu et la dévastation : rétabli ensuite par l'abbé Gauthier (3), il fut consacré en 1164 (4) en l'honneur de ses anciens patrons et de St.-Aubert, par Nicolas de Chièvres, 38e évêque de Cambrai, assisté des évêques de Laon, de Noyon et d'Amiens.

Le 17 mars 1150, le pape Innocent II, venant à Cambrai, célébra l'office divin dans l'église de St.-Aubert (5), qui fut encore, à quelque temps de là, témoin d'une imposante cérémonie, à l'occasion d'un synode que le même évêque Nicolas y tint le 18 octobre 1155.

L'abbaye de St.-Aubert servit plusieurs fois d'hôtellerie aux souverains et aux princes que leurs intérêts privés ou ceux de leurs royaumes appelaient dans nos murs. Le 4 avril 1385, à l'occasion du double mariage célébré à Cambrai, entre les enfants du duc de Bourgogne et ceux du duc de Bavière, ce pieux asile fut

---

(1) Ms. n. 654, p. 3.

(2) V. Notes, hist. sur l'église métrop.

(3) Dupont, hist. de Cambrai, 2e partie, p. 2.

(4) Ms. n. 658, art. 3.

(5) « Et le pape chanta la messe en l'église de St.-Aubert, le second lundy de caresmes. » — Adam Gelicq, ms. n. 884, p. 35.



choisi pour la résidence momentanée des augustes fiancés. L'abbé Nicolas Brassart, témoin oculaire, raconte ainsi, dans ses mémoriaux, le séjour du cortége royal dans le monastère :

« Aulbiert comte de Hainaut, et Guillaume sen fils l'espoux et
» li nouvielle epeuze Marguerite de Bourgogne, et tot le train
» hebergerent cheans et ni reservais que une salle pour coukier
» mi et mes religieus, tant no abbaie estoit plaine de signeurs.....
» Le lendimain des nopces fuits requis mi Abbet de par me tres
» redouptée dame Marguerite ki kouké avoet en me cambre, avec
» no tres poissant et redoubtet signor Aulbert de Bavieres comte
» de Hainaut et de Holandes, de celibrer le messe en se presenche.
» Adonck jou fit venir molt brafs cantres et fiasteurs musicals,
» qui molt bien canterent à me messe. Si y vint sur les unze heu-
» res et demi me dite poissante dame, puis les deux nouvielles
» epeuzes, et puis mes hautes et poissantes dames Jehanne du-
» chesse de Brabant, Marguerite duchesse de Bourgogne, Anne
» dauphine duchesse de Bourbon, Jehenne duchesse de Berry et
» plus de chent otres grandes dames et hautes demisieles, ki em-
» plissent toutes les fourmes de nos chœur, et dont jou ni mi suis
» guerres enformé des noms, et ne ai guieres regardez par bien-
» séanche religieuse etc (1). »

Le 20 janvier 1449, le monastère fut encore visité par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui y prit ses quartiers. Voici un extrait du récit de ces éphémerides que nous transmet Jean le Robert, abbé du lieu, admis à la table du prince :

« Environ VII heures le dimence nuit du XX janvier 1449,
» Mons le Duc vint et descendi à le Loge de Pierre (*en l'abbaye*
» *de St. Aubert*) et la me presenta a luy Mons. dEstampes en
» luy disant Mons. vechy vo hoste. Se le saluay au mieulx que je
» seuch et luy presentay le logich et tous les biens de léglise a en
» faire son plaisir et l'ordonnay abbé de léglise et le fis seigneur

(1) Le Mémorial historique des abbés de St. Aubert. dont l'historien Dupont a extrait plusieurs passages fort curieux, ne se retrouve plus. Cette perte est antérieure à 1793, époque où elle fut constatée.

» et maistre de tout, se me remerchia moul courtoisement et en-
» tra ens. Assez tost après se parti de cheens et sen alla soupper
» en lostel de M. la comtesse de Liucy derriere nos gallerie avoec
» Mons. dEstampes, Mons. de Beaujeu et aultres, etc.

» Au soupper il luy pleust que je fusse en se compaignie et se
» vanta quil seroit yvre ou que je le seroie. Se luy avoit fait pre-
» senter III plats de viande pour le reverer et ses nobles hommes,
» sacorda que ainsi fu fait. Se fist faire son plat a son plaisir et III
» aultres plas furent fournis des biens de lEglise a lordonnance
» de son maistre dostel et de ses keux qui furent remplis de le
» char dun vel, dun moutons, de VII connins (1), de IX cappons,
» de VI pertris, de VI faisans et de II paons en II plas de four des
» rastons de poires cuistes en vin mises en chucre et en ypocras
» (2) de IIII los dypocras et du mestier et plusieurs aultres coses
» dont point nay de memoire. Et luy fis present dune piece de
» buef musé de premesel grande et belle dont i fist grant joye et
» en menga bien largement et volentiers, ossi firent les aultres et
» fist tres bonne chierre et joyeuse et but a my III fois et le pre-
» miere et le seconde tout et je le pleyai dotant. Se bus ossi à MM.
» dEstampes, de Beaujeu, de Cleves, de Longheval, à Autoine
» Bastard du Bourg, seigneur de Crevecuer, a M. Boudot de
» Noyelle, gouverneur de Pierronne, a Charles de Rochefort et a
» plusieurs aultres qui furent au soupper en le cambre N. D. qui
» dura jusques a XII heures et ossi nous fusmes XII personnes a
» ce soupper, y fist M. le Duc tres bonne chiere et joyeuse et cui-
» doit que je fusse bien yvre et le fis assez rire et les aultres ossi
» qui monstroient estre moult joyeux et puis s'en alla couquier. »

Le 1er février 1483, Maximilien d'Autriche passant à Cambrai, avec toute sa suite, descendit aussi à l'abbaye de St. Aubert. « Et
» le lendemain jour de la Chandeleur vint à la messe et alla à la
» procession et porta un chiron a ladite procession (3). »

---

(1) Du flamand *konyn*, *lapin*.

(2) L'hypocras, sorte de boisson composée de vin, sucre, canelle, gingembre, girofle, etc.

(3) Ms. n° 884, p. 57.

Le 4 novembre 1501, l'archiduc Philippe d'Autriche, accompagné de l'archiduchesse, sa femme, et d'une foule de hauts dignitaires, se rendant en Espagne, près de son beau-père, séjourna à Cambrai, et logea également à l'abbaye de St. Aubert. « Et y fut » rechut bien noblement et fit le serment à l'Eglise comme comte » de Flandre et alla disner à St. Aubert (1). »

Le 6 juillet 1529, Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint, venant à Cambrai pour conclure avec Louise de Savoie, mère de François I[er], un traité de paix dit la *Paix des dames*, prit de même pour résidence l'abbaye de St. Aubert. Louise de Savoie étant descendue à l'hôtel St. Pol, qui n'était séparé du monastère que par la rue du Marché-au-Poisson, on joignit les deux nobles résidences par une galerie aérienne, qui rendit plus faciles les communications entre les deux reines.

Cambrai compta alors dans ses murs huit cardinaux, dix archevêques, trente-trois évêques, quinze ducs, quatre princes, soixante-douze comtes et quatre cents autres seigneurs de haute marque avec leurs suites. Ils y séjournèrent durant un mois qui se passa en fêtes continuelles.

Enfin, le 16 avril 1555, la reine de Hongrie et la reine de France, s'étant indiqué une entrevue à Cambrai, descendirent l'une à l'hôtel St. Pol, l'autre à l'abbaye de St. Aubert. « Après avoir » festoié l'une et l'autre se partirent de Cambray le 20 dudit mois » et s'en ralerent chacune en son cartier. Robert de Croy, evesque de Cambray, fut toujours avec les deux reines et alla au » devant et les reconvoia et y avait d'une part et d'autre plusieurs » seigneurs et dames et grand nombre de gens (2). »

Revenant à l'église, nous voyons qu'en 1545, le chœur devant être rebâti sous la direction de l'abbé Michel de Francqueville, l'évêque Robert de Croy en posa la première pierre le 24 du mois d'avril (3). Deux années après, on commença le *Jubé*, qui, placé

(1) Ms. n° 884, p. 62. — (2) Ms. n° 884, p. 93. — (3) Ms. n° 907, p. 13.

à l'entrée du chœur, formait division entre cette partie de l'église et la nef principale. Ce monument fut consacré le 1er mai 1550 (1).

L'église de St. Aubert renfermait anciennement plus de cinq cents marbres et tombeaux qui furent supprimés dans une de ses reconstructions. On ignore si l'enlèvement de ces pierres eut lieu en 1545 ou antérieurement ; mais Carpentier (2), sans y assigner aucune date, déplore ainsi la détermination peu réfléchie des abbés de St.-Aubert : « Je ne puis penser à cette église, sans me plain-
» dre avec la noblesse de quelques abbés des siecles passez, qu,
» voulant le rebastir, ou rehausser, permirent que l'on cassast
» plusieurs vitres, qu'on ostat plusieurs tableaux et épitaphes et
» qu'on couvrit du debris de ses vieilles murailles plus de cinq
» cens marbres et tombeaux. »

La nef, de nouveau reconstruite sous l'abbatiat de messire Joseph Pouillaude, ne fut terminée qu'au mois de mai 1728 (3), par le couronnement du dôme. On remarque, sur la dernière marche du grand portail, le millésime 1729, date de l'achèvement de la flèche qui s'élève au-dessus du fronton. Quant au chœur, commencé en 1739, il ne fut terminé que la veille de Noël 1745, jour où l'abbé Jahon en fit la bénédiction.

Nous ne pouvons passer sous silence un fait que nous transmet l'histoire (4), au sujet des abbés de St. Aubert qui eurent la singulière prétention de disputer au clergé d'une paroisse voisine le droit de confesser les femmes des vingt-quatre francs-fiévés ou officiers de l'archevêque (5). Ils allèrent jusqu'à faire signifier par huissier une sommation à leurs prétendues paroissiennes, d'avoir à se rendre auprès d'eux pour remplir les devoirs du temps pascal Les choses en vinrent au point d'obliger le Parlement de Flandre à rendre un arrêt par lequel il faisait défense aux parties d'user de voie de fait ; ce qui amène à penser que les membres de ce chapitre n'apportaient pas toujours tout l'esprit de conciliation

---

(1) Ms. n° 656, p. 22. — (2) Hist. de Cambrai, partie II, chap. VII.
(3) Mém chronologiques. — (4) Arrêts de Desjaunaux, t. 3, p. 175.
(5) V. Notice sur l'Eglise métrop.



possible dans leurs discussions avec leurs confrères des autres communautés.

Le cloître et ses dépendances comprenaient tout l'ilôt de terrain délimité par les rues de la Caille, de St. Aubert, de St. Jérôme, du Marché au poisson et de Ste. Agnès, moins les petites boucheries. Ses vastes et belles constructions ont été détruites à la Révolution ; mais l'église, convertie alors en *Musée national*, dut à ce titre sa conservation. Elle est aujourd'hui paroissiale, sous l'invocation de St. Géri, nom qu'elle porte depuis le concordat.

Ce vaisseau renferme plusieurs curiosités dignes d'attention : le magnifique Jubé en marbre qui supporte le buffet d'orgues; un précieux tableau de Rubens (1), la *Descente de Croix*, qui orne une des chapelles latérales ; vingt stales richement sculptées que présentent les boiseries du chœur ; divers tableaux faits par Arnould Duez, peintre flamand, et provenant de l'ancienne église des Jésuites ; plusieurs autres tableaux d'un nommé Wampe, datés de 1714 ; et enfin, quatre colonnes corinthiennes, en pierres bleues, qui soutiennent le dôme de l'édifice, remarquables par leur élévation.

Dimensions de l'église actuelle :

Longueur totale, en hors-d'œuvre, ci..............	88 m.	0
Largeur	20	4
Profondeur des chapelles latérales...............	11	8
Hauteur, sous clef, de la nef.....................	21	1
— du chœur	26	0
Hauteur du clocher: du parvis à la naissance de la flèche	47	4
Du parvis au-dessus de la boule, ou hauteur totale du clocher	76	5

AD. BRUYELLE,
Membre de la Société d'Emulation de Cambrai.

(1) Suivant l'auteur des *Mémoires chronologiques*, la Descente de Croix de Rubens eut à souffrir la profanation d'un pinceau étranger. Voici ce que dit l'historien : « Il (Rubens) y fit le Christ nud ; mais comme » les tableaux qui sont dans les églises ne sont pas là pour scandaliser, » on fit cacher, *par un aultre peintre*, ce qui ne doit pas être vu ni dé- » couvert. »

BREF RECVEIL

DES

ANTIQVITEZ

DE

VALENTIENNE.

Où est représenté ce qui s'est passé de remarquable en ladiste Ville et Seigneurie, depuis sa fondation iusques à l'an 1619.

Par S. L. B.



(Jouxte la copie.)

A VALENTIENNE,

De l'Imprimerie de Iean Vervliet, à la Bible d'or, l'an M. DC XIX.



AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS DE CETTE RÉIMPRESSION.

[*Le* Brief Recueil des Antiquitez de Valentienne, *seul ouvrage imprimé de* Simon Le Boucq, *pendant sa vie, est devenu d'une telle rareté, qu'il n'en paraît plus depuis long tems sur les ventes publiques ni dans les catalogues des libraires. Les éditeurs des* Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du midi de la Belgique, *ont donc cru que l'époque était venue de faire figurer cet opuscule parmi les réimpressions des livrets rares, qui traitent de l'histoire, qu'ils s'attachent à reproduire pour faire jouir leurs souscripteurs, des excentricités bibliographiques que les privilégiés seuls possèdent. Cette publication, en forme de* fac-simile, *aura plusieurs avantages sur l'original : Quelques erreurs, rectifiées par l'auteur lui-même, après l'impression, disparaîtront du texte; de légères additions, placées à la main sur les deux exemplaires que nous possédons, y trouveront place entre deux crochets; une notice biographique précédera le* Brief Recueil, *un court glossaire le terminera, et le portrait de* S. Le Boucq, *gravé à l'eau forte par M.* Momal, *que possède M.* A. Prignet, *notre intelligent typographe, sera placé en tête de ce rare traité, qui doit éveiller l'attention de tous les amis de l'histoire locale.*] A. D.

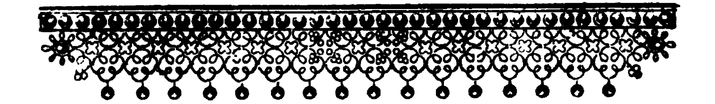




Simon Leboucq,

Prévôt et Historien, né à Valenciennes le 11 Juin 1591, mort le 1er Décembre 1657.

d'Après le Buste en Marbre reposant au Musée de la dite Ville.



NOTICE

HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

SIMON LE BOUCQ,

PRÉVOT ET HISTORIEN DE VALENCIENNES.

La famille des *Le Boucq* est anciennement connue et souvent citée dans les annales de la ville de Valenciennes; elle se distingua dans le commerce, dans les armes, dans les lettres et dans la magistrature. Ce nom, qui se trouve inscrit si souvent dans les listes des fonctionnaires et notables de la cité, vient se mêler à tous les événemens grands et petits qui surgirent dans cette ville, principalement durant les XVIe et XVIIe siècles.

Ainsi, nous voyons qu'un *Noé* ou *Noël Le Boucq*, ayeul de notre historien, est superintendant de l'artillerie et des munitions de guerre, tant pour le gouvernement espagnol que pour le compte de la ville. C'est lui qui ordonna les fêtes et les réjouissances qui eurent lieu en 1540 pour l'entrée et le séjour à Valenciennes de l'empereur Charles-Quint et des Enfans de France. On le voit participer au siége de cette ville en 1567.

Jacques Le Boucq, son fils, oncle de l'annaliste qui fait le sujet de cette notice, fut un peintre héraldique et un généalogiste célèbre que Charles-Quint nomma son héraut, et que Philippe II choisit à Gand en 1559 pour être roi d'armes de la Toison d'or. On le

trouve figurant dans la fameuse *Fête de la Principauté de Plaisance*, tenue à Valenciennes en 1548, aux lieu et place de *Pierre Le Boucq*, son cousin, en ce temps là à Rome (1).

Un *Philippe Le Boucq*, jeune encore, fait l'éducation du prince Charles de Croy et de Chimay, puis devient secrétaire du comte Philippe de Lalaing, gouverneur de la province, et, au moment où il va se rendre utile à sa ville natale, meurt subitement en 1585, âgé seulement de 57 ans.

Un autre membre de cette même famille, dont la piété était pourtant héréditaire, se jette dans la Réforme, fait partie du Consistoire qui dirige la ville de Valenciennes pendant les troubles religieux de 1566 à 1567, et se trouve forcé de quitter ses foyers lorsqu'après un siége court, mais désastreux, le comte de Noircarmes rentre avec les troupes espagnoles dans la cité révoltée qu'une affreuse et sanglante réaction va punir.

Pierre Le Boucq, écuyer, sieur de Camcourgean, bailly de Sebourg et de Curgies, cousin de notre chroniqueur, avait aussi le goût des recherches historiques, et il composa l'*Histoire de la terre et vicomté de Sebourg, jadis possédée par les comtes de*

(1) Ce Jacques Le Boucq, mort le 2 mai 1573, avait laissé plusieurs ouvrages héraldiques, brulés ou perdus lors de l'incendie de 1731 du palais de Bruxelles où était déposée la bibliothèque des ducs de Bourgogne. La collection curieuse de M. *Lammens*, à Gand, contenait un petit in-f°, avec figures, renfermant *Le Triumphe d'Anvers, faict pour les nobles festes de la Thoyson d'or, tenus par le très hault et très puissant prince Phle, Roi d'Espaigne, de France et d'Angleterre,* 1555, par Jacques Le Boucq. Le savant *baron de Reiffenberg* en a donné la description et un extrait, qui équivaut presque à la totalité du texte, dans son *Traité de la Toison d'or,* in-4°, 1830, pag. 462-468.— Le dernier ouvrage de Jacques Le Boucq est *Le noble blason des armes*, 1564 et 1572. pet. in-f°. Ms. autographe fait pour le Comte de Lalaing dont on voit les armoiries au 1er feuillet. Il est d'une écriture soignée et enrichi d'un grand nombre de blasons joliment exécutés. La Bibliothèque du Roi des Belges est en marché pour l'acquérir d'un propriétaire de Gand qui le possède.

Flandres et de Hainault etc. Bruxelles, Jean Mommart, 1645, in-4.

Son fils, *Henry Le Boucq*, seigneur de Camcourgean, ajouta en 1648 une troisième partie à cette histoire, formant les chapitres 19 à 25, supplément beaucoup plus rare que le livre même. Nommé six fois échevin de la ville de Valenciennes, ce membre de la famille des Le Boucq, qui prenait le titre de *gentilhomme valentiennois*, meurt le 19 décembre 1660, après avoir été créé *chevalier* par lettres patentes de 1659.

Quant à sire *Simon Le Boucq*, l'historien qui nous occupe, il naquit à Valenciennes le 15 juin 1591 de Richard Le Boucq et de Catherine Puthot dont il fut le second des fils ; il vit le jour dans la rue des Etuves, aujourd'hui supprimée et réunie à la petite place des Rhonneaux, dans une maison construite en bois et à porte cochère surmontée des armoiries sculptées des Le Boucq (1).

La famille de Simon Le Boucq faisait partie de cette noblesse peu ancienne, mais d'origine patricienne, recrutée parmi les plus riches marchands du pays, dont la ville de Valenciennes tirait sa gloire et sa force. Elle jouissait d'une grande considération dans le pays. Ses armes étaient : *d'azur aux trois ruches d'or par deux et une*, le héaume ouvert et treillé ; pour cimier, un lion naissant, rampant, d'or, armé, lampassé et couronné d'or, substitué par le Roi d'Espagne à un *bouc naissant*, *accosté de deux ailes*, que la famille portait plus anciennement.

Les premières années de Simon Le Boucq se passèrent dans les petites écoles ; ses études furent bientôt terminées, car il avoue dans un de ses écrits, qu'*à son grandissime regret*, il n'a jamais étudié, l'occasion de le faire ne s'étant présentée durant son adolescence. Jeune encore, il partit pour Anvers, qui était comme la capitale des Pays-Bas, le vrai centre du commerce, des arts et de

(1) Cette demeure, démolie et rebâtie dans le goût moderne par M. *Dufont père*, au commencement de ce siècle, est aujourd'hui habitée par M. *Dubois*, notaire.



l'activité de nos provinces. Là, il passa plusieurs années de sa jeunesse chez un ami de sa famille, ***François Sweert,*** écrivain belge, qui savait allier les cultes un peu disparates de Mercure et des Muses, ainsi que le dit le classique Foppens. Le jeune Valenciennois prit chez son commençal des leçons de commerce, mais il y puisa plus encore le goût de l'étude et de l'histoire. Revenu à Valenciennes quelque tems après , il fut nommé Lieutenant, puis Surintendant de l'artillerie et des munitions de la ville, fonctions exercées depuis long-tems par des membres de sa famille.

Quoiqu'âgé seulement de 27 ans, Simon Le Boucq devint échevin le 10 décembre 1618 ; il préludait ainsi aux emplois importans de la magistrature qu'il devait remplir plus tard. Il est vrai qu'à cette époque Leboucq était grave et prudent et annonçait déjà l'homme laborieux destiné à consacrer sa vie aux affaires et à l'histoire de sa ville natale. C'est à peu près vers le même temps qu'il épousa *Catherine Deulen*, enlevée à la fleur de l'âge, le 5 janvier 1622, après lui avoir donné trois enfans.

Son veuvage le concentra plus que jamais dans ses études et son cabinet ; dès 1619, il avait lancé dans le public un bref recueil des antiquités de Valenciennes ; ce n'était qu'un ballon d'essai auquel il refusa même l'appui de son nom que ses initiales laissent seulement deviner. Cet opuscule, le seul ouvrage de lui qui ait été imprimé jusqu'ici, obtint un grand succès, quoique peu important ; il est devenu aujourd'hui d'une rareté excessive. C'est ce qui nous engage à le réimprimer dans les *Archives du Nord*.

Le Boucq pelotait ainsi en attendant partie : sa vie paisible et peu fertile en événemens lui permettait de réunir ses matériaux dans le silence de la retraite et de les classer avec méthode. Sa position sociale, ses alliances, ses fonctions municipales lui avaient donné l'entrée des archives des principaux établissemens civils et religieux de la cité, et l'avaient mis à même de consulter une foule de documens précieux. C'est ainsi, qu'après plusieurs années d'un travail persévérant, d'un vrai *labor improbus*, il parvint à vaincre les difficultés qui s'opposaient à l'exécution de son œuvre, et à établir une histoire complète de la ville de Valenciennes.

Cette histoire lui parut devoir être partagée en deux grandes divisions, parfaitement indépendantes l'une de l'autre. L'*Histoire civile*, énumérant les événemens politiques, militaires et les révolutions intérieures de la cité, ainsi que la succession de ses dominateurs, soit comtes, soit souverains ; et l'*Histoire ecclésiastique*, contenant les fondations et la description des églises, paroisses, abbayes, couvens, chapelles, refuges, et autres corporations religieuses ; comme aussi celles de tous les établissemens hospitaliers et de bienfaisance, mont-de-piété, etc. ; le tout appuyé de chartes de fondation, de lettres et preuves authentiques, de copies d'épitaphes et de pièces justificatives. Ce grand travail, dans lequel S. Leboucq usa une partie de sa vie, était disposé pour l'impression, et prêt à voir le jour, lorsqu'il fut devancé en 1639, par Philippe D'Oultreman, jésuite, qui fit paraître à *Douai*, chez la Ve *Marc Wyon*, avec l'assistance d'une subvention du Magistrat de Valenciennes, l'*Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, en un vol. in-f°, composée par feu *Henri D'Oultreman*, son père.

Est-ce un malheur que Le Boucq ait été prévenu par son émule D'Oultreman, historien et prévôt de Valenciennes comme lui ? Nous répondrions franchement par la négative si Henry D'Oultreman avait publié son œuvre lui-même et de son vivant ; mais passant par les mains de son fils *Philippe*, que son caractère de religieux et de membre de la Compagnie de Jésus devait inciter à faire certaines suppressions, nous pensons que le travail du prévôt a été mutilé ou rendu incomplet en plusieurs points ; aussi n'y trouvons-nous que peu ou pas de renseignemens sur l'époque la plus émouvante de l'histoire de la ville, sur celle de la Réforme, du siége qui en fut la suite, de l'horrible réaction qui lui succéda et de la position de Valenciennes à la fin du XVIe siècle. Sans doute, Simon Le Boucq était tout aussi bon catholique que les deux D'Oultreman, et il l'a prouvé par sa vie et ses écrits, mais il avait la manie *d'enregistrer tout* ; c'est un véritable *indiciaire* comme les ducs de Bourgogne en entretenaient à leur cour ; et, dans sa bonhomie d'écrivain chargé de tout inscrire, il n'omet nul fait, nulle circonstance, ce qui le rend bien quelquefois ennuyeux, mais du moins apporte-t-il aux siècles suivans des matériaux complets dans lesquels la philosophie de l'histoire trouvera quelque chose à glaner.



L'Histoire de Valenciennes donnée par D'Oultreman étant plutôt civile que religieuse, il restait une lacune à combler ; aussi a-t-on pensé à publier l'*Histoire ecclésiastique* de Simon Le Boucq de préférence à son histoire civile, qui eut pour ainsi dire fait un double emploi. Outre que la partie ecclésiastique de notre historien est parfaitement complète et poussée jusqu'au-delà du milieu du XVII siècle, elle se trouve enrichie des figures de tous les monumens religieux et hospitaliers de l'époque, que la guerre, les siéges, les révolutions et surtout l'industrie ont fait disparaître aujourd'hui. Il y avait donc nécessité de publier cette intéressante partie, avec exactitude et sans changemens, et de la publier tandis qu'il reste encore des vieillards capables d'affirmer la vérité des représentations des monumens, d'en désigner à leurs petits-fils les emplacemens et les limites, les débris et les transformations : pour cela il fallait que l'ouvrage fut rendu public. Il n'en existait qu'un seul exemplaire manuscrit d'une écriture difficile pour le vulgaire ; il y en a aujourd'hui trois cens exemplaires imprimés et ornés de figures fidèles (*).

Simon Le Boucq écrivait d'une manière pénible et laborieuse ; nous ne savons s'il possédait la langue latine, mais certainement il ne savait pas le français : au moins n'était-il pas permis de l'écrire comme il le faisait à l'époque où déjà la tragédie du *Cid* avait paru en France. Il est vrai qu'alors une frontière séparait Valenciennes et son prévôt Simon Le Boucq, de la patrie de Corneille. Aussi s'en aperçoit-on bien vite : par son style, Le Boucq est à cent ans et à cent lieues de ses contemporains de Paris. Il s'était fait une orthographe à lui, fort éloignée de celle suivie en France. Ses règles sur les participes sont à rebrousse poil de celles voulues par la grammaire. Il conjugue les verbes de la 2e conjugaison comme ceux de la 1re et ne manque pas de dire : il *parta*, il *sortà;* ses infinitifs en *ir* sont toujours écrits *ire;* enfin il se sert d'une foule d'expressions restées dans le patois du pays. On s'est bien gardé de rien changer à celles-ci : on a préféré donner, à la fin

(*) En vente, en ce moment, au bureau des *Archives du Nord*, rue de la Nouvelle-Hollande à Valenciennes, au prix de 38 francs, broché, avec 53 lithographies.

de cette notice, un court *glossaire* des mots les plus saillans, qui ne se comprennent pas à la première vue ; les autres n'ont souvent qu'une différence d'orthographe qui se rattache à la prononciation locale. Il était aussi utile de ne point transformer ces désinences qui deviennent aujourd'hui des renseignemens philologiques précieux.

Notre historien est d'une exactitude exemplaire, et c'est là sa grande qualité ; il la pousse même jusqu'à l'extrême, ce qui le fait entrer dans beaucoup de détails minutieux et parfois fatigans. Quand il a dit tout ce qu'il sait (et que ne sait-il pas ?) il ajoute qu'il supprime le reste *pour abréger;* ou bien il s'excuse de passer sous silence des faits de peu de valeur, *ce que ne vous déclare par le menu*, dit-il, *par crainte de fatigue du lecteur;* ou bien enfin, après avoir donné plusieurs versions des annalistes sur une fondation, il termine par : *Je trouve encore d'aultres opinions que je laisse pour n'atédier le lecteur*. On voit que notre bon Prévôt est le raconteur le plus consciencieux de son siècle, n'ayant qu'une seule crainte au monde, celle de n'en avoir jamais dit assez. Au total, notre auteur ne s'en faisait pas accroire ; au contraire, il était d'une modestie achevée ; il supplie quelque part bien humblement ses lecteurs « de vouloir supporter l'infirmité de son esprit, et » libéralement excuser ce qui leur semblera un peu grossièrement » déduit...... attendu qu'il a plus travaillé à dire la vérité qu'à » tâcher de parler un langage poli et orné, et par ce moyen faire » pire que mieux. Advertissant aussi qu'en plusieurs lieux il n'a » voulu transmuer le langage antique, et pour lors usité, afin de » montrer la vérité des auteurs où il a puisé, ce qu'il faut lire » particulièrement et accepter sans risée, voyant par là que toutes » choses ont leur tems et décadence et viennent à changer. »

Sous le rapport des qualités morales, Simon Le Boucq mérite d'être apprécié. Bon citoyen, ardent défenseur de sa ville, magistrat intègre, il était aimé et vénéré de tous. Il jouissait d'une telle réputation de lumière, de justice et de piété, que les habitans les plus éminens de la cité s'en rapportaient à ses décisions lorsqu'il s'élevait des différends entr'eux. On le vit successivement entrer dans presque toutes les fonctions importantes de la ville, et par-



tout il a laissé des traces honorables de sa gestion et de son passage.

En l'an 1626, il est nommé maître de la *Bonne maison des Ladres* et il dresse un nouveau réglement d'intérieur pour cet établissement.

L'an suivant, il se fait bâtir une vaste et belle demeure dans la rue Capron, à Valenciennes, non loin de sa maison paternelle, et il y transporte ses pénates après l'avoir fait décorer de ses armoiries sur les sommiers sculptés des salles. Le 14 février 1655, jour de St. Valentin, une inondation subite submerge la partie la plus basse de la ville de Valenciennes, et les eaux montent de plus de trois pieds dans la maison de Le Boucq. Le chroniqueur ne laisse pas échapper une si belle occasion de constater un fait local, et le chronogramme suivant est gravé en lettres rouges et noires sur le mur de son salon.

LE JOVR SAINCT VALENTIN ET TROIS APRÈS,
L'ESCAVLT A ESTÉ JVSQVES A CESTE MARCQVE (1).

Simon Le Boucq étant lieutenant de la ville en l'absence du Prévôt en l'an 1658, posa la première pierre du rempart de *Poterne* et de la demi-lune de la porte de Mons que l'on reconstruisit très-solidement en pierres dures. Le 15 avril de la même année on le voit arrêter, au péril de ses jours, une collision épouvantable, qui pouvait dégénérer en un massacre horrible, entre les bourgeois et les militaires de la garnison, animés les uns contre les autres par suite d'une querelle populaire.

A la mort de *Jean Pittepan*, Sr de Montauban, arrivé le 11 octobre 1641, Le Boucq, n'étant que Lieutenant Prévôt, est nommé surintendant des biens de la maison des Récollets, biens cédés à la ville après la réforme du couvent de S. François, par lettres

---

(1) La maison bâtie par Simon Le Boucq est aujourd'hui occupée propriétairement par M. *Mabille*, notaire, membre du Conseil municipal de Valenciennes, et porte le nº 27 de la rue Capron.

patentes des Archiducs du 12 mars 1619. Cette preuve de confiance, accordée à notre auteur lorsqu'il était jeune encore, donne la mesure de l'estime dont il jouissait dès-lors.

Nous le voyons, le 1er septembre 1643, signer comme juré de cattel et homme de fief de Hainaut l'accord de l'abbé de St.-Saulve et des dames de l'Hôtel-Dieu, touchant le droit de ces dernières de se faire inhumer dans la chapelle de leur ma son.

En 1644, il est nommé Prévôt de la ville ; et le 12 decembre de la même année, désigné comme arbitre amiable, il juge et règle dans son cabinet les intérêts du Conseiller Pensionnaire *Lemoine* et du Greffier *Pamart*, tous deux membres du Magistrat eti de familles recommandables de la ville.

Le 15 août 1645, il est choisi pour être parrain de la grosse cloche de l'abbaye de St.-Jean, qu'il nomme *Marie Valentienne* en l'honneur de la Vierge à laquelle il avait voué une dévotion particulière, et de sa ville natale, qu'il aimait par-dessus tout.

Renommé Prévôt en 1647, il apporte plusieurs réformes dans les établissemens publics, qu'il enrichit de bons réglemens et d'ordonnances spéciales. Le 2 septembre de la même année, il fait refaire à ses frais, dans la chapelle de S. Luc, derrière le chœur de l'église de Notre-Dame-la-Grande, où les membres de sa famille avaient leur sépulture (1), le tombeau de *Jacques Le Boucq*, son oncle, généalogiste et hérault d'armes, mort le 2 mai 1573, dont il a été question en tête de cette notice. Au-dessus de la nouvelle épitaphe qu'il lui composa, il fit graver sur le marbre cette inscription :

SIMON LE BOUCQ, *Valentianarum Præfectus, hoc Patrui sui Epitaphium instauravit, anno*
M. DC. XLUII.

---

(1) *Philippe Le Boucq*, parent de *Simon*, obtint en 1640, de l'abbé d'Hasnon, la permission de décorer selon son goût la chapelle de S. Luc de N.-D.-la-Grande où l'on plaçait depuis longtems les tombeaux des membres de la famille des Le Boucq. Le même *Philippe* y plaça



En l'an 1649, le Roi d'Espagne ayant l'intention de vendre son Palais de la Salle-le-Comte à Valenciennes pour subvenir aux frais de la guerre, Simon Le Boucq fut nommé commissaire par la ville et adjoint au Prévôt, afin d'aller à Bruxelles traiter de l'achat de ce Palais avec le gouvernement. Il rédigea alors partie des notes et des mémoires pour arriver à la conclusion de cette grande affaire qui se termina par la vente faite à la ville du Palais et dépendances de la Salle-le-Comte, pour la somme de 350,000 florins.

Enfin, Le Boucq est nommé Prévôt de la ville pour la troisième fois en 1651, et la même année il figure comme Maître et Surintendant de la maison de l'*Hôtellerie*.

Simon Le Boucq était à la fois magistrat, historien, antiquaire et numismate. Il possédait une riche bibliothèque et une précieuse collection de médailles romaines : le 6 juin 1655, Léopold Guillaume, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, se trouvant à l'abbaye de Vicoigne, Le Boucq lui fit présenter en don par son fils 636 médailles romaines de sa collection, dont 19 en or, 45 consulaires en argent, etc. Le Prince, reconnaissant de ce don généreux, fit reconduire son fils à son logis dans sa propre voiture à six chevaux avec une escorte d'honneur.

Lors du siége de Valenciennes de 1656, fait par les troupes françaises et levé à l'aide du secours apporté par don Juan d'Autriche et le grand (Condé alors réuni aux Espagnols) Simon Le Boucq n'était que Conseiller Pensionnaire de la ville. Tous les membres du Magistrat en masse furent anoblis pour récompenser, en leur personne, la belle défense de la ville. Le Prévôt-historien ne vit pas d'un bon œil cette rémunération qui donnait des blasons et des titres d'Ecuyer à beaucoup d'individus qui allaient marcher sur le même rang que lui : il s'en explique assez franchement dans un de ses manuscrits.

---

cette année même une relique de S. Philippe de Néri, son patron, enchassée dans une tête d'argent massif du poids de 182 onces. L'autel prit alors le nom de Saint Philippe de Néri.

» Puisque sommes sur cette matière, dit-il, avec protestation de n'offenser personne, je vous déclareray icy avec vérité la qualité de toute ceste noblesse.

» 1° Sire *François de Dixmude*, Prévost, estoit fils de feu *Josse Dixmude* : ainsi s'appeloit-il sans *De* devant son surnom, comme témoignent miliaces de ses signatures qu'on trouve audit Valentiennes ; et ne se trouvera que jamais iceluy en tous acts qu'il at passez, comme mayeur de ladite ville, se soit jamais titulé *écuyer*, comme son fils, ains est toujours appelé en tous debvoirs de loi en qualité de mayeur, qu'il estoit *honorable homme Josse Dixmude*, etc. Aussy iceluy avoit esté serviteur et valet de chambre à M. *Richardot*, qui fut président du Conseil d'Estat et Privé de S. M. Lequel pourveut iceluy Josse de la mayrie de ceste ville, avec quoy il feit sa fortune et esleva ses enffans honnorablement... — Quant aux services du Prévost pendant le siège, ils ne furent néanmoins grands, encore qu'il les faisoit esclater par ses vanteries ordinaires ; si est-ce qu'il ne bougea guères de la maison de ville, où il avoit prins son logement sous prétexte qu'il seroit plus à la main, mais ce fut plutôt pour estre arrière des coups, à raison que sa maison estoit preche la porte Montoise où les coups se dounoient ; aussy ne se trouva-t-il aux attaques, ni aux rempars, se contentant des rapports qu'on luy en faisoit et de prendre tous les matins un bon chaudeau pour sa consolation. Voilà les louenges tout au plus véritables qu'on lui peult donner.

» *Franchois Michel*, lieutenant, vivoit aussi de ses revenus, et estoit fils de feu *Jacques*, qui fut marchand de toilettes.

» *Martin Bretel*, vivoit de même de ses revenus, estoit fils de *Toussainct* qui fut échevin de ceste ville.

» *Jean Boulik*, s^r de *Surhon*, estoit fis de *Nicolas*. Iceluy fut malade pendant le siége etc.

» Me *Jean Lelièvre*, fils de.... qui fut sergeant de la forêt de Mormal.

» *Anthoine Hardy*, advocat, fils de *Nicolas*, qui fut fils de Philippe, lesquels Nicolas, Philippe et le père dudit Philippe furent tous tondeurs de grand forces, et ay veu iceluy Nicolas et Philippe travailler dudit styl.

33



» *Nicolas Descamps*, vivant de ses revenus, estoit fils de.... qui fut facteur de toilettes et sayeteries.

» *Philippe-François de Rans*, fils de Jacques, premier conseiller de ceste ville, aussy advocat comme avoit esté son père, aussy le consulat Jacques de Bonnières, marchand de bois et fils de Franchois qui fut marchand de lin et d'estouppes, tenant bouticque ouverte en la rue Tournisienne, appellé ordinairement *François au lin*.

» *Philippe Malapert*, fillatier, fils de Jacques qui fut échevin de ceste ville.

» *Ladmoral de Rantre*, fils de Philippe, capitaine bourgeois en ceste ville.

» *Aimerie-Franchois D'Espiennes*, s^r de St.-Remy, vivant en gentilhomme comme avoit fait son père, appellé *François s^r de la Porquerie*.

» *Arnoul D'Huez*, fils de.... qui fut marchand de cherial, ce que fut aussy ledit Arnoul, avant qu'il eust épousé la veuve *Pierre Guilbaut*.

» *Jacques de Rans*, 1er pensionnaire de ceste ville, lequel ne fust hors du lict et de sa maison durant le siége, ayant eu continuellement la goutte; cependant ne laissa d'avoir eu le bénéfice aussy bien que les aultres. Iceluy estoit fils de *Jean de Rans*, advocat walon, lequel avoit espousé la fille Jan Husine, teinturier.

» *Charles-Gabriel Tordreau*, d'advocat fut fait 2e pensionnaire de ceste ville, estoit fils de *Pierre* qui fut 1er pensionnaire d'icelle et iceluy estoit fils de.... qui fut clercq, vulgairement appellé *Ganymède*, et avoit un oncle, frère de son père, qui fut fourrier des Bigorneux et clercq de la porte Nostre-Dame.

» Me *Nicolas Pamart*, de Douay, d'advocat fut fait greffier civil de la ville; iceluy fut obmis de la liste qu'on donna à S. A., de façon qu'on présenta nouvelle requeste qui fut reçue favorablement.

» Me *Michel Despretz*, greffier criminel, auparavant advocat, fils de feu Me *Henry* qui fut aussy advocat et eschevin de ceste ville. Son oncle, frère audict Henry, appellé Philippe, fut clercq

de la porte Montoise et enseignoit les enffans à l'escole dominicale.

» Mᵉ *Jacques Despretz*, greffier des werps, fut aussy obmis en la liste ; il ne poursuiva pas pour y estre replacé, disant n'avoir cest ambition en teste, puisque son père avoit esté cordonnier, etc. — Voilà ce que c'estoit de nostre nouvelle noblesse. »

Telle était l'humoriste sévérité de Simon Le Boucq sur la fin de ses jours ; il ne put s'empêcher de sacrifier aux étroites rivalités qui surgissent dans les petites villes. C'est ainsi qu'il était peu tolérant pour la famille de *D'Oultreman*, son parent et son émule ; il dit dans son recueil d'épitaphes, en parlant de *Jean D'Oultreman*, enterré à St.-Jean en 1598 : « En ce tableau *Jan Doultreman* est peint avec une épée à son costé, bien qu'il ne l'ait » jamais portée, *car il estoit roturier*, et notaire publique et » Bailly de madame de Lalaing. »

Simon Le Boucq mourut à Valenciennes, dans sa demeure, au milieu de ses livres et de ses manuscrits qu'il enrichissait encore chaque jour de ses notes et de ses augmentations, le 1ᵉʳ décembre 1657, à l'âge de 66 ans et demi. Il laissa de *Catherine Deulin*, sa compagne avec laquelle il ne vécut que peu d'années, un fils et deux filles. L'une d'elles, nommée *Anne-Dominique* mourut au couvent des dames de Beaumont, où elle fut vingt ans professe, le 18 janvier 1655. Son fils, sire *Denis Le Boucq*, écuyer, seigneur de la Mouzelle (1), épousa *Magdelaine-Urbaine Resteau*, dont il eut deux enfans; succéda aux principales charges de son père qu'il exerça avec honneur, et mourut jeune encore le 26 avril 1664 (2). C'est lui qui rendit les derniers devoirs à Simon Le

(1) On a retrouvé récemment le siége double ou causeuse de ce personnage, sculpté en bois d'une manière curieuse, avec ses armoiries et celles de sa femme, de la famille *Resteau*, placées en ornement au-dessus du dossier.

(2) Un des derniers descendans de Simon Le Boucq en ligne directe (*Simon-Christophe-Joseph*), est mort célibataire, étant Prévôt de Valenciennes, le 14 novembre 1719. En ligne collatérale cette famille a eu la prétention de se perpétuer, à Douai et à Valenciennes, jusques de



Boucq et lui fit élever, en 1659, un magnifique tombeau en marbre blanc, surmonté de son buste, dans la chapelle de St.-Luc, derrière le chœur de Notre-Dame-la-Grande, affectée aux sépultures de la famille des Le Boucq. On y lisait cette inscription :

PIÆ MEMORIÆ
Nobilis ac generosi Domini SIMONIS LE BOUCQ (A)
CUJUS { *Prudentia ter hujus Urbis Præfectum vigilantissimum* (B), *zelus privilegiorum ejusdem Defensorem acerrimum solertia antiquitatum exquisitorem exactissimum, labor multorum voluminum autorem exactissimum, pietas obitûs perpetui fundatorem devotissimum.* } REDDIDIT

thalami fuit socia Domina CATHARINA DEULIN, *juxtà quam tumulari voluit è regione sacelli Sancti* PHILIPPI NERITII. *Hoc amoris monumentum superstes filius* DIONYSIUS, *toparcha* DE LA MOUZELLE, *ibidem sepeliendus cum charissimâ conjuge suâ Dominâ* MAGDALENA RESTAUT, *posuit.*

Benè apprecare lector.
1659.
BOISIN CONFORTE LE BOUCQ (1).

(A) *Nati XV kalendas, 17, junii, denati* 1ª Xbris 1657.
(B) *Annis* 1644, 1647, 1651.

Une autre plaque de marbre contenait l'épitaphe suivante du Prévôt-historien, en vers français :

---

nos jours ; mais M. *Boulé*, généalogiste, croit que c'est une usurpation de nom et d'armes. Un *Jean-François-Joseph Le Boucq*, sr. de Braimes, est mort le 10 février 1761, et *Gaspard-Joseph-François Le Boucq*, ancien Conseiller au parlement de Flandre, puis à la Cour royale de Douai, décéda en cette ville, en 1824, âgé de 72 ans. C'est un des derniers membres ayant porté le nom de cette estimable famille.

(1) Devise de Le Boucq renfermant une allusion à la propension que les boucs ont à manger les pampres et bourgeons de vigne.

« Le corps de ce noble home icy gist en dépost,
» Au bien de sa patrie ayant voué sa vie,
» Son mérite en sept ans le fist trois fois Prévost,
» Et bien aymé du peuple et loué de l'envie
» Son zèle fust ardent pour le bien de l'Estat.
» L'estude et le travail furent tout son esbat,
» Ses livres le diront estant mis en lumière ;
» C'est là que VALENTIENNES esclate en ses exploits
» En l'amour de son prince et dans ses belles lois.
» Passant ! Pour sa belle âme ici fais ta prière. »

On a faussement attribué à *Pierre Schleiff*, sculpteur valenciennois, mort le 14 août 1641, c'est-à-dire 16 ans avant Simon Le Boucq, et 18 ans avant l'érection de son mausolée, le buste qui couronnait son monument. Il faut chercher l'auteur de cette œuvre d'art parmi d'autres noms, ou bien il faudrait admettre que le Prévôt de Valenciennes se serait occupé lui-même de son tombeau vingt ans avant sa mort, c'est-à-dire vers l'âge de 45 à 46 ans, ce qui est peu probable. Quoi qu'il en soit, ce buste en marbre est fort bien exécuté et d'un bon style ; il a été sauvé, lors de la démolition de l'église de N.-D.-la-Grande, et déposé à la bibliothèque publique. M. *Momal*, professeur de peinture, l'a gravé à l'eau forte en 1816, et il a servi à M. *Grandfils*, professeur de sculpture à l'Académie de Valenciennes, pour en reconstruire une statuette en plâtre, à peu près de demi-grandeur naturelle ; statuette d'un excellent effet et qui rend bien les traits de notre bon Prévôt (1).

Simon Le Boucq a beaucoup écrit. Les principales bibliothèques publiques et privées du pays renferment des ouvrages manuscrits de lui. La Bibliothèque de Valenciennes en possède de précieux. Son écriture, quoiqu'un peu surannée pour son tems, est nette, lisible et bien rangée ; elle ressemble assez à une écriture de curé, mais d'un de ces curés de l'époque où, forcés de tenir les registres

(1) Simon Le Boucq n'avait pas de distinction dans les traits ; sa face était large et plate, la tête carrée, le nez épaté, la barbe maigre et rare. Il portait une chaîne d'or au cou, soutenant le médaillon du roi d'Espagne. Cette quasi-décoration, fort ordinaire à cette époque, était sans doute la récompense des services publics qu'il avait rendus.



des églises, ils s'attachaient à avoir un caractère d'écriture convenable pour cette destination importante. Nous allons énumérer les titres de tous les ouvrages délaissés par Simon Le Boucq qui sont venus à notre connaissance, en déclarant d'avance que nous sommes loin de les relater tous ; ces manuscrits ayant été dispersés avant, pendant et après la Révolution, et étant aujourd'hui fort disséminés. Néanmoins, la liste que nous en présentons suffit déjà pour montrer combien notre annaliste fut laborieux et de quelle patience il fut doué.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

I. *Bref Recreil des antiqvités de Valentienne. Où est représenté ce qui s'est passé de remarquable en ladicte ville et seigneurie, depuis sa fondation iusques à l'an* 1619. *Par S. L. B.* (SIMON LE BOUCQ). — A *Valentienne*, de l'imprimerie de *Jean Vervliet*, à la Bible d'or, l'an M. DC. XIX. in-8° de 42 pages, et un feuillet non chiffré.

L'approbation, signée par *Gilles Leduc*, pasteur du béguinage, est datée du 25 septembre 1619, L'auteur de cette notice possède, dans sa bibliothèque, le manuscrit autographe de ce livre, qui contient 25 feuillets pet. in-f°. Dans un avertissement au lecteur, l'historien annonce que c'est pour satisfaire aux désirs de ses amis qu'il a mis au jour *ce petit labeur*, lequel contient en substance les principaux points de l'*Histoire* qu'il leur prétend montrer, comme aussi *les épitaphes des princes et seigneurs* qui se trouvent dans les églises de la ville de Valenciennes. C'est à tort que plusieurs écrivains ont dit que le *bref Recueil* de Simon Le Boucq avait été réimprimé avec augmentations à *Lille*, en 1688, in 4°. Ils ont confondu l'œuvre du Prévôt avec l'*Abrégé de l'histoire de Valentienne* (par *Desprets*), publié effectivement à *Lille*, chez *B. Lefrancq*, 1688, in-4° de 125 pages, dédié à M. *de Magalotti*, premier gouverneur français de Valenciennes.

II. *Histoire ecclésiastique de la Ville et Comté de Valentienne, par Sire* SIMON LE BOUCQ, *Prévôt* (1650). Reproduction du précieux manuscrit appartenant à la bibliothèque publique de Valenciennes, illustrée par des lithographies représentant les anciens monumens de ladite ville, dessinés par M. *H. Macaire*; publiée par les soins de M. *A. Prignet*, imprimeur, et précédée d'une notice sur l'auteur par M. *Arthur Dinaux*. A Valenciennes, imp. de A. Prignet, 1844, gr. in-4° à 2 colonnes, papier vélin, XII et 306 p.

avec portr. et 55 lithographies. Tiré à 300 exempl. et 1 seul sur peau vélin.

Le MS. qui a servi à l'impression de cet ouvrage est entièrement écrit de la main de l'auteur, sauf quelques additions à la fin qu'on attribue à M. *Tordreau de Belleverge*, amateur de l'histoire de la contrée, avocat en Parlement et ancien échevin de Valenciennes dans le siècle dernier, qui réunit dans son cabinet cet ouvrage et plusieurs autres de Simon Le Boucq. Ce beau volume contient 8 feuillets liminaires et 905 pages, et se trouve enrichi d'un frontispice historié et de 52 estampes faites à la plume et enluminées. Cette peinture du vieux Valenciennes, exacte en récit et en image, est un curieux monument historique à mettre sous les yeux d'une génération qui se doute à peine des souvenirs qu'elle foule aux pieds et des ruines sur lesquelles elle fonde à nouveau. Ce livre qui rebâtit Valenciennes pierre par pierre, et qui, reculant de deux siècles, nous transporte sous la nomination espagnole, présente l'attrait de la comparaison qu'on peut faire de la cité gothique et ornée avec la ville moderne et simplifiée, telle que nous l'ont rendue les siéges, les conquêtes et l'industrie.

L'auteur, animé par une foi vive et pure, a composé son ouvrage en conscience et l'a exécuté comme une œuvre pie qu'il devait à ses conciteyens. Il s'est donné à lui-même cette tâche immense, et il l'a remplie avec persévérance et *con amor*, et, pour ainsi dire, par vocation. Son labeur, comme toutes les grandes entreprises de son tems, est dédié *A la glorieuse Vierge mère de Dieu* et il place sous l'invocation de *Marie* l'histoire sainte d'une ville que les traditions mettent sous sa haute protection. Cet ouvrage contient 117 chapitres divisés en deux parties : la première comprend ce qui regarde les églises paroissiales, abbayes et couvens ; la seconde, commençant avec le 71e chapitre, traite des établissemens hospitaliers, de la Salle-le-Comte et des refuges. Le tout se termine par quelques preuves et additions qui n'appartiennent pas toutes à Simon Le Boucq, et par une table des figures.

OUVRAGES MANUSCRITS.

I. *Annalles de la ville de Vallenchiennes dedans lesquelles sont représentez* (sic) *les plus signalés advenues tant en ladite ville que dans*

son banlieuwe; le tout recoillé des plus assqurez mémoires d'icelle ville, par Simon Le Boucq, *en l'an* 1615.

Premier volume, in-f°, écrit de la main de l'auteur ; il contient 535 pages et est signé par Le Boucq. Le second volume ne paraît pas avoir existé (1); c'est à tort que M. Hécart cadet a prétendu l'avoir vu en brouillon plein de surcharges et d'additions. Ce premier volume s'arrête à l'an 1557. *Don Buvry*, abbé de St.-Saulve, infatigable collecteur de toutes les antiquités locales, le possédait, avec beaucoup d'autres du même genre, avant la Révolution ; il est tombé dans les mains de M. *Hécart cadet*, qui en était propriétaire en 1816 : il est aujourd'hui à la bibliothèque publique de Valenciennes.

Cet ouvrage ne peut être que le premier jet de celui dont la mention va suivre ; il n'est pas probable que Simon Le Boucq, qui n'avait que 24 ans en 1615, eut pu avoir mis dès lors la dernière main à une histoire complète de sa ville natale. Ceci ne doit donc être considéré que comme un essai imparfait, dont l'ouvrage suivant est la dernière édition *revue*, *corrigée* et même entièrement *refondue*. Le Boucq avait eu plusieurs fois l'envie de détruire cette première œuvre de sa jeunesse, mais il n'en a rien fait, arrêté qu'il fut par cet esprit de paternité qui donne de l'attachement même pour les enfans les plus difformes. Cependant, arrivé à un âge plus avancé, il écrivit, pour l'honneur de sa gloire, l'avis suivant au verso du titre de l'ouvrage :

« Au lecteur.

» Aiant dresché ce volume j'ay trouvé qu'il y avoit de la grande
» erreur aux Annalles de Haynau imprimé lesquelles j'avoye en-
» suivies en plusieurs endroictz de motz à aultre jusques environ
» l'an 1233. Combien que la faulte ne procède de l'autheur, ains
» de l'imprimeur, cause qu'il m'at falu redrescher le tout et faire
» une aultre description prinse de papiers la plus part auctentic-
» ques et vieux tiltres, mais comme cestuy-cy estoit jà escript j'ay
» trouvé bon le laisser en estre (encoire qu'avoye esté diverses

(1) Dans le catalogue de sa bibliothèque où figurent en tête ses propres ouvrages manuscrits, Simon Le Boucq ne cite que ce *premier volume*, sans plus.

» fois d'opinion de le mectre hors la veue des personnes) suppliant
» le lecteur y vouloir prendre tel contentement qu'il trouvera
» convenire, veuillant bien advertire que la plus part du contenu
» est véritable, et ou que je trouveroy y avoir de la doubte je y
» apposeray quelques mots *in margine* à celle fin de la donner à
» cognoistre. SIMON LE BOUCQ.

II. *Antiquitez et Mémoires de la très renommée et très fameuse ville et comté de Valentienne, avecq les généalogies, ordre et suite de ses comtes et seigneurs; ensemble la fondation des églises et lieux pieux de ladite ville, par Sire* SIMON LE BOUCQ, *escuyer, Prévôt de Valentienne,* in-f°, 2 vol.

Cet important ouvrage est écrit tout entier de la main de l'auteur. Il a appartenu à M. *Albert-Joseph Boulé*, de Valenciennes, qui y a joint des tables analytiques; il repose aujourd'hui dans la bibliothèque publique de Cambrai où il est inscrit sous le n° 1015 (voir le *Catal. des Mss. de la Bibl. de Cambrai*, par M. Le Glay, 1831, in-8°, p. 221). L'auteur commence, de même que dans son *Histoire ecclésiastique*, par développer, dans un prologue, les motifs et le plan de son œuvre dont il a divisé la première partie en six livres. La fondation de Valenciennes, que Le Boucq place l'an 397 avant l'ère chrétienne, forme le début du premier volume qui finit à l'an 1470, lorsque le roi Louis XI portait la guerre et la dévastation dans le Hainaut. A la fin de ce volume, on lit une note signée de l'auteur, indiquant qu'il a achevé de l'écrire (lisez plutôt de le *transcrire*) le jour S. Ignace de Loyola, 31 juillet 1645 : « priant nostre bon Dieu, ajoute-t-il, m'enseigner et » donner le temps de parfaire le second. » Le premier livre traite de la fondation du château de Valenciennes; le 2e contient la domination de Clovis et des comtes particuliers de Valenciennes jusqu'à la mort de la comtesse Richilde; au 3e se voit le règne de Baudouin de Jérusalem, et ceux de Jeanne et Marguerite, ses filles; le 4e commence à la maison d'Avesnes et prend fin à la mort de Guillaume II; le 5e traite de la maison de Bavière jusqu'à la mort de la comtesse Jacqueline; et le 6e comprend les événemens arrivés en cette ville sous la maison de Bourgogne, jusqu'au mariage de Marie, heritière de Charles-le-Téméraire, avec Maximilien d'Autriche.



La deuxième partie, qui n'est pas divisée par livres, mais qu-contient 81 chapitres, débute par le mariage de l'archiduc Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne en 1473. Il va jusqu'aux solennités des funérailles de Philippe II, roi d'Espagne, célébrés à Valenciennes en 1598. La transcription de ce volume paraît ne pas avoir été achevée; la mort de Simon Le Boucq, survenue le 1er décembre 1657, l'aura empêché d'en terminer la copie. Il serait facile de le compléter à l'aide de quelques-uns des ouvrages suivans du même auteur qui semblent destinés à combler la lacune depuis 1598 jusqu'à sa mort.

Une copie de ce MS. a été prise par messire *Jean-Jacques de Chermont du Poncet*, écuyer, capitaine du génie à Valenciennes, en 1778 (1). Il divisa la première partie en 2 tomes, écrits entièrement de sa main; le 3e tome, contenant la seconde partie de l'original, est d'une écriture moins nette, mais corrigée par M. de Chermont Ces trois tomes in-f°, venus en la possession de feu M. *Menu*, juge-de-paix, appartiennent aujourd'hui à MM. *Aug. Dubois* et *Mabille*, notaires, tous deux intrépides investigateurs de notre histoire locale

III. *Libvre contenant plusieurs copies de chartres, prévilèges, lettres et advenues de la ville de Valentiennes, escript et recoeillés la pluspart des originelles, par* SIMON LE BOUCQ. etc. 4 vol. in-f°.

Cette compilation curieuse pour l'histoire de la contrée a jadis appartenu à un sieur *De le Cambier*, chevalier, seigneur du flumbier, de Valenciennes. Elle est aujourdhui déposée à la bibliothèque publique de cette ville. Une copie ou plutôt un extrait de tout ce qui regarde Valenciennes en a été fait à la fin du siècle dernier (en 1790) par *Pierre-Albert-Joseph Boulé*, né à Valenciennes le 7 septembre 1759, qui en composa un recueil en 3 vol in-f° sous ce titre : *Chartres, lettres, privilèges, titres de fondations et réglemens concernant la ville de Valenciennes, copiés avec soin et extraits du manuscrit en 4 volumes in-f° écrits depuis 1620 jusques 1650 environ, par Simon Le Boucq, prévôt de cette ville et ainsi*

(1) M. *de Chermont du Poncet* met sur le titre de sa copie qu'il a *traduit* (lisez *copié*) ce livre de Simon Le Boucq.

intitulé : « Libvre contenant plusieurs copies de chartres, prévi-« léges, lettres et advenues de la ville de Valentiennes, recoeillés « par etc. » Cette copie inscrite, sous le n° 437, dans le catalogue de Boulé, mort le 25 octobre 1804, est aujourd'hui dans la bibliothèque de Me Dupire, notaire, à Valenciennes. Elle est parfaitement exécutée et écrite sur deux colonnes, avec une table alphabétique par chaque volume, et une table générale à la fin. T. I, 484 pp. T. II, 452 pp. T. III, 694 pp.

Quant à l'exemplaire original en 4 vol. appartenant à la bibliothèque de Valenciennes, il parait avoir été formé à plusieurs époques et par diverses personnes. Le 1er volume porte un titre et des tables de la main de *Jean Doudelet*, clerc de N.-D.-de-la-Chaussée à Valenciennes; Le Boucq n'en fut que le second propriétaire et y a mis quelques notes. Le 2e volume porte le titre modifié ainsi qu'il suit : *Description touchant la seigneurie de Valentienne; ensemble diverses copies de priviléges, loix, coustumes, ordonnances et sermens appertenans à icelle. Recoeilli par le S. Le Boucq*. Il est, comme le premier tome, composé de pièces anciennes originales ou authentiquées, avec quelques lacunes d'après la pagination. Les tomes 3 et 4, reprenant le titre du premier volume, sont presqu'entièrement écrits de la main de S. Le Boucq. Ce recueil est des plus curieux; on y trouve jusqu'à des *Advenues en quatrains*.

IV. *Réglemens touchant la ville de Valentienne*. vol. gr. in-8°, de 170 feuillets (sans la table) entièrement écrit de la main de Simon Le Boucq.

Ces divers réglemens, dont on ne retrouverait plus les originaux aujourd'hui, traitent des matières suivantes. — Des *eaux, moulins, mosniers et ventelles de la ville*, l'an 1619. — Des *offices de S. Pierre*, 1623. — *Haulteurs anciennes des molins de la ville et banlieue.* — *De la maison des Ladres*, 1626. — *Des pentionnaires, greffiers et procureur de la ville*, 1629. — *Accord des pentionnaire et greffier.* 2 décembre 1644. — *Réglement pour les biens cy-devant appertenant aux PP. Recollectz.* 7 avril 1634. — *Pour les munitions de cette ville*, en 1640. — *De la cour S.-Denis*, 1641. — *Pour le greffier des Massars*, 1642. — *Vins annuellement présentés de la part de la ville.* — *Menus frais payés en argent.* — *Sallaires par accidens.* — *Chires et luminaires pour le service de la ville.* —



Comptes que le Prévost fait rendre en sa prévosté. — *Entrez des Archevesques de Cambray en Valentienne*, etc. — Ces divers réglemens ne sont pas seulement *recueillis* par Le Boucq, ils sont en même temps *composés* par lui lorsqu'il remplissait ses diverses fonctions. Ce manuscrit provient de la famille *Nicodème*, de Valenciennes, alliée jadis avec les Le Boucq. L'auteur de cette notice l'a acheté à la vente du dernier membre de cette famille.

V. *Discours de la Principauté et Seigneurie de Valentienne, avec preuve que de toute mémoire elle at esté tenu et reçeu* (sic) *pour une province spéciale. Recueillé de plusieurs auteurs et anciens manuscrits, par Simon Le Boucq, en l'an* 1628. Ms. in-f° de 20 f°ˢ..

Lorsqu'il fut question d'envoyer des députés aux Etats-Généraux, la ville de Valenciennes eut besoin de prouver qu'elle pouvait députer directement. M *Perdry*, avocat, se servit du travail de Le Boucq et l'augmenta de nouvelles preuves, et des copies de lettres des anciens souverains de Valenciennes. Le recueil de ces pièces, que l'auteur de cette notice possède depuis la mort du président Perdry, est une véritable copie amplifiée de l'œuvre de Simon Le Boucq, dont l'original doit reposer à la bibliothèque de Valenciennes.

VI. *Véritable déclaration de la guerre que Jehan d'Avesnes, comte de Hainaut, suscita contre sa ville et comté de Valentienne, et de l'accord et paix ensuivie. Recueille* (sic) *par sire Simon Le Boucq, prévost dudit Valentienne.* Escript en 1648. Ms. pet. in-4°, de 51 feuillets remplis.

Episode intéressant de l'histoire de Valenciennes et de la province du Hainaut se rapportant aux années 1280-1297. Un MS. de cette chronique appartenait à M. *Leclercqz,* amateur de Bruxelles; *Hécart aîné,* de Valenciennes, en avait tiré une copie. Le manuscrit original est à la bibliothèque publique de Mons sous le n° 230. Son contenu sera publié en entier dans le 3ᵉ volume des *Monumens du Hainaut* réunis par M. le *baron de Reiffenberg,* ouvrage vivement attendu et dont le premier volume est presqu'entièrement imprimé. Le 3ᵉ paraîtra avant le 2ᵉ.

VII. *Troubles de la ville de Valentienne par les Huguenots et pu-*

nition de plusieurs; s'ensuit la magnifique entrée de S. A. à Valenciennes, in-8º, ms. autographe de 22 feuillets.

Cet ouvrage traite d'une époque fameuse et fatale pour la ville de Valenciennes. Il embrasse la seconde moitié du XVIe siècle, l'introduction de la Réforme, le siége de la ville en 1567, les exécutions ordonnées par le duc d'Albe, les émigrations des plus riches bourgeois, la ruine du commerce, les confiscations, la suppression des priviléges communaux. *La magnifique entrée* dont il est question sur le titre est celle des Archiducs Albert et Isabelle qui eut lieu en l'an 1600. Ce petit volume est à la bibliothèque publique de cette ville.

VIII. *Mémoires et advenues de Valentiennes, escript sur le dos 1612, jusqu'au 15 may 1642 includ. — Advenues de 1642 à 1650 includ. — Advenues en la ville de Valentienne et ès environs depuis le 7 janvier 1651, jusques et compris le 8 septembre 1657, suivies du siège mémorable de Valentiennes par les françois en 1656.* — Mss. autographe, trois vol in-fº.

Les deux premiers volumes de ces mémoriaux sont perdus; du moins ignorons-nous où ils peuvent être. Nous n'en trouvons la mention que dans le catalogue même des livres de Simon Le Boucq, au verso du folio 4 (Bibl. de M. *Louis Boca*, de Valenciennes). Le troisième volume, qui est très considérable, repose à la bibliothèque de Valenciennes et provient de M. *Hécart* eadet.

Ce dernier ouvrage fut le chant du cygne de Simon Le Boucq; il pousse son récit jusqu'au 8 septembre 1657, jour de la fête patronale de Valenciennes, et le 1er décembre de la même année, il rendait l'âme tenant encore, pour ainsi dire, la plume à la main. Cette dernière partie de ses mémoires, la seule que nous connaissions, est fort intéressante, et nous fait vivement regretter la perte des deux autres. C'est un journal de l'époque, fait avec soin, et n'omettant rien de ce qui se passe dans le pays. L'auteur parle *de visu* et *de auditu* et il dit tout. Si l'on pouvait rassembler cette collection de mémoires de 1612 à 1657, on aurait un supplément de près d'un demi siècle à l'Histoire de Valenciennes du même auteur, supplément d'autant plus curieux qu'il comprendrait toute l'époque de la vie d'un écrivain dont on connaît l'exactitude et la conscience. La troisième partie est terminée par le siége de Va-



lenciennes de 1656, dont *Jacques de Rantre* a publié une relation à *Valentiennes*, chez *Boucher*, 1656, in-4° de 144 pages avec plan. La relation inédite de Le Boucq est de beaucoup préférable à celle imprimée. Ce ms. est terminé par quelques pages d'additions d'une main moderne qu'on croit être celle de M. *Tordreau de Belleverge*, qui mentionne les faits jusqu'au 15 juillet 1661.

IX. *Recueil des Epitaphes des églises de Valentienne et autres lieux*. Mss. f° autographe.

Cet intéressant ouvrage, qui appartint jadis à M. *Hécart*, de Valenciennes, frère aîné de l'auteur du *Dictionnaire Rouchi*, fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. *Aimé Leroy*, si riche en ouvrages sur l'histoire locale. Le même amateur possède également une belle copie de ce recueil, exécutée, avec de notables augmentations, par M. Hécart aîné, qui l'a enrichie de plusieurs tables commodes et précieuses. Cette copie, de format in-f°, contient 219 pages sans les tables.

Le manuscrit original de Simon Le Boucq a reçu plusieurs intercalations anciennes et modernes; ces dernières sont de la main de M. *Sohier-Chotteau*, de Valenciennes. L'ouvrage est divisé en trois parties bien distinctes : la première, sans titre, contient les *Epitaphes des églises de Valenciennes* et commence par les *Monumens sépulcraux en la ci-devant basilique de Notre-Dame-la-Grande* etc., en tout 105 feuillets chiffrés. — 2e partie : *Epitaphes de diverses abbayes situées au pays de Haynnaut et ailleurs, avec la description et fondation de l'abbaye de St.-Jean et prévosté de Nostre-Dame-la-Grande en Vallenciennes*. 30 folios. — 3e partie : *Epitaphes de plusieurs villes frontières du pays de Haynaut*. 42 folios. Ce recueil nous paraît être un des ouvrages les plus curieux de Simon Le Boucq; non-seulement il donne les inscriptions les plus intéressantes des monumens sépulcraux de Valenciennes, mais il relate aussi celles de Condé, Douai, Mons, Halle, Bruxelles et autres villes que l'auteur visitait, et où il a relevé lui-même, sur la tombe des morts illustres du pays, les épitaphes que leurs proches y avaient fait tracer. Tous ces monumens sont aujourd'hui détruits pour la plupart; à Valenciennes, il n'en reste peut-être plus un seul ! Le Boucq avait sans doute puisé le goût de recueillir les inscriptions tumulaires, chez *Fran*-

çois Sweert, d'Anvers, où il demeura dans sa jeunesse, et qui fut auteur lui-même de plusieurs recueils curieux du même genre, entr'autres, des ***Monumenta sepulchralia et inscriptiones publicæ privatæq. ducatûs Brabantiæ***. Antverpiæ, 1615, in-8°. et des ***Epitaphia Joco-seria*** etc. Coloniæ, 1623, in-8°.

X. *Description des églises de Notre-Dame-la-Grande et de l'abbaye de St.-Jean en Valentienne, avec les épitaphes qui se retrouvent en icelles. Recueillé par Simon Le Boucq, escuyer,* 66. Ms. in-f°.

Cet ouvrage, écrit quand l'auteur n'avait que 25 ans, n'était que le prélude de son histoire ecclésiastique, et n'a plus aujourd'hui d'importance, puisqu'on retrouve tout ce qu'il retraçait dans l'ouvrage complet. On ne sait, au reste, ce que cet essai est devenu.

XI. *Recoeil de diverses pièces concernans les prévilèges et authoritez de l'église N.-Dame-la-Grande en Valent. et des prélatz de Hasnon; faict et recoeillé par Simon Le Boucq, etc. De plus contient ung abrégé des advenues remarquables qui se sont rencontré et rencontrent, du vivant du susdict Le Boucq, en ladicte église.*

Ms. in-f° mentionné au catalogue de Le Boucq par lui-même. Ouvrage perdu, sans qu'on doive en avoir regret puisque le texte a dû en être refondu dans l'Histoire Ecclésiastique du même auteur. Cet ouvrage et celui cité dans l'article précédent doivent être les mêmes que les mss. mentionnés au n° 42008 de la nouvelle édition de la ***Bibliothèque historique de la France***, I, 748, comme appartenant à M. *Tordreau de Belleverge*, ancien échevin de Valenciennes.

XII. *Antidote contre l'Abbregé et progrez de l'Abbaye de St.-Jean de Valentienne.* Ms. in-4°.

Critique et réfutation d'un livre composé par Louis Le Merchier, religieux, puis abbé de St.-Jean, et imprimé à Douay, en 1655, in-8°. Simon Le Boucq souffrait impatiemment qu'un autre que lui s'occupât de l'histoire des églises de Valenciennes.

XIII. *Recueil d'armoiries sans titres, dans lequel on trouve plusieurs épitaphes avec les blasons des familles des comtes de Flandres et de Haynaut, et de plusieurs nobles de ce pays et autres.* Ms. in-f°.



Cité par M. Hécart dans une courte notice sur Simon Le Boucq, insérée dans la *Feuille d'annonces de Valenciennes* du 16 mars 1824, sous le titre : *Biographie valenciennoise.*

XIV. *Abrégé des chroniques de Molinet, chanoine de la Salle-le-Comte de Valenciennes, suivi du catalogue des abbesses de Fontenelles, inventoire des privilèges de Valenciennes, les esprits malins et les religieuses du Quesnoy etc., des extraits de La Fontaine dit Wicart, sixains et huitains sur les comtes d'Arthois et de Hollande* etc. in-f°. autographe.

Ms. reposant à la bibliothèque de Valenciennes; une copie de la première pièce en avait été faite pour la Société d'Emulation de Cambrai qui avait eu jadis le projet de la publier dans la collection de ses Mémoires, avec ceux de *Robert D'Esclaibes* et de *Doudelet.* Ce projet n'a pas eu de suite et a été arrêté par la publication entière des *Mémoires de Molinet*. La 4[e] pièce intitulée : *La dure et doloreuse oppression que firent aucuns malins espritz aux religieuses du Quesnoy-le-Comte,* est la relation d'un événement raconté avec moins de détails par *Chrétien Masseuw*, dans sa chronique latine. Nous en avons fait le sujet d'un article dans les *Archives du Nord,* tome II, p. 85.

XV. *Réglemens, ordonnances et autres mémoires touchant la bonne maison de l'Hostellerie du chasteau St.-Jean de Valentienne, recueillis par S Le Boucq, escuyer, prévost de ladite ville, surintendant et maistre de la susdite bonne maison*, 65. Ms. in-4°.

Ce Ms., dont on a perdu la trace, se trouve intégralement reproduit dans l'*Histoire ecclésiastique* au chapitre qui traite de l'*Hostellerie.*

XVI. *Divers remèdes pour, avec l'assistance de notre bon Dieu, être préservé de la maladie contagieuse.* 1627. in-8°.

Ms. autographe déposé à la bibl. de Valenciennes, et qui prouve que si Le Boucq avait quelques connaissances en histoire, il était peu versé dans les sciences médicales. Il cite au reste, avec une naïve bonhomie, le nom des personnes de qui il tient ses recettes.

XVII. *Quelques réglemens des Hautelisseurs et autres.*

Ms. autogaphe à la bibl. publ de Valenciennes, cité par Hécart.

XVIII. *Recueil des Prévost, jurez et eschevin de la ville de Valentienne ainsy qu'ilz ont esté renouvellé chacun an depuis l'an 1315, poursuivant d'an en an. Escript par Simon Le Boucq*, l'an 1616.

Ms. in-f° indiqué dans le catalogue de S. Le Boucq. Ce recueil a aussi été fait par Pitteppn de Montauben, prévôt de Valentiennes, jusqu'en 1649, continué par l'abbé Mutte, chanoine de Cambrai, jusqu'en 1659, et fini par Boulé jusqu'à la révolution française.

XIX. *Recueil* (écrit en partie par Simon Le Boucq, et partie par d'autres long-temps après lui) *sur les églises de Notre-Dame de Valenciennes, Crespin, Lobbes, Vaucelles,. . . . Soignies, Sainte-Waudru, Hasnon,* etc. Ms in-4° à la bibl. de Mons, sous le n° 198.

Des extraits de ce manuscrit ont été pris pour être insérés dans les *Monumens du Hainaut*, du baron de Reiffenberg.

XX. *Catalogue des libvres qui sont en la bibliothèque de Simon Le Boucq, valentiennois.* (Ecrit de 1622 à 1655).

Ms. in-4., sur papier, de 61 folios (y compris la liste des médailles d'or, d'argent et de bronze de Le Boucq) dans la bibliothèque de M. *Louis Boca*, avocat. Ce catalogue, où les titres sont copiés avec soin, est précieux en ce qu'il donne quelques renseignemens sur les principaux manuscrits de Simon Le Boucq, et l'indication de plusieurs livres peu connus imprimés dans le pays. On y voit entr'autres qu'une édition des *Devises héroïques de Claude Paradin et du sieur Gabriel Syméon* a été imprimée à *Douay*, chez *Lagache*, en 1565. Le nom de ce typographe a échappé à l'auteur de la *Bibliographie Douaisienne*.

Outre ces ouvrages composés par lui, Simon Le Boucq avait encore réuni une grande quantité de documens qu'il assemblait, analysait et annotait en y mettant des tables et des additions. On connait trois volumes de ce genre écrits de sa main, reposant dans l'ancien cabinet généalogique de feu M. de Saint-Allais, rue Neuve-des-Petits-champs, N° 51, à Paris, M. *Fremin du Sartel*, de Cambrai, possède un manuscrit contenant l'histoire des troubles de cette ville de 1579 à 1595, par *Doudelet*, avec le siége qui en fut la suite, augmenté de pièces et notes de Le Boucq, que nous avons publiées dans les *Archives du nord de la*



France et du midi de la Belgique, t. IV, pag. 535-553. Nous possédons aussi un in-folio de ce genre qui lui a appartenu et est passé ensuite dans les mains de *Dom Buvry*, dernier abbé de St.-Saulve, amateur zélé de l'histoire locale. Ce ms., formé par Le Boucq et annoté par lui, contenait, comme pièce principale, l'*Histoire de Valenciennes*, par *Jean Doudelet*, clerc de la paroisse de N.-D.-de-la-Chaussée, s'arrêtant à l'an 1171, dont il paraît que Le Boucq s'est un peu aidé sans le dire (1). Il est vrai que la distance entre un modeste clerc de paroisse et un Prévôt de ville, écuyer, portant blason et collier d'or, était si grande alors, que ceux qui s'apperçurent de quelqu'emprunt fait par sire Simon au pauvre clerc, auront pu penser ce qu'on disait à l'auteur des *Deux Gendres* après avoir pillé *Conaxa* :

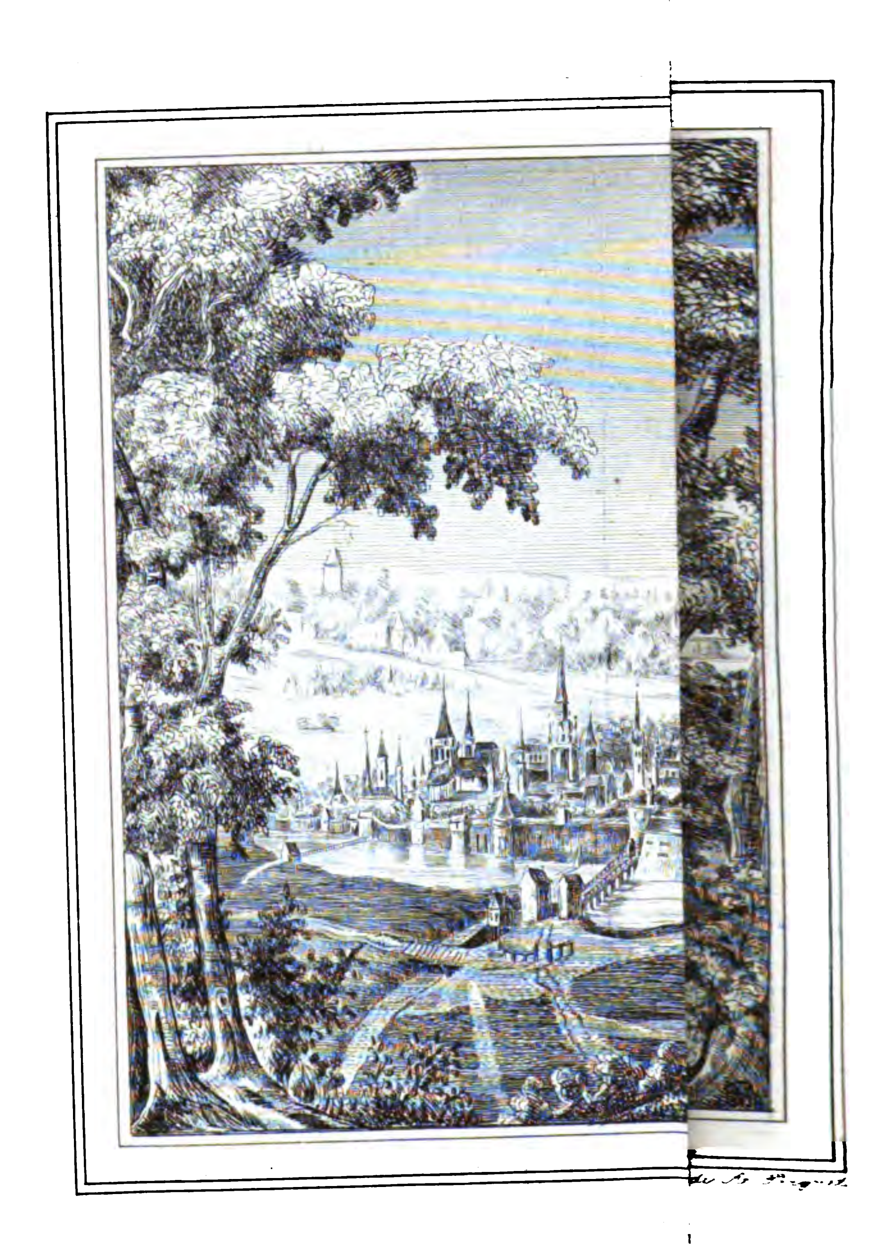
.... Vous lui fites, seigneur,
En le *volant* beaucoup d'honneur.

ARTHUR DINAUX.

---

(1) *Simon Le Boucq* et même *d'Oultreman* ont beaucoup emprunté aux *Annales de Valenciennes* par *Louis De la Fontaine*, dit *Wicart*, surtout pour les premiers tems de leur histoire de la ville et du comté de Valenciennes. Les mss. de La Fontaine dit Wicart ont été plusieurs fois copiés. Il en existe un exemplaire incomplet à la bibl. publique de Valenciennes ; les héritiers de M. *Bourdon de Hériez*, demeurant à Douai, doivent en posséder un magnifique exemplaire avec figures coloriées. Nos deux annalistes-prévôts sont encore accusés d'avoir puisé largement dans un ouvrage de *Jean Cocqueau*, conseiller-pensionnaire de Valenciennes, mort en mai 1597, et qui portait pour titre : *Mémoires de la ville de Valenciennes, digérés par années, concernant son état, priviléges et singularités, avec une succinte déclaration de ses bastimens et fondations, de la vie, faicts et alliances de ses seigneurs, sous lesquels ont esté lesdicts monumens et choses politiques, obtenues et passées et des guerres mémorables qu'ils ont faictes*. 4 vol. in-f°. mss. (Le 4e vol. est une addition aux 3 autres.) Cet ouvrage était conservé jadis dans la bibliothèque de M. *Tordreau de Belleverge*, à Valenciennes : il est cité dans la *Bibliothèque historique de la France*, au n° 39,058.





d'apr



AU LECTEVR.

La nouvelle inclination (Amy Lecteur) que ie porte à la Ville de Valentienne lieu de ma naissance, m'at occasionné, passez longues années, de faire les recherches non seulement de sa primitiue fondation, mais aussi de plusieurs choses remarquables qui y sont aduenuës, sans neant moins iamais auoir pretendu de leur faire veoir le iour, tant à cause de la petitesse de mon intelligence que aultres occasions qui me retenoient; Ce nonobstant aulcuns de mes plus familiers amys estans curieux de veoir la description des Antiquitez qui se retrouuent en ladicte Ville et Seigneurie, m'ont requis de leur vouloir faire part de mon petit labeur, ce que ne leur ay peu refuser, attendu les grandes obligations que i'ay vers iceulx. Mais ne se pouuant effectuer si tost que la desireroye bien, ay trouué bon pour leur donner à cognoistre le zele et affection que ie leur porte, de dresser en bref ce petit recueil, lequel contient en substance les principaux points de l'Histoire que ie leur pretend monstrer, à laquelle ils trouueront au loing contentement sur chacune article icy contenu; comme aussi les Epitaphes des Princes et Seigneurs, qui se retrouuent ès Eglises d'icelle Ville, et plusieurs aultres belles particularitez que ie reserue pour lors; suppliant ce pendant (Amy Lecteur) de vouloir receuoir ce petit don d'aussi bon cœur que vous le presente.

Vostre

Affectionné Serviteur

SIMON LE BOVCQ.



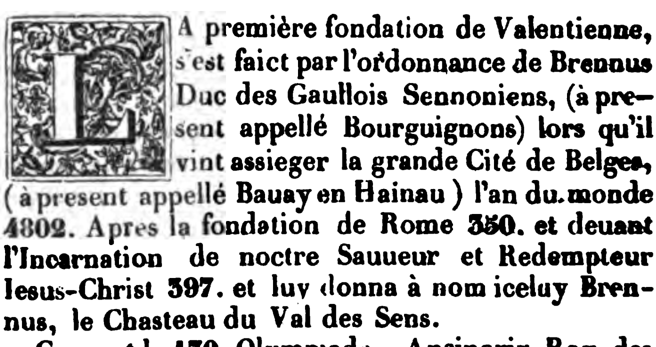
BREF RECVEIL

DES

ANTIQVITEZ

DE

VALENTIENNE.



LA première fondation de Valentienne, s'est faict par l'ordonnance de Brennus Duc des Gaullois Sennoniens, (à present appellé Bourguignons) lors qu'il vint assieger la grande Cité de Belges, (à present appellé Bauay en Hainau) l'an du monde 4802. Apres la fondation de Rome 350. et deuant l'Incarnation de noctre Sauueur et Redempteur Iesus-Christ 397. et luy donna à nom iceluy Brennus, le Chasteau du Val des Sens.

Courant la 170. Olympiade, Ansinorix Roy des Saxons, print par assault le Chasteau du Val des Sens, et en debouta du tout les Sennoniens.

Courant la 180. Olympiade Ariovistus fils d'Ansinorix estant couronné Roy des Saxons vint au Chasteau du Val des Sens, et commanda de le changer de nom, et l'appeller Ansenorié en memoire de son pere; mais le peuple des enuirons ne tint guerre de ceste ordonnance, car peu apres il fut contraint de le laisser appeller de son premier nom.

Soixante ans ou enuiron deuant la venuë de nostre Redempteur Iesus-Christ, descendit és Gaulles Iulius Cæsar, et conquist le Chasteau du Val des Sens sur les Saxons.

Enuiron l'an 54. de nostre redemption, Sainct Nazare fut enuoyé par S. Pierre és parties des Gaulles, pour y annonçer la saincte et sacrée Euangile, et vint aux enuirons du Val des Sens.

Tiberius Nero estant Gouuerneur de la contrée Belgicque, fit faire sur la riuière d'Escault vn pont de bois, proche du Chasteau du Val des Sens, et rendit la chaussée ample depuis Tournay iusques à Famars, iceluy pont s'appelle encores pour le présent le pont Neron.

Domitius Nero estant esleu Empereur, il enuoya en France Aunolinus pour dompter ceux qui luy rebelloient, et estant iceluy Aunolinus paruenu au Chasteau du Val des Sens, il fit faire le susdit pont de pierre.

367. L'empereur Valentinian restaura le Chasteau du Val des Sens, et luy imposa son nom, à sçauoir Valentinianne, luy octroiant diuers Preuileges Imperiaux, mettant aussi hors d'vn Hospital qui y estoit, les Vierges dediées à la Deesse Vesta, et y mit des Chrestiens pour subuenir aux pauures affligez. Iceluy Hospital at du depuis esté dedié à l'honneur de Dieu et de

S. Gille, et s'appelle pour le iourd'huy l'Hostelerie du Chasteau S. Iean.

Peu apres le Tyran Maximian Roy des Bretons print Valentienne sur les Romains, et la donna à Caradocus Duc de Cornuaille, lequel le fit restaurer et y fit bastir vne nouuelle porte, laquelle s'appelle encores pour le present la porte Cardon.

680. Thierry Roy de France ayant prins Valentienne, fit ietter les premiers fondemens des Eglises de sainct Iean dans le Chasteau, sainct Gery et S. Vaast au dehors, mais la malheur aduint qu'iceluy fut incontinent apres ietté hors dudict Valentienne, par Pepin Heristel Maieur d'Austrasie, lequel fit paracheuer l'Eglise de sainct Iean, mais celle de sainct Vaast fut la première qui fut acheuée, et ce par les habitans de là enuiron, qui la firent dedier et consacrer à l'honneur de Dieu et de sainct Vaast l'an 684. par sainct Aubert Euesque de Cambray et d'Arras.

690. Furent mis à l'Eglise de sainct Iean des Nonnains de l'ordre de sainct Benoist, par ordonnance de Pepin Heristel.

740. Enuiron l'an 740. Wattier premier du nom Comte de Haynau, vsurpa la Comté de Valentienne sur Henry qui en estoit Comte legitime, et portoit lors pour ses armes de Sinople à vn Lion d'or armé et lampassé de gueule.

749. Par ordonnance de Pepin le Bref, pere de Charlemagne, l'Eglise de saint Gery fut paracheuée, et y mit des Religieux de l'Ordre de sainct Benoist, et à sainct Iean fit mettre des Chanoines Seculiers au lieu des Nonnains.

780. L'Empereur Charlemaigne tint vne Diette Imperialle en Valentienne, et donna lors ladite

Comté de Valentienne à Wattier troisiesme du nom Comte de Haynau, lequel il mena contre les Saxons, où il fut occis, qui causa que ledict Empereur maria ses trois filles richement, et donna l'vne à vn Prince nommé Albon, auquel il donna la Comté de Haynau, et le Fisch de Valentienne, mais peu apres ladicte Ville retourna à ses propres heritiers, qui procedoient du deuant-dit Henry, lesquels en ont iouy depuis ce temps jusques au temps de Regnier au long col.

Durant que Albon estoit Superieur de la Comté de Valentienne, il y fit bastir vn Chasteau, lequel estoit appellé le Chasteau le Comte, et at esté en estre iusques au temps du bon Duc Philippe de Bourgoigne.

Roland Comte d'Angliers, estant lors en Valentienne auec son oncle l'Empereur Charlemaigne, donna pour memoire perpetuelle ses propres armes a la Comté de Valentienne, lesquelles elle porte encores iusques à present, à sçauoir de gueule au Lion d'or armé et l'ampassé d'azur.

798. Monsieur sainct Saulue venant annoncer la S. Foy au quartier de Valentienne y fut martyrisé auec son compaignon, par les gens de Winegard fils du Gouuerneur de ladicte Comté.

801. Le susdict Empereur Charlemaigne vint derechef à Valentienne par admonition celeste, pour faire esleuer le corps du glorieux Martyr sainct Saulue.

881. Les Dannois, Normans et Wandales surprindrent Valentienne, mais en furent vaillamment bouté dehors par les habitans.

950. Regnier au long col Comte de Haynau, chassa Henry Comte de Valentienne (lequel estoit de la lignée du deuant-dict Henry) hors de sa Comté.

959. Bruno Archeuesque de Cologne Vicaire du S. Empire, par Decret Imperial bannit Regnier au long col hors de son pays de Haynau et de Valentienne, et renda la Comté de Valentienne à Garnier qui en estoit heritier legitime

965. Les Religieux de sainct Gery eurent dispense de se pouuoir transporter en l'Eglise Collegialle de sainct Saulue.

1001. Les enfans de Regnier au long col estants retournez de leur bannissement, achapterent la Comté de Valentienne de Garnier fils de Garnier susdit, mais Godefroy des Ardennes sachant cette vendition, la retira par droict de proximité, et mourut peu apres, laissant pour Successeur de ladicte Comté de Valentienne Arnoul son plus prochain parent.

1006. Le Comte Bauldain de Flandre enuahit Valentienne sur le Comte Arnoul, lequel manda assistence à l'Empereur Henry, qui y vint auec grande puissance, mais il ne sceut rien gaigner à Valentienne, qui causa qu'il entra dans la Flandre, et fit beaucoup de mal, dont le Comte Baulduin fut contrainct de s'appointer auec ledict Empereur. Or comme durant ce trouble le Comte Arnoul estoit decedé, l'Empereur donna la Comté de Valentienne au susdict Baulduin de Flandres.

Regnier troisiesme de ce nom Comte de Haynau, sachant ceste donnation, y alla incontinent opposer comme en estant heritier, et fit tant qu'elle luy fut rendu par Decret Imperial, mais il ne l'eut si tost en main, que Herman plus prochain parent au Comte Arnoul que luy, se vint clamer heritier, et conuint qu'iceluy Regnier la quittast, et en laissast iouyr iceluy Herman, lequel en possessa toute sa vie.

1008. La Ville de Valentienne fut grandement

affligé de pestilence, et fut lors (pour appaiser l'ire de Dieu) par reuelation de la saincte et tousiours vierge Marie, introduicte vne deuotieuse Procession au huictiesme iour de Septembte iour de sa Natiuité, laquelle fut célébrée en la chappelle de nostre Dame, bastie par ordonnance de l'empereur Charlemaigne. Icelle du depuis at esté de beaucoup augmentée, comme on peult veoir annuellement au susdit iour.

Alors fut institué la Confrairie de nostre Dame des Royez. La cause pourquoy elle fut instituée, comme aussi de l'edification de ceste Chappelle, (laquelle estoit ja de beaucoup augmentée depuis sa fondation) en parlerons amplement en nostre Histoire.

1028. Ou enuiron, trespassa Herman Comte de Valentienne, à qui plusieurs pretendoient la succession, qui causa que les plus prochains parens la vendirênt à Richilde Comtesse de Haynau, reseruant le Chasteau pour eux.

1049. Le Pape Leo neufiesme du nom, vint en Valentienne, et y dedia au dehors des murs vne Chappelle à l'honneur de Dieu et sainct Michel Archange.

1080. La Comtesse Richilde commença en toute diligence à faire trauailler à l'acheuement de ce superbe bastiment de nostre Dame la Grande, duquel l'on auoit laissé l'œuure enuiron l'an 1000. que lors auoient esté iecté les fondations, et y edifié quelque Chappelle, (se faisant ce bastiment au propre lieu qu'estoit la Chappelle iadis bastie par charge de l'Empereur Charlemaigne, et laquelle il appelloit sienne) mais ceste Comtesse vint à deceder auparauant que le tout fut acheué, qui causa que son fils Baulduin, qui luy succedoit en ses Prouinces la fit paracheuer, et la donna l'an 1086. à sainct

Pierre Prince des Apostres, Patron de l'Abbaye de Hasnon, à le gouuerner par l'Abbé dudict lieu quiconque le seroit au temps aduenir.

1112. Les Chanoines Seculiers furent mis hors de sainct Iean, et y furent mis des Chanoines Reguliers de l'Ordre de sainct Augustin.

1114. La Chartre de la paix fut donné à la Ville de Valentienne par Baulduin Comte de Flandre, Valentienne, etc.

1115. Sainct Norbert Fondateur de l'Ordre des Premonstrez prescha en Valentienne.

1169. La Salle le Comte fut bastie par commandement de Baulduin l'Edifieur, Comte de Haynau, Valentienne, etc. ayant acheрté la place des Religieux de sainct Saulue.

Audict an la veille de Pasques, ledict Comte Baulduin fit vne congregation de ses Nobles en Valentienne, et lors auoit audict Valentienne six Peres, à sçauoir le Seigneur de Prouuy ; le Seigneur de Iauche; le Seigneur de Caudry ; le Seigneur de Trith; le Seigneur de Frasne et le Seigneur de Presiel, et estoient iceulx tousiours appellez quand le Comte faisoit quelque solemnité ou acte de Conseil. Tout de mesme que les douze Peres de Haynau ou d'aultre prouince.

1170. S'accoucha en Valentienne Dame Marguerite femme à Baulduin le Courageux, d'vne fille laquelle fut appelée ès saincts fonds de Baptesme Elizabeth, et fut depuis Royne de France.

1171. Icelle Dame Marguerite s'accoucha derechef en Valentienne d'vn fils qui fut appellé Baulduin.

Au mesme mois d'iceluy accouchement aduint vn feu si cruel en Valentienne, qu'il y eut bien mil maisons bruslez.

La mesme année y trespassa Baulduin l'Edi-

sieur, Comte de Haynau et de Valentienne, et fut transporté en la Ville de Mons, et ensepulturé en l'Eglise saincte Wauldru. Iceluy en son viuant achepta le Chasteau de Valentienne de Godefroy qui en estoit heritier.

1173. Le Comte Bauldun le Courageux tint Court en Valentienne, et y vindrent iusques à 500. Cheualiers.

1186. La Paroisse de S. Gery pour l'affluence du peuple qui régnoit en Valentienne, fut partie en trois, à sçauoir sainct Gery, sainct Nicolas et nostre Dame de la Chauchie.

1187. Le Roy de France Philippe, deuxiesme du nom passa en Valentienne.

1188. Nasquist en Valentienne Ieanne fille à Bauldun *de Constantinople*, Comte de Haynau, Valentienne, etc. et sa sœur Marguerite y nasquit l'an......

1192. Fut bastie l'Eglise nostre Dame de la Salle, et y fonda le Comte Bauldun le Courageux les Prebendes Canoniales.

1202. Fut fondé par Laurens de Champaigne Bourgeois de Valentienne l'Hospital de sainct Barthelemy hors la porte Cambrisienne.

1213. L'Empereur Otho cincquiesme du nom vint en Valentienne.

1215. Arriuerent les premiers Cordeliers et furent logez hors la porte nostre Dame à vn lieu appellé lors le mont de la Chappelle, y est antreceus par Maistre Iacques Sauuage, Doyen de la Chrestienté d'Arras.

1217. Fut fondée la Chapelle de S. Iean située sur la Viesware, par Guillaume Rouseau, Bourgeois de Valentienne, lequel la donna aux Cheualiers Templiers, et iceulx estants boutez dehors, fut donnée aux Cheualiers de Rodes à present dicts de Malte, l'an 1306.

1219. Laurent de Champaigne donna aux Cordeliers l'Hospital par luy fondé hors la porte Cambrisienne, et y allerent demeurer.

1221. Fut apporté en Valentienne la iointure du doigt de saint Iean Baptiste, et fut posé en l'Eglise sainct Iean.

1224. Fut bastie le Belfroy, mais à cause qu'il n'estoit bien posé, fut mis ius l'an 1237. et rebasty où l'on le voit presentement.

1233. L'Eglise des Cordeliers dans la Ville. fut du tout acheuée et dediée par vn Dimenche iour de l'Inuention de la saincte Croix, et y fut lors apporté vne Fiertre en laquelle reposoient les ossemens de sainct Victor compagnon de sainct Maurice, et partie d'vne des onze mil Vierges, le tout par l'ordonnance de Dame Ieanne Constantinopolitaine Comtesse de Flandres, Valentienne, etc. laquelle estoit fondatrice de ce lieu.

Les Dominicains se logerent en Valentienne, estants fondez par ladicte Comtesse Ieanne.

1235. Les Carmes se logerent en Valentienne.

1239. Le Beguinage de Valentienne fut fondée par l'auant-dicte Comtesse Ieanne.

1242. Viuoit en Valentienne au Conuent des Dominicains le bienheureux Frere Iean de Scalmis, dit Sterlin.

1244. Le Beguinage de Valentienne fut amplifiée par Dame Marguerite Comtesse de Flandre, Valentienne, etc. sœur à Dame Ieanne deuantdicte.

1251. Nicolas de Fontaine, Archidiacre de Valentienne en l'Eglise de Cambray, fut esleu Euesque dudict Cambray.

1254. Valentienne fut assiegée par deux fois de Charles d'Anjou, (frere à S. Loys Roy de France) à qui Dame Marguerite auoit donné la Comté

de Haynau et de Valentienne, à fin qu'il fit guerre à ses enfans Iean et Baulduin d'Auesnes; mais prevoiant qu'il ne profitoit rien à ces sieges, il fit tant par belles parolles, que ceulx de Valentienne promirent de le tenir et recognoistre pour Seigneur, la vie durant de ladicte Dame Marguerite, et non d'auantage, à cause qu'ils auoient promis de receuoir son fils Iean d'Auesnes pour Seigneur, apres la mort d'icelle.

1257. La veille de Noël trespassa Iean d'Auesnes fils à Dame Marguerite, et fut sepulturé en l'Eglise des Dominicains.

1258. Se vint rendre Religieux au Conuent des Dominicains Hughe, lequel estoit de la lignée Royalle d'Ecosse, et y trespassa l'an 1286.

1264. Fut octroyé la Franche Feste de Valentienne au iour sainct Matthieu par la Comtesse Marguerite.

1273. Baulduin d'Auesnes, fils à Dame Marguerite se tenant lors en Valentienne, fit tenir une Feste et recreation és prez nostre Dame.

1275. Fut ordonné la Chartre de la trieuve par Dame Marguerite.

1277. Fut encommencé la maison de Ville, et pour rendre le marché plus ample, la Chappelle de sainct Pierre, laquelle estoit située au Ruissot, fut mise jus, et rebastie au reng de la maison Escheuinalle comme on le voit à present.

1279. Trespassa Iean d'Auesnes fils vnicque de Baulduin et de Dame Fœlicitas de Couchy, gist aux Dominicains.

1283. Trespassa Dame Alexis de Hollande, jadis espouse à Iean d'Auesnes, fils de Dame Marguerite, laquelle fut ensepulturé aux Dominicains pres de son-dict marry.

1289. Trespassa Bauldnin d'Auesnes fils à Dame Marguerite, gist aux Dominicains.



1290. Iean d'Auesnes fils de Iean et de la Comtesse Alexis venant à succeder à sa grande Mere Dame Marguerite, fut receu en Valentienne pour Seigneur, et y presta le serment accoustumé; mais il ne fut guerre en possession qu'on ne lui persuada de retrencher aulcuns preuileges que ladicte Seigneurie auoit, ce qui causa de grandes guerres entre iceluy seigneur et ceulx dudict Valentienne, et durerent iusques à l'an 1296. que lors ils s'accorderent, et fut depuis lors iceluy Seigneur fort affectionné à ceux de Valentienne, renouuellant et augmentant leurs preuileges.

1297. Trespassa Iean fils de Iean d'Auesnes et de Dame Agnes de Valence, gist aux Dominicains.

1299. Trespassa Baulduin frere au susdit Iean, gist aux Dominicains.

1302. Le comte Iean d'Auesnes fit plusieurs belles ordonnances pour le regime du publicque de Valentienne, recité au loing par ses lettres sur ce depeschées.

Ceste année le iour de la Translation de sainct Benoist, fut occis à la iournée de Courtray Iean Comte d'Ostreuant, surnommé Sans pitié, fils de Iean comte de Haynau, lequel fut rapporté en Valentienne, et ensepulturé en l'Eglise de sainct Iean.

1304. Trespassa ledict vertueux Comte Iean d'Auesnes, et fut ensepulturé aux Cordeliers, son fils Guillaume lui succeda.

1310. Fut fondé le conuent des Dames de Beaumont de l'Ordre de sainct Dominique, par Dame Beatrix fille à Baulduin d'Auesnes et espouse de Henry Comte de Lutzembourg, et le fit dedier à l'honneur de Dieu et de l'Assomption de la Vierge MARIE, à cause qu'à vn tel

iour fut né en la mesme place Henry son fils, qui fut Empereur septiesme du nom.

1311. Trespassa Philippe de *Lutzem*bourg vefue de Iean d'Auesnes Comte de Haynau etc. Seigneur de Valentienne, gist aux Cordeliers pres de son marry.

1316. Cherté de bled et grande mortalité en Valentienne.

Ceste année trespassa Iean fils de Guillaume le Bon Conte de Haynau etc. Seigneur de Valentienne, gist aux Cordeliers.

1320. Trespassa Dame Fœlicitas de Couchy, vefue de Baulduin d'Auesnes, gist aux Dominicains pres son marry.

L'on auoit lors en la Halle aux grains de Valentienne ung huitel de bled pour deux sols deux deniers tournois.

1326. Isabel femme d'Edowart Roy d'Angleterre estant debouté et chassé hors dudict Royaume par son marry vint à refuge en Valentienne auec son fils Edowart, où elle fut receu fort honnorablement par le bon Comte Guillaume et son frere Iean Sire de Beaumont, lequel à force d'armes l'alla restablir dans ledict Royaume d'Angleterre.

1330. Se tint vne Feste sur le marché de Valentienne, où furent faicts diuers recreations par les ruaiges de la Ville qui y comparurent.

1331. Plusieurs Nobles de Valentienne furent à la solemnité de la table ronde à Paris.

1333. Iean Bernier preuost le Comte à Valentienne traicta au souper en sa maison (laquelle estoit située où est à present la bonne maison de l'Hostel Dieu) grand nombre de Nobles, entre aultres le Roy de Boheme et le Roy de Nauarre, l'Euesque de Liege, le duc de Gheldres, six Comtes et la plus grande partie des Nobles du Pays.



1336. Le bon Comte Guillaume estant en Valentienne, fit trencher la teste av Bailly de Zuydt-Hollandt, pour auoir prins la vache d'vn paysant contre son gré et consentement. Et nonobstant qu'iceluy Bailly auoit satisfaict audict paysant apres la plaincte qu'il en auoit faicte audict Comte, iceluy le manda et luy dict qu'il n'auoit pas satisfaict à sa personne, qui estoit chef de la Iustice, et à l'instant lui-mesme tira l'espée hors du fourreau et le donna à l'Officier, qui en fit l'exécution en sa présence, et en sa propre chambre, qui estoit vn vray miroir et exemple pour ses aultres Officiers.

La mesme année le bon Comte Guillaume fit son fils Guillaume Cheualier en l'Eglise de sainct Iean.

1337. Trespassa le bon Comte Guillaume, et fut honorablement ensepulturé aux Cordeliers.

La mesme année Guillaume fils de Guillaume le Bon estant receu en Valentienne pour Seigneur, il y eut du grand trouble, et fit emprisonner plusieurs nobles Bourgeois (lesquels on disoit auoir mal administrez la reuenuë du publicque) et les condemna en des grandes amendes pecuniaires et aultrement, comme il appert par sa lettre sur ce donnée le deuxiesme Ianuier. 1337.

1342. Trespassa Marguerite femme à Robert Comte d'Arthois, et sœur au bon Comte Guillaume, gist aux Cordeliers.

1345. Il y eut en Valentienne vne esmotion populaire, mais estant le tout accoisé, on print quelques 40. des principaux mutins, dont on trencha la teste à 16. et le reste fut banny hors de la Ville.

1346. Trespassa Guillaume deuxiesme du nom

Comte de Haynau, etc. Seigneur de Valentienne, gist aux Cordeliers.

1349. Se fit la premiere fondation de la Cimetiere sainncte Gertrude hors la porte Cardon.

1356. Trespassa noble et vaillant Cheualier Messire Iean de Haynau Sire de Beaumont, gist aux Cordeliers.

1360. Fut fondé l'Hospital sainct Iacques pres la porte Tournisienne, par Iacquemart de Trith.

1377. Guillaume troisiesme du nom Comte de Haynau, etc. Seigneur de Valentienne trespassa, gist aux Cordeliers.

1378. Daniel Busse et deux de ses seruiteurs estrangers furent jetté du hault en bas de la Lanterne ou dom de l'Eglise nostre Dame la Grande dans icelle Eglise, pour auoir donné vn soufflet à la femme seant au change.

1380. Trespassa Iean Comte de Blois, Sire d'Auesnes et Beaumont, gist aux Cordeliers.

1391. Trespassa Loys Comte de Dunois, fils à Guy Conte de Blois, gist aux Cordeliers.

1396. Aubiers Duc de Bauiere donna plusieurs preuileges à ceux de Valentienne, et les affranchit de diuers droits, recité au loing par ses lettres.

1397. Trespassa Guy Comte de Blois, gist aux Cordeliers.

1400. Trespassa Dame Marie de Namur, espouse du susdit Guy Comte de Blois, gist aux Cordeliers pres de son marry.

1417. Trespassa le Duc Guillaume de Bauière quatriesme de ce nom Comte de Haynau etc. Seigneur de Valentienne, gist aux Cordeliers.

1423. Dame Iacqueline de Bauiere, heritiere du susdict Guillaume, ayant eu espousé Iean Duc de Brabant pour quelque mescontentement se retira de luy et s'allia au Duc de Clocestre frere

au Roy d'Angleterre, lequel fut receu en Valêntienne.

1424. Le Duc de Clocestre sçachant que Iean Duc de Brabant descendoit en Haynau auec nombre de gendarmerie, se retira en Angleterre, ce pendant les Estats du pays se trouuerent d'accord auuec ledit Duc de Brabant, à condition qu'on mettroit Dame Iacqueline entre les mains de Philippe Duc de Bourgoigne son cousin, iusques à ce que le proces pendant en Court de Rome, touchant ce diuorcement, seroit iugé. Concedant audict Duc de Brabant la iouyssance de la Comté de Haynau et Seigneurie de Valentienne durant ce temps, et vint iceluy Duc ceste mesme année en Valêntienne, et y presta le serment comme Seigneur.

1428. Apres le susdit proces widé, le Duc Philippe de Bourgoigne fut declaré Mambour de sa cousine Iacqueline de Bauiere, et y presta en Valentienne le serment comme tel, le dixneufiesme Septembre.

1432. L'Hostel Dieu fut encommencé à bastir par le pourchas de Maistre Gerard de Perfontaines Chanoine d'Antoing, et les Confreres de sainct Iacques de ceste Ville.

1436. Trespassa Dame Iacqueline de Bauiere à laquelle succeda Philippe Duc de Bourgoigne, et presta le serment accoustumé en Valentienne la mesme année.

1446. Fut fondé la maison des poures Prestres, au lieu où sont à present les sœurs de la Magdaleine.

1455. Se fit sur le marché de Valentienne le camp de battaille d'entre Iaequotin Plouuier et Mahuot Cocqueel, en la presence du bon Duc Philippe de Bourgoigne, de son fils le Comte de Charrolois et plusieurs Nobles, dont woiant

iceluy Prince l'inhumanité qui se commettoit en ce preuilege, defenda expressement de n'en plus vser.

1456. Nasquit en Valentienne Marie fille et heritiere de Charles Comte de Charrolois.

La mesme année se fit vn tournoy sur le marché de Valentienne par deux gentilshommes.

Le bon Duc Philippe de Bourgoigne ordonna de tenir la loy de maison abbatre en surceance, mais quand aux adiournemens des afforains, qu'on en vsast comme on auoit faict de toute ancienneté.

1458. Par le conseil de la Ville tenu le trentiesme de May, fut ordonné de rendre au bon Duc Philippe les clefs du Chasteau le Comte, pour en faire son bon plaisir, parmy payant vingtequatre mil liures tournois à la Ville.

1461. La communaulté de Valentienne achepta de Guillaume du bois la terre et Seigneurie de l'espaix terroir de Haynau, et le vingtiesme iour de Nouembre dudict an le bon Duc Philippe l'amortit dudit Haynau, et le joinda à sa Seigneurie de Valentienne, pour par les habitans du lieu jouyr des preuileges et coustumes d'icelle Seigneurie, nonobstant toutes allegations et oppositions qui mirent les Estats dudict Haynau.

1463. Les sœurs grises se logerent en Valentienne.

1467. Trespassa le bon Duc Philippe de Bourgoigne, à qui succeda son fils Charles, lequel vint faire son entrée ioyeuse en Valentienne le cincquiesme d'Apuril auant Pasques.

1473. Le Duc Charles renouuella l'Ordre de la Thoison d'or en Valentienne en l'Eglise des Dominicains.

Lors regnoit en Valentienne vn Boulenger

appellé Vato, lequel alloit en Tournay en moins d'vne heure et demie.

1476. Fut occis à la mal-fortunée iournée de Nancy le vaillant et redoubté Duc Charles de Bourgoigne, etc. Seigneur de Valentienne, à qui succeda sa fille Marie.

1477. Loys onziesme Roy de France ne s'estânt osé bouger du viuant du Duc Charles, sachant sa mort se mit incontinent en campaigne et fit beaucoup de mal au pays, entre autres fit sommer Valentienne par trois fois, mais en vain, car les Bourgeois se fortifierent le plus qu'ils peurent, et allerent abbatre le Chasteau de Buuraiges, craindant que les François ne s'y logeassent, à cause qu'il appartenoit au Seigneur de Clary, lequel tenoit leur partye.

Iceluy Roy preuoiant qu'il ne profitoit rien autour de Valentienne et de Douay, il ordonna par grande inhumanité et tyrannie de faulcher les bleds au commencement du mois de Iuing, que lors ils n'estoient qu'à demy meurs et tous verds, pensant par ce moien affamer le peuple, mais leur courage ne manqua pour tout cela, ains au contraire on voyoit iournellement ceux de Valentiēne faire des sorties sur les mal-heureux faulcheurs, desquels plusieurs demeurerent en faulchant, et n'eurent loisir de retourner en France.

1478. Le dixhuictiesme de Iuing arriua en Valentienne auec grande puissance Maximilien Archiduc d'Austrice marry de Dame Marie de Bourgoigne, pour secourir le pays de Haynau, et se logea le camp aux enuirons de sainct Saulue.

1479. Il y eut du grand dommage au Conuent des Dominicains, par feu de mechef.

1481. Madame Marie de Bourgoigne vint auec son mary faire sa primitiue entrée en Valentienne, et y presterent le serment le 22 Nouembre.

1482. Les sœurs de la Magdaleine furent fondez et colloquez au logis des pauures Prestres, et iceux furent logez en la Cimetiere de sainct Gery où ils sont à present.

1493. Fut publié en Valentienne la paix traicté à Senlis, entre la maison d'Austrice et de France, par laquelle estoit accordé que le Daulphin de France renuoieroit Dame Marguerite sœur à l'Archiduc Philippe, à laquelle il auoit promis mariage, ce qu'il fit peu de temps apres, et passa icelle Dame par Valentienne, où elle fut receu fort triomphamment.

1494. L'Archiduc Philippe fit sa premiere entrée en Valentienne, et y presta le serment accoustumé.

1502. L'Archiduc Philippe estant en Espaigne, desira de retourner par la France és pays bas auecMadame sa compaigne, mais son beau-pere le Roy d'Arragon ne le voulut permettre si au preallable le Roy de France n'enuoyoit des hostagiers à son contentement, ce que ledit Roy fit, et arriuerent iceux hostagiers en Valentienne à l'entrée du Quaresme, estans en nombre de trois, à sçauoir Messire Gaston Comte de Foix, Charles de Bourbon Comte de Montpensier, et Charles de Bourbon Comte de Vendosme, ayans grand nombre de gentilshommes à leur suite, et demeurans tous audict Valentienne iusques à la sainct Iean Baptiste ensuiuant, que lors l'Archiduc estoit de retour en ses pays bas.

1506. Trespassa Philippe Archiduc d'Austrice et Seigneur de Valentienne, laissant pour successeur son fils Charles, auquel pour son ienne eage fut ordonné que sa tante Dame Marguerite gouuerneroit ses Prouinces d'embas, et comme telle vint prester le serment en Valentienne,



l'an 1507. aiant auec elle le ieune Archiduc son nepueu.

1508. Fut publié en Valentienne le traicté de Cambray, faisans feus de joye et Procession generalle comme de coustume.

1513. Les Cordeliers tindrent leur Chapitre general en Valentienne, et y comparurent iusques à 500. Religieux.

1515. L'on mouroit tellement de la contagion en Valentienne, qu'il n'estoit iour qu'on ne mettoit du moins 24. corps en terre en chasque Paroisse. *Sur Saint Nicolas seul, il mourut alors plus de* 400 *jeunes filles.*

Le Mardy premier d'Apuril, furent celebrées les obseques de Fernand Roy d'Arragon, en l'Eglise nostre Dame la grande.

1520. Pour les nouuelles receu de l'election de l'Archiduc Charles à l'Empire, les Valentiennois firent plusieurs recreations, mais la fortune tomba sur l'Eglise de saint Iean, laquelle fut du tout bruslée et reduicte en extreme paureté.

1521. François premier du nom Roy de France aiant pretendu à l'Empire et entendant que la chance lui estoit mal tournée, et que l'Archiduc Charles l'auoit emporté, il en fut extremement fasché, et fit incontinent leuer gens de toutes parts, pour venir faire la guerre au nouueau esleu, lequel enuoya en diligence le Marquis d'Arschot à Valentienne pour la fortifier comme il fit.

Le treiziesme du mois d'Octobre audit an, l'esleu Empereur fit son entrée en Valentienne, et le lendemain alla ouyr la Messe à l'Eglise de sainct Iean, laquelle estant acheuée, alla prester le serment au lieu accoustumé.

Le Roy François sçachant le sejour de l'esleu

Empereur en Valentienne, fit incontinent tourner ses trouppes ceste part ; mais ayant descouuert qu'il y auoit quelque intelligence dangereuse, l'esleu Empereur fut conseillé de se retirer plus auant dans le pays, ce qu'il fit, et parta de Valentienne le vingtedeuxiesme du deuant-dict mois, ce qu'ayant entendu le Roy François, il se retira gastant et bruslant le pays par tout où il passoit.

1522. Le quatriesme de Decembre fut le grand feu en Valentienne, et y eut jusques à 593. maisons reduictes en cendre, et ce en 32. ruës.

1524. Le neufiesme jour de May fut faicte Procession generalle et recreations en Valentienne, pour la prinse du Roy François deuant Pauie.

La mesme année furent fondez les bonnes maisons des Orphelins et Orphelines par les Abbés de Vicongne et de S. Iean.

1527. Fut ordonné de mettre jus l'Eglise de sainct Vaast, située hors la porte d'Anzain, à cause qu'on le pouuoit fortifier, et par ce moien eust peu nuire à la Ville aduenant quelque siege.

1529. Furent faicts en Valentienne feus de joye et Procession generalle, pour les nouuelles receuës du couronnement de l'Empereur Charles cincquiesme, faite par les mains de nostre sainct Pere le Pape à Boulongne la grasse.

1530. Trespassa Madame Marguerite Archiducesse d'Austrice, etc. Gouuernante des pays bas, et luy furent faictes ses Obseques fort honnorablement en l'Eglise de nostre Dame la Grande le 16. Decembre.

La mesme année fut déclaré Gouuernante de ces pays bas madame Marie Douagiere de Hongrie, et sœur à l'Empereur Charles 5. laquelle comme telle fit son entrée en Valentiennne le 2. Decembre, 1532.



1532. Furent les grandes eaues en Valentienne, ayant eu entre autres 21. personnes noyez aux Chartrieres. *On alloit à bateau sur le grand marché.*

1539. Le 21. januier l'Empereur Charles 5. fut receu fort magnifiquement en Valentienne auec les enfans de France.

1540. L'Empereur Charles vint derechef en Valentienne le 28. de Nouembre, où durant son sejour, se tindrent les Estats generaux de ses pays, et parta dudit Valentienne le 18. Decembre ensuiuant.

1544. Le 27. Septembre fut publié en Valentienne la paix entre la Majesté Imperialle et le Roy de France.

Le 17. d'Octobre Madame Eleonore espouse à François premier de ce nom Roy de France et sœur à l'Empereur Charles 5. arriua en Valentienne, où elle fut receuë honnorablement, et allait icelle Dame durant la paix visiter son frere en Bruxelles.

Le 17. Nouembre ensuiuant, ladicte Dame retourna par Valentienne et parta le lendemain pour France.

1546. La Communauté de Valentienne achepta de Monsieur de Molembaix la Court de Hollande située audict Valentienne,

Le jour de sainct Matthias furent faites en Valentienne les Obseques de Madame Anne Royne de Hongrie, etc. espouse à Ferdinand Roy des Romains, et furent celebré en l'Eglise nostre Dame de la Salle le Comte, à cause que le tout se faisoit par ordonnance et aux despens de Madame la Gouuernante, laquelle y estoit avec toute la Court.

1548. Se tint en Valentienne la Feste et triomphe de la Principauté de Plaisance.

1549. Philippe Prince des Espagnes fils de sa Majesté Imperialle, vint és pays bas où il fut receu comme Seigneur, et fit sa joyeuse entrée en Valentienne accompagné de son-dit pere le 16. d'Aoust, et le lendemain presta le serment.

1553. Le Camp de l'Empereur se vint placer sur le mont Hauwis lez Valentienne, où les François le vindrent visiter, mais voiant qu'ils n'y pouuoient mordre, se retirerent.

1555. Trespassa Madame Ieanne d'Arragon, mere de l'Empereur Charles, et luy furent faictes ses Obseques en Valentienne le 18 du mois de Mars, en l'Eglise nostre Dame la Grande.

1557. Le penultiesme de Iullet Philippe Prince des Espaignes et Seigneur souuerain des pays bas, par la resignation que luy en auoit faict son pere, arriua en Valentienne auec beaucoup de noblesse pour y tenir ses Estats generaux.

1557. Le 7. d'Apuril fut publié en Valentienne la paix d'entre les Majestez d'Espaigne et de France.

1558. Trespassa le tres-hault et tres-puissant Empereur Charles 5. et luy furent faictes ses obseques en Valentienne le 28. de Decembre en l'Eglise nostre Dame la Grande.

1562. La pernitieuse heresie de Caluin estant semée en ces Pays Bas, aucuns mal-veuillans et ennemis de sa Majesté Catholique et du bien publicque, en entascherent ceste Ville.

1566. Les Hughenots sectaires abbatirent les images par toutes les Eglises de Valentienne le 24. d'Aoust, mais par la vigilance de Monsieur de Noircarmes, la Ville fut remise en l'obeyssance de sa Majesté Catholique la mesme année, et deposa quant et quant le Magistrat, laissant gouuerner la Ville par des Commissaires qui à ce furent deputez de par la Court, lesquels firent

mourir les principaux sectaires, nettoyant par ce moyen la Ville au mieux qu'il leur fut possible.

Estant à noter, que depuis ce temps nulle Religion contraire à la saincte et Catholicque Eglise Romaine n'at eu libre exercice audit Valentienne, encore qu'ils ont esté liguez auec les Estats generaux, et que plusieurs ont taschez de le surprendre pour y pouuoir faire exercer lesdictes faulses religions comme en autres Villes de ces pays.

1569. Par ordonnance de la Court fut ordonné de bastir vn Chasteau en Valentienne, craindant encore les inconueniens passez, et à cause que plusieurs Villes s'estoient rebellez d'autre part.

1572. Plusieurs sectaires et Hughenots liurerent la Ville de Valentienne au Comte Ludowick, mais les Espaignols qui estoient en garnison au Chasteau entrerent dedans auec quelques autres trouppes qu'ils auoient mandé des enuirons, et chasserent les Hughenots hors d'icelle, pillant en oultre tous les Bourgeois, tellement que les bons endurerent aussi bien que les meschans.

1574. Le 10. Decembre le Magistrat de Valentienne fut restably pour gouuerner le publicque comme du passé, et ce par Ordonnance de sa Majesté Catholicque.

1575. Les Chartroux qui estoient cy deuant fondée à Macourt lez Marlis, se logerent dans la Ville, à cause que leur-dicte maison auoit esté du tout ruiné par les hereticques l'an 1556. lors qu'ils attendoient le siege de sa Majesté Catholicque.

Ceste année fut si grande planté de vin qu'il s'en vendoit en Valentienne chasque Samedy jour d'estaple du moins dix-huict cent pieces.

Trespassa Dom Loys de Requescens Gouuer-

neur des Pays Bas au nom de sa Majesté Catholicque, ce qu'ayans entendu sadicte Majesté, il metta le gouuernement desdictes Prouinces entre les mains des Estats generaux d'icelles, pensant par ce moyen accoiser les Villes rebelles, mais sa pretention fut toute contraire, car les Estats vsurperent le tout à eux et firent paix auec le Prince d'Orenge, ennemy de sa Majesté. Ne laissant ce pendant d'vser et faire toutes leurs ordonnances sur le nom de sadicte Majesté, comme si elle y seroit consentante, tellement que depuis ce temps jusques à l'an mil cincq cens septante neuf, on ne cognoissoit ni sçauoit quelle partie on tenoit.

1577. Le Chasteau de Valentienne fut demolie par ordonnance des Estats generaux, et ce soubs condition de maintenir la Religion Catholicque, Apostolique et Romaine et la deuë obeyssance de sa Majesté.

Le vingtiesme May Monsieur de la Hamaide Preuost le Comte, renda les clefs de la Ville et des priuileges en plain grand Conseil de cestedite Ville à Monseigneur le Comte de Lalaing, Gouuerneur d'icelle, lequel les mit quant et quant entre les mains du Preuost de la Ville.

La Royne de Nauarre passa par ceste ville, où elle fut receuë fort honnorablement de Monseigneur le Comte de Lalaing.

1578. Les Dames de Fontenelles se logerent dans la Ville, à cause que leur maison auoit esté du tout destruict par les heretiques l'an mil cincq cens soixante six, et ont demeuré dans icelle jusques à l'an mil six cens douze, que lors elles se sont retirez en leur Abbaye de Fontenelles.

Le Seigneur de Harchies pensa surprendre la Ville y ayant intelligence auec aucuns sec-

taires, mais il conuint qu'il se retirast sans rien effectuer.

1579. Ceste Ville se reconcilia auec sa Majesté Catholique, comme auoient faict les Prouinces de Haynau, Arthois, Lille, Douay et Orchies, et se publia ledict accord le 25. d'Octobre.

1581. Le vingt vniesme Feburier furent celebrées en l'Eglise nostre Dame la Grande en Valentienne, les Obseques de feuë Madame Anne d'Austrice, espouse de sa Majesté Catholicque.

Les Peres de la Compagnie de IESVS, se logerent en ceste Ville.

1582. Apres la mort de Mon-Seigneur le Comte de Lalaing, Mon-Seigneur le Marquis de Renty fut declaré Gouuerneur de Valentienne, et fit illec son entrée le dixhuictiesme de Iullet.

1584. L'Escolle Dominicale fut erigée en Valentienne.

1593. Mon-Seigneur le Prince de Chimay fut déclaré Gouuerneur de ceste Ville, apres la mort du Marquis de Renty, et y fut receu comme tel.

1595. Les Peres Capucins se logerent dans ceste Ville.

Le Dimenche de Quasimodo les ennemis de Cambray bruslerent cincquante quatre maisons au Fauxbourg de la porte Montoise.

Cambray fut assiegé et prinse par les gens de sa Majesté Catholique, où les Bourgeois de Valentienne furent enuoyez pour renforcement du Camp.

1598. Sa Majesté Catholicque donna a sa fille Madame Isabella Clara Eugenia les Prouinces de pardeçà auec la Comté de Bourgoigne et de Charolois, luy accordant quant et quant son mariage auec son Alteze l'Archiduc Albert, Gouuerneur des Pays-Bas au nom de sadicte

Majesté, mais auparauant qu'iceluy mariagè fut accomplie sa Majesté alla de vie à trespas.

Le septiesme de Iuing fut publié en Valentienne la paix entre les Majestez d'Espaigne et de France.

Ceste année trespassa sa Majesté Catholicque, et luy furent faictes ses Obseques en Valentienne le seiziesme Nouembre en l'Eglise de nostre Dame la Grande.

1600. Le dixneufiesme jour de Feburier furent receu en grande magnificence en ceste Ville leurs Altezes Serenissimes Albert et Isabella Clara Eugenia, Infante d'Espaigne, Archiducs d'Austrice, Ducs de Bourgoigne, etc. Seigneur et Dame de Valentienne. Et le lendemain apres auoir ouy la Messe en l'église de sainct Iean, allerent prester le serment *au* lieu accoustumé.

1602. Fut fondé le Seminaire aux despens de la Communauté.

Le vingt-vniesme d'Apuril l'Eglise des Peres Capucins fut du tout bruslée.

1604. Le trente-vniesme d'Octobre fut publié la paix d'entre les Majestez d'Espaigne et leurs Altezes Serenissimes d'vne part, et la Majesté d'Angleterre de l'autre.

1605. *On commença de sonner la blanche cloche le jour St.-Remi un quart d'heure à l'ouverture des portes, et demy à la cloture.*

1608. Les Cordeliers furent mis hors de leur Conuent, et y furent logez les Reuerends Peres Recollects.

1609. Le *cincquiesme* May fut publié une trefue pour douze ans d'entre sa Majesté d'Espagne et leurs Altezes Sérenissimes d'vne part, et les Estats des Prouinces vnies d'autre.

1610. Fut remis sus la franche Feste de ceste Ville au jour de S. Matthieu en Septembre.



1611. L'vne des parties de la maison Escheuinalle fut mise jus, et fut assise la premiere pierre de la nouuelle le quinziesme Mars mil six cens et douze, par Sire Iacques Rasoir, alors Preuost.

1612. *Le 2 avril furent établis les crieurs de nuit par chacune paroisse.*

1613. Le vingt-vnieme Septembre furent receu fort solemnellement en ceste Ville les sainctes Reliques de sainct Seuerin et de son compagnon Martys, lesquelles furent posées en l'Eglise des Peres de la Compagnie de Iesvs.

1614. *Le 22 nouembre on a commencé faire la iustice à onze heures deuant disner, que l'on souloit faire à 3 heures après disner.*

1615. Les Dominicains se reformerent d'eux mesmes.

Leurs Altezes Serenissimes octroyerent à ceste Ville le changement de la franche Feste, et oultre ce vne nouuelle, qui se tiendroyent, à sçauoir la premiere, le troisiesme Lundy apres Quasimodo, et la seconde le quatriesme jour d'Octobre.

Le deuxiesme May sa Seigneurie Illustrissime François Buischeret, Archeuesque et Duc de Cambray, fit son entrée en Valentienne, et y trespassa le mesme jour.

1616. Le vingt et deuxiesme May son Alteze estant à Mariemont presta le serment aux deputez de ceste Ville, au nom de sa Majesté catholicque et quant et quant lesdicts deputez lui presterent reciproquement le serment au nom de toute la Communauté, à sçauoir qu'on ne recognoistrait autre Seigneur apres la mort de la Serenissime Infante que sadicte Majesté, comme lui appartenant lors de droict ladicte Seigneurie.

1617. La Gouuernance de Valentienne estant va-

cante par le deces de son Excellence le Duc d'Arschot, son Excellence le Comte de Bucquoy en fut pourueu, et fit son entrée le septiesme Mars, accompagné de Madame sa Compaigne, et y presta serment le lendemain. *On lui a fait present de douze plats d'argent pesant chacun 32 onces et 100 doubles ducats à sa femme et tout aux depens de la ville.*

Le cincquiesme May fut prins dans ceste *ville, sur la* riuiere d'Escault, un Esturgeon loing de dix pieds moins deux poulches, *fut trouvé peser deux cents cinquante livres.*

Le vingt cincquiesme May Don Garçia de Pare-Ia Ambassadeur extraordinaire de sa Majesté Catholicque, vint en Valentienne remercier le peuple au nom de sadicte Majesté, de ce qu'on lui auoit presté le serment de fidélité (l'escheance aduenu) entre les mains de son Alteze Serenissime son frere.

Le 30 may fut créé la loy de la Halle-Basse.

1618. Se logerent en ceste Ville les Brigittines et Carmelines.

Le vingt neufiesme Iuing furent receus en ceste Ville fort honnorablement aucunes parcelles *et* Reliques des Martyrs de Gorcom.

1619. *En juin, on a nétoié la grande rivière de l'Escaut laquelle a couté 21 mil florins à recouvrer les aboutissans.*





Voilà ce que jusques à present ay trouué de remarquable, suppliant le Lecteur ne vouloir prendre en mal part si j'ay le tout passé si en bref, car j'espere de leur donner tout contentement en l'Histoire principalle, laquelle (moyennant la grâce de Dieu) j'acheueray plus tost qu'il me sera possible.

Au reste, à celle fin que par cy apres personne n'ayt occasion de murmurer sur mon labeur, je supplie affectueusement ceux lesquels pourroyent avoir quelques escripts Autenticques qui ne seroient conformes à ceux que j'ay recouuert, et sur lesquels me suis fondé, de me les vouloir communiquer, à telle fin de les confronter contre iceux, et les redresser sur mon Histoire aduenant quelque erreur, car mon but ne tend à autre chose que de vouloir complaire et satisfaire à vn chascun.

FIN.

APPROBATION.

Veu et approuué par Maistre GILLE LE DVC, Pasteur du Beghinaige en Valentienne. commis à la visite des Liures. Ce 25 de Septembre, 1619.

A Valentienne, de l'imprimerie de Iean Vervliet. M.DC XIX.

GLOSSAIRE

DES MOTS ANCIENS ET PEU CONNUS, FAMILIERS A SIMON LE BOUCQ.

Abrévier, abréger.
Achapter, acheter.
Accaré, confronté.
Accoisé, appaisé, satisfait.
Adeniérer, adjuger pour argent, pour deniers.
A fait, à mesure.
Affulures, vêtement noir, voile.
Ains, mais, au contraire.
Algorisme, chronogramme.
Amasemens, corps-de-logis réunis.
Amendise, amélioration.
Amenrir, amoindrir, diminuer.
Anchisseurs, ancêtres.
Annoncher, annoncer.
Appertenir, appartenir.
Apas, degré, marche d'escalier.
Ariel, arable, terres labourables.
Assenne, garantie, sûreté. *Assennes*, étaient aussi des rentes créées à l'occasion de terres prises pour faire des fortifications.
As uz, à usage.
At esté, a été.
Atédier, refroidir.
Atremper, modérer, calmer, de l'espagnol *atemperar*.
Attarge, retardement.
Attre, cimetière.
Aumaire, armoire.
Ayuwe, privilége.
Bastant, suffisant, convenable, de l'espagnol *bastante*.
Batuerie, bataille à coups de poings.
Bellistrie, vagabondage.
Bienveigner, accueillir, bien recevoir.
Bolverc, rempart, boulevard.
Bouges, bottes ou poignées.
Brimbeurs, vagabonds, mendians, de l'espagnol *bribon*.
Buer, laver.
Buresse, blanchisseuse.
Bure, beurre.
Canne, cruche, broc.
Cannette, pot, pinte.
Caroche, carosse.
Caryer, voiturier, conduire un charriot.
Cautionnaire, caution.
Cestuy, celui-ci.
Chauche, chaux.
Chaudeau, lait-de-poule.
Çimentière (La), le cimetière.
Claisse, classe.
Coignolle, gâteau de Noël.
Comprendement, contenu.
Couper broche, couper court.
Coursaule, coursable; *monnoie coursaule*, monnoie courante.
Crom, tortueux.
Crom-Cornet, serpent (instrument d'église).
Croche, crosse.
Debte, dette.
Delayer, retarder.
Derrain, dernier.
Desein, dessein, intention, projet.
Desoivre, détour.
Despiécha, depuis longtems.
Desroguer, déroger.



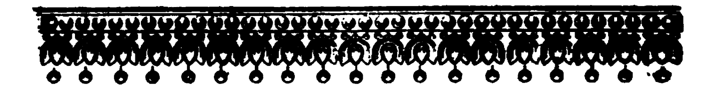
Destourbier, trouble, embarras.
Desus, dessus.
Devise, chose à noter.
Diaquène, diacre.
Doiller (sè), se plaindre.
Doiant, devant, part. de devoir.
Dois, dès.
Douxe, douze.
Ducé, duché.
Ducesse, duchesse.
Egliseur, fabricien, homme d'église.
Elabourer, travailler.
Emplier, employer.
Emprindre, entreprendre.
Entantmoins, à diminuer, à rabattre, en déduction.
Entrepresure, contravention, entreprise.
Errier, aérer.
Escars, rare.
Escliché, séparé.
Escoultette, magistrat de Malines.
Espardre (s'), s'éparpiller, se répandre
Esquéans, échéant.
Estaves, cierges.
Estaveils, cierges.
Estrain, paille.
Excressence, excédant.
Extime, estime
Feit, fit.
Fiertre, châsse.
Finer, mourir, finir, terminer.
Foeur, cours, taux; *au fœur de*, au taux de....
Foules, troubles, pilleries.
Gallatas, tonnelle, cabinet de verdure.
Gaughes, noix.
Gaughier, noyer.
Gésine, accouchement, couches.
Get, écume ou levure de bière, servant à faire le pain.
Gliseurs, fabricans, marguillers.
Gollenée, très petite mesure de grain.
Grandave, bisayeul, arrière-grand-père.
Guerre, guères.
Haboult, petit ouvrage.
Haboutant, aboutissant.
Hasbau, cloture en bois à claire-voie.
Hazeteur, joueur, brelandier.
Hiretaulement, par héritage.
Huisines, usines.
Insolvent, insolvable.
Impartir, prendre part, concourir.
Jus, bas; *mettre jus*, abattre.
Labourieux, travailleur, laborieux.
Larchin, larcin.
Légater, léguer.
Lemme, devise.
Liage, lien, ou prix, impôt sur les vins.
Lozengue, losange.
Mande, panier.
Mandelier, vannier.
Marène, marraine.
Marglisseurs, marguillers.
Massardrie, trésorerie, caisse municipale.
Massart, trésorier communal, gardien de la masse.
Méchine, servante; on dit encore *mesquène*, pour une servante de curé.
Meit, mit.
Mendication, mendicité.
Menutés, petits détails.
Mercede, récompense, rétribution.
Milliage, plusieurs milliers.
Moiturier, par moitié.
Mousquetades, coups de mousquet.
Nielle, pain à cacheter servant au scel des chartes.
Nille, pain à cacheter.
Nocquières, nochères.
Occision, tuerie, meurtre, carnage, d'*occidere*.
Ores, maintenant.
Orprismes, d'abord, premièrement.
Paufis, palissade.
Peneuse, douloureuse; *la semaine peneuse*, la semaine sainte.

Père-grand, ayeul, grand-père.
Péroche, paroisse.
Pérochins, paroissiens,
Poison, poisson; ex : *marché au poison*.
Pourjecter, projeter.
Pourchas, collecte, quête.
Pova (il), il pût.
Prindre, prendre.
Prins, pris.
Quierque, charge.
Ragrangir, agrandir.
Ranst (pierre de), sorte de pierre de taille d'un grain fin.
Rattaindre, rejoindre, rattraper.
Raval, rabais, diminution; *à raval*, au rabais.
Rechéyr, retomber.
Recru du vin, crû du vin.
Réfection, réparation, repas.
Rendage, revenu, rente.
Requestre, pétition, requête.
Rescribens, requérant.
Responsion, caution, garant.
Rice, riche.
Ricement, richement.
Ruielle, ruelle, petite rue.
Ruse, peine, soin, soucis.
Salves, salves; *saltes de mousquetades*, décharges.
Sayon, robe, tunique.
Senlaulement, semblablement.
Soil, seigle.
Songner, soigner.
Soubdiaquène, sous-diacre.
Tayons, ayeul.
Telle, vase en bois ou en terre très-évasé.
Tout d'un chemin, d'une seule fois.
Trieuve, trève.
Vaulser, voûter.
Vendage, vente.
Vins, vingt.
Werpir, prendre possession, le contraire de *déguerpir*.
Werps, (greffe des), greffe où l'on déposait les actes de prise de possession. Du flamand *Werpen*.
Wit, huit; *wit vins livres*, cent soixante livres.
Ydosne, propre, convenable, capable, idoine.

Arthur Dinaux.







HOMMES ET CHOSES.

Médailles satyriques sur la prise de Lille en 1708.

La ville de Lille fut investie le 15 août 1708, par le prince Eugène, commandant supérieur de l'armée des puissances confédérées contre Louis XIV; le 25 octobre suivant, la ville, quoique bien défendue par le maréchal de Boufflers, fut forcée de se rendre : l'armée française, commandée par le duc de Bourgogne et maintenue par le duc de Malborough, n'osa pas intervenir pour faire lever ce siége, de peur de compromettttre les destinées de la France dans les chances d'une seule bataille. La citadelle de Lille, assiégée le 27 octobre 1708, fut prise le 9 décembre de la même année. Ces événemens importans furent célébrés par les alliés, de toutes les façons possibles. Les pamphlets, les caricatures, les médailles satyriques pleuvaient en Hollande contre Louis XIV; on se vengeait contre le grand roi devenu malheureux dans sa vieillesse, de tous les triomphes qu'il avait remportés dans la force de son âge. La prise de Lille fit naître à Nuremberg plusieurs médailles curieuses et rares, frappées par *Frédérick Kleiner*, qui vendit son fonds à *Caspar-Théophile Lauffer*, essayeur général de la monnaie. Voici la description de ces petits monuments de la haine des ennemis de la France, tels que *Nicolas Chevalier* les a consignés dans son *Histoire des médailles qu'on a frappées comme autant de monumens des exploits glorieux, que les armes des alliés ont fait éclater dans les campagnes de* 1708 *et* 1709, *avec des réflexions sur les médailles frappées en France contre les alliés, et sur d'autres monumens*, etc. Utrecht, 1711, in-4°.

1re médaille. — Deux guerriers debout au milieu des bombes et des mortiers, tiennent à la main un lys fraîchement cueilli; devant eux la ville de Lille, dans une posture suppliante, s'appuie sur son bouclier aux armes de la ville et leur présente deux clefs ornées de fleurs de lys. Cette légende se lit au dessus de la tête des personnages : *Liliis discerptis lilium captum*. L'exergue contient ces mots : *Eugenio obsidente, Marleborug protegente, Gallo spectante, Insulæ captæ* MDCCIIX. XXIII *oct*. — Au revers,

on voit le plan de la ville et de la citadelle, entourées de leurs fortifications, avec cette inscription tirée de Virgile et applicable à la situation. *Urbs antiqua redit multos dominata per annos*. VIRG. Le cercle extérieur de la médaille contient cette autre pensée d'un poète, dirigée contre l'inaction des français : *Nec minor est virtus quàm quærere facta tueri*.

2ᵉ médaille. — Une victoire, les ailes éployées, portant une palme d'une main et arrachant de l'autre la couronne murailé d'une femme terrassée, foule au pied les armes de Lille. Elle est entourée de cette légende : *Insula Flandr. Gallis à Fœderatis erepta*. L'exergue porte : *Indefessâ virtute invictissimi Eugenii Sab. Principis* MDCCIIX. — Au revers, une Minerve, assise sur un trophée d'armes et appuyée sur un tonneau de poudre, se repose sur ses armes, et présente la tête de Méduse à un guerrier, portant l'écu de la France, qui en reste pétrifié et terrassé. On lit autour de cette face ; *Spes hostium per territorum præcisa*. Dans l'exergue, il y a : *Prudentia fortissimi ducis Marleburg. Obsidionem Insulanam protegentis*. Le cercle extérieur porte : *Spectante nec quicquam audente exercitu Gallorum sub duce Burgund. Ludovici nep*. Ces paroles sont extraites d'une médaille frappée en France en 1647 ; on y a fait de légers changemens.

3ᵉ médaille. — D'un côté, la tour de Babel avec un monde confus répandu autour d'elle : *confundamus linguam eorum, ut non audiat unus quisque vocem proximi sui*. Exergue. *Ryssel vel Insulæ per principum Eugenium obsessa XXII aug. et XXIII oct. recepta* 1708. — Revers. La ville et la citadelle de Lille, foudroyées par l'artillerie des alliés ; le soleil semble arrêté au-dessus de la ville, et la lune au-dessus de la citadelle ; inscription : *Siste sol in Gibeon, et luna in valle Aialon*. Exergue : *Castellum Ryssel obsessum XXVII oct. receptum vero IX. dec*. 1708. Le cercle extérieur présente le symbole de l'empereur Othon III et les mots *unita virtus valet* pour faire allusion à l'harmonie et l'entente cordiale des alliés.

4ᵉ médaille. — Elle représente la France en pleurs et désolée, regardant son écu suspendu à un tronc d'arbre brûlé et séché ; sur cet écu il ne reste que deux fleurs de lys, la troisième, qui figure les armes de Lille, en est détachée et git renversée sur le sol. Au dessus on lit : *Gallia mœrens ob Lilium deperditum*. Exergue : *Insula Flandr. cum castello restituta*. — Revers ; vue perspective de la ville et de la citadelle de Lille, entourées de moulins à vent. On lit : *Fœderatis aditus in Galliam apertus*. Exergue : *Urbe reddita D. 23 octobr. Castello D. 9 decemb. MDCCVIII*. Dans le cercle extérieur de la médaille, on trouve

ces paroles tirées de Jéremie, chap. 51, vers 6. *Tempus ultionis est à Domino; vicissitudinem ipse tribuet ei.*

5ᵉ médaille. — Même face que la précédente. Au revers, la renommée embouchant la trompette, s'appuye sur un trophée et soutient un cartouche couronné qui pose sur le fleuve de l'Escaut. Dans le cartouche on lit : *Schaldi trajecta vàllo host. perrupto, Bruxèll. liberat, Duce Burgund. in Gall. fugato, Gandav. et Brugis recept.* A l'exergue, le millésime MDCCVIII; autour la légende : *Expeditio fœderat. fœliciss. finita.*

6ᵉ médaille. — Cette pièce est personnellement dirigée contre Louis XIV. Elle représente sa statue dressée sur la place des Victoires; derrière lui, la victoire ailée lui enlève sa couronne. Ces mots expliquent la pensée de l'artiste : *Aufert non dat.* — Revers : la France personnifiée fuit et laisse tomber son écu devant deux guerriers, courant l'épée à la main et renversant un dieu terme. Au-dessus : *Hannibal ante portas*, proverbe latin par lequel on effrayait les enfants en les menaçant de l'approche d'Annibal. Exergue : *Virtute invictorum heroum feliciter intrà Galliæ fines repulso bello, capta Insula* D. 25 oct. 1708.

7ᵉ médaille. — Cette pièce fut frappée à Utrecht, par *Nicolas Chevalier*, qui en donne lui-même la description. C'est la contre-partie d'une médaille faite en France, où l'on avait représenté le lion belge mis en fuite par le chant du coq gaulois. Ici, au contraire, le lion foule la fleur de lys et les clefs de Lille et jette une de ses griffes sur le coq effrayé et fuyant. Cette inscription explique la devise : *Nunc tu Galle fugis, dum Leo Belga fremit.* Exergue: *Insula capta XXIII oct. et arce IX decemb. MDCCVIII.* — Revers. Le fleuve de l'Escaut, sur le premier plan, paraît étonné de ce qu'il voit; dans le fond, un lion poursuit un coq. Légende : *Jactabas quondàm cantando Leonem* Exergue: *Fluvius Scaldis superatus hoste aspiciente D. XXVI nov. MDCCVIII;* allusion au passage de l'Escaut par les troupes alliées détachées du siége de Lille pour secourir Bruxelles.

Tandis que la chûte de la ville de Lille donnait lieu, du côté de l'ennemi, à ces manifestations peu généreuses, on avait dû frapper à l'intérieur de la ville une monnaie de nécessité pour les besoins de la garnison. C'est le maréchal duc de Boufflers qui ordonna la fabrication de ces pièces obsidionales, du reste très répandues encore aujourd'hui. Elles sont en cuivre rouge, portant d'un côté les armes du duc de Boufflers, garnies du manteau de pair et des bâtons de commandement; au revers on lit : XX s. (20 sous) *Pro defensione urbis et patriæ*, 1708. Ces pièces étaient d'un module un peu plus fort que celui des sous de France. Il y en a de moin-

dre dimension, avec les armes de Boufflers sans manteau de pair, la même légende latine, mais avec l'indication X s. (10 sous), ce qui ne leur donnait que moitié de valeur des précédentes.

Tels sont les monumens numismatiques que l'on conserve dans les cabinets des curieux, sur le fameux siége de Lille de l'an 1708.

A. D.

Lepez Antoine ou Etienne.

Lepez (Antoine) ou Etienne naquit à Lille vers le milieu du XVII[e] siècle ; il entra à l'abbaye de St.-Waast d'Arras, et mourut en 1706, rentier de son abbayé. Telles sont les seules notions que nous ayons sur cet auteur, qui a laissé plus de vingt volumes in-f° mss. Généalogiste infatigable, il passa toute sa vie à compulser les cartulaires, les épitaphiers, en un mot tous les documens historiques qu'il pût se procurer ; il est à regretter que le défaut d'ordre et de classement rende ces travaux à peu près inutiles à la science historique ; Lepez se contentait de copier le commencement des chartes ou des actes et les signatures ; il n'a laissé de complet qu'une notice sur les seigneurs de Béthune établis en Artois, mais il n'a joint aucune pièce justificative, ce qui l'a fait négliger même par les contemporains (1). Quoi qu'il en soit, voici les titres de ses principaux ouvrages, qui sont encore conservés dans la bibliothèque d'Arras.

190. — Armorial de l'Artois, in-f°; dessins de blasons, grossièrement exécutés à la plume, quelques-uns sont cependant coloriés (105 feuillets).

194. — Mémoires généalogiques sur la Flandre et l'Artois, 5 volumes in-f°. Ce volumineux travail contient plus de mille feuillets.

205. — Extraits concernant les familles de Flandres et d'Artois, in f°, configurations d'armoiries.

On trouve dans ce registre un extrait de l'obituaire de l'abbaye d'Avesnes ; les propriétaires des villages de la castellenie de Lille, etc.

204. — Extraits de diverses sources de l'histoire ecclésiastique et civile de l'Artois, pour servir à l'histoire nobiliaire de cette province.

600. — Copies de plusieurs titres concernant les familles de l'Artois, in-f° parvo, 555 feuillets.

199. — Généalogies in-f°, ce recueil contient :

1° L'extrait fait par Lopez de la généalogie de la branche royale

(1) Voyez le P. Ignace, mss. de la bibl. d'Arras, dict. tom. 3, p. 667.

d'Artois ; le mss. original qui se trouvait dans la bibliothèque de St-Waast d'Arras contenait toute la descente de cette maison depuis Hugues-Capet jusqu'en 1592 ; Lepez fit cet extrait en 1685. Ce volume contient encore un grand nombre de notes touchant les familles de Toustain, Lalaing, Melun, etc., un fragment généalogique sur les comtés d'Artois, Bourgogne et Flandre, dressé par Leboucq.

201. — Extraits des pièces originales concernant la noblesse de Flandre et d'Artois, in-f° ; dessins de sceaux à la plume.

212. — Généalogies de Flandres.

Atlas oblong ; ce sont des tableaux généalogiques d'une extrême sécheresse, on n'y a même pas mis de dates.

208. — Extraits des pièces originales, in-f°, ce recueil contient :

1° Des extraits d'une cartulaire du XIV° siècle, conservée dans les archives de la prévoté de St.-Waast d'Arras, et où se trouvaient les noms des villages qui appartenaient à cette abbaye.

2° D'une cartulaire de la même abbaye, B.

3° D'un compte original de la ville d'Arras, pour l'année 1589-1590.

4° D'anciens papiers de la ville de Lille.

5° D'une information faite à Arras en 1548 par Philippe Baulin, conseiller de l'Empereur au conseil provincial d'Artois.

6° D'un mémoire des chanoinesses du chapitre de St.-Aldegonde à Maubeuge.

7° Des archives particulières de M. Aymard (Louis), marquis de Sailly.

604. — Extraits concernant l'histoire politique, civile et nobiliaire de l'Artois, tirés du cartulaire de St.-Nicolas, sur les fossés, et de plusieurs autres chartes, in-f° parvo, 511 pages.

205. — Histoire de la maison de Longueval, ce volumineux travail qui ne contient pas moins de 280 feuillets, renferme un assez grand nombre de pièces justificatives, de tableaux généalogiques, etc. C'est l'ouvrage le plus soigné que Lepez nous ait laissé.

197. — Copies d'épitaphes tirées en grande partie des églises de Valenciennes, Cambrai, Lille, Paris, St.-Omer, etc., etc. Il y a un grand nombre de dessins à la plume indiquant les quartiers de noblesse.

606. — Ce manuscrit contient :

1° Copie du cartulaire de l'abbaye de Ste.-Marie de la Brelle, près d'Aunay 1204-1520.

2° Copie du cartulaire de Marœuil, près d'Arras, 1252-1290.

601. — Généalogies de Flandres et d'Artois, in-f°, ce sont des

tableaux d'une extrême sécheresse où l'on n'a mêmepoint enregistré les dates.

652. — Recueil d'épitaphes recueillies plus particulièrement dans les églises de Flandres, Picardie et Artois, 296 feuillets. Il y a loin de ces extraits rapides au curieux et intéressant épitaphier de Thurien Lefebvre, seigneur d'Aubramet.

409. — La copie de l'ouvrage intitulé : les tombeaux des hommes illustres qui ont paru au conseil privé du roy catholique aux Pays-Bas, depuis son institution de l'an 1517 jusqu'aujourd'huy, 1675, imprimé à Liège chez Pierre Beghins, 1675.

427. — Généalogie de la maison de Cool (en flamand), in 4o parvo, blasons gouachés et exécutés avec soin; cette généalogie n'est pas l'œuvre de Lepez, mais il a écrit les derniers feuillets qui contiennent des extraits de l'histoire de Sebourg, par Pierre Leboucq, imprimé à Bruxelles, chez Jean Mommart, en 1645.

428. — Morts, mariages et autres choses concernant la noblesse de l'Artois, 1684-1707, in-4o.

Presque tous ces ouvrages, d'une écriture difficile à lire, ont une table onomastique qui facilite le travail, malheureusement encore ces tables n'ont été dressées que pour aider dans les recherches généalogiques. Lepez, travailleur infatigable, a encore annoté plusieurs ouvrages imprimés qui se retrouvent dans la bibliothèque de St.-Waast. Oserons-nous le dire, nous préférons les notes marginales qu'il a mises aux œuvres des Duchesne et autres généalogistes, à ces vingt et quelques volumes que nous venons d'indiquer. A. d'H.

Le Tombeau de Marie-Christine.

L'archiduchesse Marie-Christine-Josephe de Lorraine, fille de l'impératrice Marie-Thérèse et sœur aînée de la reine Marie-Antoinette, née le 13 mai 1742, épousa le 8 août 1766 le prince Albert-Casimir-Ignace-Xavier, duc de Saxe-Teschen, qui reçut à cette même époque, comme dot de son auguste épouse, le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens. L'archiduchesse Marie-Christine vint habiter Bruxelles et le château de Schoonenbergh, à Laeken, avec son mari, et se fit aimer des membres de la noblesse de la Belgique, mais ne conquit pas l'amour de la classe bourgeoise de ce pays. Au mois de novembre 1789, elle se vit obligée de fuir la ville de Bruxelles à cause de la Révolution Brabançonne. Sœur chérie de Marie-Antoinette et douée de la fierté et peut-être de l'impétuosité de sa mère, elle ne vit pas sans impatience se développer la Révolution française. Elle assista en 1792 au siége de Lille qu'elle pressa par ses exhortations aux généraux



autrichiens, ce qui fit dire alors qu'elle mit elle-même le feu aux canons : expression figurée à laquelle le peuple ne manqua pas d'attacher un sens physique, car alors et depuis on représenta sur les théâtres, dans les caricatures, et même sur quelques œuvres d'art sérieuses, la gouvernante Marie-Christine, tenant une mèche allumée et mettant le feu aux batteries devant Lille. La conquête de la Belgique par les Français, en 1794, força Marie-Christinede quitter encore une fois son gouvernement et de se retirer à Vienne, où elle mourut quatre ans après, le 24 juillet 1798, en donnant par testament une partie de ses biens à sa nièce, l'orpheline du Temple, depuis Duchesse d'Angoulême.

Le Duc de Saxe-Teschen regretta vivement son épouse et lui fit élever un magnifique mausolée dans l'église gothique de Saint-Augustin de Vienne, dont il confia l'exécution au plus fameux sculpteur de l'Europe à cette époque, à l'illustre *Antonio Canova*. Ce célèbre artiste composa un tombeau, tout en marbre de Carrare, représentant une pyramide, de la forme de celles d'Egypte, haute de 52 palmes environ. Au devant de la pyramide on avait percé une petite porte à laquelle on arrivait par deux marches ; elle conduisait à la chambre sépulcrale. On avait d'abord inscrit sur l'architrave les mots suivans : MARIAE CHRISTINAE AUSTRIACAE ALBERTI SAXANIAE PRINCIPIS CONIVGI, que l'on remplaça bientôt par l'inscription plus simple de VXORI. OPTIMAE. ALBERTVS.

Au-dessus, et sur la même face de la pyramide, est un bas-relief de grandeur naturelle, dans lequel Canova représenta la *Félicité*, soutenant dans ses bras le portrait en médaillon de la princesse, entouré d'un serpent, symbole de l'éternité, avec ces mots : MARIA-CHRISTINA. En face de la Félicité on voit un petit et gracieux génie, suspendu dans les airs, présentant à Christine la palme due à ses vertus.

Au seuil de la porte de la pyramide l'artiste a placé la statue de la *Vertu*, dans l'attitude d'une profonde tristesse, baissant la tête, et portant dans ses mains l'urne cinéraire qui renferme les restes précieux de la princesse ; elle appuie son front sur le vase, relié par deux guirlandes de fleurs qui retombent sur deux jeunes filles portant des torches funèbres et éclairant le tombeau.

Un autre groupe, non moins intéressant, et non moins bien exécuté, suit celui de la Vertu sur la marche inférieure du mausolée. C'est la *Pitié* ou la *Bienfaisance*, plongée dans la tristesse, traînant après elle un vieil aveugle soutenu par son bâton, et suivi par une jeune enfant, qui, les mains jointes, pleure la mort de sa noble bienfaitrice.

Enfin, un dernier groupe frappe le spectateur d'admiration de

l'autre côté de la porte d'entrée : c'est un lion étendu qui semble le gardien du tombeau et du blason de la princesse. Près de lui est assis un génie ailé dont la main s'étend vers l'écusson du prince de Saxe. Ces deux figures, symbole de la force et de la tendresse, et les deux blasons qui les accompagnent, semblent destinés à rappeler l'union des deux époux dont la mort n'a pu séparer les âmes.

Ce magnifique tombeau, chef-d'œuvre de Canova, a été dessiné par *D. del Frate* et gravé par *P. Bonato* au commencement de ce siècle. En 1801, parut à Rome une description du mausolée de Christine sous le titre suivant : *Descrizione del monumento da porsi nella chiesa gotica di Sant' Agostino di Vienna* etc. *ideato ed eseguito dallo scultore Antonio Canova*. Elle fut reproduite, traduite et commentée dans l'ouvrage qui suit : *Le Mausolée de S. A. R. Marie-Christine d'Autriche exécuté par le chev. Antoine Canova et expliqué par E. C. J. Van de Vivere, de la Société des Volsques à Velletri, de celles de Hesse-Cassel et de Goettingue. A Rome*, imp. de *L. Perego Salvioni*, 1805. in-8° de X et 129 pp. Est-ce donc en Italie qu'il faut aller chercher la description des sépulcres de ceux qui gouvernèrent la Belgique ? A. D.

Le Sr. de Lestocquoy.

Les habitans des Pays-Bas ont toujours cultivé les fleurs avec amour et succès ; jetés par la providence sur un sol fertile et gras, ils purent de tout tems se livrer à ce goût aimable et tranquille ; ce sont des belges qui rapportèrent de l'Orient le lilas et la tulipe. *Busbecq*, de Gand, ambassadeur de Charles-Quint à Constantinople, se prit de belle passion pour cette belle inodore dont il rapporta en Flandre plusieurs oignons qui bientôt inondèrent cette contrée de variétés plus bizarres les unes que les autres. La mode en vint, ce fut presqu'une manie et l'on cita des amateurs monomanes, appelés *fou-tulipiers*, qui cédèrent une maison, une ferme, pour un oignon de tulipe unique en son espèce. Nous avons en Flandre plusieurs traités spéciaux sur la culture de familles particulières de fleurs ; ne nous étonnons donc point que la muse des poètes du pays ait aussi payé un tribut à ces précieux dons de Flore. Les fleurs et les vers ont trop d'analogie pour n'être pas souvent réunis. Parmi les poèmes remarquables de ce genre, citons celui de *Jean Franeau, Sr. de Lestocquoy*, qui fut dans nos provinces le précurseur de Delille comme chantre des Jardins. Voici le titre de son œuvre assez recherchée des curieux :

Iardin d'Hyver ov Cabinet des Flevrs contenant en XXVI *élégies les plus rares et signalez fleurons des plus fleurissans parterres. Illustré d'excellentes figures representantes au naturel les plus belles fleurs des Jardins domestiques*. Par *Jean Franeav*, licentié ès droits, S^r^. de Lestocquoy. A *Dovay*, de l'imprimerie de *Pierre Borremans*, à St. Pierre et S. Paul. an 1616. Auec grace et priuilege. in-4° de 8 ff. liminaires, 198 et 22 pages et 1 f° non coté. Avec frontispice et 53 figures gravées par *Antoine Serrurier*, dédié à Messire *Philippes*, Prince-Comte d'*Arembergke*, duc d'Arschot, baron de Zevemberghe, Quiévrain, S^r^. de Lillers, St.-Venant, etc. Sauf la 26° et dernière élégie (adresée à *Catherine de Coupigny*, abbesse de N. D. de Flines), qui traite des *Doctes leçons et beaux enseignemens qué nous font les fleurs et les jardins*.—Chaque élégie, sans dédicace particulière, paraît, au reste, dirigée vers une personne que l'auteur a en vue; la VIII° est adressée à un peintre douaisien nommé Belgambe, renommé pour son coloris. Toutes ces pièces de vers sont accompagnées de notes explicatives en prose. Le titre de *Jardin d'hiver* est lui-même expliqué par le nombre de fleurs gravées dont le livre est illustré, fleurs qui narguent les rigueurs de la saison et représentent au naturel les charmes du printems lorsque la gelée les a tous anéantis.

Le S^r^. de Lestoquoy n'a pas seulement le mérite de faire mieux les vers qu'on ne les fit de son tems et dans son pays, il a aussi celui de donner des renseignemens précieux sur l'horticulture de son siècle. Il cite dans ses notes les jardins de la contrée les plus renommés de son époque. Celui du comte de *Zevemberg*, de Bruxelles, tient le premier rang; puis viennent les jardins du comte d'*Annappes* au château de ce nom, de don *Philippe de Robbes*, baron de *Fretin*, son frère, au château de Fretin; du bron de *Douvrin*, en sa maison; du baron de *Bayenghem*, en sa terre des Haults Aulnois; de M. *de Salau*, lieutenant, pour le Comte de Boussu, de la ville et château de Béthune, en sa terre de Beuvry; et enfin le jardin célèbre de *Balthazar Bautre*, amateur de Lille, et ceux des abbayes de St.-Martin, de Tournai, et de Saint-Ghislain près Mons. Toutes ces indications, qu'on ne trouve que dans le livre précité, sont curieuses pour l'histoire des familles du pays.

On puise encore un autre enseignement dans l'ouvrage du S^r^. de Lestocquoy: c'est la liste des variétés de fleurs gagnées par des concitoyens qui leur ont donné leur nom; ainsi nous voyons que Franeau lui-même, cet excellent poète des fleurs, les cultivait aussi bien qu'il les chantait, car il parle d'une *anémone Franeau*, variété sans doute obtenue par lui. Nous avons aussi, dans

sa nomenclature, l'*anémone de Poutrain*, nom connu à Douai, et l'*anémone de Virville*. Parmi les tulipes, il cite celle de madame *de Proue*, de madem^e. *D'Oultreman*, de Valenciennes, le *tulipan de Lillers*, du nom d'un Ruart de la Bassée, et celui de *Brancion*, tous noms connus dans la province, où ils se sont honorablement perpétués. Pour tout dire enfin, nous ajouterons que le nom du poëte, celui de *Lestocquoy*, est encore aujourd'hui fort bien porté par un brave militaire, officier supérieur, qui, après avoir glorieusement servi sa patrie, suit l'exemple de son auteur, sinon en faisant des vers, du moins en cultivant des fleurs. A. D.

Le Roi de Calais.

Il y eut un moment pendant la révolution française, où l'on débaptisa les villes, les châteaux, les villages, les rues, qui portaient des noms rappelant les temps de la féodalité ou même seulement ceux de la monarchie. Dans le département du Nord, la ville du *Câteau*, dont le nom tirait son origine de la demeure d'un noble ou d'un évêque, fut appelée *Fraternité-sur-Selle;* celle de *Condé*, rappelant le nom d'un prince de la famille royale, fut gratifiée de l'appellation de *Nord-Libre*; *Saint-Aubert*, situé dans une vallée, se nomma *Libre-Val; Fontaine-Notre-Dame*, *Fontaine-la-Montagne; St.-Benin*, *Mont-Libre; St.-Hilaire*, *Bonnair; Neuville-St.-Remi*, *Neuville-la-Chaussée; Thun-Lévêque*, *Thun-l'Escaut*, etc. etc.

Les changemens de noms d'hommes furent rares, mais enfin il y en eut, et M. *De Rheims*, bibliothécaire-archiviste de la ville de Calais, a trouvé un procès-verbal très curieux qu'il a extrait du registre de la *société populaire républicaine de Calais*, et par lequel il appert qu'un zélé patriote de la ville d'Eustache de St.-Pierre, est venu demander à grands cris un nouveau baptême pour changer un nom féodal qu'il avait hérité de ses pères, contre celui d'un des plus farouches républicains de l'antiquité romaine. Voici cette pièce curieuse :

Société populaire républicaine de Calais.

Séance extraordinaire du jour de repos de la 3e décade du 1er mois de l'an second de la république française, une et indivisible.

(Extrait du procès-verbal).

«.... Le citoyen *Le Roy*, sur l'observation d'un membre, a
« exprimé sa répugnance pour le nom qu'il porte, et demandé que
« les Représentants du peuple lui en assignent un autre.... La so-
« ciété a vivement applaudi à cet élan d'un zèle républicain, et
« demandé que ce nouveau nom lui soit donné.....



« Les représentans du peuple lui ont donné celui de Brutus, « et ce brave républicain a reçu l'accolade de ses parains, au mi- « lieu des applaudissemens de la société.

« Par amendement, il a été arrêté que l'extrait du procès-ver- « bal serait délivré au citoyen *Brutus*, ainsi qu'aux corps admi- « nistratifs et tribunaux. »

Pour extrait conforme destiné pour la municipalité de Calais.

Joly, président; *Juhé*, *Armand-Capet*, vices-présidens; *Géruz*, *Dron*, secrétaire.

Scellé du sceau de la *Société du club patriotique de Calais, 2e de la liberté. Vivre libre ou mourir.*

Vu et certifié par nous, représentans du peuple près l'armée du Nord.

Calais, ce 2e jour du 2e mois de l'an second de la République.

Scellé du sceau des *Représentants du peuple français,*

Trullard, T. Berlier.

Le citoyen *Brutus*, redevenu M. *Le Roy*, comme devant, habite aujourd'hui fort paisiblement la commune de Saint-Pierre-lès-Calais. Le même fait s'est passé à Cambrai à la même époque : un sieur *Leroy*, pharmacien, dont les cheveux avaient quelque chose de la teinte de ceux de notre Sauveur, se fit appeler *Aristide Leblond;* il réformait ainsi à la fois son prénom, qui rappelait un saint, et son nom qui faisait ressouvenir de la royauté qu'on venait d'abolir.

A. D.

Notre-Dame de Pamelle à Audenaerde.

L'église Notre-Dame de Pamelle à Audenaerde est doublement remarquable et comme modèle parfait du style de transaction et parceque Arnould des Binches, qui en donna les plans, est le plus ancien artiste belge connu qui ait cultivé l'architecture non pas simplement en amateur, mais en qualité d'architecte, sa profession. La première pierre de ce temple fut posée le 14 mars 1235. Il fut achevé quatre ans après par Alix, veuve d'Arnould, sire d'Audenaerde, son fondateur.

L'église de Pamelle, située sur la rive droite de l'Escaut, a la forme d'une croix latine de 155 pieds, ancienne mesure de Gand en longueur, sur cent pieds de largeur au bas de la croix, 56 pieds dans les nefs et 56 pieds de hauteur, et percée de huit lancettes à ogives arrondies, flanquées de colonnettes et couverte d'un toit pyramidal à pans obtus. Le portail offre une porte en tiers-point, dont les voussures, ornées de tores, retombent sur des co-

lonnettes réunies en faisceau. Elle est surmontée d'une longue fenêtre lancéolée, de chaque côté de laquelle sont deux lancettes géminées et fort étroites. La nef de l'église est éclairée par de triples lancettes comprises à l'extérieur dans un arc plein cintre. Le bas-côté gauche a des fenêtres lancéolées d'une plus grande dimension et isolées. Le chœur reçoit la lumière par des lancettes triples, à pointe légèrement arrondie et par des lancettes isolées flanquées de colonnettes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; des tourelles ornées de petites arcades ogivales et simulées occupent les angles des transepts dont les pignons présentent chacun deux longues lancettes géminées couronnées d'un œil de bœuf ; les nefs de l'église sont formées de deux rangs de colonnes cylindriques portant des arcades ogivales ; le chœur est séparé de ses collatéraux par des piliers carrés que réunissent des arcs cintrés. Cette partie de l'église a été défigurée par des travaux modernes. Au-dessus des arcades, tant de la nef que du chœur, circule une galerie composée de colonnettes et de petites arcades lancéolées. Il n'y a de chapelles dans les bas-côtés ni de l'un ni de l'autre ; le collatéral gauche de la nef n'est point voûté ; le contraire a lieu pour le bas-côté opposé, plus élevé, et de style ogival secondaire ; ce qui semble prouver qu'on s'était proposé au XIV[e] ou XV[e] siècle de rebâtir l'église sur un nouveau plan. Ce projet, s'il avait été executé, aurait privé le pays d'un de ses monuments anciens les plus rares et les plus précieux.

A.-G.-B. SCHAYES.

Pichegru à Lille.

Les généraux de la république, tout puritains qu'ils semblaient être en principes, ne se génèrent pas souvent dans leurs actions, surtout quand ils pouvaient mettre en avant l'intérêt de la nation. On a beaucoup d'exemple de leur sans-gêne révolutionnaire ; en voici un nouveau que nous tirons d'une note d'un mémoire de M. Le Glay, sur les bibliothèques particulières du département du Nord *Lille, Danel*, 1844, in-8., p. 60.

M. Vander Cruysse, de Waziers, habitant notable de Lille, possédait une riche bibliothèque provenant de ses pères ; cette collection, renfermant des estampes et des cartes géographiques précieuses, avait été mise sous le scellé pendant le fort de la première révolution. Le général *Pichegru* vint à Lille avec son armée, au printemps de l'année 1794, il apprit l'existence des *cartes* de M. Vander Cruysse, il trouva bon de se les approprier par la demande suivante ; on sait qu'alors on mettait *en réquisition*, des hommes, des chevaux, des vivres, des voitures, tout enfin : Piche-



gru, lui, mit en réquisition les cartes de M. Vander Cruysse. Voici la teneur de la pièce officielle :

« *Liberté, égalité, fraternité ou la mort.*

« *Au quartier-général de Lille*, 5 floréal an II de la républi-
« que française.

« Pichegru, général en chef de l'armée du Nord au représen-
« tant du peuple, *Florent Guyot.*

« Le citoyen Hermann, commissaire des guerres, m'informe
« qu'il existe sous le scellé apposé chez le citoyen Vander Cruysse,
« rue Esquermoise, des *cartes* qui me peuvent être dans les cir-
« constances, de la plus grande utilité. Je t'invite à donner un
« arrêté pour la levée dudit scellé, à l'effet d'en retirer, seule-
« ment en présence d'un membre du directoire du district, celles
« des cartes qui pourraient me servir, après en avoir fait faire
« description par le juge de paix, et de charger le citoyen Her-
« mann de cette opération. Salut et fraternité. »

Pichegru.

L'original de cette lettre curieuse est en ce moment entre les mains du savant docteur Le Glay, archiviste général du département du Nord, à Lille. A. D.

Le capitaine Poncha, de Lille.

A Saint-Hubert, dans les Ardennes, vit retiré, un ancien soldat débris de la grande armée, le capitaine Poncha, né à Lille en 1770. La vénération profonde qu'il porte à la mémoire de Napoléon, lui a suggéré en 1835, l'idée de sculpter le buste du grand homme. Ce buste, fait de souvenir, est parfait de ressemblance ; il représente l'*Empereur en uniforme des chasseurs de la garde*. Les panneaux de l'armoire vitrée qui renferme ce buste représentent sur une partie, la naissance de l'Empereur, sur l'autre, un groupe de militaires de chaque nation qu'il a vaincue, portant un bouclier sur lequel il a placé la bataille de *Marengo* avec la disposition des différens corps d'armées, le pont d'Arcole et les montagnes qui bordent la célèbre plaine où se donna la grande bataille. Un autre meuble représente le tombeau de l'Empereur à Sainte-Hélene d'abord, et enfin le dôme des Invalides, à Paris, où ses cendres reposent. Ce buste et ces panneaux, qui ont coûté six années au capitaine *Poncha*, feraient honneur à un artiste habile ; faits de la main d'un ancien soldat, on peut les considérer comme des chefs-d'œuvre que les étrangers vont visiter avec autant de curiosité que de respect. Le capitaine Poncha fut député à la fédération nationale en 1790, et décoré de la médaille frappée à la suite de

cette assemblée. Il ne compte pas moins de 25 années de service actif, dont 17 campagnes. Il assistait aux batailles de Valmy et de Jemmapes, sous Louis-Philippe, Rochambeau, Dumouriez ; à la prise de Mons, à la bataille de Friedland et de Marengo, où il reçut un coup de feu qui lui traversa la poitrine. La mémoire de ce brave n'a rien oublié des faits dont il a été le témoin oculaire. Il se fait un vrai plaisir de raconter les campagnes auxquelles il a assisté. Chéri et estimé de sa famille et de ses amis, le capitaine Poncha vit tranquille au milieu d'eux. Le plus grand bonheur qu'il puisse éprouver, c'est de recevoir parmi les nombreuses visites qu'on lui fait, celle de quelque vieux camarade.

Le comédien Kadoret ou Cadoret.

Vers le milieu du siècle dernier, deux artistes dramatiques, M. et Mad. *Cadoret* ou *Kadoret*, parcouraient les villes de la Flandre, du Hainaut, du Brabant et de la Hollande. Cadoret était né à Versailles au commencement du XVIIIe siècle et avait fait deux débuts au Théâtre-Italien. Le premier eut lieu le 5 septembre 1737 ; quelques années après il fut renvoyé. Il jouait le rôle d'*Arlequin* dans les pièces françaises. Ce personnage n'était pas seulement acteur, il s'était aussi fait auteur, par circonstance, et auteur de pièces qu'on chercherait peut-être aujourd'hui vainement à réunir. Son nom de guerre, ou son nom de lettres si l'on veut, était *Férodak*, ou *Térodak*, anagramme de son véritable nom, masque sous lequel il se faisait passer pour allemand. Sa première pièce, qu'il annonce comme *les prémices de ses travaux*, est *Le Préjugé vaincu ou l'heureuse comédienne*, comédie en un acte (en prose) par le sieur *Férodak*, comédien du Roi. — *Sublato jure noscendi.* A *Valenciennes*, chez *Vincent Labady*, libraire, grande place, 1755, pet. in-8° de iij et 57 pp., dédié au Comte de St.-Germain, lieutenant-général, commandant en chef dans les provinces de Flandre et du Hainaut. De Leris, dans son Dictionnaire des théâtres, cite un *Préjugé vaincu*, pièce en un acte et en prose, jouée en 1746, sous le voile de l'anonyme et attribuée à Marivaux ; nous avons de fortes raisons de croire qu'il n'est nullement question ici de la première œuvre du comédien Cadoret, œuvre qu'il eut une velléité de reproduire en Hollande sous le titre de *La comédie de la comédie, ou le préjugé vaincu ;* c'est du moins ainsi qu'il l'annonce, à la fin de son *Arlequin Galérien*, comme devant reparaître à *La Haye*, en 1769.

Bien que le *Préjugé vaincu* soit annoncé par Cadoret comme *les prémices de ses travaux*, et que nous n'en connaissions pas d'édition

antérieure à celle de *Valenciennes*, en 1755, il nous est tombé sous la main une pièce du même auteur sous le titre d'*Arlequin invisible, comédie Italienne, en trois actes et en prose, par le Sr. Térodak*, représentée par les comédiens de Bruxelles, le 29 octobre 1741. *Bruxelles*, *J. J. Boucherie*, 1741, in-12.

La troisième production imprimée de notre comédien est ainsi intitulée : *Arlequin galérien, musicien et poète*, pièce en un acte mêlée d'ariettes par le Sr. *Térodak*, représentée pour la première fois, au théâtre de La Haye, le samedi 21 octobre 1769. A *La Haye*, se vend pour le compte de l'auteur, chez *Constapel et Le Febure*, libraires, 1769, pet. in-8°. 46 pages. Cette pièce ne comporte que deux personnages, joués par l'auteur et sa femme. C'était une petite production de famille. Cadoret y a inséré presqu'en entier une scène d'*Acajou*, opéra de Favart ; il a eu du moins la délicatesse d'avouer l'emprunt, ce qui n'a pas toujours été fait après lui sur la terre étrangère. Ce ménage d'artistes ambulans, après avoir séjourné à Bruxelles en 1741, à Valenciennes en 1755, à La Haye en 1769, à Lille, à Mons, et, comme le seigneur *Fontanarose*, dans mille autres lieux, disparut tout-à-coup de la scène littéraire et théâtrale sans qu'on ait jamais su où il avait porté ses pas. C'est à peu près là le dénoûment très prévu de la carrière de toutes les médiocrités dramatiques. A. D.

Deniers de plomb du chapitre de Maubeuge.

Presque tous les chapitres nobles des Pays-Bas ont laissé des traces monétaires de leur passage ; ils frappèrent des deniers, des méreaux, des jetons et des plombs, recherchés aujourd'hui à juste titre, comme des petits monuments authentiques de la puissance de ces riches maisons, nobles refuges de toutes les grandes familles du pays. Dans son dépouillement des archives de la chambre des comptes à Lille, M. *Gachard*, archiviste du royaume belge, a trouvé l'indication suivante dans le *sixième compte rendu par Philippe de Croy, seigneur de Quiévrain*, du 1er octobre 1461 au 30 septembre 1462.

« *Mises et délivrance d'argent pour les frais des messagers à pied envoyés dans le pays, ou au dehors*. — Fol° 44, v°. — A Colard-Poisson, pour avoir le 4 mai 1462, porté lettre du bailli (le Grand-Bailli du Hainaut) aux *abbesse et demoiselles de Maubeuge*, contenant qu'on murmurait fort, au pays de Haynaut, du grand nombre de *deniers de plomb* qu'elles *faisaient forger et mettaient en circulation*, et qu'en conséquence, il leur interdisait, au nom du prince, d'en forger encore, jusqu'à ce qu'il eût vu le privilége qu'elles avaient de ce faire ; car il avait appris que, si elles étaient

autorisées à *forger*, ce n'était que pour un très petit nombre de pièces, et seulement en menue monnaie, afin qu'elles pussent faire leurs distributions en leur église. »

Il faut avouer que nous sommes heureux, nous autres dénicheurs de renseignemens, que Philippe de Croy, pour mentionner dans ses comptes *le prix d'un port de lettre*, ait poussé l'attention jusqu'à inscrire non-seulement le nom de celui qui envoyait la missive et ceux des personnes auxquelles elle était destinée, mais encore tout le contenu de la lettre qui forme aujourd'hui un document intéressant pour l'histoire monétaire du pays. C'est là une attention dont tous nos savans numismatistes sauront un gré infini au noble Philippe de Croy. A. D.

Deynze.

Cette ville, chef-lieu de canton de la province de la Flandre Orientale, située sur la Lys, à 4 lieues S.-O. de Gand, existe depuis onze siècles environ. A différentes reprises elle a eu à soutenir des siéges dont les suites ont été des plus désastreuses pour elle et pour ses habitans, car plus d'une fois elle a été presque totalement mise en cendres par l'ennemi. Ces malheurs, bien que grands, n'ont jamais découragé les habitans, et ce qui le prouve, c'est que les affaires qui s'y traitent, et qui sont importantes, n'ont que peu souffert. Sa prospérité cependant n'est pas en rapport avec son heureuse position et la facilité de ses communications, traversée qu'elle est par le chemin de fer, le canal de la Lys et la chaussée de Gand à Courtray qui lui donnent de grandes facilités de transport.

Pour son commerce, on peut citer en première ligne les distilleries jadis très nombreuses et très utiles; on y engraissait une grande quantité de bétail, ce qui fournissait aux cultivateurs un bon engrais et de l'économie. Il s'y trouve aussi des tanneries, des brasseries, et aujourd'hui des fabriques de sucre de betteraves, de colle-forte et d'amidon. Son marché est un des plus importans de la province. On y apporte de grandes quantités de beurre, de blé, des graines grasses, des toiles, etc. Il est très fréquenté par les Gantois, les Brugeois, les Courraisiens et autres étrangers qui y affluent. T.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

151. — Documents officiels inédits, publiés d'après les originaux des archives publiques, sur l'histoire monumentale et administrative des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, à Mons; avec planches et notes. *Mons, Emm. Hoyois*, 1843, in-8° de XI et 112 pp. avec fig. color.

La Société des *Bibliophiles Belges* séant à Mons, la plus ancienne de la Belgique, poursuit le cours de ses travaux; ce volume est le treizième paru dans l'ordre chronologique. Les œuvres éditées, il est vrai, n'ont pas toujours été aussi importantes que celle que nous annonçons. MM. *A. Lacroix* et *Ad. Mathieu*, de Mons, ont prêté leur concours et donné leurs soins à cette dernière publication, qui se trouve enrichie de sceaux et de planches coloriées d'un grand intérêt. La vue de l'église Ste.-Waudru surtout, avec ses clochetons terminés et ses ornemens fleuronnés, nous donne une idée complète de ce que devait être ce monument, l'un des plus remarquables du style ogival quartaire que l'on connaisse. Pourquoi l'architecte qui s'est tant pressé de gâter la base de cet édifice par un escalier lourd et monstrueux, ne s'est-il pas inspiré dans cette image du monument représenté avec toute sa parure? Il eût compris ce qu'il avait à faire en place du lourd bastion qui dégrade ce noble édifice. Si des restaurateurs doivent encore y porter la main désormais, qu'ils consultent les planches de cette publication, et la Société des Bibliophiles de Mons pourra dire qu'elle a rendu un grand service à l'art et à l'archéologie en mettant en lumière et donnant quelque popularité à la pensée toute entière de l'architecte de génie qui conçut le plan de l'élégante église de Ste.-Waudru. A. D.

152. — Mémoire sur le maitre-autel et le tableau du chœur de l'église de Notre-Dame de Calais, Par *H. J. De Rheims*, bibliothécaire-archiviste de la ville. *Calais, D. Le Roy*, M.VIII(C.) XLIII (1843), in-4°, 28 pp.

Ce rapport de M. De Rheims sur le retable et le tableau du maître-autel de l'église de N.-D. de Calais est peu de chose sans doute, mais il annonce, de la part de son auteur, un soin et une conscience qui laissent à penser tout le parti qu'il pourrait tirer d'un sujet important. L'autel principal de N.-D. de Calais doit sa magnificence à un nau-

frage : un navire génois, chargé de marbres, échoua près de Calais, et Louis XIII permit aux Calaisiens, qu'il protégeait, de prendre dans ces épaves tout ce qu'il faudrait pour orner leur église. *Adam Lottman*, sculpteur distingué, demeurant d'abord à St.-Omer, puis à Valenciennes, se chargea des travaux du maître-autel. Ce nom, révélé au monde savant et artistique, en 1837, par les *Archives du Nord* (article des *Hommes et des choses* intitulé *Un Sculpteur Valenciennois*, par M. *A. F. Dufaitelle*, de Calais, tome I, page 791) est de nouveau réhablité par M. De Rheims, ainsi que les noms de ses principaux praticiens ensevelis pendant deux cens ans dans l'obscurité la plus profonde. Le monument dont il est ici question a toute la richesse du style du siècle de Louis XIII; les balustrades latérales de l'autel appartiennent à l'époque de Louis XIV, et le tableau du maître-autel, représentant l'*Assomption de la Vierge*, est de *Gérard Seghers*, peintre d'Anvers, et date de l'an 1628 : c'est peut-être son chef-d'œuvre. A. D.

155. — ESSAIS DE LITTÉRATURE MONTOISE, contenant quelques faufes (fables) de Lafontaine, éié el' mariage d'el' fie chose, scène en trois tableaux : Pa n'in curé montois (M. L.......r, curé de W.....l, près Mons), au profit des paufes dé s'village. *Mons, Em. Hoyois*, 1845, in-8° de VI et 32 pp.

Cette facétie, dont il y a eu deux éditions enlevées en peu de tems, est écrite en patois des environs de Mons, par un homme d'esprit et de gaîté, qui possède au suprême degré ce que les anglais appellent *humour*. N'étaient quelques juremens et quelques expressions qui manquent de goût et qu'on aurait pu se dispenser d'employer sans compromettre le succès de cet opuscule, nous ne trouverions rien à reprendre dans ces pages, qui amèneront le sourire sur toutes les lèvres des lecteurs initiés au patois du pays. L'auteur a rendu, en style familier et burlesque, quelques fables de Lafontaine, d'une manière heureuse et souvent franchement comique ; aussi sommes-nous tout-à-fait de son avis : *Qui lira rira*. A. D.

154. — RAPPORT A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, sur les documents concernant l'histoire de la Belgique, qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris, par M. *Gachard*, archiviste-général du royaume, membre de l'académie royale de Bruxelles, et de la commission d'histoire, correspondant de l'académie royale d'histoire de Madrid, etc. 1re partie. — Archives de Dijon. — *Bruxelles, Hayez*, 1845, in-8° 333 pp.

Dans ces dernières années, il faut l'avouer, le gouvernement belge a beaucoup fait pour l'histoire; il a encouragé les études sérieuses, fondé une commission royale d'histoire qui publie à la fois des *Chroniques* précieuses et un Bulletin intéressant, envoyé au loin des hommes



de lettres, missionnaires de la science, qui ont rapporté des pays étrangers d'heureux fruits de leurs travaux ; enfin, après avoir fait mettre de l'ordre dans les archives nationales, il a réuni en un seul corps les bibliothèques les plus célèbres du pays pour en faire un dépôt unique qui prend rang dès aujourd'hui parmi les premiers du monde savant. Au nombre des efforts tentés par le gouvernement belge en faveur de la science historique, nous devons signaler les diverses missions confiées à M. *Gachard,* archiviste général, pour aller rechercher dans les dépôts étrangers tout ce qui tient de près à l'histoire des provinces de la Belgique. Déjà nous avons rendu compte du rapport de ce laborieux explorateur sur les Archives de la chambre des Comptes de Lille (tome III, n° série, page 571). Nous avons à parler aujourd'hui de celui sur les archives de la capitale de la Bourgogne, province qui eut longtemps les mêmes maîtres que la Flandre.

Le dépôt de Dijon que M. Gachard visita en 1838, par ordre du ministre, eut, comme tant d'autres, beaucoup à souffrir pendant nos troubles civils ; Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois ordonnèrent au directoire de la Côte-d'Or de réunir, sous un scellé, tous les parchemins et papiers qui pourraient blesser les principes de la liberté (7 germinal an 2); des envois de 15,000 livres à la fois furent faits aux arsenaux d'Auxonne et de Toulon pour fabriquer des gargousses ; enfin des ventes de vieux papiers, pris au hasard et sans discernement, portèrent de cruelles atteintes à ce vaste dépôt, si riche alors, que même après ces malencontreuses dilapidations, il reste encore un des plus curieux de la France. M. *Gachard,* durant un long séjour, y a trouvé et analysé une masse de pièces ayant rapport à la Belgique, depuis l'année 1367 jusqu'en 1478, et même quelques-unes postérieures, mais en petit nombre, arrivant jusqu'à l'an 1690. Nous devons surtout de la reconnaissance à l'archiviste belge, pour le parti qu'il a su tirer des comptes et dépenses des maisons souveraines ; il en a fait ressortir des éclaircissements sur des faits ignorés et douteux qui se trouvent établis désormais d'une manière irrévocable. C'est à l'aide de ces comptes que nous pouvons suivre les tournois faits à Lille en décembre 1409, par le comte de Nevers, désigné par le duc de Bourgogne pour y tenir les *journées d'armes*. C'est avec le secours des mêmes que M. Gachard établit, jour par jour, l'*itinéraire de Philippe-le-Hardi*, du 1er février 1395 au 31 janvier 1403, et celui de *Jean-sans-Peur*, du 1 juillet 1411 au 10 septembre 1419. Ces itinéraires peuvent servir à *vérifier des dates* de l'histoire si intéressante des ducs de Bourgogne. Enfin, parmi une foule de documents trop longs à détailler, on trouve dans ce long rapport daté de Bruxelles, 7 octobre 1842, des renseignements sur la bibliothèque de Besançon, l'indication d'un mss. de Dijon, intitulé *Chronicon-Villariense* et des renseignements sur les mausolées (déposés au musée de Dijon) de Philippe-le-Hardi et celui de Jean-sans-Peur et de Marguerite de Bavière, son épouse. Le premier de ces monuments a révélé les noms d'artistes recommandables et trop peu connus : *Claux Sluter*, statuaire du duc de Bourgogne en 1390, originaire des Pays-Bas, *Claux de Vousonne*, son neveu, et *Jacques de Baers*, autre *ymaigier* du prince, ont tous trois contribué à l'exécution de ce magnifique tombeau, brisé par les modernes iconoclastes, et restauré récemment. A. D.

155. — Relation de la joyeuse entrée a Mons, en 1470, de Marguerite d'Yorck d'Angleterre et de Marie de Bourgogne; suivie de particularités historiques; publiée par *A. Lacroix*, conservateur des archives de l'état et de la ville de Mons, etc., etc. *Mons, Em. Hoyois*, 1842, gr. in-8°, 50 pp., tiré à 100 ex. dont 24 en papier de couleur.

Sous le titre de *Variétés historiques*, M. A. Lacroix, laborieux archiviste de Mons, a publié plusieurs opuscules intéressants que nous avons signalés au public (tome IV, n°, série, page 94,) celui-ci porte le n° 3 et n'est pas le moins curieux. Marguerite d'Yorck, sœur d'Edouard, roi d'Angleterre, troisième femme de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, n'est pas assez connue dans nos provinces où elle a pourtant régné. Le chroniqueur *Nicaise Ladam* lui a consacré un chapitre, mais nos annalistes gardent trop souvent le silence à son égard. M. Lacroix a donc bien fait de publier une relation de son voyage en Hainaut et de transcrire les fêtes qui eurent lieu à cette occasion. C'est une peinture fidèle des mœurs du tems, dans laquelle on peint l'amour des hainuyers pour les solennités publiques et même le style des poètes de l'époque qui chantaient leurs princesses souveraines. L'auteur des ballades publiées par M. Lacroix est resté inconnu, mais il le suppose pris parmi les membres de la *Chambre de rhétorique* de la ville de Mons, qui existait déjà antérieurement à l'an 1431. Cette partie n'est pas la moins curieuse du dernier opuscule du savant archiviste de Mons. A. D.

156. — Recherches sur l'église de Jérusalem a Bruges, suivies de données historiques sur la famille du fondateur, par *J. Gailliard*. Ouvrage enrichi de belles planches lithographiées. *Bruges, Gaillard*. 1843. in-4°. fig.

Toutes les grandes villes de la Belgique sont riches en monumens précieux, et parmi les plus riches celle de Bruges tient encore aujourd'hui la première place. Cette opulente Venise de la Belgique au moyen-âge a conservé de son ancienne splendeur de curieux débris pour l'archéologue et l'historien. Parmi ces richesses monumentales, il faut citer l'*église de Jérusalem*. Voici à quelle occasion elle prit naissance: Opitius Adornes, rejeton des doges illustres de la république de Gênes, visita la Terre-Sainte au commencement du XIIIe siècle; il vint en Flandre avec Robert de Béthune, fils de Gui de Dampierre, et sa famille s'y établit vers l'an 1269. Les descendans, Pierre et Jacques Adornes, bâtirent à Bruges une église sur le plan et la dimension de celle du St.-Sépulcre à Jérusalem. Deux fois ils firent le voyage de la Palestine avec des architectes pour en rapporter les dessins et les dimensions exactes. C'est cette curieuse église que M. J. Gailliard a entrepris de décrire. Il en a fait suivre la notice de la généalogie de la famille Adornes et il a illustré le tout des vues de l'église, des chapel-

les, des vitraux, tombeaux et armoiries qui font de ce monument une des curiosités de la ville de Bruges. L'antiquaire votera des remercîmens à M. J. Gaillard, et le touriste anglais lui portera un toast. A. D.

137. — NOTICE SUR LE MAUSOLÉE DE LA FAMILLE DE GROS, avec des données historiques sur cette famille, par l'abbé *F. Vande Putte*, régent du collège à Bruges, membre de la Société d'Emulation, des Antiquaires de la Morinie, etc. *Bruges, J. Gaillard*. 1842, in-4°, 51 pp. fig.

Voici encore la description d'une des curiosités de Bruges : dans un coin obscur de l'église St.-Jacques de cette ville, à côté de l'autel St.-Léonard, dans la place réservée aux sépultures de la famille *De Gros*, on voit un monument tout en pierre de Boulogne, élevé à la mémoire de messire *Ferry de Gros*, trépassé le 1er mars 1544, de dame *Philippe Wielant*, son épouse, morte le 1er décembre 1521, et de *Françoise d'Aylly*, dame de Brande, sa seconde femme, décédée le 8 juin 1530. Ce joli monument, en style de la Renaissance, représente les figures couchées des trois défunts, leurs armoiries sculptées sur les colonnettes et la devise en banderolle, *Tout pour estre toujours léalle*, qu'avait adoptée la famille de Gros. Ce monument n'est plus parfaitement entier ; il a subi quelques mutilations depuis le siècle dernier, mais la figure de M. Gaillard, faite sur un dessin antique, nous l'offre tel qu'il sortit des mains de l'habile artiste qui le créa. L'ouvrage que nous annonçons en obtient d'autant plus de mérite. A. D.

138. — NOTES HISTORIQUES RELATIVES AUX OFFICES et aux officiers du conseil provincial d'Artois. Nouvelle édition, *Douai, Derégnaucourt*, 1843.

C'est sans contredit une chose bonne et utile que de réimprimer les livres rares, surtout ceux dont l'importance historique est de jour en jour mieux appréciée ; on doit donc des remercîmens à M. de Regnaucourt qui vient de donner au public une seconde édition des *Notes historiques relatives aux offices et aux officiers du conseil provincial d'Artois*. Dans cet ouvrage, M. le conseiller Plouvain a réuni ce qu'il a pu savoir sur chaque officier et a indiqué ses armoiries, mais ces travaux sont de ceux qu'une première édition voit rarement complets ; il est impossible que de notables omissions ne déparent l'ouvrage et que quelques erreurs ne s'y glissent. D'ailleurs, à l'époque où M. Plouvain publia ses notes historiques (1809), la France n'était pas encore remise de toutes les violentes commotions qu'elle avait éprouvées depuis un quart de siècle ; on n'avait pas encore entrepris, du moins en Artois, le dépouillement des bibliothèques et des archives, et les curieux documents qui devaient jeter un nouveau jour n'avaient pas encore été découverts. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage, dont l'utilité était clairement prouvée, occupa dès l'abord une noble place dans les bibliothè-

ques historiques. Et ce qui le prouve, c'est le prompt écoulement de la 1re édition. Aussi, nous applaudissons M. de Regnaucourt d'avoir réimprimé ces *notes*. Nous regrettons seulement qu'il ne se soit point adressé à des personnes bien placées pour lui donner d'utiles indications, en un mot pour compléter ce travail ; les registres aux bourgeois d'Arras abondent en curieux renseignements ; de plus, les archives du conseil provincial d'Artois, quoiqu'ayant souffert plusieurs dilapidations, existent encore. Confiées aux soins éclairés de M. A. Godin, dont le zèle obligeant est connu de quiconque s'est occupé de l'histoire du nord de la France, elles sont classées avec intelligence et leur dépouillement fait jaillir chaque jour de nouveaux documents dont l'importance ne peut être mise en doute, surtout pour cet ouvrage (1). Nous eussions voulu une notice sur le conseiller Plouvain ; dans tous les cas, il eut été bon de dévoiler l'anonyme dont cet auteur s'était entouré en 1809. C'était, du moins, éviter quelques recherches aux jeunes gens qui entrent dans la carrière historique.

Signalons maintenant quelques erreurs. Ainsi, pour la famille Bataille, les armes sont de gueules, au chevron d'or, accompagné *en chef* de deux épées d'argent *portées en pal* etc. Au mois de janvier 1708, des lettres d'anoblissement furent accordées à Pierre-André Bataille, procureur-général du conseil d'Artois, et à ses descendans, enregistrées le 28 février 1708, 13e reg. aux commissions, pag. 481. La première femme de Pierre-Joseph Bataille s'appelait Marie-Françoise-Florence Mazel ; elle se maria le 5 février 1754.

Ch.-François Boucquel épousa, le 31 janvier 1693, damelle. Marie-Marguerite Deslions, fille de André sr de Wingles ; il mourut le 14 septembre 1727.

Ouvrons maintenant le livre au hasard et prenons, par exemple, Braquart. Nous mettrons en caractères italiques les notes qu'on aurait pu ajouter : Jean-Claude Bracquart, né à Arras, *le 26 avril* 1682, *paroisse St.-Jean en Rouville,* fils de Jean, seigneur de Baudart en Camblin, avocat et échevin d'Arras en 1646, et de dame *Guillaume Létoquart* Dechelers, a recreante la bourgeoisie le 24 août 1713, devint avocat-général du conseil au lieu de M. Doré, en vertu de provisions du 7 novembre 1705 ; *il épousa demelle Dubois, fille de Jean, bailly du*

(1) Il existe parmi les mss. de la bibliothèque communale d'Arras, no 642, un travail remarquable que le titre fera suffisamment connaître :

Recueil du conseil provincial d'Artois, contenant son établissement, les noms, surnoms et qualités de toutes les personnes qui ont été présidents, chevaliers d'honneur, conseillers, avocats et procureurs-généraux, tant par son établissement que depuis jusques aujourd'huy, reprenant les personnes auxquelles elles ont succédées et comment, les jours et date de leurs provisions et mises en possessions, lieux de leur naissance et décès, leurs armoiries et descriptions d'icelles, lettres de chevalerie, noblesse et autres marques d'honneur qui leurs (*sic*) ont été accordées par les souverains, le tout recueilli par Me Martin-Joseph-Bernard Derasière, écuyer, sieur d'Auby, conseiller du roy en son conseil provincial d'Artois—1730.

bourg de Pas ; il ne laissa que deux filles, et mourut le 15 octobre 1715. Ces adjonctions suffiront, je l'espère, pour faire juger de l'importance des notes dont nous parlons ; nous nous bornerons maintenant à relever les erreurs. Ainsi, François-Albert Briois devint conseiller honoraire par lettres du 16 janvier, enregistrées le 7 février 1748, et non par lettres du 7 février, comme le dit Plouvain. Albert-Louis-Emmanuel succéda à son père le 13 février 1719 à l'office de conseiller, mais il lui fallut des lettres de dispense d'âge, datées du trois de ce mois ; reg. aux provisions, p. 86. Jacques Chivez, père du conseiller de ce nom, fut mayeur de la ville d'Aire.

Le 24 septembre 1585, Philippe II nomma Nicolas Cornailles conseiller honoraire.

Adrien-Philippe-Auguste Dambrines fut nommé conseiller honoraire par lettres du 1er février 1769, enregistrées le 16 mars suivant ; reg. aux provisions, pag. 381.

Les armes de Bernimicourt sont écartelées au 1er et 4e d'azur au chef d'argent qui est salmes.

Pierre de Fontaines était fils de Pasquier, *bailly* de Tiniques ; avant d'entrer au conseil d'Artois, il avait été *chatelain d'Arras le* 18 *novembre* 1636, *puis* lieutenant particulier à la gouvernance d'Arras (25 octobre 1640).

Louis XIV, par lettres du mois de septembre 1694, renouvela l'érection de la terre de Lisbourg en marquisat pour le saint Jean-François de Berville, élection d'Artois ; reg. de 1675 à 1697, pag. 298.

Adrien-Joseph de Mullet ne fut reçu chevalier d'honneur en ce conseil que par lettres de dispense d'âge en date du 1er juillet 1708 (reg. aux provisions, pag. 59). François de la Salle, à qui il succéda, était démissionnaire ; il mourut le 23 novembre 1747, et non 1745.

Antoine Deslions mourut, non pas le dix août 1670, mais le dernier de ce même mois, à trois heures après-midi.

Charles-Louis de Thieulaines obtint des lettres de chevalerie datées de Versailles au mois d'avril 1751, enregistrées au conseil d'Artois le 27 janvier 1752.

François Doré obtint des lettres de conseiller honoraire en 1705, et non en 1706.

Ce fut le 10 novembre 1783, et non le 13 février, que le roi permit à M. de Grandval, son procureur-général, de décorer son écusson d'une couronne de comte (6e reg. aux commissions, 2e série, fol. 630). Le 18 décembre 1686, Pierre Galbert fut nommé à la charge de conseiller élu d'Artois en remplacement de Jean-Adrien Mullet, décédé. André Galhault dut obtenir des lettres de dispense de parenté.

On trouve dans le registre aux provisions, page 38, des lettres de dispense d'alliance, en date du 29 mars 1707, en faveur de Charles-Louis Guerard.

Nous ne voulons pas abuser de l'attention de nos lecteurs, et prolonger plus longtemps l'examen de ce livre ; espérons que l'éditeur donnera prochainement une nouvelle édition, alors le dépouillement complet des archives du conseil d'Artois fera jaillir de nouveaux et curieux documents qu'il pourra utiliser, et, par ce moyen, ce livre deviendra aussi curieux qu'utile. Malgré tout, et tel qu'il est, l'ouvrage de M. Plouvain contient de curieux renseignemens qu'on ne pourrait se procurer ailleurs.

A. D'H.



NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— Le bulletin de septembre 1844 de la *Société de Géographie de Paris*, (n. 117), et après lui le bulletin du *Bibliophile belge* (n° 2, p. 94) cite un ouvrage de notre Jean Le Maire, de Bavai, comme encore inédit, tandis qu'il est imprimé à *Paris*, 1528, en caractères gothiques, sous ce titre : *La Concorde des deux langages françoys et toscan*. C'est un dialogue dans lequel l'auteur cherche à prouver que la langue française peut exprimer tout aussi bien que la langue italienne, tout ce que l'amour peut inspirer.

— Le département du Nord compte maintenant des jeunes gens qui se livrent avec succès à l'étude des langues orientales ; ces études, si peu cultivées jusqu'à présent dans nos contrées, semblent vouloir y prendre faveur. M. Ad. *Lethierry-Barrois*, de Lille, vient de publier l'ouvrage suivant que les hébraïsants ont accueilli avec plaisir : *Racines Hébraïques avec leurs dérivés dans les principales langues de l'Europe*, etc. 1re part. Paris, 1842, in-4°. — Nous connaissons de M. *F. Nève*, de Lille. 1° *Esquisse historique sur la langue et la littérature arméniennes*, Louvain, 1841 ; 2° Etudes sur les hymnes du Rig-Véda, avec un choix d'hymnes traduits pour la première fois en francais, Paris et Louvain, 1842, in-8°. — Enfin le jeune *Charles Defrémery*, de Cambray, vient de débuter très-heureusement dans la carrière par un opuscule intitulé : *Recherches sur un personnage appelé Ogoulmich et sur quelques points d'histoire orientale*. Paris, 1842, in-8°.

— L'académie royale d'Arras, qui date de 1738 et qui fut érigée en société de belles-lettres, en 1773, vient de mettre au concours plusieurs questions importantes pour l'année 1844. Elle donnera une médaille d'or de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur l'*Histoire de l'Industrie, de l'Agriculture et du Commerce à Arras et dans ses environs, à partir des temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Une médaille d'or de 300 francs

sera décernée à celui qui résoudra le mieux la question suivante : *Quelles seraient les institutions de bienfaisance les plus favorables pour recueillir et élever les enfants trouvés, et quelles améliorations ou quelles modifications devraient subir à cet égard la législation de 1791 et les lois qui l'ont suivie?* Enfin une médaille d'or de 200 fr. est destinée à l'auteur de la meilleure pièce de poésie, de deux cents vers au moins, dont le sujet est laissé au choix des concurrents. Les ouvrages devront être envoyés *franco*, à M. le secrétaire de l'académie d'Arras, avant le 1er octobre 1844.

— Voici l'épitaphe qu'on lit sur le marbre funèbre érigé à J.-B. Rousseau dans l'église du Sablon à Bruxelles :

Ici ont été déposés le 19 décembre 1842,
Par ordre de Sa Majesté Léopold Ier, roi des Belges,
Et par les soins du ministre de l'intérieur, J.-B. Nothomb,
Les restes mortels du poète
JEAN-BABTISTE ROUSSEAU.
Né à Paris, le 8 avril 1641.
Mort en exil à Bruxelles, le 17 mars 1704.

On sait que J.-B. Rousseau avait été condamné au bannissement par arrêt du parlement de Paris, pour avoir composé des couplets scandaleux dirigés contre diverses personnes.

— On a parlé d'une acquisition importante de manuscrits, faite par M. Wouters, archiviste adjoint du royaume; nous avons appris depuis que ce fonctionnaire vient d'acheter, à une vente publique, la plus grande partie de la correspondance de Pierre Roose, chef-président du conseil privé. L'histoire de la Belgique pendant les années qui précédèrent et suivirent immédiatement la mort de l'infante Isabelle, ne peut nulle part ailleurs se trouver aussi fidèlement retracée que dans les lettres et les rapports d'un des hommes d'états contemporains les plus influents. Ceux qui étudient l'histoire nationale, et le nombre augmente de jour en jour, sauront gré à M. Wouters d'avoir profité d'une occasion aussi heureuse, pour enrichir le dépôt des archives.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME

(NOUVELLE SÉRIE)

DES

Archives historiques et littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

FIN DE LA TABLE.

